



Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Conseil départemental

Séance du 5 Novembre 2021

N° 11 21 - Novembre 2021

ISSN 0755-7582



Bulletin officiel du département

Délibérations du Conseil départemental de l'Aveyron

Séance du 5 novembre 2021

N° - 11 2021
ISSN 0755 - 7582



DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 5 NOVEMBRE 2021

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de
Monsieur Arnaud VIALA
Président du Conseil Départemental

ISSN 0755 - 7582

SOMMAIRE

10 - SDIS AVEYRON - Présentation du Schéma Départemental d'Analyses et de Couverture des Risques (SDACR) pour avis	4
1 - Rapport d'activité 2020 des crédits d'équipements départementaux, de l'activité et du financement des organismes départementaux	118
2 - Décision de compléter la Commission permanente	208
3 - Election d'un membre de la Commission Permanente	210
4 - Formation des commissions thématiques	213
5 - Représentations du Conseil départemental	219
6 - Création d'un conseil citoyen départemental	223
7 - Programme numérique et innovation: création d'un pôle "Numérique Innovation Énergies"	235
8 - Communication du rapport de la Chambre Régionale des comptes.	241

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/HC/10

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211105-41489-DE-1-1
Reçu le 10 novembre 2021

Déposée le 10 novembre 2021

Affichée le 15 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à Mme Dominique GOMBERT, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à Mme Gisèle RIGAL, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/HC/10 concernant : SDIS AVEYRON - Présentation du Schéma Départemental d'Analyses et de Couverture des Risques (SDACR) pour avis

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU les articles L. 1424-7 du Code général des collectivités territoriales et L 731- du Code de la Sécurité intérieure.

VU la procédure d'urgence décrite à l'article L. 3121- 19 du CGCT. Afin de ne pas ralentir l'adoption du schéma par le Conseil d'Administration du SDIS, puis la publication par arrêté de Mme la Préfète de l'Aveyron qui s'en suivra. Le schéma joint a été adressé au conseillers départementaux et ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée départemental du 5 novembre 2021.

CONSIDERANT que le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR) est un document établissant l'inventaire des risques de toute nature pour la protection des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département. Il détermine les objectifs de couverture de ces risques par les sapeurs-pompier.

CONSIDERANT que le préfet de Département arrête le SDACR après avis conforme du conseil d'administration du SDIS, avis du Conseil départemental, et présentation au collège des chefs de service de l'État.

CONSIDERANT que l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours a été recueilli le 21 octobre 2021 et ceux du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont été obtenus le 27 octobre 2021.

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le schéma SDACR qui a été communiqué et présenté à l'assemblée et figure en annexe de la présente délibération.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

Service Départemental
d'incendie et de secours



Aveyron

DOCUMENT DE TRAVAIL

SDIS DE L'AVEYRON

SDACR

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

2022 - 2026



A PROPOS DU SDACR

P2

1 - LE CONTEXTE

P5

A – Monographie du département P5

B – Présentation de l'établissement P9

C – Les partenaires P12

2 - D'UN SDACR A L'AUTRE

P15

3 - LA SOLLICITATION OPERATIONNELLE DU SDIS P16

A – Statistiques et analyse globale P16

B – Statistiques et analyses par intervention P22

C – Statistiques et analyse par unité P26

4 - RISQUES ET MENACES

P28

A – Risques courants P28

B – Risques complexes P61

C – Organisation de la réponse opérationnelle P72

D – Amélioration de la réponse opérationnelle P82

E – Maintien et renforcement de la ressource volontaire P95

5 - SYNTHESE DES PRECONISATIONS

P97

A – Ambitions opérationnelles majeures P97

B – Préconisations stratégiques P101

C – Déclinaisons des préconisations P108

6 - LEXIQUE

P110

A PROPOS DU SDACR

LE SDACR MOTEUR DE L'AMELIORATION CONTINUE

Le document que vous avez entre les mains a pour ambition de présenter une vision éclairée et prospective de la situation opérationnelle en Aveyron, à destination des décideurs, des acteurs de la sécurité civile, ou tout simplement des citoyens intéressés par la question de leur sécurité.

Le travail de fond conduit pendant une année fait apparaître, au travers d'éléments factuels, des axes d'amélioration continue, visant à mettre en œuvre notre mission essentielle, la protection des personnes, des biens et de l'environnement, de la façon la plus optimale possible. Il ressort de cette analyse prévisionnelle un contrat d'objectifs à atteindre, qui sans être opposable, désigne le cap à suivre.

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques est élaboré par le SDIS, sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département. Il s'agit d'un document stratégique qui détermine les objectifs de couverture des risques présents sur le territoire aveyronnais. Il trouve son fondement dans l'article L.1424.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui vient préciser par ailleurs ses applications sur des points essentiels, tels que :

- l'organisation territoriale du SDIS (article R.1424-1)
- le classement des Centres d'Incendie et de Secours (article R.1424-39)
- ou encore le plan d'équipement (article L.1424-12).

En interne, le SDACR constitue la référence initiale de l'ensemble des documents structurant le SDIS. Il légitime le Règlement Opérationnel, détermine la réalisation des plans de recrutement, de formation, ou de promotion du volontariat. Enfin, le Projet d'Etablissement accorde la partie fonctionnelle aux objectifs opérationnels qu'il fixe.

LES FONDEMENTS REGLEMENTAIRES

UNE APPROCHE GLOBALE

Les sapeurs-pompiers, principaux intervenants du secours, opèrent au sein d'un système plus général, animé par de multiples acteurs de la sphère publique ou privée. La prise en compte de cette dimension interservice s'exprime dans le souci de cohérence avec les autres documents organisant la Sécurité Civile. Citons les principaux :

- le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs), utilisé dans la phase de recensement et d'analyse,
- le CoTRRiM (Contrat Territorial de Réponses aux Risques et aux effets potentiels des Menaces), destiné à établir les capacités de réponses de l'ensemble des acteurs, et qui se décline également au niveau zonal, dans la continuité, le pacte capacitaire, qui formalise l'action commune des secours au niveau de la zone de défense,
- le SROS (Schéma Régional d'Organisation des Soins), qu'il faut considérer par rapport à l'interaction SAMU/SDIS dans la gestion du SUAP,
- ou encore sur la problématique liée à notre cœur de métier, le PDPFCI (Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre l'Incendie) et le RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Cette démarche globale, gage de qualité et d'efficacité du service public, présente également l'avantage de mettre à jour les opportunités de mutualisation des moyens et des connaissances.

L'ADAPTATION DE LA REPONSE

Le SDACR doit être mis à jour de façon quinquennale. Nous vous présentons aujourd'hui cette nouvelle version, destinée à couvrir la période 2022-2026.

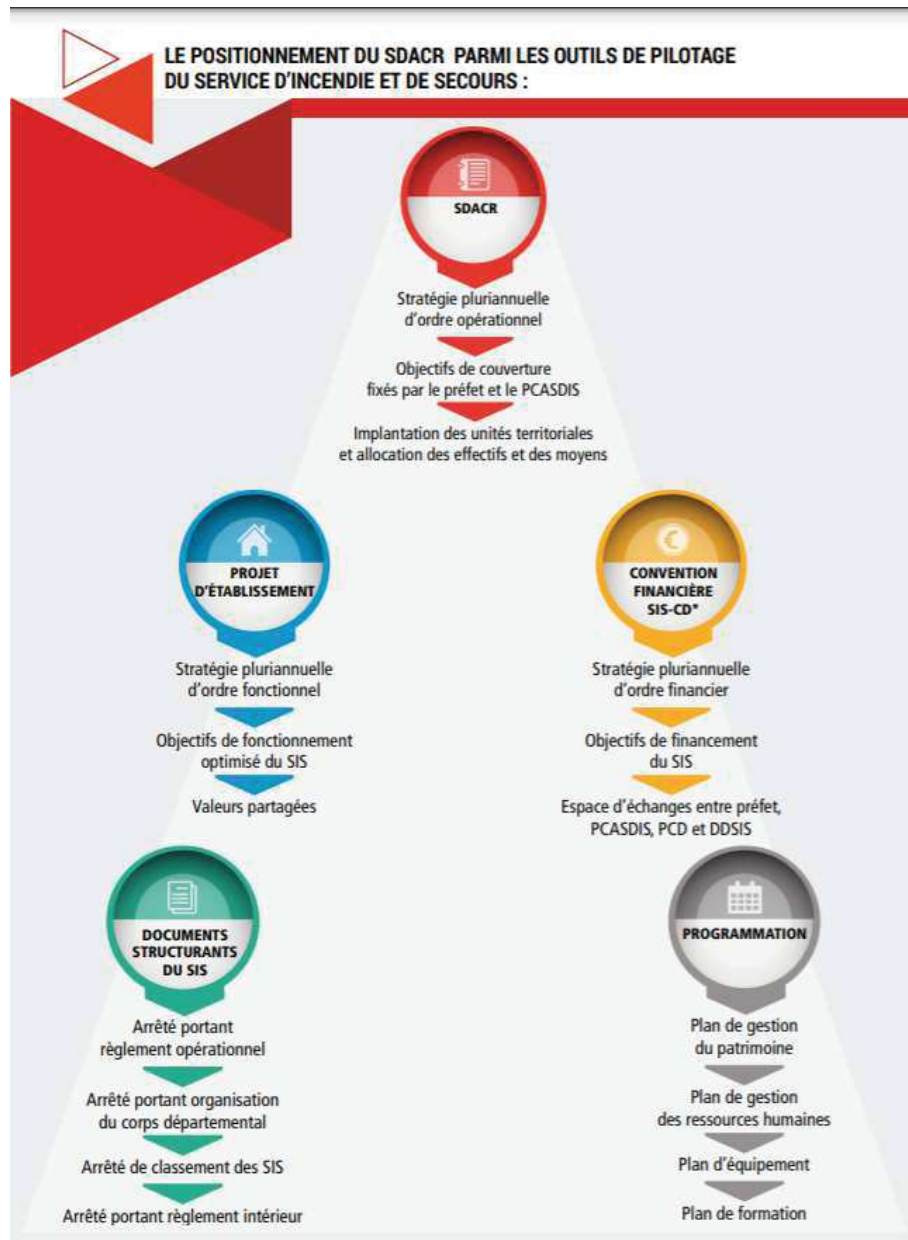
Cela procède d'une obligation réglementaire certes, mais bien plus encore d'une nécessité intrinsèque à l'activité de sapeur-pompier : l'adaptation. Les risques et les menaces sont changeants, certains augmentent ou d'autres à l'inverse deviennent moins prégnants. Contexte sociétal, situation économique et progrès technologiques suivent une évolution constante. Il faut donc que nos stratégies, nos moyens humains et matériels soient en adéquation avec cette réalité fluctuante et multiforme, qui vient parfois remettre en question les conceptions établies et révéler les lacunes.

A cet effet, notre réflexion collective s'est appuyée sur une approche pragmatique et raisonnée, en phase avec nos valeurs historiques, au premier rang desquelles celle du travail bien fait.

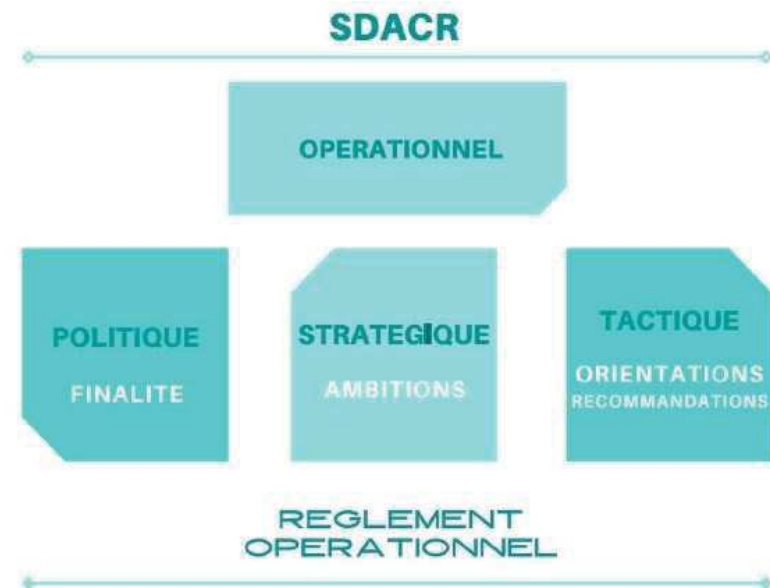
Ouvrons donc la voie au SDIS de demain.

LES AMBITIONS DU SDACR POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Positionnement du SDACR parmi les outils de pilotage



* Le Conseil départemental n'étant pas le seul financeur du SIS.



1

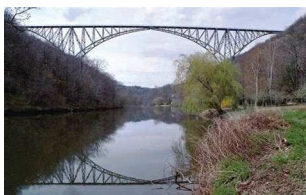
LE CONTEXTE

A - MONOGRAPHIE DU DEPARTEMENT

PARTICULARITES GEOGRAPHIQUES

L'Aveyron, avec 873512 ha, est le 5^{ème} département français en termes de superficie. Les reliefs sont marqués, la montagne recouvrant 34 % de son territoire, les collines et plateaux 64 %. Le point culminant se situe en Aubrac, à 1463 m (Les Cazalets). On distingue 8 grandes régions naturelles : l'Aubrac, la Viadène et la vallée du Lot, le Rougier de Marcillac, le Bas Quercy, le Ségala, le Lézérou, les Grands Causses, et les Monts de Lacaune.

L'hydrographie se divise en trois grands bassins :



Bassin de l'Aveyron



Bassin du Lot



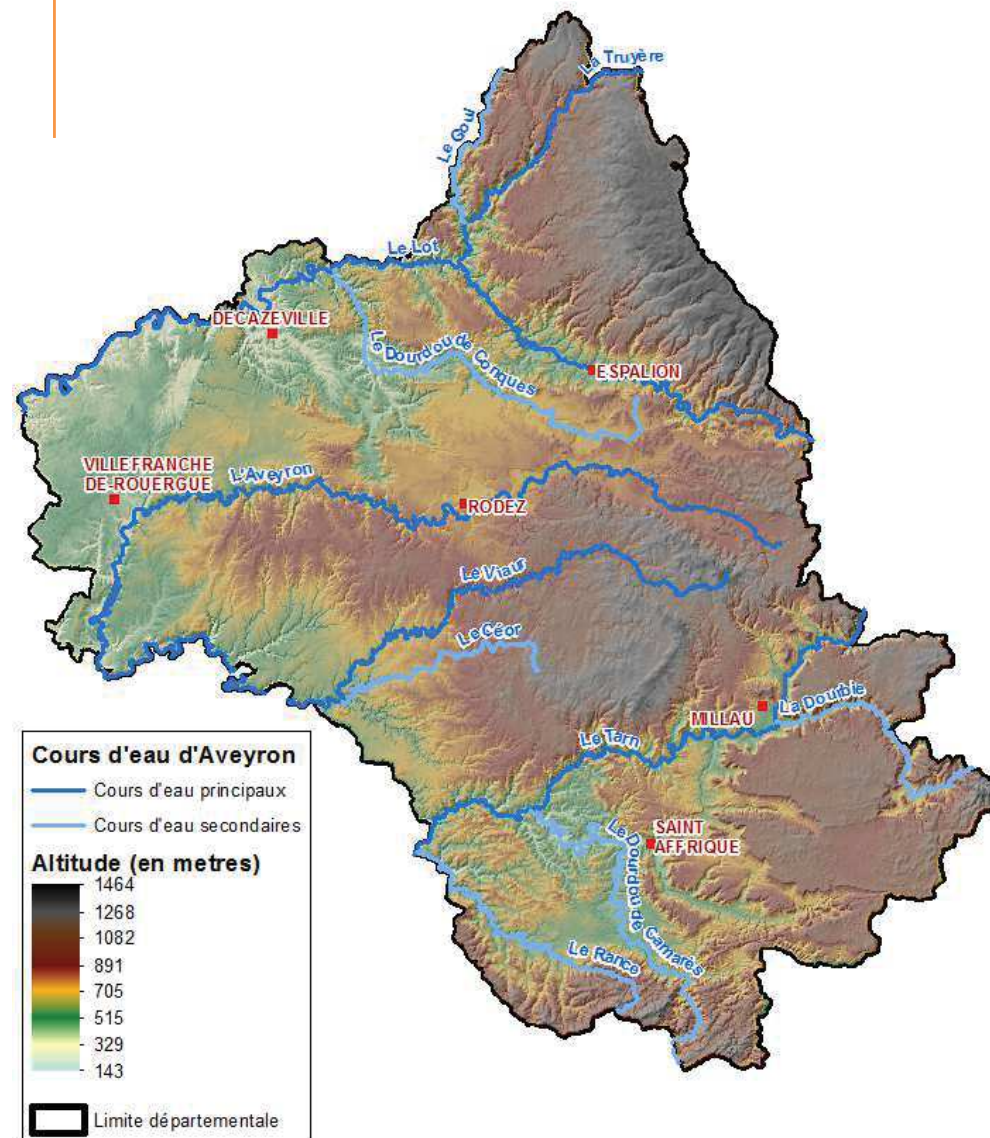
Bassin du Tarn

De manière générale, l'Aveyron est soumis à des crues assez rapides voire torrentielles, avec un faible temps de réponse. La nature géologique du terrain conditionne le réseau hydraulique : sur le Lot, la Truyère ou le Viour, granites et schistes favorisent le ruissellement. A l'inverse, les phénomènes d'infiltration prédominent sur les terrains calcaires tels que les Grands Causses.

Le couvert forestier

Avec 270 788 hectares de forêt fermée, le territoire départemental atteint un taux de boisement de 31%, ce qui dépasse la moyenne nationale (27%). Les forêts de feuillus prédominent (81% de la surface totale) mais les peuplements de pins sont les plus exposés au risque d'incendie. Les secteurs les plus boisés sont situés au sud du département (Grands Causses et Monts de Lacaune). Suite à la parution du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (période 2017-2026), 91 communes sont à présent classées en sensibilité forte (niveau 5 et 6). Il s'agit principalement du sud et d'une partie de l'ouest de l'Aveyron. Ce classement a pour conséquence la mise en œuvre d'Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur leurs territoires.

L'AVEYRON ET SES COURS D'EAU

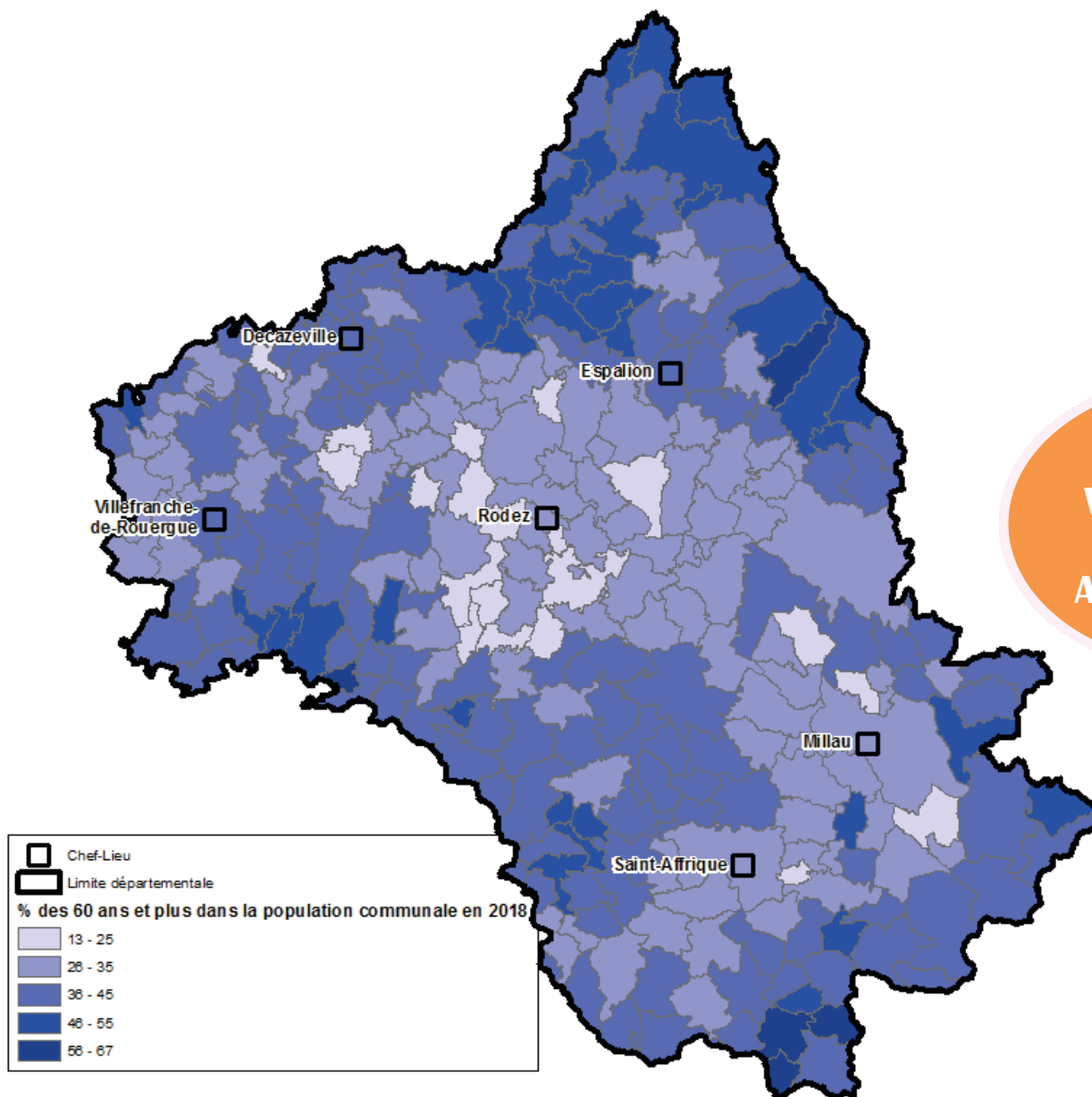


LE DEPARTEMENT COMPTE 279 274 HABITANTS (INSEE 2018)

Ils sont répartis sur des communes nombreuses (285) et de petites tailles. En effet, 50 % d'entre elles accueillent moins de 445 habitants (INSEE 2018).

L'Aveyron est le 12^{ème} département français le moins densément peuplé.

La densité moyenne est peu élevée (soit 32 hab/km²). L'augmentation annuelle de la population sur les dernières années est de + 0,2 %, soit environ 300 habitants, principalement portée par le solde migratoire + 0,5%. Le solde naturel est négatif - 0,3 % en raison d'un vieillissement de la population.



POPULATION VIEILLISSANTE EN FAIBLE AUGMENTATION

Les projections démographiques confirment cette faible augmentation de la population départementale. Le taux de natalité est assez bas et la moyenne d'âge plutôt élevée, 34 % de la population étant âgée de plus de 60 ans (contre 25 % à l'échelle nationale).

Hors de l'influence des villes principales, six communes sur dix perdent des habitants.

Ce phénomène est particulièrement marqué dans le nord du département (Aubrac, vallées de la Truyère et Lot), le Bassin de Decazeville, le Réquistanais et la pointe sud du département.

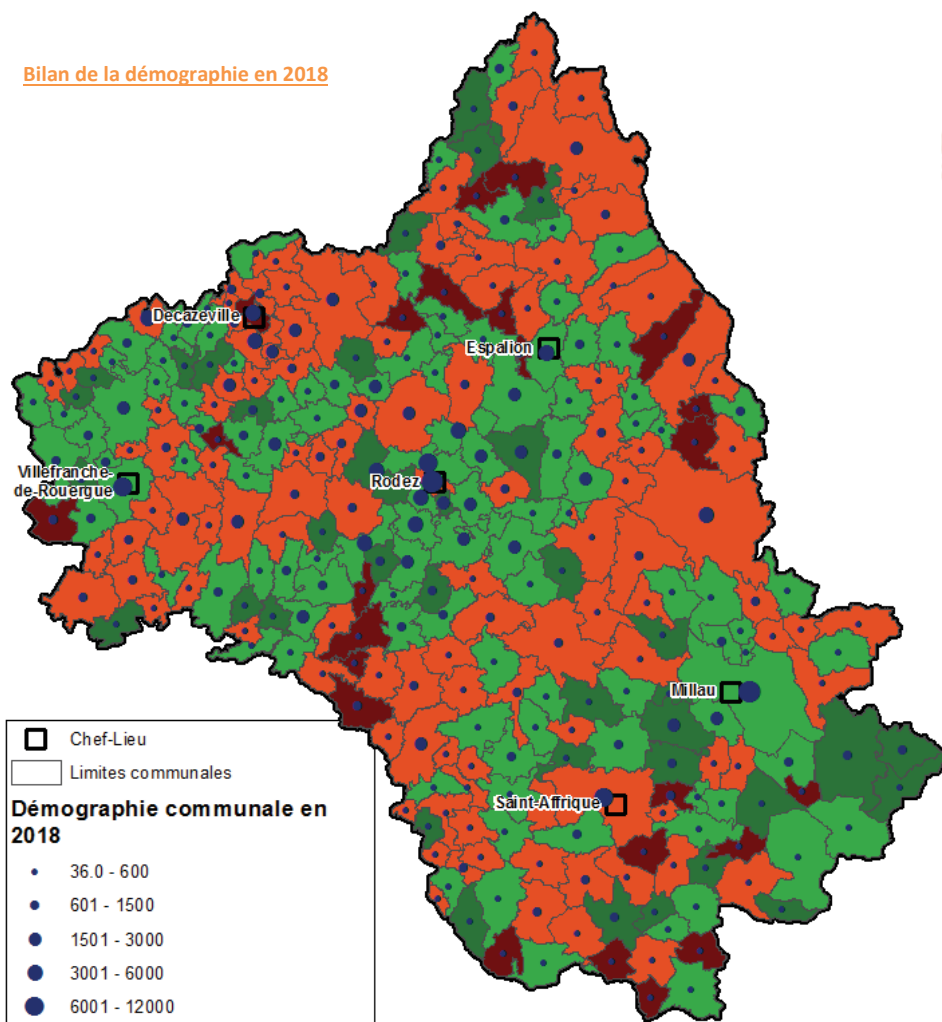
Les évolutions ne sont pas homogènes : la croissance se concentre autour des pôles urbains de Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue et Saint-Affrique. Les projections confirment la poursuite de cette tendance.

L'agglomération de Rodez compte 55 851 habitants (INSEE 2018), elle est la seule aire où l'évolution démographique se renforce nettement.

La communauté de communes de Millau, deuxième aire urbaine de l'Aveyron, compte 29 400 habitants (INSEE 2018).

L'AVEYRON ET SA DEMOGRAPHIE

Bilan de la démographie en 2018



Musée SOULAGES

La fréquentation touristique accroît la population de façon notable, en particulier pendant la saison estivale (11 174 000 nuitées sur l'année 2018).

Le musée Soulages accueille plus de 110 000 visiteurs par an, des communes au fort patrimoine historique telles que Conques, Najac ou La Couvertoirade attirent des milliers de visiteurs.

D'une manière générale, le tourisme vert et les activités de pleine nature sont répartis sur tout le territoire.

Le tourisme représente plus de 4700 emplois salariés. Les deux voyageurs ruthénois Verdié Voyages et CLC sont les leaders en France du voyage scolaire et linguistique.

On observe en septembre 2020 une hausse de 14 % du nombre de nuitées par rapport à septembre 2019, ainsi qu'une hausse de 10 % cumulée sur les mois de juillet, août et septembre 2020.

Il est à prévoir une accentuation de cette tendance faisant suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19, le tourisme se recentrant en partie sur le territoire national et les zones rurales.

Il faut noter un lien historique avec la région parisienne, la plus représentée au sein des touristes français venant visiter l'Aveyron.

EN 2020

↗ 14 %
de nuitées par rapport à septembre 2019

↗ 10 %
cumulée sur les mois de juillet, août, septembre 2020

Najac



Viaduc de Millau



Estaing



Aveyron, terre d'élevage

94 % du territoire est classé en zone montagne. Les exploitations bovines se concentrent essentiellement dans le Nord et l'Ouest, le sud étant caractérisé par l'élevage ovin viande et lait, avec notamment le fromage de Roquefort. Les cultures fruitières restent concentrées dans la vallée du Tarn, et l'on trouve de la viticulture sur certains territoires particuliers bénéficiant d'un micro-climat favorable.



La filière bois

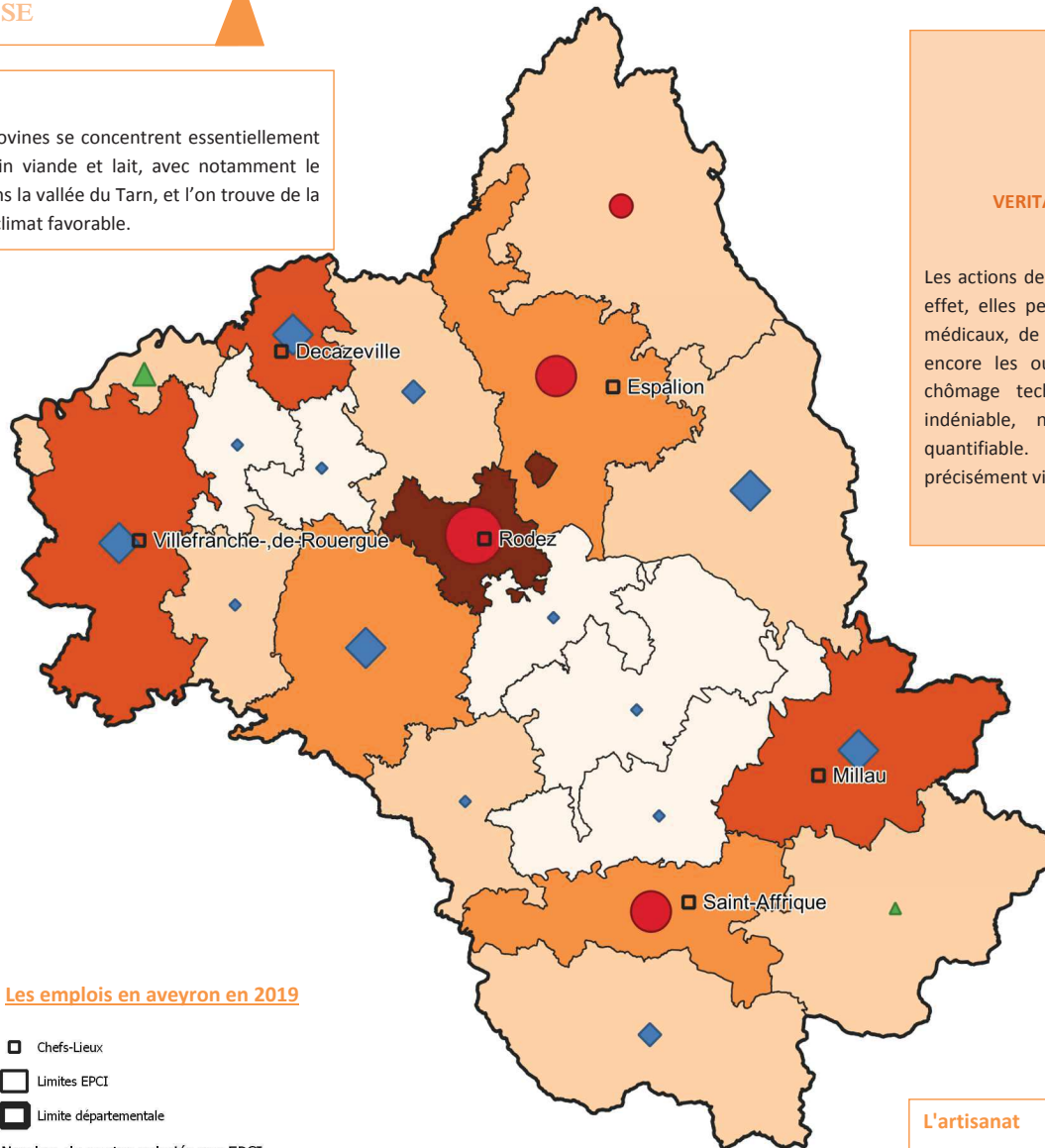
3^{ème} activité industrielle derrière l'agro-alimentaire et la mécanique, l'industrie du bois représente 3400 salariés. Il faut souligner le dynamisme de la seconde transformation, l'Aveyron étant le principal centre français de production de portes et fenêtres.

JINJIANG SAM (Viviez)



L'industrie

C'est dans l'agglomération de Rodez que se trouvent les plus grosses entreprises : Bosh, RAGT, SOFOP ou encore l'aéroport. Deuxième bassin d'emploi, la région de Decazeville, héritière d'un long passé industriel (mines et aciéries), accueille encore des sites importants (SAM ou SNAM). Historiquement, nombre d'entreprises sont spécialisées dans le travail du métal, la mécanique de précision, les machines outils et les composants électromécaniques (Forest-Line, MTI ou HITEC).



Les emplois en aveyron en 2019

- Chefs-Lieux
- Limites EPCI
- Limite départementale

Nombre de postes salariés par EPCI

- 0 - 1000
- 1000 - 3000
- 3000 - 5000
- 5000 - 10000
- 10000 - 31090

Nombre de postes salariés par secteur principal

- <500
- 500 - 1000
- 1000 - 10000
- >10000
- Commerce, transports, services divers
- ◆ Administration publique, enseignement, santé, action sociale
- ▲ Construction

LE SDIS,

VERITABLE ACTEUR SOCIO-ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

Les actions de secours sont génératrices d'économies. En effet, elles permettent de diminuer le volume de soins médicaux, de préserver les biens, l'environnement, ou encore les outils de travail, évitant par là même le chômage technique. Ce « coût du sauvé », s'il est indéniable, n'en demeure pas moins difficilement quantifiable. Il pourrait cependant être évalué plus précisément via une méthodologie adaptée.



L'artisanat

7425 entreprises se répartissent sur le département et seules 3 communes sur les 285 en sont dépourvues. Ce nombre est d'ailleurs en augmentation constante. L'artisanat d'art est représenté par des produits emblématiques, tels que la ganterie dans la région de Millau ou la coutellerie autour de Laguiole.

B - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le service départemental d'incendie et de secours est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

L'organisation opérationnelle du SDIS 12



Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évacuation.

MISSIONS EXCLUSIVES INCENDIE : prévention, protection et lutte.

MISSIONS PARTAGEES : autres accidents, sinistres, catastrophes, protection, lutte contre les risques technologiques ou naturels, évaluation et prévention des risques, secours d'urgence aux victimes d'accidents, sinistres.

Le SDIS de l'Aveyron est un établissement public départemental placé sous une double autorité :

- celle du préfet dans le domaine de la mise en œuvre opérationnelle,
- celle du président du conseil d'administration pour la gestion administrative et financière.

La direction du SDIS est assurée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours, assisté du directeur départemental adjoint.

Il est organisé comme suit :

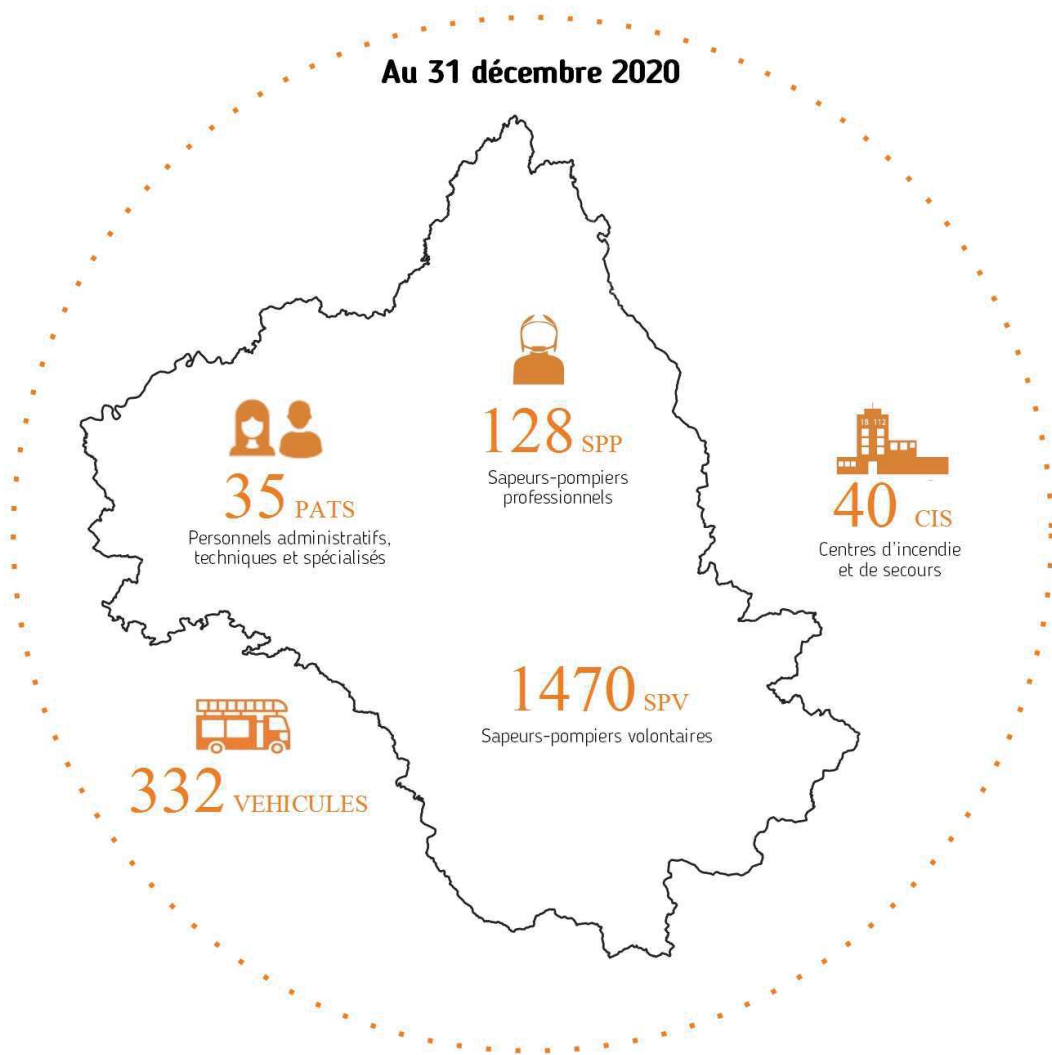
- un état-major (école départementale, atelier, SSSM etc.) avec un Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) de l'Aveyron.
- 40 centres d'incendie et de secours répartis sur trois groupements territoriaux : Centre-Nord, Ouest et Sud.

Les 6 centres mixtes (Rodez, Nord-Aveyron, Villefranche-de-Rouergue, Bassin, Millau et Saint-Affrique) servent de support au reste des unités opérationnelles.

Le SDIS repose sur un système fonctionnel constitué de groupements et services permettant d'assurer les missions opérationnelles, administratives et techniques indispensables au service départemental.

LE SDIS EN QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2020



Comparaison avec d'autres SDIS

Les services départementaux d'incendie et de secours sont classés en trois catégories selon un seul critère, la population DGF du département établie par l'INSEE.



Le SDIS de l'Aveyron est classé en catégorie C (-400 000 habitants)

LES DIFFERENTS SERVICES

LE CTA-CODIS

Traitement des appels

Le Centre de Traitement de l'Alerte réceptionne l'ensemble des appels 18/112 du département. Une procédure adaptée est prévue en cas d'appels multiples (tempête/inondations), ainsi qu'une procédure de repli au CSP Rodez en cas de défaillance ou aléa nécessitant son transfert.

Coordination opérationnelle

Le CTA-CODIS assure la gestion des moyens humains et matériels.

Gestion de crise

L'activation de la salle CODIS permet la prise en compte d'évènements à caractère particulier ou de grande ampleur affectant le département.

GESTION ADMINISTRATIVE

L'ensemble de la gestion administrative liée aux ressources humaines et à la finance est réalisé par des services spécialisés.

LE SERVICE MEDICAL

Missions :

- l'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude,
- le soutien sanitaire aux interventions,
- la participation aux missions de secours d'urgence
- la gestion de la pharmacie départementale (PUI) mais aussi aux formations et missions spécifiques.

6 700

journées stagiaires

en 2019

48 VSAV

(Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)

49 CCF

(Camion Citerne Feux de Forêts)

30 FPT

(Fourgon Pompe Tonne)

7 MEA (Moyen Elevateur Aérien)

81

**LOGICIELS,
BUREAUTIQUE
METIERS ET SYSTEMES**

69 MEDECINS

104 INFIRMIERS

8 PHARMACIENS

6 VETERINAIRES

2 PSYCHOLOGUES

L'EDSP

L'école départementale des sapeurs-pompiers (EDSP) est en capacité d'assurer la formation initiale des nouvelles recrues, mais aussi tout un panel de formations qualifiantes d'avancement, de maintien des acquis et de spécialités. Pour cela, elle s'appuie sur une infrastructure adaptée et un réseau de formateurs en interne.

L'ATELIER MECANIQUE DEPARTEMENTAL

Egalement implanté sur le site de l'état-major, il est en charge de l'entretien et du suivi des 332 véhicules spécialisés qui constituent la flotte.

L'atelier est encadré par un chef d'atelier et des mécaniciens qui assurent également les astreintes en cas de problème sur intervention. Une cellule est dédiée aux petits matériels équipant les engins.

INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS

Le service assure le maintien et l'amélioration des réseaux. Les outils informatiques se développent en permanence, aussi bien dans la partie opérationnelle et gestion de l'alerte que sur la partie fonctionnelle de l'établissement.

C - LES PARTENAIRES

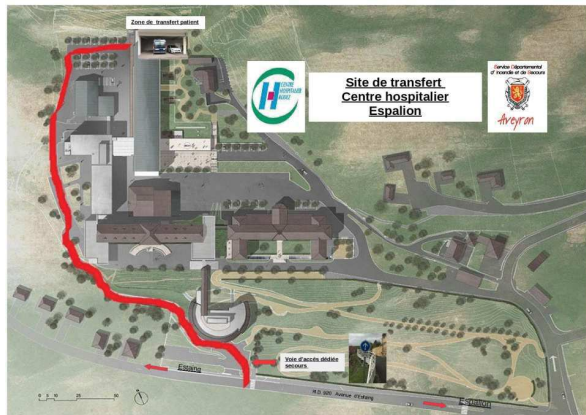
LES STRUCTURES MEDICALES

CENTRE HOSPITALIER ET MAISONS DE SANTE

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) détermine la répartition géographique des installations, activités et équipements lourds qui permettraient d'assurer une satisfaction optimale des besoins de la population.

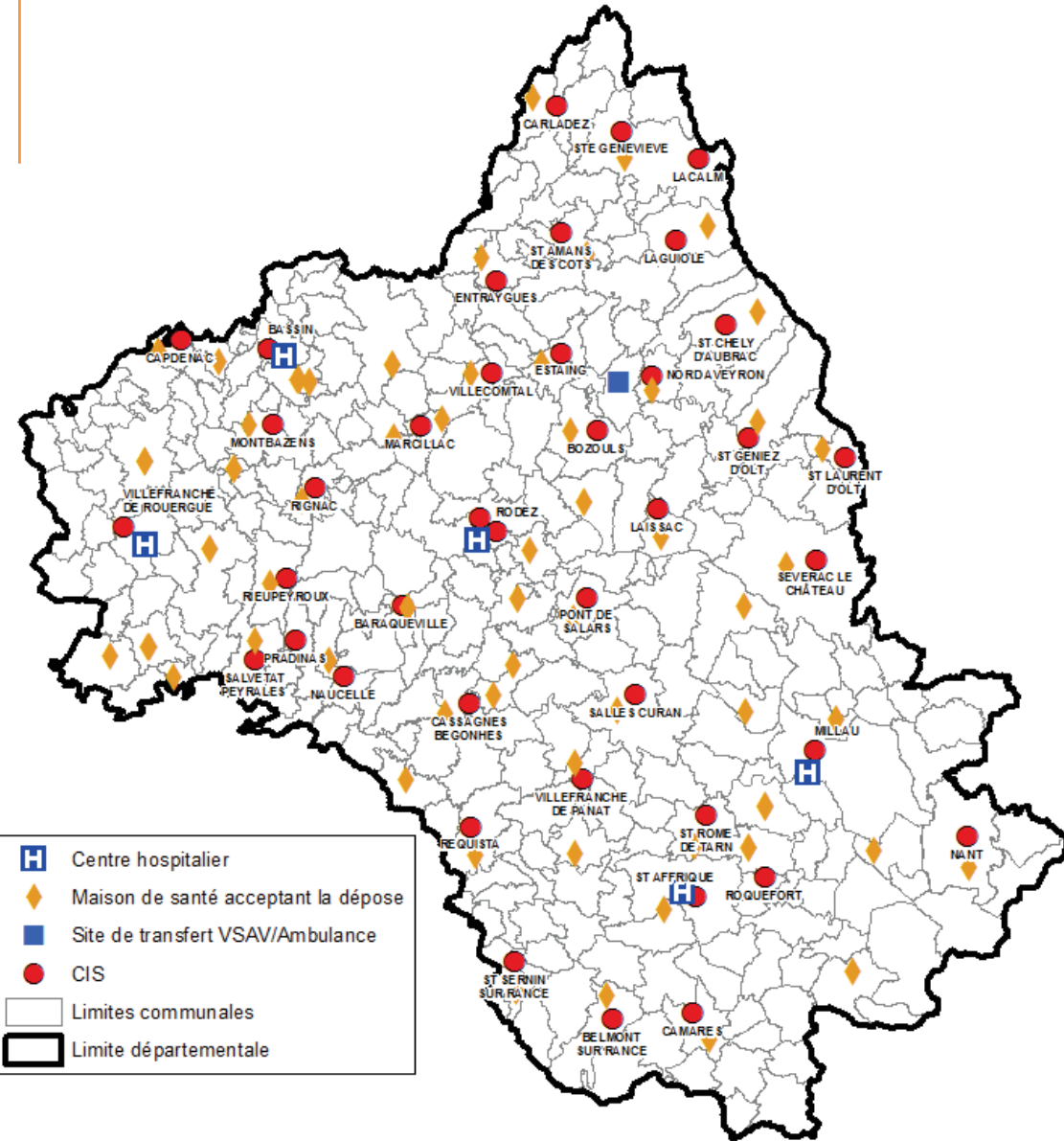


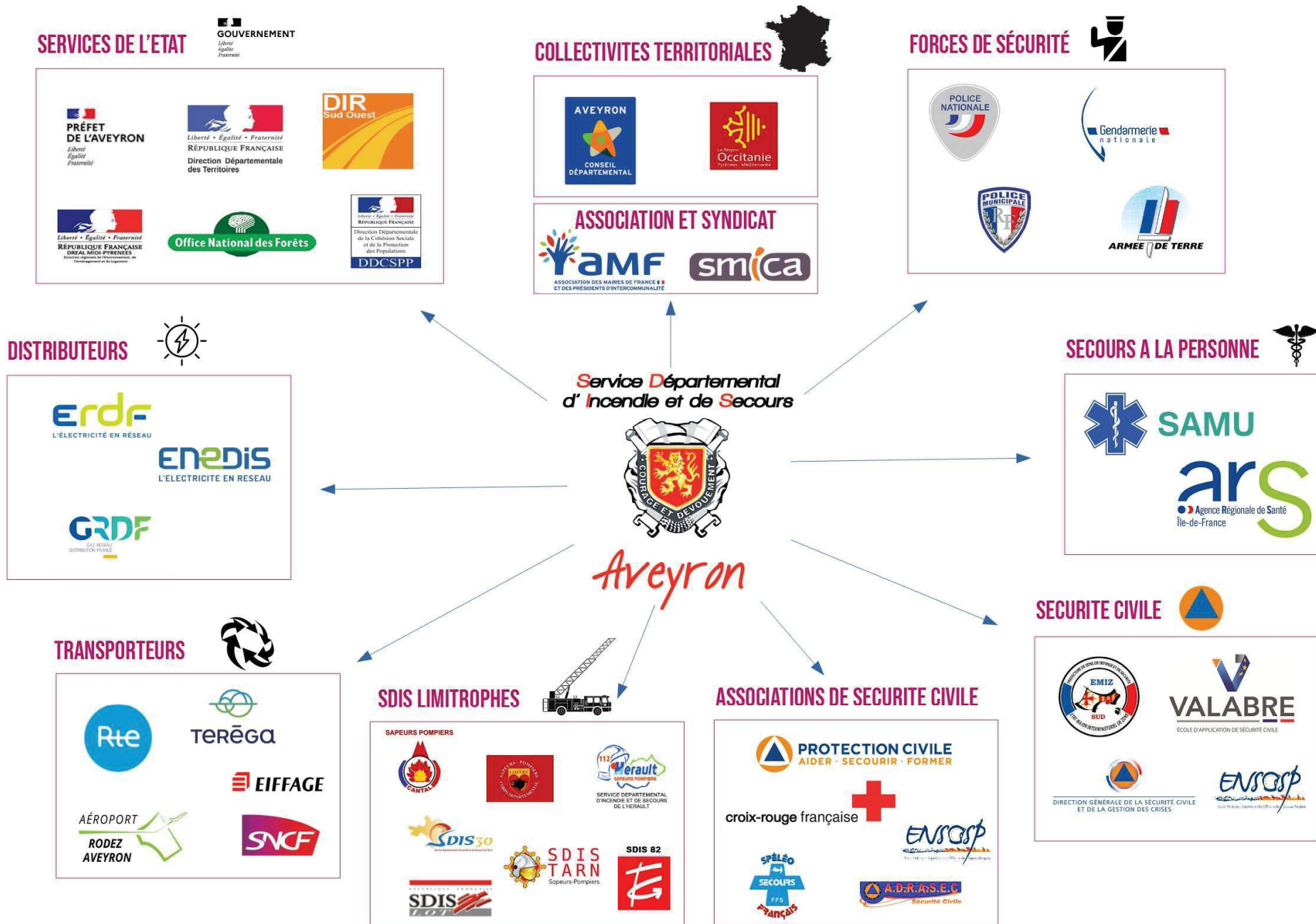
Hôpital de Rodez



Site de transfert centre hospitalier d'Espalion

L'aveyron et les structures médicales





Cette synergie interservices se concrétise en matière de sécurité civile au travers du CoTRRiM. Ce document de planification recense les moyens de chaque entité publique comme privée afin de constituer une réponse commune face à des scénarios identifiés.

Le CoTRRiM anticipe et hiérarchise les risques et les effets des menaces, au travers d'une sélection de scénarios correspondant aux principaux événements majeurs redoutés. Il définit les capacités de réponses par rapport à ces scénarios, en précisant le niveau de tension ou de rupture associé. Cette approche en termes de **réponse capacitaire** marque une nouvelle façon d'appréhender la planification opérationnelle, qui va bien au-delà de l'inventaire des ressources.

Dans le même temps, il initie une **réponse partagée** aux risques et aux effets potentiels des menaces entre l'ensemble des acteurs publics ou privés concernés par une gestion de crise.

Le CoTRRiM de l'Aveyron a été institué par l'arrêté 12-2017-12-05-003 du 5 décembre 2017. Les fils conducteurs du document ont été intégrés en filigrane dans la mise à jour du SDACR, en axant notamment l'analyse autour de la notion de réponse capacitaire.

Le CoTRRiM zonal, classifié « confidentiel défense » le 1^{er} février 2018, est également venu éclairer l'analyse que ce soit sur des thématiques opérationnelles partagées ou par rapport à des bassins de risques dépassant les frontières administratives et appelant une réponse extra-départementale mutualisée.

Afin de s'inscrire dans cette approche élargie, l'activité du SDIS a été appréhendée dans un contexte de partenariat, qui comprend :

- ✓ les départements frontaliers (Conventions Interdépartementales d'Assistance Mutuelle)
- ✓ la zone sud (cf. CoTRRiM zonal),
- ✓ les services partenaires, concourants ou menants (dont GN/PN/DIR/ARS).



zoom



La zone de défense et de sécurité sud en chiffres

21 départements représentant 3 régions (PACA, Occitanie, Corse)

112 804 km² soit 20 % du territoire

9 299 pompiers professionnels

20 000 policiers

2171 personnels administratifs

16 000 gendarmes

39 779 pompiers volontaires

4 800 réservistes



2

D'UN SDACR A L'AUTRE

BILAN DES PRECONISATIONS DU SDACR 2014

En 2014, 40 préconisations avaient été listées dans le SDACR.

22 ont été totalement réalisées. Parmi elles, des préconisations stratégiques comme :

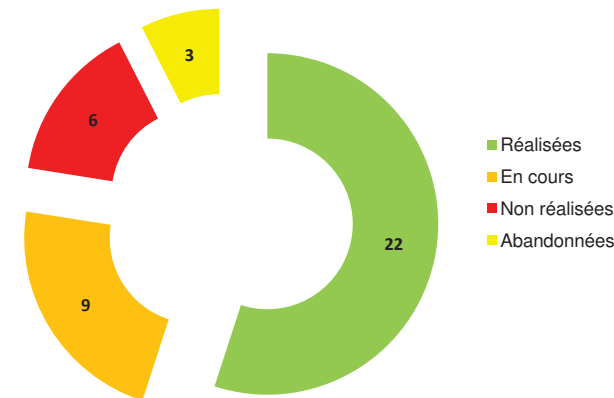
- la mise en œuvre de la politique de soutien et de développement du volontariat,
- le développement d'un réseau de médecins sapeurs-pompiers intervenant à la demande du SAMU,
- la création d'une pharmacie à usage intérieur,
- la mise en place du réseau ANTARES (des ajustements sont encore nécessaires afin de couvrir l'ensemble du territoire départemental).

10 préconisations n'ont pas été réalisées ou abandonnées comme :

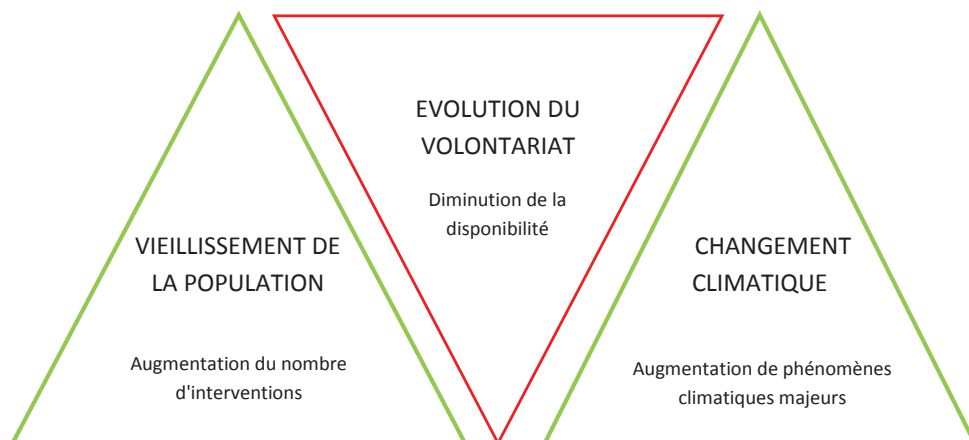
- la création d'une plateforme virtuelle de réception des appels provenant du SDIS (18-112) et du SAMU (15).

8 préconisations sont en cours comme :

Bilan de l'ensemble des préconisations du SDACR 2014



EVOLUTION DU DEPARTEMENT DEPUIS 2014



METHODOLOGIE DE REVISION

1 Analyse et évaluation de l'activité opérationnelle du SDIS des années 2014 à 2020. 2020 étant une année atypique suite à la crise sanitaire, nous arrêterons notre période d'étude à 2019 dans certains cas.

2 Evaluation de l'organisation opérationnelle du SDIS

qui a fait l'objet d'une approche consultative interne avec la réalisation de 30 réunions au travers de 6 groupes de travail regroupant 60 sapeurs-pompiers de tout grade et statut. Parallèlement dans un souci de progrès, l'équipe projet a consulté les services partenaires, notamment le SAMU.

3 La prise en compte des observations du rapport d'octobre 2019 de l'inspection générale de la sécurité civile :

- Evaluer périodiquement l'efficacité des mesures mises en œuvre afin de limiter le nombre d'interventions liées aux carences des ambulanciers privés.
- Mettre en place une interface entre le logiciel métier du CRRA 12 (logiciel SAMU) et le CTA.
- Evaluer le nombre de départs en sous effectif.
- Développer pour les équipes spécialisées les mutualisations en matière de formation, d'interventions...

30 réunions

6 groupes de travail

60 sapeurs-pompiers

3

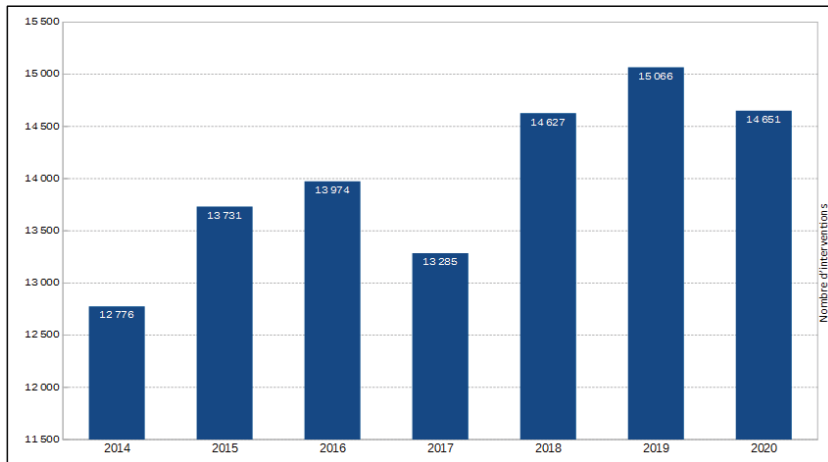
LA SOLLICITATION OPERATIONNELLE DU SDIS

A - STATISTIQUES ET ANALYSE GLOBALE

BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE PAR ANNEE

L'analyse de l'activité opérationnelle du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron a été réalisée à partir des statistiques provenant des comptes-rendus de sorties de secours.

Activité opérationnelle de 2014 à 2020



Le nombre d'interventions s'oriente à la hausse depuis 2012, dernière année prise en compte dans la mise à jour du SDACR en 2014 : soit une augmentation de 16 %.

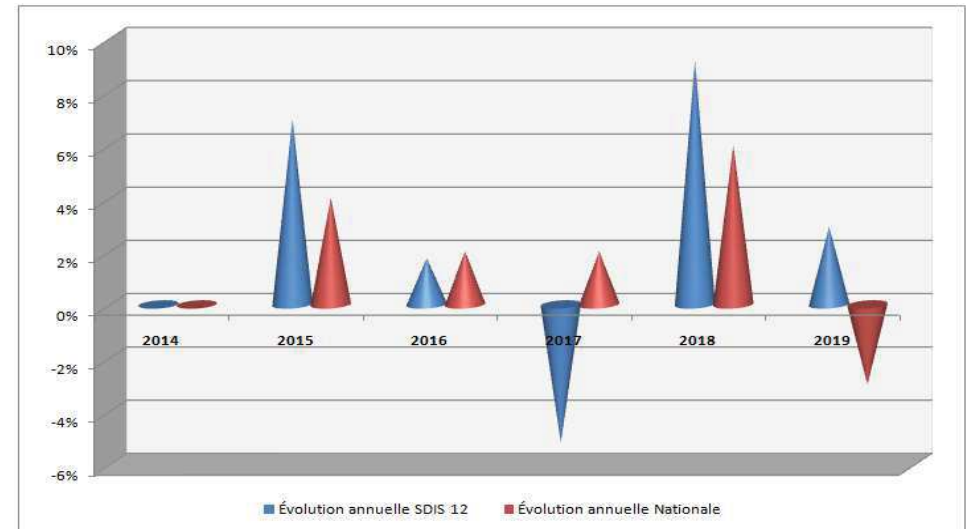
En 2019, les sapeurs-pompiers de l'Aveyron ont effectué **15 066 interventions** soit une moyenne de **41 interventions par jour**. Le département n'a jamais connu un aussi grand nombre d'interventions par jour, il était de 35 en 2014. On estime que **7 %** de la population départementale a bénéficié de l'intervention des sapeurs-pompiers du corps départemental.

L'année 2017 est une exception, ayant connu une baisse sensible en raison de la diminution des interventions pour secours d'urgence aux personnes suite à une politique volontariste de contrôle des carences liées aux ambulanciers privés.

Ces chiffres intègrent les interventions extra-départementales :

- les conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM) entre le SDIS de l'Aveyron et les SDIS des départements limitrophes. Il s'agit des interventions réalisées par ces 7 départements pour le compte de l'Aveyron et réciproquement,
- les colonnes de renfort extra-départementales (feux de forêt, inondations, évènements climatiques...).

Evolution de l'activité annuelle du SDIS 12 comparée à celle nationale de 2014 à 2020



Exception faite de l'année 2017 (atypique comme indiqué précédemment), l'évolution de l'activité opérationnelle du département se situe au-dessus de la moyenne nationale et cette tendance semble aller en s'accroissant.

EN CHIFFRES

La barre symbolique des 15 000 interventions a été franchie en 2019. Cette hausse n'est pas attribuée à l'augmentation de la population sur le territoire qui demeure très faible (+0.2%), mais plutôt à des causes sociétales (telles que le vieillissement des habitants, l'urbanisation des communautés urbaines de Rodez et Millau ou la modification des comportements).

➤ **16 %**
des interventions
par rapport à 2014

15 066
interventions
en 2019

41 par jour

DUREE DES INTERVENTIONS

Définition

Hommes/heures correspond au nombre de personnels engagés sur une intervention multiplié par la durée de l'intervention.

Evolution de la durée moyenne par nature d'interventions en hommes/heure de 2014 à 2020

Année	Accidents de la circulation	Feu de Forêts	Incendie	Opérations Diverses	SUAP	Risques Technologiques	Moyenne annuelle
2014	8,5	13,6	13,5	10,6	5,6	14,1	6,81
2015	8,9	18,9	17	3,5	5,5	8,6	6,71
2016	9,1	26,3	18,1	4,2	5,6	13,5	6,81
2017	9,6	19,4	17,9	4	5,7	35,1	6,99
2018	9,3	19,6	18,1	5,5	5,6	14,1	6,93
2019	8,9	18,9	15	4,1	5,5	8	6,6
2020	8,65	37,62	14,41	3,62	5,38	8,77	6,61

Ce tableau montre que la durée des interventions en hommes/heure est globalement stable durant les 7 dernières années.

RECAPITULATIF

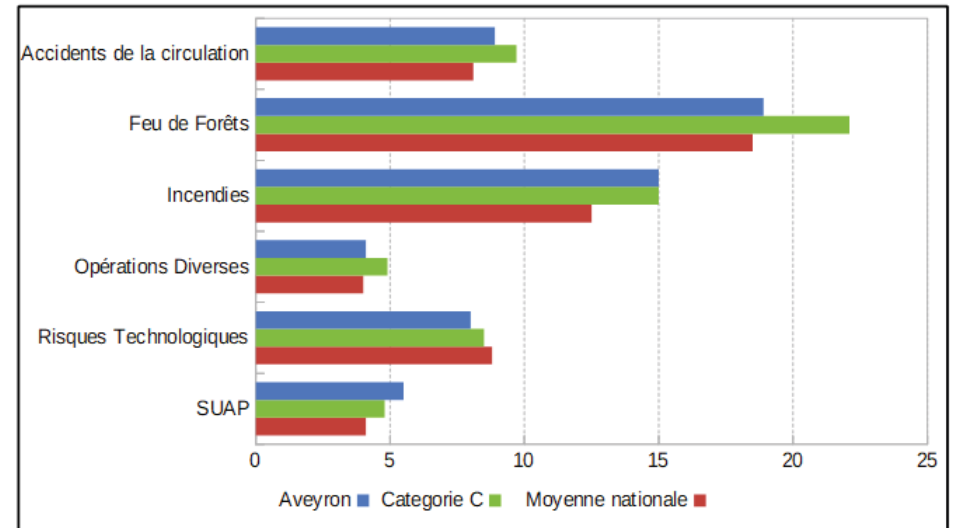
	SDIS 12	NATIONALE
Nombre moyen de sapeurs-pompiers engagés sur une intervention	4.4	3
Durée d'intervention	1h40	1h24

Le département se situe sur ces deux indicateurs au-dessus de la moyenne nationale.

La raison du plus fort nombre de sapeurs-pompiers en interventions est multifactoriels : équipage des VSAV à 4 dans le département, problèmes de disponibilité entraînant l'engagement de plusieurs moyens.

La durée d'intervention est due à la géographie du département : taille importante du département amenant des durées de transfert sur les centres hospitaliers importantes (jusqu'à 1h30), relief, infrastructure routière (routes sinueuses, faible nombre de voies rapides).

Durée moyenne par nature d'interventions en hommes/heure pour l'année 2019



La durée moyenne d'une intervention en Aveyron est similaire aux SDIS de même catégorie.

Les durées généralement supérieures à la moyenne nationale s'expliquent encore une fois par l'étendue du territoire qui allonge les temps de transport.

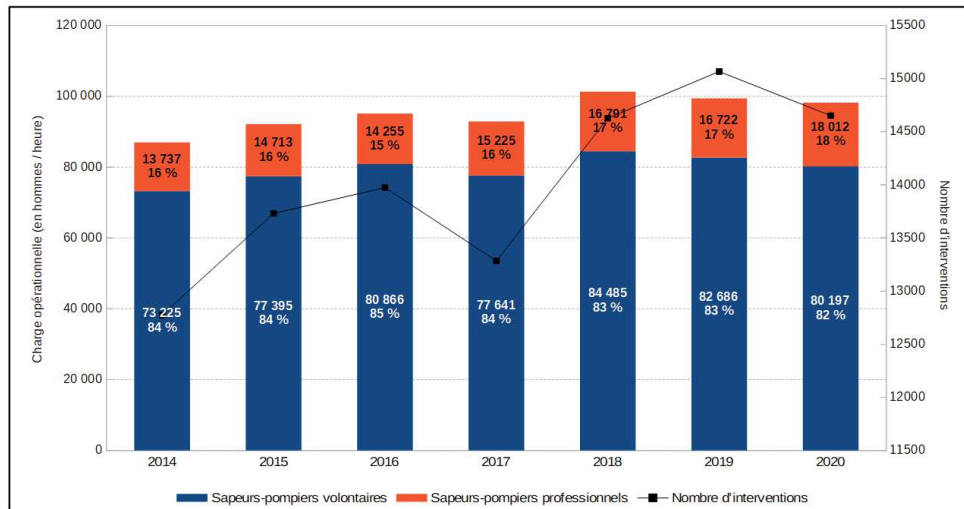


REPARTITION DE LA CHARGE OPERATIONNELLE

Définition

Charge opérationnelle représente la somme des hommes/heure par intervention.

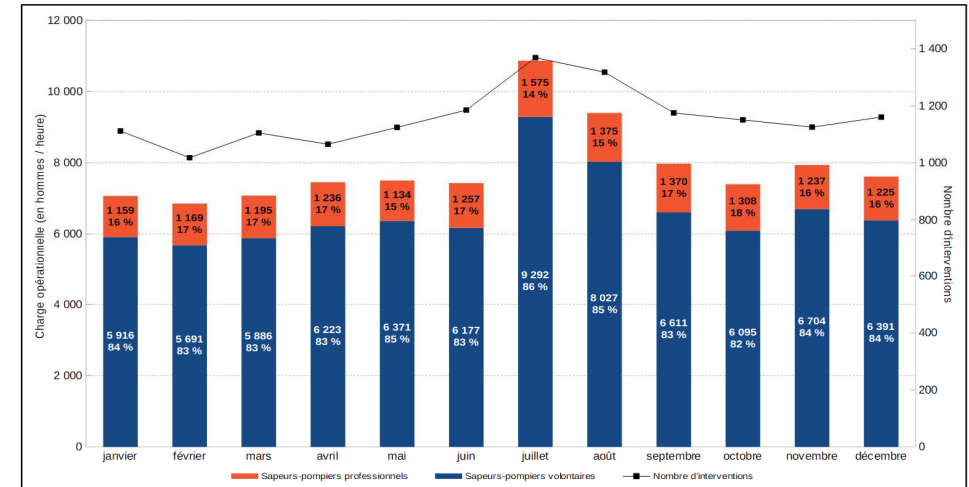
Evolution de la charge opérationnelle de 2014 à 2020



La charge opérationnelle suit logiquement la hausse du nombre d'interventions, soit une augmentation **moyenne de 15%** tous statuts confondus depuis 2014. La part de SPP et SPV dans l'effectif est constant sur la période considérée.

L'étude statistique détaillée révèle des variations d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques. Durant cette période, la répartition de la charge opérationnelle entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels s'est maintenue.

Evolution de la charge opérationnelle mensuelle pour l'année 2020



L'activité opérationnelle reste stable tout au long de l'année, avec un **pic notable en période estivale** principalement dû à l'activité touristique et à un risque feux de végétation de plus en plus présent.

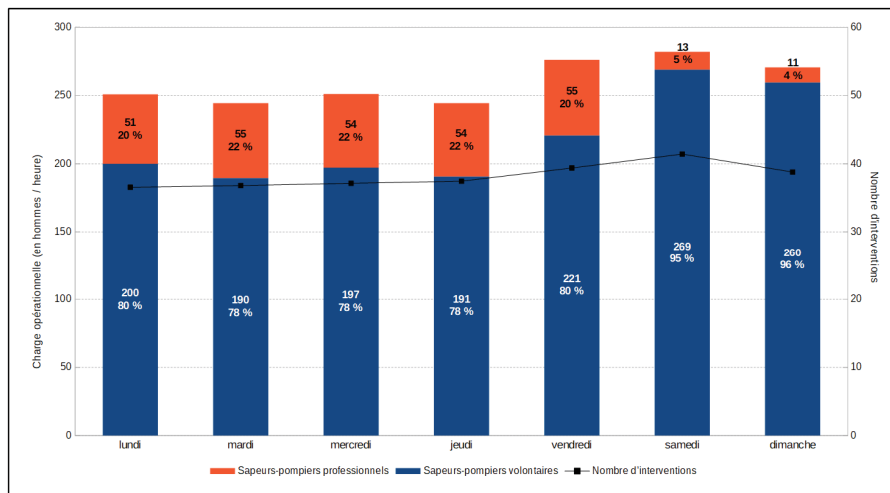
CHARGE OPERATIONNELLE

↗ **moyenne de 15%** tous statuts confondus depuis 2014

- EFFECTIF CONSTANT

- PIC NOTABLE EN PERIODE ESTIVALE

Evolution de la charge opérationnelle hebdomadaire pour l'année 2020



Le week-end élargi correspond à une hausse notable de l'activité. Celle-ci s'accroît à partir du vendredi, en raison principalement d'une augmentation du nombre de secours routiers, et entraîne une sollicitation importante des sapeurs-pompiers volontaires composant la grande majorité des effectifs disponibles le week-end.

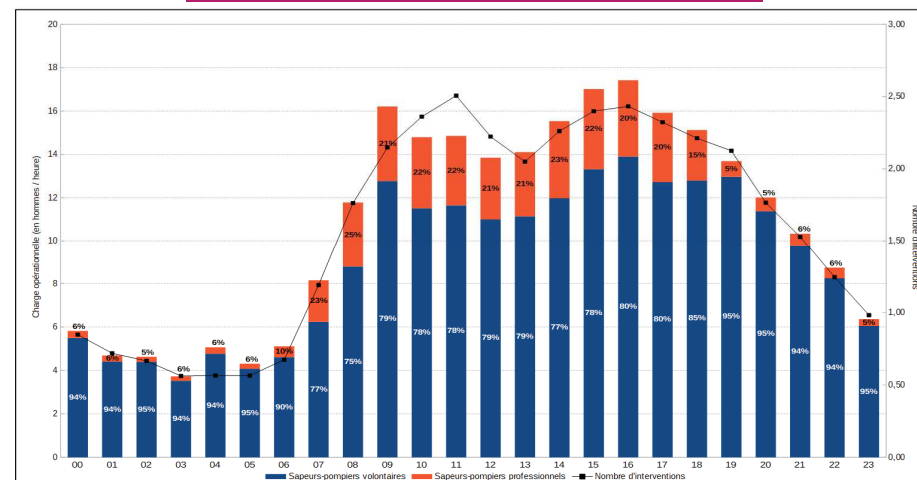
EN CHIFFRES

↗ **activité**
à partir du **vendredi**

PIC activité :
16H00

L'Aveyron se caractérise par une activité annuelle en constante augmentation d'environ 15%, une saisonnalité de plus en plus marquée et un surcroît d'activité du vendredi au dimanche.

Evolution de la charge opérationnelle journalière pour l'année 2020



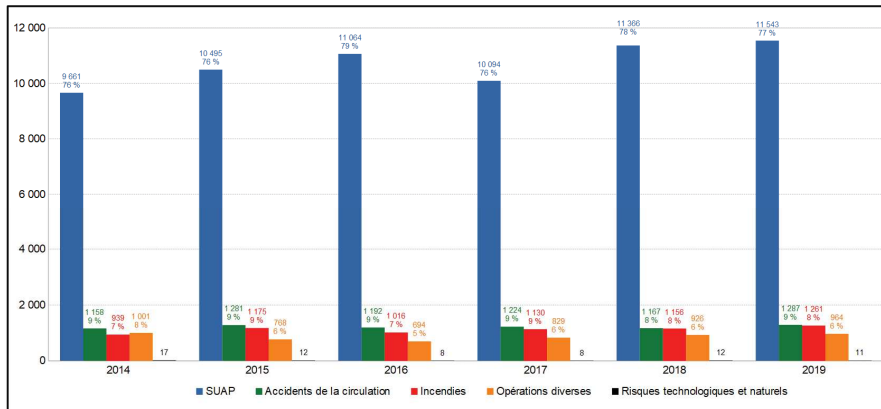
La charge opérationnelle nocturne demeure à des niveaux assez bas. L'activité croît à partir de 6 heures, et atteint un plateau de 10h à 14h, jusqu'au pic de 16 h. Cet horaire charnière correspond au plus haut de la charge opérationnelle ainsi qu'au basculement de la part assurée par les professionnels. Le recours aux sapeurs-pompiers volontaires est donc optimisé durant la nuit profonde, période durant laquelle l'activité baisse régulièrement jusqu'au matin.

BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE PAR CATEGORIE

Les interventions des services d'incendie et de secours sont réparties de la manière suivante :

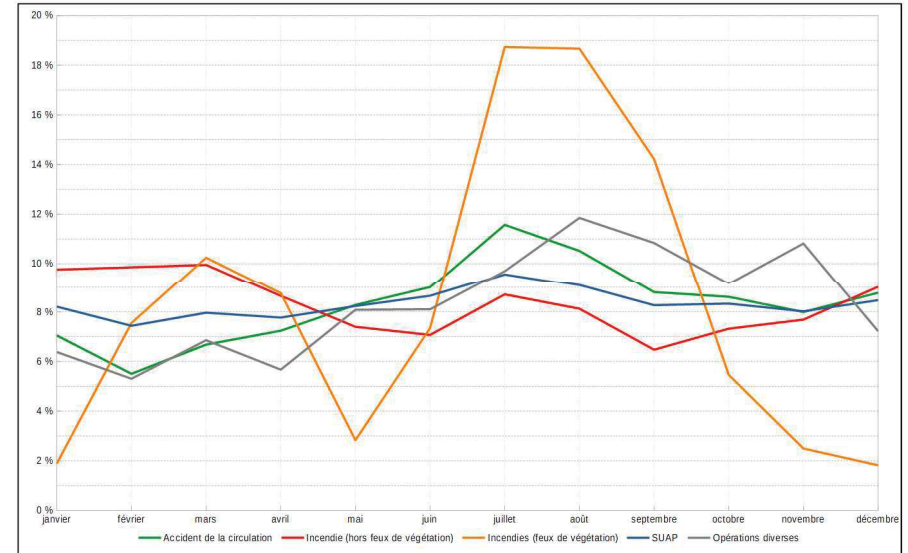
- ✓ Le secours d'urgence à personnes (SUAP)
- ✓ Les accidents de la circulation (SR)
- ✓ Les incendies (INC)
- ✓ Les opérations diverses (DIV)
- ✓ Les risques technologiques et naturels (RTN)

Activité opérationnelle par catégorie de 2014 à 2019



On notera que malgré la forte augmentation du nombre global d'interventions, la répartition entre catégories reste stable : SUAP 77 %, secours routier 9 %, incendie 8 %, opérations diverses 6 %.

Activité opérationnelle annuelle par catégorie de 2014 à 2020



A l'exception de l'incendie urbain, le pic d'activité toutes catégories se situe durant la période estivale, notamment les feux de végétation dont 15 % sont réalisés en juillet. L'augmentation d'activité dans les domaines du secours à personnes et du secours routier s'explique par la fréquentation touristique durant cette même période.

PIC D'ACTIVITE

Période estivale

FEUX DE VÉGÉTATION

+ 15% en juillet

FREQUENTATION TOURISTIQUE

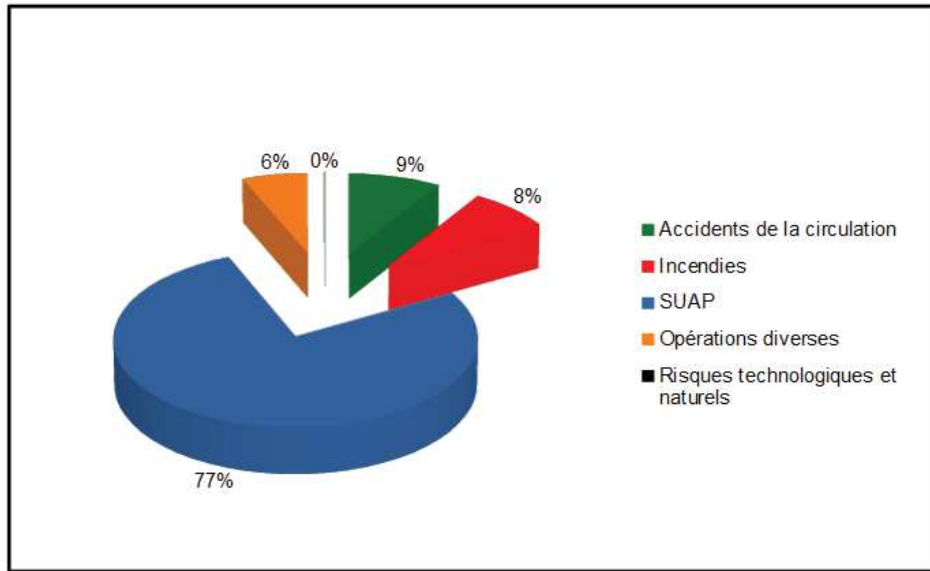
↗ activité SECOURS A PERSONNES

↗ activité SECOURS ROUTIER

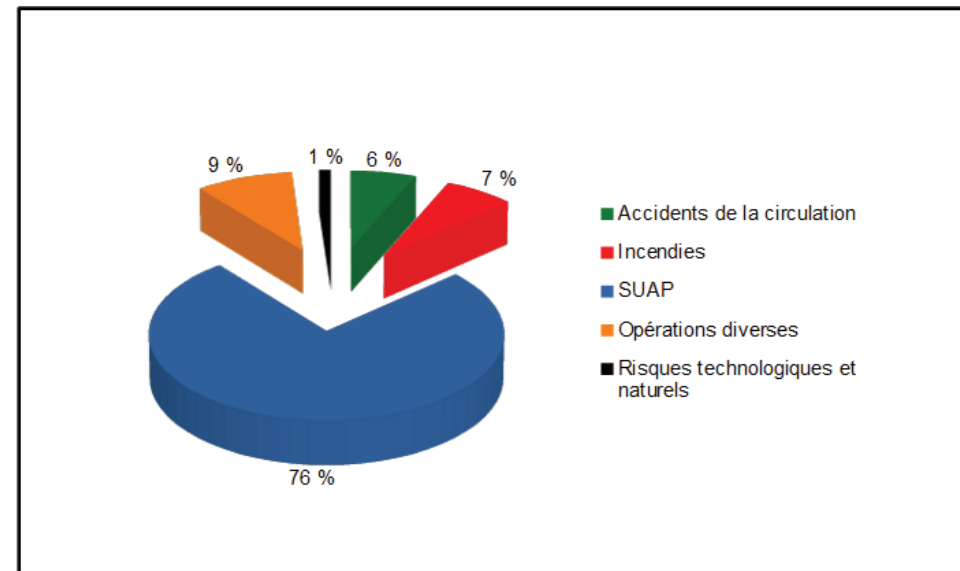
COMPARAISON AVEC D'AUTRES SDIS

Répartition départementale et nationale par nature d'intervention pour l'année 2020

AVEYRON



FRANCE (données INSIS du Ministère de l'Intérieur)



La ventilation par catégories de l'activité de l'année 2020 du SDIS de l'Aveyron illustre parfaitement l'évolution des missions qui sont celles de l'ensemble des SDIS français, soit

86 % de secours aux personnes, 8 % de feux, 6 % d'opérations diverses

Pourcentage de la population bénéficiant de l'aide des sapeurs-pompiers

Le SDIS 12 : 7 %

Au niveau national : 4,7 %

Nombre d'interventions pour 100 000 habitants

Le SDIS 12 :

5400

Les départements de Cat C :

6784 (4702 à 9322)

Nombre d'interventions par jour

Le SDIS 12 : 41

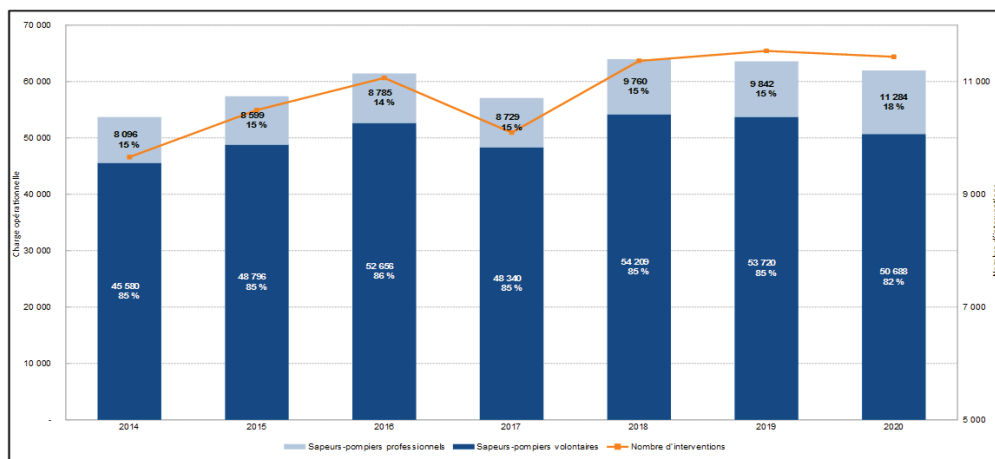
Les départements de Cat C : 50 (18 à 84)

B - STATISTIQUES ET ANALYSES PAR INTERVENTION

LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

Le secours d'urgence aux personnes représente de très loin la majorité des interventions du SDIS avec 80 %. Il se compose de missions propres définies par le CGCT L1424-2 et de missions partagées ou réalisées par carences d'autres services.

Evolution du nombre d'interventions et de la charge opérationnelle pour le secours d'urgence à personnes (2014-2020)

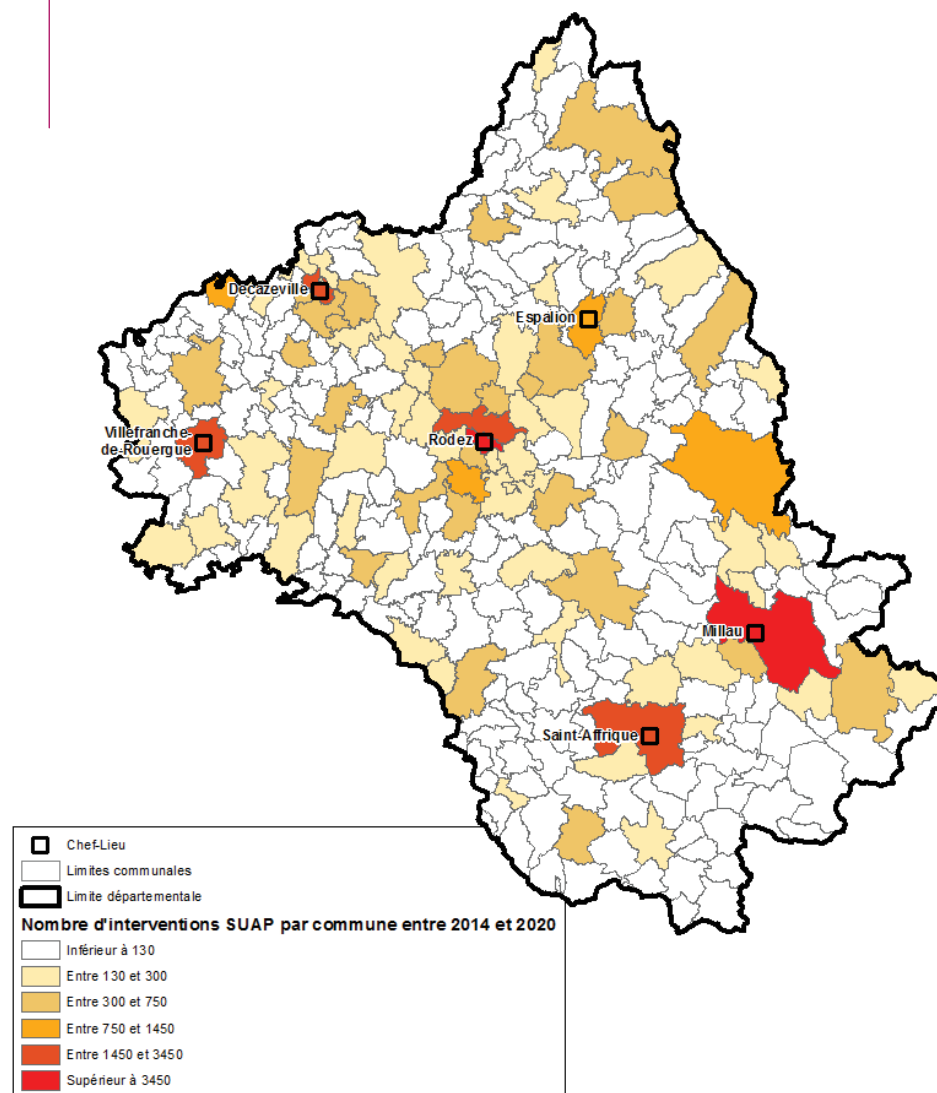


Les interventions pour secours à personnes connaissent une hausse linéaire de 15 % sur les 6 dernières années, à l'exception de 2017, année où le SDIS a pris la décision de refuser toutes formes de carences (délais et moyens) durant environ un trimestre. L'effet produit sur le SUAP et donc sur le nombre global d'interventions, infléchit fortement la hausse sur la période étudiée.

D'autre part, on constate la stabilité de la répartition de la charge opérationnelle entre les deux statuts. Par conséquent, avec un effectif quasi stable, la charge opérationnelle par agent suit la même courbe.

L'activité SUAP est soutenue dans les zones urbaines à plus forte densité de population, à l'exception de certains secteurs très ruraux caractérisés par une population âgée : Viadène, secteur de Nant.

Nombre d'interventions SUAP par commune entre 2014 et 2020

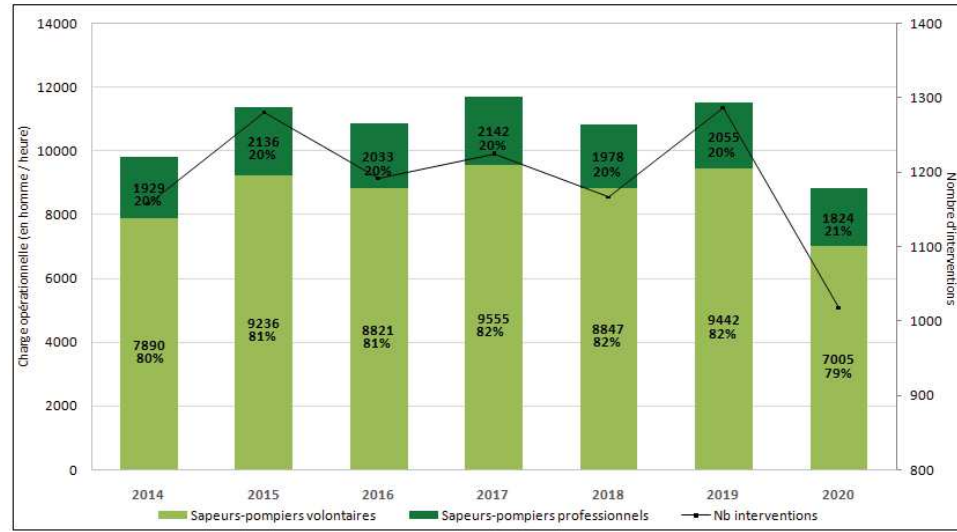


LE SECOURS ROUTIER

Le secours routier comprend un ensemble de missions allant du balisage jusqu'à l'extraction d'une victime d'un véhicule accidenté.

Le risque routier est présent sur l'ensemble des communes du département, cependant les grands axes de circulation sont naturellement les plus générateurs d'accidents nécessitant les moyens de secours routier.

Evolution du nombre d'interventions et de la charge opérationnelle pour le secours aux accidentés de la circulation (2014-2020)

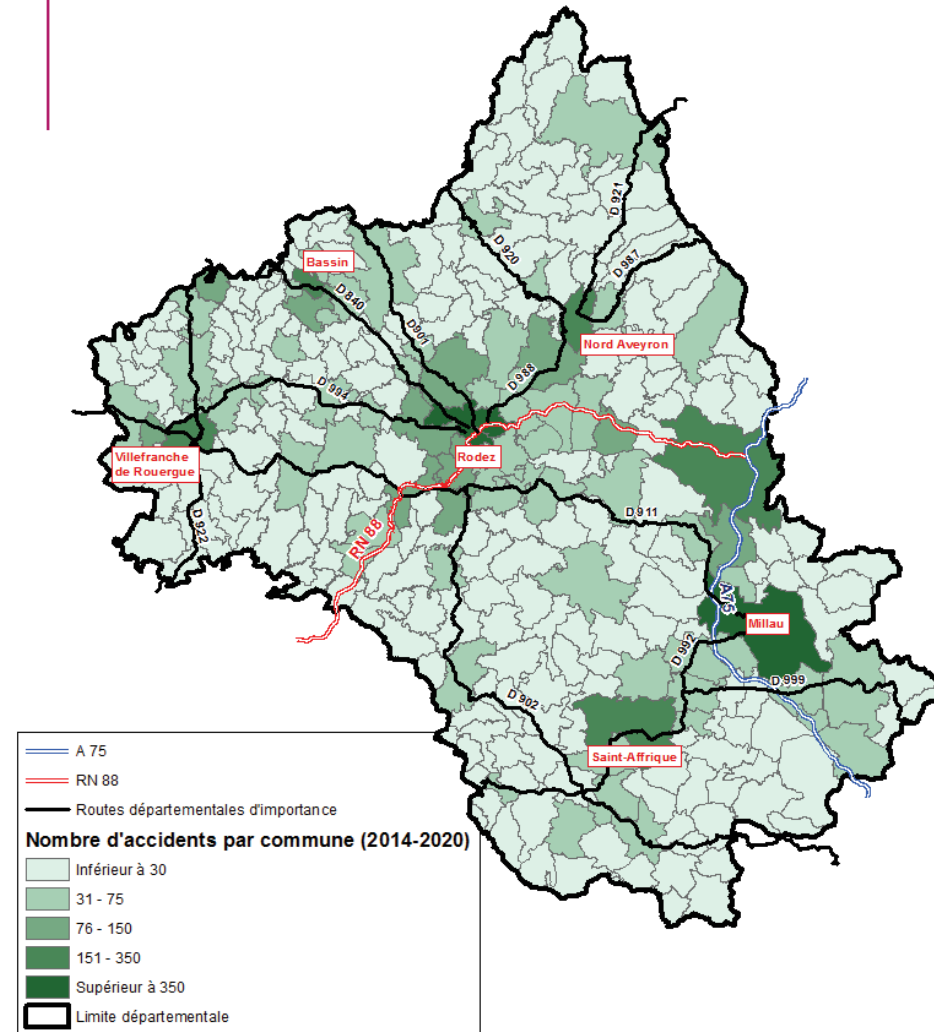


Le nombre d'interventions pour le secours routier reste relativement stable mais ce type de mission exige des compétences de plus en plus pointues liées à l'évolution technologique des véhicules : voiture électrique, hydrogène, systèmes de sécurité

La charge opérationnelle suit la même tendance avec une répartition constante entre les deux statuts.



Activité secours routier sur les principaux axes du département (2014-2020)



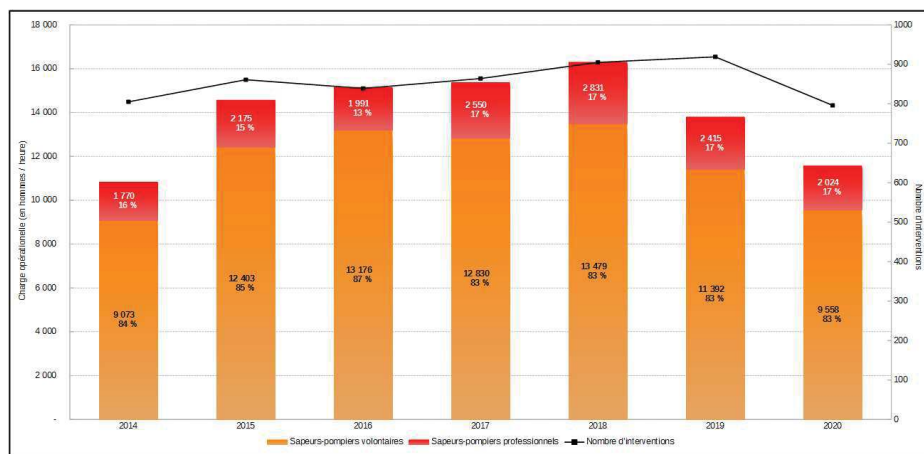
LES INCENDIES (HORS FEUX DE VÉGÉTATION)

Le département de l'Aveyron est confronté à deux catégories d'incendie :

- Feux classiques (habitations, industries, véhicules ...).
- Feux de végétation (récoltes, forêts, broussailles).

La mission incendie représente pour les SDIS le cœur de l'activité, même si elle ne représente que 8% du nombre total d'interventions.

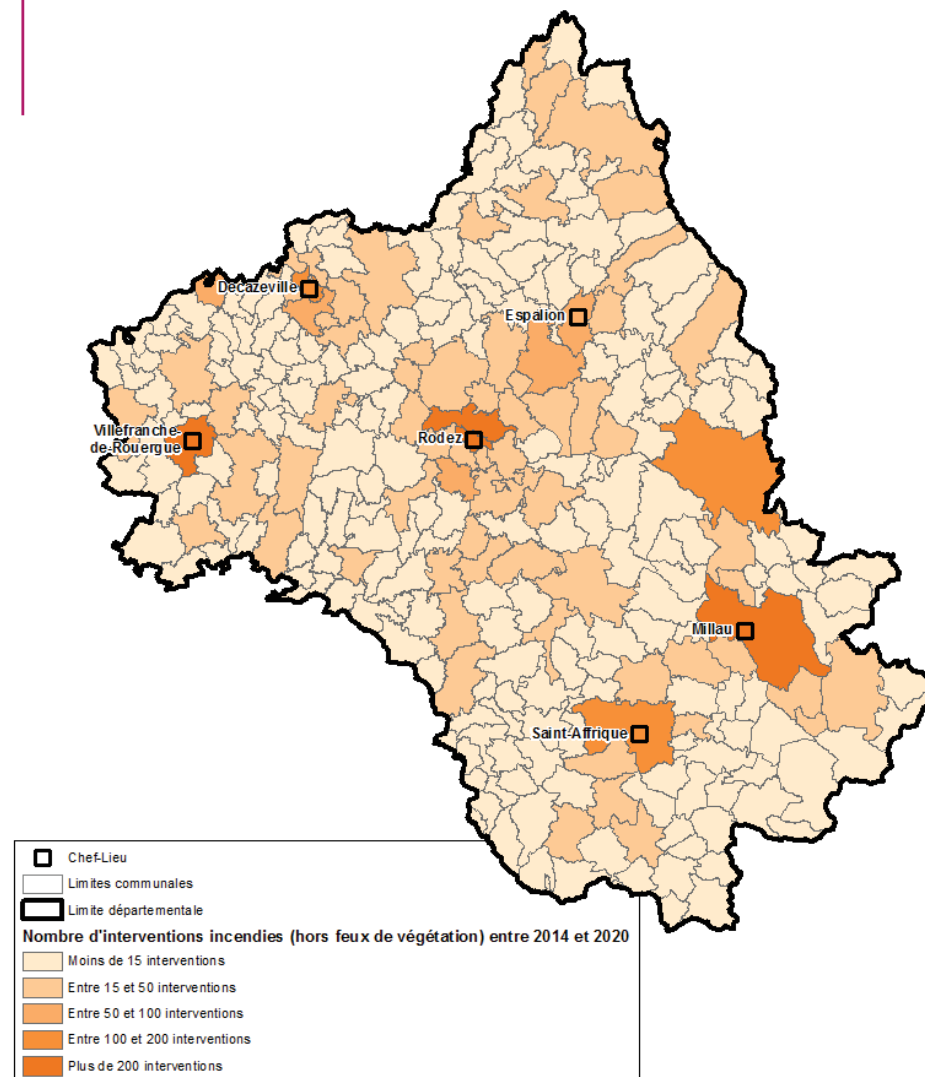
Evolution du nombre d'interventions et de la charge opérationnelle pour les incendies (hors feux de végétations) (2014-2020)



Le nombre d'interventions pour feu (hors végétation) suit l'augmentation globale du nombre d'interventions, soit environ 15%.

On les retrouve sur l'ensemble du territoire avec une proportion plus importante dans les centres urbains.

Nombre d'interventions pour incendie (hors feux de végétation) de 2014 à 2020

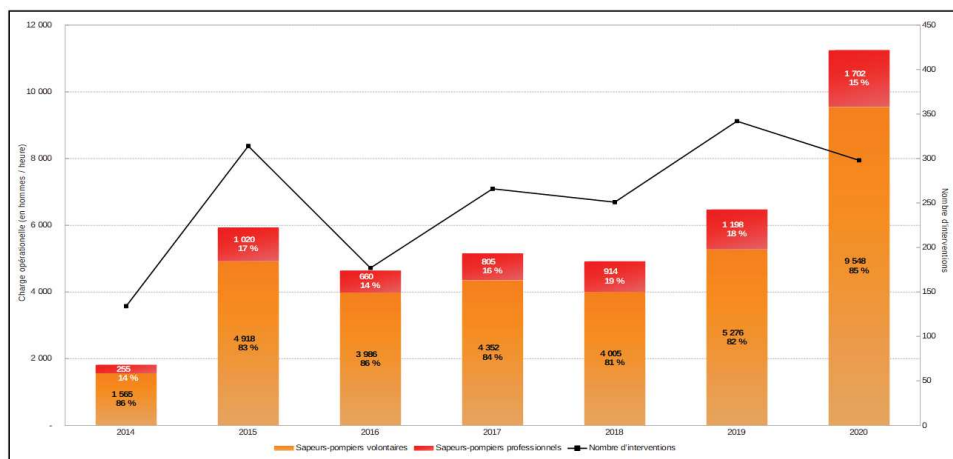


INCENDIES FEUX DE VÉGÉTATION

On nomme feux de végétation ou encore feux d'espace naturel :

- feux de récoltes,
- feux de broussailles,
- feux de forêts,
- renforts extra-départementaux (en augmentation depuis le rattachement du département à la zone de défense sud).

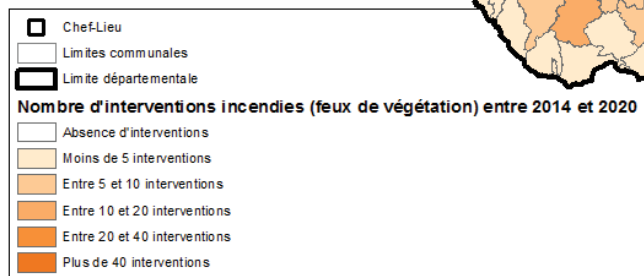
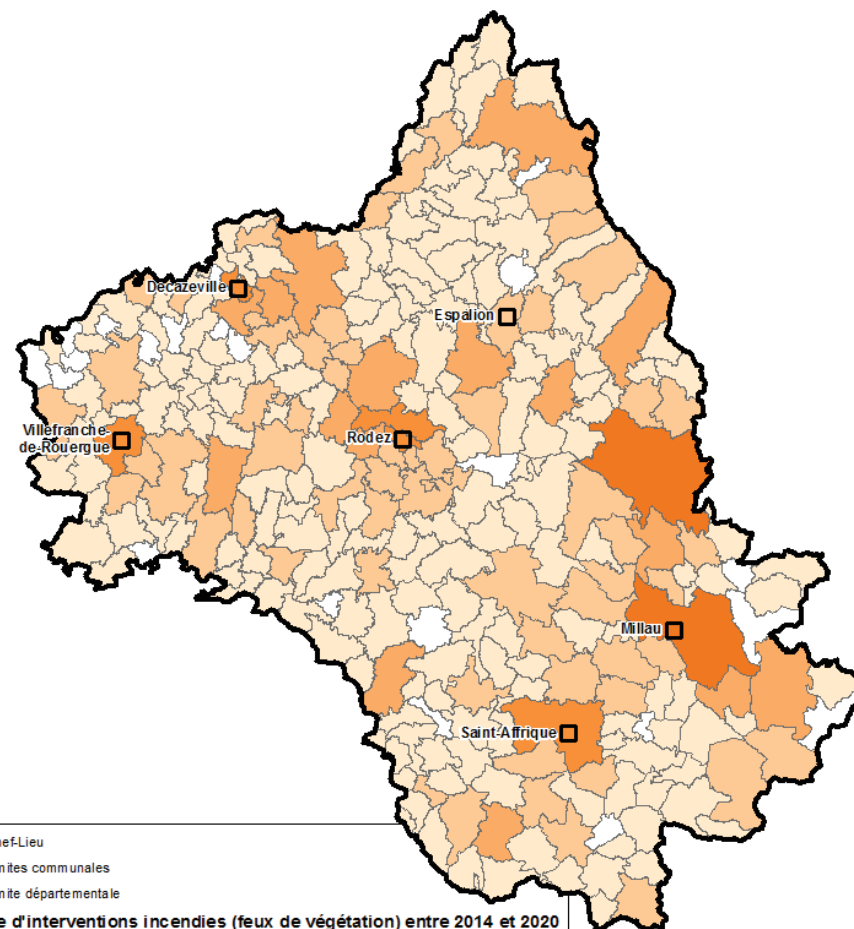
Evolution du nombre d'interventions et de la charge opérationnelle pour feux de végétation (2014-2020)



Le nombre d'interventions pour feux de végétation est fortement dépendant des conditions climatiques.



Nombre d'interventions pour feux de végétations de 2014 à 2020

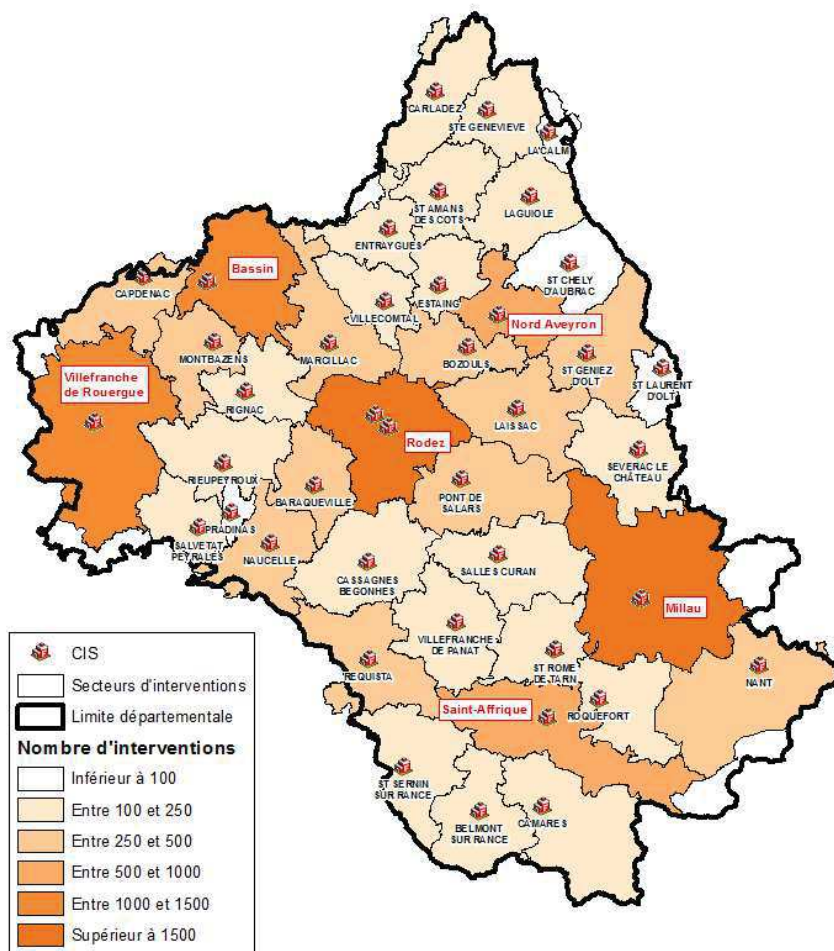


Ce type d'intervention survient sur tout le territoire Aveyronnais avec des zones plus sensibles au Sud et à l'Ouest.

C - STATISTIQUES ET ANALYSE PAR UNITE OPERATIONNELLE

Bien entendu, les centres de secours supports ont une activité supérieure aux centres d'incendie et de secours. Cependant, contrairement aux idées reçues, l'analyse pour 100 000 habitants révèle une plus forte sollicitation des services de secours par la population rurale. Deux zones géographiques se distinguent par rapport au nombre d'habitants : la première se dessine autour de certaines communes du sud du département (notamment La Couvertoirade, l'Hospitalet du Larzac, Nant..), la seconde est constituée de communes de l'Aubrac. Ce constat est sans doute à mettre en lien avec une offre médicale plus restreinte.

Activité générale par CIS (2020)



La charge opérationnelle par CIS

En ce qui concerne la charge opérationnelle, on constate également une hausse générale, à l'exception des 7 CIS cités page 27, auxquels viennent s'ajouter Estaing et Saint-Amans dans une moindre mesure. On remarque que le rapport entre l'augmentation du nombre d'interventions et la charge opérationnelle n'est pas identique selon les CIS :

1. **Pour certains**, le pourcentage d'augmentation du nombre d'interventions et de la charge opérationnelle est **cohérent et sensiblement identique**, par exemple Rodez avec 31 % et 33 %.
2. **Pour d'autres**, le pourcentage d'augmentation du nombre d'interventions est nettement **plus important que celui de la charge opérationnelle**, par exemple Bozouls avec 45 % et 9 %. Cela s'explique par la fréquence des renforts extérieurs sur le secteur du CIS concerné, une part de la charge opérationnelle étant absorbée par ces renforts.
3. **Enfin**, on constate que pour une troisième catégorie, le pourcentage d'augmentation du nombre d'interventions est nettement **inférieur** à celui de la charge opérationnelle, par exemple Millau avec 18 % et 34 %. Cet état de fait exprime la régularité des renforts effectués au profit des CIS voisins.

CHARGE OPERATIONNELLE : ↗ GÉNÉRALE

RAPPORT ENTRE AUGMENTATION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS ET CHARGE OPERATIONNELLE

DISPARATE ENTRE LES CIS EN FONCTION DE :

- LA FREQUENCE DES RENFORTS EXTERIEURS
- LA REGULARITE DES RENFORTS AU PROFIT DES CIS VOISINS

Evolution de l'activité opérationnelle par CIS durant la période 2014-2019

D'une manière générale, l'activité opérationnelle augmente pour l'ensemble des CIS, malgré le ralentissement déjà signalé de 2017 résultant du choix délibéré de ne plus effectuer de carences pendant trois mois. Seuls 7 CIS sur les 40 que compte le corps départemental voient leur nombre d'interventions baisser. Il s'agit de 5 CIS du groupement sud (Camarés, Roquefort, Salles-Curan, Séverac et Saint-Rome) et 2 CIS du groupement Nord (Lacalm et Laguiole). Ces exceptions sont en grande partie corrélées aux problèmes récurrents de disponibilité que connaissent ces structures.

Centre de secours	2014	2015		2016		2017		2018		2019		Evolution 2014-2019
	Inters.	Inters.	Evol.	Inters.	Evol.	Inters.	Evol.	Inters.	Evol.	Inters.	Evol.	
BARAQUEVILLE	185	252	36%	277	10%	244	-12%	257	5%	315	23%	70%
BASSIN	1157	1217	5%	1329	9%	1225	-8%	1248	2%	1279	2%	11%
BELMONT SUR RANCE	133	126	-5%	152	21%	131	-14%	142	8%	161	13%	21%
BODOULS	173	208	20%	223	7%	221	-1%	229	4%	251	10%	45%
CAMARES	204	173	-15%	171	-1%	119	-30%	153	29%	135	-12%	-34%
CAPDENAC	450	485	8%	479	-1%	412	-14%	471	14%	491	4%	9%
CARLADEZ	162	166	2%	210	27%	173	-18%	193	12%	240	24%	48%
CASSAGNES BEGONHES	166	213	28%	201	-6%	218	8%	267	22%	231	-13%	39%
ENTRAYGUES	149	162	9%	191	18%	172	-10%	190	10%	187	-2%	26%
ESTAING	136	129	-5%	154	19%	117	-24%	127	9%	153	20%	13%
ETAT MAJOR SDIS	67	109	63%	172	58%	140	-19%	159	14%	43	-73%	-36%
LACALM	33	24	-27%	37	54%	38	3%	32	-16%	17	-47%	-48%
LAGUIOLE	178	163	-8%	163	0%	157	-4%	176	12%	168	-5%	-6%
LAISSAC	246	265	8%	303	14%	270	-11%	353	31%	314	-11%	28%
MARCILLAC	277	325	17%	360	11%	323	-10%	336	4%	379	13%	37%
MILLAU	2033	2192	8%	2152	-2%	2123	-1%	2330	10%	2392	3%	18%
MONTBAZENS	216	246	14%	289	17%	250	-13%	308	23%	276	-10%	28%
NANT	285	273	-4%	299	10%	327	9%	282	-14%	312	11%	9%
NAUCELLE	290	277	-4%	308	11%	291	-6%	320	10%	350	9%	21%
NORD AVEYRON	451	441	-2%	473	7%	472	0%	561	19%	546	-3%	21%
PONT DE SALARS	181	219	21%	246	12%	218	-11%	267	22%	280	5%	55%
PRADINAS	25	35	40%	25	-29%	38	52%	37	-3%	74	100%	196%
REQUISTA	241	278	15%	221	-21%	235	6%	276	17%	280	1%	16%
RIEUPEYROUX	212	237	12%	200	-16%	240	20%	268	12%	245	-9%	16%
RIGNAC	188	216	15%	219	1%	189	-14%	230	22%	249	8%	32%
RODEZ	2727	3060	12%	3100	1%	3108	0%	3425	10%	3565	4%	31%
ROQUEFORT	147	134	-9%	132	-1%	144	9%	139	-3%	131	-6%	-11%
SALLES CURAN	149	159	7%	169	6%	144	-15%	125	-13%	121	-3%	-19%
SALVETAT PEYRALES	79	128	62%	115	-10%	95	-17%	131	38%	119	-9%	51%
SEVERAC LE CHATEAU	259	282	9%	289	2%	255	-12%	266	4%	215	-19%	-17%
ST AFFRIQUE	861	803	-7%	725	-10%	732	1%	830	13%	877	6%	2%
ST AMANS DES COTS	118	111	-6%	150	35%	138	-8%	129	-7%	150	16%	27%
ST CHELY D'AUBRAC	68	109	60%	77	-29%	92	19%	112	22%	95	-15%	40%
ST GENIEZ D'OLT	199	201	1%	215	7%	220	2%	246	12%	255	4%	28%
ST LAURENT D'OLT	75	109	45%	108	-1%	104	-4%	110	6%	96	-13%	28%
ST ROME DE TARN	164	157	-4%	124	-21%	124	0%	124	0%	140	13%	-15%
ST SERVIN SUR RANCE	150	148	-1%	150	1%	145	-3%	173	19%	185	7%	23%
STE GENEVIEVE	116	117	1%	126	8%	121	-4%	136	12%	135	-1%	16%
VILLECOMTAL	83	92	11%	103	12%	96	-7%	114	19%	105	-8%	27%
VILLEFRANCHE DE PANAT	162	168	4%	142	-15%	135	-5%	195	44%	172	-12%	6%
VILLEFRANCHE DE ROUERGUÉ	1280	1384	10%	1363	-2%	1256	-8%	1372	9%	1427	4%	13%

CONSTAT 1
↗ OPÉRATIONNELLE
POUR L'ENSEMBLE
DES SECTEURS

CONSTAT 2
↘ INTERVENTIONS
POUR 7 CIS SUR 40
PROBLEMES
DE
DISPONIBILITÉ

4

RISQUES ET MENACES

DEFINITIONS DES RISQUES

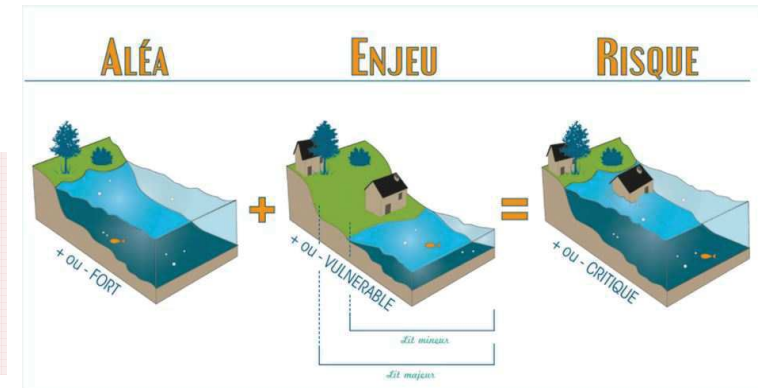
Définitions générales :

Risque : rencontre entre un aléa et un enjeu.

Aléa : évènement susceptible de causer un dommage à une personne ou un groupe de personnes, aux biens ou à l'environnement.

Enjeu : ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou des activités humaines.

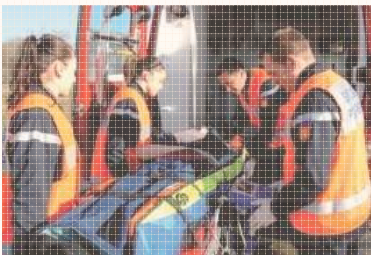
Vulnérabilité : notion qui exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux.



A - RISQUES COURANTS

LES RISQUES COURANTS

SECOURS AUX PERSONNES



SECOURS ROUTIERS



FEUX URBAINS



MISSIONS DIVERSES

ascenseur, hyménoptères, animaux, épuisement, dégagement voie publique



Nota : le développement des sports et activités de plein air (vélo tout terrain, parapente, Via Ferrata, etc...) génère de fait une activité concernant ce type particulier de secours aux personnes, nécessitant généralement l'appui de vecteurs et de moyens spécialisés.

1. Cadre juridique

L'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du Secours d'Urgence A Personnes (SUAP) et de l'Aide Médicale Urgente (AMU) précise que ce référentiel établit la doctrine française des services publics en matière d'organisation des secours et soins urgents. En Aveyron, ce référentiel a été adapté et a fait l'objet d'une convention "organisation du secours d'urgence à personne et l'aide médicale urgente dans le département de l'Aveyron" signée le 18 décembre 2012 par le préfet, les représentants du centre hospitalier, de l'ARS et le SDIS.

Les missions relatives au secours d'urgence à personnes réalisées par le SDIS consistent selon le CGCT (L1424-2) à

- ✓ assurer la mise en sécurité des victimes,
- ✓ réaliser l'évacuation éventuelle de la victime vers un lieu d'accueil approprié,
- ✓ réaliser l'envoi de renforts dès la réception de l'appel ou dès l'identification du besoin après avoir informé la régulation médicale du SAMU lorsqu'il s'agit d'une situation d'urgence nécessitant la mise en œuvre de moyens médicaux,
- ✓ pratiquer les gestes de secourisme en équipe, dont ceux du prompt secours, face à une détresse, et à en évaluer le résultat.

Cette définition englobe celle du prompt secours défini par la circulaire du 18 septembre 1992 relative aux relations entre le SDIS et les établissements publics hospitaliers dans les interventions relevant de la gestion quotidienne des secours.

Définition

Le prompt secours se caractérise par une action de secouristes agissant en équipe et visant à prendre en charge sans délai des détresses vitales ou à pratiquer sans délai des gestes de secourisme. Il est assuré par des personnels formés et équipés. Son intérêt réside dans son caractère réflexe, il ne doit en aucun cas conduire à des actions relevant de la compétence des [SMUR](#), des [médecins généralistes](#), et/ou des [ambulanciers](#) privés, voire du simple conseil.

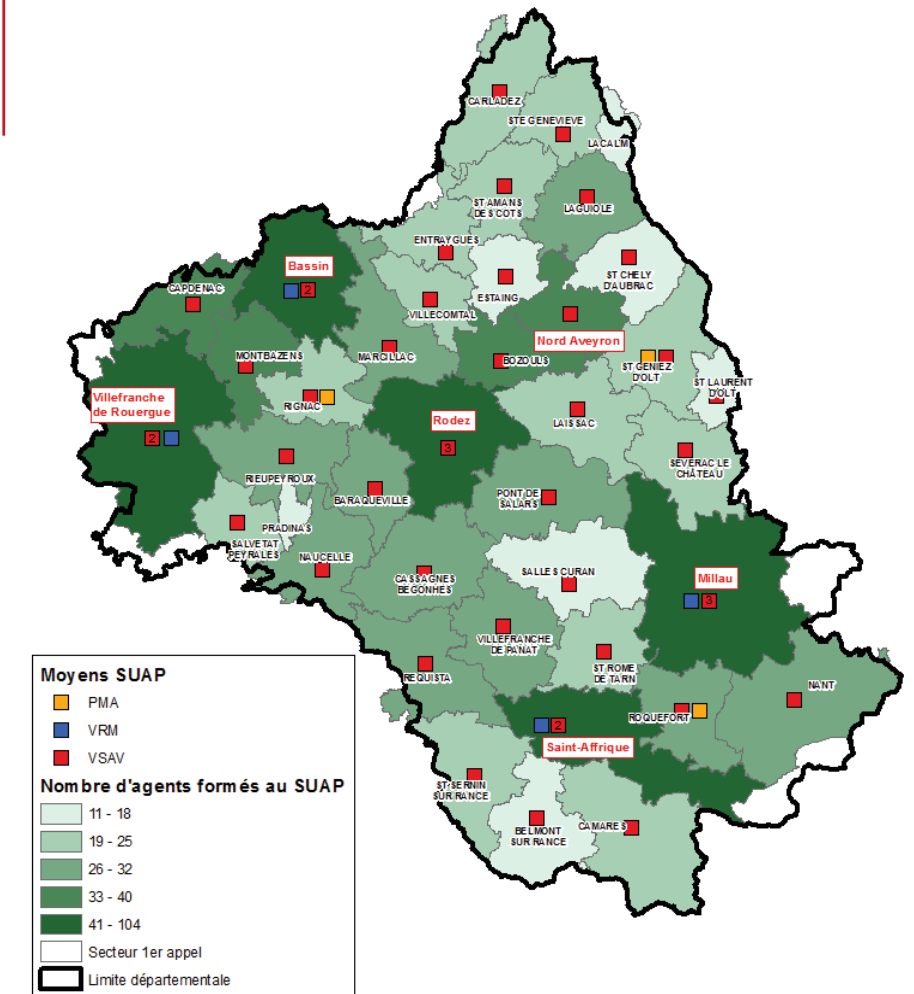
2. Cartographie des moyens SUAP et de la couverture opérationnelle

Le département possède 48 VSAV, dont 2 de réserve et 1 au service formation, répartis sur 38 centres de secours. Seuls deux centres (anciens Centres de Première Intervention) n'en sont pas dotés : Lacalm et Pradinas. Le renouvellement de ces matériels s'opère au rythme de 3 à 4 par an, avec un âge moyen stable depuis le dernier SDACR.

PARC ENGINES VSAV

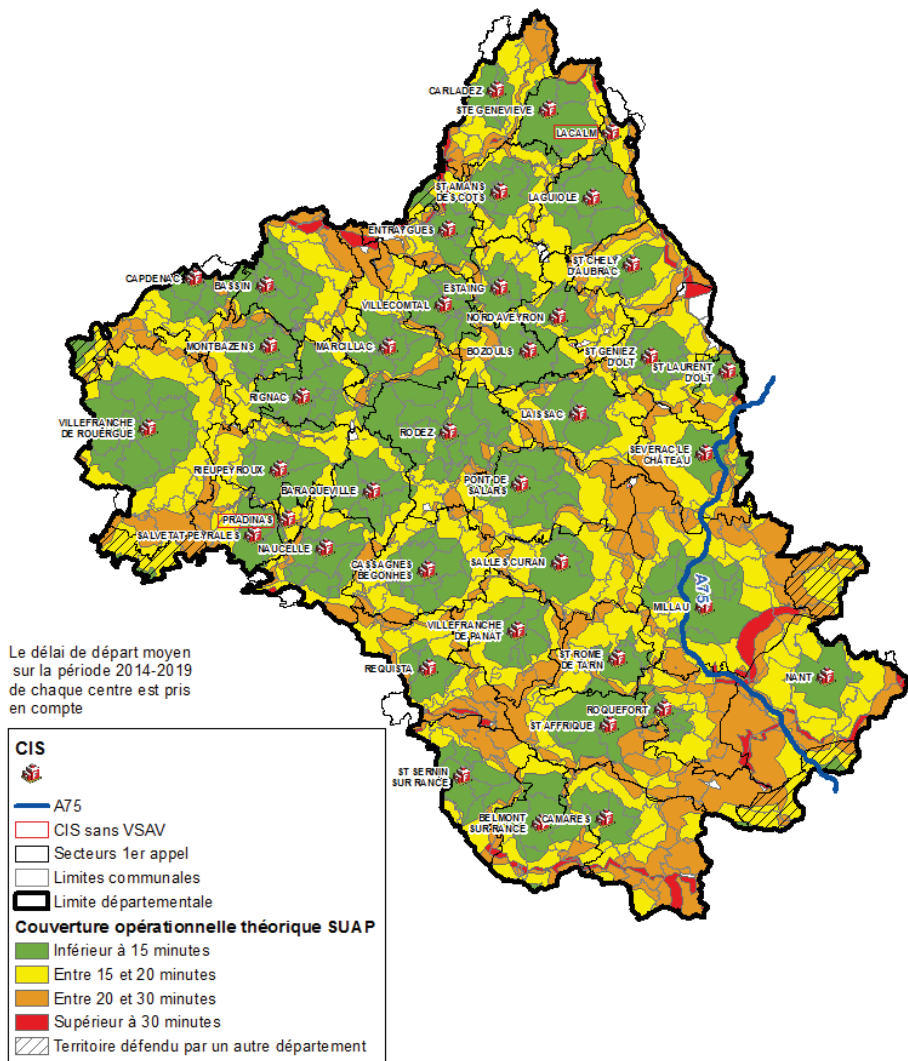
Année	2013		2019	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
VSAV	48	7,6 ans	48	7,35 ans

Répartition des VSAV et personnels formés en 2020



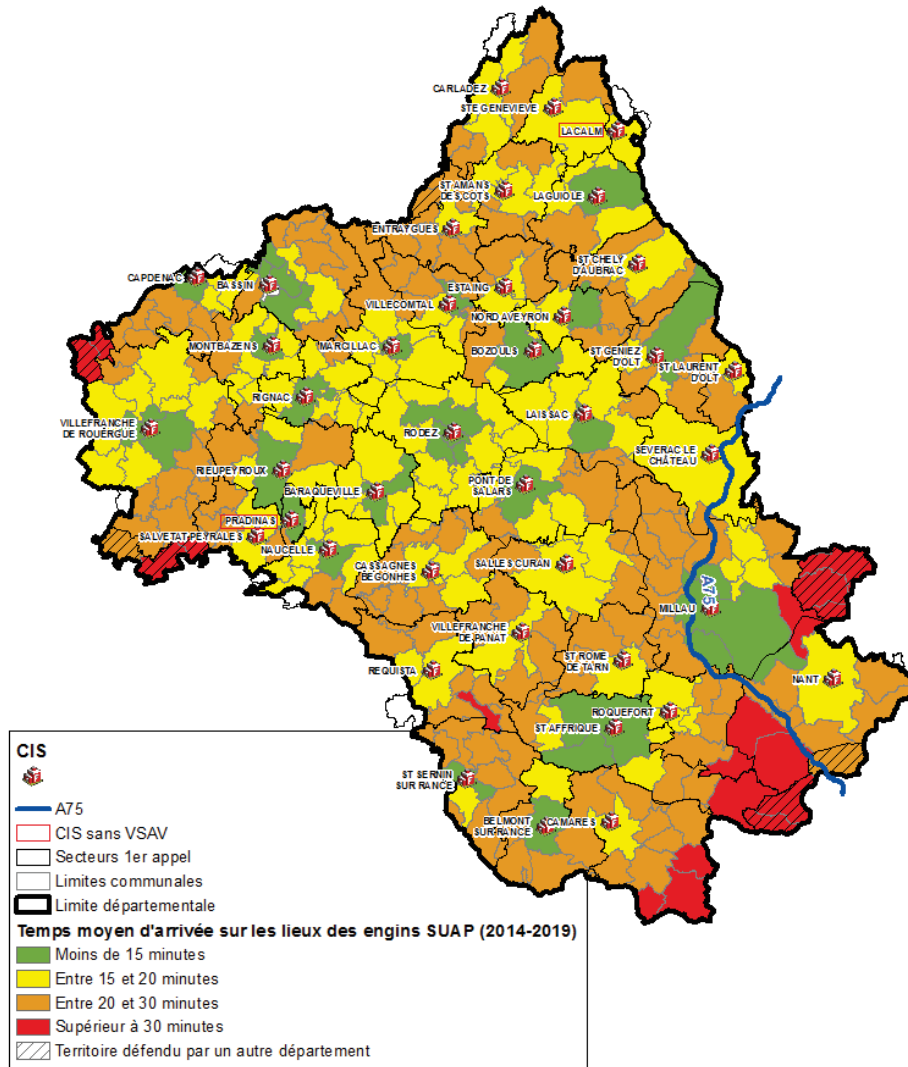
Pour assurer les missions de secours aux personnes tous les sapeurs-pompiers doivent être titulaires de la formation secouriste adéquate.

Au 31 décembre 2019, 1326 pompiers sont titulaires de la formation secouriste soit 92 % de l'effectif total du corps départemental (90 % en 2013).



La couverture théorique du département par le VSAV est satisfaisante avec 94% de la population secourue en 20 minutes.

Toutefois on constate que la partie SUD occasionne des délais supérieurs à cette moyenne, avec des temps pouvant aller de 20 à 30 minutes (la moyenne des départs est de 5,17 minutes pour les CIS mixtes et 8,36 pour les CIS non mixtes). Au vu de l'activité opérationnelle, le maillage des centres de secours apparaît cohérent.

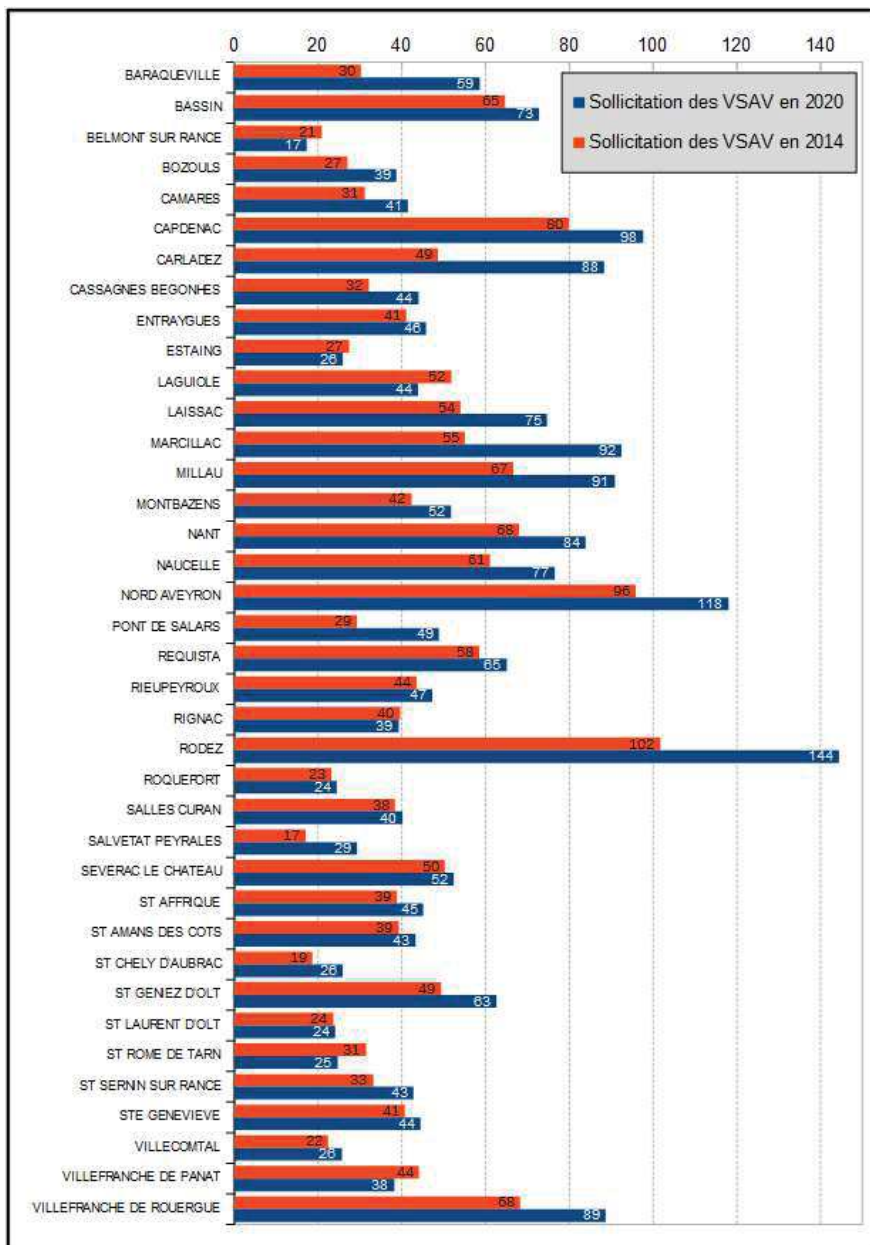


La couverture réelle du département par le VSAV est satisfaisante avec 81 % de la population secourue en 20 minutes.

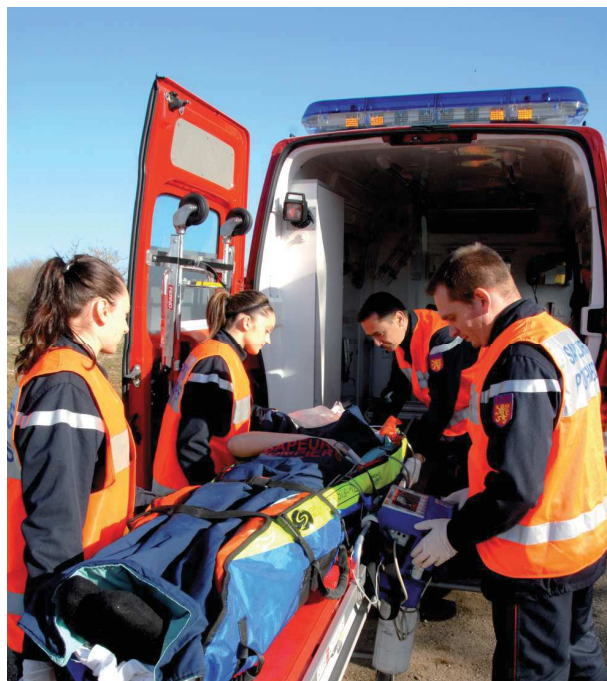
La différence de temps entre la carte théorique et la carte du réalisé est principalement expliquée par les difficultés d'armabilité du VSAV. Celui-ci peut être armé de 3 ou 4 sapeurs-pompiers par la plupart des centres mixtes.

Définition de sollicitation

Sollicitation des VSAV de 2014 à 2020



Sollicitation des VSAV :



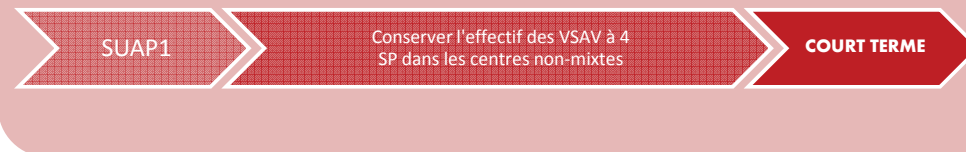
Pour l'ensemble du département la durée moyenne de sollicitation journalière d'un VSAV est passée de 45 minutes en 2012 à 55 minutes en 2020. 33 centres sur 38 CIS (ayant un VSAV) sont touchés par cette augmentation de sollicitation et en particulier le nord-Aveyron. Le CIS Carladez a subi une hausse de plus de 100 % (41 minutes en 2012, 88 minutes en 2020).

Afin de limiter les conséquences de l'augmentation de la sollicitation liée au SUAP et de faire face à une baisse de la disponibilité des SPV, la piste de la réduction des équipages de 4 à 3 pour les CIS non-mixtes a été envisagée (les C.I.S. mixtes étant déjà armés à 3).

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des chefs de CIS non-mixtes. 28 centres sur 32 ont répondu, ces réponses étaient dans la majorité des cas argumentées. 25 souhaitent garder l'effectif à 4.

Problématique SUAP1 :

Augmentation de l'indice de sollicitation journalière

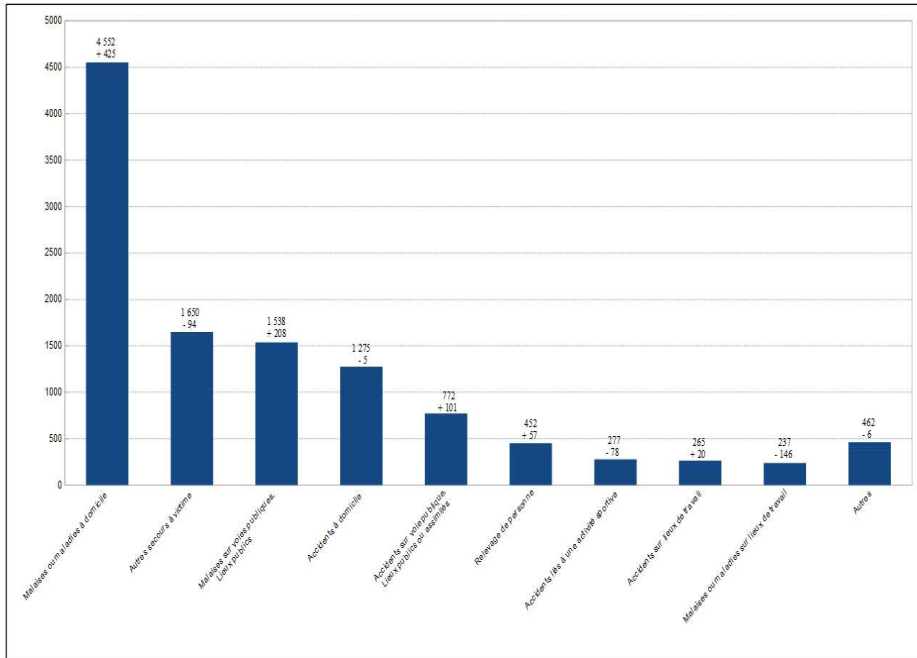


Le groupe de travail a proposé de conserver l'effectif tel qu'il est, même si plus de 70 % se réalisent à 3. Une modification brutale serait contre-productive et risquerait d'avoir l'effet inverse à celui escompté.

3. Répartition de l'activité opérationnelle

Comme indiqué dans la partie concernant les statistiques, le SUAP représente plus de 77 % de l'activité globale (86 % si l'on ajoute le secours routier).

Répartition par causes des interventions secours d'urgence à personnes 2019
(différence 2016/2019)



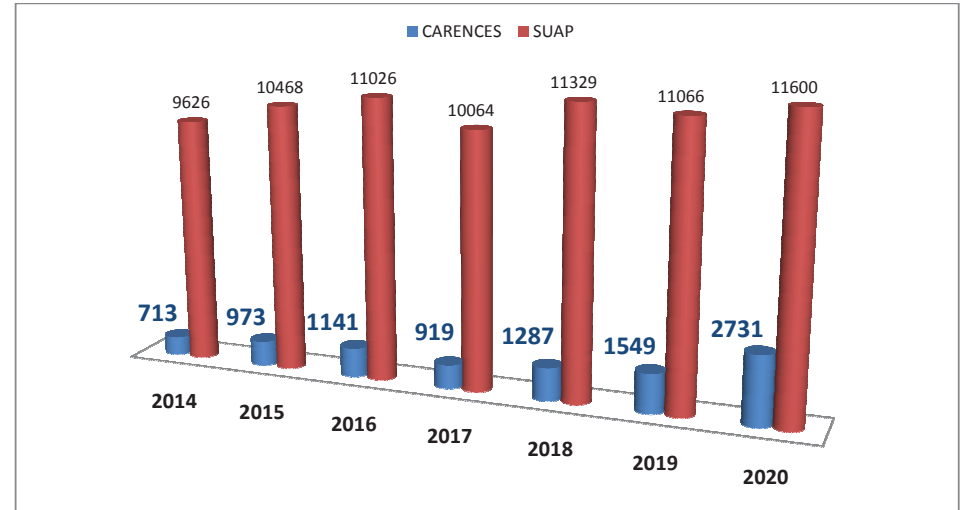
Le motif principal de départ pour SUAP est lié aux malaises ou malades à domicile. Il comprend une part importante de missions sortant du champ de compétences réglementaires du SDIS, c'est ce que l'on appelle une carence.

Définition

Carences ambulancières : « Les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours à la demande du service d'aide médicale urgente, lorsque celui-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés pour une mission visant, sur prescription médicale, à la prise en charge et au transport de malades, de blessés ou de parturientes, pour des raisons de soins ou de diagnostic, et qui ne relèvent pas de l'article L.1424-2, sont des carences ambulancières. » **Article 3 de la loi MATRAS.**

4. Cas des carences

Evolution des interventions SUAP suite aux carences ambulancières (2014-2020)

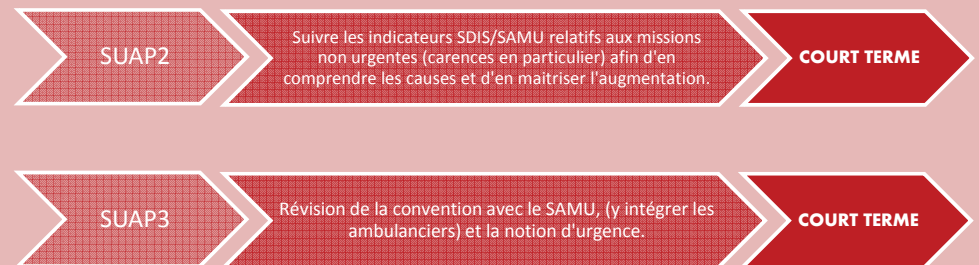


Les interventions pour carences sont en très forte progression depuis 2017, année où les carences n'ont pas été réalisées complètement pendant une durée de 3 mois.

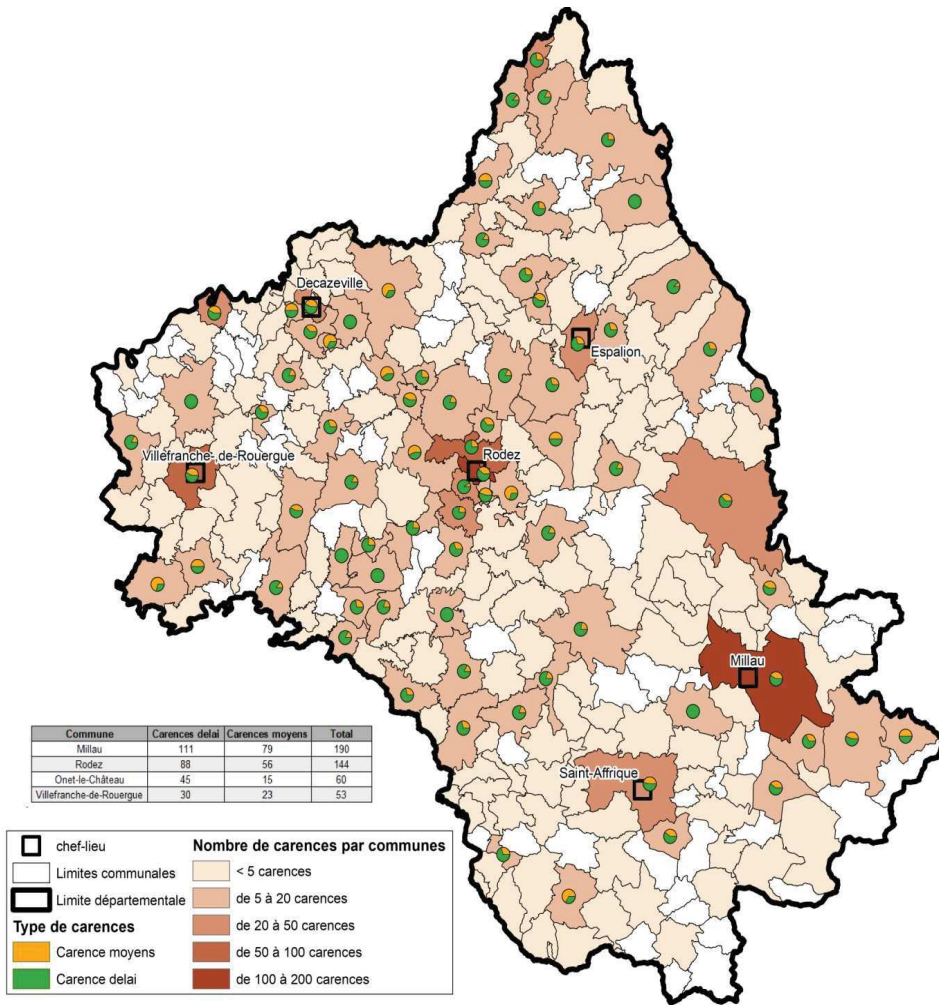
La part des carences dans l'activité SUAP est passée de 5 % en moyenne dans les années 2000 à 9% de 2014 à 2018 pour atteindre 27 % en 2020. Cette année 2020, qu'il faut considérer comme atypique, a vu une évolution de 81 % des carences par rapport à l'année précédente et représente 19 % de l'activité globale du SDIS.

Problématique SUAP2 - 3:

Augmentation importante du nombre de carences



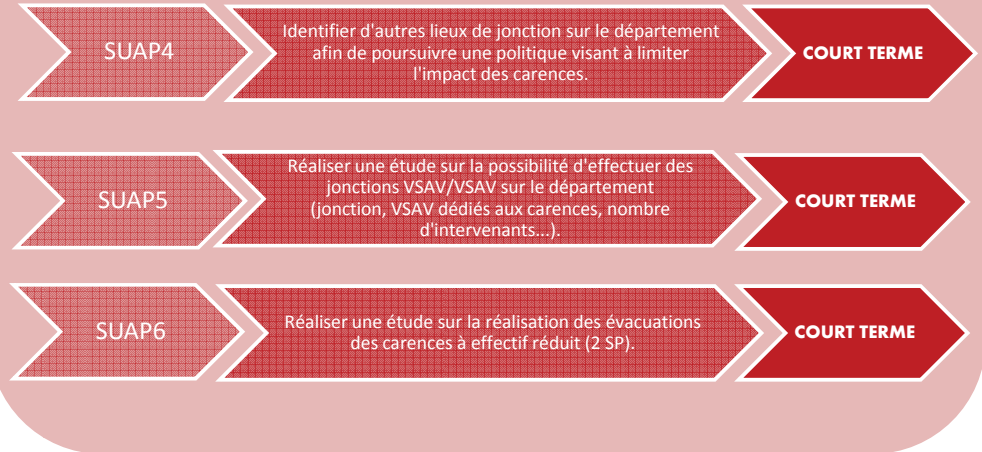
Localisation des carences par commune en 2019



Jusqu'en 2017, les actions des différents services (ARS, CH, SAMU, SDIS) permettaient de contenir le nombre de carences assurées par les sapeurs-pompiers. Depuis 2018, le nombre d'engagements des sapeurs-pompiers pour répondre à l'indisponibilité des ambulances privées augmente de manière importante et nécessite des mesures spécifiques. La réponse opérationnelle du SDIS doit prioriser les missions pour secours à personne urgentes et limiter l'engagement sur les autres types de missions SUAP ou à défaut réduire les délais d'évacuation.

Problématique SUAP4 - 5 - 6:

Impact du nombre de carences ambulancières sur les sapeurs-pompiers volontaires (disponibilité, motivation) et la capacité du SDIS à effectuer ses missions propres comme l'incendie.



Afin de limiter les carences ambulancières, il est essentiel de différencier les demandes relevant du SUAP de celles relevant de l'assistance afin d'adapter les moyens à engager en dissociant l'action de secours de l'évacuation par le VSAV.

Définitions

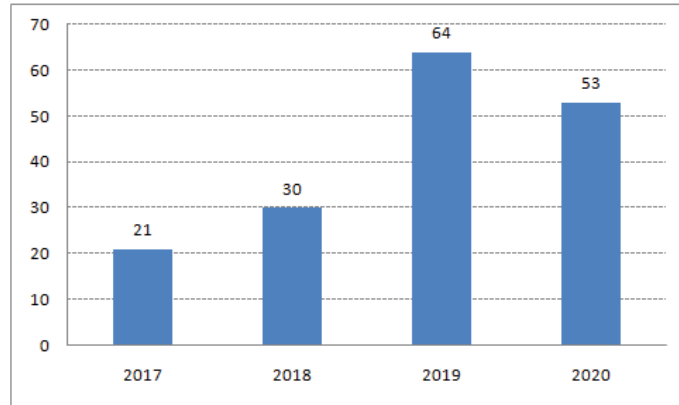
Blessés non hospitalisés : favoriser les accueils de proximité (maison de santé, cabinets médicaux)

Blessés hospitalisés : mettre en place de jonction entre le VSAV et le CH (Maison de santé, hôpitaux locaux, VSAV, Ambulanciers)

5. Dépose en maison de santé

Depuis 2017, le SDIS de l'Aveyron a mis en place en accord avec des médecins libéraux, l'ARS et le SAMU, une prise en charge au niveau local dans des maisons de santé et les cabinets médicaux. Ces déposes ont lieu pour 65 % dans le nord-Aveyron.

Evolution des déposes en maison de santé de 2017 à 2020



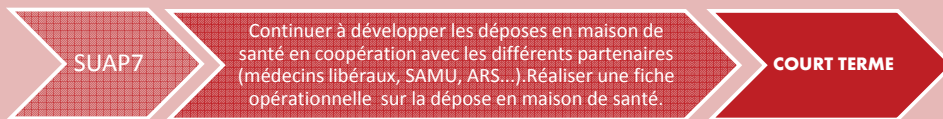
Après une augmentation constante depuis sa mise en place, ce dispositif a connu une stabilisation en 2020 due principalement à la crise sanitaire.

Comparaison des interventions SUAP avec dépose en maison de santé

Centre	Durée moyenne Toutes interventions	Durée moyenne interventions Avec dépose	Différence durée Avec et sans dépose	Nombre d'interventions Avec dépose
STE GENEVIEVE	03:12	02:11	01:01	34

Problématique SUAP7 :

Délais d'évacuation importants sur certains secteurs du département (Carladez, Saint-Sernin...)



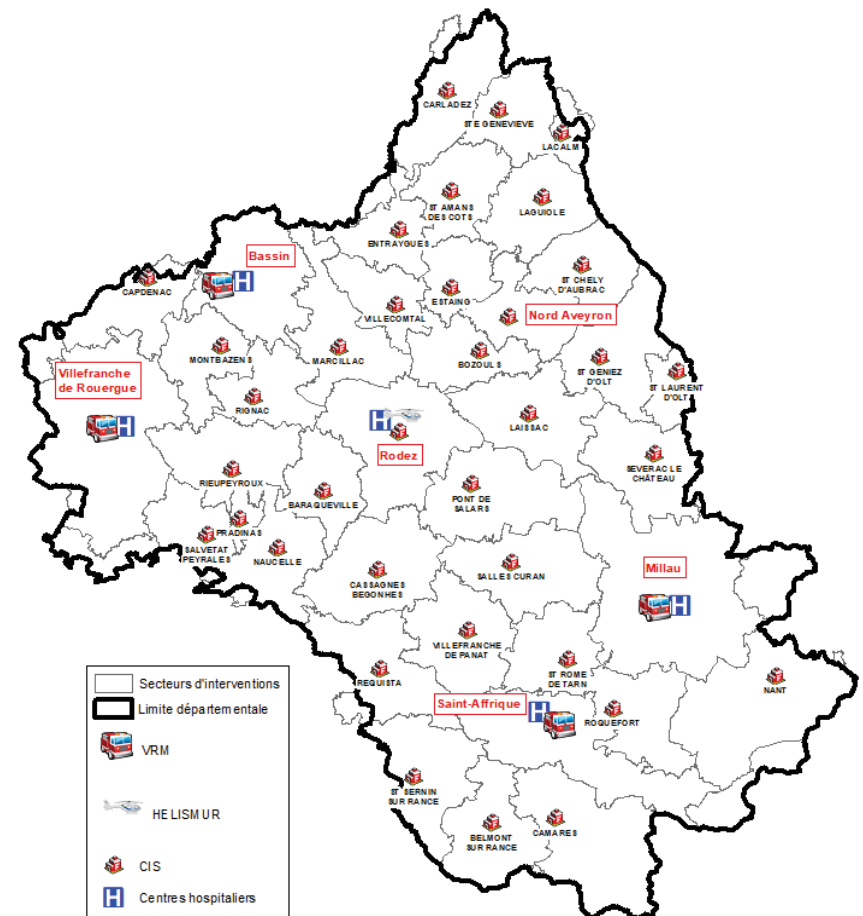
Ce dispositif, quoique marginal au regard de la globalité de l'activité SUAP, reste une possibilité intéressante pour les centres qui en disposent. Son développement et sa généralisation reposent sur une meilleure connaissance du dispositif par les différents acteurs pour qu'il soit utilisé régulièrement.

6. La médicalisation des interventions

Dans le département, la médicalisation des interventions urgentes est réalisée par les médecins sapeurs-pompiers du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) et les SMUR. Il dispose de 5 SMUR basés aux centres hospitaliers de Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville et Saint-Affrique. Un hélicoptère SAMU est positionné au centre hospitalier de Rodez.

La mise en place d'une convention entre le SAMU, le SDIS et l'ARS a permis de doter 30 médecins de 21 centres de secours de matériel spécifique, l'objectif de ce dispositif étant d'améliorer la prise en charge des victimes graves en attente du SMUR sur les secteurs à plus de 30 minutes d'un SMUR.

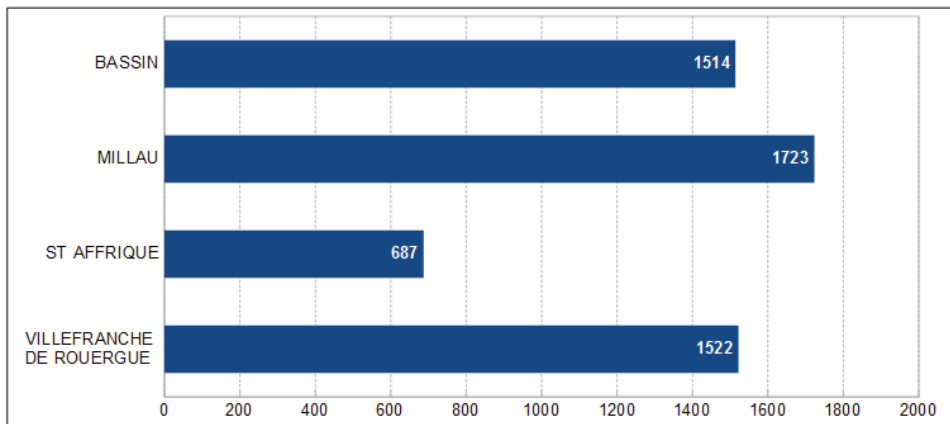
Carte localisation des CH, VRM, HELISMUR



A l'exception de Rodez, le SDIS met à la disposition des SMUR un certain nombre de moyens humains et matériels constitués de Véhicules Radio Médicalisés (VRM) et de VSAV réglementairement armés.

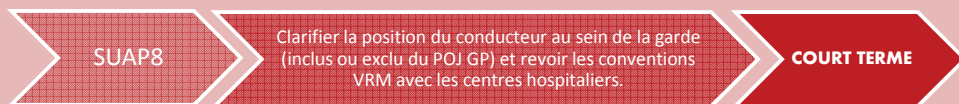
La convention du 18 décembre 2012 engage le SDIS à "mettre à disposition du SMUR, en permanence, un véhicule radio médicalisé ainsi que son conducteur sapeur-pompier confirmé. Le SDIS mettra tout en œuvre pour que les départs du véhicule du centre d'incendie et de secours vers le centre hospitalier pour prendre en charge le personnel médical s'effectuent dès l'engagement décidé par la régulation du SAMU".

Sorties des VRM par CIS de 2014 à 2020



Pour répondre à cette convention, le service doit mettre à disposition en permanence 4 conducteurs dédiés au niveau de la garde et qui ne peuvent réaliser d'autres interventions. Ce blocage d'un personnel a des conséquences importantes pour le potentiel opérationnel des centres à faible effectif. Le SDIS estime à 21 SPP équivalents temps pleins par an l'impact de cette mise à disposition.

Problématique SUAP8 :



Impact du conducteur sur l'effectif des centres dotés d'une VRM.

La fonction de Directeur des secours médicaux (DSM)

Comme prévu dans les dispositions d'organisation de la réponse de sécurité civile en cas de nombreuses victimes (ORSEC-NOVI) la prise en charge des victimes constitue la chaîne pré hospitalière des secours et des soins médicaux. Placé sous l'autorité fonctionnelle du Commandant des Opérations de Secours (COS), le Directeur des Secours Médicaux (DSM) a la charge de la coordination médicale de l'ensemble de cette chaîne. Il est le seul compétent pour prendre les décisions d'ordre médical. Il coordonne la chaîne médicale en liaison avec le COS et il en désigne les membres. Il définit la stratégie médicale de prise en charge en fonction des pathologies. Il est en lien permanent avec le SAMU-Centre 15 pour la demande ou l'anticipation des renforts médicaux et l'orientation la plus adaptée des victimes dans le cadre de la continuité du parcours de soins.

Les modalités de la formation du DSM sont définies par la circulaire interministérielle du 20 décembre 2019 relative à la formation interministérielle des directeurs des secours médicaux dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC). Le département compte en 2020, 6 médecins sapeurs-pompiers formés et X médecins SAMU formés.

Problématique SUAP9 :

Absence de liste départementale des DSM.



7. Liens avec les partenaires

Liens avec le SAMU

Le SAMU et le SDIS ont une situation de chevauchement de leurs missions et de coordination de leurs interventions dans le cadre du « secours d'urgence à personnes ».

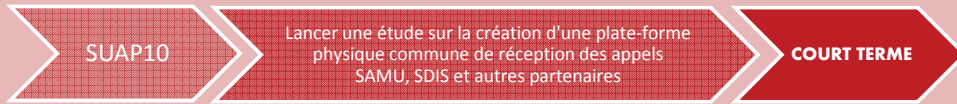
Le secours à personnes n'est pas une mission exclusive des SDIS mais représente plus de 80 % de l'activité que les sapeurs-pompiers doivent réaliser dans le cadre du prompt secours (départ réflexe), ou dans le cadre d'une réglementation médicale réalisée avec le SAMU. Ces derniers assurent une régulation médicale consistant à orienter la prise en charge à partir d'une appréciation par téléphone de la situation médicale.

Une plate-forme commune permettrait d'évoluer vers une coopération efficace allant dans le sens d'une meilleure prise en charge du requérant. Mais cette option de plateau unique amène aussi des craintes pour les deux structures liées à la spécificité et aux contraintes du métier de chacun.

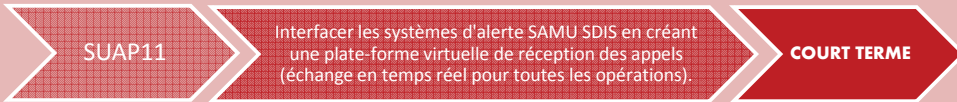
A deux reprises depuis le premier SDACR 1999, ce projet a été envisagé mais n'a pas abouti pour des divergences de vision dans la gouvernance du secours à personne dans le département. Au moment où ce document est rédigé, il existe une volonté d'étudier la mise en place d'une telle structure.

Problématique SUAP10 - 11:

Absence d'un outil de régulation commun entre le SDIS et le SAMU.



Actuellement deux lignes téléphoniques sont dédiées aux liaisons CODIS/SAMU, renforcées depuis 2019 par une liaison radio. Il n'est pas rare qu'un des partenaires ne soit pas au courant d'une intervention (SMUR engagé sans information du CODIS, VRM non engagé, SAMU non informé de nos missions autres que le SUAP).

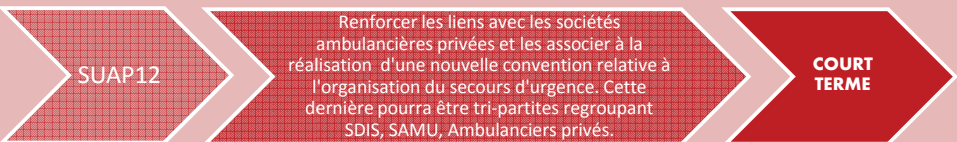


Le logiciel doit s'interfacer et permettre en toute confidentialité des échanges de données avec le logiciel de gestion d'alerte du SDIS actuellement ARTEMIS. Mais avec son évolution prévue pour le logiciel national NEXSIS, il est préférable d'attendre son remplacement pour ne pas devoir renouveler la passerelle. De plus, cette passerelle informatique semble prévue dans le cadre du futur SIS SAMU (SAMU 12 fait partie des départements pilotes).

Liens avec les transporteurs sanitaires privés

Problématique SUAP12 :

Contacts directs avec les ambulanciers privés limités. La convention actuelle relative à l'organisation du secours d'urgence concerne uniquement le SAMU et le SDIS.



Il est essentiel de poursuivre les contacts et les discussions avec les différents acteurs de l'AMU afin d'analyser, comprendre et élaborer ensemble des solutions communes.

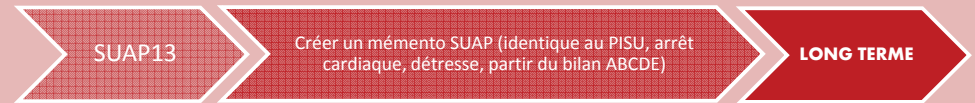
8. Amélioration des outils à disposition des équipages VSAV

La désertification médicale touchant particulièrement le département de l'Aveyron depuis plusieurs années, a conduit le SDIS 12 à s'adapter en donnant de nouvelles compétences aux équipiers et infirmiers et à faire évoluer les armements des VSAV.

Le SDIS 12 est précurseur dans la formation de premiers secours Pre-Hospital-Trust-Life-Support (PHTLS) avec 68 sapeurs pompiers formés (dont 50 ISP ou MSP). Le processus pédagogique du PHTLS tend à apporter aux intervenants pré-hospitaliers les connaissances et les compétences appropriées (en fonction des prérogatives professionnelles des intervenants) pour réfléchir de façon critique à la meilleure prise en charge possible des patients traumatisés.

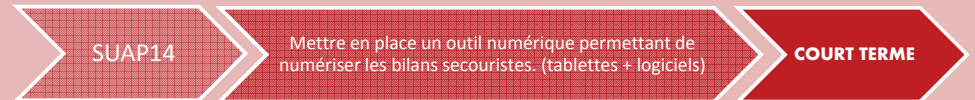
Problématique SUAP13 :

Adaptation des compétences des équipages VSAV à la désertification médicale

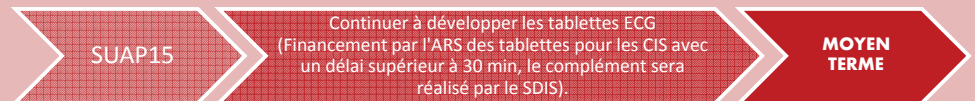


Problématique SUAP 14.- 15:

Adaptation du matériel des VSAV à la désertification médicale



La généralisation des tablettes permettrait de dématérialiser les fiches bilans, les comptes-rendus de sortie de secours et de développer des outils d'aide à la décision : mémento digital ou papier petit format à l'identique du carnet PISU.



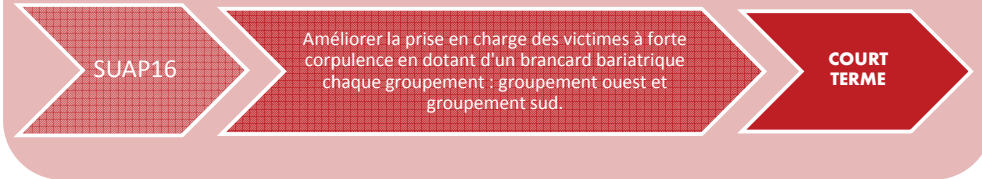
La généralisation des ECG à tous les centres est une solution adaptée à notre département étendu et rural. La réalisation des ECG par les sapeurs-pompiers est un véritable outil d'aide à la décision pour le SAMU au bénéfice de la victime. Il faut donc généraliser les tablettes ECG avec la possibilité d'un accès à la fiche bilan numérisée.

Prise en charge des victimes à forte corpulence :

En 2018, le CIS Rodez a été doté d'un brancard et d'un matelas à dépression bariatrique pour faciliter la prise en charge de victimes à forte corpulence. Le département ne possède pas d'autre moyen public ou privé pour réaliser ce type de mission.

Problématique SUAP16 :

Moyens spécifiques limités pour la prise en charge, le relevage, et le transport de victimes de forte corpulence.



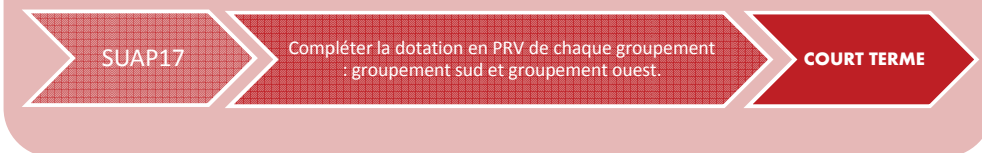
Les Postes Médicaux Avancés (PMA)

Le corps départemental dispose actuellement de 3 modules PMA affectés aux centres de Saint Geniez d'Olt, de Rignac et de Roquefort. Le conditionnement des lots PMA a récemment évolué vers un lot facilement transportable dans des délais courts par un VID.

Ces PMA ont été complétés en 2016 d'un unique lot pour le Point de Rassemblement des Victimes (PRV) localisé au CIS Rodez. Ce lot peut être utilisé pour le PRV d'un plan Nombreuses Victimes (NOVI) ou lors d'opérations particulières : tuerie de masse, intoxication monoxyde au de carbone, secours routier important, ...

Problématique SUAP17 :

L'unique lot PRV situé à plus de 1h30 minutes de l'extrémité du département.



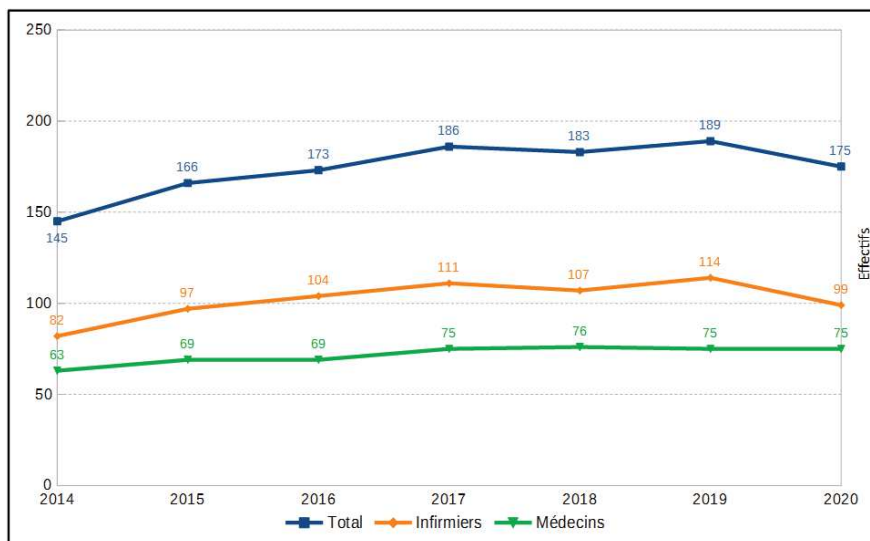
Ce complément en lot PRV viendrait renforcer les lots PMA et structurerait le département avec un lot PMA/PRV par groupement.



LE SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

L'ensemble de ces personnels du SSSM, actuellement sapeurs-pompiers, est coordonné par un médecin-chef et un médecin-chef adjoint.

Evolution des personnels médicaux et paramédicaux du SSSM de 2014 à 2020



L'effectif global des médecins et des ISP est en augmentation depuis 2014 et stable depuis 2017. Il est à noter que l'on constate une baisse du nombre de médecins au niveau national.

Le SSSM compte au 31 décembre 2020 : 195 volontaires, 5 professionnels dont deux médecins, deux infirmiers, un pharmacien, et un personnel administratif et technique psychologue.

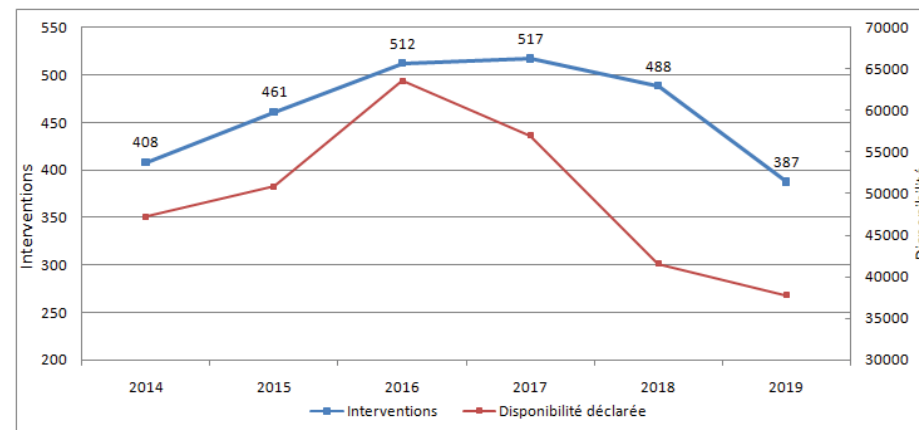
1. Les Médecins Sapeurs-Pompiers (M.S.P.)

Les médecins sapeurs-pompiers ont pour missions :

- d'assurer le suivi de l'aptitude médicale et la surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers,
- d'intervenir sur les missions d'aide médicale urgente,
- d'apporter une expertise dans le cadre du recrutement ou du maintien en activité,
- de participer en fonction de leur secteur, au dispositif Médecin Sapeur- Pompier Intervenant à la Demande du SAMU (MSPIDS).

Les médecins sapeurs-pompiers sont engagés dans le cadre du risque courant, la plupart du temps avec leur véhicule personnel.

Evolution de l'engagement opérationnel des MSP de 2014 à 2019



En raison de leurs activités, il est difficile aux médecins d'afficher leurs disponibilités et donc d'être informés et engagés sur une intervention.



2. Les Infirmiers Sapeurs-Pompiers (ISP)

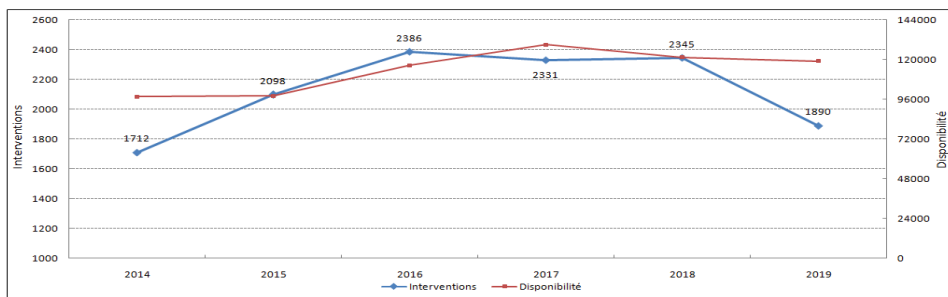
Les infirmiers sapeurs-pompiers ont pour missions :

- de contribuer à assurer le suivi de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers,
- d'intervenir sur les missions d'aide médicale urgente,
- d'assurer le soutien sanitaire opérationnel.

Les infirmiers sapeurs-pompiers sont engagés dans le cadre du risque courant :

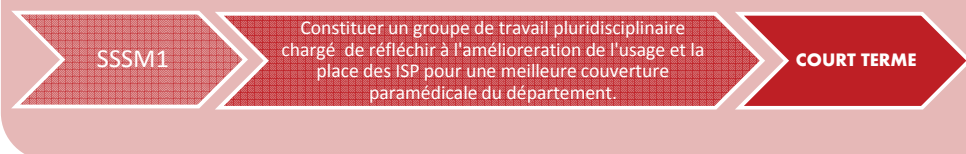
- ✓ soit en tant qu'équipier dans le départ SUAP avec le reste de l'équipage VSAV,
- ✓ soit en tant qu'infirmier pour certaines interventions définies dans le logiciel d'alerte, la plupart du temps avec leur véhicule personnel ou un véhicule du centre d'incendie dont il dépend. Ces motifs de départ ont varié dans le temps mais la pertinence de l'engagement des ISP reste à parfaire,
- ✓ Aujourd'hui, les infirmiers suivent les mêmes modules de formation et réalisent leur première année d'engagement en qualité d'équipier SUAP.

Evolution de l'engagement opérationnel des ISP de 2014 à 2019



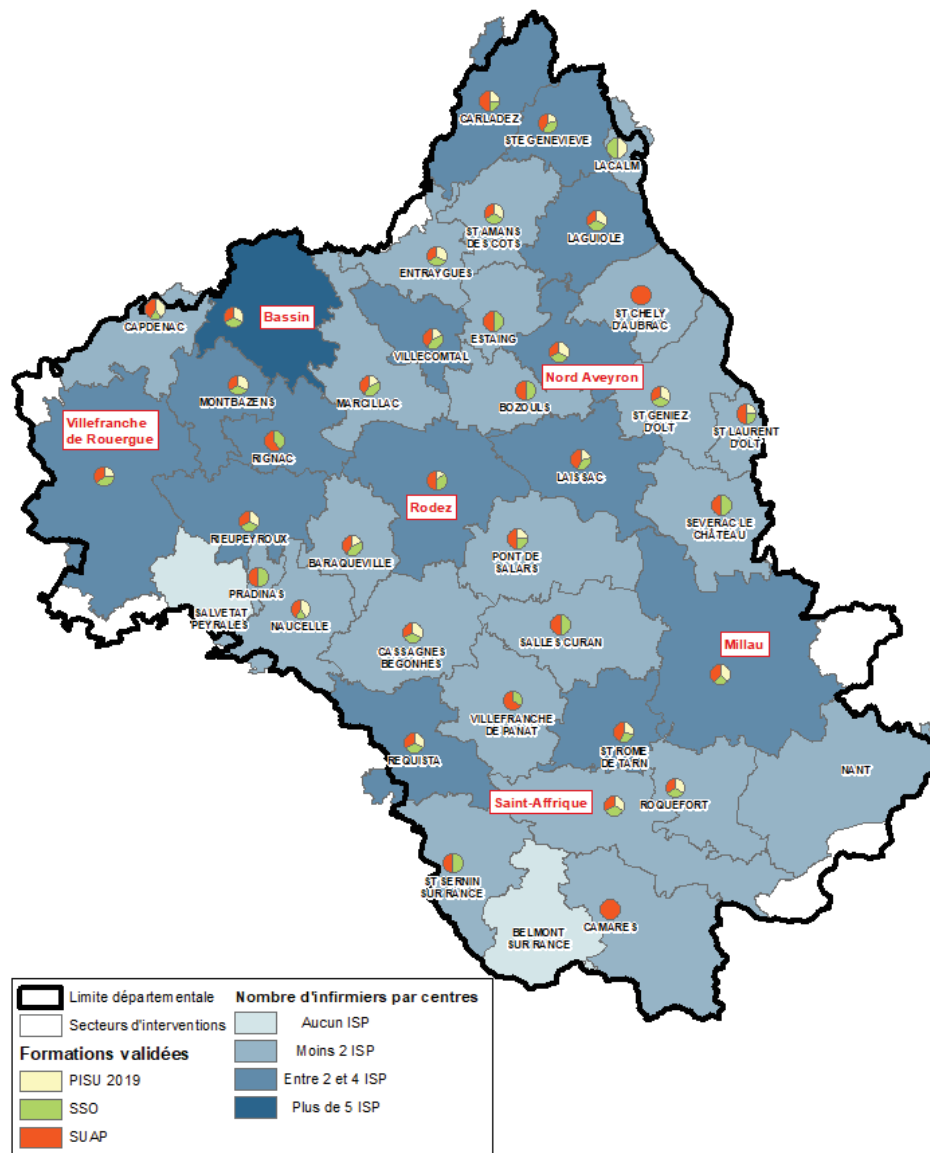
Problématique SSSM1 :

Consolidation et renforcement de la place des ISP dans la couverture paramédicale du département.



Un engagement pertinent permettra de valoriser la disponibilité des ISP au bénéfice de la victime.

Localisation et formations des ISP en 2019



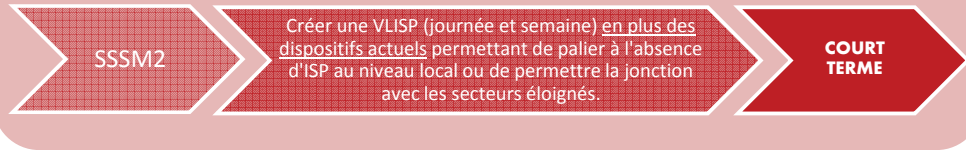
Para-médicalisation par les ISP

Les ISP de centres de secours ont comme mission spécifique la para-médicalisation de proximité soit pour permettre un transport dans de bonnes conditions de la victime, soit en primo-intervenant avant l'arrivée d'un SMUR. Les ISP de l'Aveyron mettent en œuvre des Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU) sous la responsabilité du Médecin chef.

Ces PISU, au nombre de 18, permettent, après une habilitation théorique et pratique, de réaliser certains gestes d'urgence comme la prise en charge de la douleur. En 2019, les ISP ont eu recours 528 fois à un PISU. La mise en place d'un protocole impose à l'ISP de poursuivre cette pré-médicalisation jusqu'aux urgences.

Problématique SSSM2 :

Disponibilité des ISP.



La mise en place de ce dispositif permettrait :

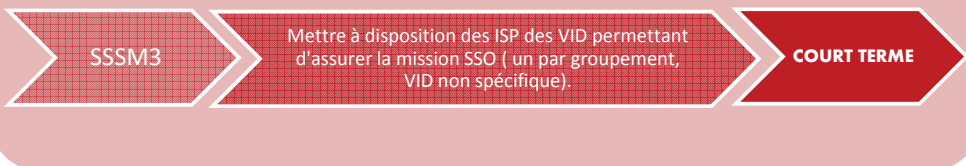
- ✓ de prendre le relais de l'ISP local afin de faciliter la disponibilité,
- ✓ d'assurer une meilleure prise en charge des victimes,
- ✓ d'améliorer la couverture opérationnelle.

Le Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO)

Le soutien sanitaire opérationnel a pour objectif de réaliser les missions de soutien, de secours d'urgence auprès des sapeurs-pompiers en intervention et de conseiller technique en hygiène et sécurité auprès du Commandant des Opérations de Secours (COS). Actuellement la fonction SSO dispose d'un véhicule de petit volume basé uniquement à l'état-major.

Problématique SSSM3 :

Un seul véhicule SSO de petit volume pour couvrir le département.



Cette préconisation permettrait de couvrir parfaitement le département étendu de l'Aveyron avec 3 véhicules qui pourraient transporter facilement le matériel SSO basé dans les 3 centres sièges de groupement (Millau, Rodez, Villefranche-de-Rouergue). Ces VID pourraient être ceux préconisés dans la partie équipes spécialisés de ce document (préconisation ES4).

3. Les autres compétences du SSSM

Les pharmaciens

La mise en place d'une Pharmacie à Usage Intérieur (P.U.I.) était une préconisation forte du précédent schéma. Elle fonctionne depuis le 1^{er} juillet 2015 et donne entière satisfaction. Son fonctionnement a entraîné le recrutement d'un pharmacien sapeur-pompier professionnel. L'effectif de la pharmacie est passé de 4 à 8 pharmaciens, renforcé par des ISP.

Les pharmaciens participent aussi à l'activité opérationnelle dans le domaine des risques technologiques et biologiques ou des interventions spécifiques comme les intoxications au monoxyde de carbone.

Les missions confiées à la PUI ont augmenté progressivement : gestion des médicaments, dispositifs médicaux, produits d'hygiène, matériels médico-secouristes, parc biomédical et logistique MSPIDS. La PUI est aujourd'hui en phase de stabilisation. Le budget de fonctionnement est adapté. Un budget d'investissement lissé a été élaboré afin de renouveler l'ensemble du parc biomédical et du matériel d'aptitude sur 10 ans.

Des contrôles d'hygiène sont réalisés annuellement par les pharmaciens au niveau des VSAV et des locaux de désinfection des 40 centres de secours. Ils sont l'occasion d'échanger avec les chefs de CIS, les membres du SSSM et les responsables pharmacies sur les évolutions mises en place ou les problématiques rencontrées.

Les vétérinaires

Les vétérinaires viennent en appui des sapeurs-pompiers.

- Ils interviennent dans le cadre de la formation du risque animalier.
- Ils sont impliqués dans la gestion des problématiques d'hygiène collective.

Les psychologues

Le SDIS compte depuis 2011 une psychologue à temps non complet (PATS). Elle a pour mission de :

- participer à la formation des sapeurs-pompiers et des jeunes sapeurs-pompiers,
- suivre les sapeurs-pompiers ayant des difficultés particulières,
- d'aider les sapeurs-pompiers suite à des interventions difficiles ou marquantes.

Les autres experts : sages-femmes, diététiciens

LE SECOURS ROUTIER

La couverture du risque lié aux accidents de la circulation implique trois missions distinctes :

1. une mission de balisage,
2. une mission de secours d'urgence à personne, peu différente de celle décrite dans la partie secours à personnes,
3. une mission particulière liée à la sortie de la victime par des moyens spécifiques (désincarcération, levage, éclairage ...).

1. Cartographie des moyens secours routier et de leur couverture opérationnelle

Le département possède 18 moyens de désincarcération, répartis sur 16 centres de secours ainsi que 2 à l'état-major (un réserve, un service formation). Le parc roulant est composé de 3 types de matériels différents :

- VSR, véhicules spécifiques à cette mission pouvant nécessiter le permis poids lourd.

- FPTSR, véhicule polyvalent regroupant les missions incendies d'un FPT et de secours routier d'un VSR. Ces véhicules à double fonctionnalité (FPTSR) sont venus compléter le parc matériel et ont été affectés dans divers CIS, mixtes ou non mixtes.

- RSR, remorque secours routier affectée dans des centres ayant une sollicitation plus faible. Dans le cadre du SDACR précédent, elles sont remplacées progressivement par des FPTSR.

Actuellement ces moyens ne sont pas hiérarchisés et sont donc équivalents en terme de réponse opérationnelle.

Outre ces moyens, le département de l'Aveyron dispose de 27 groupes de désincarcération légers permettant des manœuvres simples. Actuellement ils ne sont pas connus par le CODIS ni recensés dans le logiciel d'alerte. Ils partent donc à l'initiative du centre.



Parc engins :

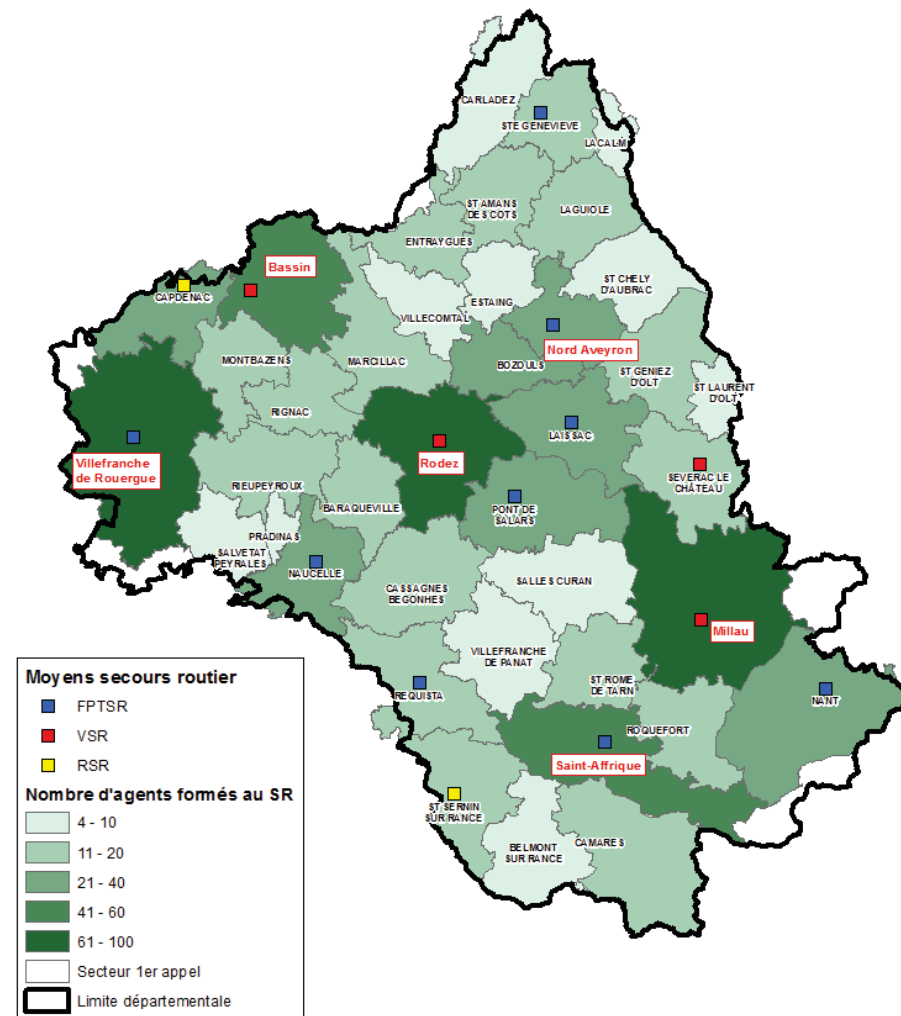
Année	2013		2019	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
VSR	10	11,5 ans	7	16 ans
FPTSR	0	-	9	10 ans
RSR	5	19 ans	2	25 ans

Ces engins possèdent des moyens de :

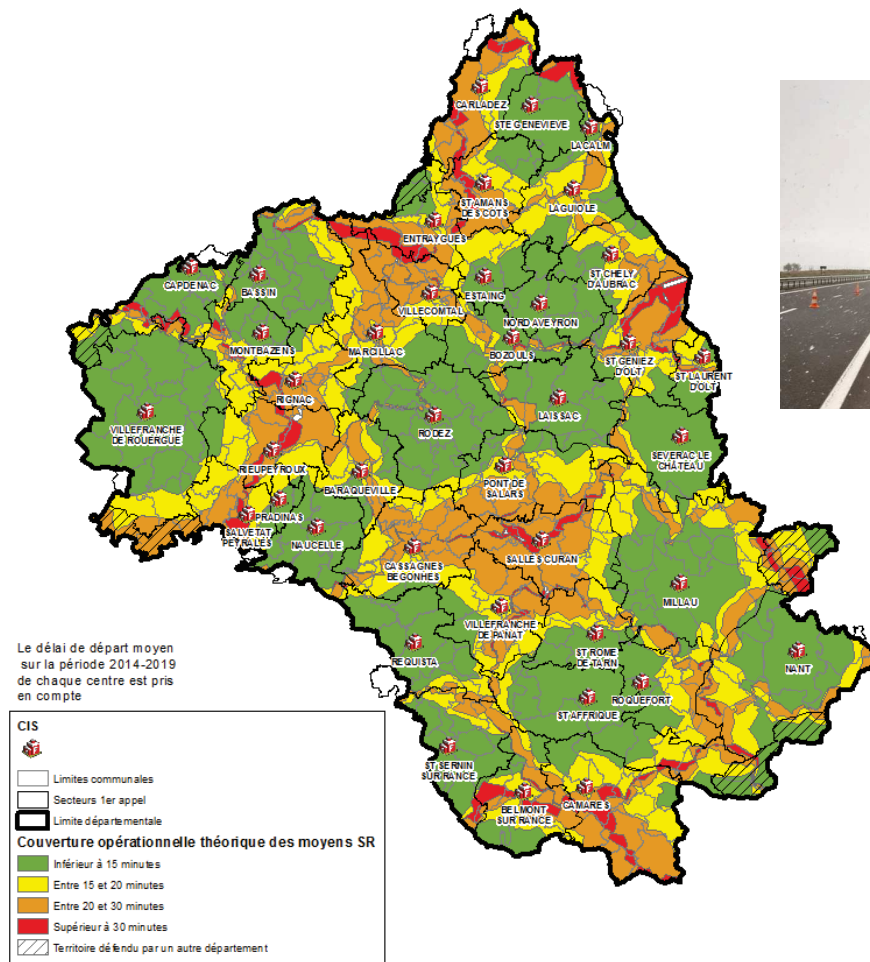
- balisage,
- désincarcération,
- d'éclairage,
- de levage.

Les moyens de désincarcération et de levage sont des moyens légers. Le SDIS de l'Aveyron ne possède pas de moyens lourds. Le recours à un SDIS voisin ou à un moyen privé peut être réalisé en cas de besoin.

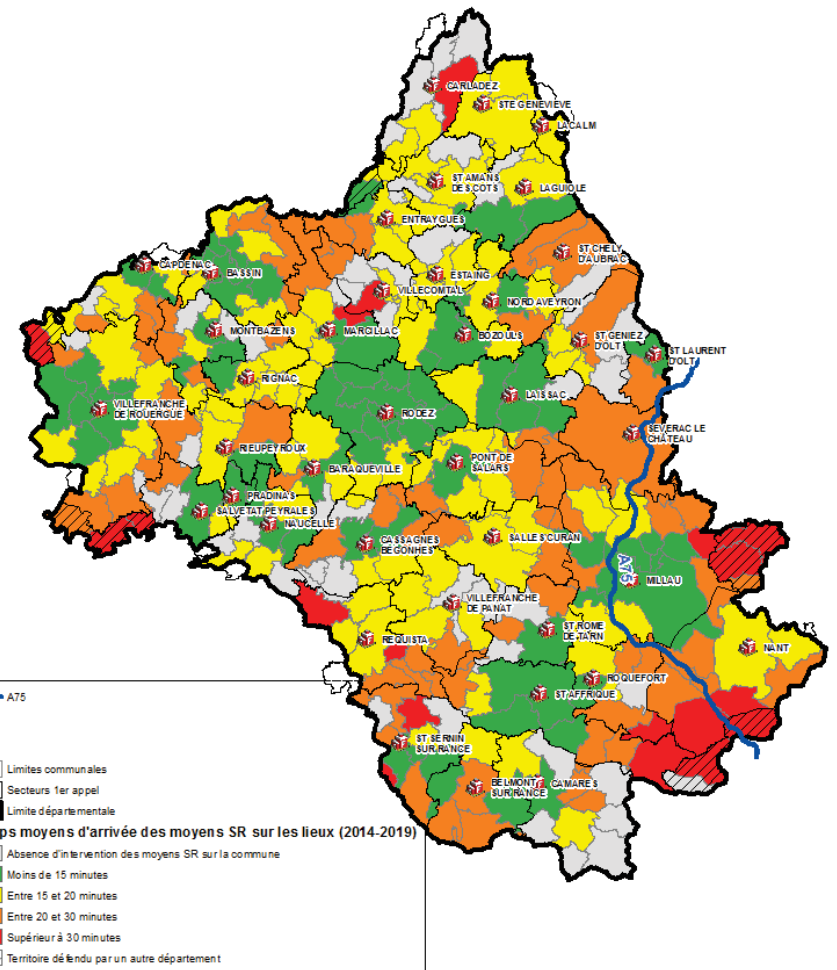
Répartition des moyens de désincarcération et personnels formés en 2020



Pour assurer les missions de secours routiers les sapeurs-pompiers doivent être titulaires d'un module secours routier. Au 31 décembre 2020, moins de 50% des pompiers du corps départemental sont titulaires de cette formation, mais 80% des personnels formés sont affectés dans les centres équipés de moyens de désincarcération.



La couverture théorique du département par les moyens de désincarcération est satisfaisante avec 99 % de la population couverte en 30 minutes. Toutefois on constate que plusieurs secteurs du département sont couverts avec des délais supérieurs à 30 minutes : Camarès, Belmont-sur-Rance, Saint-Geniez-d'Olt, Entraygues-Sur-Truyère, Saint-Amants-des-Cots¹.

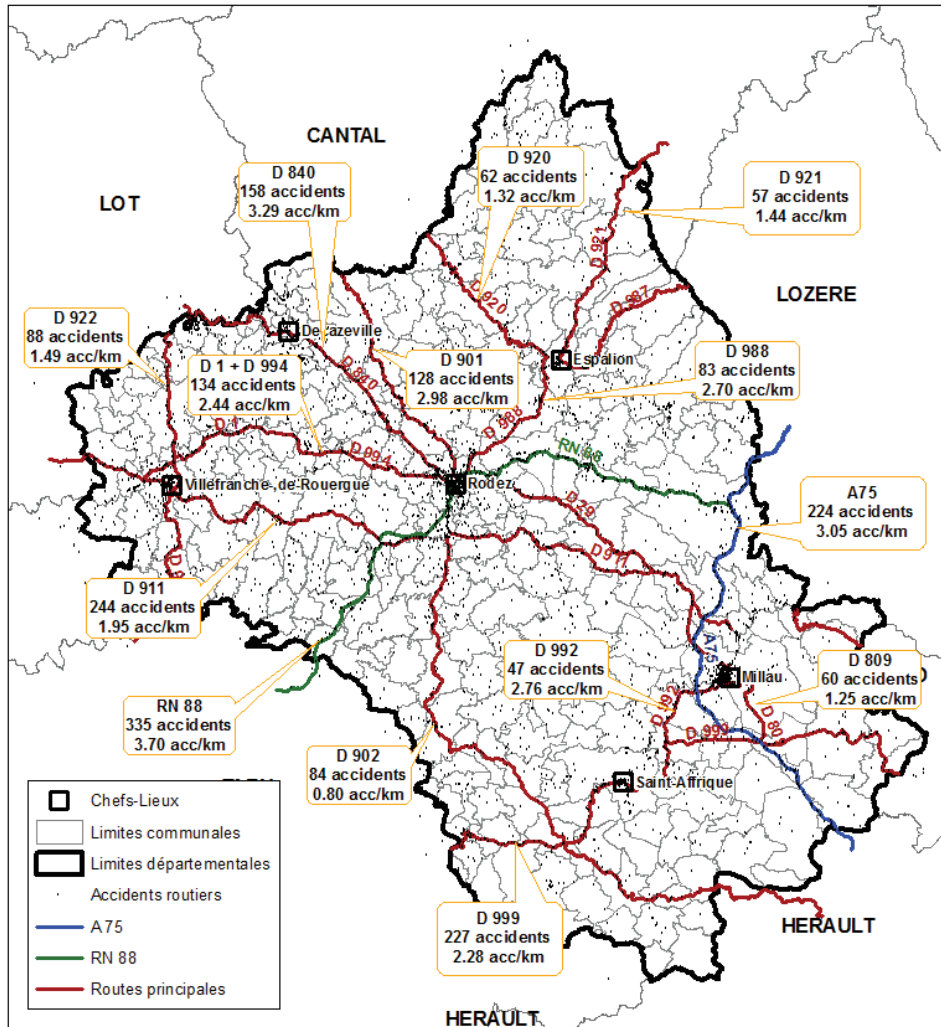


La couverture réelle du département par les moyens de désincarcération est de 94 % de la population secourue en 30 minutes.

La différence de temps entre la carte théorique et la carte réelle est due à des difficultés d'armabilité du moyen de désincarcération. On constate d'une part que la couverture de quelques CIS passe de 20 minutes à 20/30 minutes et que l'ensemble des secteurs limitrophes défendus par d'autres SDIS est supérieur à 30 minutes. Ce fait peut s'expliquer d'une part par la difficulté pour les CIS non-mixtes à armer les véhicules, d'autre part une répartition des moyens secours routiers qui n'est pas totalement judicieuse.

2. Répartition de l'activité opérationnelle

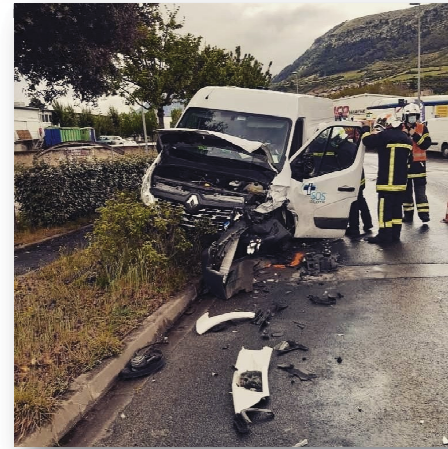
Répartition par localisation des interventions secours routiers sur la période 2014/2019



Logiquement les lieux d'interventions pour secours routier sont localisés principalement sur les centres urbains ou péri-urbains à plus forte activité sociale et économique. On constate tout de même que l'ensemble des communes du département est touché par ce risque.

Suite à ces constats il est proposé :

1. d'assurer une répartition des moyens secours routiers en adéquation avec la disponibilité des moyens humains sur place.
2. de doter les CIS mixtes disposant de personnels en garde postée avec des moyens spécifiques SR.
3. de répondre judicieusement à la sollicitation secours routier avec des moyens adaptés dans les CIS avec un taux de couverture supérieur à 30 minutes : CIS Entrygues-Sur-Truyère et CIS Belmont-sur-Rance.



Problématique SR1 :

Absence de hiérarchisation entre les moyens SR existants et donc dans les missions afférentes
(1 FSR = 1 VSR = 1 FPTSR = 1RSR)

SR1

Établir une catégorisation des véhicules SR adaptée à des missions définies

COURT TERME



Il est proposé de mettre en place une réponse proportionnée en fonction du motif de départ.

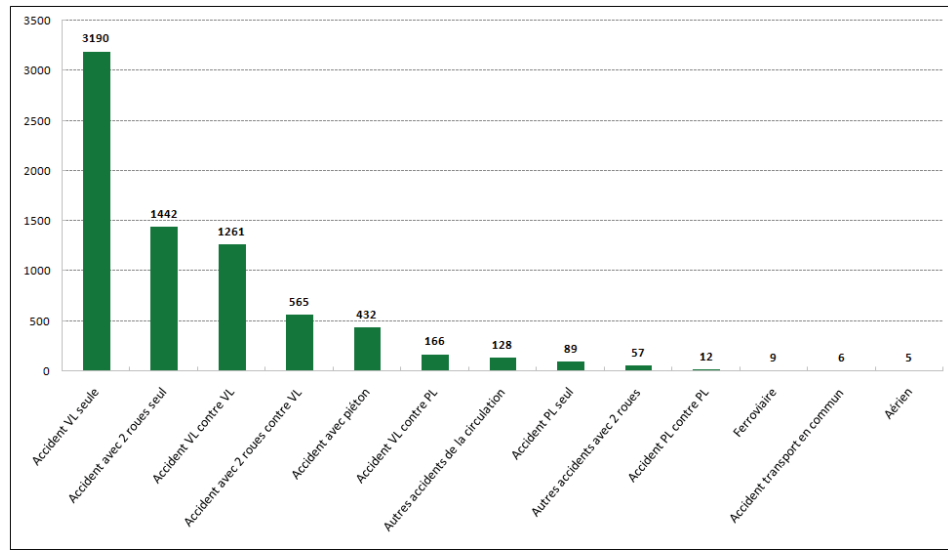
Il sera créé 3 niveaux de réponses :

→ **niveau 1** : Balisage / Abordage (création d'une baie d'accès)

→ **niveau 2** : Désincarcération classique VL

→ **niveau 3** : Désincarcération lourde (PL, agricole, ferroviaire...)

Répartition des interventions des moyens de désincarcération sur la période 2014/2019



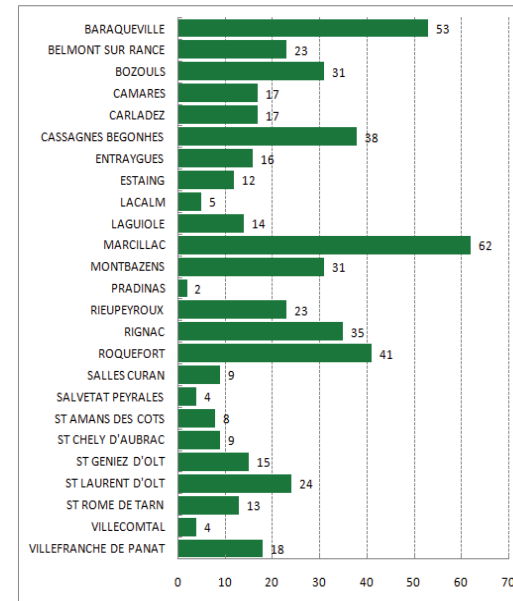
L'activité des moyens de désincarcération concerne pour 90 % les accidents de circulation.

Les véhicules légers et les deux roues sont les moyens roulants les plus touchés par les accidents de la circulation. Les poids lourds sont plus rarement touchés (environ 44 fois par an).

On notera que ces interventions, même si elles diminuent en nombre deviennent de plus en plus complexes en raison de l'évolution des véhicules et de leur technologie : carburation, conception ...

3. Etude spécifique liée à la polyvalence des FPTSR dans les centres mixtes

Renfort en moyens de désincarcération (RSR, FPTSR, VSR) sur la période 2014/2020



Ce tableau indique le nombre de renforts SR qui ont été nécessaires sur les secteurs des CIS non dotés.

De plus, sur la période 2014-2020, 18 sur 361 interventions avec une RSR ont nécessité le renfort d'un VSR ou FPTSR, dont 8 interventions pour la RSR de Capdenac. Les FPTSR ont été renforcés seulement 3 fois sur la période pour remplir leurs missions.

Nombre de sorties simultanées SR et INC pour un CIS doté d'un FPTSR de 2014 à 2020

CIS	Nombre de départ en simultanés (2014-2020)
LAISSAC	0
NAUCELLE	0
NORD AVEYRON	0
PONT DE SALARS	0
REQUISTA	0
ST AFFRIQUE	2
STE GENEVIEVE	0
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	5

Pourcentage de simultanés SR et INC pour un CIS doté d'un FPTSR

Nombre de sorties simultanées en % pour les FPTSR

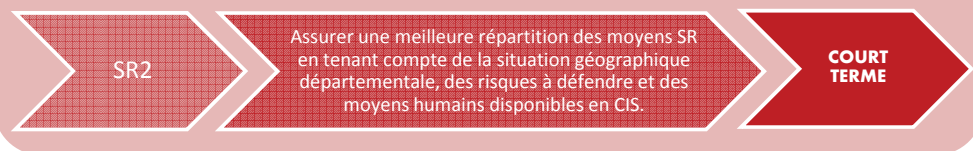
CIS	1er engin	2e engin	3e engin	4e engin
LAISSAC	95.6	98.2	100	
NAUCELLE	95.4	97.7	100	
NORD AVEYRON	96.8	98.9	100	
PONT DE SALARS	97.0	98.5	100	
REQUISTA	94.9	97.7	100	
ST AFFRIQUE	97.1	99.0	100	
STE GENEVIEVE	100.0			
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	95.6	99.6	99.8	100

Ces deux tableaux indiquent que la probabilité d'un départ simultané d'un centre doté d'un FPTSR est très faible. Mais stratégiquement, les FPTSR ne devraient pas être affectés dans les CIS mixtes qui doivent jouer leur rôle de **centre support**, et donc être en mesure de renforcer les CIS satellites dans chacun des domaines INC et Secours Routiers pris à part séparément.

Par contre, les CIS de la 3^{ème} à la 5^{ème} catégorie judicieusement répartis autour des axes routiers principaux et des risques incendies particuliers à défendre doivent être dotés de ces moyens opérationnels. De plus, la transformation de FPT en FPTSR va être simplifiée à des coûts plus faibles en raison de l'arrivée de moyens de désincarcération électroportatifs. Ces outils sont aussi plus maniables en raison de l'absence de flexibles et ne nécessitent plus de groupes hydrauliques.

Problématique SR2

Incapacité des CIS mixtes à assurer les renforts dans les CIS satellites.



Il est proposé :

- d'équiper chaque CIS siège de groupement avec des moyens de niveau 3,
- d'équiper chaque CIS centre mixte d'un moyen spécifique type VSR afin d'être centre « support » pour les CIS de proximité (niveau 2),
- de doter les CIS éloignés (Entraygues-Sur-Truyère, Belmont-sur-Rance) de moyens secours routiers du type FPTSR (niveau 2),
- de doter tous les autres CIS avec des moyens de niveau 1.



4. La formation au secours routier

Depuis les années 1980, les véhicules ont connu une grande évolution technologique dans différents domaines :

- La sécurité passive : nouveaux matériaux, élasticité des structures, multiplication des airbags et des prétentionneurs ;
- Diversification des types de véhicules : diesel, essence, GPL , électrique, hybride, hydrogène... augmentant la technicité et l'imprévisibilité opérationnelle.

De ce fait, le SDIS a dû faire évoluer sa réponse au contexte secours routier via 5 axes :

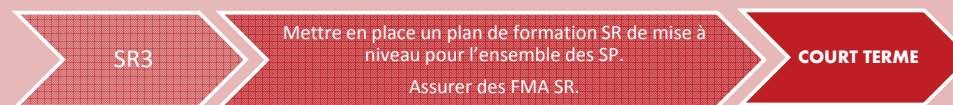
- Adaptation matérielle : achat de nouveaux matériels suite à des tests avec les différents fabricants (scie sabre, déboulonneuse, vérins, étais à sangle, petit matériel...)
- Adaptation technique : dévissage, écrasement, reformation de l'habitacle, utilisation des fiches d'aide à la décision diffusées par les constructeurs...
- Adaptation à de nouveaux risques : fuite de gaz, électrification, emballement thermique de batterie....
- Adaptation fonctionnelle/opérationnelle : deux niveaux de compétences ont été créés, le niveau équipier SR et le niveau chef d'agrès SR,
- Adaptation formative : évolution du stage équipier SR de 3 à 4 jours, création d'un stage chef d'agrès SR de 2 jours, création de journées techniques départementales et formation des formateurs SR dans des SDIS de référence dans le domaine tels que la Vienne et la Charente-Maritime.

La démarche d'amélioration continue du SDIS pour répondre à ces évolutions s'est amplifiée dès 2018 afin de rattraper le retard pris dans ce domaine et doit se poursuivre dans les années à venir. Elle s'accompagne également d'une réflexion globale avec l'activité incendie, impactée elle aussi par ces multiples évolutions.

Problématique SR3 :

Retard important dans la formation aux nouvelles techniques :

- environ 600 SP formés au SR et seulement une centaine formée aux nouvelles techniques (TOP SR et CA SR).
- risque d'incompréhension entre les différents intervenants sur le terrain lié aux différences de technique.



Pour réaliser cette préconisation, le département peut s'appuyer sur un groupe pédagogique de 20 formateurs. Cette montée en puissance permettra de réaliser 190 journées stagiaires en 2021 contre 172 en 2019. Un effort particulier est assuré sur la formation des chefs d'agrès.

LE RISQUE INCENDIE (HORS FEUX DE VEGETATION)

Ce type de sinistre concerne des habitations, industries, établissements recevant du public, locaux à vocation agricole, véhicules ...Il nécessite l'engagement des moyens classiques, le cas échéant de véhicules plus spécifiques tels que les échelles mécaniques, les moyens de protection ...

1. Cartographie des moyens incendie et de leur couverture

Le département possède 79 moyens de lutte contre l'incendie répartis sur les 40 centres de secours. Le parc roulant est composé de 4 types de matériels différents :

- des engins pompes tonnes (FPT, FPTL) dédiés spécifiquement aux feux urbains,
- des engins pompes tonnes polyvalents FPTSR (secours routier) qui possèdent du matériel de désincarcération pour le secours routier, et des FPTHR (hors route) qui permettent d'utiliser des chemins non carrossables,
- des engins feux de lutte contre le feu de forêt (CCF) qui, accompagnés par des Véhicules d'Interventions Diverses (V.I.D.), permettent de compléter l'armement humain et matériel,
- des véhicules polyvalents (CCF Urbain, CCF Adapté, CCR) qui possèdent l'armement pour un feu urbain mais pas en quantité réglementaire. De ce fait, ils sont aussi complétés par un VID.

Parc engins :

Année	2013		2019	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
FPT, FPTL, FPTSR	43	8 ans	28	12 ans
FPTHR	2	7 ans	2	13 ans
CCF, CCFU, CCFA	48	11,9 ans	48	10 ans
CCR	3	16 ans	1	22 ans

Cette comparaison du parc entre 2013 et 2019 montre que le parc a rajeuni pour les véhicules de lutte contre les feux de végétation et augmenté pour les FPT et FPTL. Durant cette période, les FPT et FPTL spécialisés pour le feu urbain ont été progressivement, dans les centres à faible sollicitation, remplacés par des engins polyvalents : CCFU ou CCFA. Ces engins sont susceptibles d'intervenir aussi bien sur les feux urbains que de végétation.

La somme de ces moyens est répartie de manière uniforme sur l'ensemble du département permettant un engagement des secours dans des délais restreints.

Problématique INC1 :

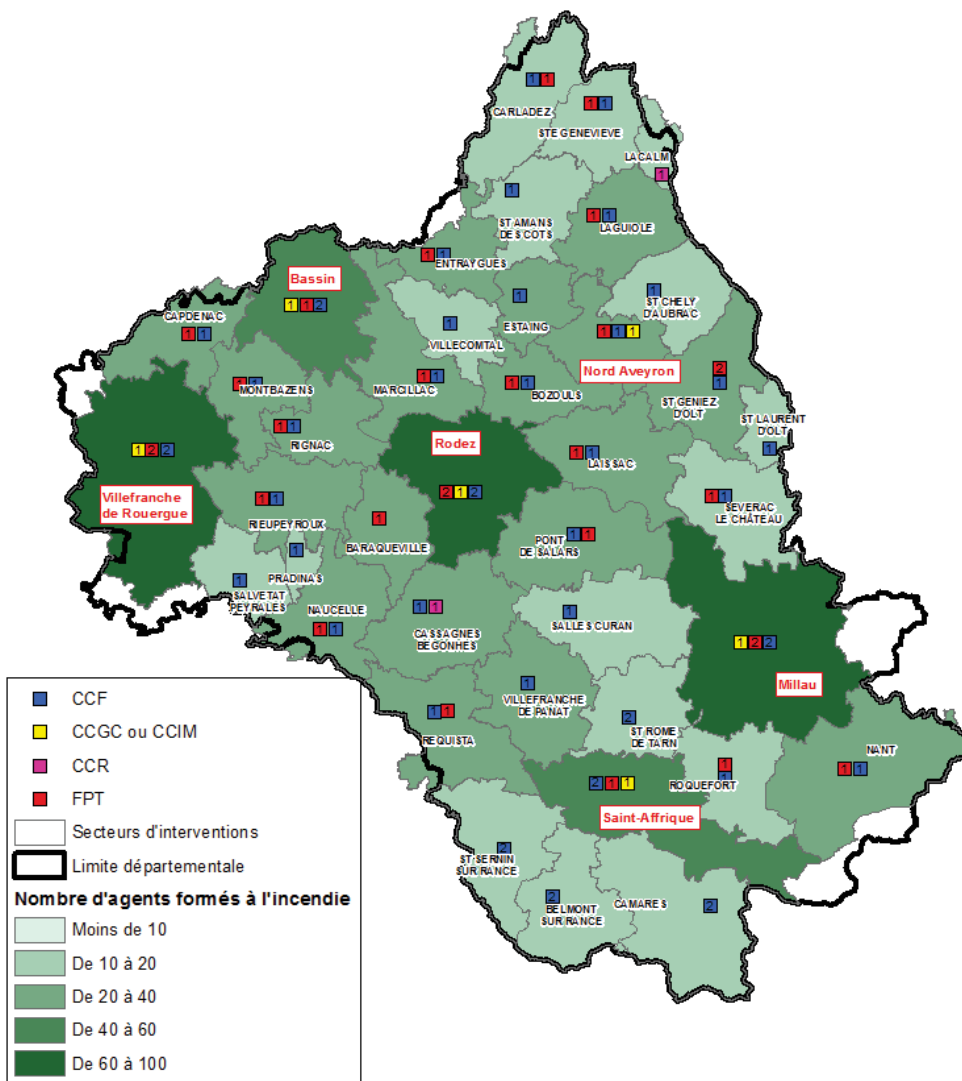
Hétérogénéité du parc incendie composé de 8 matériels différents.

INC1

Uniformiser le parc véhicule INC d'une part en le renouvelant par des FPT, FPTL et des CCF urb et d'autre part en supprimant progressivement les FPTHR et les CCR.

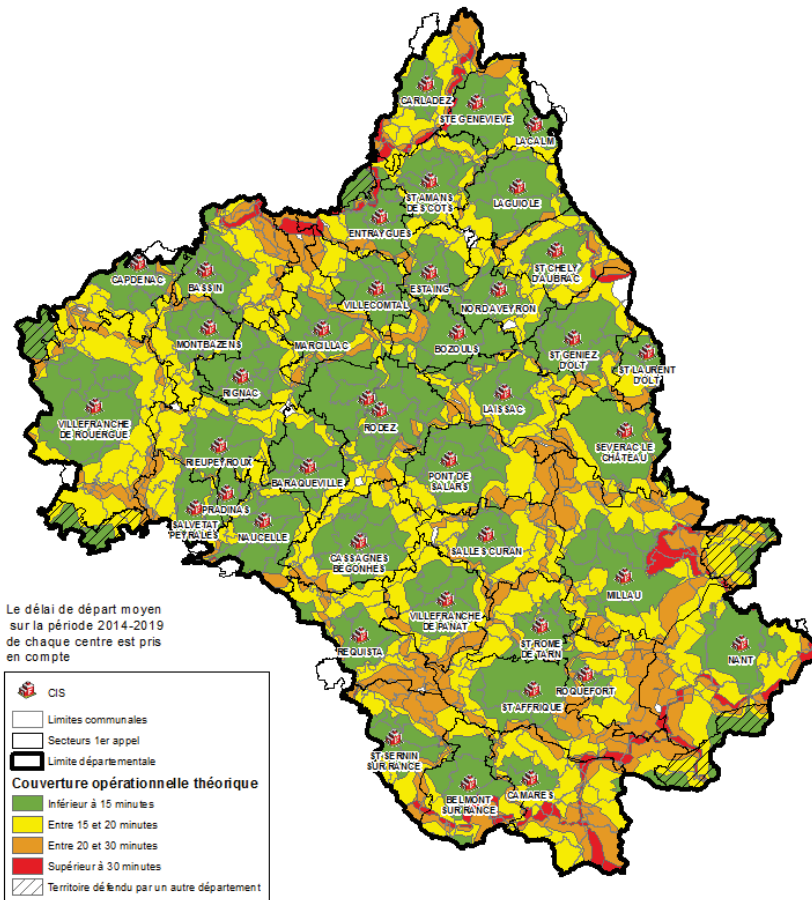
LONG TERME

Répartition des moyens incendie et personnels formés en 2020



Pour assurer les missions incendie, les sapeurs-pompiers doivent être titulaires d'une Formation Initiale d'Application à l'emploi de sapeur-pompier. **87,5% des pompiers du corps départemental sont titulaires de la formation incendie.**

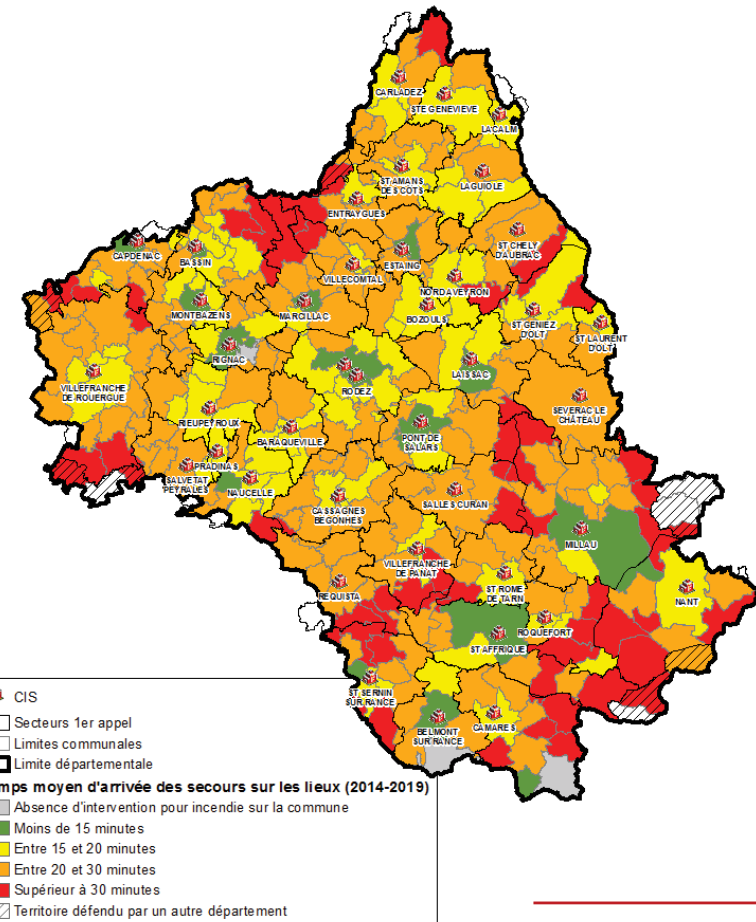
Couverture opérationnelle théorique (hors feu de végétation) du risque incendie



La couverture théorique du département par les moyens de lutte contre l'incendie est satisfaisante avec 99.5 % de la population couverte en 30 minutes.

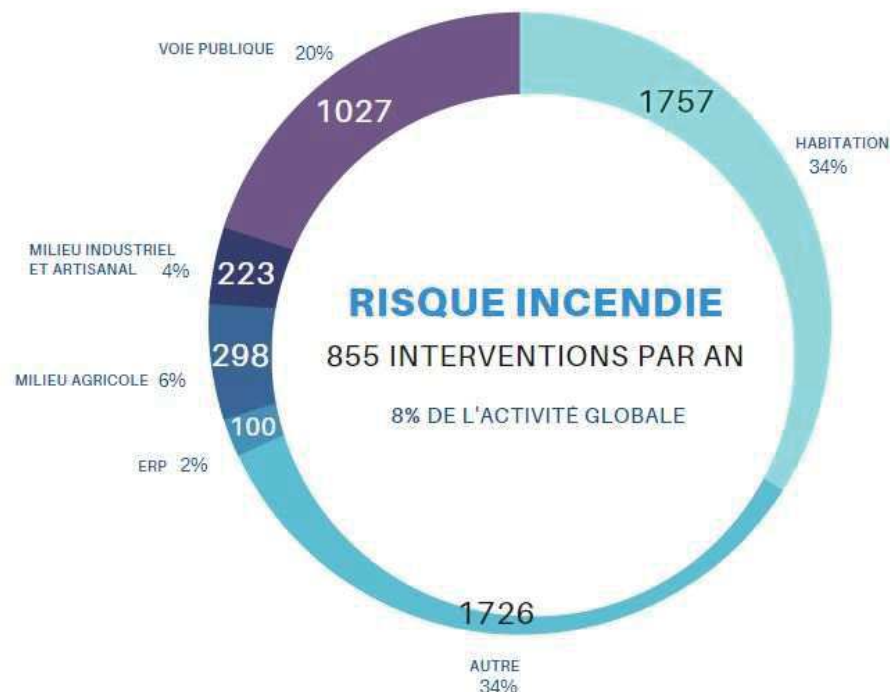
Toutefois, on constate que plusieurs secteurs du département sont couverts avec des délais supérieurs à 30 minutes, notamment dans le sud Aveyron.

Couverture opérationnelle du risque incendie (hors feu de végétation) sur la période 2014/2020



La couverture réelle du département par les moyens de lutte contre l'incendie est de 94 % de la population secourue en 30 minutes. La différence de temps entre la carte théorique et la carte réelle est due à des difficultés d'armabilité du véhicule de lutte contre l'incendie.

2. Répartition de l'activité opérationnelle



LES FEUX D'HABITATION

représentent la plus grande partie de l'activité incendie
(hors feux de végétaux)

PRINCIPALEMENT EN ZONE URBAINE

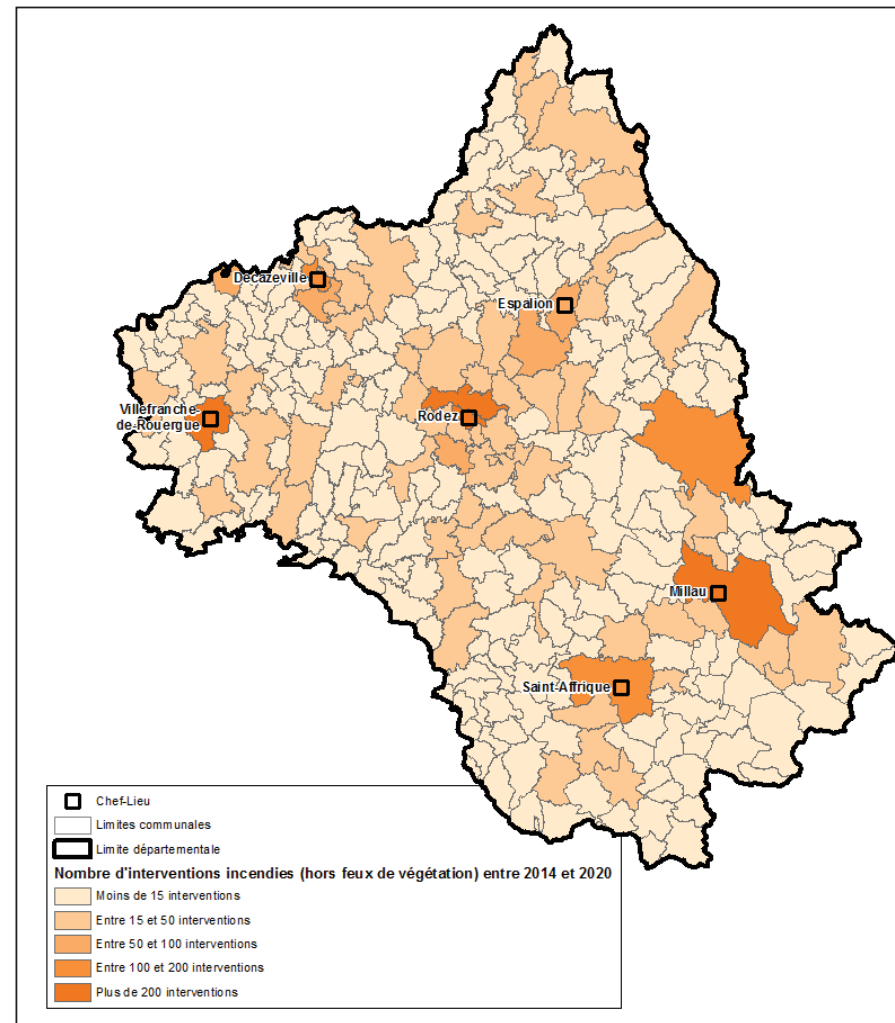
"MOTIF FEU DE CHEMINÉE" = PART IMPORTANTE DU VOLUME D'ACTIVITÉ

Mode chauffage bois + climat hivernal

=

FRÉQUENCE SINISTRE EN ZONE RURALE

Nombre d'interventions par communes (hors feux de végétation)



La catégorie intitulée « Autres feux » intègre principalement des motifs de dépôts liés aux levées de doute, tels que déclenchements d'alarme incendie, fumées suspectes ou feux divers à préciser.

On constate un différentiel assez peu important entre les feux en milieu industriel et artisanal (4%) et les feux en milieu agricole (6%), dans un département pourtant à forte dominante agricole. Cela peut s'expliquer par le fait que les incendies en milieu agricole liés aux végétaux (feux de récoltes ou écobuages) n'entrent pas dans ces statistiques.

3. Moyens spécifiques

CCGC et CCIM

A ce jour, chaque CIS Mixte est doté d'au moins un Camion Citerne Grande Capacité (CCGC) ou Camion Citerne Incendie Mousse (C.C.I.M.) pour CIS Millau d'une capacité de 8 000 à 11 000 litres, soit **7 porteurs d'eau sur le département**.

Nombre de sorties concernant les CCGC/CCIM sur la période 2014/2020

CIS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BASSIN	14	14	13	15	16	16	17
CARLADEZ	3	4	7	6	1		
MILLAU	9	28	19	16	13	24	16
NORD AVEYRON	7	15	8	11	8	9	14
RODEZ			2	11	32	27	27
ST AFFRIQUE	17	14	14	14	14	25	16
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	5	22	16	10	23	22	17

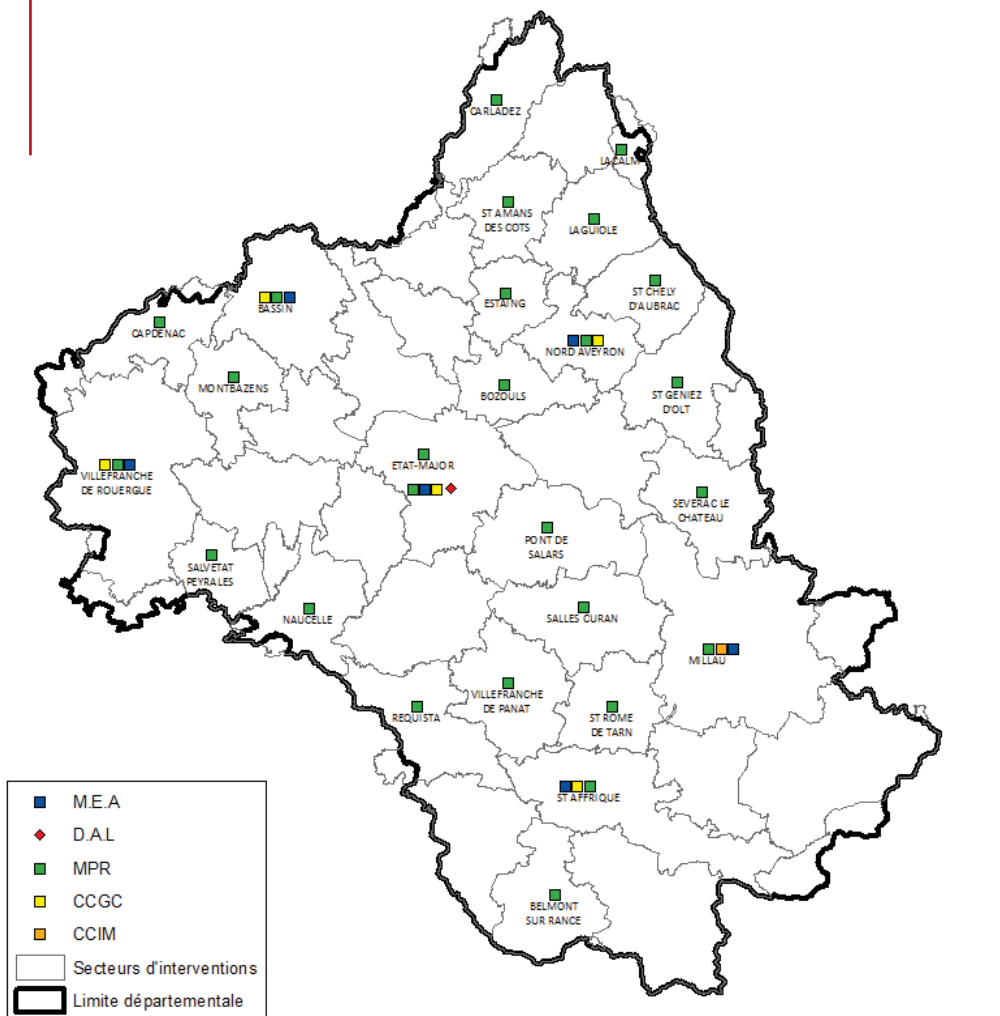
Suite à des difficultés mécaniques, le CCGC du CIS Carladez a été retiré du parc. Ce secteur est donc couvert par les CCGC des centres suivants :

Délais de couverture en CCGC du secteur Carladez

C.I.S.	Durée de trajet
Montsalvy (15)	29 minutes
Aurillac (15)	38 minutes
Chaudes Aygues (15)	41 minutes
Nord- Aveyron	53 minutes

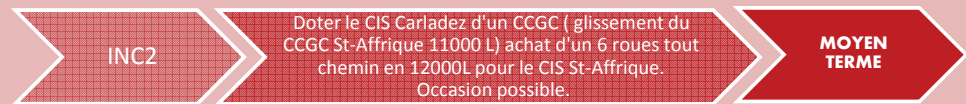
Le centre le plus proche est celui de Montsalvy mais, composé uniquement de sapeurs-pompiers volontaires, il ne peut sécuriser les départs la journée. En conséquence, il serait judicieux de repositionner un CCGC sur le secteur du Carladez, afin de couvrir les secteurs du Carladez, Viadène et une partie de l'Aubrac.

Répartition des moyens spécifiques



Problématique INC2 :

Délais importants de couverture en moyen gros porteur d'eau du secteur Carladez.

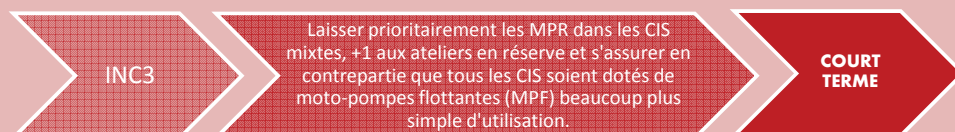


MPR

Au vu des statistiques opérationnelles les motos pompes remorquables (MPR) sont peu utilisées à ce jour, pour autant cela demande un entretien annuel.

Problématique INC3 :

Utilisation des MPR non optimisée et peu fiabilisée.



Cellule Automobile Léger (CDA)

La Cellule Dévidoir Automobile (CDA) basée au CIS Rodez, datant de 1994, rénovée en 2018 avec 1000 mètres de tuyaux de 110 mm, peut pallier dans certains cas les difficultés d'alimentation en eau des sinistres majeurs. De 2014 à 2019, elle n'a été engagée que 6 fois principalement pour des feux industriels.

Cellule Air Eclairage (CAE)

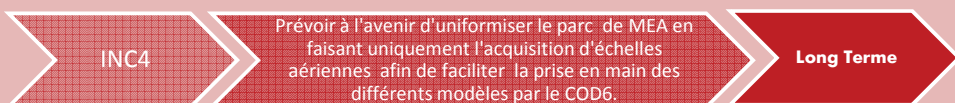
La cellule Air Eclairage (CAE), positionnée à l'Etat-Major, datant de 1988 a été remise en sécurité en 2020. Elle permet de renforcer les centres en moyens d'éclairage et de couvrir les besoins en air comprimé respirable sur les interventions dimensionnantes avec des Appareils Respiratoires Isolants (ARI), une réserve tampon et un compresseur. Afin de temporiser l'arrivée de cette cellule, deux engins dédiés, affectés aux CIS Millau et Rodez peuvent transporter un stock tampon de bouteilles d'ARI. L'ensemble du département peut être renforcé en air respirable dans un délai maximum de 75 minutes.

Moyen Elévateur Aérien (MEA)

Le SDIS possède plusieurs types d'échelles mécaniques. Elles servent aussi bien aux missions de sauvetage que pour l'attaque de feux locaux. Aujourd'hui les moyens élévateurs aériens sont positionnés sur les CIS Mixtes. L'ensemble du parc est constitué d'échelles (pivotante automatique séquentielle EPAS ou pivotante combinée EPC) à l'exception du centre Saint-Affrique qui est doté d'un Bras Elévateur Automatique (BEA).

Problématique INC4 :

Les spécificités des échelles et des bras élévateurs nécessitent une formation technique des opérateurs propre à chaque moyen (échelles et bras élévateurs).

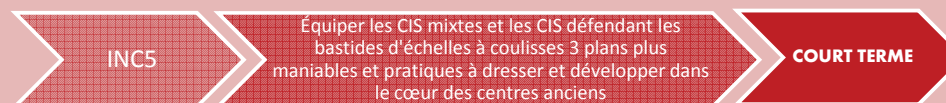


4. Amélioration des outils à disposition des équipages feux urbains

Les services d'incendie et de secours doivent faire face à des feux de plus en plus techniques du fait des évolutions technologiques et sociétales. Afin de s'adapter à cette évolution, la profession, par l'intermédiaire de la DGSCGC a réalisé des guides de techniques opérationnelles (GTO) et de guides de doctrines spécifiques (GDO). Ces guides permettent aux intervenants d'intervenir d'une manière plus sécurisée et font appel à de nouvelles techniques ainsi que de nouveaux matériels.

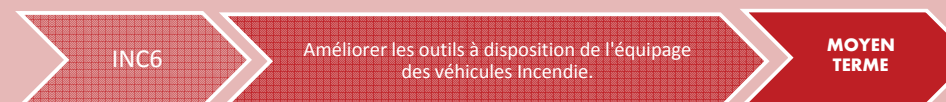
Problématique INC5 :

De nombreuses bastides du département demeurent inaccessibles aux moyens aériens ou sont défendues par des CIS ne possédant pas de tels moyens.



Problématique INC6 :

La sécurité des personnels doit s'adapter à l'évolution des feux.



Un groupe de travail composé de membres du CHSCT, de la formation, de différents centres de secours a réfléchi sur les besoins futurs en termes de :

- équipement de moyens de communication (TPH 700) pour le binôme, sous ARI pour l'ensemble des FPT.
- évolution du parc de caméras thermiques (actuellement 7 sont en service) et l'accroche sur dossard.
- dotation en thermomètres pistolets lasers.
- remplacement des masques ARI brides par des masques araignées (en cours).
- dotation de cagoules de sauvetage, au moins 2 par FPT et 1 par MEA (en cours).
- dotation de sangles "rhinoévac" dans l'ensemble des FPT et FPTL (en cours).
- dotation de rideaux stop-fumées à mettre en place dans tous les FPT des CIS Mixtes.



5. La formation aux feux urbains

La formation aux feux urbains comprend 3 niveaux de compétences :

- Equipier incendie : 15 jours de formation incendie
 - 2019 : 359 sapeurs-pompiers uniquement Equipier incendie, soit environ 1205 journées stagiaires effectuées et 84 stagiaires formés au cursus incendie.
- Chef d'équipe incendie : 5 jours de formation d'adaptation à l'emploi
 - 2019 : 439 sapeurs-pompiers avec la compétence de Chef d'équipe, soit environ 235 journées stagiaires pour 47 stagiaires formés.
- Chef d'agrès tout engin : 10 jours de formation d'adaptation à l'emploi en complément d'une formation ouverte et/ou à distance (FOAD) mise à disposition.
 - 2019 : 289 sapeurs-pompiers avec la compétence chef d'agrès incendie.

Pour encadrer ces formations, un groupe pédagogique incendie composé de volontaires et professionnels provenant de tous les centres du département a été constitué :

- Equipiers : 12 formateurs
- Chefs d'équipe : 8 formateurs
- CATE : 6 formateurs
- Caissons à feu réel : 12 formateurs

En conclusion au 31 décembre 2020, 1248 sapeurs-pompiers avec la compétence incendie composent les 40 CIS armés.

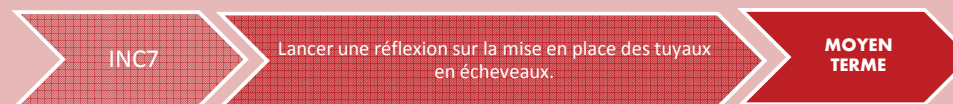


Depuis quelques années, de nouvelles techniques d'extinction se développent et ont fait leurs preuves. Dans ce but, plusieurs axes d'orientation se présentent :

- Le renouvellement du caisson d'observation aux phénomènes thermiques prévu pour 2023, la transformation du caisson d'attaque en caisson de progression en 2020, l'équipement d'un nouveau plateau technique destiné à l'utilisation des lances.

Problématique INC7 :

Harmoniser les techniques en lien avec celles du feu de forêt.



- L'évolution des techniques d'établissement des lances par la mise en œuvre des tuyaux en écheveaux après la division dans l'ensemble des CIS du SDIS demandera une adaptation en termes de techniques pédagogiques, rapidement envisageable. Son coût dans l'adaptation des FPT sera quant à lui minime.

De ce fait, le SDIS doit continuer de faire évoluer sa réponse opérationnelle via :

- Une adaptation technique : formation aux nouvelles techniques de lances et aux nouvelles techniques d'établissement ;
- La mise en œuvre de FMPA incendies dans les CIS via les référents ARI et LSPCC déjà en place ;
- Une adaptation matérielle incendie : adaptation des FPT aux tuyaux en écheveaux de diamètre 45 ;

La démarche d'amélioration continue du SDIS pour apporter une réponse opérationnelle qualitative passe par ces adaptations.

6. Le risque industriel

Les réserves en émulseur, de type synthétique multi-foisonnement utilisable sur les feux d'hydrocarbures mais aussi les liquides polaires, sont constituées :

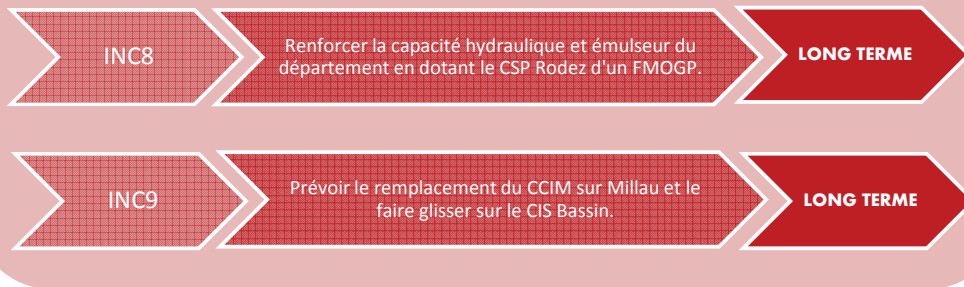
- d'une réserve en container de 1000 litres sur le site de l'état-major,
- d'un CCIM de 1000 litres basé à Millau, avec une container de 1000 litres en réserve,
- de réserves de 200 litres en bidons au centre de secours de Rodez,
- de réserves réglementaires de 120 litres à bord de l'ensemble des fourgons.

La répartition de ces réserves sur le territoire permet de faire face rapidement et en tout lieu à une intervention de faible amplitude. Néanmoins, pour les interventions majorantes, de type transport de matières dangereuses, installations fixes installations classées, de grandes quantités d'émulseurs seraient nécessaires.

En termes de moyens opérationnels hydrauliques, seul le CIS Millau dispose d'un CCIM alliant une réserve eau + émulseur. Cet engin a été spécialement conçu pour assurer la défense du Viaduc de Millau en 2004 et permet par ailleurs de servir de porteur d'eau (10000 L) sur le Sud Aveyron. Il assure aussi la couverture du risque industriel. La remorque de 1000 litres d'émulseur présente au centre de secours de Rodez a été retirée pour des raisons de sécurité.

Problématique INC8 :

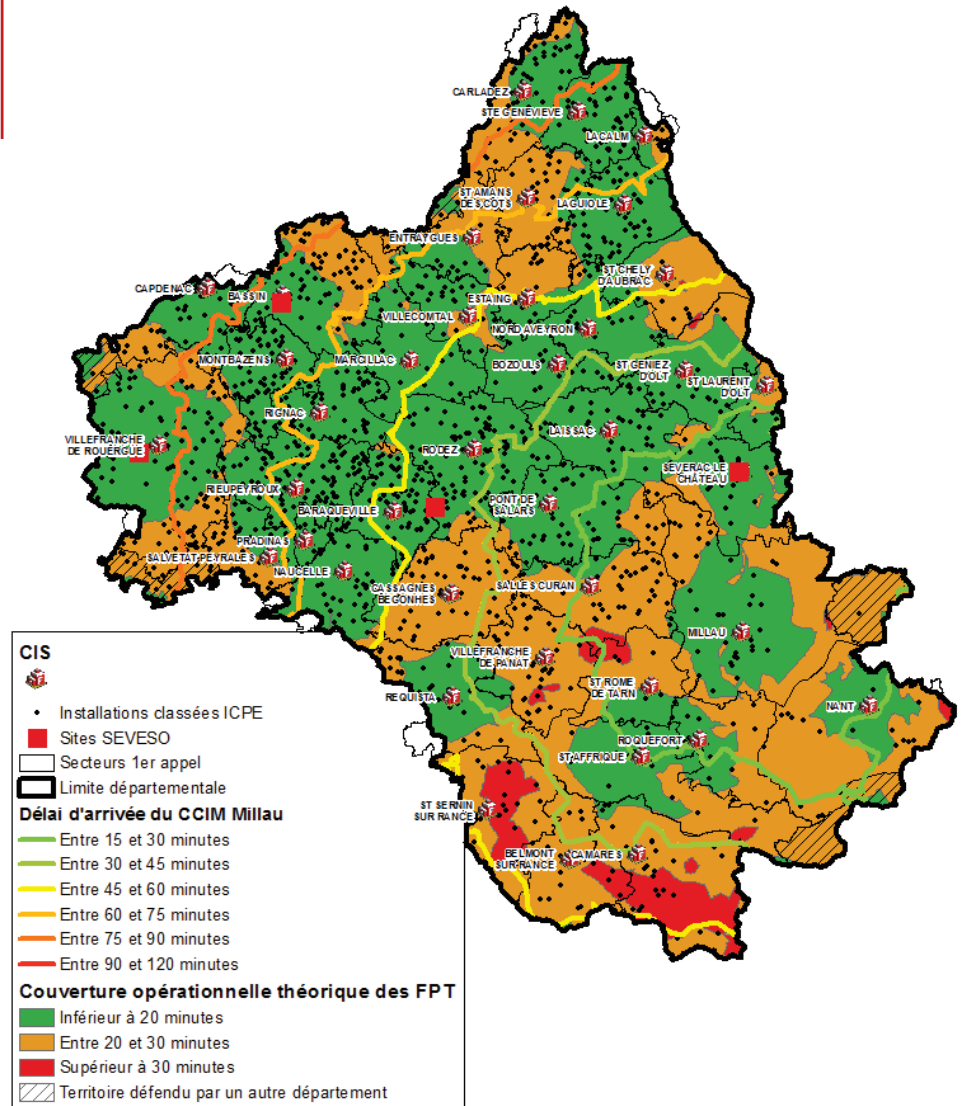
Absence de réserves en émulseur mobile sur le secteur de Rodez et l'ouest Aveyron où se trouvent plusieurs sites industriels majeurs : SAM, BOSH...



Dans un premier temps, un engin du type FMOGP sur le CIS Rodez permettrait à la fois la couverture du secteur industriel ruthénois mais aussi en termes de distance, celui de l'Ouest Aveyron.

A long terme lorsque le CCIM Millau sera amorti, un glissement sur le CIS Bassin pourrait être envisagé.

Couverture du risque industriel :

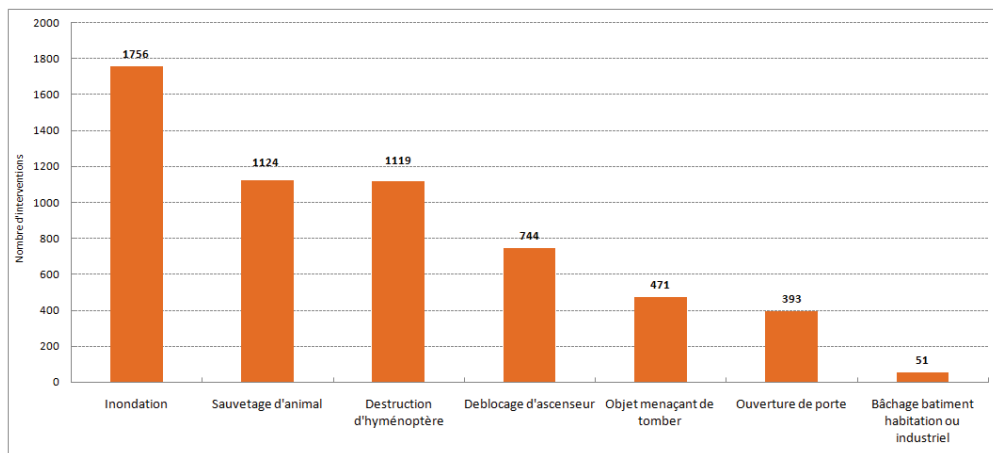


OPERATIONS DIVERSES

Les opérations diverses font parties de l'activité courante des CIS. Elles représentent 6% des interventions annuelles du SDIS et s'effectuent généralement au moyen de VID armés de deux sapeurs-pompiers.

Elles sont constituées de toutes les opérations qui ne concernent pas les deux autres grands domaines des missions sapeurs-pompiers, à savoir l'incendie et le SUAP. En résumé, on y retrouve l'ensemble des interventions de protection des biens suite à des événements climatiques ou domestiques (inondations, tempêtes), les interventions liées aux animaux (domestiques ou non), ainsi que des interventions d'appui et de mise en sécurité (déblocage d'ascenseurs ou objets menaçant la voie publique par exemple).

Répartition des opérations diverses par type d'intervention



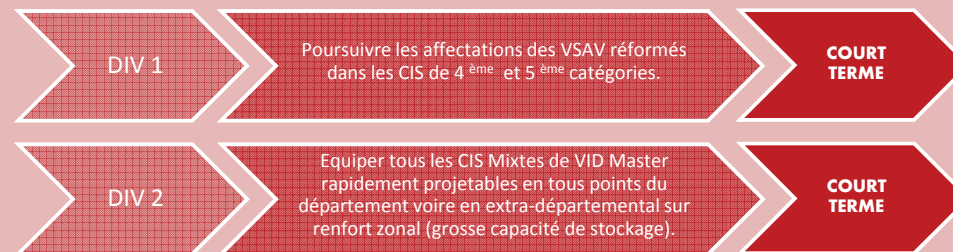
On constate que les interventions animalières se situent en seconde position, ce qui s'explique par les vastes espaces agricoles et naturels qui composent le département. Ce constat incite à poursuivre l'effort sur la formation des équipiers dans le domaine de la capture animalière comme sur la dotation en équipement adapté, ainsi que la pérennisation d'un réseau de vétérinaires sapeurs-pompiers suffisamment nombreux et bien répartis.

Les opérations diverses font parties des missions partagées, et comme dans le domaine du SUAP, certaines de ces interventions n'entrent pas forcément dans le cadre des missions sapeurs-pompiers. A l'appel, l'urgence doit rester le critère de mise en œuvre. Dans les autres cas, un système de prestations payantes est appliqué. **Il ne s'agit donc plus d'une opération de secours mais d'une prestation de service facturable.**

L'ensemble des centres d'incendie et de secours doit être doté de vecteurs spécifiques pour réaliser les missions opérations diverses.

Problématique DIV1 :

Dotation des CIS en véhicules pour opérations diverses hétéroclites (ancien VSAV, VF, VLTT).



LES RISQUES COURANTS PLUS SPECIFIQUES

Feux de forêts

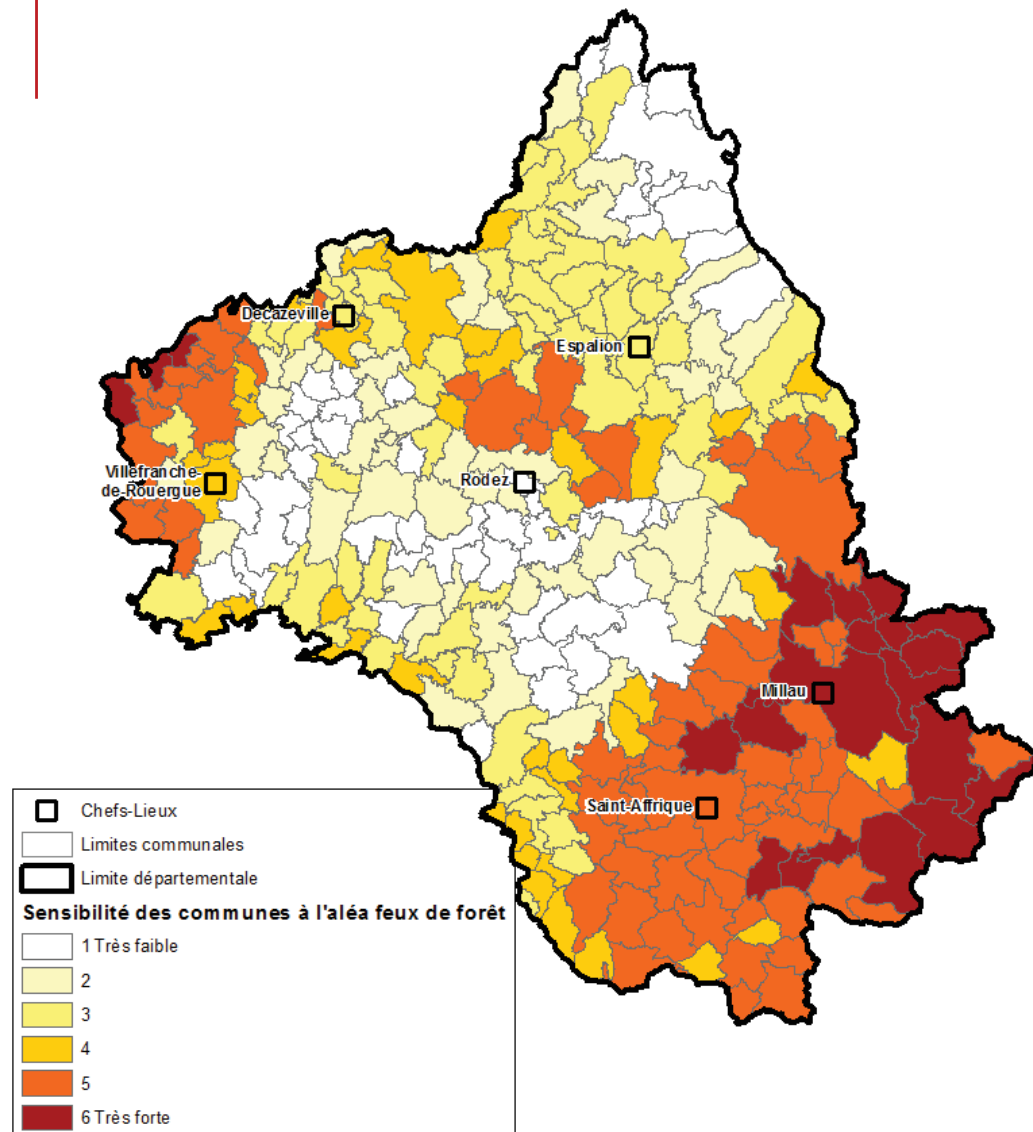
Avec 270 785 ha de forêt fermée, le taux de boisement de l'Aveyron est de 31 %. Les feuillus sont prédominants (81%), mais les peuplements de pins génèrent les risques les plus importants. Les secteurs les plus boisés se situent au sud du département (régions naturelles des Grands Causses et des Monts de Lacaune).

Le PDPFCI découpe le département en sept bassins de risque et définit une sensibilité des communes (de faible à très forte) à l'aléa feu de forêt. 91 communes sont classées en sensibilité forte (niveaux 5 et 6) et 175 000 ha sont en aléa fort à très fort, ce qui représente 20 % du territoire départemental. Depuis l'intégration du SDIS à la zone Sud en 2016, l'activité extra-départementale est soutenue tout au long de la saison feux de forêts.

L'activité feu de végétation est principalement concentrée sur l'Ouest et le Sud du département. 96 communes sont soumises à l'aléa très fort feu de forêt (PDPFCI).



Sensibilité des communes à l'aléa feux de forêts



1. Cartographie des moyens incendie et de leurs couvertures

Depuis l'année 2003, le département de l'Aveyron s'est engagé sur le renouvellement de son parc CCF par le biais de plans d'équipement quinquennaux. A ce jour, le SDIS 12 est doté de 48 CCF double-cabines. En moyenne chaque année 2 camions citernes feux de forêts sont achetés et ventilés dans les CIS.

La prédominance du risque FDF par le réchauffement climatique se situant sur le sud du département, chaque CIS du groupement sud était doté de deux CCF. Le CIS Nant, au vu des risques induits sur son secteur (autoroute A75 plus forte augmentation de la population sur la commune de La Cavalerie), a été doté dernièrement d'un FPTSR à la place de son deuxième CCF.

Parallèlement, les CIS de Salles-Curan et Villefranche de Panat ont également perdu chacun 1 CCF du fait de l'attribution d'un CCF Urb (A) neuf pour chacun d'eux et les difficultés chroniques ne permettant pas d'armer simultanément deux engins d'incendie.

Concernant le CIS de St-Sernin-Sur-Rance, vu l'importance du massif des monts de Lacaune à défendre, il paraît judicieux qu'il conserve un deuxième CCF plutôt que de se voir attribuer un VSR. En effet, le risque routier peut être mutualisé d'une part, entre les CIS de Réquista et Belmont-Sur-Rance et d'autre part, avec les CIS tarnais voisins (Lacaune et Alban).

Au niveau départemental, seuls les centres de secours de Baraqueville et Lacaune ne possèdent pas de CCF.

Problématique FDF1:

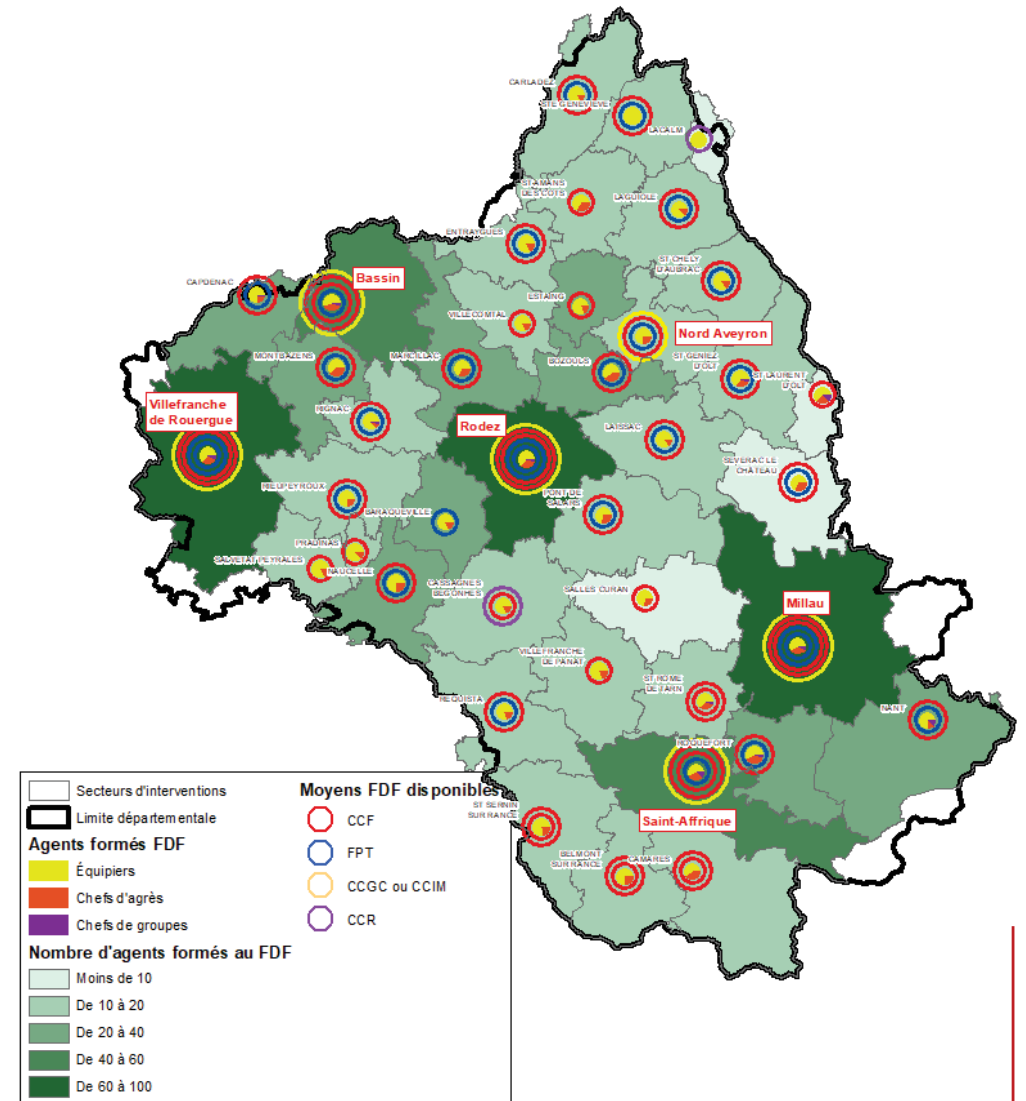
Risque feux de forêt de plus en plus prégnant en raison du réchauffement climatique.



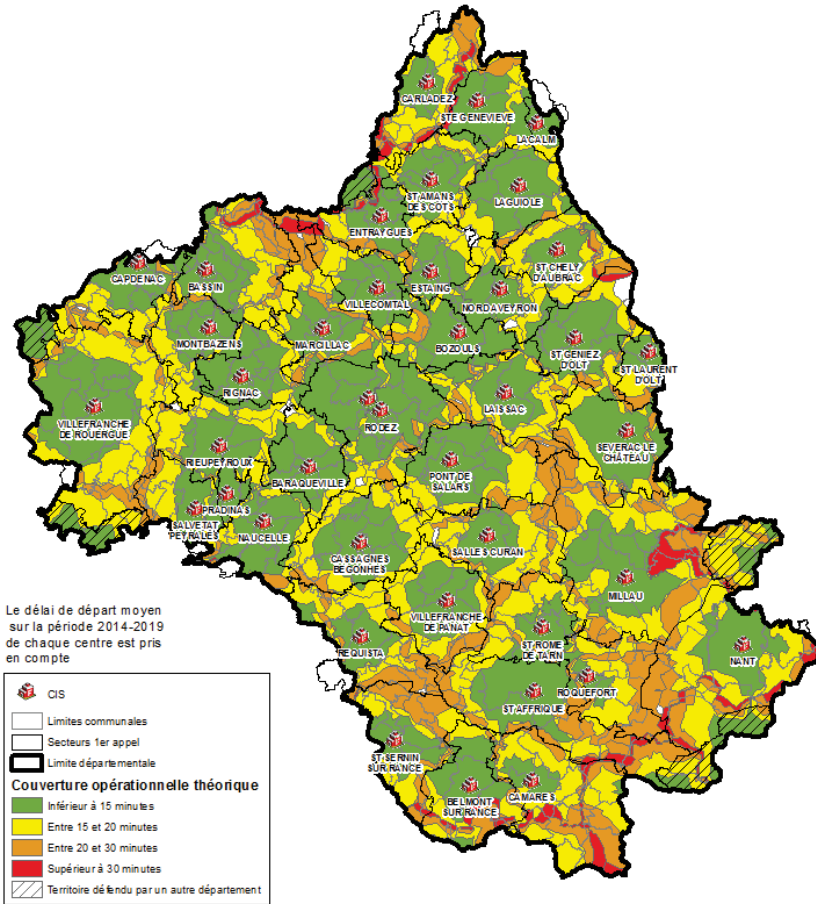
- Conserver le deuxième CCF du CIS St-Sernin-Sur-Rance
- Positionner un troisième CCF sur le CIS Millau
- Etudier le positionnement d'un troisième CCF sur le secteur du groupement centre (CIS Rodez ou CIS Baraqueville).



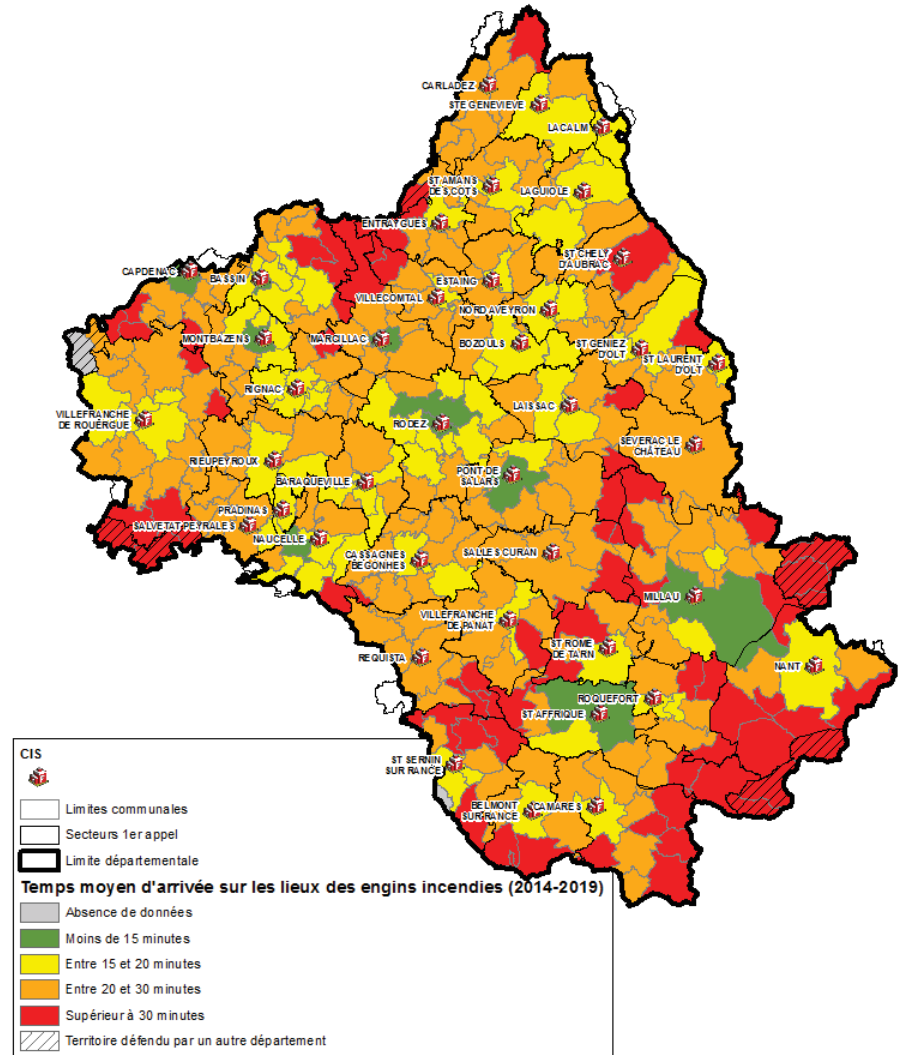
Répartition des moyens de lutte contre les feux de végétation et personnels formés en 2019



Couverture opérationnelle théorique du risque feu de végétation

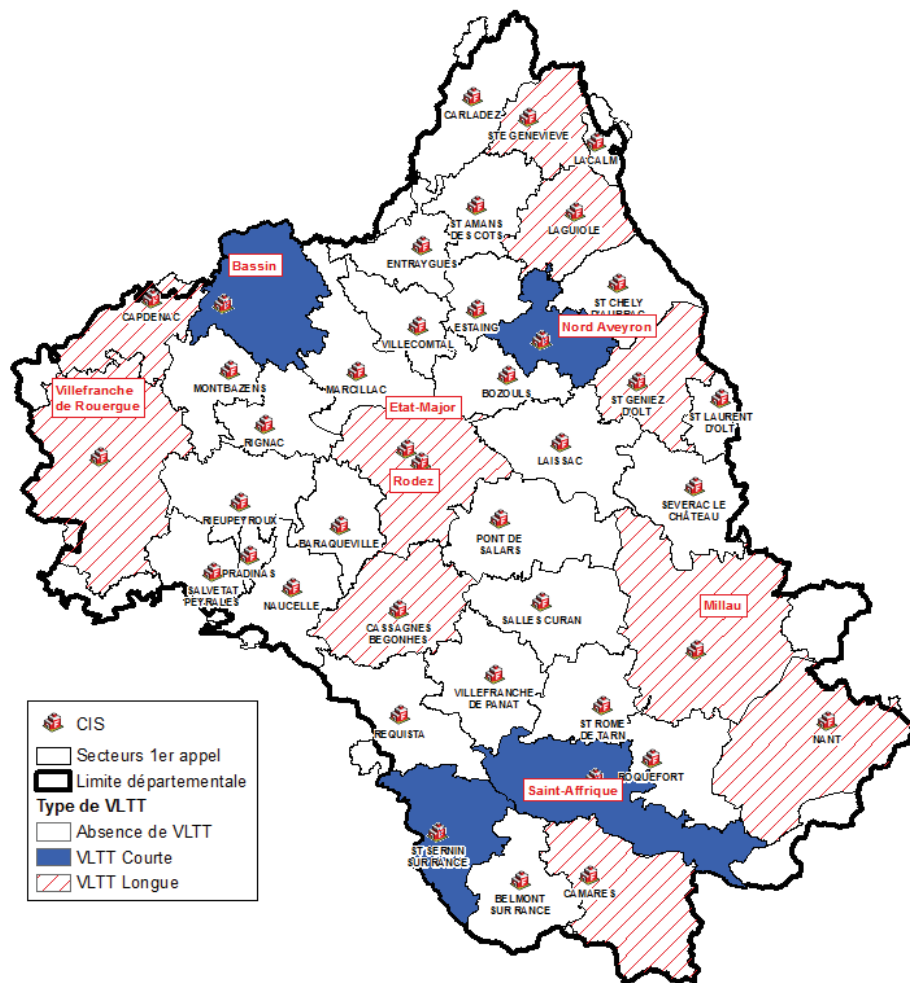


Couverture opérationnelle du risque feu de végétation sur la période 2014/2020



2. Moyens spécifiques

Localisation du parc de Véhicules de Liaison Tout Terrain (VLTT)



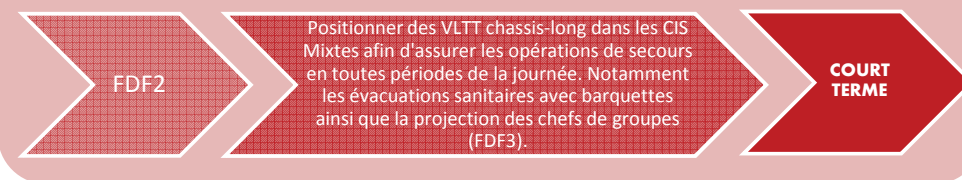
Nombre de sorties des VLTT par CIS et par année

CIS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BASSIN	22	18	27	29	30	18	25
CAMARES	30	10	7	7	8	4	3
CAPDENAC	20	22	20	18	27	17	28
CASSAGNES BEGONHES					32	37	35
ETAT MAJOR SDIS	2	3	4	5	6	2	1
LAGUIOLE			14	17	13	16	23
MILLAU	41	47	42	40	46	42	41
NANT	22	13	16	17	11	13	15
NORD AVEYRON	16	29	19	28	51	39	13
RODEZ	46	49	39	35	48	54	58
ST AFFRIQUE	36	23	29	36	17	32	32
ST GENIEZ D'OLT				3	16	14	18
ST SERNIN SUR RANCE	3	5	13	10	11	3	7
STE GENEVIEVE				13	18	16	23
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	26	19	18	19	29	18	21
Total	264	238	248	277	363	325	343

Les CIS Bassin et Saint-Affrique sont dotés de VLTT châssis courts. Cela ne permet pas les évacuations sanitaires en contexte hors chemin ni l'utilisation par les spécialistes de leurs effectifs (emport de matériels ou transport de victimes).

Problématique FDF2 :

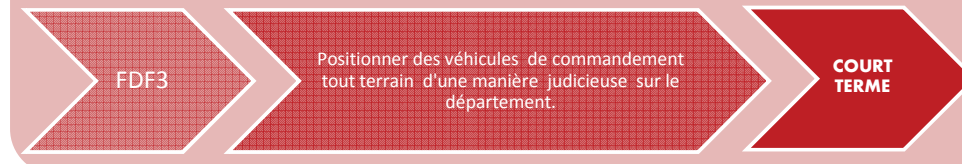
Optimiser l'utilisation des VLTT.



Ce parc de VLTT a été complété depuis par des véhicules légers de type Duster. Ces véhicules ont pour fonction de véhicules légers de commandement sur des interventions de type inondations ou lutte contre le feu de forêt.

Problématique FDF3:

Doter les officiers du niveau chef de groupe d'un véhicule de commandement léger et tout terrain.



3. Brûlage dirigé

Le dernier PDPFCI élaboré en 2017 marque l'augmentation du nombre des communes aveyronnaises soumises au risque FDF et met en exergue l'intérêt du brûlage dirigé dans la gestion des espaces naturels combustibles avec pour finalité l'emploi du feu tactique en opération.

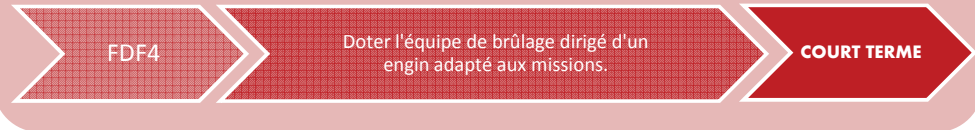


A ce jour, l'équipe de brûlage comprend :

- 3 chefs de chantiers formés +1 en cours,
- 8 brûleurs,
- 2 cadres « feu tactique » en cours de formation.

Problématique FDF4 :

Absence de matériels spécifiques pour la réalisation de brûlages dirigés



Afin d'optimiser l'engagement de cette équipe et son autonomie il serait judicieux de dédier un CCF à cette équipe.

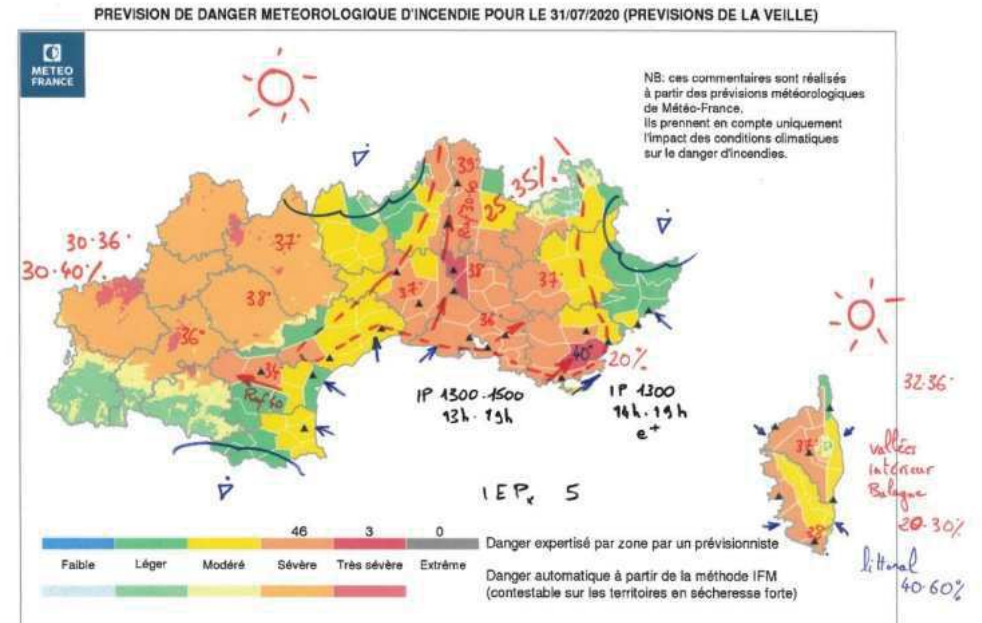


4. Engagement opérationnel

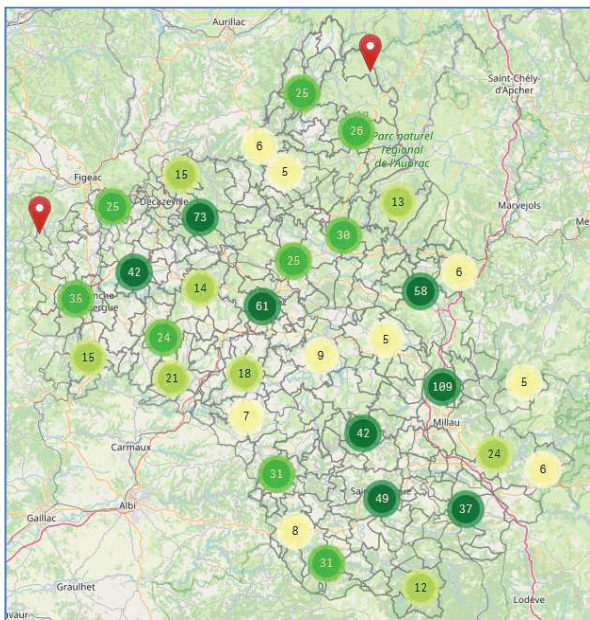
Un extrait du tableau résumant le type d'engagement en fonction du niveau de risque FDF issu de l'ordre départemental FDF :

Niveau de danger	Départ prévu
N1 = faible	1 CCFM
N2 = léger	1 CCFM
N3 = modéré	2 CCFM
N4 = sévère	1 GIFF + 1 CCGC
N5 = très sévère	1 GIFF + 1 CCGC et 1 chef de Colonne
N6 = extrême	2 GIFF + 2 CCGC et 1 chef de Colonne et tout autre moyen sur décision du chef de site

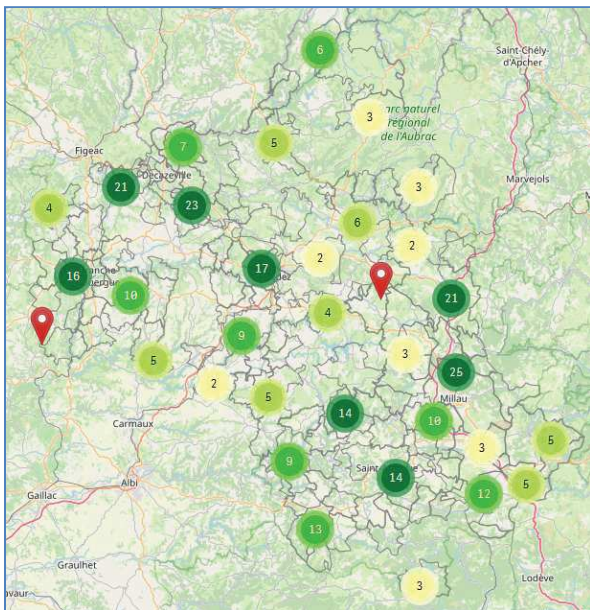
Carte quotidienne des dangers FDF établie par le COZ SUD



Activité feu de végétation (hors feu de talus) significative 2014 - 2020 (1782 interventions sur la période)



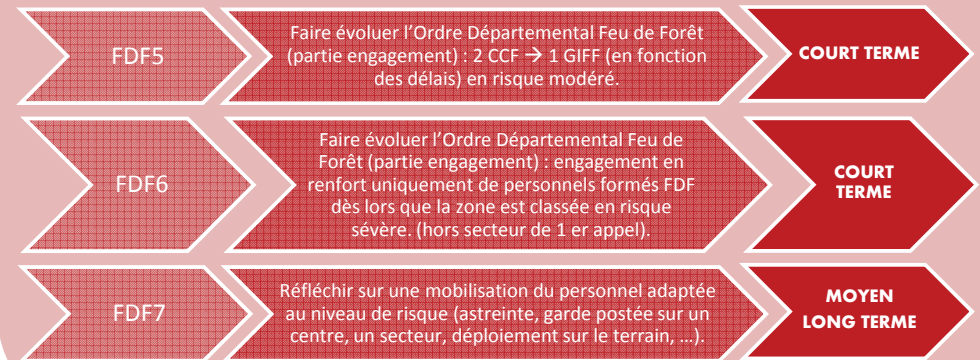
Activité feu de végétation avec engagement d'au moins 1 groupe d'intervention feu de forêt 2014 - 2020 (320 interventions)



L'activité feu de végétation est principalement concentrée sur l'Ouest et le Sud du département. Depuis l'intégration de la zone de défense et de sécurité SUD, l'analyse de risque feu de forêt est de plus en plus fine et précise et pourrait laisser préfigurer une meilleure anticipation.

Problématique FDF 5 - 6 - 7 :

Anticipation perfectible des évolutions concernant la localisation, le nombre et le type de départ feux de forêt.



5 - Interventions en milieu agricole

L'Aveyron est un département rural à forte vocation agricole.

Les interventions dans ce milieu sont susceptibles de générer des difficultés opérationnelles spécifiques.

Les interventions en milieu agricole sont courantes, mais ne doivent pas être banalisées du fait de leur caractère multi-risques : feux (engins, fourrages, produits dangereux), accidents de véhicules ou de travail, animaux, risques particuliers (phytosanitaires, photovoltaïque), explosions (engrais, silos) ou encore pollution.

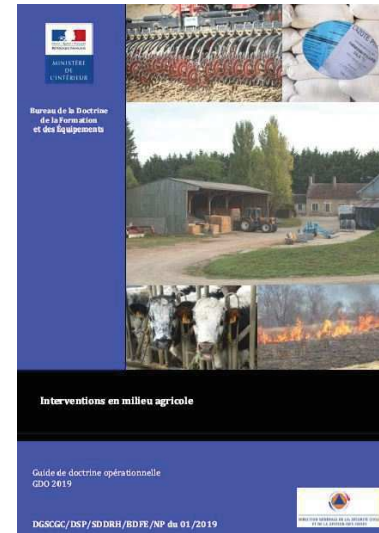
De plus, des éléments de contexte particuliers, tels que les difficultés d'accès ou la faiblesse de la DECI peuvent renforcer les problématiques opérationnelles.



FSB NATIONAL ELEVAGE - 02/09/18 * AJJ REGISSRET 0388106 - 004512

La caractéristique majeure de ces interventions est leur caractère multi risque.

Sur une exploitation, on peut retrouver tout ou partie des risques suivants :



- Feux (engins agricoles, fourrages, hydrocarbures ou produits dangereux)
- Accidentologie du travail, souvent liée à l'utilisation d'engins
- Risques particuliers, tel que la méthanisation ou le photovoltaïque très présent sur les exploitations agricoles
- Risques chimique et biologique : phytosanitaires, lisiers, pollutions diverses
- Explosion : engrais, silos

Points d'attention :

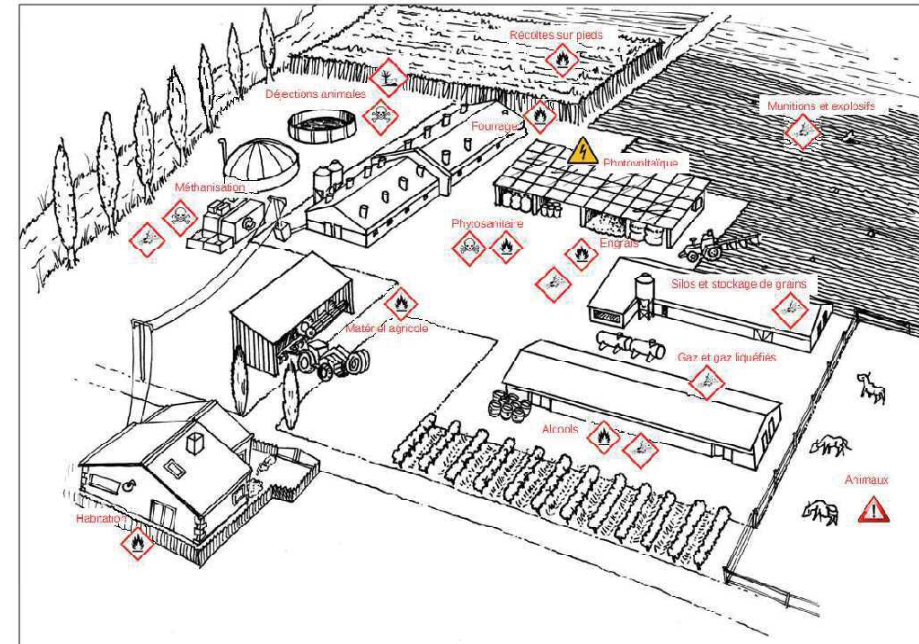
Tout l'enjeu est de ne pas banaliser le risque, et sa fréquence ne doit pas faire perdre de vue sa complexité.

A cette complexité viennent s'ajouter des éléments de contexte particuliers susceptibles de générer des problématiques opérationnelles :

Difficulté d'accès : les voies permettant d'atteindre les exploitations ne sont pas toujours praticables par tous les types d'engins de secours, surtout dans les périodes humides. Il faut donc anticiper au mieux les engins adaptés.

Lieu de travail et lieu de vie : il ne faut pas perdre de vue que la partie habitation de l'exploitant se trouve souvent à proximité immédiate des installations et peut donc être impactée directement par le sinistre et ses conséquences.

Défense Extérieure Contre l'Incendie : dès que l'on s'éloigne des bourgs principaux, le réseau hydraulique est souvent faible, voire inexistant. Les besoins en eau des bâtiments agricoles sont dimensionnés par le paragraphe 4.3.5.2 du *Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie* (arrêté préfectoral du 30 décembre 2016). Le SDIS en tant que conseiller technique appuie une démarche incitative d'installations de réserves fixes artificielles ou naturelles à proximité des exploitations, afin de compenser le déficit de Points d'Eau Incendie.



B - RISQUES COMPLEXES

LES RISQUES COMPLEXES

Les phénomènes météorologiques :

▼▲ Tempêtes de vent :

Le département de l'Aveyron peut être soumis à des vents potentiellement dangereux et créant des dommages, dépassant les 100 km/h.

Définition :

Risque complexe : évènement identifié nécessitant une forte coordination interservices, une mobilisation toute particulière de compétences, d'expertise et d'équipements adaptés des différents acteurs du département voire de la zone.

Exemple récent : en décembre 2019, une rafale de vent est enregistrée à 142 km/h sur la commune de Millau, 7 000 personnes sont privées d'électricité.

▼▲ Chutes de neige importantes :

Les fortes chutes de neige pendant la période hivernale sont régulières, notamment dans le nord. Ces phénomènes peuvent impacter la circulation et bloquer l'accès des secours. Des coulées de neige impactant des piétons, véhicules ou habitations ne sont pas à écarter.

Exemple récent : suite à l'épisode neigeux de janvier 2019, neuf personnes sont prises au piège dans leurs véhicules sur l'Aubrac et secourus par les services d'urgence.



▼▲ Inondations :

Le département de l'Aveyron, traversé par de nombreux cours d'eau, est caractérisé par un potentiel hydrologique important. Il se trouve régulièrement soumis au risque inondation, qui peut prendre différentes formes :

- les crues torrentielles : montée des eaux brutales lors de la période automnale. Ce type d'inondation est susceptible de se produire dans les bassins du Lot et du Tarn.
- les crues rapides des bassins péri-urbains : il ne s'agit pas d'un risque propre mais aggravé par la présence de l'homme et des aménagements. La ville de Millau, à l'intersection du Tarn et de la Dourbie, est particulièrement soumise à ce type d'inondation. On peut également citer Villefranche-de-Rouergue, Onet-le-Château ou Capdenac-Gare.
- Les remontées de nappe : inondation à cinétique lente mais aux effets importants. Sept bassins sont exposés à une sensibilité forte à très forte.

Exemples récents : Les pluies de décembre 2003 ont provoqué des crues majeures dans le bassin du Lot, et de très fortes crues dans les bassins de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn, soit une centaine de communes et plus de 1300 habitations impactées.

Le 28 novembre 2014, la Sorgue et le Dourdou ont dévasté le secteur de Saint-Affrique et Vabres-l'Abbaye, provoquant l'évacuation de l'hôpital et des dégâts importants.

Les phénomènes géologiques :

▼▲ Mouvements de terrain :

Les services de secours sont susceptibles d'être principalement concernés par les mouvements rapides et discontinus :

- les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles. Les zones concernées sont situées sur les causses (causse Noir et causse du Larzac en particulier).
- les écroulements et les chutes de blocs. Seules la région de Millau et la commune de Salles-la-Source sont dotées d'un PPR mouvements de terrain. Les autres zones sensibles sont réparties essentiellement sur les escarpements rocheux et falaises affleurant sur les flans des vallées, notamment celle du Tarn, de la Dourbie et de la Truyère.
- les coulées boueuses ou torrentielles.

Nota : le département est peu concerné par le risque sismique. Il est partagé selon deux axes, avec un risque très faible au sud et à l'ouest, et un risque faible au nord et à l'Est.

▼▲ Risques de l'après-mine

Le risque minier est principalement lié à l'évolution des cavités souterraines laissées à l'abandon, et peut provoquer de nombreux effets, tels que : effondrement localisé avec apparition soudaine d'un cratère en surface (fontis), glissement et mouvement de pente, écroulement de rochers et chute de blocs, phénomènes hydrauliques liés à la perturbation de la circulation d'eau, remontées de gaz de mine, pollution des eaux et des sols. Plusieurs concessions de mines de charbon ont été exploitées par les Charbonnages de France dans le bassin de Decazeville-Aubin. Les communes les plus exposées, Aubin, Auzits, Cransac, Decazeville, Firmi disposent d'un PPRM. L'aléa minier s'étend sur d'autres communes de l'Aveyron du fait des nombreuses anciennes mines (plomb, cuivre, argent, zinc, étain).

▼▲ Risques industriels

La dominante rurale du territoire ne doit pas faire oublier que de nombreuses entreprises et industries exercent leurs activités en Aveyron. On dénombre :

- 171 ICPE relevant de l'Autorisation
- 235 relevant de l'Enregistrement
- 3 SEVESO seuil bas : LISI Aerospace, ITA Moulding Process, SNAM
- 1 SEVESO seuil haut : SOBEGAL

▼▲ Risques biologiques

Le risque épidémique et pandémique est commun à l'ensemble du territoire national. Exemple récent : Coronavirus 2020. En ce qui concerne les risques liés aux zoonoses, l'Aveyron étant une terre d'élevage, il est donc potentiellement important.

Exemple récent : grippe aviaire en 2016, plusieurs foyers détectés dans le Sud-ouest, d'abord dans le Tarn puis dans le Gers, les Hautes-Pyrénées et le Lot-et-Garonne.

▼ Risques liés aux transports

RESEAU ROUTIER

16 619 kilomètres de réseau routier, se répartissant en 74 kilomètres d'autoroutes, 89 kilomètres de nationales, 5 929 de départementales et 10 527 de voies communales.

FERROVIAIRE

Cinq lignes de train : Beziers-Neussargues, Séverac-Rodez, Rodez-Albi, Rodez-Figeac, Toulouse-Brive.

AERIEN

L'Aveyron compte un seul aéroport sur la commune de Salles-la-Source. Celui-ci propose plusieurs destinations nationales et internationales, ce qui représentait 72 000 passagers en 2019.

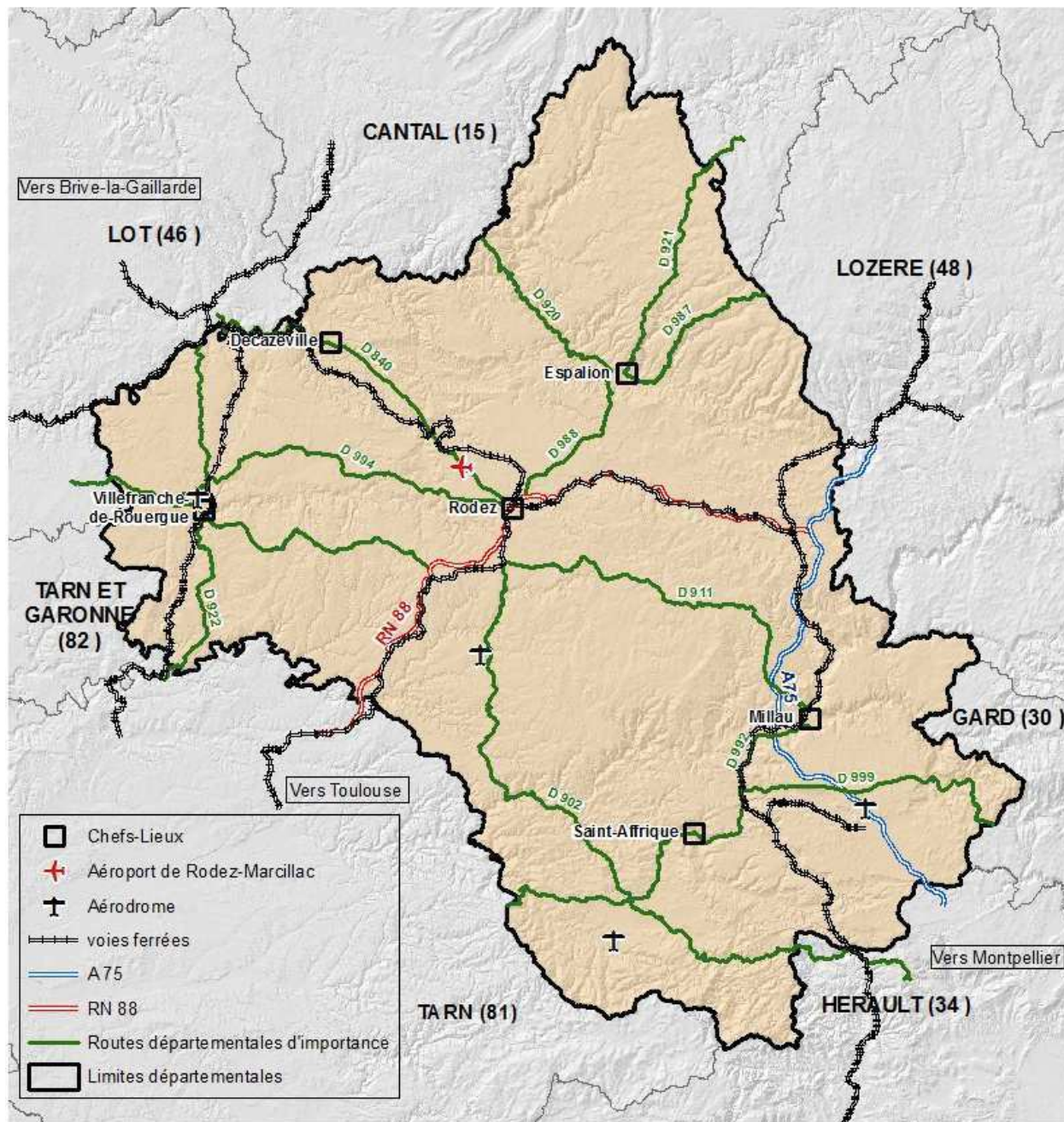
De plus, on recense quatre aérodromes : Millau-Larzac, Villefranche-de-Rouergue, Saint-Affrique-Belmont, Cassagnes-Bégonhès.

Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.)

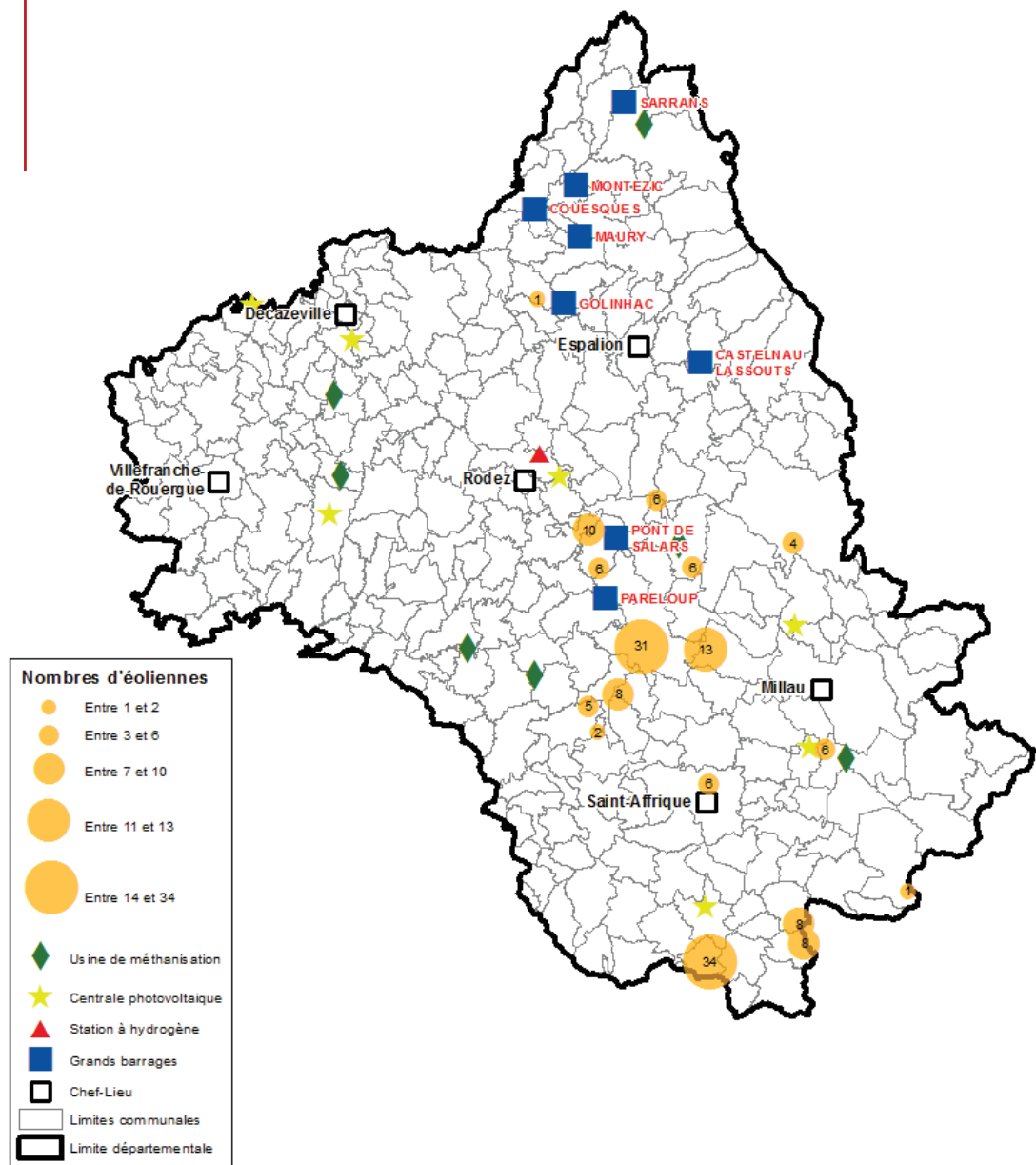
Le risque est présent sur l'ensemble du département, la quasi-totalité des routes étant empruntées par des transports TMD (livraisons d'usine, de station service, de fuel domestique, d'engrais). La majorité des transports s'effectue sur des axes importants et structurants tels que l'autoroute A75, la RN88 et les routes départementales n°1, 840, 911, 988 et 994.



Les conduites de gaz enterrées du réseau régional Teréga traversent le département dans l'axe Saint-Affrique / Figeac.



Le nombre d'éoliennes en Aveyron



Grands barrages

Définition

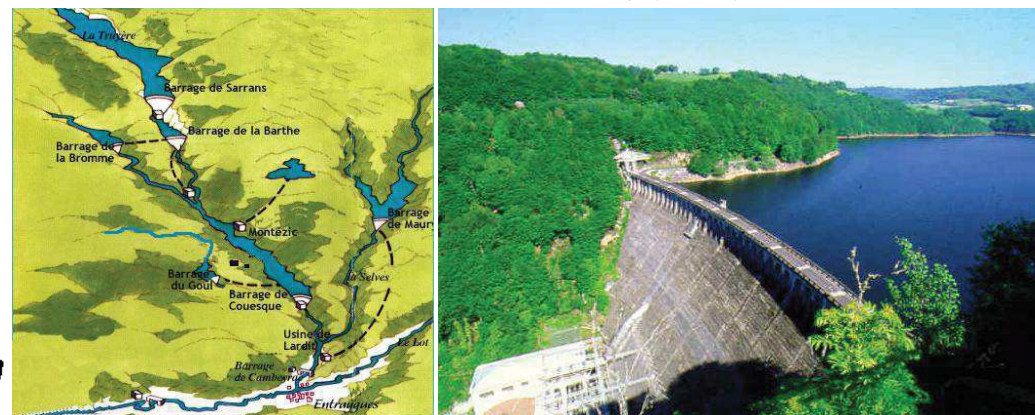
Grand ouvrage : ouvrage dont la hauteur dépasse 20 m et qui retient plus de 15 millions de mètres cubes d'eau.

On en dénombre 8 en Aveyron. L'onde de submersion associée touche potentiellement 64 communes. Deux autres grands barrages situés dans le Cantal sont susceptibles d'impacter le département.

Nouveaux modes de production d'énergie : l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation et l'hydrogène

Une politique départementale affirmée soutient le développement de ces nouveaux types d'énergies renouvelables. Ces risques particuliers sont pris en compte dans les procédures opérationnelles du SDIS et sont répertoriés dans le SIG (ex : 168 éoliennes répertoriées en 2019).

Le barrage hydroélectrique de Sarrans



Le parc éolien de Merdelou-Fontanelles dans le sud Aveyron

Les Equipes Spécialisées

Face à des risques spécifiques, la réponse opérationnelle nécessite des techniques spécifiques. Lorsque la compétence généraliste du sapeur-pompier se trouve dépassée, les équipes spécialisées départementales sont mobilisables.

Le SDIS de l'Aveyron en comprend six, dont une récemment mise en place, l'équipe drones. Il ressort de l'analyse globale que leurs effectifs respectifs restent correctement dimensionnés.

Les équipes spécialisées du SDIS sont déclenchées par le CTA à l'alerte selon le motif de départ ou à la demande du COS. Seuls peuvent être engagés sur opération les spécialistes inscrits sur une liste d'aptitude opérationnelle en vigueur. Il n'existe pas à l'heure actuelle de système d'astreinte pour les spécialistes. Le personnel de garde est sollicité en première intention, et les agents de repos sont susceptibles d'être appelés en cas de nécessité opérationnelle au travers des listes de diffusion dédiées.

Les équipes spécialisées du SDIS de l'Aveyron peuvent être engagées hors du département sur demande du Centre Opérationnel de la Zone de Défense Sud (COZ Sud) formulée auprès du CODIS 12 qui met en œuvre les moyens à sa disposition pour reconstituer dans la mesure du possible une réponse de première intention. Réciproquement, le CODIS 12 peut être conduit à demander au COZ Sud l'engagement d'une équipe spécialisée provenant d'un autre SDIS.

L'emploi des équipes spécialisées est réglementé par le guide de gestion des équipes spécialisées, annexé au RO. En intervention, les spécialistes restent des **conseillers techniques** sous la responsabilité du COS.

Le groupement Formation met en place des plans de formation quinquennaux, et le groupement Logistique des plans d'équipement afin de pouvoir maintenir la capacité opérationnelle des spécialistes en intégrant la dimension budgétaire.

Présentation synthétique des effectifs et interventions annuelles :

Si l'on se réfère aux listes opérationnelles 2021, les sapeurs-pompiers spécialisés toutes équipes confondues sont au nombre de 168.

Leur répartition géographique s'avère satisfaisante.

Ils effectuent une centaine d'interventions annuelles.

Il n'existe pas de système d'astreinte les concernant.

Les personnels spécialisés en garde postée sont priorités en cas de déclenchement, complétés par les effectifs disponibles via le conseiller technique.

La pratique montre que le taux de réponse reste très satisfaisant, ce type de personnels se caractérisant par une forte implication.

	Personnels	Nbre interventions 2020
GRIMP	26	42
RCH	32	6
RAD	9	0
SAL	11	6
SAV	40	12
SD	41	25
Cynotechnie	5 + 3 chiens opérationnels et 2 en formation	7
Drones	4	0



L'équipe Nautique



L'équipe est à la fois constituée de spécialistes subaquatiques (SAL) et de surface (SAV).

En lien avec le réchauffement climatique à l'œuvre, une augmentation du risque inondation et des phénomènes météorologiques violents est à anticiper, que ce soit en intra ou en extra-départemental (*exemples des deux derniers évènements dans le 30 et le 06*). Le service doit préparer sa réponse en ce sens.

D'une manière générale, le pré-positionnement des moyens en fonction du suivi météorologique participe à l'efficacité des dispositifs.

Secours subaquatiques



Effectifs

- 1 CT SAL3
- 4 SAL 2
- 6 SAL 1

Dont 7 SAV 2 et 3 SAV 1.

Cadre juridique

- l'arrêté interministériel du 31/07/2014 fixe le Référentiel Emplois, Activités, Compétences Interventions, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare.

- décret 2011-45 du 11/01/2011 et article R 1424-52 du CCGT.

Domaine de compétence

L'équipe spécialisée « secours subaquatiques » intervient en milieu subaquatique hyperbare pour assurer les missions suivantes :

- sauvetage et assistance,

- prompt secours en milieu hyperbare y compris sous plafond (immersion 1 à 2 heures dans une eau inférieure à 6°C),
- reconnaissances,
- sécurité des interventions en site aquatique,
- dispositif prévisionnel de secours aquatique ou subaquatique et hyperbare,
- travaux subaquatiques et hyperbares d'urgence,
- assistance pour la lutte contre les pollutions et la protection de l'environnement,
- recherches diverses (les recherches dans le cadre du prompt secours de personnes disparues, consécutives à un accident et/ou une tentative de suicide, entrent dans cette catégorie).

L'équipe spécialisée « secours subaquatiques » de l'Aveyron peut réaliser ces missions jusqu'à une profondeur de 50 mètres.

Sont rentrées dans le domaine de compétence de l'équipe spécialisée « secours subaquatiques » de l'Aveyron les plongées en surface non libre (cavités, plongée sous glace ...). La distance d'engagement est limitée à 200 mètres du point d'entrée.

Secours aquatiques

Effectifs

29 SAV 1

Cadre juridique

- L'arrêté du 07 novembre 2002 (modifié par l'arrêté du 13 septembre 2005) fixe le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique.

Domaine de compétence

La spécialité sauvetage aquatique permet d'intervenir lors des missions :

- de sauvetage de personnes en situation de détresse à la surface de l'eau (avec ou sans embarcation),
- de sauvetage des animaux et des biens,
- d'assistance aux personnes et animaux menacés par les eaux et notamment les inondations,
- la sécurité des personnels en zone d'intervention aquatique.

Problématique ES1 :

Inadéquation du parc des embarcations à la doctrine inondation.

L'axe d'amélioration principal concerne le parc des embarcations. 21 embarcations sont réparties sur le département dont 20 Canots de Sauvetage légers (CSL), 1 bateau de recherche et sauvetage (BRS) positionné au CIS Rodez pour l'équipe plongée et 2 EAI (Engin Adapté aux Inondations). Dans ce domaine particulier, il s'agit de faire mieux avec moins, en travaillant sur le choix technique des embarcations et leur positionnement, comme sur la formation des pilotes. Il en va de la sécurité des intervenants.

ES1

Réviser la stratégie d'emploi des embarcations.

COURT TERME

Le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP)

Dans un département aux vastes espaces naturels, les sports et activités de plein air sont générateurs d'engagements opérationnels réguliers pour le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP).

Un risque émergent : le canyon

Il s'agit de prises en charge et d'évacuations très particulières, avec des progressions et des techniques de secours différentes du tronc commun, ce qui conduit vers un besoin de formation qui sera intégré dans les années futures.

Ex : le canyon de l'Argence représente environ 1000 passages par an, ce qui génère en moyenne 3 à 4 accidents.



Effectifs

1 CT IMP3-ISS1

9 IMP3-ISS1

16 IMP 2 (dont 8 ISS1)

Cadre juridique

L'action du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- Arrêté du 3 février 1999, fixant le guide national de référence relatif aux lots de sauvetage et de protection contre les chutes,

- Arrêté du 18 août 1999, fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux.

Domaine de compétence

L'équipe GRIMP permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

L'équipe GRIMP peut également être engagée en complément de l'équipe Sauvetage-Déblaiement dans les milieux effondrés ou menaçant ruine, pour sécuriser l'intervention ou pour assurer les sauvetages et évacuations dépassant les possibilités techniques de l'équipe Sauvetage-Déblaiement.

Couverture et répartition départementale

La répartition des spécialistes s'avère globalement correcte avec 10 à 15 personnels formés sur le groupement sud et le groupement nord et 7 à 8 sur le groupement ouest, ce dernier générant moins d'interventions GRIMP.

Engagement hélicoptéré

En cas d'utilisation d'un hélicoptère pour rejoindre les lieux de l'intervention sont acheminés en priorité :

- le conseiller technique ou chef d'unité GRIMP (IMP3),
- un sauveteur et un médecin ou un infirmier ou deux sauveteurs.

Le reste de l'unité GRIMP rejoint les lieux de l'intervention lors d'une seconde rotation ou par tout autre moyen dans les meilleurs délais.

En cas d'intervention nécessitant un treuillage de victimes, sont engagés :

- En présence d'un Sauveteur Spécialiste Hélictreuillage embarqué → si possible un complément GRIMP selon contraintes (lieux, délai de route) et disponibilités.
- En l'absence d'un SSH embarqué → un IMP3 validé hélictreuillage (de nuit le cas échéant) à bord et, si possible, un complément GRIMP selon contraintes et disponibilités.



L'équipe de sauvetage déblaiement (SDE)

Cadre juridique

L'arrêté du 08 avril 2003 (modifié par l'arrêté du 13 septembre 2005) fixe le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement.

Domaine de compétence

La spécialité sauvetage-déblaiement (SDE) permet d'intervenir en matière de reconnaissance, de sauvetage et de sécurisation d'un site dans les milieux effondrés ou menaçant ruine, où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison des risques présentés.

L'équipe SDE/USAR peut également être engagée en simultané de l'équipe GRIMP dans les milieux urbains exigus, effondrés ou menaçant ruine, pour sécuriser l'intervention ou pour assurer les sauvetages et évacuations dépassant les possibilités techniques traditionnelles des sapeurs pompiers.

En complément de ses missions historiques, cette équipe est amenée à intervenir sur les interventions à caractères multiples liées aux événements climatiques.

La mission d'expertise Risques Bâtimentaires se développe (cf. renfort extra-départemental 06).

Effectifs total 41, dont :

- SDE 3 (chef de section/CT) : 1
- SDE 2 (chef d'unité) : 9 dont 4 avec la qualification risques bâtimentaires : 4

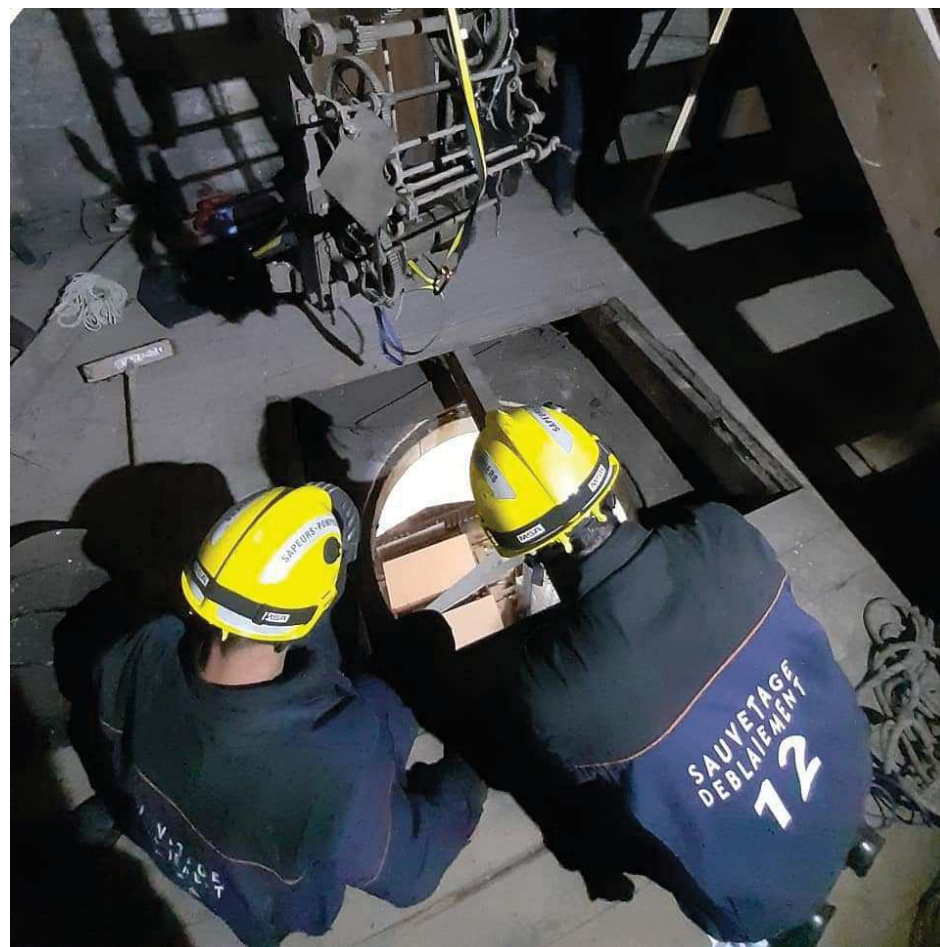
SD et INSARAG

La zone Sud a validé l'accréditation INSARAG (International Search And Rescue Advisory Group) en 2017, ce qui rend éligibles l'ensemble des SDIS qui la composent. L'HUSAR FRA-10 est accrédité et non certifié (seules les UIISC sont certifiées INSARAG, certification limitées à deux par pays).

Il s'agira de déterminer par anticipation quels sont les modules spécifiques envisageables pour le SDIS de l'Aveyron (SSSM, SD, CYNO, etc.) afin d'intégrer le dispositif INSARAG de la zone sud. Cette participation est liée à des obligations à prendre en compte. Un engagement financier (environ 2500 euros par an), ainsi que l'acquisition de matériels spécifiques. Le colisage de matériel doit également être adapté au transport aérien, et nécessite la formation d'un cadre aux normes IATA (Association du Transport Aérien International).

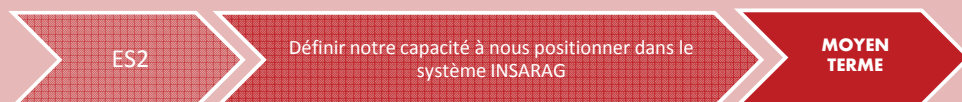
Les personnels doivent tous faire partie de la liste opérationnelle Sauvetage-Déblaiement à l'exception du personnel SSSM. De plus, des conditions sont à remplir afin de pouvoir être opérationnel dans le système INSARAG :

- Pouvoir se libérer 15 jours en continu
- Suivre les manœuvres zonales
- Protocole vaccinal spécifique : fièvre jaune, typhoïde et hépatite A
- S'engager à obtenir le diplôme BSAFE de l'ONU (formation à distance).



Problématique ES2 :

De quelle manière s'inscrire dans la réponse de sécurité civile zonale à vocation internationale ?



L'Equipe Cynotechnique

Sa création remonte à 2018. Les années 2018-2020 correspondent à la phase formation et le groupe vient d'atteindre sa capacité opérationnelle. Les enjeux actuels sont la connaissance des capacités d'emploi par les COS et les partenaires institutionnels. L'équipe peut intervenir de manière autonome, mais a vocation à la complémentarité, en externe (par exemple avec les maîtres de chiens de gendarmerie) ou en interne avec d'autres équipes spécialisées : GRIMP, équipe nautique, Sauvetage-Déblaiement, drones.

La compétence recherche en contexte nautique et post-inondation est en plein développement. Dans ce domaine, le groupe cyno peut être envisagé au sein des groupes inondation.

Effectifs

- 2 CYN 3 (conseillers techniques)
- 3 CYN 1 (conducteurs cynotechniques)
- 3 chiens opérationnels + 2 en formation



Cadre juridique

L'arrêté du 18 janvier 2000 fixe le Guide National de Référence relatif à la cynotechnie.

Domaine de compétence

- **Personnes ensevelies** : recherche de victimes supposées ou avérées lors d'explosion ou d'effondrement de bâtiment, de glissement de terrain, tremblement de terre ou milieu neigeux.
- **Victimes d'accidents** : recherche de victimes supposées ou avérées lors d'accidents routiers, ferroviaires, aériens ou autres. (ex : VL accidentée en milieu naturel avec suspicion de victimes éjectées ou disparues).
- **Recherche de personnes** :
 1. Notion de prompt secours : engagement immédiat
 2. Autres cas : sur demande des autorités de police ou de gendarmerie. Les chiens de sapeurs-pompiers (quête) sont complémentaires des chiens de gendarmerie nationale (piste).



Couverture opérationnelle

4 membres de l'équipe sont situés sur le secteur Rodez ce qui permet de rayonner dans l'ensemble du département.

Le 5^{ème} cynotechnicien est positionné dans l'extrême sud du département. Le dimensionnement à 5 est satisfaisant.



L'Equipe Drones

Effectif actuel

- 7 télépilotes opérationnels : 2 Millau, 2 à l'Etat Major, 1 à Marcillac, 1 au Bassin et 1 à VDR avec 4 drones.

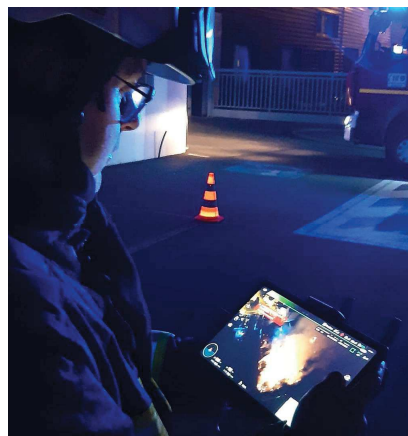
Effectif à atteindre

Le dimensionnement prévu est de 12 à 15 télé-pilotes équipés de 7 à 8 drones. A terme, une des machines sera équipée d'une caméra thermique et une autre permettra le transport de matériel.

Missions

De nos jours, la plupart des SDIS s'orientent vers l'utilisation de drones qui ont démontré leur utilité dans de nombreux domaines. Afin de mettre à profit cette technologie, le SDIS de l'Aveyron vient de mettre en place cet outil opérationnel. Il s'agit d'une véritable plus-value dans le domaine de la gestion opérationnelle des événements de grande ampleur en termes d'aide à la décision (feux de forêts, inondations). Il s'avère être aussi un appui pour la conduite d'autres équipes spécialisées (recherche de personnes, reconnaissance intervention GRIMP, SD, Nautique ou encore risques technologiques). Le drone peut également être utilisé en formation.

Cette solution participera également au développement de la communication interne et externe du SDIS, notamment pour valoriser et promouvoir l'action des sapeurs pompiers.



L'Equipe NRBCe



Effectifs

- 1 RCH 4
- 4 RCH 3
- 22 RCH 2
- 5 RCH 1

- 1 RAD 3
- 4 RAD 2
- 4 RAD 1

Cadre juridique

L'arrêté du 23 mars 2006 fixe le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques. De plus, l'action de l'équipe spécialisée en risques chimiques et biologiques s'inscrit notamment :

- dans le cadre du plan gouvernemental d'intervention en cas de menace ou d'acte terroriste de nature biologique BIOTOX
- du plan gouvernemental d'intervention en cas de menace ou d'acte terroriste de nature chimique toxique PIRATOX du 03 octobre 2003 et sa déclinaison locale
- du plan gouvernemental NRBC du 16 septembre 2010 (complétés par la circulaire IOCA1104281C du 23 février 2011 relative à la déclinaison du plan gouvernemental NRBC, la circulaire 700 du 07 novembre 2008, la circulaire 750 du 18 février 2011, la circulaire 747 du 30 octobre 2009, la circulaire 007 du 08 octobre 2009 et le guide méthodologique de déclinaison du plan gouvernemental NRBC du 25 février 2011).

L'arrêté du 20 décembre 2002 (modifié par les arrêtés du 13 septembre 2005 et du 20 décembre 2006) fixe le guide national de référence relatif aux risques radiologiques. De plus, l'action de l'équipe spécialisée en risques radiologiques s'inscrit notamment dans le cadre du plan gouvernemental PIRATOME du 25 septembre 1998 (complété par la circulaire 800 du 18 février 2011).

Domaine de compétence

La spécialité risques chimiques et biologiques permet d'intervenir lors des opérations d'urgence impliquant des produits biologiques ou chimiques. L'accroissement des enjeux environnementaux et de la menace terroriste impose l'évolution de cette spécialité.

La spécialité risques radiologiques permet d'intervenir lors des situations d'urgence radiologique telles que :

- Détection de symptômes médicaux d'irradiation,
- Exposition à une source d'émission inconnue,
- Perte et vol d'une source,
- Découverte d'une source d'émission endommagée,
- Source d'émission dans un incendie,
- Contamination du public accidentelle et terroriste,
- Incident de radiologie en médecine,
- Détection d'un niveau de radiation naturel anormal.

Problématique ES3 :

Comment adapter notre réponse NRBCe ?

ES3

Fusionner les spécialités RCH, RAD et BIO.

COURT TERME

Afin de se préparer au mieux, il est proposé de fusionner les spécialistes RCH, RAD et BIO. Cette synergie présente l'avantage de mettre en commun les compétences, les FMA et les matériels tout en insufflant une dynamique collective.

L'organisation interne proposée est la suivante : sous l'égide d'un RCH4 en charge de l'équipe spécialisée NRBCe, un responsable RCH, un responsable RAD, ainsi qu'un responsable BIO pour l'activité spécifique des pharmaciens et vétérinaires.

Ce mode de fonctionnement permet de mieux adapter notre réponse opérationnelle NRBCe afin de faire face aux effets potentiels des menaces, celles-ci pouvant s'avérer multiformes. En parallèle, le stockage de barrages dans 3 CIS supports augmente les moyens de lutte contre les pollutions.



Problématiques communes

Les vecteurs

Le parc véhicules dédié aux équipes spécialisées est perfectible. La politique de cellules sur porteur montre aujourd'hui ses limites avec la disparition de certaines d'entre elles (PCC, médicale, logistique) et la suppression d'un porteur. Dans le même temps, de nouveaux besoins sont apparus suite à l'évolution (SD, RCH, équipe nautique) ou la création d'équipes (équipe cynotechnique).

Problématique ES4 :

Comment assurer la meilleure capacité de déplacement de nos équipes spécialisées tout en optimisant les coûts ?

ES4

Positionner un VID Equipes Spécialisées à Millau, Rodez et Villefranche-de-Rouergue, attribuer un vecteur à l'équipe cynotechnique, changer de vecteur pour les équipes SD et RCH.

MOYEN TERME

Il est possible de répondre à ces besoins spécifiques en positionnant un VID Equipes Spécialisées (VID ES) dans chacun des trois CIS support. D'autre part, en supprimant 4 vecteurs obsolètes, en transformant un engin et en créant trois nouveaux vecteurs dédiés, les capacités de transport et d'empport deviendraient maximales.

La mutualisation

La démarche CoTRRIM départemental et zonal, comme celle du pacte capacitaire incitent à développer les mutualisations, pour des raisons tant techniques qu'économiques. Les équipes spécialisées font partie des domaines concernés en premier lieu par cette approche.

Problématique ES5 :

Comment renforcer les coopérations ?

ES5

Développer une gestion interdépartementale des équipes spécialisées (CIAM).

MOYEN TERME

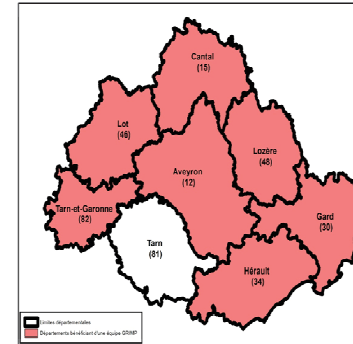
D'une manière générale, le mouvement est largement amorcé en Aveyron. Néanmoins, il faut poursuivre dans cette voie, à commencer dans le domaine de la formation. Les échanges doivent être renforcés : manœuvres extra-départementales ou stages mutualisés, par le biais de conventions venant formaliser le cadre.

De la même manière, sur le plan opérationnel, il est intéressant d'enrichir les CIAM (Conventions Interdépartementales d'Assistance Mutuelle) existantes dédiées aux risques courants en y intégrant les synergies possibles en matière d'équipes spécialisées. Il est souhaitable de renforcer les échanges extra-départementaux dans ce domaine, à

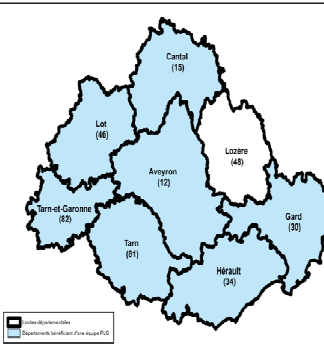
l'exemple de l'équipe plongée du SDIS 12 qui vient couvrir la totalité du territoire lozérien dépourvu de ce moyen spécialisé. Le conseiller technique plongée couvre également la partie technique pour le SDIS 46.

L'accréditation INSARAG constitue le premier exemple de mutualisation interdépartementale d'une unité spécialisée en relation avec le COZ.

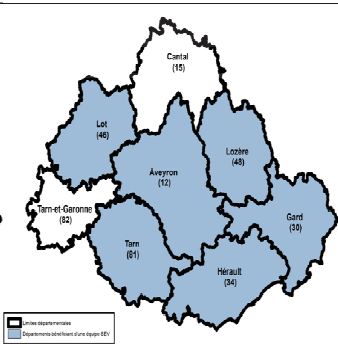
GRIMP



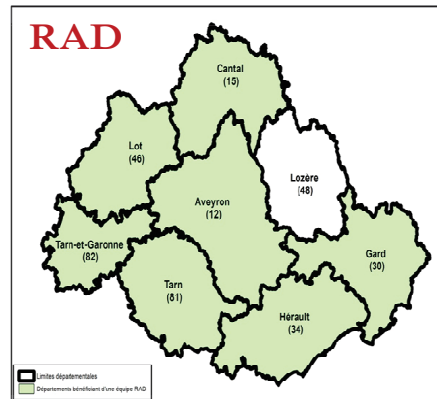
PLONGÉE



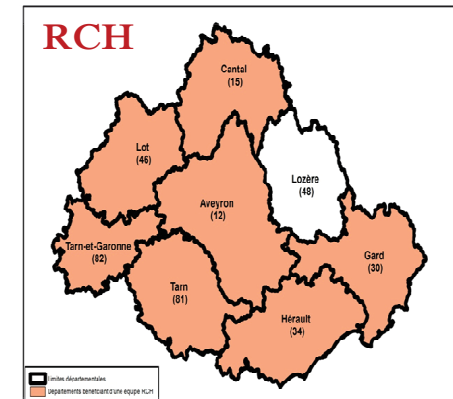
SAV



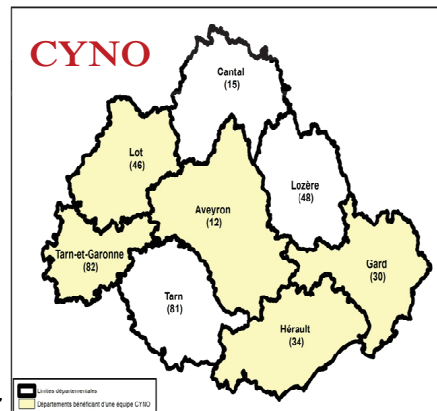
RAD



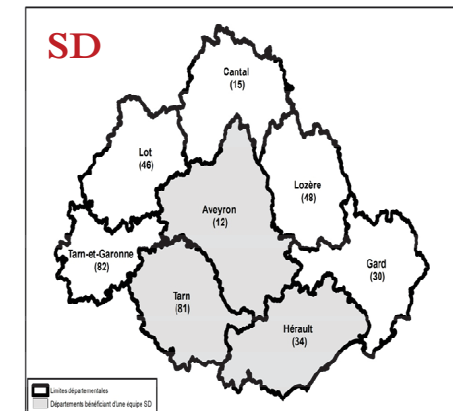
RCH



CYNO



SD

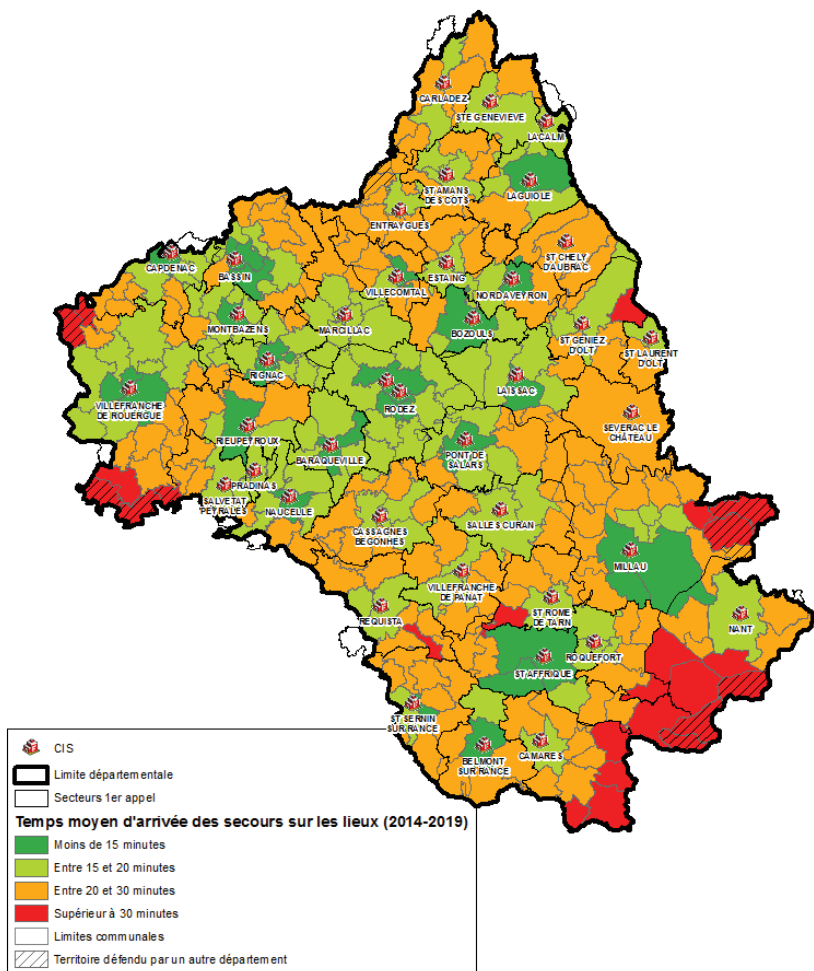


C - ORGANISATION DE LA REPONSE OPERATIONNELLE

ETUDE DE LA COUVERTURE OPERATIONNELLE

1. Etude des centres de secours et leurs délais d'arrivée sur les lieux

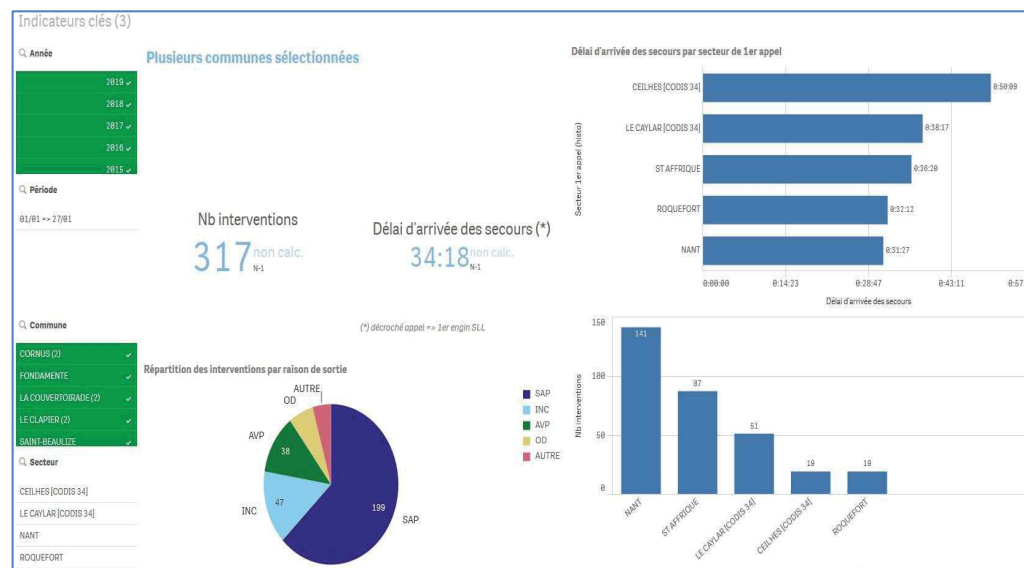
Cartographie du temps d'arrivée du 1er engin sur les lieux 2014 - 2019



Concernant les zones en rouge (délai moyen supérieur à 30 minutes), plusieurs raisons peuvent être invoquées :

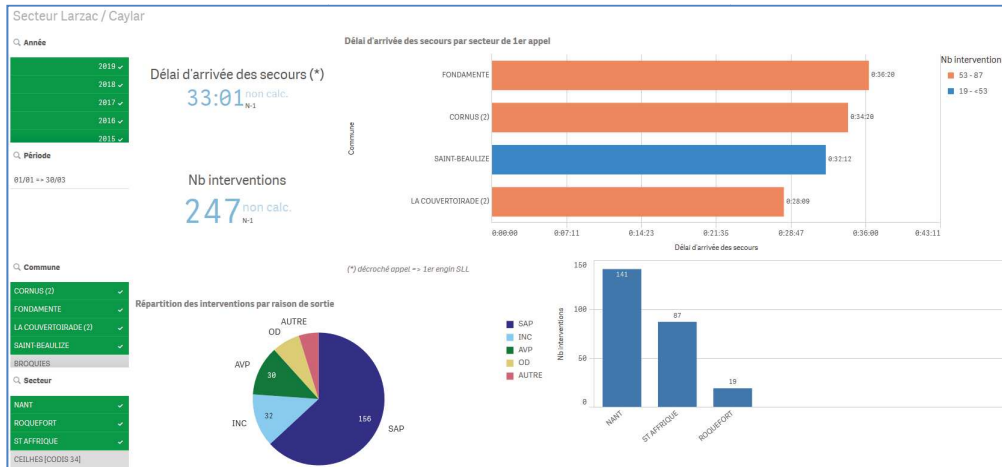
- Pour les zones couvertes en 1^{er} appel par un C.I.S. d'un SDIS limitrophe : les engins ne sont pas équipés des mêmes équipements de transmission (têtes pilotes, et ANTARES pour certains), ce qui induit un décalage entre le moment où l'engin est sur les lieux et le moment où le CODIS 12 en est informé. Ceci exclut donc les zones rouges de l'Ouest du département et celles à l'Est de Millau.
- Concernant la commune de Pomayrols, située sur le secteur d'intervention du C.I.S. Saint-Geniez d'Olt, elle est catégorisée en rouge. Elle compte un délai moyen de 30'30, et totalise 29 interventions sur la période 2014 – 2019. Il n'y a pas vraiment de solution pour ce secteur reculé.
- Pour l'extrême Sud Aveyron : le secteur est faiblement peuplé avec une accessibilité difficile. Il représente 119 interventions pour la période 2014 – 2019. Il sera donc difficile d'améliorer la réponse dans une zone aussi reculée.
- Enfin, pour les zones rouges situées au sud du département, à savoir le Larzac, on peut ajouter les précisions suivantes : le secteur présente une faible densité de population mais comporte un axe majeur du département : l'autoroute A75. Cette zone totalise malgré tout 317 interventions, ce qui n'est pas négligeable, pour la période 2014 – 2019 (voir figure ci-dessous).

Focus opérationnel sur la zone LARZAC et extrême SUD du département

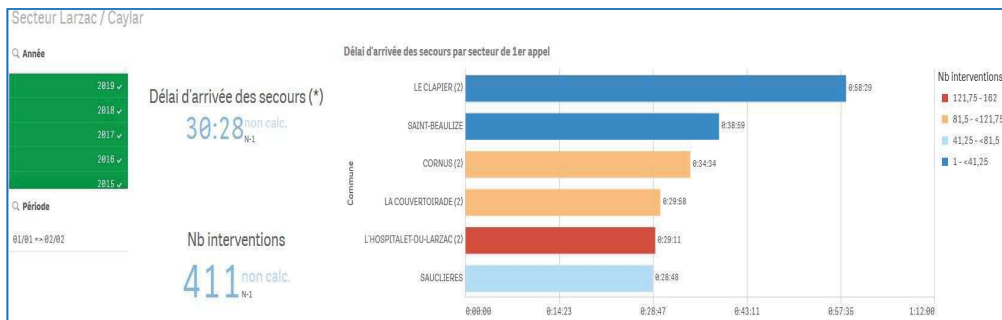


Il semble difficile, malgré un certain intérêt, de proposer la construction d'un CIS sur le Larzac (secteur La Cavalerie) que ce soit au niveau du contexte actuel (reconstruction du CIS NANT) et de la problématique du volontariat (zone faiblement peuplée, bassin d'emploi réduit et par conséquent, un recrutement et une fidélisation de sapeurs-pompiers volontaires difficiles). Pour illustrer cela, on peut prendre l'exemple du CIS CAYLAR dans l'Hérault qui éprouve de grosses difficultés à armer ses engins et répond de moins en moins aux sollicitations en journée.

Desserte des secours par des CIS Aveyronnais



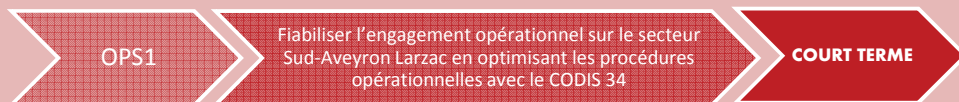
Desserte des secours par le CIS NANT - période 2014 - 2019



Il semble compliqué d'élargir les secteurs de 1^{er} appel des CIS ROQUEFORT, NANT et SAINT-AFFRIQUE car les délais de distribution des secours seraient très élevés (voir ci-dessus).

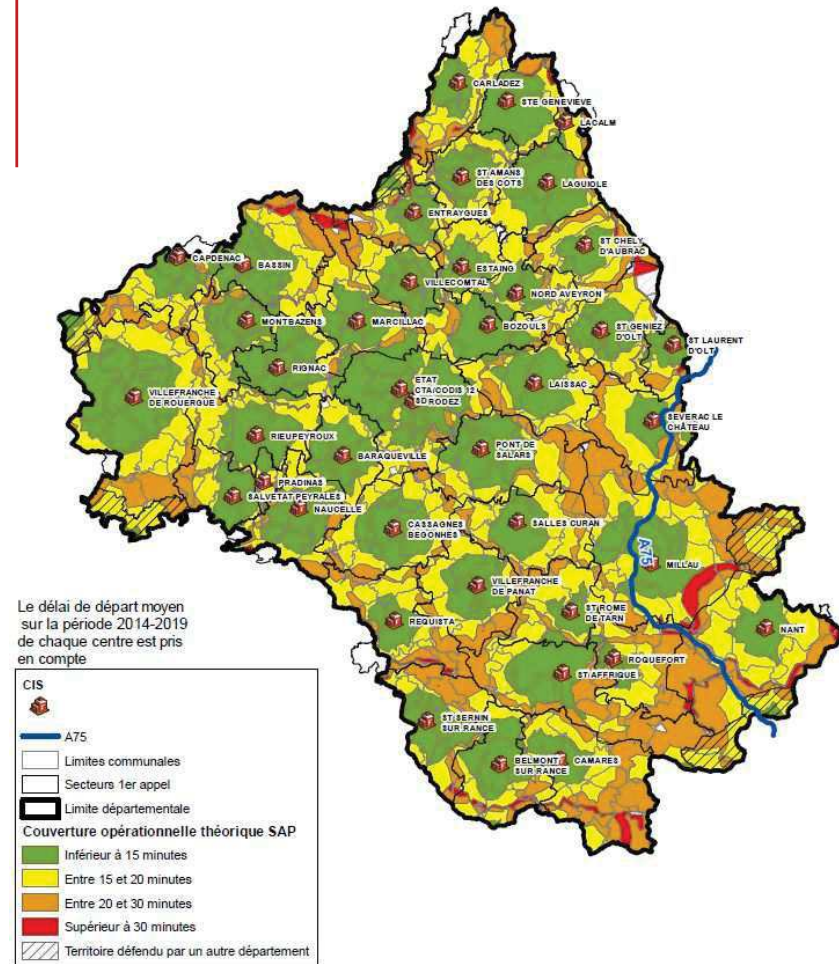
Problématique OPS1 :

Délais d'intervention importants sur les secteurs aveyronnais défendus par le SDIS 34.



2. Etude du maillage des centres de secours et de leur activité

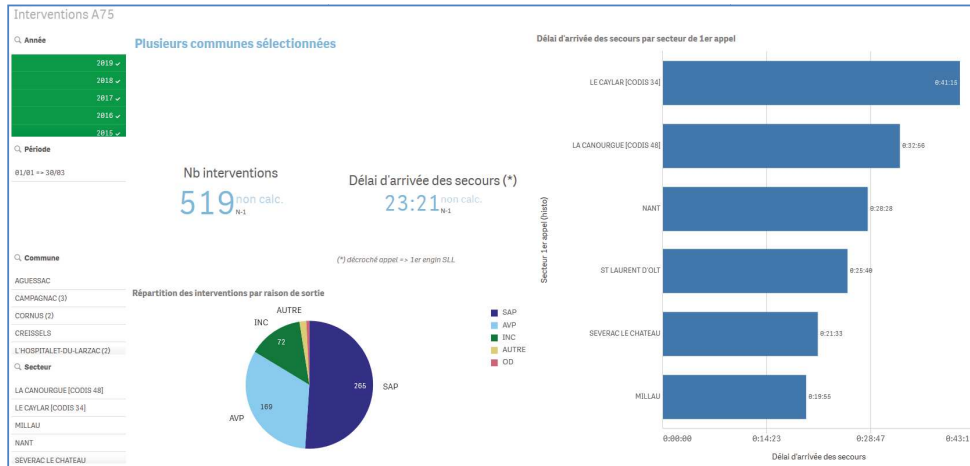
Maillage des centres de secours (hors traitement par le CTA)



Le maillage de nos centres de secours paraît cohérent. Toutefois, l'A75, axe routier majeur, mériterait une couverture opérationnelle plus adaptée. Sa configuration actuelle étant relativement récente, elle n'a jamais été prise en compte dans la répartition des centres de secours constituant le SDIS de l'Aveyron.

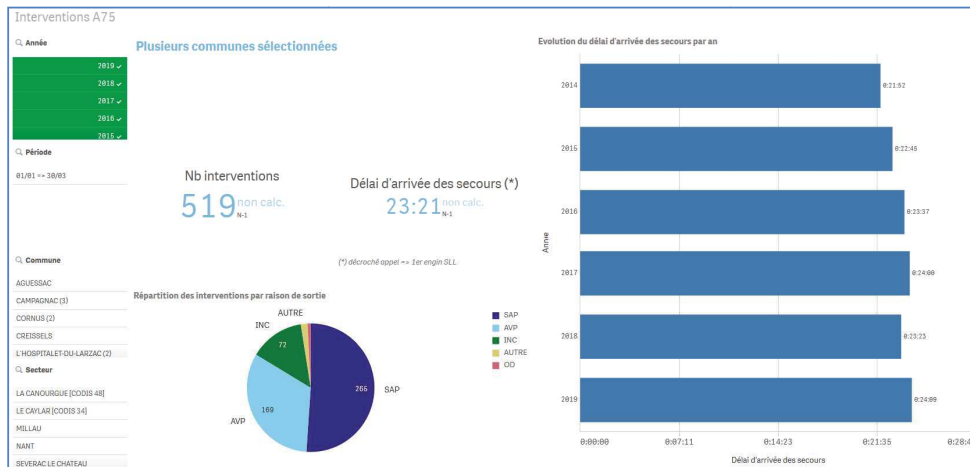
Amélioration de la couverture de l'A75

Bilan des interventions réalisées sur l'A 75 entre 2014 et 2019



Le délaï moyen d'arrivée sur les lieux observé sur la période 2014 – 2019 pour une intervention sur l'A75 est supérieur à 23 minutes.

Evolution du délaï d'arrivée des secours sur l'A 75



Malgré le repositionnement en 2017 du CSP MILLAU plus proche de l'A75, ce délaï tend à augmenter chaque année. La principale explication semble être la fragilité du volontariat (exemple : le CIS Le Caylar (SDIS34) qui ne répond quasiment plus aux sollicitations en journée) avec un manque de disponibilité en journée notamment. Les statistiques d'armabilité le confirment (voir figure suivante).

Problématique OPS2 :

Les délaï d'interventions sur l'axe de l'A75 sont importants.

OPS2

Etudier le rapprochement du CSP SAINT-AFFRIQUE de l'A75 dans le cadre d'une éventuelle restructuration.

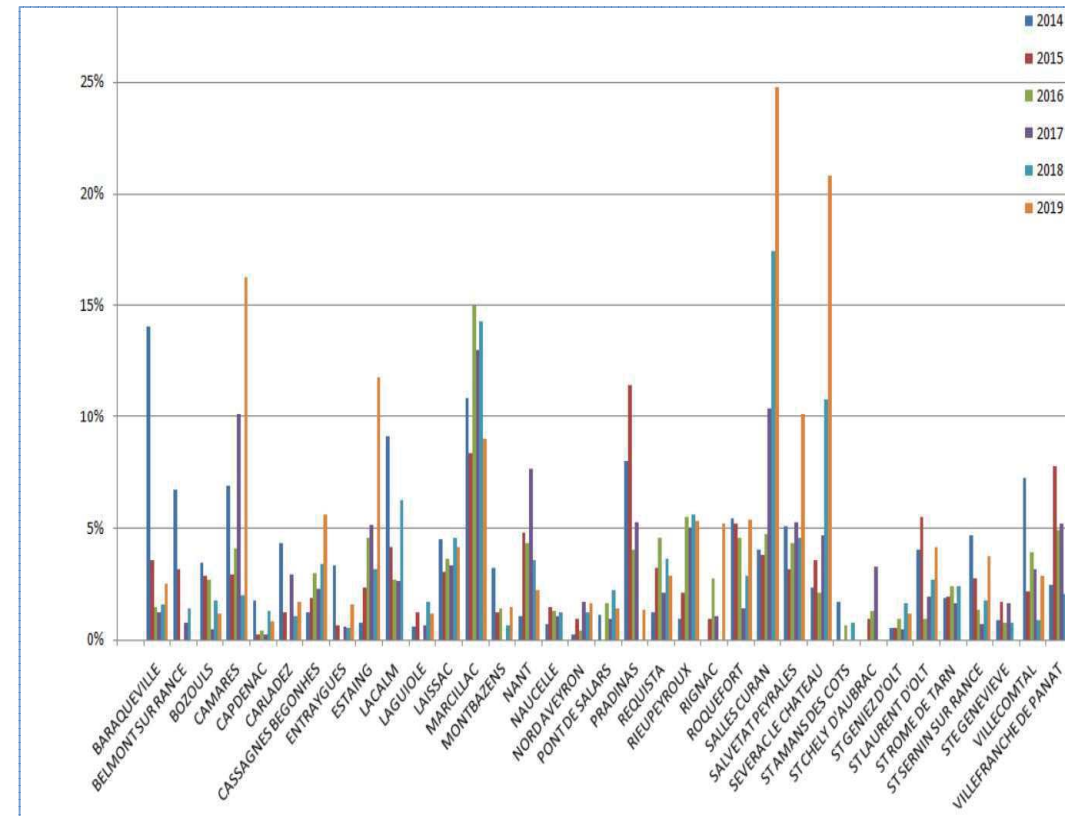
MOYEN TERME

ETUDE DE L'ENGAGEMENT OPERATIONNEL

1. Etude des refus de départ

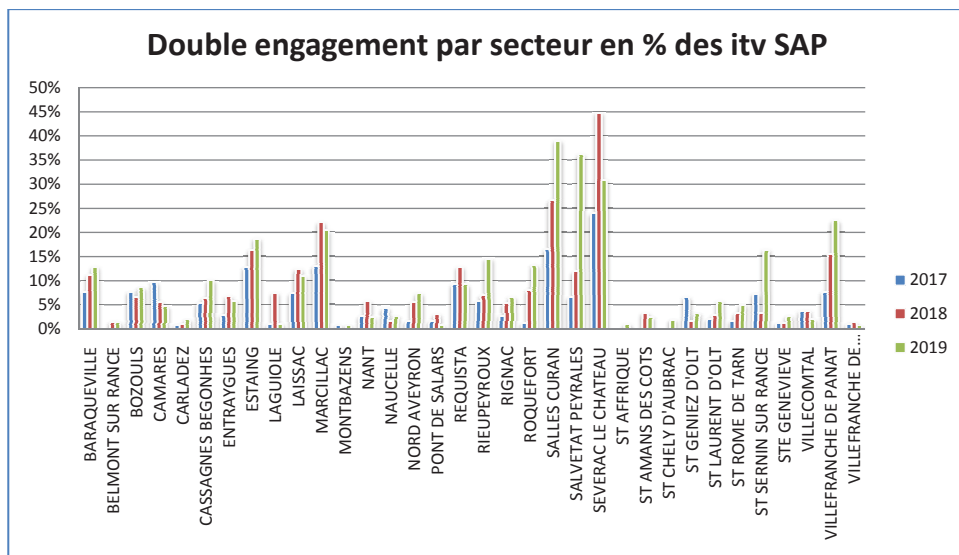
En analysant l'activité sur certains secteurs et en prenant en compte certaines évolutions comme la disponibilité en journée, le nombre de non engagements d'un CIS de 1^{er} appel et le nombre de double engagements (plusieurs engins pour effectuer une même mission, par exemple VSAV complété d'une VF avec complément de personnels) n'ont fait qu'augmenter de manière significative. D'une certaine manière, on a pu assister au rapprochement « naturel » de certains centres de secours.

Evolution des proportions des interventions non réalisées par le CIS de 1er appel



2. Départ en sous-effectif

Evolution des proportions des interventions ayant nécessité un renfort de personnel dès l'engagement (armement VSAV incomplet)



L'analyse ne débute qu'en 2017, début d'une dégradation significative.



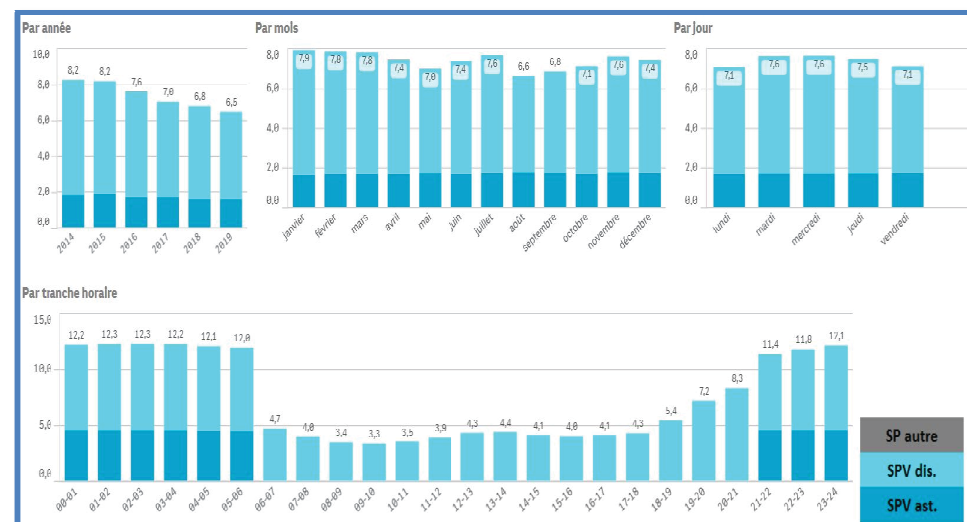
Ces non-engagements ou engagements incomplets se produisent principalement en journée semaine mais également le week-end. En effet, certains centres souffrent d'un manque de disponibilité (en journée notamment) et la réponse opérationnelle de certains centres périphériques ne repose aujourd'hui que sur un très faible nombre de sapeurs-pompiers.

3. Limitation des doubles engagements : exemple du secteur Salvetat / Pradinas

Ces 2 centres de secours ont des fonctionnements assez complémentaires :

- Sur la période 2014 – 2019, le CIS PRADINAS a réalisé 234 interventions (soit une moyenne de 39 interventions / an),
- Ces 2 centres de secours ont effectué en 6 ans, 96 interventions en commun. Ce qui signifie que 41 % de l'activité opérationnelle du CIS PRADINAS se fait avec le CIS LA SALVETAT (sur l'ensemble des 2 territoires de 1^{er} appel),
- 50% des interventions réalisées sur la période par le CIS PRADINAS ont eu lieu hors de son secteur de 1^{er} appel (avec notamment 20% sur le secteur de La Salvetat, 12% sur celui de Rieupeyroux). A titre d'information, le CIS PRADINAS a effectué sur une année 22 interventions sur son secteur et 15 sur le secteur de La Salvetat en 2020. Cette tendance ne fait que s'accroître.
- Parmi ces interventions, il en effectue 40% avec le CS La Salvetat et 35% avec Rieupeyroux,
- Une disponibilité satisfaisante pour le CIS Pradinas, à l'inverse de celle de La Salvetat qui diminue d'année en année (voir figure n°6 et 7 ci-dessous, POJ La Salvetat).

POJ du CIS la Salvetat



La même étude pourrait être effectuée pour le secteur d'Estaing avec le CIS Nord-Aveyron qui répond de moins en moins à la sollicitation opérationnelle.

Problématique OPS3 :

La complémentarité entre les centres de la Salvetat-Peyralès et Pradinas doit être pérennisée.

OPS3

Etudier la possibilité de création d'un planning opérationnel commun afin d'optimiser la réponse opérationnelle en intégrant le CIS Pradinas.

COURT TERME

QUALITE DE LA REPONSE OPERATIONNELLE

Délai d'arrivée sur les lieux (données INSIS 2019)

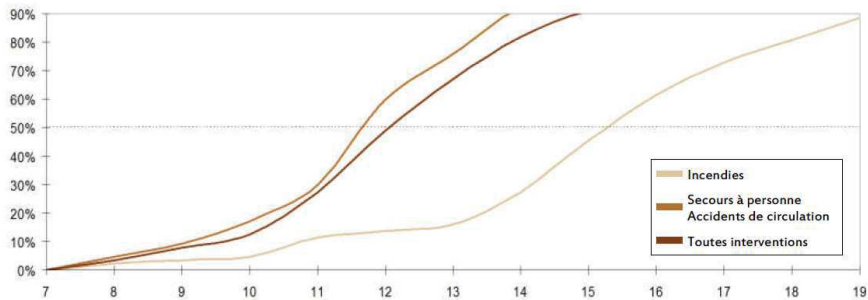


Délai moyen d'intervention sur zone

Objectif : Connaître le temps de couverture moyen par type d'intervention.

Définition : Délai entre la diffusion de l'alerte et l'arrivée du 1^{er} véhicule.

Échantillon : 87 / 96.

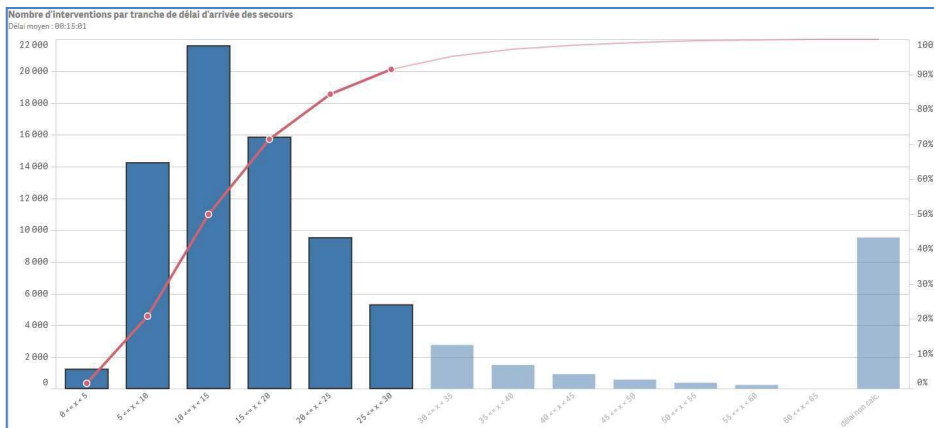


Sur l'échantillon, dans **90%** des cas après la diffusion de l'alerte les secours arrivent sur zone moins de :

- **14 min 42 s** (délai moyen d'arrivée : **10 min 57 s**) pour tout type d'intervention
- **13 min 44 s** (délai moyen d'arrivée : **10 min 31 s**) pour les secours à victime ou les accidents de circulation
- **19 min 33 s** (délai moyen d'arrivée : **14 min 51 s**) pour les interventions incendies.

46 SIS sur les 87 ont mis en place une politique de gradation de l'urgence.

Nombre d'interventions avec moyenne d'arrivée sur les lieux (2014-2019)



En se basant sur les mêmes critères que les données INSIS, nous obtenons les données suivantes pour le département de l'Aveyron :

***En 2014 :**

- 15 min 01 (toutes interventions)
- 14 min 05 (pour le SUAP et AVP)
- 18 min 11 (pour l'INC)

***En 2019 :**

- 15 min 26 (toutes interventions)
- 15 min 07 (pour le SUAP et AVP)
- 20 min 16 (pour l'INC)

* Ces données sont à prendre en compte après diffusion de l'alerte.

D'un point de vue général, les données « aveyronnaises » sont supérieures aux données nationales. De par sa superficie (5^{ème} département de France), sa géographie (relief, peu de grands axes routiers), son activité (rurale), il sera difficile pour notre département d'atteindre les moyennes nationales.

On constate une nette dégradation entre les données établies en 2014 et celles de 2019. Plusieurs raisons à cette dégradation :

- Délai d'arrivée sur les lieux moins fiable depuis plus de 2 ans (le fonctionnement des têtes pilotes pose problème alors qu'il n'y en avait quasiment pas en 2014). Le CODIS se retrouve souvent à passer lui-même l'engin arrivé sur les lieux, ce qui peut fausser les statistiques.
- Ce ne sont plus les SPV les plus rapides qui vont décaler mais uniquement ceux étant sollicités.
- Une difficulté de gestion de l'armabilité après diffusion des départs (gestion des refus, engins incomplets, compléments d'armements). Ce point est confirmé par le nombre d'appels au numéro administratif qui ne cesse d'augmenter alors qu'ANTARES a été mis en place depuis 2017.

Problématique OPS4 :

Amélioration des délais d'interventions des centres mixtes et non-mixtes.

OPS4

Pour les centres qui le souhaitent, associer les états D1 / D2 / D3 à une notion de durée de trajet. Cette préconisation vise les secteurs à plus forte densité ou avec un secteur géographique large.

COURT TERME

Un exemple illustrant la situation actuelle sur RODEZ : Un SPV D1 à la Primaube sera appelé avant 1 SPV qui se trouverait en D1 en face du centre de secours). C'est la disponibilité qui prime, le délai de trajet n'est pas pris en compte. Il n'y a donc pas de priorisation entre les personnes D1.

OPS5

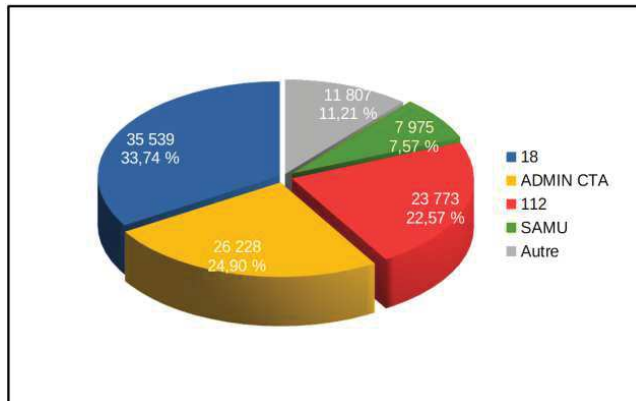
Harmonisation et clarification des règles (utilisation des bips, astreintes, ...) des différents centres en réalisant un règlement pour la partie engagement opérationnel.

COURT TERME

En 2013, un système de gestion individuelle de l'alerte a été mis en place, rendant plus efficace la distribution des secours en Aveyron.

Outre la gestion fonctionnelle de l'alerte, disposant de moyens d'enregistrement, de réécoute, d'identification de l'appelant, d'aide à la localisation, d'aide à la décision, de suivi en temps réel de l'engagement des secours et de liaisons permanentes avec le terrain, le système permet une sélection des personnels se limitant au strict nécessaire et possédant les qualifications adaptées à la mission. Les sapeurs-pompiers déclenchés par l'intermédiaire d'un récepteur d'appel individuel se sont préalablement déclarés disponibles au travers de l'informatique d'alerte.

1. Origine des appels



2. Réception des appels

L'outil OXIO, acquis par le SDIS de l'Aveyron en 2019 permet la requête du nombre de décrochés « ARTEMIS ». Il est constaté :

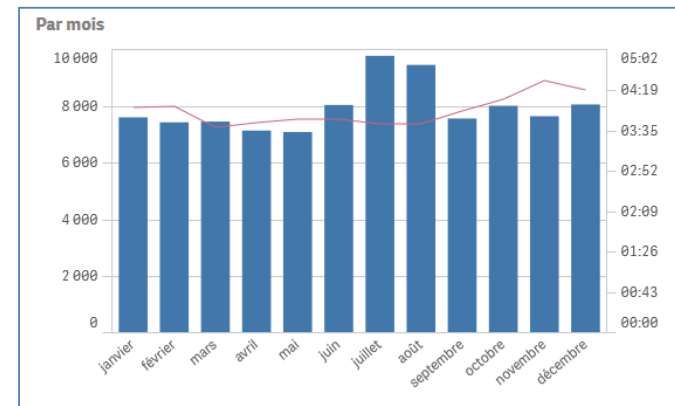
- Moyenne annuelle de **60 180** appels 18 – 112 sur la période 2014 – 2019.

Pour se donner un ordre de grandeur, la moyenne nationale est de **22 000** appels pour 100 000 habitants en 2019, et celle-ci augmente chaque année.

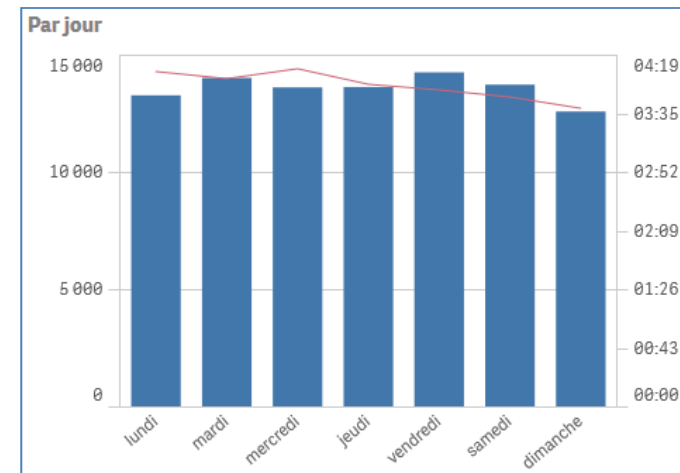
- Moyenne annuelle de 105 000 appels entrants par tous faisceaux confondus (18, 112, SAMU, CORG, numéros administratifs, ...).

Considérant la population aveyronnaise (279 274 habitants, données INSEE 2018), le SDIS de l'Aveyron devrait potentiellement recevoir **61 425** appels 18 – 112 par an. On constate donc que nous sommes dans cette moyenne et que ce nombre ne devrait pas baisser. De plus, on constate également le développement de certains vecteurs d'alerte, tels que l'e-call par exemple, qui ne fait qu'augmenter le nombre de sollicitations.

Nombre d'appels par mois avec durée de traitement en 2019



Nombre d'appels par jour avec durée de traitement en 2019

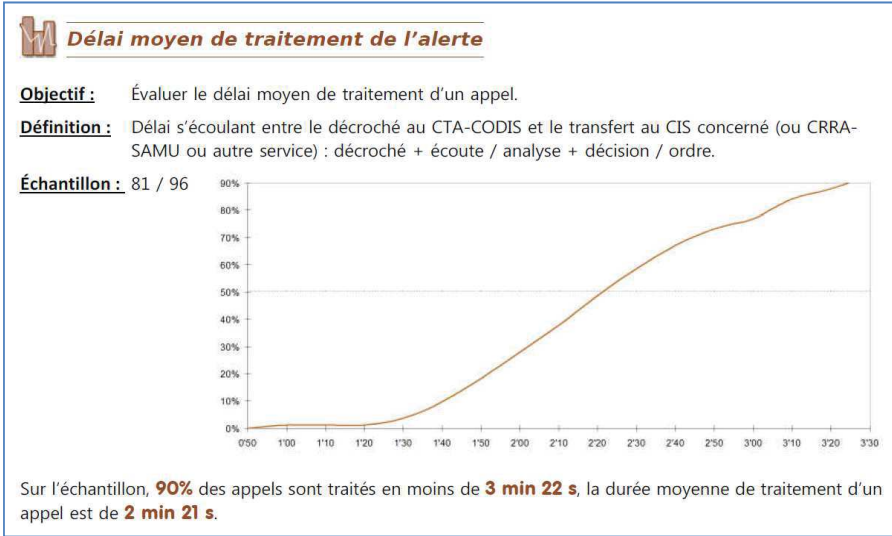


Répartition horaire avec durée de traitement en 2019



3. Délai de traitement des appels reçus :

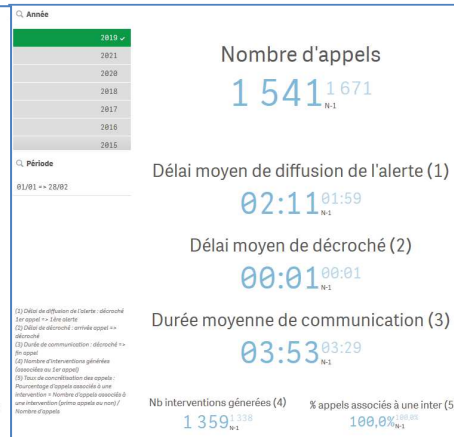
Délai moyen de traitement d'alerte données INSIS 2019



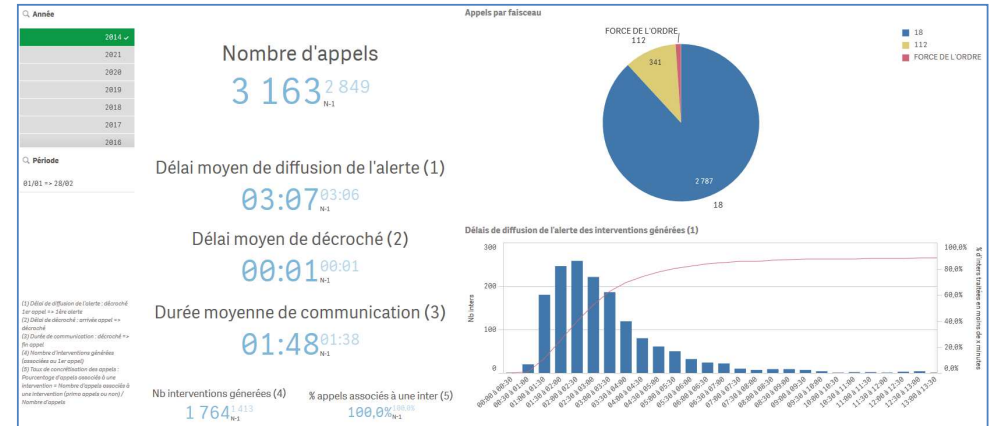
Traitement des interventions SUAP - 2014



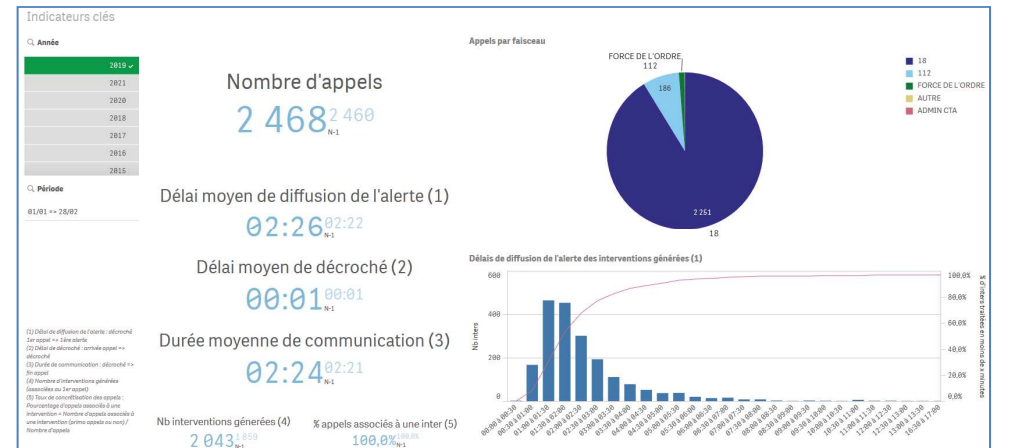
Traitement des interventions SUAP - 2019



Traitement des sinistres INC/AVP-2014



Traitement des sinistres INC/AVP-2019



Les figures ci-dessus font apparaître une évolution favorable du délai de diffusion des départs réflexes. Que ce soit pour les sinistres SUAP sans régulation ou les départs incendie et AVP, on constate un gain de près de 40 secondes. Cette évolution positive peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- Un logiciel d'alerte qui était alors nouveau en 2014 (mis en service courant 2013) et qui, depuis, est mieux connu et maîtrisé,
- Une progression technologique avec l'apparition de nouveaux outils pour la localisation de l'intervention (PLFAU, bases de données, AML, ...),
- Un recrutement massif de nouveaux jeunes opérateurs en 2015 (2/3 de l'effectif) qui ont dû être formés et qui, par la suite, ont pu développer leurs compétences et acquérir une certaine maturité dans leur fonction.

Le délai moyen de diffusion d'un départ réflexe est de 02'11 en 2019, la moyenne nationale s'établissant à 02'21, on peut donc considérer que sur ce point le CTA – CODIS est un service de qualité.

4. Activité des opérateurs :

Sur la période 2014 – 2019, on peut faire le constat suivant :

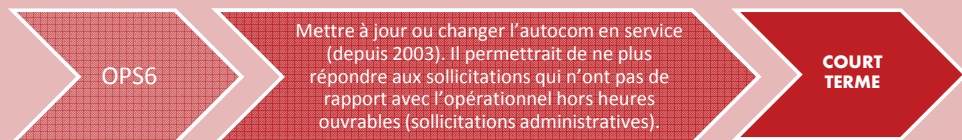
- Moyenne quotidienne des appels entrants par opérateur* : **96 appels**,
- Moyenne quotidienne nationale : **85 appels** (données INSIS 2019),
- Moyenne département de catégorie C : **67 appels** (données INSIS 2019).

(* en considérant que le chef de salle a la même activité qu'un opérateur)

Il peut être fait le constat d'une surcharge des appels entrants par opérateur d'une part par rapport à la moyenne nationale et d'autre part par rapport aux autres SDIS de la même catégorie. S'ajoute à cela le fait que les gardes effectuées sont des gardes de 24h.

Problématique OPS 6:

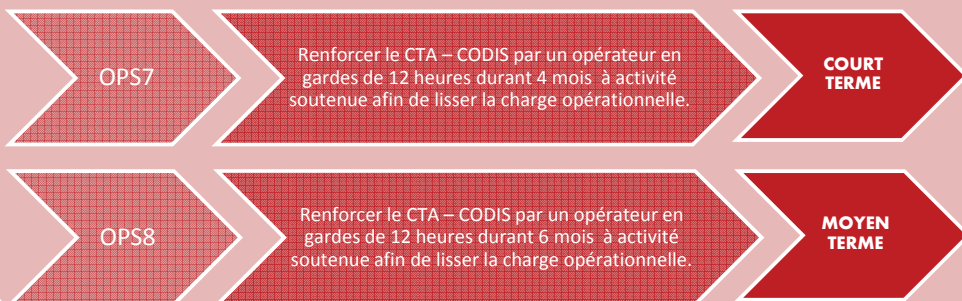
Difficultés à faire face à des événements opérationnels importants engendrant un nombre considérable d'appels.



Cette proposition basée uniquement sur les appels reçus est transposable à l'activité générale du CTA – CODIS. En effet, l'acquisition d'un autocom ou l'évolution de l'autocom existant permettant la diffusion de message, solution en service dans beaucoup d'autres SDIS, permettrait, de plus, de faire face à des flux d'appels massifs lors d'évènements climatiques ou d'interventions de grande ampleur. Il réduirait également le nombre des appels intempestifs.

Problématique OPS7 :

Les capacités de réception d'appels et de gestion des opérations sur des périodes à plus forte activité pouvant être planifiées doivent être améliorées.



Enfin, le renfort du CTA – CODIS est à prendre en compte en considérant les éléments suivants :

- Effectif qui n'a pas connu d'évolution depuis 1995 (9 000 interventions à l'année, contre 15 000 aujourd'hui),
- Complexification de l'activité (logiciel, GFO, ...),
- Pas de véritable CODIS avant 2013 (il n'était jamais activé),
- Remontées d'informations liées à divers événements de plus en plus nombreuses (COVID, mouvement des Gilets jaunes ...),
- Intégration de la zone SUD et sollicitations extra-départementales de plus en plus nombreuses (en départ réel : moins de 1 renfort extra-départemental par an en moyenne à une dizaine depuis 2016 ce qui signifie un nombre bien plus important en phase de prospection),
- Passage d'une gestion « engin » à une gestion de l'individu,
- Garde de 24 heures avec un effectif réduit qui ne permet pas une mise en retrait d'un personnel (pas de salle de repos, temps de pause pris sur le poste de travail),
- Base de données de plus en plus riche à mettre à jour.

Cela permettrait un meilleur accompagnement et une meilleure réactivité pour les sapeurs-pompiers sur intervention, mais également un meilleur suivi et par conséquent une meilleure qualité de service public.



LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT

Elle est assurée toute l'année, par des officiers volontaires et professionnels, avec le dispositif suivant :

- Le Directeur Départemental (DD SIS) ou/et le Directeur Départemental Adjoint (DDA),
- un chef de site par un officier du grade minimum de Commandant,
- un officier CODIS du grade de Capitaine ou de Lieutenant,
- une garde chef de groupe dans les CIS non-mixtes en fonction de la disponibilité des officiers ayant cette compétence,
- une astreinte de chef de groupe formalisée pour les centres mixtes compétent sur leurs secteurs ou en cas de carence d'un centre voisin,
- un chef de groupe au niveau des secteurs Nord-Aveyron et Saint-Affrique. Cette garde regroupe plusieurs centres (Exemple secteur Nord-Aveyron : Nord-Aveyron, Bozouls, Saint-Geniez d'Olt, Saint-Chély d'Aubrac),
- un chef d'agrès qui dirige un véhicule d'intervention.

Définitions

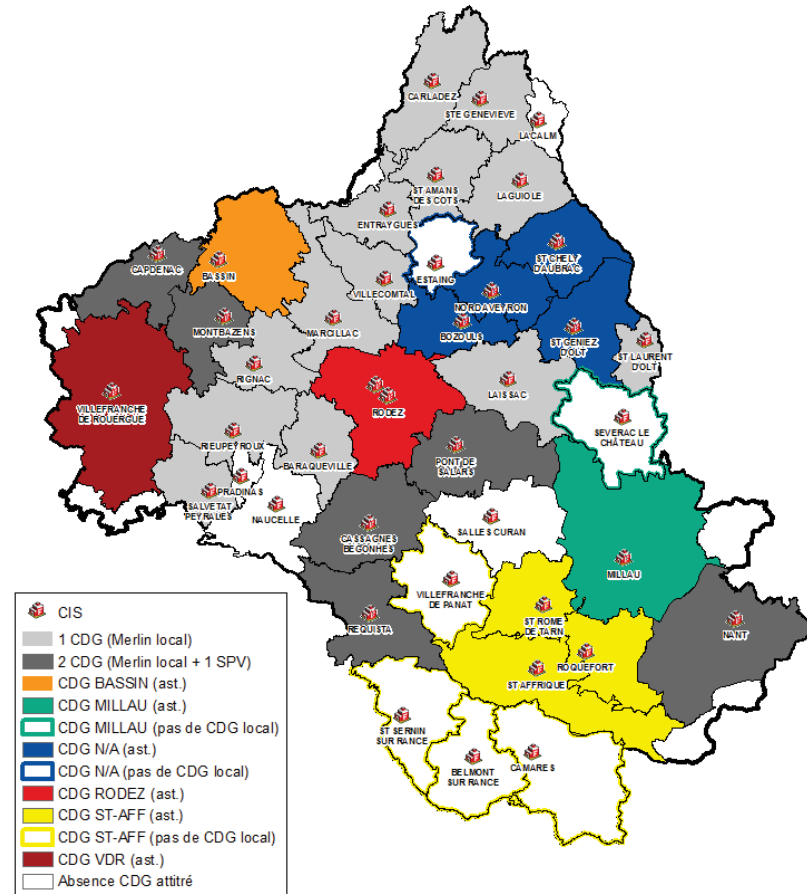
Chef de site Le chef de site est l'officier responsable de plusieurs colonnes engagées au sein d'un dispositif opérationnel dans une zone géographique précise. Il peut par ailleurs exercer une fonction de direction dans un CODIS. Dans l'Aveyron, il est aussi en charge de la remontée d'informations au DDSIS et à l'astreinte préfectorale.

Chef de colonne Le chef de colonne est un officier responsable, seul ou sous l'autorité d'un chef de site ou d'un COS, de l'engagement opérationnel d'une colonne, constituée de 2 à 4 groupes. Il peut assurer une fonction dans un poste de commandement de site ou dans un CODIS. Dans l'Aveyron, ce niveau opérationnel n'est pas mis en place.

Chef de groupe Au minimum du grade d'adjudant, le chef de groupe est responsable de l'engagement opérationnel d'un groupe d'agrès, seul ou sous l'autorité d'un COS.

Chef d'agrès Le chef d'agrès commande le personnel armant son véhicule, seul ou sous l'autorité d'un COS. Il assure les opérations de secours qui lui sont confiées. Il est au minimum sous-officier pour les F.P.T. ou les VSAV mais peut être un homme du rang au grade de caporal ou caporal-chef pour le V.I.D.

Cartographie des secteurs CDG au 01/09/2021 :



Commentaires :

Cette cartographie laisse apparaître la disparité du système de couverture, mais également l'absence de pérennisation de la réponse opérationnelle de niveau chef de groupe.

En effet, la plupart des CIS couvrent leur propre secteur avec a minima le chef de centre local (à l'exception des secteurs laissés en blanc qui en sont dépourvus, et pour lesquels c'est l'officier disponible le plus proche qui interviendra). S'agissant de SPV, leur disponibilité n'est pas assurée.

Sur les 6 CIS mixtes, seuls deux, Nord Aveyron et Saint-Affrique, intègrent des CIS voisins (5 pour NA et 7 pour Saint-Affrique). Cette solution permet une sécurisation de la réponse grâce à un pool de chefs de groupe dédiés. Il serait intéressant de reformer ces regroupements de secteurs autour des CIS mixtes, organisation qui existait précédemment. L'astreinte H24 irait également dans le sens de l'efficacité et de la réactivité attendues.

Problématique OPS9 :

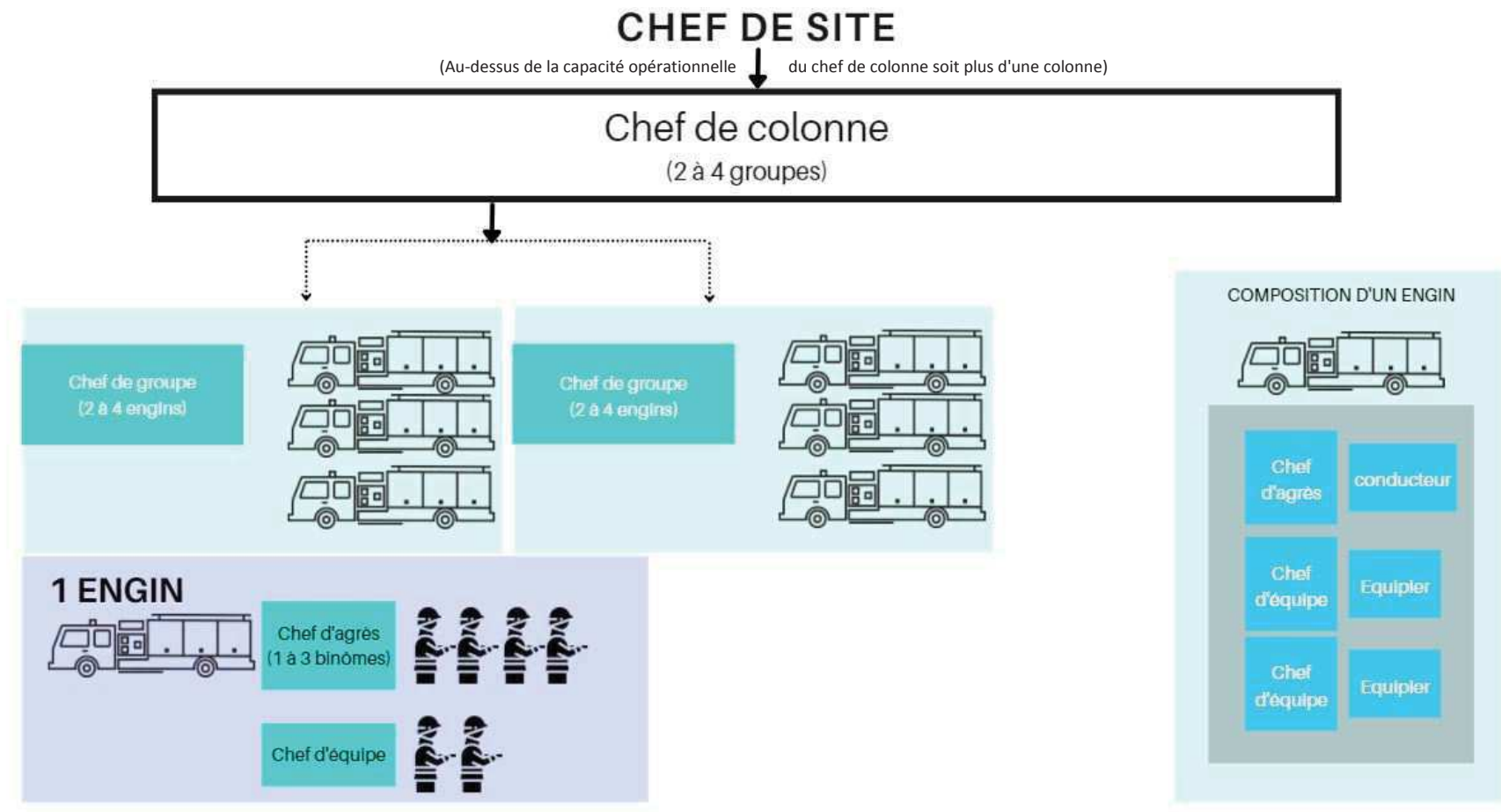
La garde niveau chef de groupe n'est pas sécurisée sur l'ensemble du territoire.

OPS9

Lancer une réflexion sur les différents secteurs de garde ainsi que sur la pertinence de la mise en place d'un niveau chef de colonne.

COURT TERME

Cette réflexion ne touchera pas à la complémentarité volontaires/professionnels existant dans la chaîne de commandement actuelle devant être pérennisée et renforcée.



Le niveau colonne correspondrait davantage à notre réalité opérationnelle, en appui des chefs de groupe régulièrement engagés, voire en départ immédiat sur certaines opérations. Le niveau site garderait toute son utilité en cas de montée en puissance mais surtout pour assurer une astreinte de niveau direction H24.

Le commandement des opérations de secours (COS) est chargé, sous l'autorité du directeur des opérations de secours (DOS), de la mise en œuvre de tous les moyens publics ou privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours.

Définitions

COS : Le COS est donc responsable de la partie technique et opérationnelle, c'est en général le sapeur-pompier le plus ancien dans le grade le plus élevé.

DOS : La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente. A ce titre, les services d'incendie sont placés pour emploi sous l'autorité du Maire ou du Préfet (si l'intervention dépasse le cadre du territoire communal).

D - AMELIORATION DE LA REPONSE OPERATIONNELLE

LE POTENTIEL OPERATIONNEL JOURNALIER (POJ)

Définition

Le POJ : correspond à la somme des effectifs de garde, d'astreinte et disponibles prêts à intervenir si un besoin se manifeste. Il est établi pour répondre aux besoins des territoires et pour être en mesure d'accomplir les différentes missions.

Le POJ est déterminé par Centre d'Incendie et de Secours dans le cadre du Règlement Opérationnel (RO). Il est défini en s'appuyant sur le classement des centres, les besoins opérationnels, l'étude de la disponibilité sur deux périodes distinctes :

- jour : 07 H - 19 H,
- nuit : 19 H - 7 H.

Les objectifs de planification pour chaque CIS, sont définis quantitativement et qualitativement comme suit :

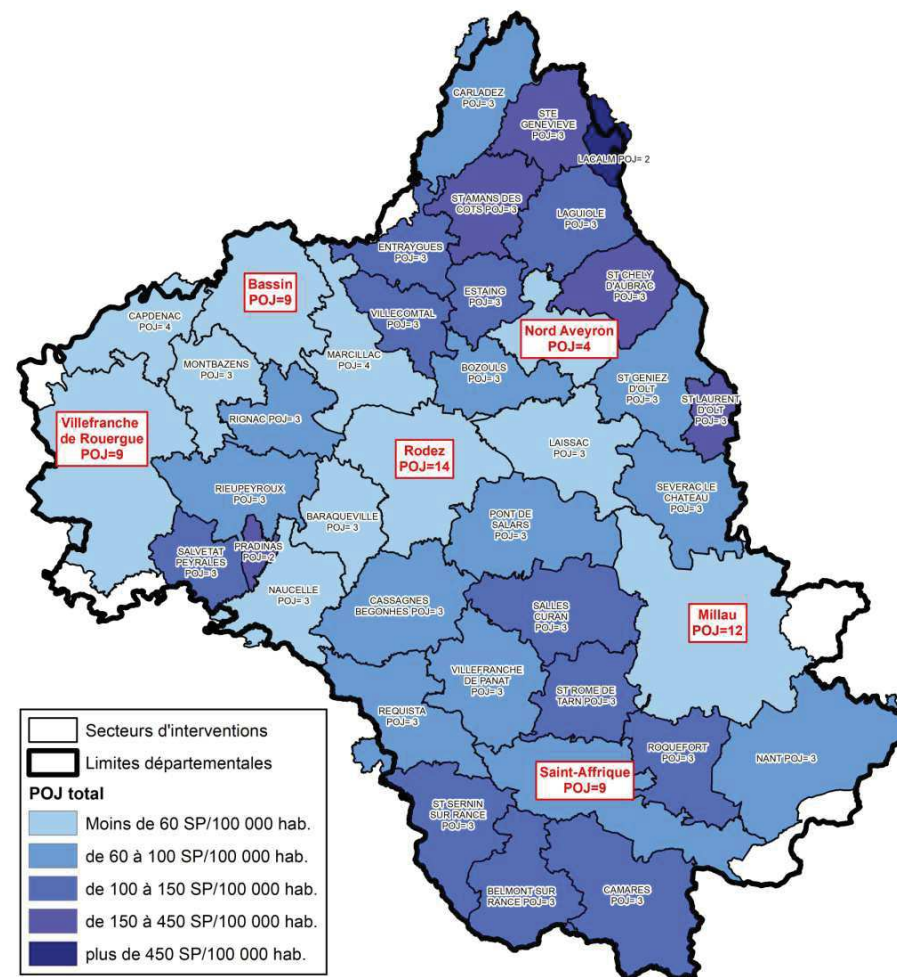
Objectifs de planification	Départs opérationnels visés
POJ 3	1 mission SUAP
POJ 4	1 mission SUAP ou 1 prompt secours incendie
POJ 9	1 mission SUAP et 1 prompt secours incendie
POJ 12	2 missions SUAP et 1 *prompt secours incendie Ou 2 missions incendie
POJ 14	3 missions SUAP et 1 mission opérations diverses Ou 2 missions SUAP et 1 mission incendie et une mission opération diverses

* les départs en prompt-secours incendie nécessitent un engagement complémentaire pour garantir six sapeurs-pompiers sur les lieux du sinistre, à l'exception des feux de végétation.

Pour faire face à des difficultés de disponibilité en personnels, quantité et qualification, un premier départ est réalisé en mode dégradé sous forme de prompt-secours (VF avec 2 hommes) ou prompt-secours incendie (4 hommes). Le CODIS engage de manière simultanée des moyens complémentaires issus d'autres centres d'incendie et de secours afin d'obtenir un effectif réglementaire en fonction du type de sinistre. Cette organisation est un mode palliatif au manque de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et entraîne un certain nombre d'effets indésirables :

- ✓ désorganisation de l'intervention (chef d'agrès pouvant arriver après l'engin de secours),
- ✓ arrivée d'un équipage à effectif réduit sur les lieux de l'intervention,
- ✓ augmentation du risque routier du fait de l'engagement de plusieurs équipages (2 à 3 véhicules pour une intervention ne nécessitant qu'un seul engin),
- ✓ engagement au final d'un nombre de sapeurs-pompiers supérieur à la normale,
- ✓ impossibilité de réaliser des départs sur tout un secteur du département.

Potentiel opérationnel journalier pour 100 000 habitants



L'augmentation de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, en période diurne, doit donc être un objectif majeur pour le service. Nous verrons dans la suite du document qu'il n'existe malheureusement pas une unique solution mais plusieurs, comme essayer de redonner du sens à leur engagement en se recentrant sur les missions réglementaires, en facilitant l'exercice de leur volontariat (convention avec les employeurs, prise en charge par une crèche communale des enfants lors d'un départ en intervention ...) , en accompagnant les chefs de centre afin qu'ils puissent se concentrer sur le maintien de la capacité opérationnelle de leurs unités.

DIMENSIONNEMENT DES EFFECTIFS OPERATIONNELS

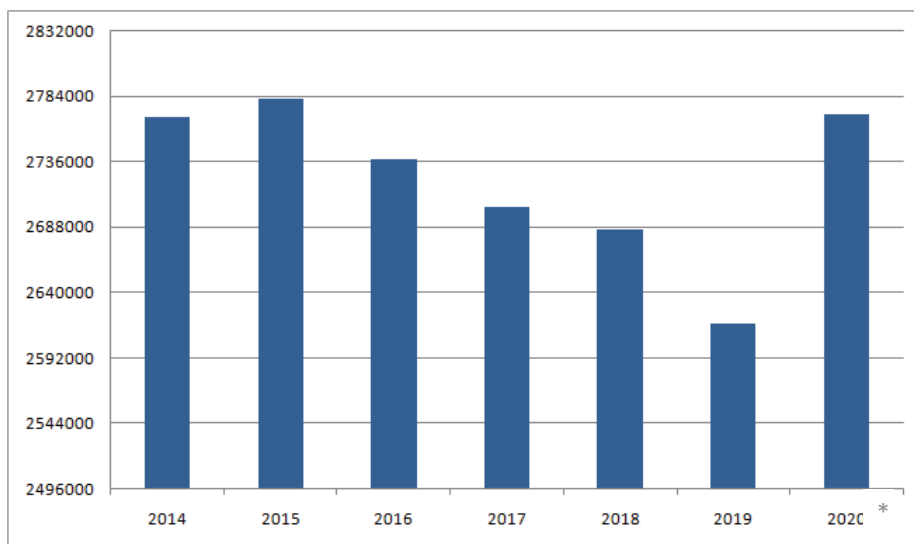
Définitions

Le SDIS de l'Aveyron couvre le territoire avec 40 centres d'incendie et de secours. On peut les diviser en deux catégories selon le statut de leurs personnels :

- les centres mixtes composés de sapeurs-pompiers volontaires et de sapeurs-pompiers professionnels,
- les centres non-mixtes composés uniquement de sapeurs-pompiers volontaires.

1. Potentiel opérationnel des CIS

Graphique d'évolution de la disponibilité sur les centres non-mixtes de 2014 à 2020 (en heure)



*Les données pour 2020 sont à relativiser par rapport à pandémie de COVID19 et les confinements.

On constate une érosion lente de la disponibilité globale donnée par les sapeurs-pompiers volontaires. Ce constat est à relativiser selon les centres et les agents.

2. Armabilité des CIS

Définition

Armabilité : Capacité d'un CIS à armer un agrès de secours (VSAV, FPT ...) sur une période donnée en fonction de la disponibilité et la compétence liée à la formation de l'agent (conducteur, chef d'agrès).

Armabilité et périodicité des dépôts CIS Aveyronnais en 2020

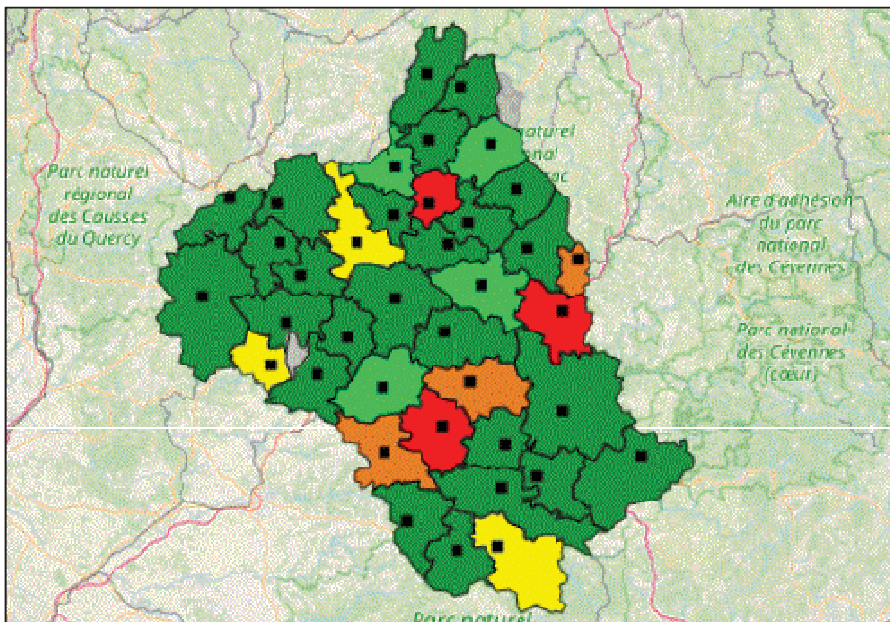
Centre	% Armabilité	Activité opérationnelle
BARAQUEVILLE	98,3%	1 départ tous les 1,6 jours
BASSIN	100,0%	1 départ toutes les 10,5 heures
BELMONT SUR RANCE	96,3%	1 départ tous les 3,9 jours
BOZOULS	96,1%	1 départ tous les 2,4 jours
CAMARES	85,7%	1 départ tous les 2,6 jours
CAPDENAC	100,0%	1 départ toutes les 22,8 heures
CARLADEZ	97,5%	1 départ tous les 1,9 jours
CASSAGNES BEGONHES	94,9%	1 départ tous les 2,4 jours
ENTRAYGUES	94,8%	1 départ tous les 2,7 jours
ESTAING	79,4%	1 départ tous les 4,3 jours
LAGUIOLE	94,7%	1 départ tous les 2,8 jours
LAISSAC	96,0%	1 départ tous les 1,3 jours
MARCILLAC	88,2%	1 départ tous les 1,1 jours
MILLAU	100,0%	1 départ toutes les 4,7 heures
MONTBAZENS	99,4%	1 départ tous les 1,9 jours
NANT	98,4%	1 départ tous les 1,5 jours
NAUCELLE	98,8%	1 départ tous les 1,3 jours
NORD AVEYRON	99,4%	1 départ toutes les 21,9 heures
PONT DE SALARS	98,2%	1 départ tous les 1,9 jours
REQUISTA	88,0%	1 départ tous les 1,9 jours
RIEUPEYROUX	96,0%	1 départ tous les 1,9 jours
RIGNAC	98,2%	1 départ tous les 2,2 jours
RODEZ	100,0%	1 départ toutes les 3,0 heures
ROQUEFORT	98,0%	1 départ tous les 3,4 jours
SALLES CURAN	82,0%	1 départ tous les 3,1 jours
SALVETAT PEYRALES	90,5%	1 départ tous les 3,5 jours
SEVERAC LE CHATEAU	76,0%	1 départ tous les 2,0 jours
ST AFFRIQUE	100,0%	1 départ toutes les 17,2 heures
ST AMANS DES COTS	97,1%	1 départ tous les 3,3 jours
ST CHELY D'AUBRAC	99,3%	1 départ tous les 5,0 jours
ST GENIEZ D'OLT	98,4%	1 départ tous les 2,2 jours
ST LAURENT D'OLT	80,9%	1 départ tous les 5,8 jours
ST ROMÉ DE TARN	96,6%	1 départ tous les 3,6 jours
ST SERNIN SUR RANCE	98,7%	1 départ tous les 3,0 jours
STE GENEVIEVE	99,4%	1 départ tous les 3,7 jours
VILLECOMTAL	98,0%	1 départ tous les 4,8 jours
VILLEFRANCHE DE PANAT	76,5%	1 départ tous les 3,3 jours
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	100,0%	1 départ toutes les 8,0 heures

Armabilité des centres

Vert foncé >=90%, vert clair 80%>=x>90%, jaune 70%>=x>80%, orange 60%>=x>70%, rouge <60 %

2. Armabilité pour le secours d'urgence aux personnes

Armabilité pour le secours d'urgence aux personnes avec 3 sapeurs-pompiers durant la journée semaine



Armabilité des centres

Vert foncé $\geq 90\%$, vert clair $80\% \geq X > 90\%$, jaune $70\% \geq x > 80\%$, orange $60\% \geq X > 70\%$, rouge $< 60\%$

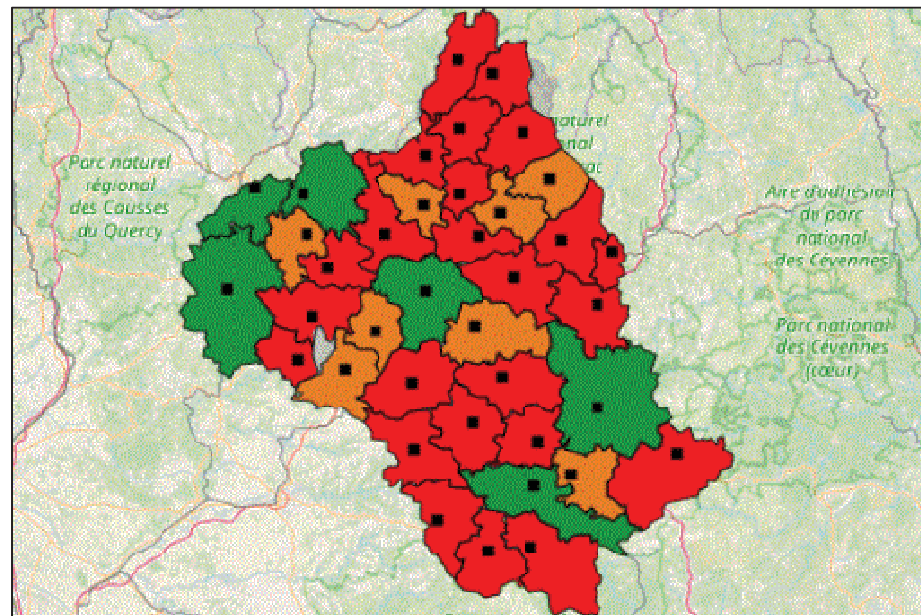
Nous constatons qu'en journée, 9 centres ont une armabilité d'un VSAV à 3 inférieure à 70 %.

Si le départ ne peut se faire pour un manque de compétence ou absence de chef d'agrès, un renfort d'un centre voisin sera envoyé avec deux hommes : un conducteur et un chef d'agrès. La plupart du temps ce renfort provient d'un centre mixte, seul centre ayant un effectif disponible en journée pour remplir ce complément.

Si le départ ne peut se faire pour un manque de personnels, un prompt secours avec deux hommes sera envoyé puis compléter avec un VSAV complet d'un centre voisin.

3. Armabilité pour la lutte contre l'incendie

Armabilité pour la lutte contre l'incendie avec 6 sapeurs-pompiers durant la journée semaine



Armabilité des centres

Vert foncé $\geq 90\%$, vert clair $80\% \geq X > 90\%$, jaune $70\% \geq x > 80\%$, orange $60\% \geq X > 70\%$, rouge $< 60\%$

Nous constatons qu'en journée, seuls les centres mixtes et le CIS Capdenac sont en capacité de faire partir plus de 90 % du temps un fourgon à 6 sapeurs-pompiers conforme au règlement opérationnel de 2017, effectif nominal pour réaliser la mission d'une manière autonome à l'exception des feux espaces non clos (effectif à 4).

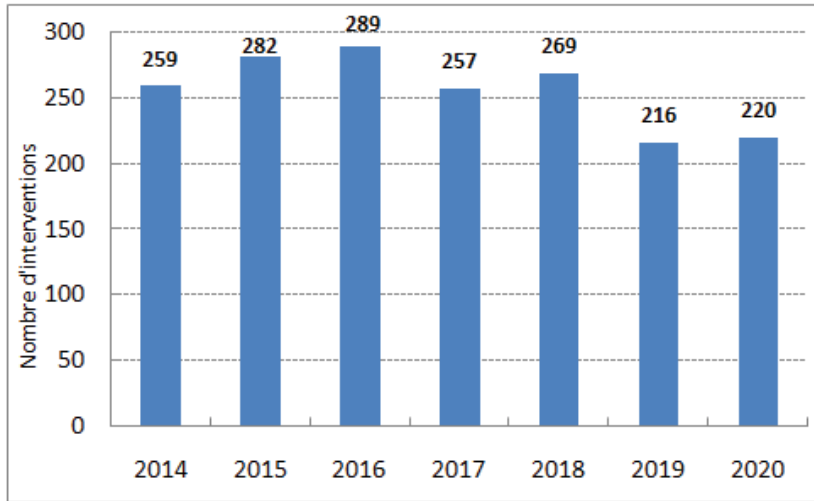
Lorsqu'il n'y a pas suffisamment de sapeurs-pompiers disponibles, les départs se font à équipe réduite de 4 puis sont renforcés par un autre moyen armé conformément au règlement opérationnel de 2017.

Si la disponibilité des sapeurs-pompiers du centre ne permet pas l'engagement des moyens de secours nécessaires, le centre de secours le plus proche est sollicité.

4. Impacts des difficultés de disponibilités des CIS non mixtes: exemple de Séverac-le-Château

Le CIS Séverac-le-Château intervient plus de 220 fois par an soit environ une intervention tous les deux jours.

Nombre d'interventions réalisées par le CIS Séverac-le-Château



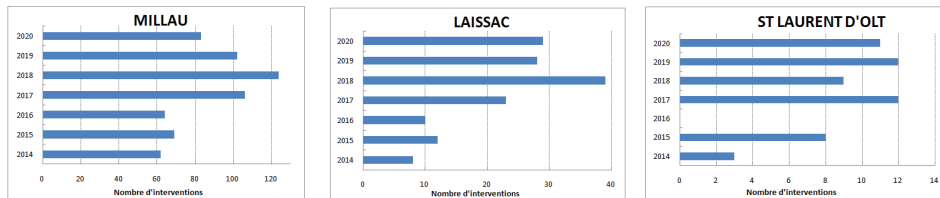
Ce nombre d'interventions comprend les interventions réalisées sur le secteur de premier appel (complètement ou partiellement) ainsi que les renforts réalisés au profit des centres voisins.

Nombre d'interventions du CIS Séverac-le-Château sur son secteur de premier appel

Cas1erAppelLib	Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CIS 1er appel intervenu seul		172	177	200	117	121	114	132
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS		61	67	69	118	127	85	72
CIS 1er appel pas intervenu		6	10	6	12	29	45	39

On constate que la part des interventions réalisées par ce CIS seul a baissé progressivement faisant augmenter dans un premier temps le nombre de renforts réalisés par les centres voisins puis dans un deuxième temps le nombre de départs refusés où aucun moyen propre n'a pu être envoyé sur les lieux.

Nombre d'interventions réalisées par les autres CIS sur le secteur de premier appel du du CIS Séverac-le-Château



Les départs non réalisés ou réalisés en partie par un centre vont forcément peser sur les centres limitrophes. Si ce dernier est un centre mixte comme le CIS Millau avec une garde postée, l'impact sur le centre est présent mais limité. On notera qu'un tiers des interventions se déroulant sur le secteur du CIS Séverac-le-Château sont réalisées par le CIS Millau.

Mais cette charge porte aussi sur des centres purement volontaires comme dans l'exemple suivant sur le centre de Laissac (les renforts sur Séverac-le-Château représentant 10 % de l'activité du centre) et le centre de Saint-Laurent d'Olt (les renforts sur Séverac-le-Château représentant 15 % de l'activité du centre). Ces renforts récurrents sur un centre voisin peuvent entraîner un phénomène de fatigue s'installant dans le temps puis de démotivation.

Fiche d'amabilité du CIS en fonction des agrès

Centre	Q	VSAV 2	VSAV 3	VSAV 4	FPT 4	FPT 6
Totaux		93,2%	80,3%	73,9%	55,7%	30,9%
SEVERAC LE CHATEAU		93,2%	80,3%	73,9%	55,7%	30,9%

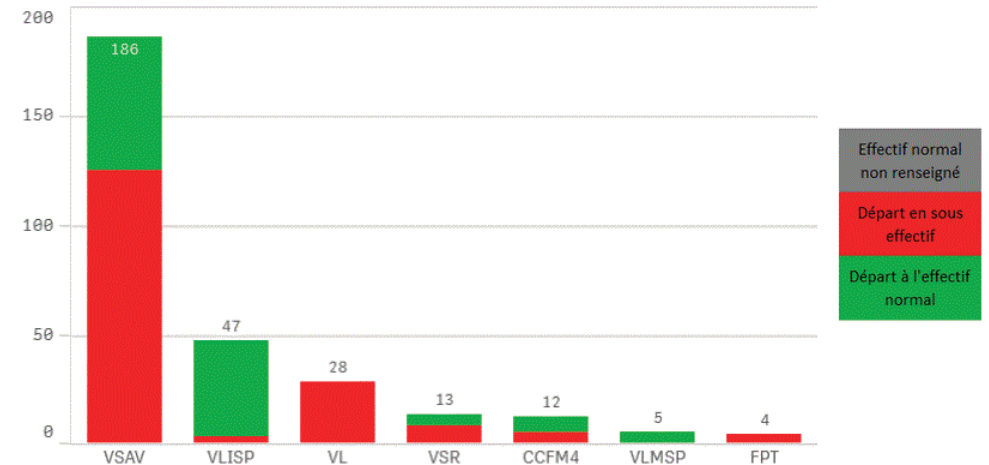
L'armement réglementaire minimum pour le secours d'urgence à personne est de 3. En conséquence, 36 heures par semaine, le CIS de Séverac-le-Château n'est pas en capacité de réaliser seul une intervention de ce type.

Pour le risque incendie, l'armement réglementaire étant de 6, le CIS de Séverac-le-Château ne peut pas réaliser seul ce type de mission 5 jours sur 7.

Cette incapacité à réaliser ses missions de secours est due soit à un défaut du nombre de personnels, soit à un manque de compétences (absence d'un conducteur poids lourd ou bien d'un chef d'agrès).

Graphique sur le % d'engins en sous-effectifs en 2020

Sorties d'engins & sous-effectif

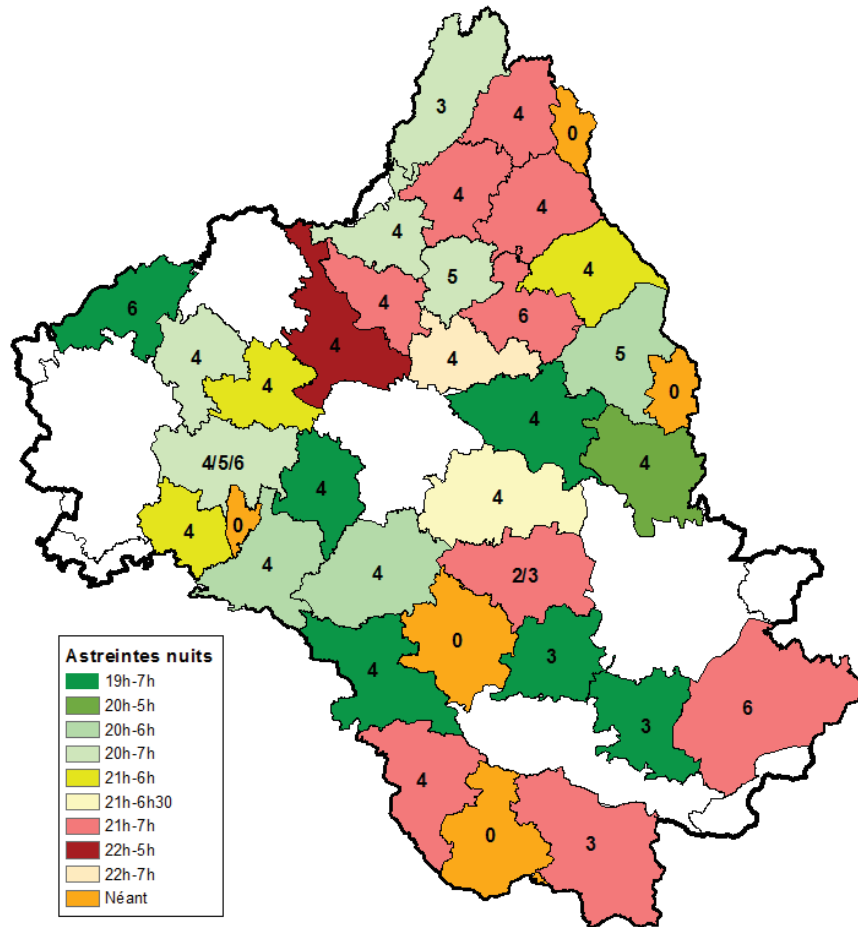


Comme le montre le graphe ci-dessus, l'incapacité d'armement du véhicule est due à un manque de personnels.

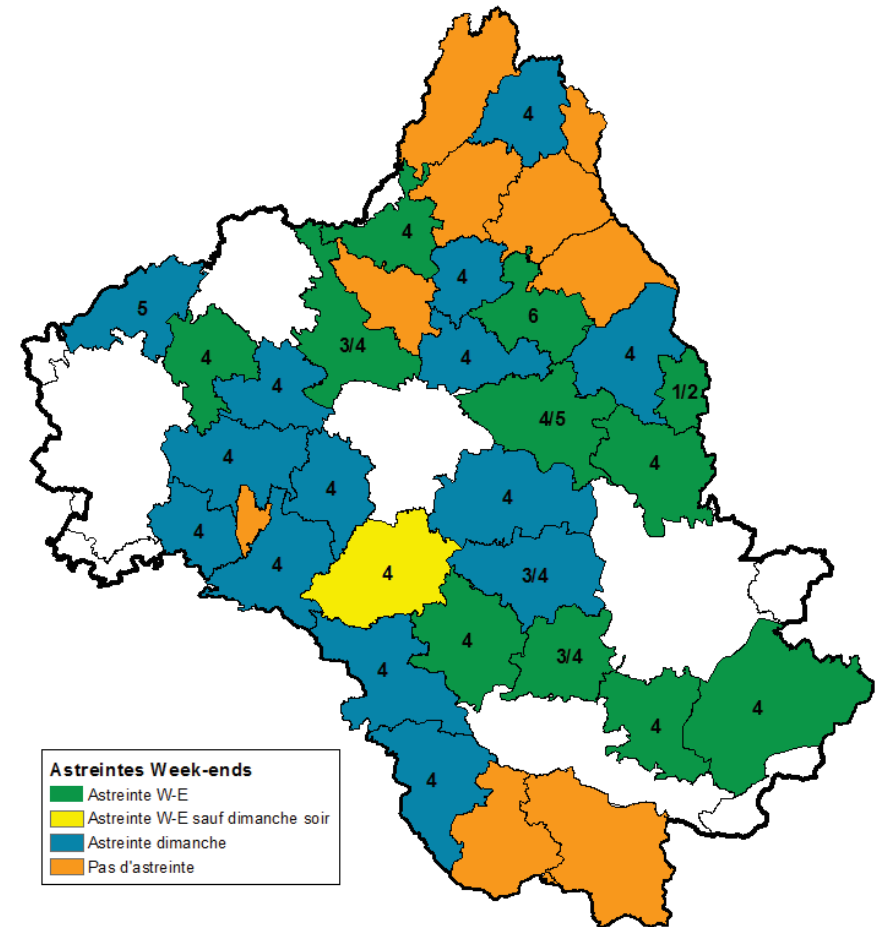
Bien entendu, le CIS Séverac-le-Château n'est pas le seul caractérisé par cette situation dans le département. Il est uniquement cité afin d'illustrer la problématique du manque de disponibilité.

5. Analyse des astreintes des centres non-mixtes

Effectif constaté des sapeurs-pompiers positionnés en Astreinte nuit



Effectif constaté des sapeurs-pompiers positionnés en Astreinte Week-end



Synthèse de l'activité opérationnelle et organisation par CIS non mixtes

Centre	Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2014 - 2019	ASTREINTES				
		12776	13731	13974	13285	14627	15066		nuits	effectifs	week-ends	Effectifs	
CAPDENAC		432	459	460	376	434	470	435	19h - 7h	6	DIMANCHE	6	
NORD AVEYRON		389	373	384	402	477	469	416	20h - 7h	6	OUI	6	
MARCOLLAC		292	333	308	348	364	391	353	22h - 5h	4	OUI	3/4	
NANT		273	262	297	325	280	298	289	21h - 7h	6	OUI	4	
NAUCELLE		252	255	281	269	293	303	276	20h - 6h	4	DIMANCHE	4	
LAISSAC		236	239	273	239	310	278	263	19h - 7h	4	OUI	4/5	
SEVERAC LE CHATEAU		239	254	275	247	277	244	256	20h - 5h	4	OUI	4	
REQUISTA		206	234	209	219	246	240	226	19h - 7h	4	DIMANCHE	4	
MONTBAZENS		191	215	237	199	242	222	218	20h - 7h	4	OUI	4	
BARAQUEVILLE		185	215	231	194	210	267	217	19h - 7h	6	DIMANCHE	4	
ST GENIEZ D'OLT		183	176	195	195	219	221	198	20h - 6h	5	DIMANCHE	4	
RIEUPEYROUX		168	193	177	207	227	209	197	20h - 7h	5	DIMANCHE	4	
PONT DE SALARS		162	185	212	178	213	223	196	21h - 6h30	4	DIMANCHE	4	
RIGNAC		170	188	192	163	191	220	187	21h - 6h	4	DIMANCHE	4	
GARLADÉZ		155	166	202	169	193	230	186	20h - 7h	3	NON	-	
CASSAGNES BEGONHES		142	181	167	165	220	184	177	20h - 6h	4	SAMEDI - DIM 17	4	
BOZOULS		144	162	179	187	176	192	173	22h - 7h	4	DIMANCHE	4	
CAMARES		198	165	165	125	143	141	156	21h - 7h	3	NON	-	
ENTRAYGUES		137	146	165	151	156	157	152	20h - 7h	4	OUI	4	
VILLEFRANCHE DE PANAT		155	158	130	121	175	173	152	/	/	OUI	4	
ST SERVIN SUR RANCE		147	136	132	135	157	179	148	21h - 7h	4	DIMANCHE	4	
LAGUIOLE		154	143	134	137	157	147	145	21h - 7h	4	NON	-	
SALLES CURAN		126	113	133	123	122	126	124	21h - 7h	2/3	DIMANCHE	4	
ROQUEFORT		133	111	116	124	119	104	118	19h - 7h	3	OUI	4	
BELMONT SUR RANCE		102	101	119	99	120	112	109	/	/	NON	-	
ST ANIANS DES COTS		107	100	122	94	100	119	107	21h - 7h	4	NON	-	
ST ROME DE TARN		128	129	100	93	97	86	106	19h - 7h	3	OUI	3/4	
ESTAIN		91	101	121	84	92	119	101	20h - 7h	5	NON	-	
STE GENEVIEVE		79	86	88	90	100	90	89	21h - 7h	4	DIMANCHE	4	
SALVETAT PEYRALES		64	106	93	72	91	90	86	21h - 6h	4	DIMANCHE	4	
VILLECOMTAL		82	81	92	79	92	86	85	21h - 7h	4	OUI	3/4	
ST CHELY D'AUBRAC		61	104	68	82	89	78	80	21h - 6h	4	NON	-	
ST LAURENT D'OLT		64	91	84	80	89	70	80	/	/	OUI	1/2	
PRADINAS		17	22	13	29	19	33	22	/	/	NON	-	
LACALM		18	10	19	15	10	13	14	/	/	NON	-	

Il est constaté qu'il existe un fonctionnement disparate au sein des C.I.S., tant en ce qui concerne le nombre d'agents en astreinte que les plages horaires des centres de secours, que ce soit la nuit ou les week-ends.

Problématique OPS10 - 11:

Réponse opérationnelle hétéroclite le week-end et la nuit semaine sur le territoire en raison de conditions d'astreinte différentes dans les centres de secours non-mixtes.

OPS10

Dans un objectif de sécurité opérationnelle mettre le POJ minimum de 4 pour tous les centres de secours de la catégorie 5 (contre 3 actuellement).

COURT TERME

Cette évolution permettrait de pouvoir assurer certaines missions incendie à minima un prompt secours. D'autre part, cette préconisation est en cohérence avec celle du groupe de travail SUAP qui conserve l'équipage à 4 sapeurs-pompiers pour les centres non-mixtes.

OPS11

Uniformiser les astreintes « WEEK-END » pour une même catégorie de centres en termes d'amplitude horaire et d'effectif.

COURT TERME

Ces propositions permettront de garantir une réponse minimale opérationnelle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (58 « non engagement » de CIS de 1^{er} appel en week-end en 2019), la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires d'un centre de secours restant fragile. En effet, il n'est pas acquis que les centres de secours ayant actuellement une réponse opérationnelle satisfaisante avec un fonctionnement basé uniquement sur la disponibilité le soient à l'avenir. L'engagement opérationnel n'est pas de ce fait « sécurisé ».

6. Complémentarité centres mixtes /centres non-mixtes

L'un des objectifs stratégiques du SDIS de l'Aveyron est l'affirmation du principe de complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires mais aussi complémentarité entre centres mixtes et centres non mixtes au sein du corps départemental. Cette complémentarité passe par la mise en œuvre d'une politique volontariste et dynamique sur le volontariat qui sera traitée plus loin dans ce document. Elle garantit la proximité des secours dans les territoires ruraux, la capacité de montée en puissance et une qualité de réponse opérationnelle.



Problématique OPS12 - 13 -14:

Difficultés d'armabilité des centres non mixtes sur certaines périodes.

OPS12

Etudier la mise en place de gardes volantes SPP en fonction de la disponibilité des CIS non mixtes. Ces SPP pourraient réaliser des missions fonctionnelles au sein du CIS.

MOYEN TERME

OPS13

Adapter la présence des SPP pour utiliser cette ressource aux périodes de forte activité opérationnelle et de faible disponibilité des SPV.

MOYEN TERME

OPS14

Renforcer les centres mixtes afin qu'ils deviennent de réels centres supports pour les centres non-mixtes dans les périodes de moindre disponibilité (semaine jour).

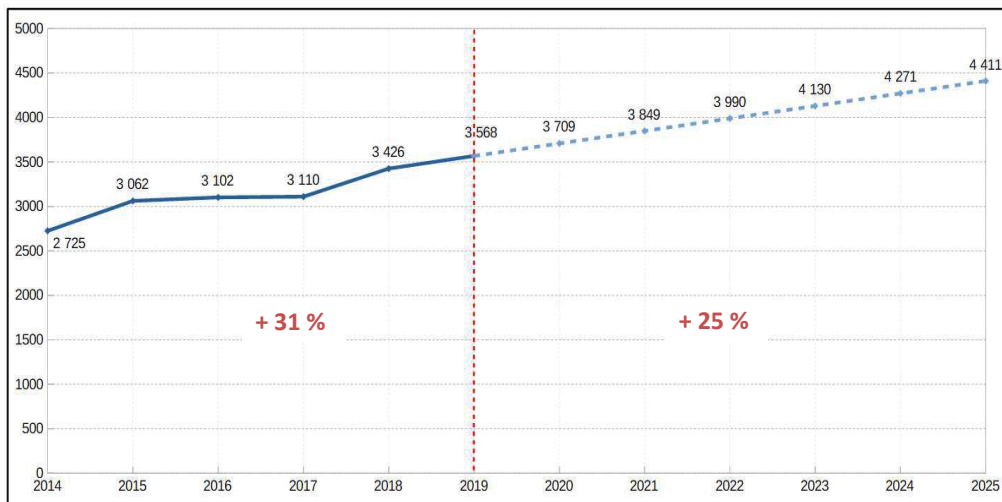
MOYEN TERME

7. Potentiels opérationnels nécessaires dans les CIS mixtes

✓ CIS RODEZ

Le centre de Rodez a connu ces 6 dernières années une augmentation significative de son activité de plus de 31%. La tendance à la hausse semble se confirmer même en 2020, année pourtant particulière d'un point de vue opérationnel.

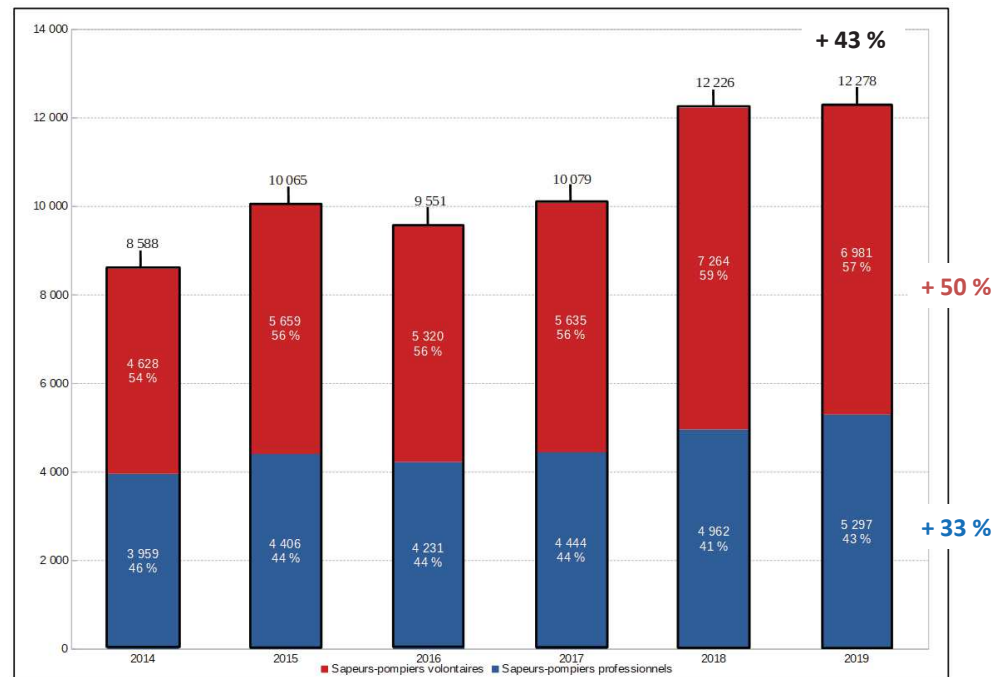
Graphique d'évolution du nombre d'interventions et projection sur la période 2021 – 2025 du CIS Rodez



L'augmentation prévue semble cohérente car elle amènerait le CIS de Rodez à un niveau d'activité légèrement inférieur aux CIS défendant une population équivalente.

Il est à noter qu'une partie de cette augmentation est due aux renforts réalisés au profit des centres périphériques sur la période semaine diurne suite aux manques de ressource en sapeurs-pompiers volontaires sur ces centres. Cet appui de Rodez a augmenté de 50 % sur la période étudiée passant de 248 en 2014 à 377 en 2019, soit une à deux sorties par jour.

Evolution de la charge opérationnelle en homme/heure des SPP et SPV du CIS RODEZ



La charge opérationnelle globale du centre a augmenté en 6 ans de 43 % répartie de manière inégale entre SPP et SPV. Les SPV Ruthénois ont vu leur charge opérationnelle augmenter de 50 %. Chaque SPV Ruthénois réalise une semaine de plus en intervention par an. Un SPP Ruthénois effectue environ 98 h d'interventions de plus par rapport aux 300 h réalisées en 2014 (12 % du temps passé en intervention en 2014, 18 % du temps passé en intervention en 2019).

Les graphes ci-dessous indiquent, pour chacun des créneaux horaires, le nombre d'occurrences où l'effectif engagé est supérieur ou égal à l'effectif mentionné en ordonnées. Les couleurs utilisées dans les graphiques ci-dessous ont pour objectif d'illustrer les périodes de plus forte sollicitation.

Le règlement opérationnel du 27 juillet 2017 a fixé le POJ global du CIS Rodez à 14 dont 9 en garde postée (auparavant l'effectif de garde postée était fixé à 7).

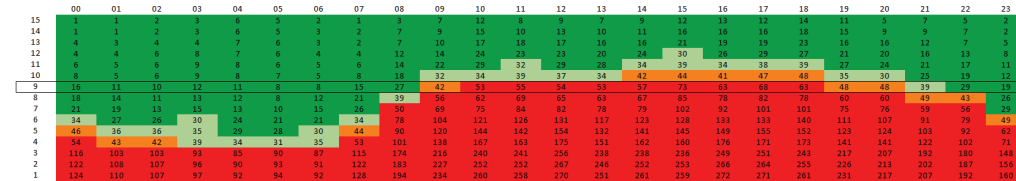
Exemple : En 2014 sur le créneau de 12 h, à 67 reprises dans l'année, le nombre de sapeurs-pompiers engagés sur le secteur du CIS Rodez a été supérieur à 7 (POJ fixé à l'époque).

du lundi au dimanche (2014)



Entre 8 heures et 18 heures, en moyenne 56 fois par créneau horaire et par an, plus de 7 (effectif POJ garde postée 2014) sapeurs-pompiers sont en intervention.

Du lundi au dimanche (2019)



Entre 8 heures et 18 heures, en moyenne 60 fois par créneau horaire et par an, plus de 9 sapeurs-pompiers sont en intervention (effectif POJ garde postée 2019)

Entre 8 heures et 18 heures, en moyenne 38 fois par créneau horaire et par an, plus de 10 sapeurs-pompiers sont en intervention.

POJ en garde postée :

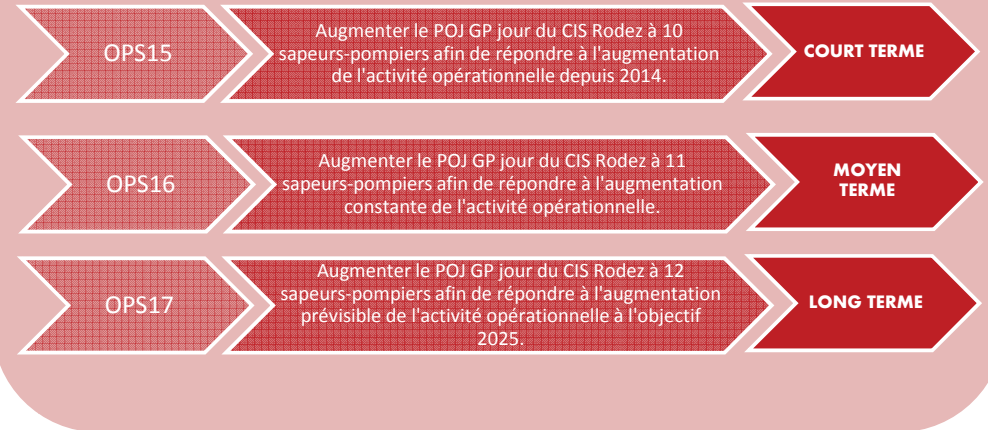
Suite à la modification du dernier RO en 2017, celui-ci est passé de 7 à 9. Ce dernier s'était principalement basé sur la population défendue. En 2019, la sollicitation pesant sur la garde à neuf est supérieure à celle de 2014 sur la garde à sept. L'augmentation de POJ en garde postée d'un sapeur-pompier permettrait de redonner un peu de marge de manœuvre et ramènerait le centre à une situation antérieure à 2014.

Le POJ garde postée actuel du centre de Rodez conduit à devoir faire appel aux sapeurs-pompiers volontaires en disponibilité au moins une fois par jour, ce centre n'ayant pas d'astreinte. La question de la mise en place d'une astreinte ne s'est jamais posée. En effet la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires Ruthénois ayant toujours été forte et suffisante pour répondre à la sollicitation opérationnelle tout au long de l'année.

Le recours aux SPV équivaut aujourd'hui à 1,60 poste équivalent temps plein, ce chiffre était de 0,94 en 2014 et se situera en 2025 autour de 2,15 soit une charge opérationnelle quotidienne induite de plus de 13 heures pour les volontaires Ruthénois.

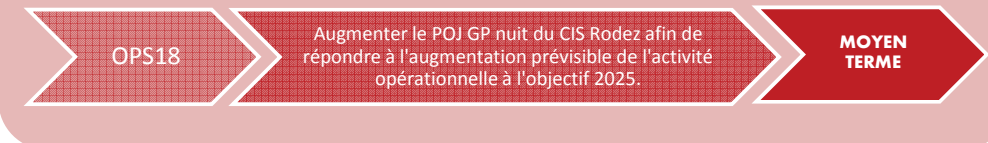
Problématique OPS15 :

Faire face à l'augmentation du nombre d'interventions et de la charge opérationnelle sur le secteur Rodez ainsi que la charge induite par l'appui aux autres centres.



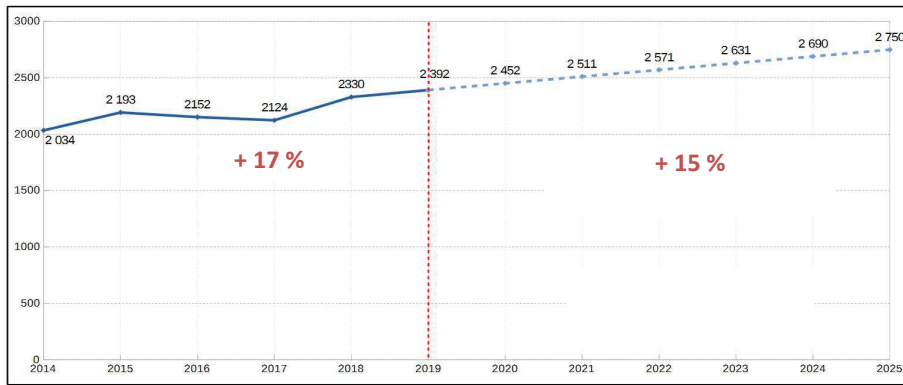
Problématique OPS18:

Faire face à l'augmentation du nombre d'interventionset de la charge opérationnelle en période nocturne sur le secteur Rodez.



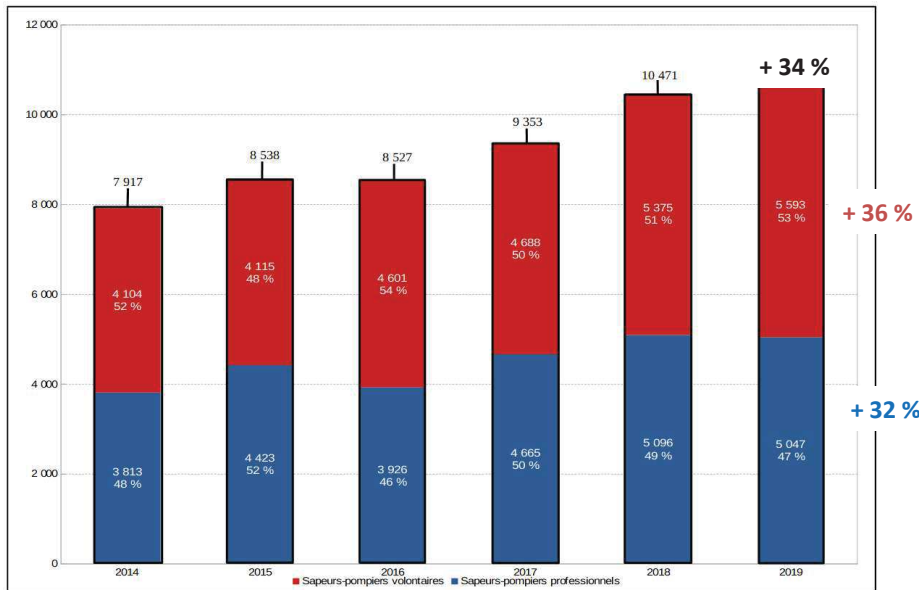
Le centre de Millau a connu ces 6 dernières années une augmentation significative de son activité d'environ 17%.

Graphe d'évolution du nombre d'interventions et projection sur la période 2021 – 2025 du CIS Millau



La charge opérationnelle globale du centre a augmenté en 6 ans de 34 %, répartie d'une manière égale entre SPP et SPV. Il est à noter qu'une partie de cette augmentation est due aux renforts réalisés au profit des centres périphériques, elle représente 12 % de l'activité globale et croit sur la période.

Evolution de la charge opérationnelle en homme/heure des SPP et SPV du CIS Millau



	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
15	1	0	0	0	0	0	0	2	3	1	2	2	6	3	6	5	3	3	3	2	2	0	1	0
14	2	1	0	1	0	0	0	2	3	4	3	6	9	5	7	6	4	6	2	2	0	1	0	
13	3	1	0	1	0	0	0	2	3	7	4	9	10	6	9	8	9	7	9	3	2	0	1	1
12	4	1	0	1	0	0	0	2	5	7	5	12	13	6	10	13	11	10	10	6	2	1	2	1
11	4	1	1	2	1	0	1	4	9	9	7	16	18	7	11	17	12	12	16	8	2	1	3	2
10	4	3	1	2	3	2	2	6	14	17	14	28	24	11	14	20	19	23	28	10	4	3	7	3
9	5	6	2	3	5	3	2	8	15	21	19	38	25	16	16	30	25	34	31	14	7	6	8	5
8	7	6	2	3	5	3	4	12	23	31	25	48	43	28	26	40	38	50	42	21	10	13	10	7
7	16	6	3	5	8	6	7	15	29	37	37	57	54	41	33	55	53	63	57	43	21	17	15	10
6	22	11	7	14	12	11	11	21	40	55	54	82	76	59	54	71	75	87	82	43	34	33	25	28
5	29	15	10	18	15	13	13	28	46	60	74	93	89	75	65	82	90	107	96	74	48	44	38	37
4	42	25	21	34	26	25	27	58	98	131	108	127	118	97	90	109	111	129	124	97	71	61	51	51
3	70	39	34	40	35	42	36	89	133	160	182	171	144	154	166	171	177	180	170	125	107	98	92	82
2	72	63	56	43	36	44	58	86	96	141	169	187	176	151	161	176	178	187	185	171	128	111	100	93
1	81	74	67	54	43	47	61	73	106	151	178	195	185	155	174	189	193	200	200	188	142	128	111	104

Entre 8 heures et 18 heures, en moyenne 35 fois par créneau horaire et par an, plus de 7 sapeurs-pompiers (effectif POJ garde postée 2014) sont en intervention.

	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
15	1	1	2	2	2	1	0	2	4	4	3	8	5	7	9	10	9	10	8	4	2	4	2	4
14	1	1	2	3	2	2	0	2	5	5	6	11	11	10	9	11	12	11	12	11	7	4	4	4
13	1	1	2	3	2	2	0	2	5	5	6	11	14	11	12	11	15	14	13	14	10	6	5	4
12	1	1	2	3	2	2	0	3	6	5	8	15	21	16	15	20	22	18	15	16	13	6	5	4
11	1	1	2	3	3	2	2	4	7	11	15	20	25	21	20	30	30	28	20	18	9	6	7	7
10	2	1	3	3	3	3	4	5	8	14	18	26	34	33	28	34	34	36	28	25	13	13	6	9
9	0	2	3	3	5	5	6	8	10	18	28	42	47	32	37	42	43	44	43	35	30	21	11	13
8	11	5	4	4	5	5	9	13	18	30	38	57	60	44	47	56	51	53	54	47	34	25	16	14
7	18	12	8	7	5	8	10	17	33	42	57	76	74	71	65	64	65	68	78	60	47	37	31	22
6	23	28	18	9	9	11	16	28	57	59	85	111	101	92	88	93	98	97	98	86	68	58	51	38
5	27	26	20	10	15	15	23	34	64	71	100	121	115	104	102	106	105	115	113	97	79	63	44	39
4	47	40	34	25	25	25	38	53	75	93	124	144	136	136	133	137	148	141	121	102	89	75	61	
3	97	88	68	57	58	44	50	73	114	152	186	205	201	186	189	183	189	207	196	183	160	136	123	92
2	101	90	72	58	59	47	54	81	123	167	201	219	216	195	201	197	206	225	213	195	173	144	131	101
1	112	100	81	63	67	54	60	86	129	173	212	226	221	204	210	205	214	231	219	202	187	159	133	115

Entre 8 heures et 18 heures, en moyenne 45 fois par créneau horaire et par an, plus de 8 sapeurs-pompiers (effectif POJ garde postée 2019) sont en intervention.

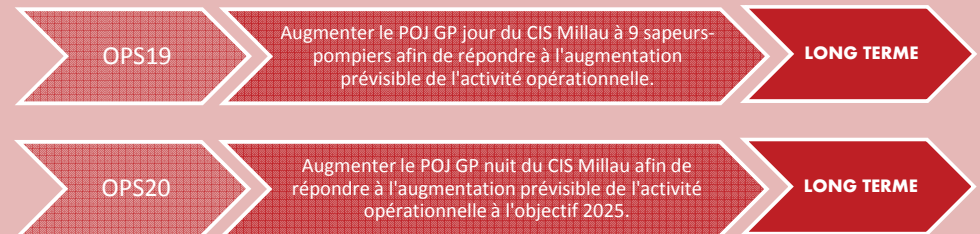
POJ en garde postée :

Suite à la modification du dernier RO en 2017, celui-ci est passé de 7 à 8 pour le centre de Millau. En 2019, la sollicitation pesant sur la garde à huit est légèrement supérieure à celle de 2014 sur la garde à sept.

Le POJ garde postée actuel du centre de Millau conduit à devoir faire appel aux sapeurs-pompiers volontaires en disponibilité plusieurs fois par semaine. Le recours aux SPV équivaut aujourd'hui à 0,98 poste équivalent temps plein, ce chiffre était de 0,92 en 2014 et se situera en 2025 autour de 1.

Problématique OPS 19 - 20 :

Faire face à l'augmentation prévisible du nombre et de la charge opérationnelle sur le secteur Millau et à la charge induite par l'appui aux autres centres.



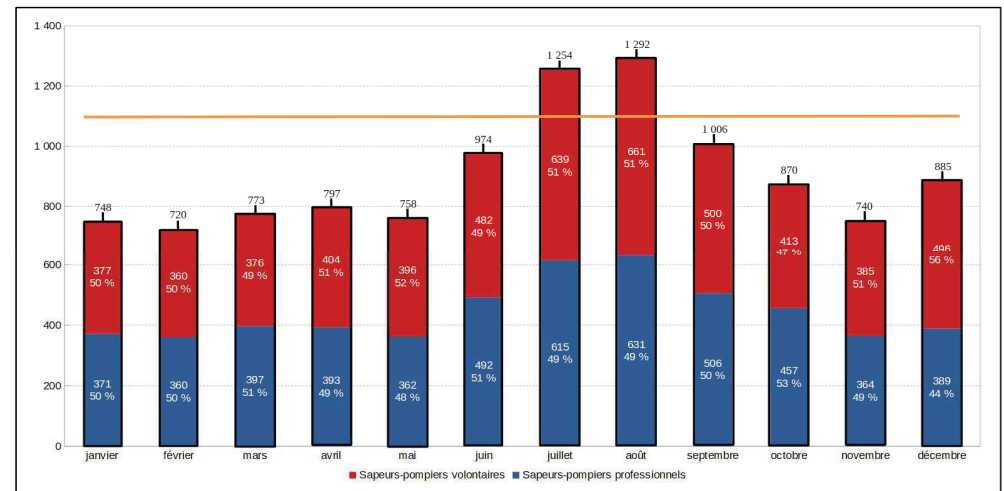
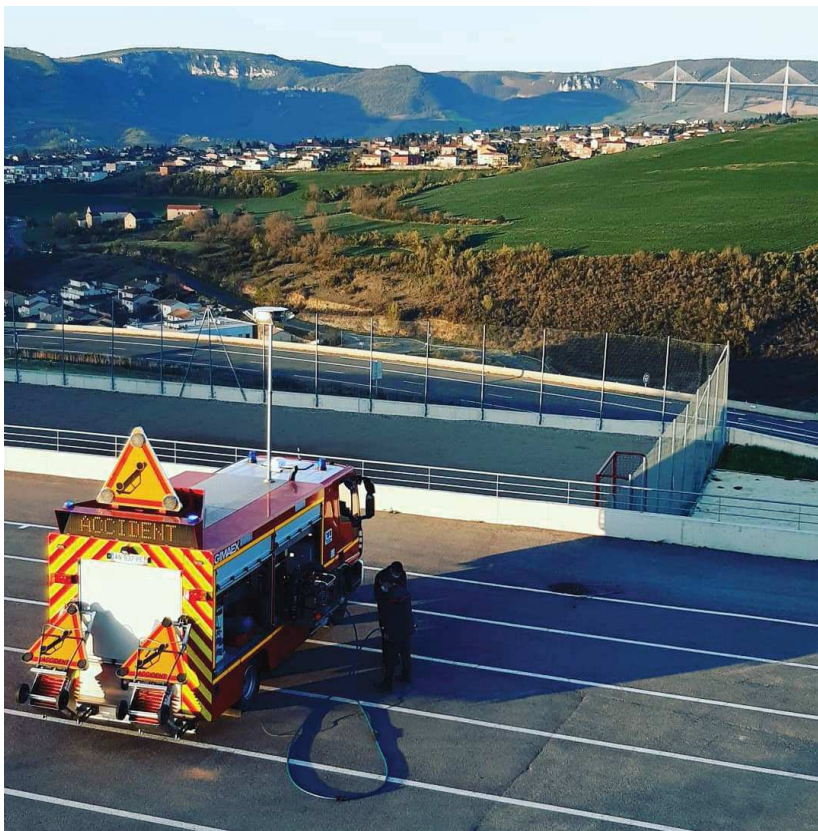
On remarque que la marge qui existait en 2014 sur le POJ global fixé à 12 (personnels en garde postée + personnels d'astreinte + personnels disponibles) n'existe plus sur les statistiques 2019.

Problématique OPS21:

Garder pour le CIS Millau le potentiel opérationnel global.



Le fait d'augmenter de deux personnes le potentiel global du CIS Millau permettrait de renforcer son potentiel opérationnel (d'un SUAP supplémentaire) et son rôle de centre soutien vis à vis des centres volontaires périphériques.

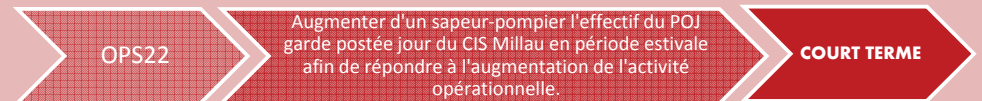


Evolution de la charge opérationnelle en homme/heure des SPP et SPV du CIS MILLAU

On note que le centre de Millau connaît deux pics opérationnels équivalents en juillet et août avec une augmentation d'activité opérationnelle de 22 % en moyenne et une hausse de charge opérationnelle plus importante que les mois de janvier à mai ainsi que le mois de novembre. Ce centre connaît donc une vraie activité saisonnière sur 4 mois de mai à septembre.

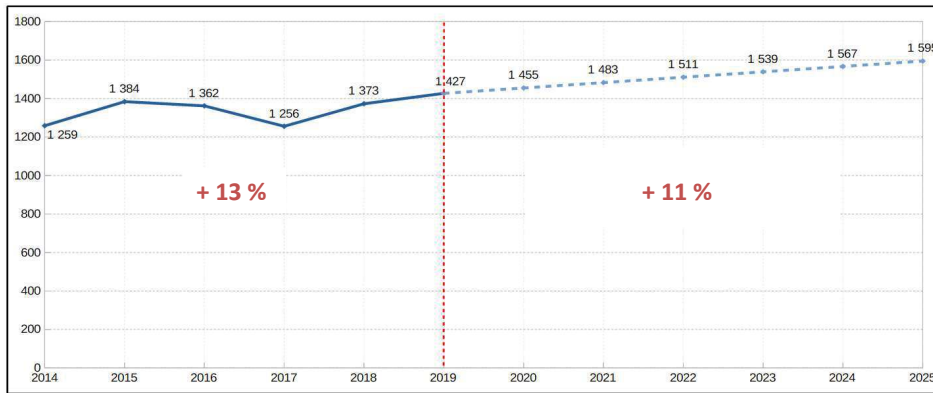
Problématique OP22 :

Le CIS Millau fait face à l'augmentation du nombre d'interventions et de la charge opérationnelle sur la période estivale.



✓ **CIS Villefranche-de-Rouergue**

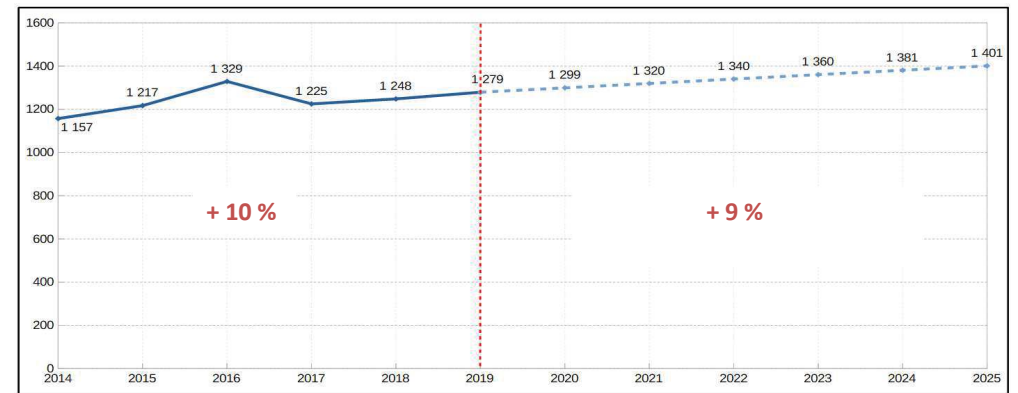
Graphique d'évolution du nombre d'interventions et projection sur la période 2021 – 2025 du CIS VDR



La charge opérationnelle globale du centre a augmenté en 6 ans de 15 % répartie d'une manière inégale entre SPP et SPV. Il est à noter qu'une partie de cette augmentation est due aux renforts réalisés au profit des centres périphériques, ils représentent 15 % de l'activité globale et croît sur la période.

CIS BASSIN

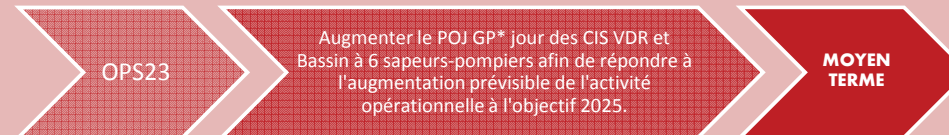
Graphique d'évolution du nombre d'interventions et projection sur la période 2021 – 2025 du CIS Bassin



La charge opérationnelle globale du centre a augmenté en 6 ans de 13 % répartie d'une manière inégale entre SPP et SPV. Il est à noter qu'une partie de cette augmentation est due aux renforts réalisés au profit des centres périphériques, ils représentent 13 % de l'activité globale et croît sur la période.

Problématique OPS23 :

Faire face à l'augmentation prévisible du nombre et de la charge opérationnelle sur le secteur Villefranche-de-Rouergue et Bassin et à la charge induite par l'appui aux autres centres.

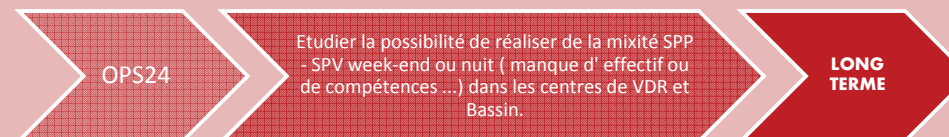


Le fait d'augmenter d'un sapeur-pompier le potentiel en garde postée de ces deux centres permettrait de réaliser de manière simultanée deux missions SUAP ou une mission incendie pour feu urbain sans être en mode dégradé comme c'est le cas actuellement.

*Le POJ Garde Postée actuel de VDR et Bassin est actuellement de 5.

Problématique OPS24 :

En raison du régime de garde de ces structures** la mixité dans les gardes n'existe pas entre SPV et SPP.

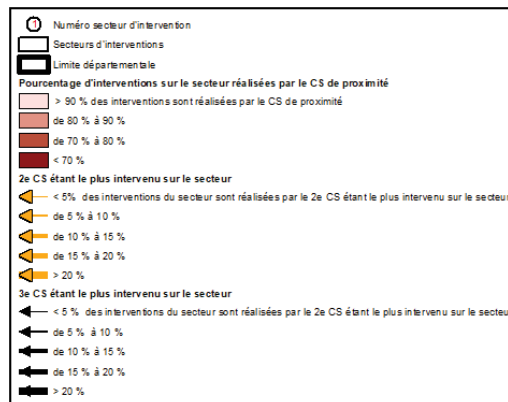
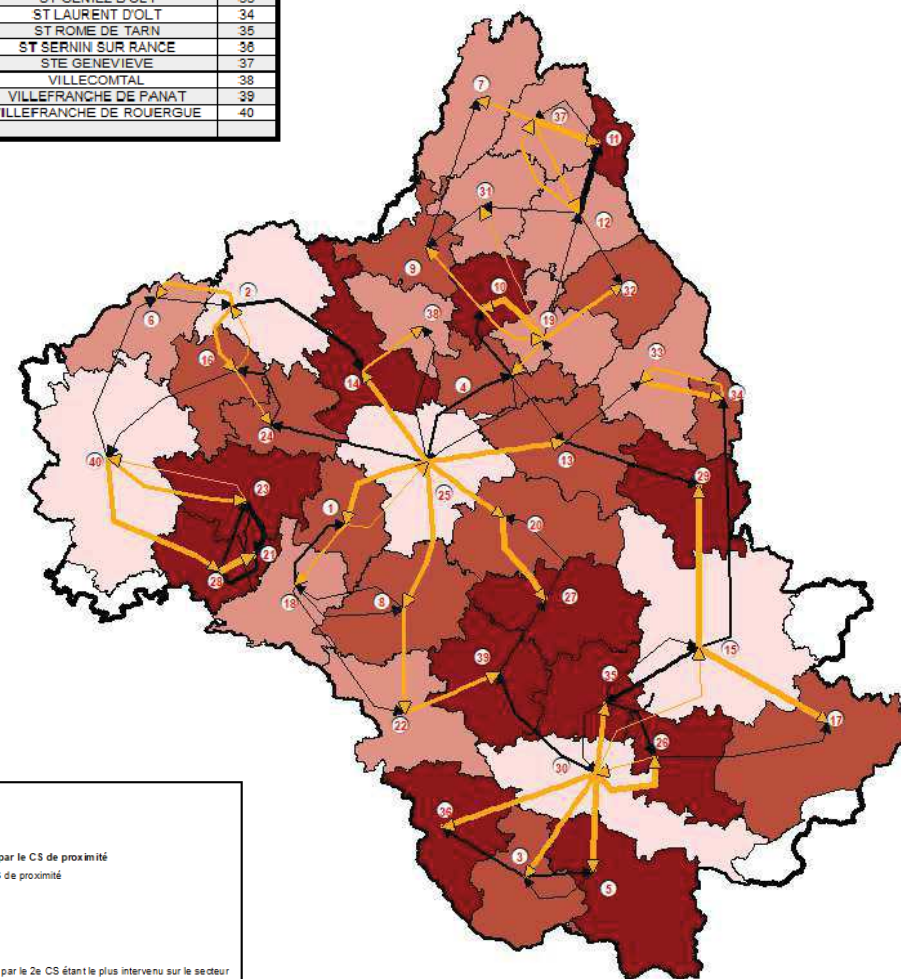
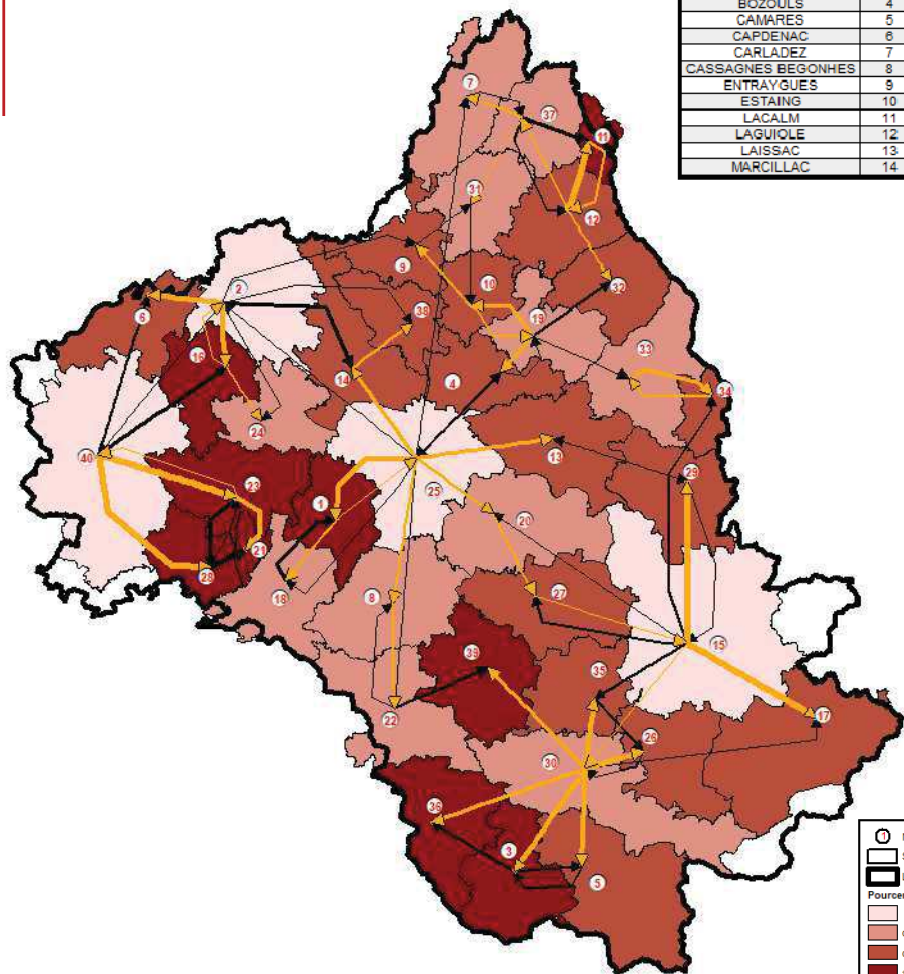


** SPP en gardes postées semaine journée sur une période de 12 heures, les SPV réalisant des gardes postées le reste du temps.

2014

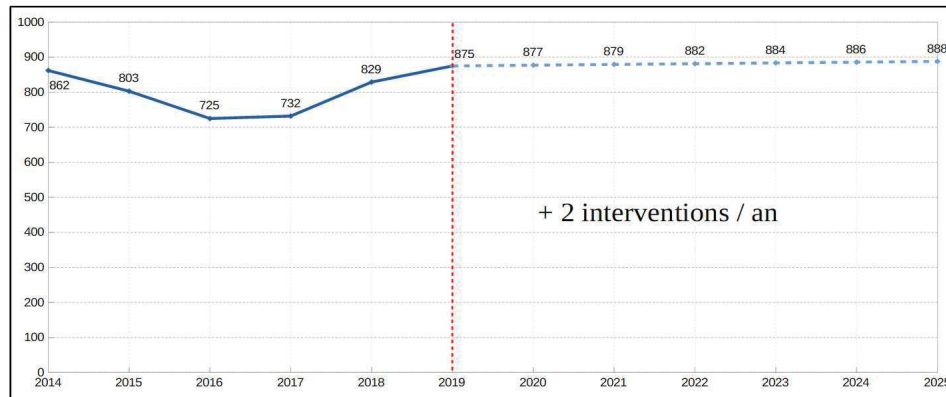
2019

Centre	Numero	Centre	Numero	Centre	Numero
BARAQUEVILLE	1	MILLAU	15	SALVETAT PEYRALES	28
BASSIN	2	MONTBAZENS	16	SEVERAC LE CHATEAU	29
BELMONT SUR RANCE	3	NANT	17	ST AFFRIQUE	30
BOZOULS	4	NAUCELLE	18	ST AMANS DES COTS	31
CAMARES	5	NORD AVEYRON	19	ST CHELY D'AUBRAC	32
CAPDENAC	6	PONT DE SALARS	20	ST GENIEZ D'OLT	33
CARLADEZ	7	PRADINAS	21	ST LAURENT D'OLT	34
CASSAGNES BEGONHES	8	REQUISTA	22	ST ROME DE TARN	35
ENTRAYGUES	9	RIEUPEYROUX	23	ST SERININ SUR RANCE	36
ESTAING	10	RIGNAC	24	STE GENEVIEVE	37
LACALM	11	RODEZ	25	VILLECOMTAL	38
LAGUIOLE	12	ROQUEFORT	26	VILLEFRANCHE DE PANAT	39
LAISSAC	13	SALLES CURAN	27	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	40
MARILLAC	14				



✓ **CIS Saint-Affrique**

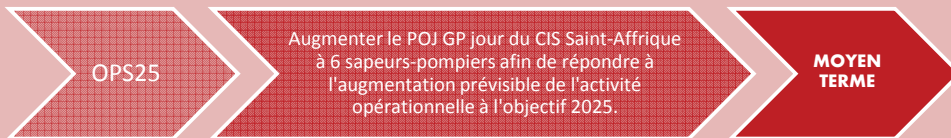
Graphe d'évolution du nombre d'interventions et projection sur la période 2021 – 2025
du CIS SAINT-AFFRIQUE



L'activité du CIS Saint-Affrique est relativement stable sur ces six dernières années, mais il réalise 25 % de son activité hors de son secteur de 1^{ère} intervention. **Il participe à un tiers des interventions des CIS voisins** (avec des engins spécifiques tels que la VRM, le CCGC, ... mais également avec des moyens disponibles au profit des centres qui sont en manque de ressources en personnel (**St-Rome-De-Tarn, St-Sernin-Sur-Rance, Villefranche-de-Panat, Roquefort, Camarès, Belmont-Sur-Rance**). C'est plus que tout autre centre de secours mixte et un indicateur sur l'importance du rôle de St Affrique en tant que **centre support**.

Problématique OPS25 :

Sécuriser le centre dans sa fonction de centre support.

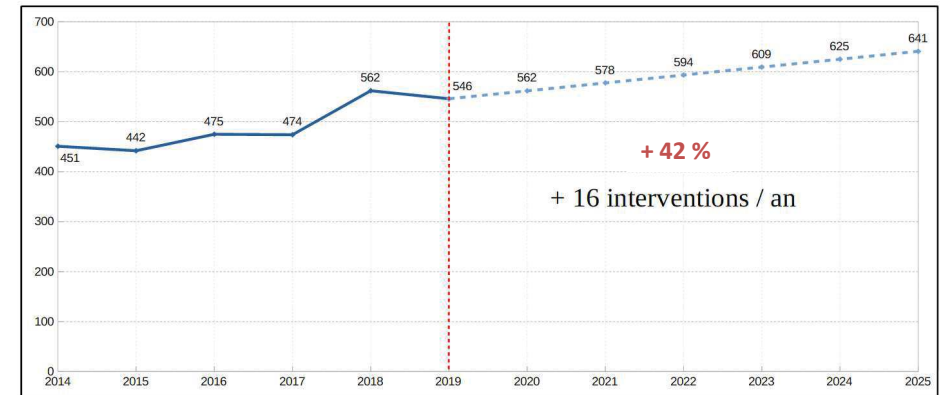


* Le POJ GP actuel de Saint-Affrique est actuellement de 4.

Le fait d'augmenter de deux sapeurs-pompiers le potentiel en garde postée de ce centre permettrait de réaliser de manière simultanée deux missions SUAP ou une mission incendie pour feu urbain sans être en mode dégradé comme c'est le cas actuellement. De plus cette évolution sécuriserait les renforts à destination des secteurs du sud Aveyron.

✓ **CIS Nord-Aveyron**

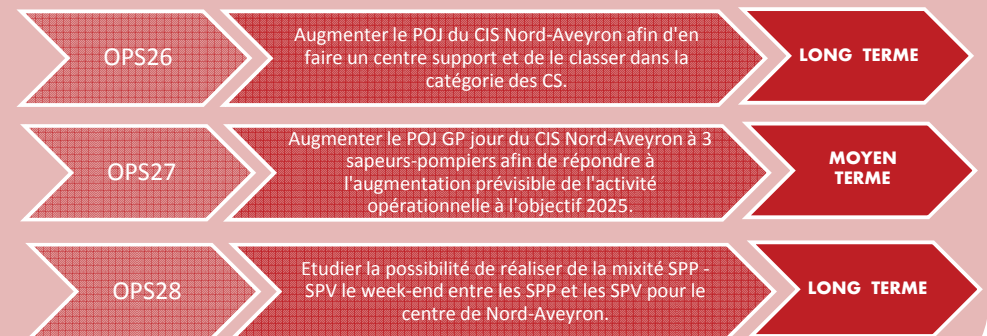
Graphe d'évolution du nombre d'interventions et projection sur la période 2021 – 2025
du CIS NORD-AVEYRON



Le CIS Nord-Aveyron se trouve être le seul centre support principalement armé par des SPV, seul le chef de centre et deux autres sapeurs-pompiers sont SPP. L'activité du CIS Nord-Aveyron croît de façon régulière. Malgré cette singularité par rapport aux autres centres supports, 17 % de l'activité globale est une activité de centre soutien pour le territoire du Nord-Aveyron.

Problématique OPS26 - 27 -28 :

Faire du CIS Nord-Aveyron un centre support.



E - MAINTIEN ET RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE VOLONTAIRE

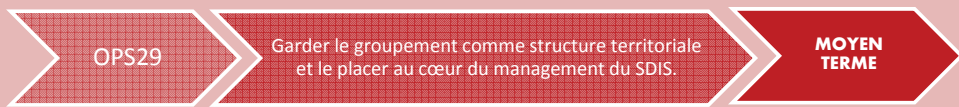
EVOLUTIONS DES STRUCTURES TERRITORIALES

Le SDIS de l' Aveyron compte trois groupements territoriaux en lien direct avec le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DD SIS) ou son adjoint.

De l'avis général, le groupement semble être la structure administrative adaptée à un département étendu avec un volontariat jouant un rôle primordial.

Problématique OPS29 :

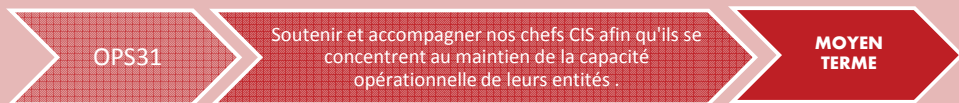
Proposer une structure territoriale d'appui adaptée au département.



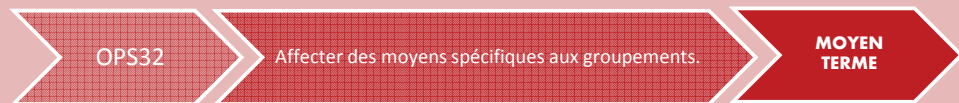
Ces groupements territoriaux représentent un échelon de proximité. Chargés de l'appui administratif et technique, ils comprennent un seul chef de groupement affecté par ailleurs sur d'autres missions : chef de centre, chef de groupement fonctionnel. Celui-ci s'assure de la mise en œuvre des orientations fixées par la direction et il est l'interlocuteur privilégié des chefs de centre.

Problématique OPS30 - 31 - 32 :

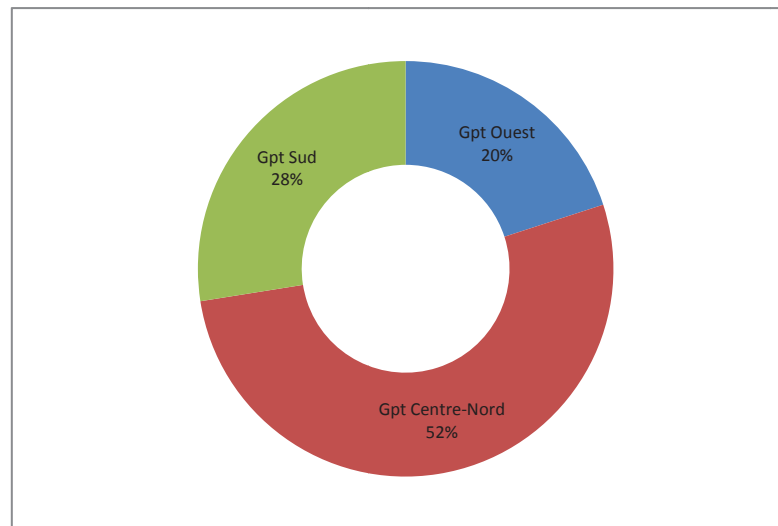
Proposer une structure territoriale d'appui adaptée au département.



Promotion du volontariat, recrutement, aptitude, FMA, relations locales, planification du potentiel opérationnel journalier.

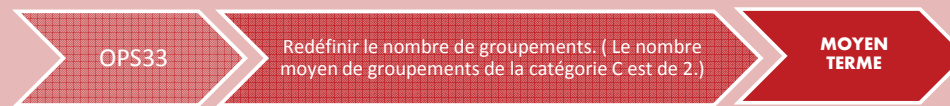


Répartition du nombre de CIS par groupement



Problématique OPS33:

Equilibrer le nombre de centres entre les groupements.



Dans cette configuration, les fonctions de chef de groupement et de chef de centre seront séparées. Pour les groupements de plus de 10 CIS, cette évolution pourra être réalisée sous forme de test.

L'objectif de l'ensemble de ces préconisations est le soutien au volontariat en étant au plus proche des préoccupations des chefs de centre et de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires.

PROMOTION DU VOLONTARIAT

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aveyron regroupe plus de 1400 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) soit **92 % des effectifs**.

34 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) sont exclusivement composés de SPV et défendent à eux seuls 80 % du territoire.

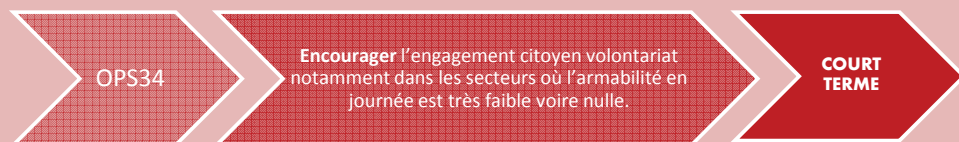
Le maintien et le renforcement de cette ressource est donc indispensable pour garantir un maillage et une distribution des secours en tous temps et tous lieux du département.

Poursuivre le conventionnement SDIS/employeurs publics et privés permettant une disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur leur temps de travail pour des actions de formation et des missions opérationnelles.

- Développer les conventions avec les cantines et garderies municipales ou associatives pour garantir la prise en charge à la dernière minute des enfants scolarisés en cas de départ en intervention d'un parent SPV et ainsi gagner quelques heures de disponibilité en journée pour ces derniers.
- Intégrer systématiquement les enjeux du volontariat et les contraintes associées dans la réflexion sur l'évolution de la réponse opérationnelle et plus généralement sur tout projet organisationnel.
- Engager une étude sur la garantie d'une disponibilité minimale par le sapeur-pompier.
- Décliner sur notre territoire les ambitions nationales et les bonnes pratiques identifiées dans le plan d'action volontariat et les textes qui en découlent en lien étroit avec le projet d'établissement.

Problématique OPS34 :

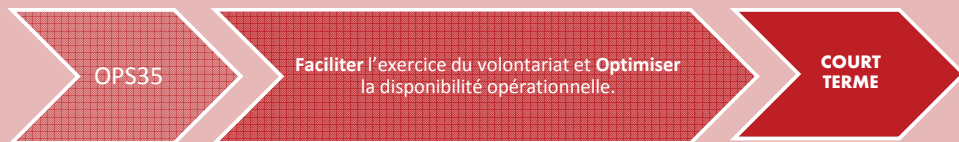
Maintenir et renforcer les ressources humaines capables d'assurer un haut niveau de réponse opérationnelle.



- Engager des actions de communication ciblées sur des secteurs présentant un bassin de recrutement favorable et sur les communes sièges (ou à proximité) de centres d'incendie et de secours en déficit de sapeurs-pompiers volontaires.
- Engager des actions particulières en faveur du recrutement de personnel féminin et en favoriser l'accueil (actuellement 26 % des effectifs).
- Systématiser la possibilité de recourir à l'engagement différencié (Missions SUAP) en considérant ce primo recrutement comme un engagement progressif avec néanmoins pour objectif d'évoluer vers les missions de lutte contre les incendies.

Problématique OPS35 :

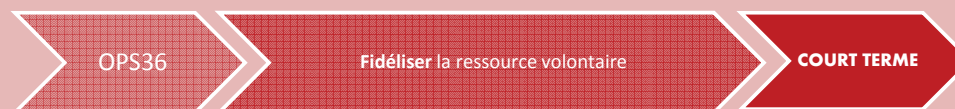
Le service fait face à des difficultés importantes de disponibilité en particulier la journée et la semaine.



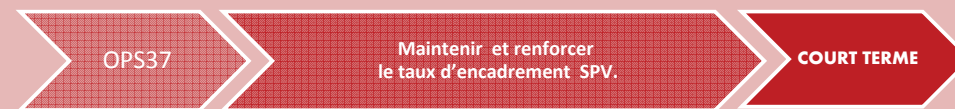
Problématique OPS36 :

La durée moyenne d'engagement d'un SPV Aveyronnais est de 12,2 ans (11,6 ans en France) en baisse constante ces dernières années.

La durée moyenne d'engagement d'un homme est de 14 ans, celle d'une femme de 7,6 ans.



- Reconnaître et valoriser l'engagement citoyen de nos sapeurs-pompiers volontaires.
- Poursuivre l'implication de l'Équipe Départementale de Soutien (EDS) dans les actions logistiques et de formation.
- Engager des actions spécifiques en faveur "des femmes" afin d'augmenter leur durée d'engagement (en particulier après une grossesse).



5

SYNTHESE DES PRECONISATIONS

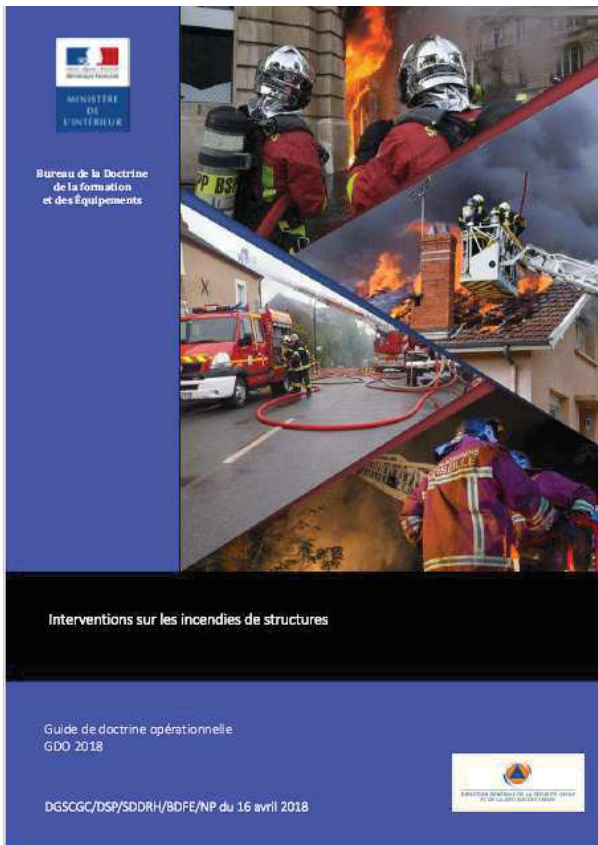
A - AMBITIONS OPERATIONNELLES MAJEURES

La liste de la totalité des préconisations numérotées est consultable page 101. Il ressort de cet ensemble quelques lignes de force revêtant un caractère plus stratégique.

ADAPTER LA REPOSE DU SERVICE A L'EVOLUTION DES RISQUES

La technologie et les matériels étant en évolution permanente, les services de secours se doivent d'accompagner cette évolution, voire de l'anticiper au mieux. Le **secours routier** est un exemple assez caractéristique, avec des véhicules toujours plus perfectionnés complexifiant les interventions, et générant des dangers nouveaux (cf. Guide Opérationnel Départemental de référence Intervention d'urgence sur les véhicules du SDIS 86). Dans ce domaine particulier, l'adaptation au risque s'exprime au travers des préconisations SR2 et SR3 et suppose un redéploiement de matériels et de véhicules. Le plan de formation vient compléter le dispositif.

Un des enjeux forts est constitué par l'apprentissage et le maintien de la technicité nécessaire. Au niveau national, le corpus doctrinal a été reformulé ces dernières années et se décline en différents textes et documents, jusqu'au niveau départemental.



Il suffit de considérer le GDO **Incendies de structures** (2018), pour appréhender le champ de compétences et de techniques à maîtriser.

La problématique est de retranscrire la connaissance au travers de méthodes permettant de réduire le temps de présentiel pour les stagiaires, afin de ne pas sur-solliciter les SPV et de permettre aux SPP d'effectuer des temps de garde suffisants sur l'année.

Les **équipes spécialisées** sont confrontées également à cette nécessité de perfectionnement et d'adaptation continue. L'équipe cynotechnique par exemple développe ses compétences dans le domaine de la recherche de personnes en milieu aquatique. Cette approche peut aller jusqu'à la création d'équipes nouvelles telles que l'équipe drone, afin d'exploiter une technologie apportant une plus-value opérationnelle dans des domaines variés.

Par conséquent, dans une démarche qualitative, le SDIS se positionne au-delà de la notion d'obligation de moyens, en visant davantage l'obligation des moyens les plus adaptés.

REPONDRE AUX EFFETS DES MENACES

Définition :

Les menaces : exploitation intentionnelle à des fins malveillantes d'une ou plusieurs vulnérabilités se concrétisant par des conséquences sur la vie des populations, les infrastructures, les installations, l'environnement et les systèmes indispensables au fonctionnement de la collectivité et des installations.

Les services publics doivent désormais prendre en compte les formes d'actions humaines malveillantes visant à porter atteinte à la sécurité et à l'intégrité physique, psychique ou économique des citoyens. On relève que les événements nationaux, voire internationaux ont de plus en plus d'incidence sur l'échelon local.

La difficulté principale reste d'appréhender le caractère diffus et imprévisible de ces aléas pesant sur nos démocraties.

Attentats

Il peut s'agir de modes opératoires variés (mitrillage, voiture piégée ou bélier, attaque kamikaze), pouvant par ailleurs être multi-sites. Les procédures dites « tuerie de masse » sont désormais intégrées dans la réponse opérationnelle du SDIS, qui, dans ce domaine, devient *service concourant*, au profit d'une action coordonnée des forces de l'ordre (*service menant*).

Si ce type d'exaction est susceptible de se produire en tous points du territoire, les lieux emblématiques et particulièrement fréquentés (Conques, Viaduc de Millau, musée Soulages), ou les grands événements et spectacles (Transhumance, Estivada, Tour de France) doivent bénéficier d'une vigilance encore renforcée.

Terrorisme NRBCe

Les attentats peuvent prendre la forme d'attaques terroristes avec des armes chimiques, radiologiques ou biologiques visant un lieu de rassemblement, un ERP ou des transports en commun. La France n'a pas été touchée par ce type d'attentat depuis quelques années, pour autant, l'hypothèse doit être envisagée. L'envoi de colis contenant des agents radiologiques, biologiques ou chimiques est plus probable.

Pour les attaques de type NRBC, le SDIS est en capacité d'apporter une première réponse, mais une telle thématique ne pouvant être traitée uniquement avec des moyens locaux, il serait fait appel, le cas échéant, à la zone de défense ainsi qu'aux moyens nationaux.

En ce qui concerne le risque d'explosion, au-delà de la sécurisation de la zone par les forces de police ou de gendarmerie, les sapeurs-pompiers seraient amenés à gérer ces interventions avec leurs procédures et leurs moyens classiques.

Sur le plan sanitaire, la contamination d'un réseau d'eau potable ne peut être écartée.

Mouvements sociaux

Bien que relativement préservé jusqu'alors, certains événements récents laissent présager que l'Aveyron n'est plus à l'abri des formes de violence affectant la société actuelle.

Il peut s'agir de mouvements sociaux identifiés, en milieu urbain ou péri-urbain (ex : mouvement des Gilets jaunes) ou en milieu rural (ZAD), comme de gestes d'incivilités récurrents dans certaines zones (que l'on qualifie de « violences urbaines »).

Outre la prise en charge de victimes, l'enjeu est la protection des intervenants, au travers notamment de procédures préventives (engagement concerté avec les forces de l'ordre) et de suivi (dépôt de plainte, soutien psychologique).

Cyberattaque

La dépendance toujours accrue à nos systèmes informatiques et l'évolution des technologies imposent de conserver des capacités de protection, de défense, mais également de pouvoir être en capacité de maintenir la continuité du service en mode dégradé.

Exemple récent : Un accès frauduleux dans le système de traitement de données du Sdis de la Dordogne a été décelé samedi 23 novembre 2019. **Une grande partie du réseau a été touchée**, rendant difficiles certains échanges avec les prestataires et fournisseurs.

Les règles de sécurité doivent être à la fois organisationnelles et techniques, et intégrer la notion de résilience.

AMELIORER LES SYNERGIES INTERSERVICES

Cette meilleure maîtrise passera forcément par une coopération SDIS / SAMU optimale. La régulation commune, via une plateforme, est un levier important. La réflexion sur cette possibilité doit être engagée, ainsi que celle portant sur l'interface des systèmes d'alerte étant un préalable.

Cette démarche devra intégrer les transporteurs sanitaires privés dans le cadre d'une convention tri-partite pilotée par les services de l'Etat.

Cette notion de synergie dépasse largement le cadre du SUAP, et rejoint la philosophie générale du CoTRRiM. Dans certains domaines les échanges existent et gagneraient à être développés, à l'image des interactions existantes dans la gestion du brûlage dirigé. La cellule départementale brûlage dirigé a été officialisée par l'arrêté Préfectoral du 3 mars 2016. Elle comprend les acteurs suivants : le SDIS, la DDT, le PNRGC, l'ONF, l'ONCFS, le Conseil Départemental, la chambre d'agriculture et le CRPF.

AJUSTER LES EFFECTIFS SP A L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

La ressource humaine demeure une question centrale afin de conserver un SDIS efficace. Les enjeux se déclinent en deux aspects majeurs :

- La question du volontariat, à savoir le **maintien et surtout la pérennisation des effectifs SPV**. Force est de constater que certains secteurs sont caractérisés par une absence de disponibilité des SPV qui met en péril une réponse opérationnelle efficace. (cf. partie 4.E.)

- **Le dimensionnement des effectifs Sapeurs-Pompiers Professionnels doit être régulièrement évalué au regard de l'évolution de la sollicitation opérationnelle. Cela permet d'assurer un soutien constant des CIS mixtes aux CIS rattachés tant sur le plan administratif qu'opérationnel.**

SE RECENTRER SUR LES MISSIONS DU SDIS

Le SDIS de l'Aveyron est bien entendu confronté à cet enjeu national qui vient ébranler notre système de sécurité civile. Le SUAP représente 83% de notre activité, avec une hausse linéaire de 15 % sur les 6 dernières années. La **limitation des carences ambulancières** est un objectif majeur si l'on veut garantir la pérennité du bon fonctionnement de notre institution. Au-delà des problèmes de tension opérationnelle, cet état de fait est un facteur important de démotivation des personnels SPV, qui quittent leur poste de travail pour effectuer des missions qui n'entrent pas dans le cœur de métier. Il en va de même pour les SPP qui perdent insensiblement le sens les ayant poussés à exercer ce métier.

En parallèle, il est important de réfléchir à la réduction des délais d'intervention dans un département aussi étendu que le nôtre (possibilités de jonctions, évacuations de carences à effectifs réduits, déposes en maisons de santé).

En conclusion, si l'on veut exercer dans des conditions et à un niveau correct l'activité de sapeurs-pompiers, il est nécessaire de pouvoir se concentrer sur les missions définies par le CGCT telles que rappelées en introduction.

B - PRECONISATIONS STRATEGIQUES

Définition :

Le court terme : il s'agit de préconisations déjà en cours pour certaines, voire ayant déjà vu le jour. Pour la partie restante, la réalisation est prévue dans les années 2022 / 2023.

Le moyen terme : des actions demandant plus de travail de préparation s'inscriront dans les années 2023 / 2024.

Le long terme : enfin, la dernière catégorie s'inscrit dans les années 2025 / 2026. Une **clause de revoyure** prévue en 2024 permettra d'adapter au mieux les préconisations actées pour le long terme en fonction de l'évolution atteinte à cette date.

Nombre de préconisations au total : 83

✓SUAP : 17

✓SSSM : 3

✓SR :3

✓INC : 9

✓DIV : 2

✓FDF : 7

✓ES : 5

✓OPS : 37

SUAP	PRÉCONISATIONS	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1	Conserver l'effectif des VSAV à 4 SP dans les centres non-mixtes	✓		
2	Suivre les indicateurs SDIS/SAMU relatifs aux missions non urgentes (carences en particulier) afin d'en comprendre les causes et d'en maîtriser l'augmentation.	✓		
3	Revoir la convention avec le SAMU, y intégrer les ambulanciers et la notion d'urgence.	✓		
4	Identifier d'autres lieux de jonction sur le département afin de poursuivre une politique visant à limiter l'impact des carences.	✓		
5	Réaliser une étude sur la possibilité d'effectuer des jonctions VSAV/VSAV sur le département (jonction, VSAV dédiés aux carences, nombre d'intervenants...).	✓		
6	Réaliser une étude sur la réalisation des évacuations des carences à effectifs réduits (2 SP).	✓		
7	Continuer à développer les déposes en maison de santé en coopération avec les différents partenaires (médecins libéraux, SAMU, ARS...). Réaliser une fiche opérationnelle sur la dépose en maison de santé.	✓		
8	Clarifier la position du conducteur au sein de la garde (inclus ou exclu du POJ GP) et revoir les conventions VRM avec les centres hospitaliers.	✓		
9	Créer une liste départementale des médecins pouvant assumer la fonction DSM (SDIS et SAMU).	✓		

10	Lancer une étude sur la création d'une plate-forme physique commune de réception des appels SAMU, SDIS et autres partenaires.	✓		
11	Interfacer les systèmes d'alerte SAMU/SDIS en créant une plate-forme virtuelle de réception des appels (échange en temps réel pour toutes les opérations).	✓		
12	Renforcer les liens avec les sociétés ambulancières privées et les associer à la réalisation d'une nouvelle convention relative à l'organisation du secours d'urgence. Cette dernière pourra être tri-parties regroupant SDIS, SAMU, Ambulanciers privés.	✓		
13	Créer un mémento SUAP (identique au PISU, arrêt cardiaque, détresse, partir du bilan ABCDE).	✓		
14	Mettre en place un outil numérique permettant de numériser les bilans secouristes (tablette + logiciels).	✓		
15	Continuer à développer les tablettes ECG (Financement par l'ARS des tablettes pour les CIS avec un délai supérieur à 30 min, le complément sera réalisé par le SDIS).	✓		
16	Améliorer la prise en charge des victimes à forte corpulence en dotant d'un brancard bariatrique chaque groupement : groupement ouest et groupement sud.	✓		
17	Compléter la dotation en PRV de chaque groupement : groupement sud et groupement ouest.	✓		

SSSM	PRÉCONISATIONS	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1	Constituer un groupe de travail pluridisciplinaire chargé de réfléchir à l'amélioration de l'usage et la place des ISP pour une meilleure couverture paramédicale du département.	✓		
2	Créer une VLISP (journée et semaine) <u>en plus des dispositifs actuels</u> permettant de palier à l'absence d'ISP au niveau local ou de permettre la jonction avec les secteurs éloignés.	✓		
3	Mettre à disposition des ISP des VID permettant d'assurer la mission SSO (un par groupement, VID non spécifique).	✓		

SR	PRÉCONISATIONS	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1	Établir une catégorisation des véhicules SR adaptée à des missions définies.	✓		
2	Assurer une meilleure répartition des moyens SR en tenant compte de la situation géographique départementale, des risques à défendre et des moyens humains disponibles en CIS.	✓		
3	Mettre en place un plan de formation SR de mise à niveau pour l'ensemble des SP.	✓		

INC	PRÉCONISATIONS	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1	Uniformiser le parc véhicule INC d'une part en le renouvelant par des FPT, FPTL et des CCF urb et d'autre part en supprimant progressivement les FPTH et les CCR...			✓
2	Doter le CIS Carladez d'un CCGC (glissement du CCGC St-Affrique 11000 L) achat d'un 6 roues tout chemin en 12000 L pour le CIS St-Affrique. Occasion possible.		✓	
3	Laisser prioritairement les MPR dans les CIS mixtes, +1 aux ateliers en réserve et s'assurer en contrepartie que tous les CIS soient dotés de moto-pompes flottantes (MPF) beaucoup plus simple d'utilisation.	✓		
4	Prévoir à l'avenir d'uniformiser le parc de MEA en faisant uniquement l'acquisition d'échelles aériennes afin de faciliter la prise en main des différents modèles par le COD6.			✓
5	Équiper les CIS mixtes et les CIS défendant les bastides d'échelles à coulisses 3 plans plus maniables et pratiques à dresser et développer dans le cœur des centres anciens.	✓		
6	Améliorer les outils à disposition de l'équipage des véhicules Incendie.		✓	
7	Lancer une réflexion sur la mise en place des tuyaux en écheveaux.		✓	
8	Renforcer la capacité hydraulique et émulseur du département en dotant le CSP Rodez d'un FMOGP.			✓
9	Prévoir le remplacement du CCIM sur Millau et le faire glisser sur le CIS Bassin.			✓















DIV	PRÉCONISATIONS	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1	Poursuivre les affectations des VSAV réformés dans les CIS de 4 ^{ème} et 5 ^{ème} catégories.	✓		
2	Equiper tous les CIS Mixtes de VID Master rapidement projetables en tous points du département voire en extra-départemental (grosse capacité de stockage).	✓		

FDF	PRÉCONISATIONS	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1	Poursuivre le renouvellement annuel des CCF.	✓		
2	Positionner des VLTT chassis-long dans les CIS Mixtes afin d'assurer les opérations de secours en toutes périodes de la journée, notamment les évacuations sanitaires avec barquettes tout en assurant la projection des chefs de groupe (FDF3).	✓		
3	Positionner des véhicules de commandement tout terrain d'une manière judicieuse sur le département.	✓		
4	Doter l'équipe de brûlage dirigé d'un engin adapté aux missions.	✓		
5	Faire évoluer l'Ordre Départemental Feu de Forêt (partie engagement) : 2 CCF → 1 GIFF (en fonction des délais) en risque modéré.	✓		
6	Faire évoluer l'Ordre Départemental Feu de Forêt (partie engagement) : engagement en renfort uniquement de personnels formés FDF dès lors que la zone est classée en risque sévère (hors secteur de 1 ^{er} appel).	✓		
7	Réfléchir à une mobilisation du personnel adaptée au niveau de risque (astreinte, garde postée sur un centre, un secteur, déploiement sur le terrain, ...).		✓	

ES	PRÉCONISATIONS	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1	Réviser la stratégie d'emploi des embarcations.	✓		
2	Définir notre capacité à nous positionner dans le système INSARAG.		✓	
3	Fusionner les spécialités RCH, RAD et BIO.	✓		
4	Positionner un VID Equipes Spécialisées à Millau, Rodez et Villefranche-de-Rouergue, attribuer un vecteur à l'équipe cynotechnique, changer de vecteur pour les équipes SD et GRIMP.		✓	
5	Développer une gestion interdépartementale des équipes spécialisées (CIAM).		✓	

OPS	PRÉCONISATIONS	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1	Fiabiliser l'engagement opérationnel sur le secteur Sud-Aveyron Larzac en optimisant les procédures opérationnelles avec le CODIS 34.	✓		
2	Rapprocher le CSP SAINT-AFFRIQUE de l'A75 dans le cadre d'une éventuelle restructuration.		✓	
3	Etudier la possibilité de création d'un planning opérationnel commun afin d'optimiser la réponse opérationnelle en intégrant le CIS Pradinas.	✓		
4	Pour les centres qui le souhaitent, associer les états D1 / D2 / D3 à une notion de durée de trajet. Cette préconisation vise les secteurs à plus forte densité ou avec un secteur géographique large.	✓		
5	Harmonisation et clarification des règles (utilisation des bips, astreintes, ...) des différents centres en réalisant un règlement pour la partie engagement opérationnel.	✓		
6	Mettre à jour ou changer l'autocom en service (depuis 2003). Il permettrait de ne plus répondre aux sollicitations qui n'ont pas de rapport avec l'opérationnel hors heures ouvrables aux sollicitations administratives.	✓		
7	Renforcer le CTA – CODIS par un opérateur en gardes de 12 heures durant 4 mois à activité soutenue afin de lisser la charge opérationnelle.	✓		

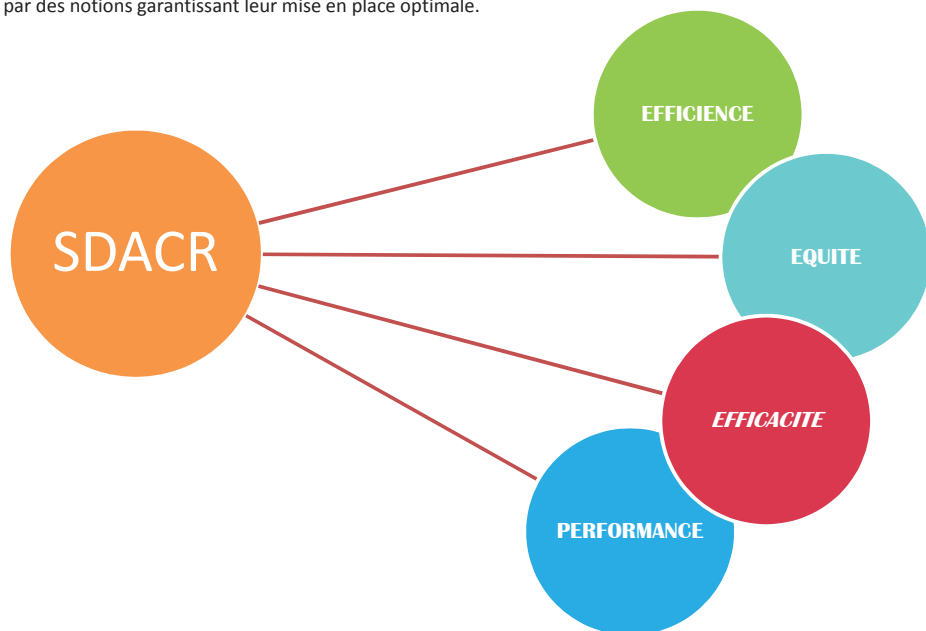
8	Renforcer le CTA – CODIS par un opérateur en gardes de 12 heures durant 6 mois à activité soutenue afin de lisser la charge opérationnelle.		✓	
9	Lancer une réflexion sur les différents secteurs de garde chef de groupe ainsi que sur la pertinence de la mise en place d'un niveau chef de colonne.	✓		
10	Dans un objectif de sécurité opérationnelle, mettre le POJ minimum de 4 pour tous les centres de secours de la catégorie 5 (contre 3 actuellement).	✓		
11	Uniformiser les astreintes « WEEK-END » pour une même catégorie de centres en termes d'amplitude horaire et d'effectif.	✓		
12	Etudier la mise en place de gardes volantes SPP en fonction de la disponibilité des CIS non mixtes. Ces SPP pourraient réaliser des missions fonctionnelles au sein du CIS.		✓	
13	Adapter la présence des SPP pour utiliser cette ressource aux périodes de forte activité opérationnelle et de faible disponibilité des SPV.		✓	
14	Renforcer les centres mixtes afin qu'ils deviennent de réels centres supports pour les centres non-mixtes dans les périodes de moindre disponibilité (semaine jour).		✓	
15	Augmenter le POJ GP jour du CIS Rodez à 10 sapeurs-pompiers afin de répondre à l'augmentation de l'activité opérationnelle depuis 2014.	✓		
16	Augmenter le POJ GP jour du CIS Rodez à 11 sapeurs-pompiers afin de répondre à l'augmentation constante de l'activité opérationnelle.		✓	
17	Augmenter le POJ GP jour du CIS Rodez à 12 sapeurs-pompiers afin de répondre à l'augmentation prévisible de l'activité opérationnelle à l'objectif 2025.			✓
18	Augmenter le POJ GP nuit du CIS Rodez afin de répondre à l'augmentation prévisible de l'activité opérationnelle à l'objectif 2025.		✓	
19	Augmenter le POJ GP jour du CIS Millau à 9 sapeurs-pompiers afin de répondre à l'augmentation prévisible de l'activité opérationnelle.			✓
20	Augmenter le POJ GP nuit du CIS Millau afin de répondre à l'augmentation prévisible de l'activité opérationnelle à l'objectif 2025.			✓
21	Augmenter le POJ global du CIS Millau afin de répondre à l'augmentation globale de la sollicitation opérationnelle (14 SP).			✓
22	Augmenter d'un sapeur-pompier l'effectif du POJ GP jour du CIS Millau en période estivale afin de répondre à l'augmentation de l'activité opérationnelle.	✓		
23	Augmenter le POJ GP jour des CIS VDR et Bassin à 6 sapeurs-pompiers afin de répondre à l'augmentation prévisible de l'activité opérationnelle à l'objectif 2025.		✓	

24	Etudier la possibilité de réaliser de la mixité SPP - SPV week-end ou nuit (manque d'effectif ou de compétences...) dans les centres de VDR et Bassin.			
25	Augmenter le POJ GP jour du CIS Saint-Affrique à 6 sapeurs-pompiers afin de répondre à l'augmentation prévisible de l'activité opérationnelle à l'objectif 2025.			
26	Augmenter le POJ du CIS Nord-Aveyron afin d'en faire un centre support et de le classer dans la catégorie des CS.			
27	Augmenter le POJ GP jour du CIS Nord-Aveyron à 3 sapeurs-pompiers afin de répondre à l'augmentation prévisible de l'activité opérationnelle à l'objectif 2025.			
28	Etudier la possibilité de réaliser de la mixité SPP - SPV le week-end entre les SPP et les SPV pour le centre de Nord-Aveyron.			
29	Garder le groupement comme structure territoriale et le placer au cœur du management du SDIS.			
30	Définir précisément les missions et les champs de compétences des groupements.			
31	Soutenir et accompagner nos chefs CIS afin qu'ils se concentrent au maintien de la capacité opérationnelle de leurs entités.			
32	Affecter des moyens spécifiques aux groupements.			
33	Redéfinir le nombre de groupements (Le nombre moyen de groupements de la catégorie C est de 2).			
34	Encourager l'engagement citoyen (volontariat) notamment dans les secteurs où l'armabilité en journée est très faible voire nulle.			
35	Faciliter l'exercice du volontariat et optimiser la disponibilité opérationnelle.			
36	Fidéliser la ressource volontaire.			
37	Maintenir et renforcer le taux d'encadrement SPV.			

C - DECLINAISONS DES PRECONISATIONS

L'approche : mise en œuvre des valeurs

Les parties précédentes ont permis de passer au crible les risques caractéristiques de notre département ainsi que les réponses à apporter afin d'obtenir la couverture du service la plus juste en fonction du contexte. Il en ressort des préconisations détaillées. Pour un déploiement de qualité, ces éléments factuels issus de l'analyse doivent être guidés par des notions garantissant leur mise en place optimale.



On rejoint ici les ambitions du projet d'établissement, avec les valeurs guidant l'objectif défini.

La mise en œuvre : temporalité, rétro-planning, communication

La matérialisation d'un tel projet s'inscrit dans une durée : 2022-2026. La **temporalité** de chaque préconisation est modulable en fonction de ses caractéristiques et de son ambition propre. Les préconisations ont donc été classées selon 3 types de temporalité : court, moyen et long terme (cf. définition en début de partie précédente).

Il serait intéressant d'orchestrer cette mise en œuvre au moyen d'un **rétro-planning**. Ce type d'outil intègre la liste des tâches et sous-tâches nécessaires à la réalisation de l'objectif global. Chaque tâche doit également se voir assigner un responsable, ou plusieurs, ainsi qu'un état, à savoir son statut actuel : déjà fait, en cours, à organiser. Pour visualiser au mieux la succession des différentes tâches dans le calendrier, la planification inversée peut s'appuyer sur un diagramme de Gantt, une représentation très utilisée en ordonnancement et en gestion de projet. Cet outil pratique permet de distinguer la date de début et de fin de chaque tâche et la manière dont elles s'enchaînent sous forme de représentation graphique.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'un projet structurant doit forcément être accompagné d'actions de **communication** :

- En interne, afin de fédérer les acteurs. L'équipe projet a d'ailleurs effectué cette démarche de communication au travers des 30 réunions réalisées par les 6 groupes de travail, auxquelles ont participé 60 sapeurs-pompiers. Dans cette continuité, des réunions de présentation ont également eu lieu, au sein des instances ou encore à destination de l'ensemble des chefs de centre.
- En externe, afin d'expliquer la démarche d'amélioration à la gouvernance du SDIS et aux partenaires, à commencer par les élus locaux. En effet, les propositions d'ordre techniques nécessitent d'être commentées et détaillées à un public non sapeur-pompier. Ce souci de clarté et de lisibilité a d'ailleurs guidé la rédaction de ce document.

Planifications internes nécessaires

Le mode projet impose de planifier les grands segments œuvrant à l'ensemble de la réalisation :

Le plan de recrutement :

L'ambition à atteindre se décline sur plusieurs années, en fixant les priorités. Cet ajustement indispensable des personnels évoqué plus haut s'inscrit également dans le cadre de la GPEEC. Bien entendu, il faut atteindre le nombre de personnels adapté (SPP, SPV ou PATS), mais il faut encore que ces agents gardent le sens de leurs missions et s'épanouissent, sous peine de mettre à mal la pérennité du système.

Le plan de formation :

L'élaboration d'un plan de formation par les collectivités territoriales, au profit de leurs agents, constitue une obligation qui trouve sa source dans la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et celle du n°84.594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents territoriaux. La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a réaffirmé cette obligation en y apportant un éclairage nouveau, tant sur le plan statutaire, que sur la formation des agents.

Le plan pluriannuel de formation fait partie des documents structurants du SDIS. En effet, il participe à la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement, et à ce titre, il doit être en adéquation avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), le règlement opérationnel (RO) et le règlement intérieur (RI).

Le plan de financement :

De ce plan, politique au sens premier du terme, vont dépendre la concrétisation des préconisations qui nécessitent un investissement financier (rappelons que ce n'est pas le cas de toutes, certaines étant davantage de nature organisationnelle). Le SDACR détaille de façon objective les besoins du service en matière de couverture des risques, et ces besoins ont souvent un coût. L'ensemble des contributeurs a été guidé par une vision optimisée : le mieux avec le moins possible. Il ressort donc que chaque préconisation a une réelle importance, et que son impact budgétaire a été pris en compte et mesuré.

Lien étroit avec le Règlement Opérationnel

L'article R. 1424-39 du Code général des collectivités territoriales le précise : « Le règlement opérationnel mentionné à l'article L. 1424-4 (...) prend en considération le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et les dispositions des guides nationaux de référence mentionnés à l'article R. 1424-52. ».



Le RO s'inscrit naturellement dans la continuité du SDACR, en organisant de façon réglementaire ses ambitions. Il entrera dans sa phase de révision dès parution officielle du SDACR. Ainsi, la gouvernance du SDIS de l'Aveyron sera dotée de l'ensemble des documents structurants permettant un pilotage efficient de l'établissement.

REGLEMENT OPERATIONNEL



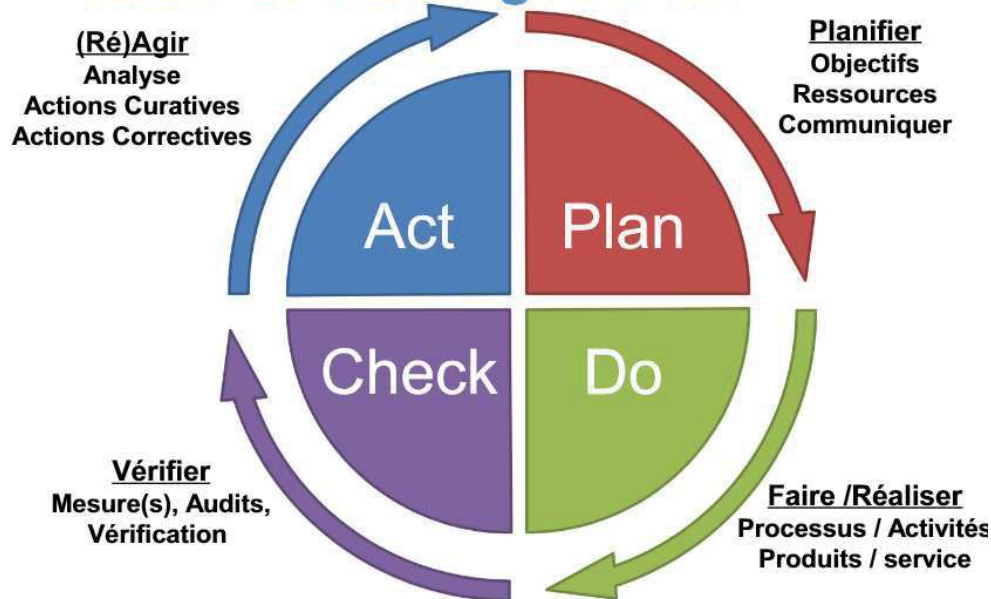
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'AVEYRON



Propos conclusifs

Il ne faut pas considérer le SDACR comme un document figé, évolutif par tranche quinquennale. Bien au contraire, c'est un support à la réflexion qui doit vivre et se renouveler en permanence. Cette remise en question peut s'exprimer au travers de l'approche d'amélioration continue (PDCA), aujourd'hui bien connue et à travers une démarche de Pilotage de la Performance Globale (PPG) des SDIS mise en place par la DGSCGC et le CNFPT soutenu par la Fondation Européenne pour la Gestion de la Qualité (EFQM). Elles permettent d'ajuster en permanence les procédures et les façons de faire afin de rester dans une efficacité optimale.

Roue de Deming / PDCA



En résumé, il n'est pas besoin d'attendre la date de révision du prochain SDACR pour réévaluer l'ensemble du système ou quelques-unes de ses sous-parties. De cette manière, nous préserverons une réponse du service efficace et de qualité, pour le bien de tous.

6 LEXIQUE

AML : Advanced Mobile Location (Géolocalisation des téléphones mobiles)

AMU : Aide Médicale Urgente

ARI : Appareil Respiratoire Isolant

ARS : Agence Régionale de Santé

BEA : Bras Elévateur Automatique

BIO : Risques BIOlogiques

CA : Chef d'Agrès

CAE : Cellule Air Eclairage

CCF : Camion-Citerne Feux de forêt

CCFA : Camion-Citerne Feux de forêt Adapté

CCFM : Camions Citerne Feux de forêt Moyen

CCFU : Camion-Citerne Feux de forêt et Urbains

CCGC : Camion Citerne Grande Capacité

CCIM : Camion-Citerne Incendie Mousse

CCR : Camion Citerne Rural

CDA : Cellule Dévidoir Automobile

CGCT : Code Général de Collectivités Territoriales

CH : Centre Hospitalier

CIAM : Convention Interministérielle d'Assistance Mutuelle

CPI : Centre de Première Intervention

CIS : Centre d'Incendie et de Secours

CMIC : Cellule Mobile d'Intervention Chimique

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

CT : Conseiller Technique

CTA : Centre de Traitement de l'Alerte

SDACR 2022 - 2026

COD 6 : Formation de conducteur et opérateur de moyens élévateurs aériens – échelier et plate-formiste

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

COS : Commandant des Opérations de Secours

CoTRRiM : Contrat Territorial de Réponses aux Risques et aux effets potentiels des Menaces

COZ Sud : Centre Opérationnel de la Zone de Défense Sud

CSP : Centre de Secours Principal

CYNO : Equipe cynotechnique

DAL : Dévidoir Automobile Léger

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DDT : Direction Départementale des Territoires

DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

DIR : Direction Interministérielle des routes

DIV : Opérations diverses

DSM : Directeur des Secours Médicaux

ECG (tablette ECG) : Electrocardiographe

EDS : Equipe Départementale de Soutien

EDSP : Ecole Départementale des Sapeurs-Pompiers

EPAS : Echelle Pivotante Automatique Séquentielle

EPC : Echelle Pivotante Combinée

ERP : Etablissement Recevant du Public

ES : Equipes Spécialisées

FDF : Feu De Forêt

FDF3 : Formation Chef de Groupe Feux de Forêts

FMOGP : Fourgon MOusse Grande Puissance

FPT : Fourgon Pompe-Tonne

FPTL : Fourgon Pompe-Tonne Léger

FPTSR : Fourgon Pompe-Tonne et de Secours Routiers

FPTHR : Fourgon Pompe-Tonne Hors Route

GDO : Guide de Doctrines Opérationnelles

GFO : Groupe Fonctionnel Opérationnel

GIFF : Groupe d'Intervention Feux de Forêts

GN : Gendarmerie Nationale

GPL : Gaz de Pétrole Liquéfié

GRIMP : Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux

GTO : Guide de Techniques Opérationnelles

HELI SMUR : Hélicoptère du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation)

HUSAR : Heavy Urban Search and Rescue – Recherche et sauvetage en milieu urbain lourds

IATA : International Air Transport Association – Association du transport aérien international

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMP : Intervention en Milieu Périlleux

INC : Incendies

INSARAG : International Search And Rescue Advisory Group – groupe international, consultatif en sauvetage déblaiement

ISP : Infirmier.ère Sapeur-Pompier

ISS : Intervention en Site Souterrain

MEA : Moyen Elévateur Aérien

MPF : Moto-Pompe Flottante

MPR : Moto-Pompe Remorquable

MSP : Médecin Sapeur-Pompier

MSPIDS : Médecin Sapeur-Pompier Intervenant à la Demande du SAMU

NOVI : NOmbreuses Victimes

NRBCe : Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique ou explosif

ONCFS : Office National Chasse Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

ONU : Organisation des Nations Unies

OPS : Organisation de la réponse opérationnelle

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

SDACR 2022 - 2026

ORSEC-NOVI : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile en cas de NOmbreuses Victimes

PATS : Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés

PDPFCI : Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre l'Incendie

PHTLS : Phrehospital Truma Life Support (formation pratique en traumatologie pré-hospitalière)

PIRATOME : Plan de défense visant à contrer l'emploi malveillant ou la menace d'emploi malveillant de matières radioactives ou nucléaires contre les personnes, l'environnement ou les biens

PISU : Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence

PFLAU : Plate-forme de localisation des appels d'urgence.

PMA : Poste Médical Avancé

PN : Police Nationale

PNRGC : Parc Naturel Régional des Grands Causses

POJ : Potentiel Opérationnel Journalier

POJ GP : Potentiel Opérationnel Journalier avec Garde Postée

PPRM : Plan de Prévention des Risques Miniers

PRV : Point de Rassemblement des Victimes

PUI : Pharmacie à Usage Intérieur

RAD : Risques RADIologiques

RCH : Risques CHimiques

RDDECI : Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie

RN : Route Nationale

RO : Règlement Opérationnel

RSR : Remorque de Secours Routier

RT : Risques Technologiques et Naturels

SAL : Scaphandriers Autonomes Légers

SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente

SAV : Sauvetage aquatique

SD ou SDE : Sauvetage Déblaiement

SDACR : Schéma départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

SDIS 12 : Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron

SI-SAMU : Systèmes d'Information et de Télécommunication des SAMU-Centres 15

SMUR : Structure (ou service) Mobile d'Urgence et de Réanimation

SP : Sapeur-Pompier

SPP : Sapeur-Pompier Professionnel

SPV : Sapeur-Pompier Volontaire

SR : Secours Routiers (accidents de la circulation)

SROS : Schéma Régional d'Organisation des Soins

SSH : Sauveteur Spécialisé Hélicoptère

SSO : Soutien Sanitaire Opérationnel

SSSM : Service de Santé et de Secours Médical

SUAP : Secours d'Urgence Aux Personnes

TMD : Transport de Marchandises Dangereuses

TPH 700 : Terminal radio portatif du système ANTARES

UIISC : Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile

USAR : Unité de SAuvetage et de Recherche

VID : Véhicule d'Interventions Diverses

VLISP : Véhicule de Liaison Infirmier.ère Sapeur-Pompier

VLTT : Véhicule de Liaison Tout-Terrain

VRM : Véhicule Radio-Médicalisé

VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

VSR : Véhicule de Secours Routier

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/BE/1

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211105-41414-DE-1-1
Reçu le 18 novembre 2021

Déposée le 18 novembre 2021

Affichée le 18 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à Mme Dominique GOMBERT, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à Mme Gisèle RIGAL, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/BE/1 concernant : Rapport d'activité 2020 des crédits d'équipements départementaux, de l'activité et du financement des organismes départementaux

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion du Conseil départemental du 5 novembre 2021 ont été adressés aux élus le 22 octobre 2021 ;

VU l'article L.3121-21 du Code général des collectivités territoriales : « Chaque année, le président rend compte au conseil départemental par un rapport spécial, de la situation du département, de l'activité et du financement des différents services du département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du conseil départemental et la situation financière du département. Ce rapport spécial donne lieu à un débat. » ;

PREND ACTE de la communication par M. le Président du rapport spécial précité, tel que joint en annexe à la présente délibération ;

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA



Le Conseil départemental
de l'Aveyron
au quotidien à vos côtés et fier d'intervenir dans la vie
des aveyronnais à chacune des étapes de leur existence

2020 | RAPPORT D'ACTIVITE des services



aveyron.fr







6 Carte des cantons et intercommunalités
7 L'exécutif départemental 2020

11 Emploi Insertion
12 PAH
14 Enfance et Famille
15 Maison départemental enfance famille
16 MDPH
17 Action sociale et développement social local
19 Protection des majeurs vulnérables

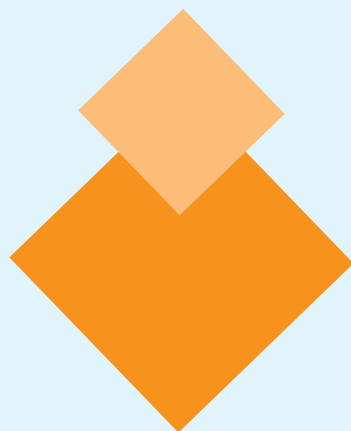
21 développement culturel et soutien aux acteurs
22 Education artistique et culturelle
23 Patrimoine
24 Musées
25 Médiathèque départementale
26 Archives
27 Archéologie
28 Aveyron culture
29 CRDA
30 Enseignement supérieur et formation
31 Les collégiens
32 Sport
33 Coopération Internationale
34 Environnement
35 Politique de l'eau
36 Politique en matière de déchets
37 Agriculture
38-45 Animation et interventions territoriales et touristiques
46 AAA
47 ADIL
48 Donner envie d'Aveyron
49 SDIS
50 aides au SDIS
51 aveyron12.0
52 infrastructures numériques

54 Domaine public routier
55 Modernisation du réseau routier
56 Modernisation du réseau routier a, b, c
57 Gestion des ouvrages d'art
58 Sauvegarde des chaussées
59 Viabilisation du réseau routier
60 Parc départemental
61 Patrimoine départemental
63 Collèges publics et privés
65 Commande publique et marchés publics
66 Politique foncière

68 Budget 2020
71 Dette garantie
72 Dette départementale
73 Ressources humaines
74 Télétravail
75 Baromètre social
76 Système d'information
77 Affaires juridiques
78 Direction de l'Assemblée et des Commissions
80 La communication
81 Aveyron ingénierie

83 A75
84 Séverac Carrefour Aveyron
85 Aéroport Rodez-Aveyron
87 Aéroport Milau-Larzac
88 PNR Aubrac
89 PNR Grands Causses

SOMMAIRE





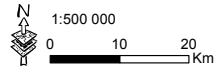
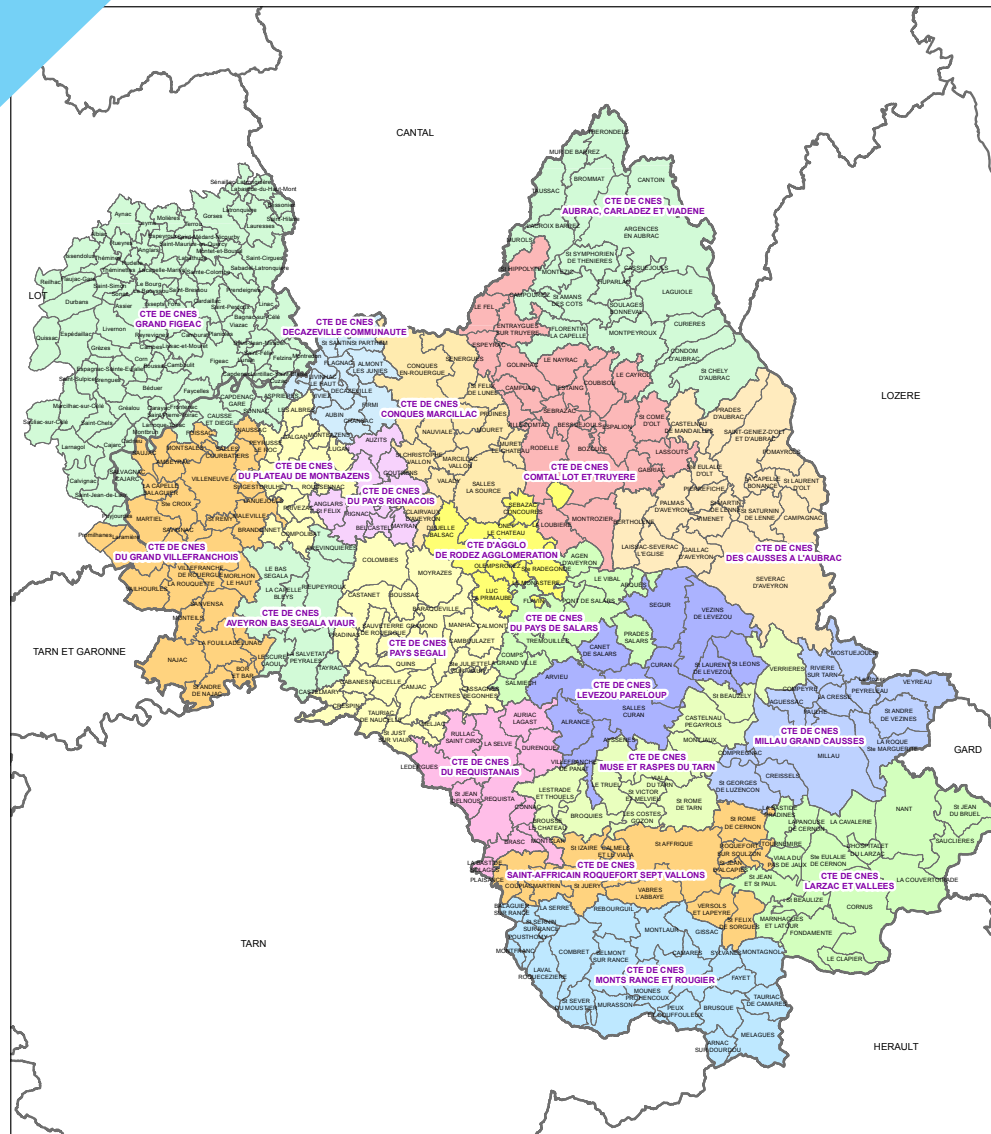
Territoires





Intercommunalités

Cantons



Janvier 2017

6
Copyright IGN - janvier 2018



L'exécutif départemental 2020

- 1 Président
- 13 Vice-présidents et Vice-présidentes
- 46 Conseillers départementaux





Solidarités
en faveur
des aveyronnais



Politiques d'insertion sociales et professionnelles

Le Département accompagne les personnes en situation d'exclusion sociale ou professionnelle pour leur permettre de retrouver un emploi ou de favoriser leur insertion sociale.

Les services de la Direction Emploi Insertion animent et coordonnent la politique d'insertion envers les bénéficiaires du Revenu de solidarité active, et plus largement des pu-blics en situation précaires (jeunes en difficultés, Gens du voyage, difficultés liées au logement...) au regard des orientations et dispositifs définis dans des documents directeurs.

En 2020, la crise économique a provoqué une augmentation très importante de + 15% du nombre d'allocataires du RSA. Nous avons constaté un volume de primo-entrant de 35 % dans le dispositif (contre 25 % habituellement), ces primo-entrants dans le RSA étant des personnes fragiles directement victimes des conséquences de la crise sanitaire et économique.

Création d'un service public de l'insertion et de l'emploi. (délibération N°.....)



✓ Perspectives 2021 :

- candidature au à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un service public de l'insertion et de l'emploi,
- conduite de l'étude sur le profil des entrants dans le RSA pour ensuite développer des politiques de prévention dans le cadre du prochain programme départemental d'insertion.

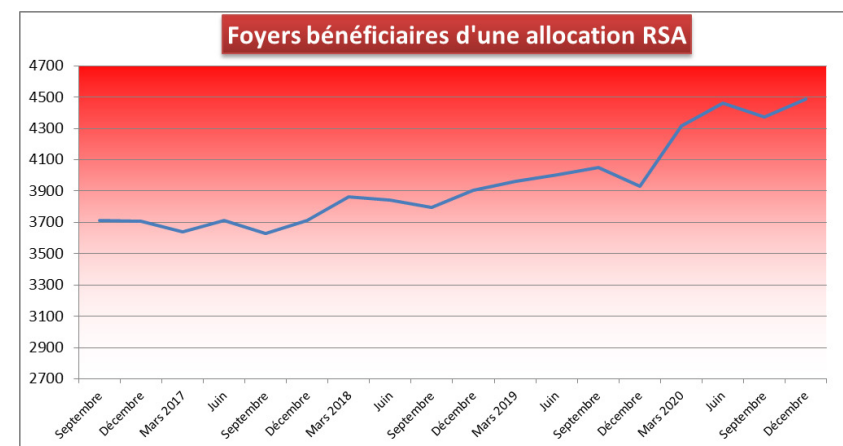
✓ Principaux chiffres clés :

- 4 486 foyers bénéficiaires du RSA
- 26 765 146 € pour le paiement de l'allocation RSA
- 3 965 875 € au titre des politiques d'insertion

✓ Actions mises en place en 2020 :

- partenariat avec 45 structures de l'insertion sociale ou professionnelle pour l'accompagnement de 1 600 allocataires du RSA,
- mise en place de la procédure d'orientation en 30 jours maximum et du 1er rendez-vous d'accompagnement en 15 jours,
- déploiement de la Garantie d'activité, permettant un accompagnement socioprofessionnel pour 792 bénéficiaires du RSA, pour la création d'entreprise ou la recherche d'emploi salarié.

Evolution du nombre d'allocataires du RSA en Aveyron



Accompagnements et prises en charges en adéquation avec le parcours de vie

des Personnes Agées et des Personnes Handicapées

Le Département poursuit sa politique publique permettant de préserver l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, résidant à domicile ou accueillies en établissement, et de leur proposer des prises en charge leur assurant un parcours de vie. Dans cet objectif, les professionnels des services du Conseil départemental accompagnent les citoyens aveyronnais ainsi que les responsables des différentes structures et services. Cette politique se traduit par la mise en œuvre des actions du Schéma Autonomie 2016-2021 qui s'articulent autour des

axes de la prévention, du parcours individualisé des personnes et de la coordination.

Cet objectif se concrétise à travers, d'une part l'attribution et le financement de prestations : allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale à l'hébergement, prestation de compensation du handicap, ... ; et d'autre part, le développement, l'accompagnement, le contrôle et le suivi de l'offre de services à domicile et en établissement, comprenant aussi les modes d'accueil alternatifs type accueil familial regroupé par exemple.



✓ Principaux chiffres clés :

- 95 140 personnes de 60 ans et plus sur le département soit 34 % de la population totale aveyronnaise,
- 16 297 personnes ont été bénéficiaires d'une prestation versée par le Département (Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du handicap, Aide sociale à l'hébergement, ...),
- 14 Points info seniors conventionnés en partenariat avec des associations et intercommunalités couvrant 91% du territoire départemental, avec un budget total de 545 478€,
- personnes âgées : 81 établissements (dont 62 EHPAD) avec 5 789 places dont 3 821 habilitées à l'aide sociale,
- 125 : nombre total de places en EHPAD ayant fait l'objet d'une déshabilitation à l'aide sociale (votées en 2018, pour mise en œuvre 2019),
- personnes en situation de handicap : 17 établissements et 6 services (SAVS, SAMSAH),

- 32 agréments d'accueil familial et 1 agrément couple (dont 8 en accueil familial regroupé (AFR)) soit 64 places (dont 18 en AFR), 50 personnes accueillies,
- 24 services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés par le Département,
- au titre du Programme d'Équipement Social ou du Programme Exceptionnel, une aide à l'investissement, par le biais d'un prêt sans intérêt remboursable sur 10 ans, peut être octroyée par le Département pour des opérations de réhabilitation, reconstruction ou extension des établissements pour personnes âgées. Le solde du prêt pour la reconstruction de l'EHPAD de Saint Geniez d'Olt a été versé cette année. La Résidence Autonomie de Decazeville a bénéficié quant à elle, d'un acompte de 50 % du montant du prêt, dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la structure,
- 94 actions de prévention collectives financées à hauteur de 549 105 € par la Conférence des financeurs.

Actions mises en place en 2020 ✓

1. Crise sanitaire :

- financement de 154 tablettes pour 44 établissements pour personnes âgées et de 29 abonnements à une application adaptée aux personnes âgées pour le maintien du lien avec les familles et l'accès à des activités pour un montant total de 53 743 €,
- élaboration et mise en œuvre de règles simplifiées pour l'instruction des demandes en matière de prestations et d'aides individuelles afin de faciliter l'accès aux droits et de permettre des prises en charge rapides,
- prises de contact avec les Points info seniors, suivi des organisations et diffusion d'informations,
- prises de contact et suivi régulier de l'ensemble des structures autorisées par le CD (secteurs PA et PH) ainsi que certaines résidences services, avec pour objectif notamment de relayer les consignes nationales/régionales et d'accompagner leur mise en œuvre, d'identifier les différentes problématiques rencontrées (EPI, difficultés RH, ...) et de répertorier les structures impactées par des cas positifs,
- mise en place de cellules de coordination hebdomadaires durant le 1er confinement, puis bimensuelles à partir de septembre avec l'ARS et les principaux représentants des ESMS PA et PH,
- participation à la gestion de la distribution des EPI : (325 000 masques et 24 000 flacons gels hydro alcooliques sur l'ensemble des structures relevant de la compétence du CD Enfance/PA/PH).

2. CPOM :

- secteur PA, 12 établissements supplémentaires devaient entrer dans la démarche, ce qui n'a pu être le cas en raison de la crise sanitaire ; 2 CPOM EHPAD ont été signés au cours de l'exercice 2020. Secteur PH, signature du CPOM des PEP12. Excepté l'APF, dont le lancement a été retardé en raison du contexte sanitaire et programmé pour 2021, tous les acteurs PH sont entrés dans la phase de mise en œuvre de leur CPOM et de suivi via les dialogues de gestion annuels.
3. Autorisation partielle (15 places sur 25 possibles) de places d'hébergement et d'accompagnement destinées aux mineurs non accompagnés (MNA) confiés à l'aide sociale à l'enfance.
4. Autorisation délivrée à la Fondation OPTEO suite à l'appel projet conjoint avec l'ARS pour la création d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé (FAM) de 35 places pour adultes présentant un polyhandicap et des troubles du spectre autistique.
5. Réalisation de 3 visites de conformité correspondant à des opérations d'extension, réhabilitation, reconstruction d'établissements PA, PH et Enfance.
6. Réalisation d'une visite d'inspection au sein d'un EHPAD.
7. Instruction de 23 évaluations de la qualité de la prise en charge (11 évaluations internes et 12 externes).

8. Traitement de 44 signalements d'évènements indésirables.
9. Validation de 14 GMP en EHPAD (niveau de dépendance moyen des personnes accueillies).
10. Ouverture de deux Points info seniors l'un porté par les communautés de commune d'Ouest Aveyron Communauté et l'autre par Decazeville Communauté, pour une subvention annuelle respective de 53 007 € et de 37 227 €.
11. Traitement de 124 dossiers en recours administratif préalable ou contentieux dont 15 saisines du Juge aux affaires familiales avec une représentation systématique du CD aux audiences.
12. Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération nationale du particulier employeur pour l'accompagnement des particuliers employeurs âgés de 60 ans et plus ou en situation de handicap.
13. Refonte et adoption de la liste des aides techniques favorisant le maintien de l'autonomie à domicile des personnes âgées bénéficiaires de l'APA.
14. Réalisation d'un guide à destination des professionnels permettant une meilleure qualification des aides proposées aux bénéficiaires de l'APA.
15. Renouvellement du marché de maintenance et d'exploitation du système de télégestion avec le prestataire Groupe UP.
16. Réalisation d'un plan d'actions en faveur des **aidants**.
17. Participation à la mise en œuvre et au suivi de la démarche initiée par la Région Occitanie pour la fidélisation **des élèves Aides-Soignants** sur les EHPAD.
18. Poursuite de la réflexion stratégique de faisabilité pour évaluer l'intérêt de déployer la **domotique** au domicile des personnes âgées. Une enveloppe de 100 000 € a été allouée pour celle-ci par la conférence des financeurs. Expérimentation sur 4 mois des solutions domotiques auprès de 30 volontaires.
19. Participation à l'appel à projet national pour le déploiement du Pass numérique pour lequel le CD a été lauréat en partenariat avec 17 EPCI. Le Pass numérique permet à des personnes vulnérables en situation d'exclusion numérique d'accéder à des formations gratuites auprès d'acteurs labellisés.
20. Signature d'un avenant au CPOM ou d'un CPOM avec 9 SAAD dans le cadre de la préfiguration de la réforme de financement des SAAD. Les CPOM signés avec 9 Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile sont entrés dans la phase de suivis via les dialogues de gestion annuels.
21. Signature de la convention socle avec la CNSA visant notamment à sécuriser pour la période 2021-2024 le versement des concours relatifs à l'APA, la PCH et le fonctionnement de la MDPH.



Enfance famille

Les actions de prévention et de protection de l'enfance relèvent des compétences obligatoires du Département et s'adressent potentiellement à 55 793 enfants et adolescents de l'Aveyron de moins de 18 ans :

- l'accompagnement des enfants dans leur environnement familial, le soutien des parents dans l'éducation de leurs enfants pour prévenir, remédier à des difficultés ponctuelles ou durables mobilise de nombreuses compétences dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'action sociale,
- puéricultrices, sages-femmes, médecins, assistants sociaux éducatifs, éducateurs spécialisés, agents d'intervention éducative, intervenants familiaux, agissent au quotidien au bénéfice de ces publics.



Principaux chiffres clés :

- 756 enfants et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dont 177 mineurs non accompagnés (ou ex MNA devenus majeurs).
- 1 336 enfants suivis à domicile.
- 796 enfants suivis en assistance éducative en milieu ouvert.
- 126 mineurs non accompagnés mis à l'abri en vue d'évaluation de leur isolement et de leur minorité.
- 637 informations préoccupantes sur la situation de 1249 enfants (hors MNA) ont été communiquées à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes.
- 1 065 enfants bénéficiaires d'un bilan de santé en école maternelle.
- 1 390 visites à domicile effectuées par les puéricultrices dont 1 294 auprès d'enfants de moins de 6 ans.
- 566 visites post-natales précoces réalisées.
- 5 agréments en vue d'adoption attribués, 13 agréments assistants familiaux, 21 agréments assistants maternels.

✓ Actions mises en place en 2020 :

- dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et contre les sorties sèches de l'ASE, développement des conventions Département - Associations pour l'accueil de sortants de l'ASE en logement diffus,
- création de 15 places supplémentaires pour l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (FOL - Villefranche de Rouergue),
- stratégie de recrutement des assistants familiaux : actions de communication sur le métier d'assistant familial, formation pour les personnes ayant eu un refus d'agrément, renfort de l'accompagnement professionnel,
- mise en place du Dispositif Départemental d'Accueil et de Placement Familial au sein du service Protection de l'Enfance de la DPPEF,
- mise en place d'une cellule de crise Protection de l'Enfance dans l'objectif de soutenir et de coordonner l'action des partenaires dans l'accompagnement des familles et des enfants protégés pendant la période de confinement,
- bilan à mi-parcours du Schéma Départemental Enfance Famille 2018-2022,
- réunion de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance.





Maison départementale Enfance famille

La maison départementale de l'enfance et de la famille est l'établissement d'accueil d'urgence du dispositif de protection des mineurs et des femmes enceintes ou parents isolés avec enfants de moins de 3 ans. Ouvert 365 jours par an et 24 heures sur 24, il accueille, accompagne, évalue et propose des orientations sur une courte durée (3 à 6 mois).

La MDEF, dont l'encadrement est composé d'un poste de Direction et de 4 chefs de services (3 éducatifs,

1 administratif) comprend trois services en internat :

- un service « Enfants » (Mixte) Capacité : 6 enfants (+ 1 si fratrie en chambre double),
- un service « Adolescents » (Mixte) Capacité : 9 adolescents,
- un service « Accueil Familial » Capacité : 5 studios pour maximum 15 personnes au total (enfants compris).

La MDEF comprend également :

- le Service Educatif de Relais et d'Accompagnement (SERA - soutien à domicile). Public accueilli : Jeunes de 0 à 21 ans en difficulté sociale. Capacité : 35 suivis en moyenne.

Outre les services éducatifs, le personnel MDEF est composé :

- une infirmière et deux psychologues (1,25 ETP),
- le service administratif et des services généraux (maîtresses de maison, agent d'entre-tien, veilleur de nuit).

✓ Actions mises en place en 2020 :

Confinement, plan de reprise d'activité : adaptation au contexte COVID qui a remis en question l'organisation du quotidien des jeunes accueillis ainsi que l'ensemble des services de la MDEF

SERA mis à disposition de la CRIP pour les évaluations Informations Préoccupantes de juin à octobre (13 IP).

Création d'un ½ poste psychologue supplémentaire et recrutement d'une professionnelle à 0,25 ETP.

Adaptation des services aux prises en charge d'usagers à situations complexes.

✓ Principaux chiffres clés :

- 107 bénéficiaires accueillis en internat répartis ainsi :
 - 2 999 journées d'accueil sur le service adolescents,
 - 2 988 journées d'accueil sur le service accueil familial,
 - 1 925 journées d'accueil sur le service enfants.
- 44 bénéficiaires accueillis en externat, soit :
 - 7583 journées d'accueil sur le service SERA



Solidarité - compensation du handicap

MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a été créée par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Elle est chargée de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement et des personnes handicapées et de leurs proches, de sensibiliser tous les citoyens au handicap.

Elle fonctionne comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap quelles que soient l'origine et la nature du handicap, l'âge.

✓ Missions et politique menée

Les équipes de la MDPH évaluent de façon pluridisciplinaire les besoins de compensation des personnes en situation de handicap dans leur globalité et proposent toutes les mesures de compensation en adéquation avec leur projet de vie (prestations financières (AAH, AEEH, PCH), cartes de mobilité inclusion, orientation scolaire, professionnelle, médico- sociale).

La MDPH assure un suivi de ces mesures ainsi qu'une mission de conciliation et de médiation.

Elle organise des actions de coordination avec les autres dispositifs sanitaires et médico sociaux ainsi que le recueil des données départementales sur le handicap.

Les chiffres clés

25 115 personnes ont un droit ouvert à la MDPH
15 727 demandes déposées concernant 4 490 personnes
16 376 décisions et avis concernant 6 812 personnes

✓ Actions mises en place en 2020 :

Déploiement des mesures de simplification

- mise en œuvre des dispositions relatives à l'allongement des durées des droits.

Modernisation du fonctionnement de la MDPH

- déploiement du télétravail,
- finalisation de la mise en œuvre du zéro papier,
- mise en service du nouveau système d'information harmonisé avec celui de l'ensemble des MDPH.

Adaptation de l'organisation au contexte de crise sanitaire pour maintenir les réponses aux usagers

- réorganisation des circuits de traitement des dossiers,
- mise en place de la prorogation des droits pour éviter des ruptures notamment de prestations,
- adaptation du fonctionnement des commissions des droits et de l'autonomie,
- coordination de la communautés 360 (communauté d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap sur un échelon de proximité).

Divers

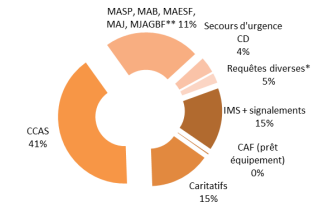
- renouvellement du conventionnement avec la CNSA pour la période 2021-2024,
- mise en œuvre des orientations vers les nouveaux dispositifs (Dispositif ITEP, Emploi accompagné),
- déploiement de la procédure départementale d'admission en établissements et services médico sociaux et participation des équipes de la MDPH aux commissions d'admission des établissements,
- participation à l'expérimentation Domotique engagée par le CD par le repérage de personnes en situation de handicap volontaires pour entrer dans la démarche,
- contribution au déploiement du PASS Numérique par la mise en place d'actions pour associer les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale pour Personnes Handicapées,
- déploiement de la plateforme ACCEO visant à rendre accessible l'accueil aux personnes sourdes et malentendantes



Action sociale et développement social local

Par ses 6 Maisons Départementales des Solidarités implantées sur l'ensemble du Département, et ses 57 lieux de permanences dans les communes, l'action sociale du Département est mise en œuvre au plus près des usagers. Chaque MSD est constituée d'équipes administratives et d'équipes sociales et médico-sociales (Assistentes sociales généralistes et spécialisées, Éducateurs et intervenants Aide Sociale à l'Enfance, personnels de santé (PMI...) chargées de l'accompagnement social des usagers en difficulté. Ce sont 332 agents qui sont mobilisés au quotidien. Chaque MSD mène également avec l'ensemble des partenaires de leurs territoires des actions de développement social local défini dans des Projets de territoires d'action sociale.

La répartition du nombre de rapports de situations sociales (hors domaines enfance-famille, emploi-insertion et personnes âgées/handicapées)



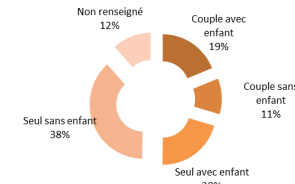
Zoom sur les rapports de situations sociales ne relevant pas des domaines enfance-famille, emploi-insertion-logement et personnes âgées-handicapées

*PCD, Préfecture, Ministère, Président de la République
**1ère demande et renouvellement

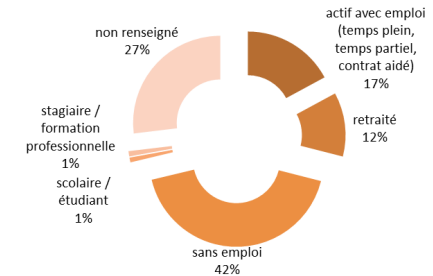
Principaux chiffres clés :

Les territoires d'action sociale ont effectué 4 968 rapports de situation sociale. Ce nombre est en baisse par rapport à 2019 (- 11 %) en raison des périodes de confinement COVID.

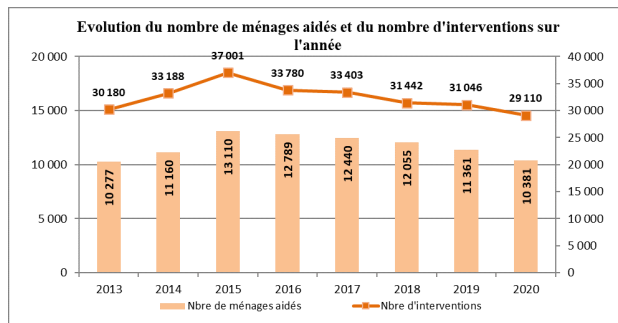
Situation familiale des usagers accompagnés par les ASG sur le département



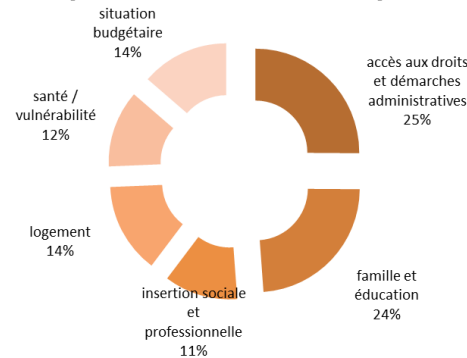
Situation professionnelle des usagers accompagnés par les ASG sur le département



10 381 ménages aveyronnais ont été aidés (- 8,6 % par rapport à 2019) et ont donné lieu à 29 110 interventions (- 6,2 % par rapport à 2019 en raison des périodes de confinement) pour une population totale de 279 274 habitants (INSEE RP 2018)



Répartition des motifs d'intervention sur le département



Le secours d'extrême urgence est une aide sociale facultative extra-légale délivrée par le Président du Conseil Départemental visant à assurer la permanence de la couverture des besoins élémentaires pour des publics en grande difficulté en situation de rupture totale et non prévisible des ressources. Malgré les périodes de confinement et la crise COVID-19, le nombre de dossiers instruits est à la baisse par rapport à 2019.

Point Conseil Budget

Depuis la fin 2020, les compétences au sein des Maisons des Solidarités Départementales sont labellisées par l'Etat « Point Conseil Budget » car elles répondent aux attendus du Label :

- accueil, information, orientation de tout public par les équipes d'accueil généralistes des MSD,
- diagnostic par la mobilisation des 84 assistants sociaux généralistes (ASG) répartis sur les 6 MSD, qui œuvrent sur site, au sein des 60 lieux de permanence ou lors de visites à domicile sur l'ensemble du territoire départemental,
- accompagnement budgétaire :

• accompagnement budgétaire individuel réalisé par les ASG,

• accompagnement budgétaire renforcé réalisé par les 8 travailleurs sociaux spécialisés « accompagnement social budgétaire »

accompagnement collectif €conovie réalisé en partenariat avec l'UDAF,

- accompagnement vers l'ouverture de droits réalisé par les 84 ASG,

- accompagnement dans le cadre de la procédure de surendettement au sein des Espaces de Conciliation Bancaire.

A travers ce dispositif, le Département se mobilise pour accompagner les familles sur le plan budgétaire, et en particulier les ménages fragilisés par la crise économique et sociale engendrée par la COVID-19.



En Aveyron

N'attendez pas
venez nous rencontrer
parlons budget

**un service
gratuit
et confidentiel**

Dispositif labellisé

Pass numérique

Le Conseil départemental, en partenariat avec 17 EPCI, a été déclaré lauréat en septembre 2019 de l'appel à projet national pour le déploiement du pass numérique. L'objectif du Conseil départemental de l'Aveyron et des 17 EPCI partenaires est de distribuer 9 000 carnets de 10 pass numériques sur la période 2020-2022.

Pour sa mise en œuvre, un réseau d'acteurs du numérique, composé de :

- 61 structures d'accueil de 1er niveau chargées d'accueillir les usagers, d'évaluer le niveau informatique, de leur délivrer le carnet de pass numériques et de les orienter vers des acteurs de médiation numérique,

- 16 acteurs de médiation numérique, qualifiés #APTIC pour former les personnes reconnues en situation d'exclusion numérique, a été créé en concertation avec les 17 EPCI partenaires de la démarche. Le marché d'acquisition des pass numériques a été notifié à la société #APTIC le 27 février 2020. Les structures d'accueil de 1er niveau ont suivi en septembre une formation CNFPT d'une journée afin de leur présenter les enjeux de l'inclusion numérique et les modalités d'orientation des publics bénéficiaires des Pass numériques sur le territoire. Les acteurs de médiation numérique ont suivi, en septembre avec CANOPE, 4 sessions de formation, d'une demi-journée chacune, de montée en compétences. Des outils de communication ont été créés – personnalisation des chèques pass numérique, affiche pour la campagne abri-bus de novembre, affiches d'information sur le pass numérique distribuées auprès de tous les acteurs : Communautés de communes, accueils de 1er niveau, acteurs de médiation numérique, page internet du Conseil départemental, et article pour le numéro de novembre/décembre du magazine du Conseil départemental. Parallèlement ont été élaborés les outils opérationnels nécessaires au bon déploiement du pass numérique, à savoir le modèle de convention EPCI – structure accueil de 1er niveau, la convention CD12 – acteur de médiation numérique, les parcours de formations-types par niveau (débutant, intermédiaire, avancé) fondés sur la plateforme « les bons clics » d'Emmaüs Connect, la carto-graphie des acteurs de médiation numérique, ainsi que l'application destinée aux EPCI, aux accueils de 1er niveau et acteurs de médiation numérique pour gérer le stock de pass distribués, enregistrer les personnes accueillies et le numéro de chèque, tracer la formation et le nouveau niveau atteint après formation. 1000 carnets de 10 pass numériques, soit 10 000 pass, ont été distribués, à partir du 16 octobre, aux EPCI, aux 6 maisons des solidarités départementales, à la CAF, à la Mission Locale, et à la MDPH.





Protection des majeurs vulnérables

La prévention et la protection des personnes adultes vulnérables, quel que soit leur âge, constituent l'une des missions fondamentales de l'action sociale et médico-sociale.

A ce titre, l'Unité protection des majeurs :

- pilote le dispositif de protection administrative (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) issu de la loi du 7 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs,
- recueille et traite les signalements de majeurs (Informations Majeurs Signalés) et instruit les demandes de renseignements adressées par le Procureur de la République,
- assure le lien avec les autorités judiciaires (introduction et suivi des demandes de protection juridique et signalements au Parquet pénal),
- apporte son expertise aux professionnels et aux particuliers,
- pilote la mise en œuvre du Schéma Départemental Prévention et Protection des Majeurs Vulnérables (SDPPMV),
- et coordonne l'action du département en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes



✓ Principaux chiffres clés :

- 428 dossiers traités
- 143 dossiers de MASP traités
- 201 Signalements Majeurs Vulnérables traités dont 46 pour violences conjugales
- 75 Demandes de protection et recueils de renseignements du Parquet civil traités

✓ Actions mises en place en 2020 :

- schéma Prévention et Protection des Majeurs Vulnérables : poursuite de l'évaluation et définition des orientations des pistes d'action du futur schéma,
- violences faites aux femmes : déploiement de la mission en interne





Solidarités
en faveur
des territoires



Développement culturel et soutien aux acteurs

Dans le cadre de la politique culturelle 2018-2020 adoptée en février 2018, le Département réaffirme sa volonté de soutenir le développement culturel, enjeu fort pour l'attractivité de l'Aveyron. L'objectif est de promouvoir une approche ouverte et diversifiée des arts et l'accès de tous à la culture.



Ainsi, le Département a souhaité :

- soutenir les acteurs culturels proposant des projets culturels d'intérêt départemental et construisant des partenariats autour de projets culturels de territoires (convention d'objectifs avec les communautés de communes),
- soutenir les programmateurs départementaux, structures professionnelles qui organisent à partir d'un lieu adapté une saison artistique alliant qualité professionnelle, diversité esthétique et actions de médiations et de sensibilisation,
- accompagner les artistes proposant des créations artistiques en Aveyron ou accueillis en résidence de création et les auteurs et compositeurs qui sont soutenus dans le cadre des souscriptions,
- aider les acteurs qui animent et valorisent le patrimoine des Bastides (Espaces culturels villefranchois, Bastides du Rouergue...).

De plus, dès le début de la pandémie liée à la COVID 19, le Département s'est mobilisé pour soutenir les associations organisatrices en Aveyron de manifestations culturelles en mettant en place le « Fonds exceptionnel de soutien au monde associatif ». Ce fonds permet de préserver l'activité du monde associatif en lui apportant un soutien sécurisant la prise de risque liée à toute organisation se déroulant durant la crise sanitaire et en facilitant les procédures de versement des subventions en dérogeant au règlement budgétaire et financier du Département.



✓ Principaux chiffres clés :

- Fonds exceptionnel de soutien au monde associatif
24 structures pour un montant de 133 165 €
- Soutien aux manifestations culturelles (festivals, animation territoriale)
68 acteurs culturels pour un montant de 209 675 €
- Programmateurs départementaux et structures intercommunales
16 structures soutenues pour un montant de 261 000 €
- Artistes professionnels et amateurs
18 projets pour un montant de 24 800 €
- Souscriptions
17 documents (CD, ouvrages) pour un montant de 6 497,25 €
- Pôles culturels départementaux (Conques et Sylvanès)
2 structures pour un montant de 431 000 €
- Nombre total de dossiers 120 sur le programme Fonds départemental de soutien aux projets culturels pour un montant total de 525 121 €

21



Actions mises en place en 2020 :

Fonds exceptionnel de soutien au monde associatif :

Afin de permettre d'accompagner les associations qui ont dû annuler leur manifestation en raison de la crise sanitaire, le Département a mis en place un fonds exceptionnel de soutien au monde associatif.

Cinéma itinérant :

ce dispositif concerne les associations proposant une programmation cinématographique, notamment art et essai, accompagnée d'actions de sensibilisation en milieu rural sur des lieux ne disposant pas de salle de cinéma et favorisant ainsi l'accès pour tout public en s'appuyant sur un partenariat entre les collectivités locales et le monde associatif. Une aide de 14 000 € a été attribuée à Mondes et multitudes.

Musique classique :

il s'agit de conforter une programmation de musique classique et de création contemporaine en milieu rural. Des associations s'orientent vers une politique de résidence d'artistes comme support à un programme à l'année d'actions culturelles et éducatives ou dans le cadre d'un festival. 52 400 € ont été attribués en 2020 pour 14 projets

Musiques actuelles :

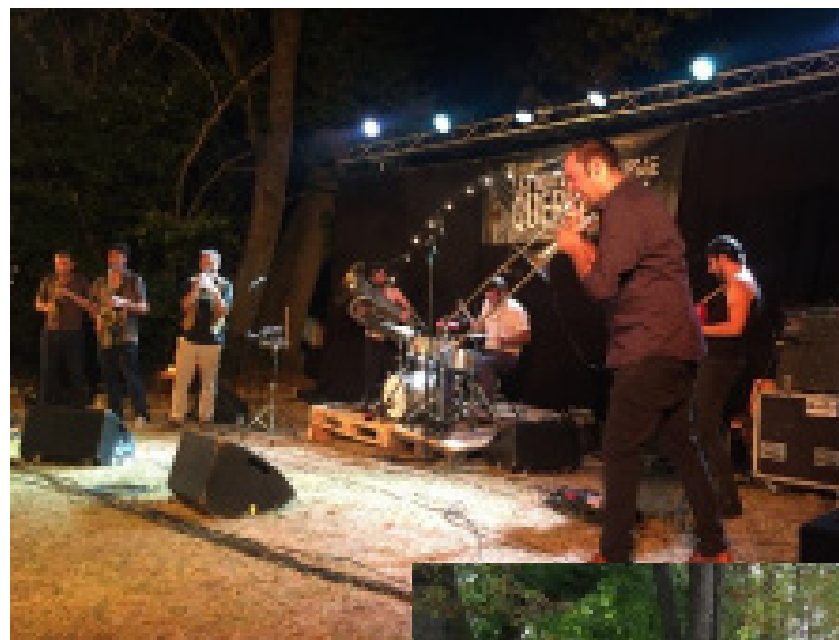
Le Département accompagne les actions culturelles en faveur de la jeunesse notamment au travers d'un soutien aux musiques actuelles. En 2020, 9 projets ont été traités pour un montant total de 45 800 €.

Littérature :

soutien aux festivals, salons, rencontres littéraires qui mettent notamment l'accent sur la littérature jeunesse contemporaine et sur le développement culturel en faveur des jeunes, le Conseil départemental étant particulièrement sensible à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes autour de la littérature. 5 projets sont identifiés pour un montant de 8 150 €.

Jeune public :

le Département accompagne des manifestations destinées au jeune public (Capucine...) soit 22 500 € attribués.



Education artistique et culturelle

Arts vivants et Arts visuels au collège

Les actions conduites à l'initiative de la collectivité départementale visent à sensibiliser les jeunes et à favoriser leur accès à l'art et à la culture.

L'objectif est de promouvoir les diverses expressions artistiques et culturelles comme élément essentiel de leur épanouissement personnel et de leur réussite professionnelle ; développer une sensibilité esthétique, appréhender l'exigence artistique et formuler une approche critique d'une proposition par la mise en relation directe avec un artiste, une œuvre, une pratique.

De même dans le cadre de l'opération « Arts visuels au collège », il s'agit de permettre des rencontres avec des artistes contemporains et leurs œuvres, et de valoriser par des actions de médiation, une première approche des arts visuels.

En complément de cette opération, le Département propose également aux collèges aveyronnais de prendre en charge l'abonnement et le prêt de 2 œuvres auprès de l'artothèque du Centre culturel Aveyron Ségala Viaur.

✓ Année scolaire 2019-2020 :

La quasi-totalité des collèges aveyronnais a inscrit leurs élèves de 4^{ème} ou 3^{ème} à l'opération Arts vivants au collège. Toutefois, la situation sanitaire actuelle (et notamment la période de confinement) a engendré des annulations pour 12 collèges (soit un nombre de 987 élèves). Les élèves ont assisté aux pièces de théâtre proposées par des programmateurs culturels et ont également bénéficié de médiations en classe par les compagnies ou des professionnels du théâtre. Dans le cadre d'Arts visuels au collège, sur les 66 classes de 4^e et 3^e inscrits, 33 ont pu rencontrer un artiste et découvrir son travail ; là aussi les interventions ont dû être annulées au vu du contexte sanitaire pour 33 classes. Cette opération est réalisée en partenariat avec la VRAC à Millau, l'Atelier blanc à Villefranche de Rouergue et Aveyron culture qui interviennent en amont pour préparer les élèves aux rencontres avec les artistes.



✓ Principaux chiffres clés :

- Arts vivants au collège 2019/2020 :
2 791 élèves inscrits 1 804 participants
26 collèges concernés sur 38 collèges inscrits,
- Arts visuels au collège 2019/2020 :
1 764 élèves inscrits 726 participants
6 collèges concernés sur 18 collèges inscrits





Patrimoine

Valoriser tous nos patrimoines

Riche d'un patrimoine architectural, témoin de l'identité de l'Aveyron, le Conseil départemental a positionné sa restauration et sa préservation comme axes forts de son intervention dans ce domaine.

Notre soutien concerne des projets visant à restaurer le patrimoine bâti aussi bien par des collectivités locales que par des associations voire des particuliers. Il s'intègre dans une démarche plus globale qui vise à la valorisation de ce patrimoine, notamment dans un objectif touristique et son ouverture la plus large au public, la médiation autour de ce patrimoine, notamment vers les jeunes générations, ou le soutien au bénévolat associatif.

Nos interventions s'expriment de manière élargie tant à l'égard du patrimoine protégé que non protégé (pour le clos et couvert des églises et du petit patrimoine rural). Le Conseil départemental est attaché à valoriser le patrimoine immatériel que constituent la langue et la culture occitane, profondément liées à l'identité de l'Aveyron. Avec l'EPCC Musées Soulages et le classement à l'Unesco des Causses et Cévennes et des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, le rayonnement et l'attractivité de l'Aveyron sont renforcés.



Principaux chiffres clés :

👉 Sauvegarde du Petit Patrimoine :

15 projets aidés pour un montant de 54 953,50 €

👉 Fonds Départemental de Soutien à la restauration du Patrimoine Rural :

19 projets aidés pour un montant de 82 697 €

Bastides du Rouergue - investissement

1 projet aidé pour un montant de 2 500 €

👉 Objets mobiliers inscrits et classés :

13 objets aidés pour un montant de 35 927 €

👉 Monuments historiques inscrits et classés :

29 édifices aidés pour un montant de 110 240,96 €

👉 Chantiers de bénévoles et fouilles archéologiques :

23 chantiers aidés pour un montant de 22 125 €

Soit un total de 100 initiatives soutenues pour un montant total d'aide de 308 443,46 €

- **soutien aux structures** départementales engagées dans des actions pour la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine (Sauvegarde du Rouergue - 3 000€ et Fondation du Patrimoine 7 500),

- **patrimoine immatériel** : projets en faveur de la langue et de la culture occitane : soutien au Pôle Aveyron occitan (336 708 €) qui regroupe par convention 3 structures : l'Association départementale pour la transmission et la valorisation de l'Occitan en Aveyron (initiation à la langue en direction des écoles), l'Institut occitan de l'Aveyron (sauvegarde, promotion) et l'Ostal Joan Bodon (diffusion), soutien également au Centre Culturel Occitan du Rouergue (5 500 €) et à travers des abonnements à la revue patrimoni (3 780 €),

- contribution de 342 000 € à l'**EPCC Musée Soulages** et de 80 000 € à l'Entente Interdépartementale **Causses et Cévennes**, adhésion à l'Agence des **Chemins de Compostelle** (8 000 €) et à l'association Sur les Pas de Saint Jacques.



Musées

Une politique muséale pour l'Aveyron

Le service des musées poursuit 4 missions : conserver, diffuser, animer et promouvoir le patrimoine départemental. Dans le cadre du projet de mandature Agir pour les territoires, celles-ci s'articulent autour des 5 orientations stratégiques suivantes :

- connaître, protéger et restaurer les collections départementales,
- réaliser des opérations ciblées de modernisation et d'aménagement dans les musées,
- accélérer la diffusion des collections auprès du public,
- mieux penser l'offre culturelle et le service aux publics,
- offrir une ressource professionnelle pour les musées du territoire.

Actions mises en place en 2020 :

- adaptation des conditions d'accueil et de visite dans les musées avec l'adoption d'un protocole sanitaire,
- gratuité pour les visiteurs individuels,
- exposition Roquemissou – Plongée dans la Préhistoire du Causse à l'espace archéologique départemental et édition d'un catalogue,
- mise en œuvre d'une programmation culturelle tout au long de la période d'ouverture (juillet – novembre) :
 - . visites guidées, activités et animations en direction du public familial pendant les vacances d'été et de la Toussaint,
 - . ateliers pédagogiques et animations en classe (« hors les murs ») à destination des scolaires,
 - . participation à la nuit européenne des musées (édition numérique).
- lancement d'une page Facebook dédiée,
- dans le cadre de la préparation de la restructuration de l'offre muséale d'Espalion, aménagement d'espaces de stockage et de travail au sous-sol de la chapelle Paraire à Rodez, déménagement provisoire de 9 000 pièces non exposées de la collection Vaylet et démarrage de leur inventaire.

Animation dans une école de Sébazac par une médiatrice du musée de Salles-la-Source



Principaux chiffres clés :

- Fréquentation totale : 10 218 visiteurs
- Budget de fonctionnement : 192 500 €
- Budget d'investissement : 53 000 €
- ☛ Recettes : 28 431,28 €, dont :
 - 6 563,28 de recettes de billetterie et de vente en boutique
 - 21 868 € de subventions de la DRAC et de la Région Occitanie

En perspective >>> Exposition Cochons : l'amour vache ! Économie, histoire et représentations autour du cochon au musée des arts et métiers traditionnels de Salles-la-Source d'avril à novembre 2021.



Famille visitant l'exposition Roquemissou à l'espace archéologique départemental de Montrozier



Médiathèque Départementale

Plan départemental en faveur de la Lecture Publique

Dans la cadre du Plan Départemental en Faveur de de Lecture Publique, la MDA assure une mission de développement, d'aménagement et d'animation du réseau départemental de lecture publique, et offre aux collectivités aveyronnaises et à leurs partenaires, un service public qui passe par la mise à disposition de ressources documentaires et numériques, d'actions et d'outils de médiation culturelle, d'une offre de formation et de conseils, d'outils de méthodologie de projets, d'expertise et d'ingénierie, de la création à la gestion quotidienne d'une bibliothèque.

Actions mises en place en 2020 :

- un nouveau site internet « les médiathèques aveyronnaises », fruit d'un travail collaboratif avec les bibliothèques du réseau départemental,
- expérimentation d'une offre de ressources en ligne (vidéo, presse, musique, autoformation) avec une ouverture à tous les aveyronnais durant le confinement : 53 bibliothèques participantes, 700 inscrits dont 300 pendant le 1er confinement),
- un Contrat Départemental Lecture-Itinérance, visant à favoriser l'accès la culture en milieu rural par la mise en place d'actions itinérantes (10 rencontres d'auteurs en bibliothèques, circulation d'une exposition, 5 ateliers d'éducation à l'image),
- expérimentation de formations et d'actions culturelles à distance :
 - ☞ une formation autour du cinéma documentaire (A la découverte de Pélégian) et une formation relative aux Sciences (Jeux et intelligences) - 43 participants,
 - ☞ mise en ligne des séances du « Mois du film documentaire » (+ de 1000 vues).

Principaux chiffres clés :

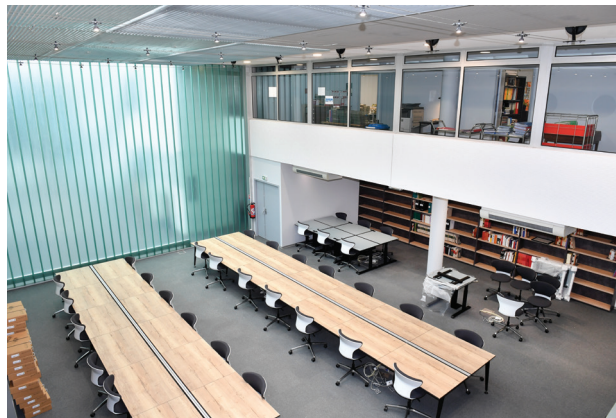
- 360 000€ de budget
- 15 200 nouveaux documents acquis
- 189 bibliothèques partenaires
- 131 Prêts d'outils d'animation
- 100 000 documents prêtés
- 43,5 jours de formation/506 participations



Archives

Sauvegarder et valoriser la mémoire de l'Aveyron

Les Archives départementales doivent collecter, classer, conserver et communiquer au public les archives définitives produites dans le ressort du département. Leur mission embrasse obligatoirement toutes les archives publiques : Conseil départemental, services déconcentrés de l'Etat, officiers publics et ministériels (notaires), hôpitaux, communes et établissements publics. Elle peut s'étendre de façon facultative aux archives privées présentant un intérêt historique. Les archives définitives sont conservées d'une part pour l'usage de l'administration ou pour celui des citoyens (par exemple, pour justifier de leurs droits), d'autre part pour les besoins de la recherche historique ou amateur.



✓ Principaux chiffres clés :

- **40 mètres linéaires** d'entrées d'archives publiques (bilan en baisse par rapport à 2019 en raison tant de la saturation des magasins que des conséquences de la crise sanitaire),
- la **fréquentation** de la salle de lecture s'est effondrée (449 lecteurs) contre 103 581 visiteurs uniques du site internet pour 31 170 442 pages lues, ce qui représente une hausse de fréquentation de notre site de 15,6%,
- **service éducatif** : 121 élèves accueillis seulement en raison des conséquences de la crise sanitaire,
- la crise due à la **Covid-19** a entraîné une perte sèche de temps de travail effectif. Le service a tourné avec 11,5 ETP au lieu de 19.

Actions mises en place en 2020 :

- 1) entrée en service des **espaces des publics remodelés** (inauguration le samedi 22 février 2020) : la salle de lecture a été rénovée ; la réduction de son emprise a permis la création d'un espace de médiation culturelle,
- 2) **mises en ligne majeures** : états de section et matrices du cadastre napoléonien ; un complément de l'état civil. En tout, plus de 25 662 notices descriptives et plus de 500 000 images. S'y ajoutent une collection de cartes postales, soit 17 682 images et un complément aux listes nominatives des recensements de population, soit 2 144 vues,
- 3) le point 2 et plus globalement les contrôles des opérations de numérisation ont été assurés en situation de télétravail – **gestion de la crise Covid**. Cette gestion a également permis le traitement et la révision d'instruments de recherche,
- 4) dans le même contexte, participation au dispositif national **#CultureChezNous**, en proposant des médiations culturelles par le biais de jeux sur les réseaux sociaux.

Archéologie

Le département acteur et promoteur de l'archéologie territoriale

La Direction Départementale d'Archéologie est tournée en priorité vers l'archéologie préventive en assumant la réalisation de l'ensemble des diagnostics prescrits par l'État (DRAC) à l'échelle du département. Elle veille à concilier aménagement du territoire et devoir de mémoire. Elle contribue à l'étude, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais.

✓ Principaux chiffres clés :

- 114 544 € de recettes (subvention d'archéologie préventive ; missions de veille archéologique ; CCE).
- 4 diagnostics d'archéologie préventive sur le terrain, menés par les agents : Abbaye de Sylvanès, Arnac-sur-Dourdou, 17 rue Pasteur (Rodez) et 29 rue Maurice Bompard (Rodez).
- 4 rapports de diagnostics remis à la DRAC Occitanie (obligatoire) : Rivière-sur-Tarn, 29 rue Maurice Bompard (Rodez), Arnac-sur-Dourdou et Château de Bournazel.
- 1 rapport de prospection-inventaire présentant près d'une dizaine de suivis de travaux ou de découvertes fortuites, sur l'ensemble du département de l'Aveyron, hors archéologie préventive : couvent des Capucins, avenue Victor Hugo, stade Paul Lignon (Rodez) ; Vieux cimetière des Cascades (Creissels) ; Notre-Dame de l'Espinasse (Millau) ; le Besset et la Calmette (Arviieu) ; Chapelle Saint-Cyrice (Le Truel).

Actions mises en place en 2020 :

- la poursuite du chantier des collections dans le cadre de la création d'un Centre de Conservation et d'Étude départemental (CCE) ayant pour vocation de conserver, valoriser et rendre accessible pour étude les collections archéologiques découvertes dans le département,
- mise en place d'une convention entre l'État et le Conseil départemental de l'Aveyron qui fixe les modalités de sa participation à l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive et programmée ainsi que son implication dans la recherche scientifique, la valorisation du patrimoine archéologique (animations, carte archéologique, missions déléguées...),
- édition des Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise n°32, de 206 pages, comprenant 10 articles, 7 notes et documents rédigés par une trentaine d'auteurs,
- diverses conférences et publications dans des revues départementales, régionales et nationales

28

Vue générale du diagnostic d'archéologie préventive mené sur l'abbaye de Sylvanès durant le mois d'octobre 2020.



Aveyron culture

Soutenir et promouvoir le développement culturel, mettre en place des actions auprès de tous les publics, conseiller les collectivités et les professionnels sur l'ensemble du territoire aveyronnais.

AVEYRON CULTURE mène des actions d'accompagnement, de conseil et de communication dans toutes les disciplines artistiques et auprès de tous les publics aveyronnais. L'association conforte l'économie culturelle aveyronnaise par ses actions de conseils, ingénierie, communication, promotion des évènements, partenariats techniques et mise à disposition de ressources. Elle accompagne également les collectivités pour les aider à construire leur politique culturelle territoriale. L'objectif est de positionner la culture comme composante importante de l'attractivité et du développement global et durable du territoire en favorisant l'interaction entre les différents domaines économiques, touristiques, patrimoniaux et sociaux. Les activités sont organisées autour de cinq dispositifs : dispositif Education Artistique et Culturelle, dispositif Pratiques amateurs et Professionnelles, dispositif Culture et Lien Social, dispositif Culture et Patrimoine, dispositif Ingénierie Culturelle Territoriale. Pour AVEYRON CULTURE comme pour l'ensemble des acteurs culturels (programmateurs, artistes, milieu associatif), l'année 2020 a été impactée par le contexte sanitaire et social lié à l'épidémie de COVID19. En effet AVEYRON CULTURE, avec la fermeture des théâtres, des musées, des écoles, des établissements sociaux au public, l'interdiction des représentations publiques, a vu son activité diminuée et un nombre d'actions reportées en 2021. Cependant, à partir du mois de juin, lorsque les écoles ont rouvert, la plupart des itinéraires d'éducation artistique ont pu être réalisés, ce qui a permis à ce dispositif de se maintenir. D'autre part AVEYRON CULTURE a répondu aux nombreuses sollicitations des acteurs culturels sur des questions de conditions de reprise d'activité, de protocole, ... et a organisé plusieurs réunions d'information à l'attention des acteurs culturels sur un futur plan de relance. Elle a été aussi le relais sur le domaine culturel entre la Préfecture et les acteurs culturels.

Actions mises en place en 2020

Dispositif EAC : 825 ateliers et restitutions ont concerné 5 896 scolaires (4 120 écoliers, 1 485 collégiens, 147 lycéens et 144 universitaires) et 977 tout public.

Dispositif PAP : 109 journées de stages, formations, concerts, partenariats ont concerné 2 576 amateurs et professionnels et 100 scolaires.

Dispositif Culture et Lien Social : 7 projets avec 84 ateliers et concerts ont concerné 226 personnes (personnes âgées en établissement et au domicile, personnes handicapées, public en insertion, familles ...) et 462 tout public.

Dispositif Culture et Patrimoine : 8 projets avec des conférences, des formations, des ateliers, des comités de pilotage ont concerné 464 tout public.

Dispositif Ingénierie Culturelle Territoriale :

- 11 territoires intercommunaux ont conventionné avec Aveyron Culture pour être accompagnés dans l'élaboration de leur projet culturel de territoire (PCT) : 4 ont achevé leur PCT, 3 élaborent leur PCT et 4 sont en phase de diagnostic

- Accompagnement du projet de labellisation « Scène Musiques Actuelles » du club / Oc live pour l'écriture du projet SMAC et l'identification d'actions collaboratives (intervention d'un consultant) - Mise en place de réseaux professionnels de la culture

- Développement du numérique dans le champ culturel - Accompagnement des acteurs culturels : réponse aux demandes, organisation de moments d'échanges avec les acteurs culturels aveyronnais dans le cadre de notre rôle de coordinateur en matière de culture en lien avec la préfecture (rôle de relais) et le conseil départemental (plan de relance).

Principaux chiffres clés :

-11 158 personnes touchées par les actions d'AVEYRON CULTURE (ateliers artistiques, conférences, formations, stages, concerts, rencontres, partenariats techniques, expositions), dont 6 281 scolaires.

-impact économique : des partenariats noués avec 72 structures culturelles aveyronnaises, 565 repas, 179 nuitées.

-30 années d'existence et 438 adhérents en 2020.

- 1 037 actions

CRDA

Syndicat Mixte du conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron

Etablissement d'enseignement artistique, le Conservatoire, à l'instar de toutes les structures du secteur culturel, a dû dès le début de la crise sanitaire, faire preuve d'adaptabilité dans l'exercice de son activité. Les formats pédagogiques ont été diversifiés afin de garantir l'accès aux apprentissages artistiques des élèves sur l'ensemble du territoire départemental. Ces évolutions ont inscrit le Conservatoire dans de nouvelles perspectives, visant à maintenir les liens avec les usagers en dehors des murs de l'établissement, à partir de méthodes innovantes.

Principaux chiffres clés :

1176 élèves inscrits en enseignement spécialisé
1490 élèves en enseignement partenarial avec l'Education Nationale et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique
40 disciplines artistiques enseignées
104 diplômes délivrés
22 concerts réalisés (contexte crise sanitaire COVID)
4172 enfants sensibilisés lors des journées artistiques



Actions mises en place en 2020 :

- partenariat avec Aveyron Culture dans le cadre des « itinéraires artistiques »,
- mise en place de l'Orchestre à l'Ecole à Bertholène à la rentrée de septembre,
- déploiement du dispositif « Théâtre » sur la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac avec la création d'ateliers au sein du Collège Denys Puech à St Geniez d'Olt et d'Aubrac,
- partenariat avec la Ville de Rodez : sensibilisation musicale à destination des enfants des structures Petite Enfance.



Enseignement supérieur et formation

Le Conseil départemental de l'Aveyron, dans la définition de sa politique, place l'Enseignement Supérieur comme un élément d'attractivité et un véritable vecteur de développement et d'aménagement du territoire. Conformément aux dispositions de la Loi Notre du 7 août 2015, la Région Occitanie a établi son SRESRI (Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation) en cohérence avec la stratégie nationale et en concertation avec les Départements.

Le Conseil départemental à ainsi, à travers les mesures inscrites dans le programme de mandature « Agir pour nos territoires » participe au défi de donner à nos étudiants les conditions pédagogiques et matérielles nécessaires pour acquérir les compétences correspondantes aux métiers du futur et au marché de l'emploi actuel.

Principaux chiffres clés :

Les principaux opérateurs de l'offre sur l'enseignement supérieur en Aveyron regroupent près de 4000 étudiants :

- 3 Universités ont délocalisé un ou plusieurs domaines de formation
- Université Toulouse 1 Capitole – IUT de Rodez
- INU Champollion (albi, Castres, Rodez)
- INSPE (Institut National du Professorat et de l'Éducation – Université Toulouse Jean Jaurès)
- 1 Ecole d'ingénieur : 3iL (filière informatique) rattaché au centre de Formation CCI (par alternance)
- La CCI avec une offre bac+2 à bac+4, principalement en alternance.
- BTS au sein de Lycées (publics / privés)
- 2 IFSI (Rodez et Millau) préparent au diplôme d'infirmier et d'Aide-soignant



Actions mises en place en 2020 :

- aide au fonctionnement des établissements (DDEC, INU Champollion, Millau Enseignement Supérieur) afin de soutenir les conditions de réussites des élèves,
- aide à l'investissement pour le Centre de Formation de la CCI Aveyron sur le site de Bourran,
- validation de la convention d'opération pour la réalisation d'un restaurant universitaire au sein du futur Campus St Eloi.



Les collégiens

L'ouverture sur les autres, l'apprentissage de la citoyenneté, l'éveil culturel et civique demeurent des objectifs prioritaires de la politique départementale en faveur des jeunes aveyronnais et plus particulièrement des collégiens. Ainsi, dans un contexte sanitaire difficile, le Conseil départemental a maintenu son aide aux établissements scolaires et à leurs élèves dans des projets éducatifs centrés sur la découverte, le devoir de mémoire, l'échange et la construction d'adultes engagés et responsables.

Principaux chiffres clés :

- 1112 élèves et 24 établissements scolaires ont été aidés à hauteur de 30783 € pour partir en voyages scolaires,
- 42 conseillers départementaux juniors (1 par collège) sont élus pour une mandature de 2 ans – 2019 2021, ils ont été réunis en début d'année 2020.



Actions mises en place en 2020 :

- Dans un contexte très contraint par la crise sanitaire :
- 14 projets de voyages scolaires éducatifs ont pu être réalisés par les établissements scolaires et ont bénéficié d'une aide,
 - 8 demandes d'aide pour un voyage en Europe ont été accompagnées,
 - 2 projets de voyage scolaire sur le Devoir de Mémoire ont été également aidés.



Sport

Politique départementale en faveur du Sport et des Jeunes

Par sa politique sportive, le Conseil départemental souhaite favoriser l'animation et l'attractivité des territoires. Dans un contexte difficile de crise sanitaire, les interventions départementales habituelles et exceptionnelles se sont attachées à répondre prioritairement et rapidement aux besoins des acteurs du sport aveyronnais. Il s'agit ainsi d'encourager la vie associative sportive et son engagement en faveur de tous les aveyronnais.

Principaux chiffres clés :

- 46 700 € aux associations organisatrices de manifestations sportives
- 167 795 € aux associations dont les manifestations ont été annulées
- 133 930 € aux comités sportifs départementaux et CDOS
- 488 000 € pour le Sport de haut niveau
- 23 222 € pour le fonctionnement du sport scolaire

Actions mises en place en 2020 :

- 29 associations dont les organisations de manifestations sportives ont été annulées ont bénéficié d'une aide via le Fonds de Soutien exceptionnel pour un montant de 167 795 €,
- 15 associations organisatrices de manifestations sportives ont été aidées pour 44 journées de compétitions et d'animation sur les territoires, avec 4 121 participants,
- 53 comités sportifs départementaux et le CDOS ont été accompagnés pour leur fonctionnement et leur action permanente auprès des clubs aveyronnais, leurs éducateurs et leurs jeunes licenciés. Certains dispositifs ont pu être engagés totalement ou pour partie : contrats d'objectifs, challenges du Conseil Départemental, appels à projets,
- malgré l'interruption de leur activité, 26 clubs du haut niveau amateur ont bénéficié d'une aide à travers un dispositif de secours destiné à favoriser leur reprise. Pour le Rodez Aveyron Football, club professionnel dont le championnat a totalement repris, le partenariat fondé sur l'attractivité et la formation a été reconduit.

En perspective >>> Renforcer la dynamique départementale autour du label "Terre de Jeux 2024" en perspective des JO 2024 de Paris.



Coopération internationale

Fort de l'expérience acquise à travers la diversité et la richesse des échanges et des relations tissées au fil du temps avec les pays partenaires, le Département souhaite conforter son action internationale en direction des jeunes Aveyronnais. Ainsi, dans la continuité de l'action engagée avec la Roumanie (Tulcéa), le Japon (Hyogo) et l'Argentine (Piguë), la politique départementale place la coopération internationale sur les trois axes suivants :

- renforcer l'attractivité et l'image de l'Aveyron à l'international,
- soutenir la jeunesse, la culture, le sport, la solidarité à l'international à travers les territoires,
- lier le développement international à des objectifs de développement durable.



Actions mises en place en 2020 :

- Roumanie-Judet de Tulcéa :
Lauréat de l'appel à projet Jeunesse VI du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères Partenaires aveyronnais : Collèges Pont de Salars et Baraqueville



Japon – département du Hyogo :
Accueil et visite de la Délégation du Bureau de représentation du Hyogo à Paris, en octobre 2020



Tulcéa en Roumanie et le Danube en fond





Environnement Politique de sensibilisation

Le Département souhaite favoriser l'émergence de projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans l'esprit de l'éducation populaire. Il s'agit de développer le lien social, l'esprit critique, de confronter les idées, de former les citoyens et de faire évoluer les comportements par la prise de conscience individuelle et collective des notions de développement durable.

Il accompagne les initiatives portées par les associations ou les collectivités rurales :
 - actions éducatives dans le domaine du développement durable, démarches citoyennes et participatives : manifestation, exposition, colloque, ouvrage,
 - actions pédagogiques de sensibilisation des scolaires dans le domaine du développement durable.

Dans cet objectif, un partenariat privilégié est passé avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) en tant qu'acteur essentiel de la sensibilisation à l'environnement sur le département.

En raison du contexte sanitaire de l'année 2020, le Concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie et le Prix de l'environnement n'ont pu être organisés.



Principaux chiffres clés :

- partenariat avec le CPIE : 21000 €,
- 17 903 € alloués aux associations et EPCI pour mener des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.



Actions mises en place en 2020 :

Soutien aux initiatives en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement telles que les opérations menées par les différents syndicats de rivières auprès des scolaires pour les sensibiliser aux problématiques de l'eau.

Partenariat avec la LPO pour la réalisation d'un atlas consacré aux papillons (échelonné sur 3 ans) : 10 000 € en 2020 (année 2).



Politique de l'eau



Attentif à la problématique de la gestion de l'eau, le Département accompagne financièrement les projets portés par les collectivités rurales :

- en matière d'eau potable pour les actions qu'elles mènent (études et travaux) contribuant à garantir la même qualité de service à l'ensemble des aveyronnais, à assurer la sécurité quantitative et qualitative pour tous les approvisionnements en eau potable.
- en matière d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées). Ces projets participent à la préservation de la qualité de l'eau et des usages ainsi qu'à la biodiversité et permettent de satisfaire les besoins d'hygiène et de confort.
- enfin, la rivière étant un élément essentiel de nos paysages et de notre environnement qu'il convient de préserver et d'améliorer, le Département finance des opérations dans le domaine de l'aménagement des rivières.

En complément, des moyens humains sont mobilisés dans le cadre de l'ingénierie territoriale à travers Aveyron Ingénierie.

Le Département participe, en partenariat avec les Départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, EDF, l'Agence de l'Eau et l'Etat, à la gestion des étiages de la rivière Aveyron à travers notamment une convention cadre et une convention technico financière pour organiser les lâchers d'eau qui s'avèreraient nécessaires à partir des lacs du Lévézou.

Principaux chiffres clés :

- 249 547 € ont été attribués au titre du programme « AEP / assainissement »
- 55 828 € ont été accordés au titre du programme « aménagement de rivières ».
- L'Aveyron compte 463 stations d'épuration sous maîtrise d'ouvrage publique, essentiellement communale.
- Plus de 20 collectivités ont été assistées dans leur réflexion pour le devenir des boues d'épuration en période de pandémie de COVID.
- Durant l'été 2020, un déstockage de 1 769 040 m³ d'eau a été nécessaire pour soutenir les étiages du bassin versant Tarn-Aveyron ce qui représente pour le Département une participation financière de 8 787 €.

Actions mises en place en 2020 :

Accompagnement financier :

- 5 structures accompagnées pour des travaux de restructuration des berges de cours d'eau.
- 13 collectivités (communes et groupements de communes) accompagnées pour des projets en matière d'alimentation en eau potable et/ou assainissement.

Ingénierie :

Dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, un nouveau cadre réglementaire précisant les modalités à respecter pour l'épandage des boues issues des stations d'épuration sur sols agricoles a été mis en place. Un appui tout particulier a été apporté aux collectivités aveyronnaises impactées par cette nouvelle réglementation rendant obligatoire le traitement d'hygiénisation des boues avant épandage à trouver une solution technique tout en optimisant les coûts.

Assistance et conseil aux collectivités locales dans les domaines de l'assainissement (appui aux projets, à l'exploitation du service, à la rédaction des documents obligatoires et appui technico-juridique), de l'eau potable (régularisation des ressources en eau, mise en place de traitements, réduction des fuites et pertes, connaissance et gestion patrimoniale du système AEP, la mutualisation des moyens et le changement de gouvernance, les outils de l'exploitation) et des rivières (appui à la structuration de la gouvernance, élaboration des PPG, politique de bassin versant, expertise technique et applicatif métier).

L'ensemble de ces interventions s'inscrit dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne dont l'accord tripartite a pour objectif une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques.



Politique en matière de déchets

Le Conseil départemental accompagne financièrement les collectivités aveyronnaises et leurs groupements pour la réalisation des études et investissements contribuant à améliorer la prévention et la gestion de déchets non dangereux avec un objectif essentiel qui est de réduire la quantité de déchets produits et d'améliorer les taux de recyclage. En complément, des moyens humains sont mobilisés dans le cadre de l'ingénierie territoriale à travers Aveyron Ingénierie afin de permettre un accompagnement dans les choix techniques et financiers, d'optimiser les investissements, de maîtriser les dépenses.

Le Département est également membre du Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron et participe à ce titre au budget de fonctionnement sous la forme d'une contribution par usager bénéficiant des services de traitement des déchets. Des actions d'optimisation des déchets de la collectivité, dans un souci d'éco exemplarité sont également menées et permettent le réemploi du matériel informatique obsolète. Une convention entre le Département et les associations RACK, La Recyclerie du Rouergue et PROGRESS définit les conditions de ce partenariat pour le reconditionnement de matériels informatiques obsolètes.

Actions mises en place en 2020 :

- accompagnement ingénierique de la communauté de communes de Pays de Salars,
- renouvellement du partenariat avec les associations pour le réemploi du matériel informatique.

✓ Principaux chiffres clés :

- 170 536,25 € versé au SYDOM dans le cadre de la contribution statutaire.
- Plus de 400 unités centrale ont été rétrocédées aux associations.



Agriculture

Au-delà du soutien à l'agriculture de proximité et à la valorisation de nos productions et de notre patrimoine gastronomique, le Département favorise le soutien au développement des circuits courts en reconduisant les découvertes des exploitations et des filières aveyronnaises.

Les initiatives comme Agrilocal 12 et le site « monproducteur.aveyron.fr » favorisent la consommation de produits locaux et la promotion des produits aveyronnais de qualité.



✓ Principaux chiffres clés :

- soutien aux manifestations agricoles
12 manifestations pour un montant de 59 250 €
- soutien au fonctionnement des Organismes Professionnels Agricoles
22 structures pour un montant de 511 474 €
- Agrilocal 12
147 producteurs 57 acheteurs référencés pour un montant de 60 000€

Actions mises en place en 2020 :

Création du site internet monproducteur.aveyron.fr (133 producteurs/éleveurs inscrits) Face à la crise sanitaire COVID 19, création d'un site internet répertoriant l'offre en approvisionnement local, afin de sensibiliser le consommateur au lien agriculture/alimentation/territoire.

Animations proposées par les organismes professionnels agricoles (OPA)

Evènements et initiatives valorisant la transmission, la transformation sur les exploitations, le patrimoine, la culture le tourisme (salon des circuits courts, visites de fermes, forum des filières qui recrutent...).

Du fait de la pandémie COVID 19, le nombre d'accompagnements a été inférieur aux années précédentes ; néanmoins, le Département a soutenu financièrement les OPA dont les manifestations étaient annulées mais qui avaient engagé des frais.

En perspective >>> Poursuite des actions visant au développement du dispositif "Agrilocal 12" et du site "monproducteur.aveyron.fr"



Tourisme

Le tourisme constitue un formidable moteur en matière d'attractivité et de développement des territoires. Il est aussi un facteur d'équilibre car il a le pouvoir de générer des flux et donc des ressources partout où équipements adaptés, sites préservés, animations organisées captent l'intérêt du visiteur. Source de richesse et d'emplois directs ou induits, il est un ballon d'oxygène pour la viabilité de certains commerces et équipements.

Pour demeurer compétitif le Département poursuit son accompagnement financier en faveur des opérations touristiques à maîtrise d'ouvrage publique.

Principaux chiffres clés :

- 227 053 € d'aides départementales générant 867 738 € de travaux
- 277 521 € pour l'accompagnement des actions et animations locales
- 2 080 500 € de participation au fonctionnement de l'ADT de l'Aveyron
- 100 000 € sur des opérations d'entretien de la navigabilité du Lot
- 857 750 € de participation à l'activité d'organismes dont le Département est membre

Actions mises en place en 2020 :

- 21 projets soutenus au titre du Fonds Départemental d'Intervention Touristique :
- 7 équipements structurants,
- 1 créations d'aire de services de camping-cars,
- 2 projets au titre du programme expérimental sur l'électromobilité,
- 11 opérations valorisant les espaces et sites touristiques publics.
- 9 manifestations ont permis la valorisation et la promotion du territoire aveyronnais,
- 2 nouveaux Offices de Tourisme équipés avec le dispositif départemental d'accompagnement des Offices de Tourisme.

11.5
Millions
de nuitées

Taux de
fréquentation
en baisse
- 15%





Randonnée et itinérance

Le déploiement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), associé à la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, ainsi que l'aide aux communes sur les travaux de réhabilitation des sentiers sont autant d'interventions garantissant un développement harmonieux de l'itinérance. Dans le cadre du développement des Véloroutes et Voies Vertes le Département s'est engagé pour l'ouverture aux cyclistes des deux Véloroutes de son territoire inscrites au schéma national : la V86 (Vallée du Lot) et la V85 (Vallée du Tarn Causses et Cévennes).



Principaux chiffres clés :

- 280 kms de chemins inscrits en 2020 sur les près de 7 000 kms que compte le PDIPR,
- 21 communes et communautés de communes accompagnées financièrement sur des projets d'aménagements de chemins et de restauration de petits patrimoines pour un montant de 95 695 €,
- environ 370 Km d'itinéraires de Véloroutes inscrites au schéma national, dont 40 km de Voies Vertes.

Actions mises en place en 2020 :

- dans le cadre du TPE Villeneuvois – Villefrancois, 6 dossiers d'aménagement de sentiers et/ou de restauration de petits patrimoines, ainsi que la mise en place de signalétique,
- accompagnement de plusieurs projets de territoire sur le Sud-Aveyron en lien avec le Parc Naturel des Grands Causses,
- participation au Comité de Pilotage pour la requalification de l'offre Randonnée sur l'Aubrac,
- pour les Véloroutes, ouverture aux cyclistes de la Véloroute de la Vallée du Lot et de sa variante par Conques sur près de 220 KM.



Espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif principal la préservation des mi-lieux naturels, des paysages et de la biodiversité ainsi que l'information du grand public. Le programme du Conseil départemental comprend plusieurs actions concourant à ces objectifs et notamment des opérations de sensibilisation à destination des jeunes générations, des Aveyronnais et des touristes. Des dispositifs financiers permettent aussi de soutenir des projets portés par des collectivités locales, des associations et pouvant se traduire par des aménagements légers, des études permettant le développement des connaissances, mais aussi par des acquisitions foncières de terrains d'intérêt patrimonial.



✓ Principaux chiffres clés :

- 33 ENS ouverts au public en Aveyron
- 980 Ha de terrains acquis depuis 1996
- près de 17 000 collégiens sensibilisés depuis 2012
- 152 nichoirs et 104 gîtes ayant fait l'objet d'un suivi de leur occupation sur 40 communes
- 4 nouveaux Gypaètes barbus réintroduits sur les Grands-Causse

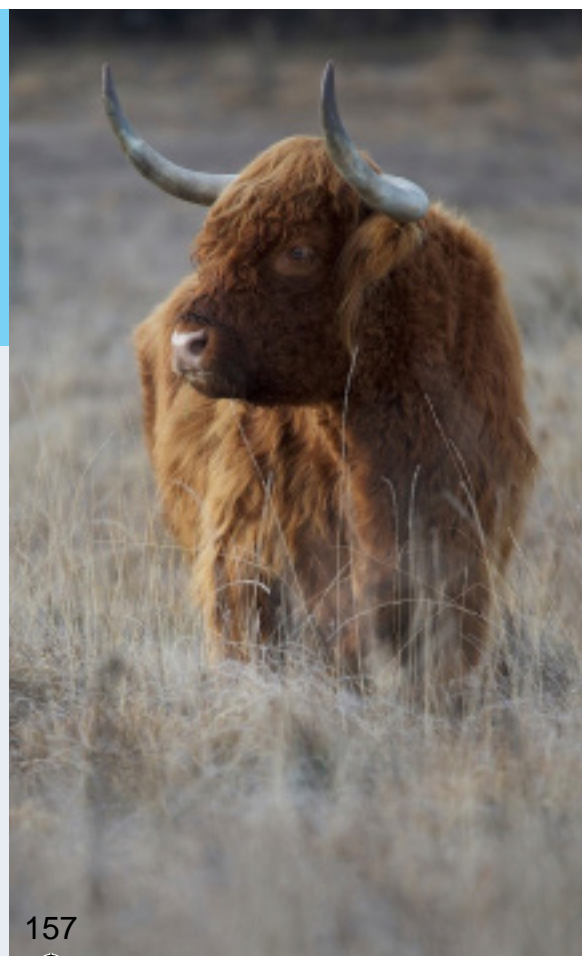
Actions mises en place en 2020 :

Animations autour des ENS

L'année 2020 a vu la poursuite des animations nature autour des ENS avec 40 animations qui ont pu se dérouler entre juin et octobre.

Accompagnements d'initiatives locales

En 2020 le Département a accompagné des collectivités et associations locales pour la préservation et la mise en valeur des richesses patrimoniales pour un montant d'aide total de 268 996 €.



Projets locaux

Aides aux communes et à leurs groupements

Très fortement impactée par la crise sanitaire, 2020 a été en cela une année singulière, avec d'importantes répercussions sur le plan social et économique. Également, les élections municipales avec leur impact sur la gouvernance des intercommunalités ont impacté le calendrier de programmation des crédits. Aussi, et tenant compte de ces différents paramètres, les programmations ont été concentrées sur le dernier trimestre. En écho à la situation économique et pour soutenir la commande publique, le pragmatisme a prévalu aux programmations à l'appui d'aides ajustées tenant compte de la dimension financière des projets. La création de Maisons de santé pluriprofessionnelles, de maisons des services au public, de structures d'accueil petite enfance, de complexes sportifs et d'équipements culturels, comptent parmi les projets accompagnés. Parallèlement à ce partenariat au bénéfice de projets de portée territoriale, le Département a soigné les travaux sur les mairies, écoles, espaces associatifs, mais aussi sur les espaces publics. Également, à travers son programme en faveur de l'habitat, la Collectivité départementale a contribué à la reconquête de nos centres-bourgs en accompagnant notamment la création ou réhabilitation de logements communaux dans du bâti existant, ainsi que l'acquisition-démolition de bâtis insalubres, afin d'aérer et revaloriser nos villes et villages. Enfin, et considérant l'échéance au 31 décembre 2020 des conventions contractées en 2018 avec les intercommunalités, la Commission Permanente du mois de décembre a prolongé de deux années les conventions précitées portant au 31 décembre 2022 leur échéance. A travers cette décision, il s'est agi d'asseoir le cadre d'intervention pour les collectivités dans un contexte de fortes incertitudes.



Principaux chiffres clés :

160 opérations financées en 2020
144 collectivités accompagnées
6 064 704 € de subventions accordées,
générant 37 544 601€ d'investissement

Actions mises en place en 2020 :

Typologie des projets accompagnés :

- 14 opérations structurantes d'intérêt communautaire, dont 4 structures d'accueil de la petite enfance, 3 gymnases et 1 Maison de Santé,
- 96 projets d'intérêt communal, à noter en particulier 28 opérations de travaux sur des espaces associatifs, 17 sur des écoles et 11 sur des mairies,
- 36 opérations d'aménagement d'espaces publics et d'amélioration du cadre de vie,
- 14 projets en faveur de l'habitat.

Maison de l'enfance Ceignac Commune de Calmont



Aménagement foncier

Par sa compétence en matière d'Aménagement Foncier (article L121-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime), le Conseil départemental participe à l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières en accompagnant les initiatives en faveur des Echanges Amiables et en conduisant des opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) dans le cadre de la réalisation de grands ouvrages routiers.

✓ Principaux chiffres clés :

- 3 509 € répartis entre plusieurs propriétaires fonciers dans le cadre de l'opération d'échanges amiables sur la commune de Montrozier,
- 5 opérations d'échanges amiables en cours : Lavernhe, La Couvertorade, Galgan, Arvieu, Condom-d'Aubrac.

Actions mises en place en 2020 :

- accompagnement du lancement de l'opération d'échanges amiables sur le territoire de la communauté de communes Lévézou-Pareloup.
- 2021 : débuter les études préalables à l'opération d'aménagement foncier pour la liaison routière Flavin-La Lachet





Pépinière départementale

Le Conseil Départemental dispose depuis plusieurs années d'une pépinière où de nombreux végétaux sont cultivés pour embellir le département. L'activité principale de la pépinière est de répondre prioritairement aux demandes du Conseil Départemental pour divers aménagements paysagers de son patrimoine (routes départementales, bâtiments du Département...).



Principaux chiffres clés :

- 6 390 plants utilisés pour le patrimoine départemental
- 21 440 plants de la Pépinière fournis en 2020 à 145 communes et 2 communautés de communes.

Actions mises en place en 2020 :

L'entretien d'espaces verts du Conseil Départemental, sur deux chantiers extérieurs, s'est également poursuivi (Centre technique de Flavin et sentier de la Tourbière des Rauzes ENS) Fourniture de plants aux collectivités pour leurs aménagements paysagers ainsi que conseils d'entretien et d'implantation.

Expertise et appui technique important dans l'organisation du Concours Départemental du Fleurissement et de l'Aménagement du Cadre de Vie

En perspective >>> : postuler en 2021 à la marque "Végétal local" en tant que producteur d'arbres ou d'arbustes dont les graines seront récoltées localement dans le cadre d'un partenariat avec l'association Arbres, haies et Paysages d'Aveyron



La couverture médicale

Programme départemental de développement de la couverture médicale

Depuis 2011, le Conseil départemental s'attache à l'amélioration de la couverture médicale du département, la santé et les conditions d'accès aux soins faisant partie des éléments majeurs de l'attractivité de notre territoire. Dans cet objectif, les actions suivantes ont été mises en place : une aide financière à l'hébergement, une aide logistique à la recherche de logement, des rencontres avec les internes, des partenariats culturels et sportifs au bénéfice des internes, des accompagnements personnalisés à l'installation, un accompagnement financier à la formation à la médecine d'urgence des internes, et des participations aux évènements nationaux et régionaux.

Principaux chiffres clés :

- Depuis 2013 le département compte 86 installations de médecins généralistes pour 81 départs à la retraite
- 108 remplaçants attirés en Aveyron
- 1 session de découverte « Médecin Pompier » organisée pour les internes aveyronnais

Actions mises en place en 2020 :

- Développement du programme départemental :
 - Mise en place, en phase expérimentale d'un programme de sport santé pour les internes en stage en Aveyron.
 - Mise en place d'un nouveau partenariat avec une plateforme web spécialisée dans le remplacement
 - Revalorisation de l'aide à l'hébergement afin d'harmoniser les montants de cette aide sur tout le territoire aveyronnais.
- Accompagnement à la structuration des territoires
- Les élus et les professionnels de santé sont guidés vers la structuration du territoire en équipes de travail pluridisciplinaire coordonné.
- Mise en place d'un comité de pilotage pour la création d'un internat territorial



L'Aveyron recrute

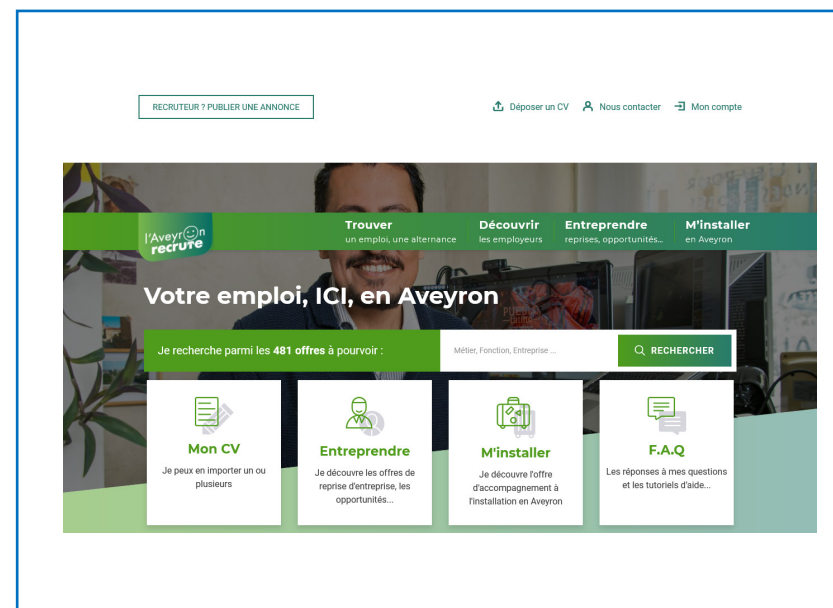
Pour accroître l'attractivité de l'Aveyron, le Conseil Départemental a mis en œuvre un dispositif qui vise à mettre en relation les néo-aveyronnais potentiels avec les opportunités professionnelles qu'offre le département. La crise économique entraînée par la pandémie de COVID 19 a nécessité d'adapter Aveyron Recrute à cette nouvelle donne économique en rendant davantage accessible ses services des aveyronnais en recherche d'emploi d'une part et en intégrant davantage les Bénéficiaires du RSA dans sa cvthèque, tout en poursuivant la recherche de compétences peu ou pas présentes en Aveyron.

Principaux chiffres clés :

- 987 offres d'emploi publiées en 2020
- 2345 candidatures envoyées aux entreprises aveyronnaises
- 385 entreprises utilisent les services d'Aveyron Recrute
- 100 CV de bénéficiaires du RSA intégrés dans la plateforme

Actions mises en place en 2020 :

- mise en relation des bénévoles/donateurs et des établissements médico-sociaux aveyronnais pendant le 1er confinement,
- campagne de recrutement nationale pour le secteur médico-social.



Aveyron Ambition Attractivite

Programme départemental de développement de la couverture médicale

L'agence d'attractivité est en charge des missions suivantes : promouvoir et conforter l'image de l'Aveyron, proposer tout type d'actions facilitant la venue et / ou l'installation en Aveyron (attractivité économique, résidentielle, touristique, culturelle), animer une communauté d'acteurs – publics et privés – incontournables dans l'attractivité aveyronnaise, mobiliser les acteurs du territoire autour des marques Aveyron Vivre Vrai et Fabriqué en Aveyron, mettre en place une veille autour de l'attractivité du territoire.

✓ Principaux chiffres clés :

Aveyron Ambition Attractivité

100 adhérents à l'association dont 1 nouveau membre en 2020
4398 abonnés à la page Facebook / 2223 au compte Twitter / 793 à la page LinkedIn

Fabriqué en Aveyron :

487 entreprises au 31/12/2020 pour 3600 références produits
5 Comités d'Agrément / 128 dossiers examinés
Site internet : 45 062 visiteurs pour 15 293 pages lues
8626 abonnés à la page Facebook

Aveyron Vivre Vrai :

420 adhérents au 31/12/2020
4 Comités Techniques / 16 dossiers examinés

Actions mises en place en 2020 :

Fabriqué en Aveyron : promotion éditoriale de la marque en partenariat avec Centre Presse et le Crédit Agricole ; 2ème Salon de la marque du 18 au 20 septembre à Rodez

Aveyron Vivre Vrai : Renouvellement et gestion des supports de communication de la marque, accompagnement des adhérents dans leur manifestations dans et hors Aveyron (32 opérations mais de nombreuses annulations)

Cercle des Dirigeants Aveyronnais : 2 projets de rencontres annulés pour cause de pandémie

Communication : présentation des marques lors des AG de caisses locales du Crédit Agricole (Naucelle, Rieuepeyroux, Réquista) ; campagne de notoriété de la marque Fabriqué en Aveyron sur Facebook ciblée sur Toulouse, Montpellier et la région parisienne





ADIL Habitat - Logement - énergie

Services à la population

Guichet unique de l'information sur le logement et l'énergie, l'ADIL de l'Aveyron répond gratuitement à toutes les questions d'ordre juridique, financier et fiscal liées au logement et à l'habitat ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie et à la rénovation énergétique avec l'Espace Info Energie. L'ADIL permet à chacun de mieux connaître ses droits, d'éviter les conflits ou d'en faciliter le règlement et d'accéder plus facilement à un logement. L'ADIL participe à la construction et la mise en œuvre des politiques publiques locales de l'habitat. Par la mise en avant des programmes de rénovation de l'habitat tels que le PIG Départemental et l'accompagnement des ménages dans leurs démarches, elle favorise leur réussite et contribue à la reconquête des centres anciens tout en permettant aux personnes âgées de rester plus longtemps à leur domicile.

✓ Principaux chiffres clés :

- 6942 aveyronnais conseillés sur l'accès à leur logement (location, achat, construction, travaux...)
- 3064 projets de rénovation énergétique en 2020



Actions mises en place en 2020 :

- Mise en avant de la prévention des impayés à travers le numéro « SOS Loyers Impayés », 0805 160 075 porté par l'ADIL pour faire face aux difficultés économiques liées à la crise sanitaire (vérification de la dette, préconisation des démarches, plan d'apurement)
- Relais d'information lors de la mise en place de la nouvelle aide à la rénovation énergétique « Ma Prime Rénov » à partir du 1er janvier 2020



Envie d'Aveyron (ADT)

Faire du tourisme un levier important pour l'attractivité du département Aveyron.

- être un des acteurs pivots permettant de faire naître ou agréger des initiatives visant à donner envie d'Aveyron.

Le secteur du tourisme a été fortement impacté par la crise sanitaire liée au Covid 19. L'Agence a mis en place 2 dispositifs pour venir en aide aux professionnels du secteur et tenter de limiter la baisse de chiffre d'affaires : - un accompagnement durant le 1er confinement,

- une campagne de communication pour la reprise.

Diffuser une image dynamique et attrayante de l'Aveyron vers un public plus jeune
Séduire une nouvelle clientèle de proximité grâce à une campagne, valorisant les richesses de l'Aveyron, destinée à rajeunir nos touristes.

Etre aux côtés des territoires et des professionnels, les doter d'outils pour impulser le CA de l'économie touristique.

Accompagner des collectifs pour faciliter les projets, faire émerger des initiatives et les associer à la stratégie départementale en matière de tourisme.

Appuyer la démarche d'attractivité du département par la conquête de nouvelles clientèles.

Actions mises en place en 2020 :

- animation d'un programme en ligne de visio-conférences à destination des professionnels,
- lancement campagne de communication : « Trop loin, si proche » L'ailleurs n'est pas loin,
- mise en place d'une plateforme web d'expériences à vivre : enaveyron.com,
- accompagnement numérique des opérateurs touristiques : Programme PANDA,
- renseigner nos clients 24h/24h grâce à 1'assistant virtuel : Chatbot,
- livraison d'indicateurs de fréquentation ciblés par territoire : flux vision orange,
- animation des clubs thématiques pour favoriser un travail collectif, mutualisé et concerté avec pour objectif la performance de la destination.

Principaux chiffres clés :

6 088 315 contacts sur l'Ecosystème Tourisme Aveyron :
+ 45%
+ de 60 expériences à vivre mises en ligne sur « enaveyron.com »
90 visites de classement des meublés
9 406 000 Nuitées touristiques en 2020
Opération « A vos côtés » 13 ateliers conférences en ligne avec 2 288 participants

COVID 19 : Aire du Viaduc fermée au public 4,5 mois
140 participants à des clubs animés par l'ADT

ÉCOSSE
TROP LOIN ?

SI PROCHE !

ENAVEYRON.COM
#AveyronEmotion #CetEtéjeVoyageEnOccitanie

WE CAN BREAK
À 1 HEURE DE MONTPELLIER

SDIS

Conformément à l'article L1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- 3° La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- 4° Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

La convention de partenariat liant le Conseil Départemental et le service départemental d'incendie et de secours au titre des années 2020 à 2022 (Agir pour les territoires) définit les objectifs de politique publique de sécurité civile liant les 2 institutions.

Service Départemental
d'Incendie et de Secours



Aveyron

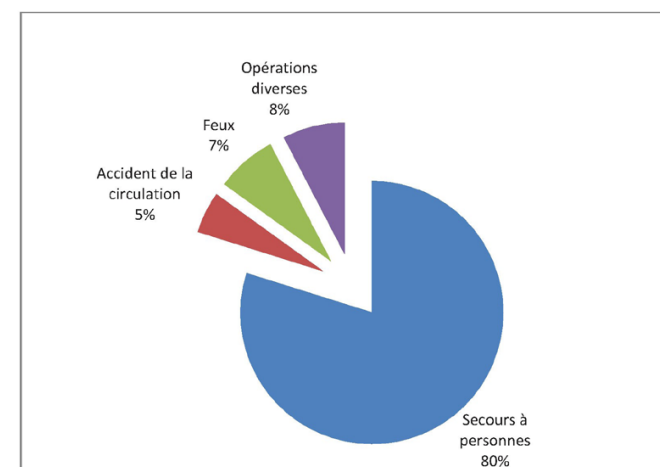
Principaux chiffres clés :

- 14651 interventions, légère baisse en raison des périodes de confinement liées à la COVID-19,
- 11 600 interventions dans le domaine du SUAP (secours d'urgence et d'assistance aux personnes) soit 80 % du nombre total d'interventions.

Actions mises en place en 2020 :

- le SDIS a fait preuve de résilience pour s'adapter aux contraintes d'une crise sanitaire tout à fait inédite par son ampleur et ses spécificités,
- il a su remplir l'impérieux objectifs d'assurer la continuité de ses missions opérationnelles en adaptant son organisation dans un souci d'efficacité constamment renouvelé et en préservant la santé de ses intervenants.

Répartition par type d'interventions 2020



Aides au SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, accidents, sinistres et catastrophes, de l'évaluation et de la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi que des secours d'urgence. Son fonctionnement est financé par les contributions du Département de l'Aveyron, des communes et établissements publics de coopération intercommunale, les prestations de services effectuées au profit notamment des centres hospitaliers, du SAMU et les prestations payantes diverses.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des opérations concernant les centres de secours. Dans ce cadre, à travers son dispositif d'aide aux travaux sur les centres de secours et d'incendie, le Conseil départemental traduit sa volonté de garantir au mieux la sécurité des Aveyronnais et d'accompagner les efforts des communes et de leurs groupements pour doter le territoire de centres de secours modernes et adaptés, 1ers maillons des secours à la personne.

Principaux chiffres clés :

- Une contribution au fonctionnement du SDIS de plus de 9 M € en 2020, représentant 50 % du budget global du SDIS.
- Depuis 1980, 91 opérations de travaux sur des centres de secours accompagnées par le Département.

Actions mises en place en 2020 :

Au-delà de la participation du Département au fonctionnement du SDIS, un accompagnement financier à hauteur de 500 000 € a été acté pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Nant.



Centre de secours de Belmont-sur-Rance
(travaux achevés en 2020)





STRATEGIE AVEYRON 12.0

La Mission Aveyron 12.0 est en charge de la déclinaison de la Stratégie Départementale de Développement des Usages et Services Numériques (SDUSN)

L'inclusion numérique a été identifiée comme priorité nationale. En effet on estime que 13 millions de français ne savent pas utiliser ou ne sont pas à l'aise avec les usages numériques alors qu'avec la crise sanitaire les besoins en usages numériques se sont accrus. Le partage d'une culture numérique commune est un facteur de cohésion sociale et territoriale.

✓ Principaux chiffres clés :

- 13 millions de français éloignés du numérique
- 250 millions d'Euro du plan de relance national pour l'inclusion numérique

Actions mises en place en 2020 :

- étude et instruction des dossiers de candidature de différents opérateurs exerçant une activité de communication électronique en vue du déploiement d'un Wifi Public Territorial aveyronnais en partenariat avec le Smica,
- structuration de la filière numérique,
- système d'information géographique mutualisé,
- plateforme mutualisée d'ouverture de données,
- mise en réseau des espaces publics numériques,
- construction de l'écosystème de la médiation numérique.





INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

La mission Infrastructures Numériques assure le suivi du déploiement des réseaux de communications numériques, réseau Très Haut Débit et téléphonie mobile. Le Département de l'Aveyron a souhaité que tous les Aveyronnais puissent accéder rapidement au réseau internet Très Haut Débit. A travers une Délégation de Service Public, la Société Alliance THD s'est vu confier ce marché pour la construction, l'exploitation et la commercialisation de ce nouveau réseau fibre optique sur tout le département. Concernant la téléphonie mobile, le Département de l'Aveyron suit avec l'Etat, le programme New Deal Mobile qui a pour objectif d'améliorer la couverture des zones mal couvertes avec la création de nouveaux sites 4G multiopérateurs et généraliser la couverture 4G des sites « Zones-Blanches - Centres-Bourgs » construits dans les années 2004/2005 par le Département. L'ensemble de ces programmes va permettre de renforcer la couverture 4G sur notre territoire pour les 4 opérateurs nationaux.



Principaux chiffres clés :

- déploiement du réseau Très Haut Débit en 5 ans
- 100% des habitations seront raccordables au réseau THD
- 20 M€ d'aides du Département
- 64 nouveaux sites de téléphonie mobile en 5 ans

Actions mises en place en 2020 :

- 31 600 nouveaux foyers ont été déclarés raccordables au réseau THD,
- 14 nouveaux sites de téléphonie mobile du programme New Deal Mobile ont été inscrits et seront opérationnels en 2022,
- premiers résultats de ce programme avec une vingtaine de sites mis en service au cours de l'année.





Grands
travaux,
routes et
patrimoine





Domaine public routier Gestion et exploitation

Malgré la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales occasionnant des budgets de plus en plus contraints, le Département de l'Aveyron a maintenu au fil des années un effort financier conséquent en faveur de son réseau routier. La gestion et l'exploitation du domaine public routier se doivent donc d'être à la hauteur des investissements réalisés. Par ailleurs la poursuite des objectifs prioritaires que sont la sécurité routière, l'amélioration du réseau routier et sa bonne conservation, se décline aux travers de nombreuses missions prises en charge par la Direction des Routes et des Infrastructures au titre des pouvoirs de police de la circulation et de la conservation que la réglementation applicable confère aux départements :

- instruction et délivrance des autorisations d'occupation du domaine public routier,
- classement/déclassement de sections de voies et de délaissés,
- arrêtés de circulation/transports exceptionnels/épreuves sportives,
- gestion des sinistres de tiers sur routes départementales,
- comptages routiers/équipements de sécurité et signalisation,
- participation à l'élaboration des documents d'urbanisme,
- transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Actions mises en place en 2020 :

Transport des élèves en situation de handicap :

Le Département a pris en charge les frais de transport de 287 élèves ou étudiants en situation de handicap.

- 58 circuits de ramassage ont été organisés au bénéfice de 242 élèves.
- 45 élèves ou étudiants bénéficient d'une allocation compensatrice du Département.

Signalisation et équipements de la route :

- renouvellement du marquage sur près de 985 km de RD ;
- pose de 12 350 ml de dispositifs de retenue;
- renouvellement de la signalisation verticale sur 55 km de RD.

Balise du circuit Véloroutes et Voies vertes de la Vallée du Lot

En perspective >>> Relèvement en 2021 de la vitesse autorisée à 90km/h sur 1040 km de routes départementales

Principaux chiffres clés :

- 405 arrêtés de circulation, 112 avis transports exceptionnels, 85 avis épreuves sportives, 288 avis sur dossiers d'urbanisme, délivrés en 2020
- 1 075 autorisations de voirie délivrées en 2020 dont 115 au titre de l'énergie électrique et 294 concernant le déploiement du réseau THD
- 483 427 € de redevance d'occupation du domaine public routier perçus en 2020

55



Modernisation du réseau routier

Le Conseil départemental a défini comme prioritaire la modernisation, la sauvegarde et l'aménagement des axes routiers structurants du Département.

La politique routière du Conseil départemental pour la période 2016 – 2025 a été approuvée les 25 mars 2016 et 23 février 2018.

Cette politique routière s'appuie sur les objectifs suivants :

1. Poursuite de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 entre Tanus et Rodez,
2. La poursuite de l'amélioration de la sécurité routière, du confort de l'utilisateur et des temps de parcours,
3. La poursuite de l'amélioration du réseau départemental,
4. Prise en compte des enjeux liés au développement durable et de l'Agenda 21.

La modernisation et la sauvegarde du réseau se décompose en plusieurs programmes correspondants à des itinéraires ou à des types de travaux spécifiques :

- participation à la mise à 2x2 voies de la RN88,
- modernisation des itinéraires principaux et secondaires,
- sauvegarde des chaussées, ouvrages d'art et évènements exceptionnels sur l'ensemble du réseau,
- programme d'aménagement des routes départementales en agglomération,
- programmes transversaux (Etudes, Acquisitions Foncières, Matériels, ...)



Principaux chiffres clés :

5910 km de Routes Départementales en 2020, 43.70 millions d'euros ont été consacré à la modernisation

En perspective >>> RN88, aménagement de la section Rodez Causse Comtal - section sud

Actions mises en place en 2020 :

La modernisation et la sauvegarde du réseau routier se sont établies au cours de l'année 2020 selon la décomposition suivante :

MODERNISATION ET SAUVEGARDE DU RESEAU ROUTIER 2020

Contournement d'Espalion	: 15 229,88 €
RN 88 Rodez - Causse Comtal	: 9 732 769,13 €
Modernisation réseau A, B et C	: 3 754 436,79 €
Opérations de sécurité réseau D et E	: 4 444 586,43 €
Quinquennal Millau, Rodez et Villefranche de Rouergue	: 78 533,74 €
Sauvegarde A B & C	: 3 781 446,28 €
Sauvegarde D & E	: 6 322 389,00 €
Ouvrages d'Art	: 1 509 759,17 €
Evénements exceptionnels	: 2 485 510,64 €
Signalisation et Sécurité	: 1 284 778,21 €
Subvention RD en traverse (MO autre collectivités)	: 606 304,28 €
Acquisitions foncières	: 339 847,64 €
Etudes	: 818 425,80 €
Frais d'insertion presse	: 97 776,00 €
SOUS TOTAL sans la RN88	: 38 701 837,22 €
FONDS DE CONCOURS A ETAT RN88	: 5 000 000,00 €

TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT 2020 : 43 701 837,22 €



Modernisation du réseau routier a, b et c

Le Conseil Départemental cherche constamment à renforcer la sécurité des usagers au travers des différents aménagements routiers qu'il réalise notamment par le biais des opérations de Modernisation.

La Modernisation du réseau structurant et du réseau de desserte locale liée aux exigences économiques et touristiques consiste à modifier les caractéristiques techniques des routes (rectification de tracé, du profil en long, aménagement de créneaux de dépassements, etc...). Elle a pour objectif de réduire les temps de parcours, d'améliorer la sécurité routière et le confort des usagers.



Principaux chiffres clés :

	2020
Modernisation réseau A, B et C	1 855 515,16 €
RD 911 VIRAGES DE ROUSSEAUX PR 21-25	1 048 691,01 €
RD 911 BOIS DE TRIES PR 27 650 A 30	4 753,31 €
RD 911 AV DE MARENGO BARAQUEVILLE	3 014,39 €
RD1 5 26 GIRATOIRE BEL AIR LANUEJOULS	96 846,36 €
RD78 RECTIFICATION VITRAC, ARGENCES EN AUBRAC	745 280,56 €

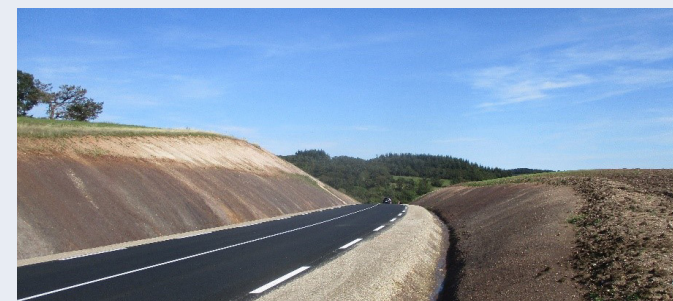
TOTAL Modernisation réseau A, B et C 3 754 100,79 €

Actions mises en place en 2020 :

Exemple d'opération de Modernisation :

RD911 – Virages de Rousseau

La Route Départementale n° 911, itinéraire de classe B, assure la liaison entre Millau (A75) et Cahors (A20), via Pont de Salars, La Primaube, Baraqueville, Rieupeyroux et Villefranche de Rouergue. Du fait de la mise en service progressive de la RN 88 à 2x2 voies entre Albi et Baraqueville, le trafic de la liaison Albi/Millau s'accroît et se reporte sur cet itinéraire. La section de route « virages de Rousseau » a fait l'objet de nombreux accidents de la route. Depuis 2000, on dénombre 15 accidents de la route dont 3 mortels (2003,2004 et 2014). L'objectif de cette opération est de sécuriser ce tronçon routier sinueux, les carrefours et les différents accès agricoles. Cet aménagement porté par le Conseil Départemental a été réalisé de septembre 2019 à septembre 2020. Le coût de l'opération s'est élevé à 2,8 M€ TTC financé par le Département avec la participation financière de la Région (180 240 €) au titre du Réseau Routier d'Intérêt Régional.





Gestion des ouvrages d'art

Le patrimoine routier du Conseil Départemental compte 1 470 ponts. Sont considérées comme ponts, toutes les constructions permettant de franchir une brèche (cours d'eau, voie de circulation...) et ayant une ouverture supérieure à 2 mètres.

Depuis 1990, l'ensemble des ouvrages fait l'objet d'une visite périodique de leurs structures, de leurs fondations et de leurs équipements.

La mise en place de la surveillance systématique des ponts depuis plus de 30 ans permet d'avoir une bonne connaissance du patrimoine et de son évolution.

Les programmes des opérations de réparation sont établis en privilégiant les ouvrages les plus dégradés situés sur les itinéraires présentant l'importance fonctionnelle la plus importante (trafic, impact économique d'une restriction de circulation...)

✓ Opérations poursuivies :

- engager les travaux de réparation et de renforcement du pont de St Izaire,
- poursuivre les études de réparation des ponts importants (Brousse le Château, Maziès, Couffoulens, St Affrique) et mobiliser les investissements nécessaires au démarrage des travaux,

✓ Principaux chiffres clés :

- Valeur à neuf du patrimoine des ouvrages d'Art : 515 M€
- 1 470 ponts inspectés périodiquement depuis 30 ans
- 1 751 844.38 € investis sur 16 ouvrages, 13 en réparations et 3 en reconstruction

Actions mises en place en 2020 :

- présentation du dossier de sécurité des tunnels de la RD200 en Commission Consultative de Sécurité et d'Accessibilité et autorisation d'exploiter ces ouvrages pour 6 ans,
- poursuivre la mise en œuvre du programme d'amélioration de la sécurité,
- prise en compte de la biodiversité dans les études de réparation des ouvrages d'art, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité,
- finalisation des études de réparation et de renforcement du pont de St Izaire.



Sauvegarde des chaussées

Le patrimoine routier est soumis aux effets du trafic, du vieillissement et des agressions climatiques. Il subit inévitablement des dégradations. Le Conseil Départemental a pour mission obligatoire de « sauvegarder » ce patrimoine, c'est-à-dire d'en assurer l'entretien périodique. La sauvegarde comprend toutes les actions visant à préserver l'état du patrimoine avec pour objectif prioritaire de satisfaire aux besoins des usagers en matière de sécurité et de confort. La sauvegarde des chaussées concerne le renouvellement périodique des couches de roulement. Elles ont pour fonction première d'assurer la sécurité des usagers grâce à leurs propriétés d'adhérence. Elles assurent également l'étanchéité des structures de chaussées et préservent ainsi leurs caractéristiques mécaniques. La périodicité de renouvellement recherchée se situe, en fonction de l'importance fonctionnelle de la route, entre 15 et 20 ans.

✓ Principaux chiffres clés :

- 10 979 577.70 € investis
- 254 km traités
- 37 000 t d'enrobés bitumineux
- 37 200 t de graves émulsion
- 1 195 000 m² d'enduit superficiel

Actions mises en place en 2020 :

- développement des techniques dites « à froid » : graves émulsion et enduits superficiels,
- optimisation des études de dimensionnement grâce aux investigations préalables réalisées par le laboratoire,
- engager un diagnostic complet de l'ensemble des chaussées.





Viabilisation du réseau routier

Fort de ses presque 6 000 km de route, le réseau routier départemental représente un patrimoine stratégique dont l'entretien et la modernisation contribuent à l'équilibre et à l'attractivité des territoires aveyronnais. La politique routière adoptée par le Conseil départemental par délibération du 25 mars 2016 et actualisée le 23 février 2018, détermine les modalités de mise en œuvre des tâches de viabilité.

Ces missions recouvrent les actions d'exploitation, d'entretien courant (interventions d'urgence ou programmables) et de conservation du domaine public routier départemental. Cinq plans d'interventions précisent les niveaux de service à l'usager définis par la politique routière, ainsi que les méthodes de mise en œuvre :

- Plan d'intervention Viabilité Hivernale
- Plan d'intervention Surveillance Active
- Plan d'intervention Végétation
- Plan d'intervention Convergence des Efforts
- Plan d'intervention Ouvrages d'Art

En charge de ces missions, la Direction des Routes et des Infrastructures dispose de ses propres services (siège à Flavin et 4 subdivisions territoriales) et recourt également de manière significative à la sous-traitance pour les travaux de viabilité (fauchage, déneigement, etc.). Les services routiers s'appuient sur des moyens matériels, humains et financiers conséquents : 30 centres d'exploitation regroupent 210 adjoints techniques encadrés par 30 chefs de centre, pour un budget de fonctionnement de 11,1 millions d'€. L'activité routière fait l'objet d'une programmation détaillée associant à chaque plan d'intervention des moyens rationalisés, autorisant une gestion et une connaissance précises des différents coûts de fonctionnement. La réalisation de ces actions combinées aux programmes de modernisation et de sauvegarde du réseau routier, contribuent notablement à véhiculer une image forte d'un département désireux d'offrir aux usagers des routes de qualité, conjuguant proximité et sécurité pour un coût financier maîtrisé.

Principaux chiffres clés :

- journées d'agents sur chantier : 28 792 pour l'année 2020,
- 35 agents pour 1 000 km de route : l'un des ratios effectif/longueur de réseau les plus faibles de France,
- 0 litre de produit phytosanitaire épandu sur les dépendances du domaine public routier départemental, remplacé par des activités d'entretien mécanisé et manuel,
- 295 personnels concernés par l'astreinte hivernale (dont 90 d'astreinte 24h/24h).

Actions mises en place en 2020 :

- viabilité hivernale : 65 circuits en régie épaulés par 46 marchés confiés à des prestataires externes pour un volume de 534 interventions et une consommation de 1 098 t de sel de déneigement pour la campagne 2019-2020,
- surveillance/entretien normal du réseau : 6 816 journées-agents pour les activités de fauchage et de débroussaillage, 2 979 journées-agents pour la préparation des chantiers de revêtement,
- Via Fauna : au 1er semestre 2020, s'est poursuivi le relevé de mortalité de la faune sauvage sur la portion-test de 11 km sur la RD911 selon le protocole établi en 2019 avec la Fédération des Chasseurs d'Occitanie (FRCO). Lors des patrouilles de surveillance, les agents ont pu signaler, identifier et géo-localiser 76 animaux sauvages écrasés sur une année. Ces données sont intégrées dans une base de données de la FRCO afin de mettre en évidence des éventuelles ruptures de continuités écologiques.

En perspective >>> Via Fauna : étendre le relevé de mortalité sur l'ensemble du réseau A et B. A terme, les points de friction pourraient conduire à la mise en place de tests de sécurisation.

Parc départemental

Le Parc gère et entretient une flotte d'environ 590 véhicules roulants (110 poids lourds et 70 engins de TP) et près de 60 camions, équipés en saleuse et outils de raclage qui assurent le déneigement.

L'entretien et les réparations de ces véhicules sont soit effectués au niveau de l'atelier du Parc en interne, soit réalisés par des garages privés au travers de marchés publics. Un suivi analytique est assuré avec l'aide du logiciel GESCAR. Le renouvellement est programmé sur la base de 2 critères (âge et heures ou kilomètres), croisé avec l'état général et le coût d'entretien du véhicule.

Egalement, au sein du Parc, il existe une équipe d'exploitation qui réalise des travaux d'entretien routier pour le compte des subdivisions territoriales (marquage routier, pose de glissières de sécurité, réparations de chaussée, lamier...).

Principaux chiffres clés :

- Renouvellement véhicules et engins : 2 970 000 €
- Dépenses en fonctionnement (entretien, carburant, pièces, locations,... - hors amortissement) : 2 998 000 €

Actions mises en place en 2020 :

- l'équipement des saleuses en thermologie s'est poursuivi (6 saleuses supplémentaires),
- sur le programme d'investissement, un gros effort a été consenti sur la flotte des poids-lourds avec la commande de 7 camions équipés en viabilité hivernale (pour rappel, 3 avaient été commandés fin 2019).



Patrimoine départemental

La politique immobilière votée le 25 mars 2016 a permis d'actualiser et de prioriser les opérations à réaliser sur la mandature. Le budget 2019 a permis de financer des opérations d'entretien, de sauvegarde et de modernisation du patrimoine départemental.

La sauvegarde :

La politique menée en matière de sauvegarde a pour objectif de maintenir en bon état le patrimoine départemental tout en répondant aux enjeux réglementaires et environnementaux, d'hygiène, de sécurité et de bien-être au travail. Cette politique de sauvegarde se décline par la réalisation de travaux d'entretien pour la pérennisation et l'aménagement des biens, les travaux d'économie d'énergie et d'accessibilité, ainsi que l'équipement des sites en mobilier matériel. C'est un crédit de 1 940 217 € qui a été mandaté à ce titre en 2019.

Le fonctionnement :

Au titre du fonctionnement, les dépenses effectuées sont affectées

- à la maintenance des bâtiments pour 1 862 245 €,
- à l'entretien du patrimoine pour 946 020 €,
- aux autres charges immobilières pour 1 936 728 €.

La modernisation :

Ce programme a pour but de répondre aux gros travaux d'amélioration voire d'extension ou de relogement des services dans le cadre de l'optimisation du patrimoine. Le montant des crédits mandatés en 2019 s'est élevé à 2 664 160 €.

Principaux chiffres clés :

- Surface hors œuvre brute du patrimoine départemental hors collèges : 162 197 m².
- Surface louée : 11 102 m².
- Patrimoine réparti sur l'ensemble du territoire
- 6 sites classés ou inscrits aux monuments historiques
- Crédits mandatés en 2020 : investissement : 442 289 €
- fonctionnement : 4 601 211 €

Actions mises en place en 2020 :

Hôtel du Département :

Des travaux de rénovation de la cage d'escalier avec sécurisation et mise en accessibilité du bâtiment et des espaces communs de l'Hôtel du Département / Préfecture sont en voie d'achèvement.

Immeuble Mazenq / Site Paraire à Rodez :

Afin de regrouper les services du Tas Territoire d'Action Sociale de Rodez sur un même site, une réorganisation des locaux de l'immeuble Mazenq a été engagée réalisée et le déménagement a eu lieu à l'automne 2020. Les locaux libérés par les agents du TAS de Rodez à Paraire vont permettre aux services administratifs du PSD de se déployer en 2021 sur l'ensemble du site et ainsi répondre à leurs besoins.

Chaufferie Sarrus

Les travaux pour le remplacement de la chaudière gaz, la rénovation de de l'installation hydraulique et aéraulique et de la fumisterie sont en cours de finalisation terminés. En 2021, la deuxième tranche de travaux consistant à en ... la mise en place d'un extracteur du combustible bois et à la rénovation du clos, et du couvert et du silo bois sera engagée.

Chapelle Royale

Les travaux relatifs au traitement de la charpente ont été réalisés. Les travaux de confortation des tribunes, nécessaires pour la réouverture au public, sont en cours et seront terminés en juin 2021.



✓ Perspectives :

Maison Départementale Enfance Famille :

L'appel d'offres pour la réalisation des travaux sera lancé dans le courant du 1er semestre 2021.

Relogement des services :

Dans le cadre de la procédure d'optimisation de notre patrimoine, de nouvelles affectations seront données pour les locaux suivants :

- Immeuble impasse des Vieux Chênes à Rodez :

Suite au déménagement de la Subdivision Centre / CE Rodez sur le site du Parc Départemental de Bel-Air, en 2021 cet immeuble verra en 2021 sera aménagé pour accueillir le relogement de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture.

- Immeuble Route de Moyrazes à Rodez :

Les locaux libérés par le la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture dans cet immeuble permettront notamment à la Direction des Services d'Information de se déployer sur l'ensemble du bâtiment et ainsi répondre à leurs besoins.

- Centre Administratif Foch

La **Direction de l'Assemblée** sera relogée au bâtiment D en **avril 2021**.

De plus, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, des travaux concerneront les économies d'énergie : isolation thermique, éclairage led et supervision des bâtiments.



Collèges publics et privés

La loi NOTRE a conforté les compétences du Département en matière d'éducation. A ce titre, il gère la construction, l'entretien et l'équipement des collèges publics. Le Département de l'Aveyron a également fait le choix de participer aux financements des établissements privés d'enseignement. Le budget 2020 a donc permis de financer des opérations de sauvegarde, de modernisation et d'aide aux collèges privés.

Les Collèges publics

Le fonctionnement :

Au titre du fonctionnement des collèges publics un crédit de 3 622 256 € a été affecté pour la dotation globale de fonctionnement, l'entretien et la maintenance des bâtiments.

La sauvegarde:

La politique de sauvegarde mise en œuvre a pour but de maintenir ce patrimoine en bon état d'entretien et assurer ainsi l'accueil des élèves et des différents personnels dans de bonnes conditions. Ces travaux se sont élevés en 2020 à 2 619 744 €. Ils ont contribué notamment à la réalisation de travaux d'économie d'énergie, d'accessibilité et la rénovation de salles de classe.

La sauvegarde comprend également l'achat de mobiliers et matériels pour répondre aux besoins de renouvellement de mobilier et d'équipement des services de restauration.

La modernisation :

Ce programme doit permettre de répondre au mieux aux besoins définis par l'Éducation Nationale et prend en compte les nouvelles technologies d'enseignement, la sécurisation des établissements ainsi que des opérations plus conséquentes (rénovation de salles de sciences, aménagement de cours et de plateaux sportifs...). En 2020 ces dépenses de modernisation se sont élevées à 2 392 640 €.

Les aides aux collèges privés :

Le département compte 20 collèges privés. L'enveloppe de 230 000 € dédiée à l'aide à l'investissement a été répartie entre les collèges, sur propositions du Directeur de l'Enseignement Catholique et dans la limite fixée par la loi (loi Falloux : 10% maxi du budget de l'établissement). En 2020 le montant total des subventions d'investissement versées est de 212 644 €. Pour le fonctionnement de ces établissements privés une dotation de 2 345 370 € a été attribuée, calculée à partir du coût d'un élève du public.

Principaux chiffres clés :

L'Aveyron dispose de 21 collèges publics et 20 collèges privés répartis sur l'ensemble de son territoire.

Le nombre total d'élèves accueillis est de 12 134 soit 7 771 pour les collèges publics et 4 363 pour les collèges privés. On constate une légère baisse par rapport à 2019

Le montant des crédits mandatés en investissement s'est élevé à 5 225 028 € et en fonctionnement à 5 967 626 €. Ils permettent l'amélioration de l'accueil de nos élèves mais également contribuent au soutien de l'activité économique de nos territoires au travers des travaux réalisés par de nombreuses entreprises du Département.



Actions mises en place en 2020 :

Collège Larzac

Le projet de construction d'un collège à la Cavalerie prend corps. L'appel d'offres travaux a été réalisé. Les ordres de service ont été délivrés. Le chantier débutera en janvier 2021 et se poursuivra jusqu'en 2023.

Pour mémoire cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme de 14 800 000 €.



En perspective >>> En 2021, dans le cadre du plan de relance en matière d'économie d'énergie, subventionnable par l'Etat, il est prévu de réaliser la rénovation des chaufferies des Collèges de Baraqueville et Millau (site Cossé), le remplacement des éclairages par des éclairages à led dans plusieurs établissements, le remplacement des menuiseries extérieures pour les collèges de Pont de Salars (dernière tranche) et Séverac (1ère tranche). Il est également prévu de rénover et agrandir les sanitaires du collège Foch à St Affrique, d'engager la mise en accessibilité au collège de Rieupeyroux, de reconfigurer l'espace SEGPA et foyer au collège Jean Moulin à Rodez.

Collège de Millau

La première phase des travaux de rénovation et d'accessibilité des sanitaires et d'extension du préau a été engagée.

Collège Fabre

des travaux de rénovation de la chaufferie et la mise en place de la supervision ont été réalisés.



Commande publique : les marchés publics

Le Service des Marchés et de l'achat public, rattaché au Pôle support des « Ressources et Moyens » assure le traitement de l'ensemble des marchés du Département en pro-cédant aux mesures de publicité adéquates et à une mise en ligne de la consultation sur le profil acheteur (plate-forme SAFE TENDER de dématérialisation du CD 12). Ainsi, il est compétent depuis la mise en concurrence jusqu'au suivi administratif de l'exécution des marchés pour une part importante des marchés, et notamment ceux relevant du Pôle Technique (Routes et Bâtiments). Il exerce également le rôle de conseil et d'assistance auprès des différents services acheteurs du Département.

Principaux chiffres clés :

- 197 marchés conclus dont 116 marchés de Travaux et 81 marchés de Fournitures et Services au sein du Pôle Technique (Routes et Bâtiments).
- 87 marchés conclus de Fournitures et Services pour les services acheteurs de la collectivité, hors Pôle Technique.
- 20 commissions organisées (Commission d'Appel d'Offres et Commission Consultative d'Analyse des Offres).

Actions mises en place en 2020 :

Tous les marchés d'un montant supérieur à 214 000 € H.T. doivent être déposés en Préfecture au titre du contrôle de légalité. Afin de permettre aux services de l'Etat d'exercer son contrôle, une copie de l'ensemble des documents de passation et documents constitutifs du contrat leur est adressée. Depuis le mois de novembre 2020, ce dépôt s'effectue grâce au logiciel OK ACTES. Ainsi, tous les actes (marchés et avenants) sont déposés en Préfecture par voie dématérialisée. Cette télétransmission des actes en Préfecture représente une étape supplémentaire dans le processus de dématérialisation des marchés publics.



Politique foncière :

Dans le cadre de ses compétences, notamment afin de pouvoir réaliser les opérations d'aménagement routier, le Département doit acquérir de nombreuses emprises foncières. Les négociations amiables sont privilégiées. Pour accélérer le transfert de propriété et donc le règlement du prix de vente aux propriétaires et limiter les frais, des actes en la forme administrative (ventes/échanges) sont réalisés en interne, conformément à l'article L 1311-13 du CGCT. Par ailleurs, le service foncier apporte du conseil et de l'assistance aux services du Département en matière foncière.

Principaux chiffres clés :

- 274 actes de ventes/échanges ont été signés dont 271 en la forme administrative et 3 notariés

Les commissions permanentes ont approuvé :

- l'acquisition de parcelles représentant une surface de 15ha75a60ca pour un montant de 177 939,70 €

- la cession de parcelles d'une superficie de 4ha89a71ca pour un montant de 35 263,79 €

L'ensemble de l'activité foncière a généré un mandatement de 339 848 €.

Actions mises en place en 2020 :

- signature d'une convention avec Aveyron Ingénierie afin de pouvoir leur confier la rédaction d'actes en la forme administrative en cas de surcharge du service,
- lancement d'une procédure de DUP/expropriation dans le cadre de l'élargissement amont du pont de la RD 902 Commune de Cassagnes Bégonhès, consécutif au projet de réouverture du lit de l'hunargues et au réaménagement de la place du Bournhou,
- suivi de la phase judiciaire de l'expropriation dans le cadre du carrefour de la RD 73 et 992 Commune de St Georges de Luzençon.





Budget 2020

Le budget 2020 a été impacté par la crise du COVID-19. De nouvelles dépenses (obligatoires mais aussi facultatives) ont été nécessaires pour faire face à cette grave crise sanitaire (masques ; équipements de protection ; produits d'hygiène ; création de fonds de soutien exceptionnel au secteur associatif ; versement d'une prime COVID aux personnels des établissements de santé ; soutien aux personnes en situation de précarité financière (RSA) ; diverses mesures exceptionnelles pour soutenir l'activité économique et associative). Parmi les dépenses identifiables, ce sont près de 6 millions d'euros qui ont été mobilisés pour permettre au tissu économique et associatif aveyronnais, ainsi qu'à ses usagers, de traverser au mieux cette crise.

Principaux chiffres clés :

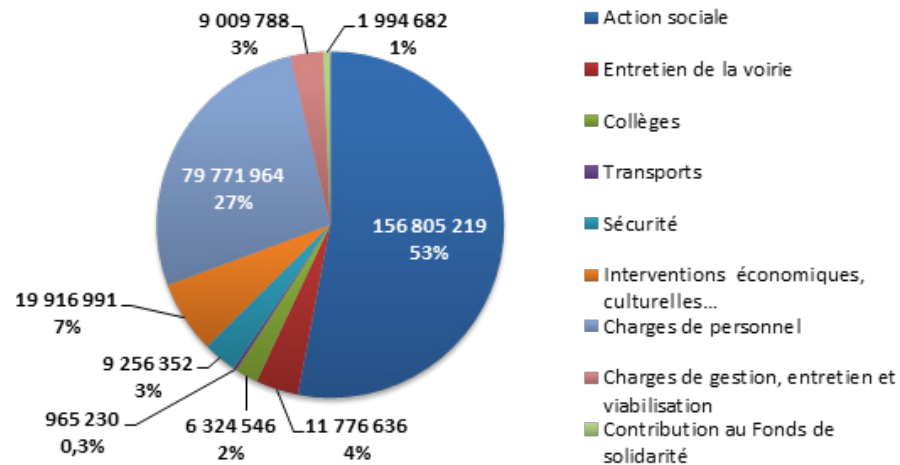
- dépenses d'investissement hors dette : 64 672 977 € soit 232 €/habitant,
- dépenses de fonctionnement hors dette : 295 821 407 € soit + 3,7%,
- recettes de fonctionnement : 348 929 242 € soit + 1,6 %,
- recettes d'investissement hors dette : 16 029 728 €,
- résultat de l'exercice : 2 793 467 €,
- excédent budgétaire cumulé : 13 112 322 €,
- résultat global après intégration des reports : 6 887 044 €.

BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2020 :

	Prévisions	Réalizations			Reports	
	Mouvements réels (hors résultat n-1)	Mouvements réels (hors résultat n-1)	Taux d'exécution	Résultat n-1	Total	sur exercice 2020
Dépenses						
Investissement	106 613 124,10	84 382 296,35	79,1%	16 839 724,11	101 222 020,46	10 428 866,80
Fonctionnement	314 140 405,98	298 783 206,91	95,1%		298 783 206,91	5 796 411,00
Total dépenses	420 753 530,08	383 165 503,26	91,1%	16 839 724,11	400 005 227,37	16 225 277,80
Recettes						
Investissement	69 070 624,00	37 029 728,32	53,6%	17 246 681,70	54 276 410,02	10 000 000,00
Fonctionnement	341 364 052,00	348 929 242,42	102,2%	9 911 896,49	358 841 138,91	0,00
Total recettes	410 434 676,00	385 958 970,74	94,0%	27 158 578,19	413 117 548,93	10 000 000,00
Résultat	-10 318 854,08	2 793 467,48		10 318 854,08	13 112 321,56	-6 225 277,80
		Résultat global après intégration des reports			6 887 043,76	



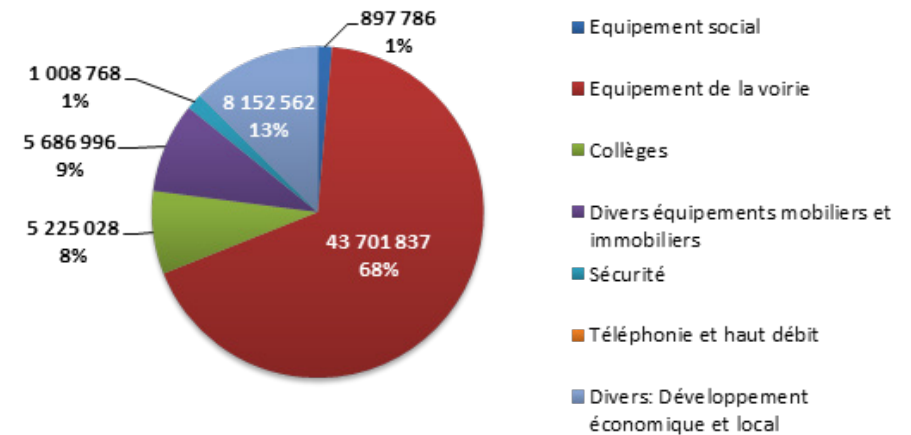
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors dette :



Dépenses d'action sociale (hors charges de personnels) :

- + 4,1 % à 156,8M€ soit 53 % des dépenses de fonctionnement hors dette,
- tous les secteurs de l'action sociale sont en hausse :
- l'aide sociale aux personnes âgées : 57,9 M€ soit + 2,7%,
- l'aide sociale aux personnes handicapées : 45,8 M€ soit + 0,5%,
- l'aide sociale à l'enfance et à la famille (hors Mineurs Non Accompagnées) : 17,2 M€ soit + 4,8 %,
- l'aide sociale aux Mineurs Non Accompagnées : 6,4 M€ soit + 14,1%,
- l'insertion : 29,9 M€ soit + 7,2 %, dont allocations RSA (+ 10,3% => effet crise),
- dépenses de personnels : 79,8 M€ (2ème poste de dépenses de fonctionnement),
- interventions culturelles, sportives, économiques : 19,9 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors dette :



Les travaux de voirie :

- dépenses de voirie : 43,7 M€ soit 68 % des dépenses d'investissement hors dette,

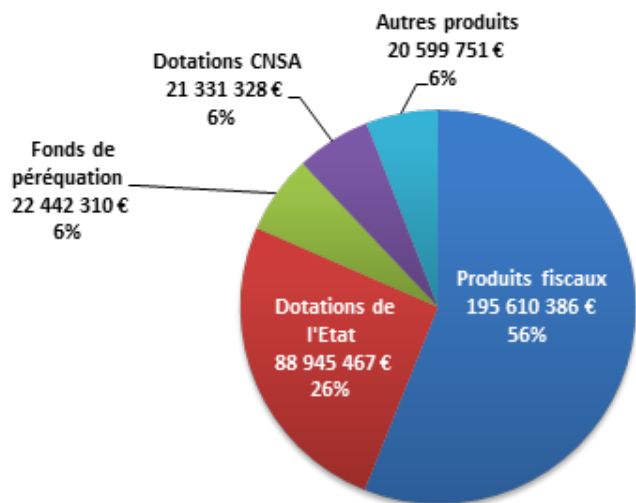
Les travaux de collèges :

- les travaux et l'équipement des bâtiments et collèges : 10,9 M€ soit + 2,9 %,

Les travaux de développement local :

- autres interventions pour le développement local (essentiellement des subventions d'investissement): 8,2 M€.

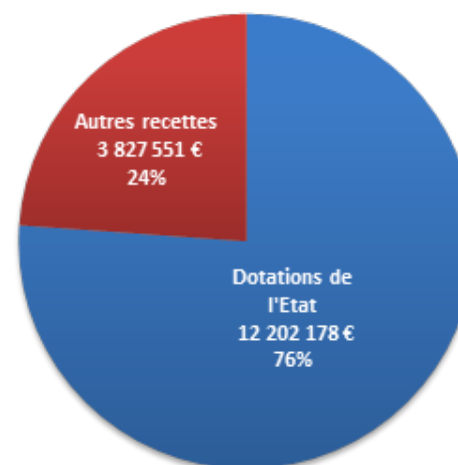
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



Les faits marquants de 2020 au niveau des recettes de fonctionnement sont :

- des produits fiscaux (195,6M€) en hausse de 3,9 % dont :
 - droit d'enregistrement (DMTO) : 30,7 M€ (+ 6,8 %),
 - taxe Spéciale sur les Conventions D'Assurance (TSCA) : 51,2 M€ (+ 3,6 %),
 - taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 72,8 M€ (+2 %),
 - redevance sur les installations hydroélectriques : 2,5 M€,
 - légère diminution des dotations de l'Etat (DGF et FCTVA notamment) : - 0,6 %,
 - hausse des fonds de péréquation (+ 1,3 M€) suite à l'éligibilité du département au Fonds de péréquation CVAE (713 K€) et aux nouvelles règles de calcul du reversement du Fonds de Solidarité Inter-Départemental.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :



- des dotations de l'Etat pour 12,2 M€ (dont 8,1 M€ de FCTVA et 2 M€ pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental),
- des recettes diverses pour 3,8 M€ dont 2,6 M€ de subventions et participations.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses totales (hors PCTM et résultat antérieur)	374 614 476 €	365 946 167 €	375 899 488 €	383 165 503 €
Recettes totales (hors PCTM et résultat antérieur)	361 884 428 €	362 500 534 €	378 663 847 €	385 958 971 €
Fonds de roulement de l'exercice	- 12 730 048 €	- 3 445 633 €	2 784 359 €	2 793 467 €
Epargne brute	45 976 636 €	49 136 772 €	54 811 777 €	50 146 036 €
Epargne nette	30 164 906 €	32 982 394 €	36 934 725 €	30 436 717 €
Dépenses d'invest hors amortissement dette	67 082 396 €	67 725 226 €	69 440 938 €	64 672 977 €
Endettement au 30-12 de l'année	179 015 598 €	178 861 220 €	180 984 168 €	182 274 849 €
Ratio de solvabilité (en années)	3,89	3,64	3,30	3,63
Annuité de la dette	20 108 788 €	19 597 485 €	21 091 206 €	22 671 119 €
Report de dépenses	29 996 332 €	13 449 758 €	11 638 766 €	16 225 278 €
Report de recettes	20 546 346 €	10 000 000 €	6 000 000 €	10 000 000 €
Excédent budgétaire avec résultats antérieurs	10 552 337 €	7 554 495 €	10 318 854 €	13 112 322 €
Excédent budgétaire avec résultats antérieurs et reports	1 102 351 €	4 104 737 €	4 680 088 €	6 887 044 €

Dette garantie

Le Conseil Départemental, depuis une délibération du 19 novembre 1985, a adopté une politique prudentielle en matière de demande de garantie d'emprunt, en :

- limitant, d'une part, l'étendue des garanties aux organismes HLM dont le siège social est en Aveyron et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux dont le maître d'ouvrage, de droit public ou de droit privé associatif est en Aveyron, pour des opérations de construction, d'extension ou de réhabilitation des établissements relevant de la compétence du Conseil Départemental,
- et en plafonnant, d'autre part, à 50% le taux de garantie pour l'ensemble des demandeurs.

Chaque année, lors du vote du budget, un accord de principe est donné à l'octroi de nouvelles garanties aux Offices publics de l'habitat (OPH) aveyronnais.



Principaux chiffres clés :

- l'encours de la dette garantie au 31/12/2020 est de 49 254 365 €,
- le taux moyen : 1.55 %,
- le nombre d'emprunts garantis : 469,
- le ratio de plafonnement du risque : 6.59%,
- les 2 OPH aveyronnais (Aveyron Habitat et Sud Massif Central Habi-tat) représentent 77.1 % des bénéficiaires. Parmi eux, Aveyron Habi-tat détient environ les 2/3 des garanties accordées (63.8%),
- plus des ¾ des emprunts (81.7%) sont réalisés auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC).

Actions mises en place en 2020 :

Par la délibération du 28 février 2020, l'enveloppe d'emprunts prévisionnels pouvant être contractée par les OPH aveyronnais en 2020 était de 33,730 millions d'€, soit une garantie maximale accordée par le Département de 16,865 millions d'€.

Au 31 décembre 2020, 2,7 millions d'€ d'emprunts (13 nouveaux emprunts) ont été garantis à hauteur de 1,350 millions d'€ pour des opérations de construction ou réhabilitation de logements sociaux réalisés par Aveyron Habitat et Sud Massif Central Habitat.

Dette départementale

La dette permet de financer les actions du Conseil départemental de l'Aveyron, et plus particulièrement ses dépenses d'investissements.

La stratégie de gestion de la dette repose sur :

- une mise en concurrence des établissements bancaires ;
- une diversification de l'encours (taux fixe/taux variable) ;
- la recherche de souplesse dans les contrats ;
- la recherche de contrat sans risque ;
- l'optimisation des primes et commissions à 0,5% de l'encours souscrit ;



Principaux chiffres clés :

- encours au 31/12/2020 : 182 274 849 €,
- taux moyen : 1.55 %,
- capacité de désendettement : 3.6 ans,
- répartition du risque : 68% à taux fixes et 32% à taux variables,
- annuité payée : 22 788 231 €,
- emprunts mobilisés : 21 millions d'€ (5 M€ souscrits en 2019 et 16 M€ souscrits en 2020).

Actions mises en place en 2020 :

Profitant du contexte de taux favorable et pour permettre de financer les mesures exceptionnelles mises en place suite à la crise du COVID-19, ce sont 36 millions d'euros d'emprunts qui ont été négociés dont 16 millions d'euros mobilisés en 2020 et 20 millions d'euros à mobiliser en 2021.



Politique de gestion des ressources humaines recrutement et mobilité professionnelle

La D.R.H. tout en assurant les fonctions classiques de gestion (Gestion Administrative, Carrière – Paye Conseil Statutaire, Formation, Prévention et Conditions de Travail) a mis en œuvre des actions innovantes, concrètes et utiles aux Services et aux Agents dans le domaine ma-nagérial et dans l'accompagnement des Services. (Accompagnement Professionnel Collectif et Individuel – Contrat d'essai, Suivi des Agents en difficultés, Accompagnement projets pro-fessionnels et projet CPA, Missions d'audit interne...). La DRH gère les relations sociales et le fonctionnement des instances de concertation. Dans le contexte COVID 19, elle a proposé, organisé la mise en œuvre des mesures liées à la situation d'urgence sanitaire en lien avec les Services et en tenant compte des contraintes réglementaires et elle a assuré le déploiement des équipements de protection nécessaires pour l'ensemble des Personnels.

Actions mises en place en 2020 :

- Evolution des effectifs au 31/12/2020 : 1 691,5 Agents
- Forte implication dans la mise en œuvre des mesures liées à la situation d'urgence sanitaire
- Accompagnement de l'encadrement (15 Cadres) et des Agents (14) et Atelier de co-développement
- Mise en œuvre du Plan de Formation dans le contexte COVID 19 en développant très fortement l'offre de formation en distanciel.
- Action de soutien social aux Personnels en difficulté (141 Agents accompagnés)
- Fonction recrutement (106 recrutements) dans une contexte COVID 19 (entretien en distanciel).

En perspective >>> négociation sur les politiques ressources humaines : ligne directrice de gestion, gestion des carrières, mobilité interne et parcours professionnel.



Télétravail

Une phase expérimentale a été menée en 2019 avec un panel de 15 agents représentatif des principaux métiers concernés par le télétravail dans les différents pôles d'activités du Département. Le bilan réalisé a permis de mesurer l'intérêt et l'adhésion des agents au télétravail, ce qui a conduit la collectivité à décider, en décembre 2019, d'un déploiement plus important, à compter de janvier 2020, sur la base d'une Charte et avec un contingent de 100 agents pour tenir compte des contraintes techniques et financières.

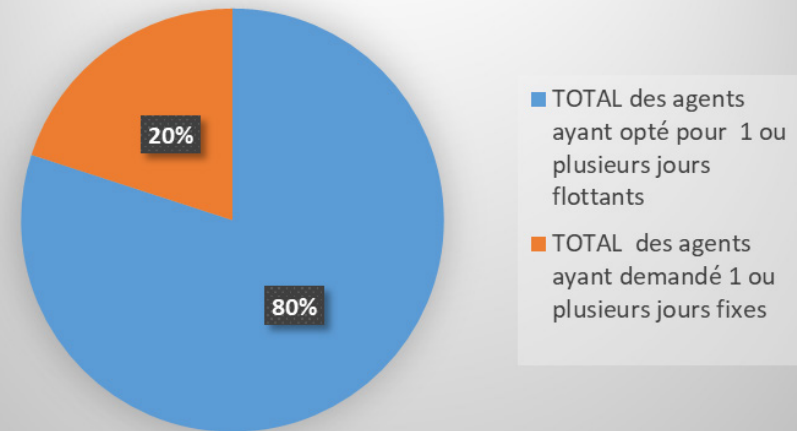
La crise sanitaire Covid-19 est venue bousculer la stratégie initiale et a conduit la collectivité à consentir un effort massif en équipements et infrastructures techniques pour permettre le travail à distance, avec une connexion sécurisée, sur toutes les missions indispensables à la continuité du service public.

Actions mises en place en 2020 :

- déploiement des équipements individuels pour le travail à distance auprès de chacun des 900 agents concernés,
- formation individuelle à l'utilisation des principaux outils numériques de travail collaboratif et de communication par la Direction des Systèmes d'Informations,
- mise en ligne sur l'Intranet, dans la rubrique travail à distance de plusieurs supports d'accompagnement sur les bonnes pratiques, le management à distances et des didacticiels sur les applicatifs numériques usuels.

Entre Mars et juin 2020	1 ^{re} vague de 450 équipements nomades
Entre octobre et décembre 2020	2 ^{ème} vague de 450 équipements nomades
Montant des dépenses d'équipements et applicatifs (PC, accessoires, licences VPN et licences Starleaf)	767 670 € TTC
Nombre agents ayant fait une demande pour poursuivre le télétravail en conditions normales (hors crise sanitaire)	382
Nombre de jours moyens / semaine en fixe	0.5 à 1 jour
Nombre jours moyens / semaine en flottants	1

REPARTITION DU NOMBRE D'AGENTS AYANT DEMANDE DES JOURS FLOTTANTS OU FIXES





Baromètre social

Dans le cadre de la démarche « Projet d'Administration de Demain » (PAD), initiée en 2018, la Collectivité a décidé de mettre en place un baromètre social afin de mesurer les attentes des agents, d'identifier les problèmes sociaux ou managériaux, d'anticiper les dysfonctionnements.

Les résultats du 1er baromètre ont été publiés en interne à l'automne 2018. L'Administration a prévu de reconduire ce baromètre tous les 2 ans réalisé en régie au travers d'une équipe projet représentative des services supports. Toutefois, la crise sanitaire Covid-19 n'a pas permis de le reconduire en 2020.

Mais, il a été fait le choix d'écouter les agents, à travers une enquête spécifique, sur leur ressenti pendant cette période de confinement exceptionnelle et inédite : organisation du travail, télétravail, gestion de la pandémie au sein de la collectivité, vision pour l'avenir concernant les pratiques professionnelles...



Principaux chiffres clés :

- enquête post confinement réalisée du 30 juin au 31 août 2020,
- 809 répondants sur 1622 agents interrogés soit un taux de réponse de 50 %.

Actions mises en place en 2020 :

- les résultats ont été diffusés aux agents via l'Intranet début décembre 2020,
- 2 supports ont été mis en ligne : un document de synthèse et une présentation plus détaillée des réponses aux différentes questions (voir lien pour accéder à l'Intranet en cliquant sur l'image).



75

72

192

Systemes d'information

La Direction des Systemes d'Information met en œuvre et assure le maintien en condition opérationnel des moyens informatiques et téléphoniques, matériels et logiciels, délivrés aux agents de la collectivité et installés sur l'ensemble des sites du Conseil départemental en tenant compte des évolutions en matière d'usages numériques et en appliquant les règles de sécurité, de confidentialité et de respect de la protection des données à caractère personnel (RGPD). Dans les collèges, le suivi des équipements numériques (Postes de travail, réseaux, accès internet, Espace Numérique de Travail) et la mise en œuvre des appels à projets de l'Education Nationale sont réalisés en collaboration avec la Direction des Bâtiments et des Collèges.

		Conseil départemental	Collèges
Parc	Postes de travail	1 400	2 200
	Serveurs	160	140
	Sites en réseaux	38	21
	Téléphones mobiles	800	-
	Applications	120	-
Dépenses Investissements 2020		1 115 860 €	476 953 €
Dépenses Fonctionnement 2020		1 675 678 €	356 919 €

✓ Perspectives :

- mise en place d'un parapheur électronique transverse,
- mise en œuvre du nouvel intranet, d'un logiciel de gestion de la formation,
- suite aux expérimentations réalisées en 2020, déploiement d'une application de prise de rendez-vous en ligne,
- mise en œuvre d'un site destiné à l'ouverture des données publiques (Open Data),
- équipement de nouveaux sites en système de visioconférence de salle et déploiement d'une messagerie instantanée interne,
- lancement d'un projet de système d'information géographique dans le domaine routier,
- mise en œuvre du projet d'interconnexion des réseaux des collèges publics du département,
- mise en œuvre d'un projet de renouvellement du logiciel de gestion des réseaux des collèges publics du Département (en collaboration avec le rectorat de Toulouse).

Actions mises en place en 2020 :

- télétravail/nomadisme : Déploiement de près de 900 PC portables équipés de logiciels facilitant le travail à distance et déploiement de près de 300 smartphones,
- déploiement d'une application de conférence audio/video avec partage de document à distance et mise en œuvre de 2 sites pilotes avec équipements de visioconférence de salle (Hôtel et DSI),
- mise en œuvre de la gestion des recours du RSA, de l'orientation en 30 jours des bénéficiaires du RSA et du 1er palier du système d'information harmonisé de la MDPH,
- mise en œuvre de sites web de recensement des démarches d'approvisionnement local de l'Aveyron et de mise en relation des restaurateurs et consommateurs,
- mise en œuvre en mode SaaS d'une plateforme de mise en relation entre les accueils du CD12 ainsi que de différents services associés et leurs usagers malentendants,
- développement d'une application de gestion de la distribution et l'attribution des chèquiers dans le cadre du projet PassNumérique.





Affaires juridiques

Intégré au sein du pôle Ressources et Moyens, le Service des Affaires Juridiques se positionne en transversalité au sein de la collectivité départementale, au service de l'exécutif, de la Direction Générale et de l'ensemble des services afin d'apporter un conseil et une expertise dans tous les domaines de compétences, pour aider à la définition et à la mise en œuvre des projets portés par l'assemblée départementale, assurer une veille juridique et défendre le Département dans le cadre de contentieux. Le service des Affaires Juridiques est également impliqué aux côtés de structures associées du Département dans leur gestion quotidienne et la mise en œuvre de leurs projets (Aéroport, Aveyron culture, Micropolis, Aveyron Habitat...).
C'est donc une véritable cellule de consulting stratégique.

Principaux chiffres clés :

- 90% de notre activité relève du conseil et de l'expertise
- 90% des contentieux sont désormais gérés en interne

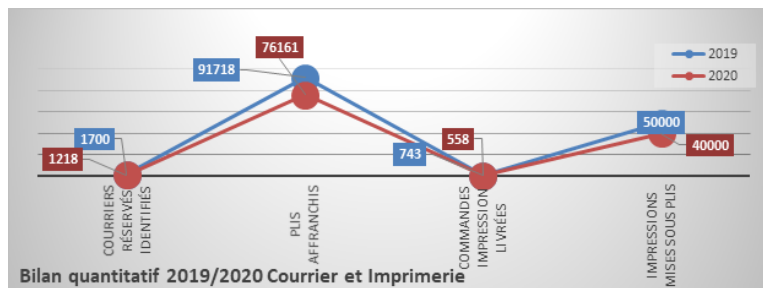
Actions mises en place en 2020 :

En 2020, le service des affaires juridiques a été fortement mobilisé par les conséquences de la crise sanitaire en assurant une veille constante et une analyse des textes d'exception permettant la continuité du fonctionnement de la collectivité pendant les périodes d'état d'urgence et à la mise en place de plans d'urgence pour soutenir le tissu socio-économique. Le service a aussi été aux côtés des structures partenaires pour les conseiller et les aider à mesurer et surmonter les impacts juridiques et financiers de la crise. Egalement, tout en poursuivant l'appui aux directions dans la gestion de leurs dossiers quotidiens, quelques dossiers phares ont été suivis : le projet de tiers-lieu sur le site des Haras, le projet ROQUEFORT demain, le très haut débit, l'évolution d'AVEYRON HABITAT pour la mise en œuvre de la loi ELAN, et le projet Grand Site de France.



Direction de l'Assemblée et des Commissions

Un rôle pivot au sein de l'institution : La Direction de l'Assemblée et des Commissions, rattachée à la Direction Générale des Services, occupe un rôle particulier au sein de l'institution. Interface de nombreux acteurs (les élus, les pôles, la Direction, les organismes et partenaires tels que commissions et comités ad hoc, syndicats mixtes, établissements publics...) sa mission est centrale dans le processus de production des délibérations et des arrêtés de représentations du Département. La DAC veille chaque mois dans les délais requis à la co-construction des délibérations sur la base des rapports produits par les pôles, selon le rythme dicté par le calendrier institutionnel. Depuis 2019 avec une organisation répartie sur 4 cellules opérationnelles (12 personnes au total) la continuité du service est garantie par un fonctionnement en binôme ou chacun(e) développe une expertise ciblée pour s'inscrire dans une démarche de progrès globale. Chaque composante de la Direction apporte ainsi, à son niveau et selon ses missions, assistance aux différents services et contribue à la modernisation des modes opératoires, dans un objectif commun de continuité sans faille du processus délibératif de l'institution. L'année 2020 a permis d'éprouver cette organisation et pendant la période confinée, hormis le mois de Mars, les sessions ont pu conserver un rythme mensuel avec dès le 10 avril une CP organisée en audio-conférence, le 11 mai en visio-conférence, puis après le 10 juillet selon le contexte sanitaire et s'appuyant sur la logistique de la DSI des sessions mixant présentiel et distanciel selon les besoins.



Actions mises en place en 2020 :

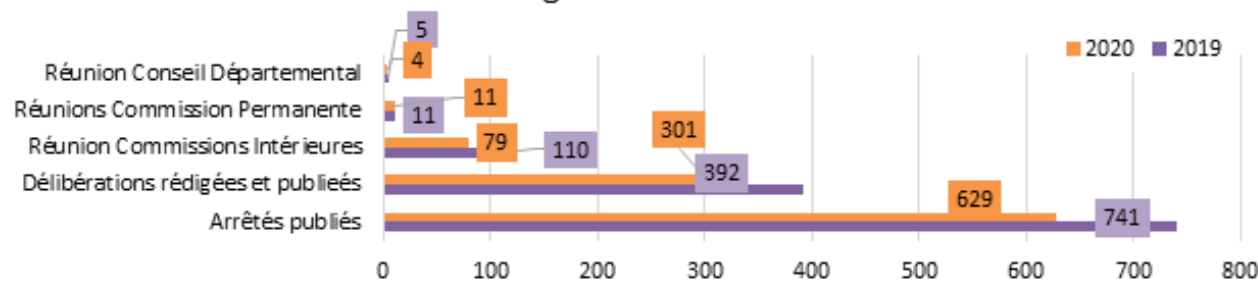
L'objectif en 2021 est de mettre en service la nouvelle version d'AIRDELIB (logiciel de rédaction et de validation des rapports présentés à l'Assemblée et aux Commissions).

La gestion des nombreuses représentations de l'exécutif départemental fera aussi l'objet d'un projet de numérisation (GestRep).

La Direction participera activement au projet de parapheur électronique et développement de l'OpenData

Cellule courrier : le renouvellement pour une période maximale de 4 ans du marché de location de la machine à affranchir et prestations associées qui a permis une économie sur la location. A noter une tranche optionnelle permettant d'activer la mise en place de machines de petite capacité, au gré des besoins de la collectivité

Activité globale travaux assemblées et commissions



La communication

Fonction transversale, le service communication assure des missions d'information et de promotion auprès des aveyronnais. Il est au cœur des actions menées par le Conseil départemental qui concernent le quotidien des concitoyens. Il est garant de l'image de la collectivité et pratique une veille régulière des médias traditionnels et des réseaux sociaux. Il valorise les orientations de l'Assemblée et les politiques départementales. Il fait la promotion des activités liées aux compétences de la collectivité et met en valeur les atouts du territoire au plan régional et national. En tant qu'expert en communication globale comme externe, il apporte des conseils et accompagne les services du département dans leurs projets de communication. Il met en œuvre le volet communication de l'ensemble de partenariats de la collectivité.



Principaux chiffres clés :

- parution de 5 numéros du magazine L'Aveyron diffusés (1 de moins covid) à 145 000 exemplaires
- gestion malgré le contexte de près de 300 partenariats avec des associations culturelles, sportives... destinés à valoriser le soutien accordé par le Département,
- 12 mois de campagne abribus + de 50 campagnes différentes
- 2 gros salons : conception et logistique salon agriculture - tour de France ..
- des centaines de créations graphiques
- l'ensemble des services du Conseil départemental a fait appel à l'expertise du service communication
- 149 actus sur aveyron.fr
- 72345 nouveaux utilisateurs du site aveyron.fr
- plus de 5632 fans de +/facebook en 2020

Actions mises en place en 2020 :

Conseil en stratégie com/web/video - Réalisation du magazine L'Aveyron - Création graphique (conception et rédaction) de supports et d'outils de communication - Gestion et mise à jour du site internet et des sites satellites : aveyron.fr - suivi des réseaux sociaux - Analyse et mise en œuvre de la stratégie des achats d'espaces presse, avec création des insertions presse, et suivi des achats - Gestion de l'affichage dans les abribus - Gestion des objets publicitaires - Réalisation de la revue de presse quotidienne - Gestion de la photothèque et des images - stratégie événementiel - Soutien technique et logistique aux manifestations extérieures au département avec conception, montage et démontage des stands - Participation au Salon International de l'Agriculture – Soutien à des manifestations d'envergures : Course du Viaduc, rallye du rouergue, Festival des templiers - Suivi et mise en œuvre des partenariats - Gestion du car podium - achat documentaire - renouvellement objets promotionnels - réalisation de plan de communication corporate, brand content - reportage photo et vidéo.

Aveyron Ingénierie



Accompagnement, assistance et expertise auprès des collectivités aveyronnaises

Aveyron Ingénierie est un établissement public qui regroupe le Conseil Départemental, 96 % des communes aveyronnaises et toutes les communautés de communes, ainsi que 24 syndicats et regroupements divers; son intervention rayonne donc sur l'ensemble du territoire aveyronnais et dans des domaines de compétences étendues.

Aveyron Ingénierie apporte une solidarité à tout le territoire afin de permettre aux collectivités qui ne disposent pas des moyens de réaliser leurs projets, en mettant à la disposition de ses adhérents un service de proximité et de haute technicité.

En effet, Aveyron Ingénierie propose son accompagnement et son expertise dans le portage des projets et les champs de compétences liés à l'action quotidienne des collectivités : l'eau, l'assainissement, le conseil juridique, la voirie et les espaces publics, le patrimoine immobilier et les équipements publics structurants, les énergies renouvelables ainsi que l'attractivité des territoires.

Actions mises en place en 2020 :

- **Assistance et Conseils :** Aveyron Ingénierie a proposé, via ses pôles opérationnels et dès le mois d'avril 2020, une offre de services spéciale Covid-19, en étudiant au quotidien tous les décrets et ordonnances parus relatifs aux collectivités, et en accompagnant la mise en place du protocole sanitaire dans les écoles. Une veille sur le domaine de l'ingénierie au niveau national a été mise en place : participation à un réseau national d'Agences Départementales, veille réglementaire sur la mise en place de l'ANCT, etc...
- **Gouvernance :** la nouvelle Assemblée Générale a été installée le 18 décembre 2020, et les représentants des collectivités renouvelés ont procédé à la désignation de leurs 14 représentants au sein du Conseil d'Administration.
- **Continuité de service :** enfin, nous avons adapté notre organisation interne avec la mise en place de 30 postes de télétravail, afin d'assurer la continuité du service rendu aux adhérents.

Principaux chiffres clés :

Assistance et conseils :

- 708 nouvelles missions confiées dans l'année
- 844 missions sur lesquelles nous sommes intervenus dans l'année

Prestations de services :

- actes d'urbanisme : 3 708 dossiers reçus et instruits
- actes en la forme administrative : 146 membres adhérents au service, 151 dossiers étudiés
- 30 agents propres et près d'une centaine d'agents mobilisés grâce à la mutualisation des moyens avec le Département.



Syndicats mixtes





A75

Sous la Présidence de M. Camille Galibert. Ce syndicat concessionnaire de deux aires d'autoroute (Aire de l'Aveyron, Aire du Larzac) est constitué de 37 membres représentant le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté des Communes Millau Grands Causses, les 9 communes riveraines de l'A75, les 3 chambres consulaires.



Principaux chiffres clés :

- 182 800.50 € dépenses réalisées
- dont 45 173 € de frais de structure
- 13 680 € de contribution du département au fonctionnement du syndicat

Actions mises en place en 2020 :

L'aménagement d'un espace touristique sur l'Aire du Larzac, porte d'entrée en Aveyron, a été repoussé compte tenu de la situation sanitaire. Cet aménagement rentre dans le cadre du contrat de sous-concession signé avec le gestionnaire de l'aire.





Séverac Carrefour Aveyron

Sous la Présidence de M. Camille Galibert. Ce syndicat est constitué de 9 membres représentant le Conseil départemental, la Communauté des Communes des Causses à L'Aubrac et la CCI de l'Aveyron. Son principal objet est l'accueil d'entreprises industrielles exogènes



Principaux chiffres clés :

- 46 5301 € de dépenses sur 2020
- 1 600 € de contribution du département au fonctionnement du syndicat

Actions mises en place en 2020 :

Poursuite de l'amenée des réseaux secs (fibre optique, électricité, éclairage public) au terrain des « Cazes » sur Lapanouse de Séverac.
Les réseaux humides (assainissement, eau potable) ont été pris en charge par la commune de Séverac d'Aveyron et le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron.



Aéroport de Rodez-Aveyron

Sous la présidence de Jean-François GALLIARD, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron, propriétaire des infrastructures, est géré par le Conseil Départemental (70%), la Région Occitanie (15%), Rodez Agglomération (10%) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron (5%).

Le Syndicat Mixte a pour objet d'aménager, d'exploiter et de promouvoir l'aéroport de Rodez – Aveyron en vue notamment d'assurer le développement maximum des liaisons aériennes au départ et à l'arrivée de l'aéroport, des transports aériens et plus généralement des activités aéroportuaires.

Le Syndicat Mixte arrête le programme des investissements (travaux de grosses réparations portant sur les ouvrages, équipements et installations nécessaires à l'exploitation), fixe leurs modalités de financement et leur mode de réalisation.

L'exploitation a été confiée à la SAEML AIR 12, qui doit développer et promouvoir l'aéroport, depuis le 1er juillet 2010 par Convention de délégation de service public.

Principaux chiffres clés :

Subvention de fonctionnement en 2020 :

- Conseil Départemental : 3 722 397 €
- Région Occitanie : 797 656 €
- Rodez Agglomération : 531 771 €
- CCI Aveyron : 265 885 €

Statistiques : En raison de la crise sanitaire, 2020 a été une année où les liaisons aériennes ont été bouleversées, l'aéroport de Paris-Orly a été fermé du 31 mars au 26 juin ; les liaisons vers la Belgique et l'Angleterre ont été en grande partie annulées. Ces situations expliquent la baisse très sensible du trafic aérien.

Nombre de passagers : 17 393 dont

- Paris : 13 751
- Bruxelles Charleroi : 2 011
- Manchester : 456
- Autres : 1 175

85

201

Actions mises en place en 2020 :

Administration générale :

- prolongation de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2024, de la Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron pour motif d'intérêt général, le temps que l'activité dans le domaine de l'aérien revienne à la normale,
- mesures exceptionnelles accordées à l'exploitant suite aux directives nationales.

Activités de l'aéroport :

Liaison aérienne Rodez-Paris

- assurée par la compagnie AMELIA depuis le 20 janvier 2020 par Convention de délégation de service public,
- aide financière accordée dans le cadre de la reprise d'activité suite à la pandémie de COVID-19 qui n'a pas épargné les services aériens entre Rodez et Paris.

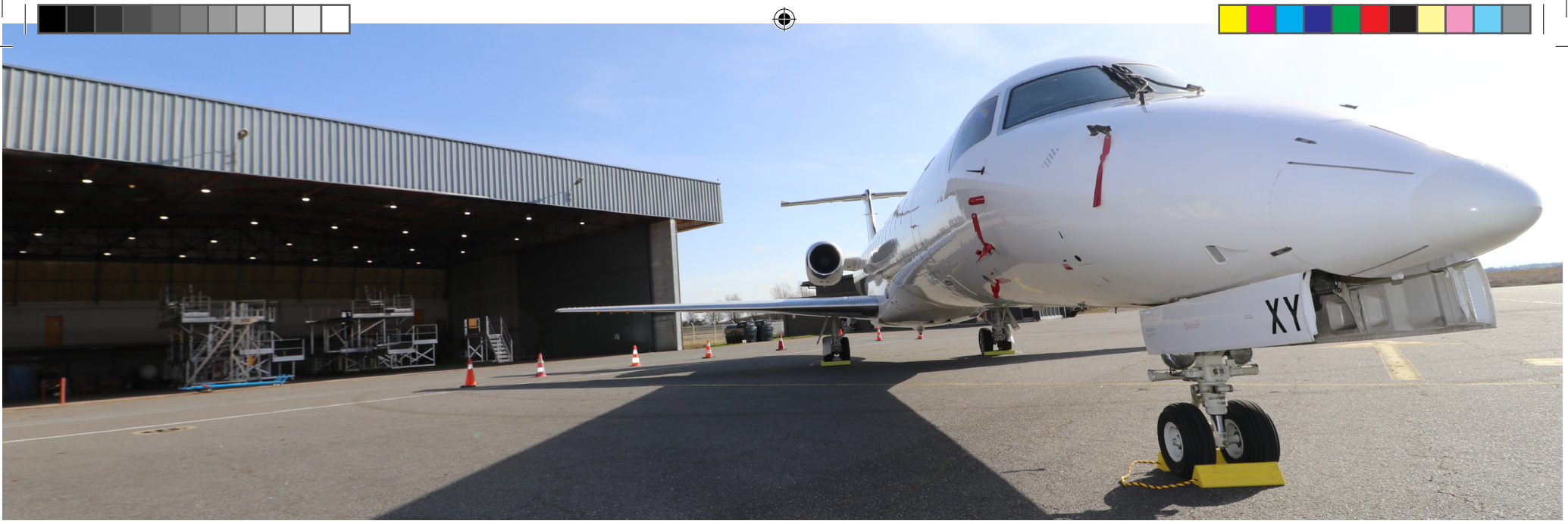
Liaisons aériennes saisonnières

- suite à la crise sanitaire, deux destinations maintenues, par la compagnie RYANAIR, sur le mois d'août uniquement : Bruxelles et Manchester.

Travaux d'investissement :

- achat, vente et échanges des terrains pour la réalisation des aires d'accueil de sécurité à chaque extrémité de la piste (RESA),
- travaux d'entretien de toiture et d'entretien des bâtiments,
- remplacement des appareils de contrôle de bagages en cabine et soute à rayons X.





En perspective >>>

Activités de l'aéroport :

Liaison aérienne Rodez-Paris

- démarrage de la deuxième année d'exploitation de cette liaison aérienne en mode dégradé résultant de la crise sanitaire,
- négociations avec la compagnie sur les modalités de mise en œuvre d'un programme des vols à la normale.

Liaisons aériennes saisonnières

- programme des vols low cost opérés par la compagnie RYANAIR pour la saison estivale 2021 :
 - Bruxelles-Charleroi (mai à octobre 2021),
 - Londres (juin à octobre 2021),
 - Manchester (juillet à octobre 2021),
 - réouverture de la liaison vers Dublin (juin à octobre 2021).

Autres activités

- installation d'une base de maintenance des avions dans les hangars,
- projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Travaux d'investissement :

- travaux d'aménagement des aires d'accueil de sécurité à chaque extrémité de la piste (RESA),
- travaux de renforcement de marquage au sol de la piste et du taxiway,
- travaux de réhabilitation des deux hangars.



Aérodrome Millau-Larzac

Sous la Présidence de Danièle Vergonnier, le Syndicat Mixte Aérodrome Millau-Larzac est composé de 2 membres, suite à la sortie, en mars 2019 de la CCI Aveyron :

- La Communauté de Communes Millau-Grands-Causses
- Le Conseil départemental de l'Aveyron

Le Syndicat mixte a pour objet l'aménagement, la gestion et l'exploitation de l'aérodrome avec le souci de promouvoir le développement des activités aéronautiques de loisirs.

✓ Principaux chiffres clés :

- Dépenses de fonctionnement 2020 réalisées : 58 059.42 €

Actions mises en place en 2020 :

- Travaux de réfection de la piste d'atterrissage



87



En perspective >>>

Travaux :

- travaux de mise hors d'eau et d'isolation de la salle de réunion et de la vigie,
- mise en place d'un système de comptage des atterrissages sur la piste avec une ou des caméras.

Autre :

- passation d'un marché de prestation de gestion de l'aérodrome 2021-2022 auprès de l'association de gestion, développement et de promotion de l'aérodrome de Millau Larzac et de son environnement (AGDP),
- fixation des tarifs de redevances pour occupations des installations et/ou bâtiments,
- rencontre de Montgolfières.

203

Parc naturel régional de l'Aubrac

Sous la présidence d'André VALADIER, le syndicat mène les missions régaliennes d'un parc :

- le développement social et durable,
- l'aménagement du territoire alliant qualité de vie et respect de l'environnement,
- la protection et la gestion du patrimoine naturel/culturel/paysager,
- l'accueil, l'information et l'éducation au patrimoine et à l'environnement,
- l'innovation, l'expérimentation et la coopération.

Principaux chiffres clés :

- Contribution de 79 384 € du Conseil Départemental sur un budget de fonctionnement engagé de 1 307 053 €.
- La composition du SM : 2 Régions, 3 Départements, 64 communes membres, 6 communautés des communes, 14 communes partenaires.

Actions mises en place en 2020 :

- poursuite de nouveaux référentiels de la Marque Valeur parc naturel régional,
- création de l'annuaire des producteurs de l'Aubrac à destination des métiers de bouche,
- accompagnement projet de labellisation Grand Site « Gorge de la Truyère »,
- définition de la stratégie touristique de l'Aubrac,
- émergence de nouvelles actions du pôle de pleine nature – 4 saisons,
- commande groupée des panneaux de signalisation routière/publicitaire.



En perspective >>>

- dépôt candidature à l'appel à projet « Plan National de l'Alimentation »,
- dépôt candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Ademe sur le tourisme durable,
- concours d'architecte pour la rénovation et extension : Maison du Parc, Maison de l'Aubrac.

Parc naturel régional des Grands Causses

Le Parc naturel régional a pour vocation de protéger et de valoriser les patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysager, respectueuse de l'environnement.

✓ Principaux chiffres clés :

- 6 mai 1995 la date de labellisation du Parc naturel régional des Grands Causses. Il s'agit du 27ème parc en France dans l'ordre de création,
- 347 455 €, contribution du Conseil départemental,
- Composition du Syndicat Mixte : 93 Communes membres, et 7 Communautés de Communes, 1 Région, 1 Département soit 70 000 habitants,
- l'application de la charte du parc a été prolongée de 3 ans, le classement du parc reste donc en vigueur jusqu'en 2022.

Actions mises en place en 2020 :

Le Parc naturel régional des Grands Causses a engagé la révision de sa Charte, document de référence pour 2022-2037 : C'est à échéance d'avril 2022, pour un classement par décret début 2023, qu'est prévue l'approbation du projet de Charte du Parc naturel régional des Grands Causses. Ce sera l'épilogue de trois ans de travail et de concertation visant à construire le territoire de demain à l'horizon 2037. La révision de la Charte porte sur un périmètre élargi à 26 communes du Lodévois-Larzac intégrant l'ensemble du Causse du Larzac. Révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), pour une mise en compatibilité du document au regard de la loi Elan, SRADDET...



En perspective >>>

Poursuivre la mise en œuvre des différents chantiers engagés : Projet Alimentaire de Territoire, Etude touristique sur la fréquentation des parcs à l'échelle de l'Occitanie, Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, Itinérance Gorges et Vallées du Tarn...







aveyron.fr



EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/BE/2

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211105-41326-DE-1-1
Reçu le 10 novembre 2021

Déposée le 10 novembre 2021

Affichée le 15 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

38 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à M. André AT, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD.

Absents excusés : Mme Kateline DURAND, Mme Sarah VIDAL.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/BE/2 concernant : Décision de compléter la Commission permanente

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion du Conseil départemental du 5 novembre 2021 ont été adressés aux élus le 22 octobre 2021 ;

VU l'article L.3122-4 du CGCT : « *Le conseil départemental élit les membres de la commission permanente. La commission permanente est composée du président du conseil départemental, de quatre à quinze vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.* » ;

VU les articles 3122-5 et 3122-6 du CGCT ;

VU les délibérations de l'Assemblée départementale du 1 juillet 2021 relatives à la composition et à l'élection de la commission permanente ;

DECIDE de compléter la commission permanente, conformément aux dispositions précitées. La commission permanente du Conseil départemental de l'Aveyron est composée de M. le Président et de 45 conseillers départementaux.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 2
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/BE/3

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211105-41441-DE-1-1
Reçu le 10 novembre 2021

Déposée le 10 novembre 2021

Affichée le 15 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à M. André AT, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/BE/3 concernant : Election d'un membre de la Commission Permanente

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 5 novembre 2021 ont été adressés aux élus le 22 octobre 2021 ;

VU l'article L. 3122-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre la décision précédente visant à compléter la Commission Permanente et de pourvoir la vacance d'un siège au sein de celle-ci ;

CONSIDERANT qu'une seule candidature a été déposée : il s'agit de celle de Monsieur Sébastien DAVID ; sa nomination au sein de la Commission permanente du Conseil départemental prend donc effet immédiatement.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

1-Vincent ALAZARD	30-Arnaud COMBET
2-Annie CAZARD	31-Sarah VIDAL
3-André AT	32-Serge JULIEN
4-Brigitte MAZARS	33-Emilie SAULES-Le Bars
5-Magali BESSAOU	34-Valérie ABADIE ROQUES
6-Jean Luc CALMELLY	35-Jean-Philippe ABINAL
7-Monique ALIES	36-Sébastien DAVID
8-Christophe LABORIE	37-Emilie GRAL
9-Jacques BARBEZANGE	38-Karine DURAND
10-Virginie FIRMIN	39-Edmond GROS
11-Hélian CABROLIER	40-Sylvain COUFFIGNAL
12-Graziella PIERINI	41-Nathalie DUGAST
13-Michèle BUESSINGER	42-Stéphanie BAYOL
14-Christian TIEULIE	43-Eric CANTOURNET
15-Bertrand CAVALERIE	44-Jean-Pierre MASBOU
16-Cathy MOULY	45-Gisèle RIGAL
17-Christian NAUDAN	
18-Christine PRESNE	
19-Jean-Claude ANGLARS	
20-Francine LAFON	
21-Claude ASSIER	
22-Hélène RIVIERE	
23-Jean-François GALLIARD	
24-Karine ORCEL	
25-Michel CAUSSE	
26-Nathalie PUEL	
27-Dominique GOMBERT	
28-Jean Philippe SADOUL	
29-Nadine FRAYSSE	

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/BE/4

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211105-41329-DE-1-1
Reçu le 10 novembre 2021

Déposée le 10 novembre 2021

Affichée le 15 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à M. André AT, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/BE/4 concernant : Formation des commissions thématiques

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 5 novembre 2021 ont été adressés aux élus le 22 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que par délibération du 23 juillet 2021, l'assemblée départementale a fixé la composition des commissions thématiques ;

CONSIDERANT le résultat de l'élection départementale partielle du 17 octobre 2021 du canton de Saint Affrique,

COMPLETE la composition des commissions thématiques comme indiqué dans le tableau annexé et en particulier :

APPROUVE l'élection de M. Sébastien DAVID au sein de la commission finances ;

APPROUVE l'élection de Madame Cathy MOULY à la commission de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, en remplacement de Monsieur Bertrand CAVALERIE ;

APPROUVE la dénomination de la commission jeunesse, collèges et immobilier départemental.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

LES 8 COMMISSIONS INTERIEURES

COMMISSION des SOLIDARITES et de l'EMPLOI, en charge de LA VIEILLESSE ET DU HANDICAP, de l'ENFANCE et de la FAMILLE

Jean Philippe SADOUL (Président)

(Pdt +2 vice Pdt +9+6 : 18 membres)
1 commission et 3 sous-groupes/compétences

ENFANCE ET FAMILLE

Annie CAZARD (vice-présidente)

EMPLOI

Jean Philippe SADOUL (Président)

VIEILLESSE ET DU HANDICAP

Gisèle RIGAL (vice-Présidente)

⇒ **Membres Solidarités**

- Francine LAFON
- Michèle BUESSINGER
- Nadine FRAYSSE
- Nathalie DUGAST
- Virginie FIRMIN
- Michel CAUSSE
- Brigitte MAZARS
- Christian TIEULIE
- Hélène RIVIERE
- Stéphanie BAYOL
- Hélian CABROLIER
- Edmond GROS
- Sarah VIDAL
- Cathy MOULY
- Karine ORCEL

COMMISSION DES FINANCES
(12 membres)

- **Arnaud COMBET – Président**
- **André AT – VP**
- Christian TIEULIE
- Serge JULIEN
- Magali BESSAOU
- Vincent ALAZARD
- Jacques BARBEZANGE
- Jean-Philippe SADOUL
- Nathalie PUEL
- Sébastien DAVID
- Bertrand CAVALERIE
- Jean-François GALLIARD

COMMISSION DES ROUTES et MOBILITES
(12 membres)

- **André AT – Président**
- Monique ALIES – VP Sud
- Jean-Claude ANGLARS – VP Nord
- Jean-Philippe ABINAL – VP Centre
- Vincent ALAZARD
- Christian TIEULIE
- Serge JULIEN
- Sylvain COUFFIGNAL
- Claude ASSIER
- Eric CANTOURNET
- Edmond GROS
- Sarah VIDAL

**COMMISSION DES RESSOURCES
HUMAINES**
(12 membres)

- **Jean-Philippe ABINAL – Président**
- Christine PRESNE – VP
- Claude ASSIER – VP
- Virginie FIRMIN
- Emilie SAULES LE BARS
- Dominique GOMBERT
- Christian NAUDAN
- Magali BESSAOU
- Jean-Pierre MASBOU
- Arnaud COMBET
- Graziella PIERINI
- Bertrand CAVALERIE

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE et de l'AMELIORATION du CADRE DE VIE
(12 membres)

- **Christophe LABORIE – Président**
- Emilie GRAL – VP
- Francine LAFON
- Brigitte MAZARS
- Christine PRESNE
- Jean-Claude ANGLARS
- Christian NAUDAN
- Jean-Philippe SADOUL
- Hélian CABROLIER
- Kateline DURAND
- Sarah VIDAL
- Karine ORCEL

COMMISSION DE LA CULTURE.
(12 membres)

- **Christine PRESNE – Présidente**
- Jean-Luc CALMELLY – VP
- Michèle BUESSINGER – VP
- Valérie ABADIE-ROQUES
- Jean-Pierre MASBOU
- Francine LAFON
- Nathalie DUGAST
- Emilie SAULES LE BARS
- Serge JULIEN
- Eric CANTOURNET
- Kateline DURAND
- Graziella PIERINI

COMMISSION, JEUNESSE, COLLEGES et IMMOBILIER DEPARTEMENTAL
(12 membres)

- **Magali BESSAOU – Présidente**
- Francine LAFON – VP Nord
- Nadine FRAYSSE – VP Sud
- Jacques BARBEZANGE – VP Ouest
- Nathalie PUEL
- Helene RIVIERE
- André AT
- Dominique GOMBERT
- Nathalie DUGAST
- Stéphanie BAYOL
- Graziella PIERINI
- Cathy MOULY

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Christian NAUDAN – Président**
- Brigitte MAZARS – VP Ouest
- Jean-Claude ANGLARS – VP Nord
- Michel CAUSSE – VP Sud
- Valérie ABADIE –ROQUES – VP Centre
- Monique ALIES
- Emilie GRAL
- Vincent ALAZARD
- Sylvain COUFFIGNAL
- Eric CANTOURNET
- Kateline DURAND
- Cathy MOULY

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/BE/5

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211105-41413-DE-1-1
Reçu le 10 novembre 2021

Déposée le 10 novembre 2021

Affichée le 15 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à M. André AT, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/BE/5 concernant : Représentations du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 5 novembre 2021 ont été adressés aux élus le 22 octobre 2021 ;

VU les article L.3121-15 et L.3121-23 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures. Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste jointe en annexe à la présente délibération. Il en a été donné lecture par le président du conseil général.

CONSIDERANT que sur proposition du Président du Conseil départemental, il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée concernant les nominations ;

DECIDE de la désignation des représentants de l'assemblée départementale au sein d'organismes extérieurs dont la liste est jointe en annexe,

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

Désignations dans les organismes extérieurs - AD du 05 novembre 2021

Ref.	Organisme	Titulaire	Suppléant
I.3	SAFER OCCITANIE	M. Christian NAUDAN	M. Jean-Claude ANGLARS
II.2	OPH AVEYRON HABITAT CA : 9 personnalités qualifiées proposées par :		
	CC Millau Grands Causses (2)	Mme Esther CHUREAU M. Patrick PES	/
	Decazeville Communauté (1)	Mme Michèle JOSEPH EDMOND	/
	Commune de Decazeville (3)	M. Christian LACOMBE M. Marc MAZA M. François MARTY	/
	Commune de Villefranche de Rouergue (1)	M. Florian THOMPSON	/
	Conseil départemental (déjà désignés le 1er.10.2021)	Mme Christel SIGAUD-LAURY M. Philippe SCHAAB	/
	2 représentants d'associations dont l'objet est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées	Mme Martine MABILDE, association ADMR de Millau (proposée par la CC Millau Grands Causses) M. Jean-Marie AUBERY, centres sociaux Millau Grands Causses, (proposé par la CC Millau Grands Causses)	/
IV . 48	ASSOCIATION MISSION LOCALE DÉPARTEMENTALE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION EN AVEYRON "AVEYRON AVENIR JEUNES"	Mme Gisèle RIGAL (remplace Mme Magali BESSAOU)	/
V . 4	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.)	Mme Emilie SAULES	M. Sébastien DAVID
V.7.7	COLLEGE DE MILLAU	M. Jean-François GALLIARD Mme Hélène RIVIERE	M. Claude ASSIER Mme Karine ORCEL

Désignations de Monsieur Sébastien DAVID

Ref.	Organisme	Qualité	
I.20	Conseil d'Orientation du centre de ressources du rayon de Roquefort (C3R)	Titulaire	/
III.3	Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais, lié à la voie autoroutière A 75	Titulaire	/
III.8	Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport Rodez-Aveyron	/	Suppléant
III.11	Syndicat mixte de l'Aérodrome Millau-Larzac	Titulaire	/
III.14	Syndicat mixte Autoroute Numérique A 75	Titulaire	/
III.16	Syndicat Mixte du SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron)	Titulaire	/
V.7.	Collège de Saint-Affrique	Titulaire	/
V.8	L.E.P.A. Saint-Affrique	Titulaire	/
VI.8	Syndicat Mixte du Combalou Roquefort demain""	Titulaire	/
VIII.1	Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)	Titulaire	/
VIII.5	ADF - Commission innovation et numérique	Titulaire	/
VIII.7	Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (S.M.I.C.A.)	Titulaire	/
VIII.8	Assemblée générale Aveyron Ingénierie	Titulaire	/
VIII.29	Conseil Départemental de Sécurité Civile (C.D.S.C.)	Titulaire	/

EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/BE/6

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20211105-41430-DE-1-1

Reçu le 18 novembre 2021

Déposée le 18 novembre 2021

Affichée le 18 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à Mme Dominique GOMBERT, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à Mme Gisèle RIGAL, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/BE/6 concernant : Création d'un conseil citoyen départemental

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 5 novembre 2021 ont été adressés aux élus le 22 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que le Conseil départemental de l'Aveyron depuis le renouvellement de son Assemblée souhaite impulser une nouvelle forme de dialogue avec les acteurs du territoire et créer une instance dédiée pour susciter et favoriser les débats sur des sujets choisis entre acteurs et citoyens ;

CONSIDERANT le rapport joint en annexe précisant les objectifs poursuivis, le périmètre d'action, les modalités de composition et de mise en place de ce conseil citoyen, et en particulier :

- que l'assemblée fixera elle-même les modalités d'organisation et de fonctionnement (champs d'interventions, désignation des membres, mandat, moyens alloués...).

- Sur proposition du Conseil citoyen, le Président du Conseil départemental désignera sa Présidente ou son Président.
- Le mandat des membres du Conseil citoyen sera renouvelé à mi-mandat de l'assemblée départementale.
- Le règlement intérieur sera validé par arrêté du Président du Conseil départemental.
- Des moyens humains et financiers adaptés seront alloués au conseil citoyen pour lui permettre d'exercer ses missions.

DECIDE de la création d'un conseil citoyen, nommé « L'Assemblée pour l'Aveyron » ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout acte ou document nécessaire à sa mise en œuvre. ;

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2021

BUREAU EXECUTIF

OBJET : Création d'un conseil citoyen départemental

Le Conseil départemental de l'Aveyron depuis le renouvellement de son Assemblée souhaite impulser une nouvelle forme de dialogue avec les acteurs du territoire et créer une instance dédiée pour susciter et favoriser les débats sur des sujets choisis entre acteurs et citoyens.

A l'échelon régional, la loi crée une assemblée consultative permanente représentant les « forces vives » à travers le CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional). La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose dans chaque quartier prioritaire un conseil citoyen. Pour l'échelon départemental, la législation est muette en matière d'assemblée consultative. Une liberté est donc accordée aux Conseils départementaux qui souhaitent initier une assemblée consultative ou un conseil citoyen.

1-Les objectifs poursuivis par le Conseil citoyen :

La création de cette assemblée consultative à l'échelle départementale doit favoriser la participation directe et active des Aveyronnais à la politique du département grâce à des leviers multiples pour encourager la prise de parole des citoyens, la connaissance des enjeux départementaux, l'échange et le dialogue entre les citoyens Aveyronnais ou leur représentant et l'institution départementale. Ce dialogue entre acteurs, élus et citoyens permettra de recueillir et de mieux connaître les besoins et les attentes des Aveyronnais dans différents domaines tels que la biodiversité, la transition et le changement climatiques, des sujets socio-économiques, de l'emploi, des relations nationales et

internationales de l'Aveyron, le rapport urbain et rural, la jeunesse...

Dans ce cadre, cette assemblée peut être amenée à :

- Contribuer à mettre en cohérence les politiques publiques de l'échelon local afin d'améliorer la qualité de vie des Aveyronnais.
- Faire émerger une « démocratie constructive » en impulsant et accompagnant des projets d'intérêt public portés par des membres de cette assemblée.
- Participer à améliorer l'attractivité de l'Aveyron.

2-Périmètre d'actions :

Outil de démocratie participative, le Conseil citoyen est à la fois une assemblée consultative, l'organisateur de la participation citoyenne et le garant de la prise en compte de l'expression des citoyens aveyronnais dans le processus de décision du Conseil départemental.

Il sera dès lors chargé d' :

- **Emettre des avis consultatifs** sur des sujets identifiés par l'Assemblée pour l'Aveyron / Produire des avis (sous forme de rapport(s)).
- **Organiser le recueil des attentes des Aveyronnais** / Recueillir les attentes et les besoins des citoyens sur des sujets pré-identifiés via des consultations ou enquêtes en ligne, forums citoyens, ateliers d'échanges par exemple (ex : Quels besoins/attentes en termes de mobilités douces ?)
- **Organiser la participation directe des Aveyronnais** / Participer à la co-définition d'une politique (ex : la politique jeunesse) en faisant émerger des propositions de la part des citoyens eux-mêmes.

Le Conseil citoyen sera ainsi saisi par le Conseil Départemental pour émettre des avis ou organiser la participation citoyenne sur des sujets et projets portés par la collectivité ou sur lesquels l'assemblée départementale souhaite avoir un éclairage de la part de la société civile.

Le Conseil citoyen pourra également s'autosaisir de sujets en lien avec les politiques menées par le Conseil Départemental. Il aura ainsi pour missions d'identifier et d'impulser les sujets à traiter à l'échelle départementale, ainsi qu'un rôle de facilitateur/rapporteur encourageant la mise en œuvre d'actions issues des diverses consultations initiées à l'échelle départementale.

3-un outil souple et réactif

Les Conseils départementaux ont toute liberté pour créer ce type d'assemblée ; aussi, afin que ce conseil puisse tenir toute sa place, il doit être souple et agile. Nous proposons donc

que cette assemblée soit créée au sein de la collectivité départementale et qu'elle prenne la forme d'un Conseil citoyen. Notre assemblée fixera elle-même les grandes modalités d'organisation et de fonctionnement (champs d'interventions, désignation des membres, mandat, moyens alloués...).

4-La composition du conseil citoyen

Par désignation de l'assemblée départementale, et respectant la proportionnalité des groupes politiques de l'assemblée départementale, le Conseil citoyen sera composé pour 50% de représentants des structures issues de la société civile dite « organisée » ou jouant un rôle de corps intermédiaire, pour 25% de personnes qualifiées et pour 25% de conseillers départementaux remplaçants.

Il sera ainsi composé à minima de 28 membres issus de 4 collèges :

- Collège 1 : représentants des secteurs économiques, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales
- Collège 2 : acteurs de la cohésion sociale et du secteur associatif
- Collège 3 : personnes qualifiées
- Collège 4 : Conseillers départementaux suppléants

Il est proposé que :

- Les désignations faites par l'assemblée départementale pour les membres des collèges 1 et 2 soient guidées par la liste des structures annexée à ce rapport au titre de leur représentativité de la société civile aveyronnaise dite organisée
- Les structures désignées par l'assemblée départementale devront faire connaître au Conseil départemental un binôme homme/femme qui participera au Conseil citoyen

5- Participation des citoyens

Le conseil citoyen pourra également associer directement les citoyens aveyronnais sur les sujets et problématiques qui le nécessitent à travers, par exemple, la constitution de **panels représentatifs, de comités de travail, de convention citoyenne** pour recueillir des attentes et formuler des propositions.

6- Le nom du Conseil citoyen

Le nom proposé de ce conseil citoyen est « **L'Assemblée pour l'Aveyron** ».

7- Mise en place

Sur proposition du Conseil citoyen, le Président du Conseil départemental désignera sa Présidente ou son Président.

8-Durée du mandat :

Le mandat des membres du Conseil citoyen sera renouvelé à mi-mandat de l'assemblée départementale.

9-Règlement intérieur :

Le conseil citoyen sera doté d'un règlement intérieur qui fixera les modalités de fonctionnement et d'organisation. Ce règlement sera établi par les membres du conseil citoyen lors de la réunion d'installation. Il sera ensuite validé par arrêté du Président du Conseil départemental.

10- Moyens alloués au Conseil citoyen :

Des moyens humains et financiers adaptés seront alloués au conseil citoyen pour lui permettre d'exercer ses missions.

Je vous invite donc à délibérer sur la création de ce conseil citoyen, « L'Assemblée pour l'Aveyron », et à m'autoriser à signer tout acte ou tout document qui sera nécessaire.

Le Président du Conseil départemental,



Arnaud VIALA

ANNEXE

Composition du Conseil citoyen : structures et organismes pouvant être considérés comme représentatifs de la société civile aveyronnaise organisée ou jouant un rôle de corps intermédiaire. (liste non exhaustive)

Cette liste a été constituée selon trois critères :

- Structures nationales identifiées pour la composition du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et ayant une représentation départementale
- Structures jouant un rôle de corps intermédiaires ou de fédération en Aveyron
- Structures ayant déjà au moins une fois été consultées pour la mise en oeuvre de politiques départementales au titre de leur représentativité dans leur domaine d'action

COLLEGE 1	SECTEURS ECONOMIQUES, ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

DOMAINE D'INTERVENTION	ORGANISMES
CHAMBRES CONSULAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE • CHAMBRE D'AGRICULTURE • CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES • CONFEDERATION PAYSANNE • COORDINATION RURALE • FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CUMA DE L'AVEYRON • ASSOCIATION DES SALARIES AGRICOLES DE L'AVEYRON • JEUNES AGRICULTEURS • ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE L'AVEYRON
SYNDICATS DE SALARIES	<ul style="list-style-type: none"> • CONFEDERATION GENERALE DES TRAVAILLEURS (CGT) • CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT) • FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU) • CONFEDERATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CONFEDERATION GENERALE DES CADRES (CFE-CGC) • FORCE OUVRIERE (FO) • UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (UNSA)

	<ul style="list-style-type: none"> • CONFEDERATION FRANCAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS (CFTC) • UNION SYNDICALE SOLIDAIRES
HOTELLERIE RESTAURATION	<ul style="list-style-type: none"> • UNION DES METIERS DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE DE L'AVEYRON (UMIH 12)
BTP	<ul style="list-style-type: none"> • FEDERATION DEPARTEMENTALE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE L'AVEYRON (FBTP 12) • CAPEB
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> • UNION DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTEURS DE L'AVEYRON
SYNDICAT PATRONAUX	<ul style="list-style-type: none"> • UNION PATRONALE AVEYRON • CGPME • MEDEF
INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • UNION DEPARTEMENTALE DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN AVEYRON • RESEAU DES ESPACES EMPLOI FORMATION
ASSOCIATION D'ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> • BUSINESS LADIES 12 • CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS DE L'AVEYRON • RESEAU DES BNI D'AVEYRON
DEFENSES DES USAGERS ET CONSOMMATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • AROC (ASSOCIATION DES RETRAITES D'OCCITANIE) • UFC QUE CHOISIR • CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT (FEDERATION CNL AVEYRON) • CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE AVEYRON (CLCV AVEYRON)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • IUT DE RODEZ • AGRICAMPUS LAROQUE • CNAM MILLAU • FACULTE CHAMPOLLION • INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE CROIX ROUGE • LYCEE CHARLES CARNUS
FORMATION PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (AFPA) • CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE • ASSOCIATION DE PROMOTION SOCIALE AGRICOLE (ADPSA) • GRETA
BAILLEURS SOCIAUX ET HABITAT SOLIDAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • AVEYRON HABITAT • SOLIHA • OPRAH (Rodez Habitat) • OCTEHA

	<ul style="list-style-type: none"> • SUD MASSIF CENTRAL HABITAT
PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • CAF DE L'AVEYRON • CPAM DE L'AVEYRON • MSA NORD MID-PYRENEES
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX DE L'AVEYRON • CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU ROUERGUE • ASSOCIATION ARBRES HAIES ET PAYSAGES DE L'AVEYRON • CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS D'OCCITANIE (ANTENNE DEPARTEMENTALE) • FEDERATION DE CHASSE DE L'AVEYRON • FEDERATION DE PECHE DE L'AVEYRON

COLLEGE 2	ACTEURS DE LA COHESION SOCIALE ET DU SECTEUR ASSOCIATIF
------------------	----------------------------------------------------------------

DOMAINE D'INTERVENTION	ORGANISMES
SOLIDARITE	<ul style="list-style-type: none"> • LA CROIX ROUGE FRANÇAISE • LES RESTAURANTS DU CŒUR • EMMAÛS • LA BANQUE ALIMENTAIRE AVEYRON LOZERE • SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS • SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL DE L'AVEYRON • UNICEF • SECOURS CATHOLIQUE • PROTECTION CIVILE DE L'AVEYRON • ASSOCIATION RESEAU DES CENTRES SOCIAUX DE L'AVEYRON
HANDICAP	<ul style="list-style-type: none"> • APF – FRANCE HANDICAP • CAP EMPLOI • GEM METAMORPHOSE • ADSTSL • ADAPEI • MISSION SCLEROSES EN PLAQUES • AFTC AVEYRON • ASSOCIATION "VOIR ENSEMBLE" • ASSOCIATION AUTISME AVEYRON • ASSOCIATION "ETRE ET AVOIR 12"

	<ul style="list-style-type: none"> • SESAME AUTISME MIDI-PYRENEES • UNAFAM • ASSOCIATION DE READAPTATION ET DE DEFENSE DES DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS (ARDDS) • FNATH • PEP 12 • ASSOCIATION DES HANDICAPES ET DES ACCIDENTES (AHA)
FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> • UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON (UDAF 12) • FAMILLES RURALES • FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES (FCPE) • ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (APEL) • ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE (ADEPAPE) • ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION (ADAVEM)
EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE L'AVEYRON • LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT • FRANCAS AVEYRON • UNIVERSITE RURALE QUERCY ROUERGUE • FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'AVEYRON • ECOLE REGIONALE DE LA DEUXIEME CHANCE
LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> • COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE
JUSTICE ET ACCES AUX DROITS	<ul style="list-style-type: none"> • ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE L'AVEYRON • CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'AVEYRON • FRANCE VICTIME AVEYRON • CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AUX DROITS DE L'AVEYRON
PREVENTION ROUTIERE	<ul style="list-style-type: none"> • COMITE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ROUTIERE
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> • CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES DENTISTES • CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS • CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES KINESITHEAPEUTES

	<ul style="list-style-type: none"> • CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS • ASSOCIATION ADDICTION FRANCE • ASSOCIATION AVEYRONNAISE POUR LE DEPISTAGE DES CANCERS (ADECA) • CAMI – SPORT ET CANCER – AVEYRON
ASSOCIATIONS D'ELUS	<ul style="list-style-type: none"> • ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AVEYRON • ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'AVEYRON
CITOYENNETE	<ul style="list-style-type: none"> • CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DE L'AVEYRON • LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME • ALERTE • FACE AVEYRON • FEMMES LEADERS MONDIALES AVEYRON • PLANNING FAMILIAL
SPORT	<ul style="list-style-type: none"> • COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'AVEYRON • COMITE DEPARTEMENTAL SPORT POUR TOUS AVEYRON • COMITE DEPARTEMENTAL D'HANDISPORT DE L'AVEYRON • UNION NATIONNALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) AVEYRON • UNION GENERALE SPORTIVE DE L'EENSEIGNEMENT LIBRE (UGSEL) DE L'AVEYRON • UNION DU SPORT DANS L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP) • COMITE DEPARTEMENTAL AVEYRON DE SPORT ADAPTE • PROFESSION SPORT ET LOISIRS AVEYRON
CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • AVEYRON CULTURE • SYNDICAT NATIONAL DES ARTS VIVANTS (SYNAVI AVEYRON) • POLE OCCITAN DE L'AVEYRON
PATRIMOINE	<ul style="list-style-type: none"> • UNION SAUVEGARDE DU ROUERGUE • FONDATION DU PATRIMOINE • ASSOCIATION DES ENTREPRISES AVEYRONNAISES DU PATRIMOINE VIVANT
JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> • MAISON DES ADOLESCENTS DE L'AVEYRON • JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE MILLAU • MISSION LOCALE DE L'AVEYRON • JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE RODEZ • DE L'AVEYRON AUX GRANDES ECOLES • ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV AVEYRON)
TIERS-LIEUX	<ul style="list-style-type: none"> • STATION A • PING PONG COWORKING MILLAU • LE JARDIN D'ARVIEU
SENIORS	<ul style="list-style-type: none"> • FEDERATION DES AINES RURAUX DE L'AVEYRON • UNION FRANCAISE DES RETRAITES • GENERATIONS MOUVEMENT

	<ul style="list-style-type: none"> • FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES ET PRERETRAITES • LOISIRS ET SOLIDARITES DES RETRAITES • FEDERATION ADMR DE L'AVEYRON • UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES A DOMICILE – AVEYRON • UDEPA – UNION DES DIRECTEURS D'EHPAD DE L'AVEYRON
DIASPORA	<ul style="list-style-type: none"> • AVEYRONNAIS D'ICI ET D'AILLEURS • AVEYRON WORLDWIDE

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/BE/7

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211105-41451-DE-1-1
Reçu le 10 novembre 2021

Déposée le 10 novembre 2021

Affichée le 15 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

38 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à Mme Dominique GOMBERT, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à Mme Gisèle RIGAL, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD, Mme Emilie SAULES-LE BARS ayant donné pouvoir à Mme Christine PRESNE.

Absent excusé : Mme Virginie FIRMIN.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Sébastien DAVID

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/BE/7 concernant : Programme numérique et innovation: création d'un pôle "Numérique Innovation Énergies"

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 5 novembre 2021 ont été adressés aux élus le 22 octobre 2021 ;

VU la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juillet 2021, déposée et affichée le 2 août 2021, approuvant le développement d'une politique proactive autour du numérique, de l'innovation et des énergies par la création d'un pôle performant autour du Conseil départemental, du SIEDA et du SMICA ;

CONSIDERANT le rapport joint en annexe précisant l'intention du Département, les objectifs stratégiques et la méthodologie à mettre en œuvre ;

APPROUVE la création du pôle « Numérique, Innovation et Energies » ainsi que la méthodologie déployée et l'échéancier proposé dans le rapport joint en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les démarches auprès des partenaires concernés dont le SMICA et le SIEDA ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à mener toute action et signer tout acte nécessaire à la conduite du projet.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2021

BUREAU EXECUTIF

OBJET : Programme numérique et innovation: création d'un pôle "Numérique Innovation Énergies"

Lors de la session de l'Assemblée départementale du 23 juillet 2021, nous avons acté notre intention de créer un outil moderne et performant dédié aux thèmes du numérique, des énergies et de l'innovation sous la forme de la constitution d'un pôle autour des Services du Département, du SIEDA et du SMICA, et d'en définir ses orientations pour la mandature.

Le présent rapport précise notre intention, les objectifs stratégiques et la méthodologie à mettre en œuvre

I- Contexte

Dans le cadre du nouveau projet de mandature, nous souhaitons mener une stratégie volontariste et ambitieuse en matière de développement du numérique, de l'innovation et des énergies pour faire de l'Aveyron un Département innovant et attractif. Pour atteindre ces objectifs, le Département doit se doter d'un outil moderne et performant pour relever les défis des évolutions technologiques actuelles et à venir, et faire de l'Aveyron un laboratoire d'innovation et d'expérimentation au service des Aveyronnais, des collectivités locales et des entreprises.

II- Les objectifs stratégiques :

II.1- Le développement du numérique : si le Département s'est investi depuis de nombreuses années dans une politique d'investissement dynamique pour permettre l'accès le plus large possible aux Aveyronnais à la téléphonie mobile et au réseau très haut débit, le développement des usages et des services du numérique doit être développé pour participer à l'**attractivité** du Département. Les axes stratégiques, pour partie identifiés dans le Schéma Départemental des Usages du Numériques et des Services (SDUNS) adopté en 2019 sont les suivants :

- Assurer le développement des usages et services numériques pour permettre à tous les acteurs du territoire de se saisir des usages et services numériques
 - Favoriser les conditions pour innover avec le numérique et attirer de nouveaux talents
 - Améliorer la qualité de vie et la sécurité des aveyronnais au quotidien grâce au numérique. Favoriser l'accès à l'offre de services du territoire
 - Agir contre l'exclusion numérique des personnes très éloignées de l'outil informatique et de ses usages.
- Moderniser la gestion des administrations pour des collectivités efficaces proches des citoyens et accompagner les collectivités dans l'atteinte des objectifs fixés par le programme « Action publique 2022 »
 - Soutenir les acteurs économiques (entreprises, artisans...) dans le développement de leur activité grâce aux usages du numérique
 - Créer un environnement et des conditions favorables au maintien à domicile des personnes âgées par le développement de la domotique et des nouveaux services et usages offerts par le numérique.
 - Faire de la jeunesse une cible privilégiée aux usages du numérique, en les encourageant à être des acteurs d'innovations, et en accompagnant leurs projets. Des actions de sensibilisation seront impulsées au sein des collèges, favorisant l'émergence de projets innovants qui seront accompagnés par le Département pour leur mise en œuvre.
 - Développer de nouvelles applications numériques d'aide à la mobilité permettant l'accès à des informations en temps réel.

II.2- L'énergie : au regard des mutations et transitions environnementales en cours et à venir, les politiques publiques en matière d'énergie doivent être revues. La gestion du système électrique actuelle centralisée et unidirectionnelle (du site de production jusqu'aux sites de distribution) doit muter vers un système de réseaux « intelligents » rendu possible par le numérique et modélisés sous le concept de « Smarts Grids ». Les circuits courts devront être privilégiés en favorisant les productions locales d'énergie notamment par le photovoltaïque.

II.3- L'Innovation : elle doit être au cœur des politiques publiques du Département. Les initiatives innovantes quels qu'en soient les domaines et les porteurs doivent être encouragées, soutenues, mises en valeur. Des structures dédiées à l'innovation devront être mises en place au service de l'ensemble de porteurs de projets : mise à disposition d'un laboratoire de l'innovation publique pour les collectivités, et d'un « Fab Lab » pour les initiatives privées. Le Département serait ainsi l'incubateur des initiatives, le laboratoire de l'innovation et de l'expérimentation.

Le Département s'engagera par ailleurs dans une démarche de département **écoresponsable**, par :

- **Une politique volontariste de réduction de consommation d'énergie :**
 - Par le soutien des collectivités dans leurs programmes de rénovation énergétique de leurs bâtiments (ingénierie et aide financière), et en intégrant

dans les critères de subventionnement des projets immobiliers des collectivités l'obligation de constructions sous la norme HQE

- Par l'équipement des bâtiments du Département de panneaux photovoltaïques pour la production d'une énergie en autoconsommation collective.

- **Le développement des « mobilités douces »** (vélos et véhicules électriques) sur l'ensemble du territoire par un maillage du territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sous la forme d'espaces de stationnement/rechargement selon les cibles et usages identifiés.

Les actions mises en œuvre en la matière par le SIEDA devront être amplifiées.

II.4- promouvoir l'Aveyron comme un Département connecté, innovant, et écoresponsable

- bâtir une stratégie de communication sur le triptyque « **Numérique-Innovation-Energies** » en synergie avec l'Agence « Attractivité »
- promouvoir les initiatives innovantes

III- Doter le Département d'un outil moderne et performant par la création d'un **pôle « numérique-Innovation-Energies »** au service des collectivités, des entreprises et des Aveyronnais pour relever les défis des évolutions sociales, technologiques, énergétiques et économiques actuelles et à venir, et contribuer à l'attractivité du département dans une démarche de développement durable. Ce pôle dont la forme juridique est à déterminer sera constitué du SMICA, du SIEDA et des Services du Département. D'autres acteurs ou partenaires intervenant dans les champs couverts par ce pôle pourront être associés sous une forme ou sous une autre dans sa constitution.

III- Méthodologie échancier :

- 1- Présentation du projet et concertation avec le SMICA et le SIEDA
- 2- Nomination d'un préfigurateur au sein de la Direction Générale du Département qui sera assisté par un cabinet spécialisé en qualité d'Assistance à Maitrise d'ouvrage pour mener les études préalables à la création du pôle (audits du SIEDA et du SMICA, évaluation du SDUSN Aveyron 12.0 adopté en 2019, définition du modèle juridique de la nouvelle entité et du projet d'organisation, définition des moyens en ressources humaines et financiers...)
- 3- Elaboration de la feuille de route stratégique du pôle conforme aux objectifs fixés et aux résultats attendus
- 4- Installation de la nouvelle entité

La phase de préfiguration qui présente un caractère stratégique au regard des études préalables qui seront conduites conjointement avec l'AMO, serait d'une durée de 6 mois.

Ainsi, le Pôle constitué devra être opérationnel au 1er Janvier 2023

Je vous prie de bien vouloir délibérer pour :

- valider la création de ce pôle « Numérique, Innovation et Energies »
- valider la méthodologie et l'échéancier proposé ,
- m'autoriser à engager les démarches auprès des partenaires concernés dont le SMICA et le SIEDA
- m'autoriser à mener toute action et signer tout acte nécessaire à la conduite de ce projet.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud VIALA', written in a cursive style.

Arnaud VIALA

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/05-11-2021/D/002/8

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211105-41298A-DE-1-1
Reçu le 10 novembre 2021

Déposée le 10 novembre 2021

Affichée le 15 novembre 2021

Publiée le 6 décembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 novembre 2021 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

39 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ALAZARD ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS ayant donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU ayant donné pouvoir à Mme Dominique GOMBERT, Mme Annie CAZARD ayant donné pouvoir à Mme Gisèle RIGAL, M. Christophe LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Monique ALIES, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD, Mme Emilie SAULES-LE BARS ayant donné pouvoir à Mme Christine PRESNE.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur André AT

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/05-11-2021/D/002/8 concernant : Communication du rapport de la Chambre Régionale des comptes.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports de la réunion de l'Assemblée départementale du 5 novembre 2021 ont été adressés aux élus le 22 octobre 2021 ;

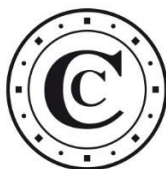
CONSIDERANT l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) par la commission des finances lors de sa réunion du 22 octobre 2021 ;

VU l'article L. 243-6 du code des juridictions financières prévoyant que « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

PREND ACTE de la communication du rapport établi par la chambre régionale des comptes sur la gestion du département de l'Aveyron au cours de la période 2014-2020 et du débat qui a suivi.

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA



La Présidente

envoi dématérialisé

CONFIDENTIEL

Le 10/09/2021

Réf. : GR / 21 / 1489

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion du département de l'Aveyron.

Il est accompagné de la réponse reçue à la chambre dans le délai prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

Ce rapport a un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à l'assemblée délibérante.

Il vous revient de communiquer ce rapport et la réponse jointe à votre assemblée délibérante. Conformément à la loi, l'ensemble doit :

- faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée ;
- être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres ;
- donner lieu à débat.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, vous devez, à réception du rapport d'observations définitives auquel est jointe la réponse reçue, faire connaître à la chambre la date de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante. En temps utile, vous communiquerez au greffe l'ordre du jour à l'adresse de courriel suivante : occitanie-polequalite@crtc.ccomptes.fr.

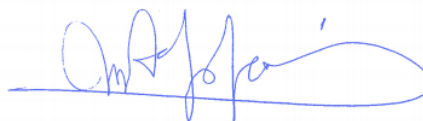
En application des dispositions de l'article R. 243-16 du code précité, ce rapport et la réponse jointe peuvent être publiés et communiqués aux tiers dès la tenue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, vous êtes tenu, dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, de présenter devant cette même assemblée un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations formulées par la chambre régionale des comptes.

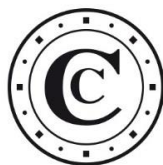
Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 du code des juridictions financières.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Marie-Aimée GASPARI



Monsieur Arnaud VIALA
Président du département de l'Aveyron
arnaud.viala@aveyron.fr



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (Aveyron)

Exercices 2014 et suivants

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	5
RECOMMANDATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	8
1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ	9
1.1. Présentation de la géographie de l'Aveyron et de ses intercommunalités.....	9
1.1.1. Un territoire étendu et principalement rural.....	9
1.1.2. Un territoire structuré en 19 EPCI et 3 PETR.....	10
1.2. Le contexte socio-économique	12
1.2.1. Une population vieillissante.....	12
1.2.2. Un contexte économique relativement favorable au regard des données régionales	12
1.2.3. Un territoire enclavé	13
2. INTERVENTIONS ANTÉRIEURES DE LA CHAMBRE	14
3. LA QUALITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE	14
4. L'ANALYSE FINANCIÈRE RETROSPECTIVE	16
4.1. Présentation financière.....	16
4.1.1. Budget principal et budgets annexes.....	16
4.1.2. Les caractéristiques principales du département depuis 2014	17
4.2. Le fonctionnement courant	18
4.2.1. Des produits de gestion atones.....	18
4.2.2. Des charges de gestion maîtrisées.....	25
4.2.3. Une diminution significative des charges financières	29
4.3. Les performances financières	30
4.3.1. Un autofinancement qui reste stable	30
4.3.2. Le financement des investissements : un niveau de financement propre disponible important	30
4.3.3. Une politique d'investissement soutenue.....	31
4.4. La situation bilancielle.....	32
4.4.1. Une dette maîtrisée	32
4.4.2. Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie.....	32
5. L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE BUDGET 2020.....	35
5.1. L'impact de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement.....	35
5.1.1. Des recettes réelles de fonctionnement en diminution	35
5.1.2. Des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation	36
5.2. L'impact de la crise sanitaire sur la section d'investissement.....	37
5.3. Une évolution plus favorable que celle initialement prévue lors de la DM1	39
5.4. Impact de la crise sanitaire sur les réserves budgétaires 2020.....	40
6. LA SITUATION FINANCIÈRE PROSPECTIVE	41
6.1. La prospective financière à l'horizon 2021	41
6.2. Tendances au-delà de 2021	41
7. L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER.....	42
7.1. Les caractéristiques du territoire et de son réseau routier.....	43

7.1.1.	Les déterminants du transport sur le territoire	43
7.1.2.	Les caractéristiques du réseau.....	44
7.2.	La stratégie de mobilité	46
7.2.1.	La politique de mobilité et le schéma directeur routier	46
7.2.2.	L'adaptation au changement climatique et à la protection de l'environnement	48
7.2.3.	La stratégie d'entretien et d'exploitation du réseau.....	48
7.2.4.	La démarche de hiérarchisation	49
7.3.	L'état des infrastructures et son suivi	50
7.3.1.	Les méthodes de connaissance de l'état du réseau	50
7.3.2.	L'état du réseau.....	52
7.4.	Le trafic et la relation avec les usagers	54
7.4.1.	La mesure et la gestion du trafic	54
7.4.2.	Les relations avec les usagers	54
7.4.3.	La sécurité routière	55
7.5.	La politique d'entretien et d'exploitation sous contrainte renforcée	57
7.5.1.	La définition des niveaux de service.....	57
7.5.2.	L'exercice de programmation des opérations d'entretien.....	59
7.5.3.	L'exploitation des réseaux	62
7.6.	Les moyens employés et l'organisation.....	63
7.6.1.	L'organisation administrative et territoriale	63
7.6.2.	La gestion des ressources humaines	65
7.6.3.	Les moyens matériels.....	66
7.7.	La commande publique.....	67
7.7.1.	L'organisation interne	67
7.7.2.	La passation des marchés de travaux routiers.....	68
7.7.3.	L'attribution des marchés de renouvellement de chaussée.....	70
7.8.	La charge financière	73
7.8.1.	Les dépenses de fonctionnement	73
7.8.2.	Les dépenses d'investissement	74
7.9.	L'enjeu de la mise à deux fois deux voies de la RN88.....	76
GLOSSAIRE.....		81

SYNTHÈSE

Avec 279 169 habitants sur une superficie de 8 735 km², l'Aveyron est un département peu densément peuplé, à la croissance démographique faible et à la population vieillissante. Les indicateurs économiques sont plutôt favorables, le taux de chômage restant nettement inférieur aux taux moyens de la région Occitanie et de la France.

Sur la période 2014-2019, la situation financière du département est restée satisfaisante. En fonctionnement, les produits de gestion ont peu varié et les charges de gestion sont restées maîtrisées. L'excédent brut de fonctionnement est en légère baisse (- 0,4 % en moyenne annuelle), la capacité d'autofinancement brute progressant toutefois à un rythme annuel moyen de 1,1 % grâce à la diminution des charges d'intérêt, la capacité d'autofinancement nette restant quant à elle globalement stable.

La collectivité maintient un rythme d'investissement soutenu (285 M€ de dépenses d'équipement entre 2014 et 2019), principalement pour l'entretien du réseau routier départemental et l'aménagement des collèges. Le niveau d'autofinancement des dépenses d'investissement est élevé, complété par un recours maîtrisé à l'endettement et une mobilisation importante du fonds de roulement. Le niveau de la dette a eu tendance à diminuer sur la période et la capacité de désendettement de la collectivité s'établit à seulement 3,4 années en 2019.

La crise sanitaire a eu de réels impacts sur le budget 2020 du département. La collectivité a ainsi adopté une première décision modificative (DM1) le 20 juillet 2020, avec des prévisions de recettes de fonctionnement revues à la baisse, notamment du fait d'une contraction du produit des droits de mutation à titre onéreux, et des dépenses de fonctionnement révisées à la hausse, principalement en raison d'achats exceptionnels (masques, etc.) et de dépenses sociales en nette progression. Une deuxième décision modificative (DM2) lui a ultérieurement permis de revenir sur la contraction anticipée de ses dépenses d'investissement (dans le secteur des routes), la baisse des recettes de fonctionnement ayant finalement été compensée sur les mois de juin et juillet. Au final, en 2020, le produit des droits de mutation à titre onéreux s'est même avéré supérieur à celui de 2019.

Dans ces conditions, les réserves budgétaires de la collectivité n'ont pas diminué. Bien au contraire, le fonds de roulement budgétaire à l'issue de l'exercice 2020 devrait être supérieur de 2,8 M€ par rapport à celui de l'année précédente.

Si les aléas liés à la crise sanitaire sont difficilement prévisibles à ce stade, les premiers éléments prospectifs tendent cependant à montrer qu'elle aura un effet sur la situation financière du département. Il est notamment vraisemblable que l'augmentation des dépenses sociales induite par les conséquences de la crise (avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations sociales) se confirme et s'accroît en 2021. En conséquence, l'épargne nette dégagée par la collectivité risque de se contracter fortement en 2021, ce qui aura un impact sur le niveau d'investissement du département.

Dans le cadre de la préparation d'un rapport public thématique de la Cour des comptes sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé, la chambre a par ailleurs mené des investigations sur l'état et l'usage du réseau départemental, d'une longueur de 5 910 km.

La direction des routes et des infrastructures, rattachée au pôle « aménagement du territoire », compte 392,8 équivalents temps plein en 2019, dont environ 60 % sont directement affectés à l'exploitation du réseau au sein de l'un des 30 centres d'exploitation. Les dépenses de fonctionnement affectées à la voirie s'élèvent à 28,4 M€ en 2019 et les dépenses d'investissement dans le réseau routier, à hauteur de 43,2 M€ en 2019, représentent plus de 60 % des dépenses d'investissement du département.

L'adéquation entre la programmation des opérations d'entretien et l'état effectif des chaussées reste encore à formaliser. La majorité des marchés publics dans le domaine routier est passée sous la forme de marché à procédures adaptées et le département de l'Aveyron privilégie des marchés spécifiques pour chaque opération routière, leur attribution bénéficiant à un large vivier d'entreprises, y compris locales.

La collectivité dispose d'un schéma directeur routier portant sur la période 2016-2025 s'articulant autour d'objectifs définis à partir du bilan du précédent schéma. Il reste toutefois très général et gagnerait à préciser l'ensemble des moyens alloués à la politique routière, dans une perspective pluriannuelle. Le schéma met en évidence les efforts entrepris par le département de l'Aveyron pour tenir compte des enjeux environnementaux et mentionne les actions menées dans le cadre de la politique de sécurité routière. Au regard des données contrastées de l'accidentologie entre 2014 et 2019, le département pourrait élaborer un plan dédié à la sécurité routière fixant des objectifs précis.

L'état des chaussées et des ouvrages d'art est connu grâce aux inspections réalisées en régie et aux missions de contrôle confiées à des entreprises spécialisées. Le département de l'Aveyron considère que son réseau routier est globalement en bon état et qu'aucun ouvrage d'art ne pose de problème de sécurité pour les usagers. Le département a confié à un prestataire externe une auscultation globale du réseau : les données pourront être déployées dans un outil cartographique dédié permettant à la collectivité d'avoir une vision exhaustive de l'état de son réseau routier.

Sur la période 2014-2019, le trafic global a augmenté de 5,9 %. Si le département dispose d'un site internet dédié à l'état du réseau routier, qui constitue la base de sa communication, les relations avec les usagers restent cependant peu formalisées.

Enfin, la collectivité attache une grande importance à la finalisation de la mise à deux fois deux voies de la RN88, axe structurant qui traverse le territoire d'est en ouest et le connecte à l'A75. La portion à l'ouest de Rodez est en cours d'achèvement, avec la participation financière du département. Sur la portion située à l'est de Rodez, il reste environ 40 km de voies non réalisées et dont le financement n'a pas encore été arrêté. Au-delà des aspects financiers, les modalités retenues par l'État pour permettre la mise en œuvre des aménagements devraient être reliées à la problématique du transfert de l'ancien tracé au département.

RECOMMANDATIONS

1. Délibérer sur les conditions d'usage des véhicules de service. *Non mise en œuvre.*
2. Enrichir, dans le rapport d'orientation budgétaire, les informations transmises aux élus lors du débat d'orientation budgétaire, notamment sur les engagements pluriannuels. *Non mise en œuvre.*
3. Actualiser le schéma directeur routier en détaillant l'ensemble des moyens alloués à la politique routière, dans une perspective pluriannuelle. *Non mise en œuvre.*
4. Déployer dans un outil cartographique dédié les relevés exhaustifs de l'état du réseau routier. *Mise en œuvre en cours.*
5. Définir une méthodologie détaillée permettant de formaliser l'adéquation entre l'état des chaussées et la programmation des travaux d'entretien. *Non mise en œuvre.*

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse.

Au stade du rapport d'observations définitives, le degré de mise en œuvre de chaque recommandation est coté en application du guide de la Cour des comptes d'octobre 2017 :

- Non mise en œuvre : pour les recommandations n'ayant donné lieu à aucune mise en œuvre ; pour les recommandations ayant donné lieu à une mise en œuvre très incomplète après plusieurs suivis ; quand l'administration concernée s'en tient à prendre acte de la recommandation formulée.
- Mise en œuvre en cours : pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées.
- Mise en œuvre incomplète : quand la mise en œuvre n'a concerné qu'une seule partie de la recommandation ; pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours n'a pas abouti dans le temps à une mise en œuvre totale.
- Totalement mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours a abouti à une mise en œuvre complète ; lorsque la mise en œuvre incomplète a abouti à une mise en œuvre totale.
- Devenue sans objet : pour les recommandations devenues obsolètes ou pour lesquelles le suivi s'avère inopérant.
- Refus de mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles un refus délibéré de mise en œuvre est exprimé.

INTRODUCTION

Aux termes de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, « par ses contrôles, la chambre régionale des comptes contrôle les comptes et procède à un examen de la gestion. Elle vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et dépenses décrites dans les comptabilités des organismes relevant de sa compétence. Elle s'assure de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

Le contrôle des comptes et de la gestion du département de l'Aveyron a été ouvert le 28 janvier 2020 par lettre du président de section adressée à M. Jean-François Galliard, ordonnateur en fonctions. Un courrier a également été adressé le 28 janvier 2020 à M. Jean-Claude Luche, précédent ordonnateur.

Le 1^{er} juillet 2021, M. Arnaud Viala a été élu président.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, les entretiens de fin de contrôle ont eu lieu les 22 et 23 septembre 2020.

Lors de sa séance du 4 novembre 2020, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises à M. Jean-François Galliard. M. Jean-Claude Luche, en qualité d'ordonnateur précédent, en a également été destinataire pour la partie afférente à sa gestion. Des extraits les concernant ont été adressés à des tiers.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre, dans sa séance du 26 mars 2021, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1.1. Présentation de la géographie de l'Aveyron et de ses intercommunalités

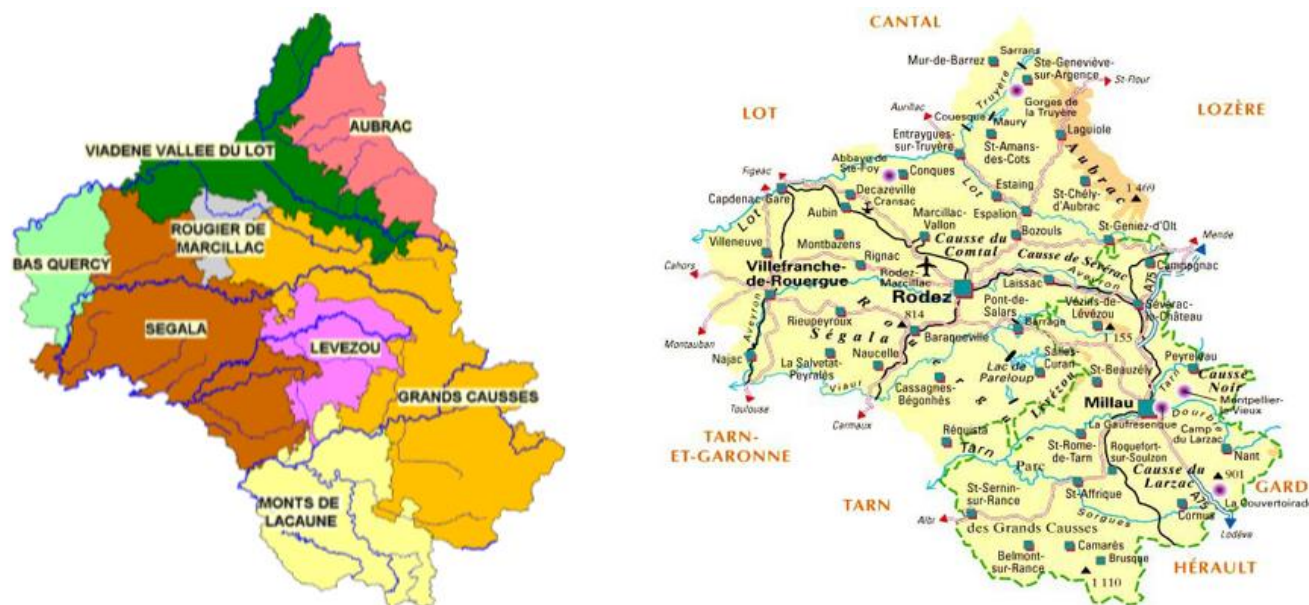
1.1.1. Un territoire étendu et principalement rural

L'Aveyron est un département français situé dans la région Occitanie, dans le sud-ouest de la France, au centre d'un triangle formé par les villes de Toulouse, Clermont-Ferrand et Montpellier. Il emprunte son nom à l'une des principales rivières qui prend sa source près de Sévérac-d'Aveyron (nord-est) et se jette dans le Tarn au nord-ouest de Montauban.

Il s'étend sur la partie des reliefs du sud-ouest du Massif Central et est découpé en plusieurs régions naturelles : les Grands Causses, le Rougier, les Monts d'Aubrac, les lacs du Lézou, le Ségala et la vallée du Lot.

Ses départements limitrophes sont le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Lot, le Cantal, la Lozère, le Gard et l'Hérault.

carte 1



Le département de l'Aveyron est le 5^{ème}¹ département français le plus étendu (superficie de 8 735 km²). Avec une population de 279 169 habitants², il est également l'un des départements les moins densément peuplés (31,9 habitants au km²). Néanmoins, cette densité n'est pas uniforme sur l'ensemble du département. Des écarts importants existent entre les 304 communes composant le département : 73 présentent une densité inférieure à 10 hab./km² et, pour 160 autres, la densité n'est comprise qu'entre 10 et 30 hab./km². Ainsi, la répartition démographique marque un réel déséquilibre dans la mesure où 16 communes occupant 5 % de la surface départementale concentrent près de 40 % de la population aveyronnaise.

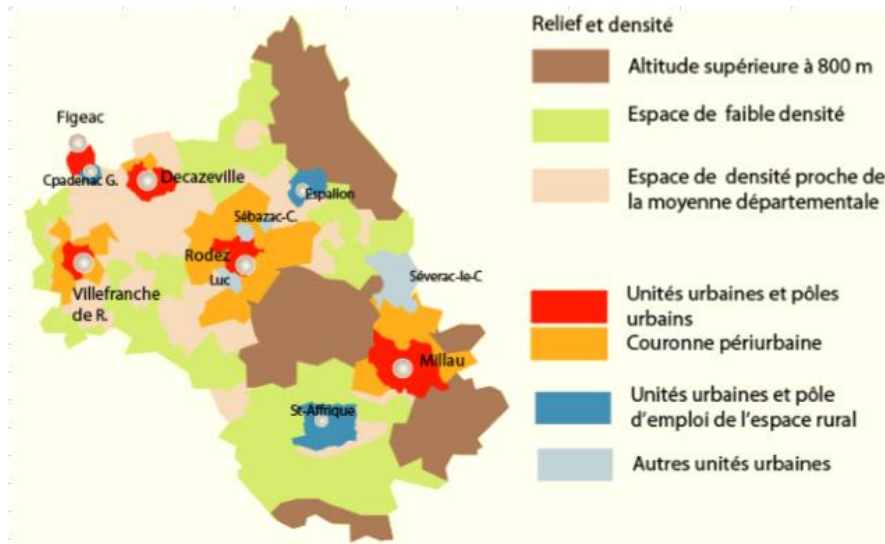
L'Aveyron dispose d'une armature territoriale multipolaire constituée de quatre pôles urbains (Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville). Le pôle de Figeac, situé dans le

¹ Source Insee. Rang sur 88 départements de province (les 8 départements d'Ile-de-France et les 5 DOM sont exclus).

² Population légale (telle qu'elle a été publiée au Journal officiel) au 1^{er} janvier 2018.

département voisin du Lot, doit également être mentionné compte tenu de sa proximité géographique.

carte 2



Mais l'Aveyron reste un département rural : l'agriculture représente 60 % de la surface départementale et totalise 10 % de l'emploi en 2016. Comme pour les autres espaces du Massif Central, la surface forestière est importante : près d'un tiers de la surface du département est couvert par les forêts.

Toutefois, l'Aveyron possède également de solides atouts industriels, notamment grâce à la présence du système productif local « Mecanic Valley »³, implanté au nord du département.

1.1.2. Un territoire structuré en 19 EPCI et 3 PETR

Depuis le 1^{er} janvier 2017⁴, l'Aveyron est passé de 36 à 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). C'est le département constitué du plus grand nombre d'intercommunalités en Occitanie, devant la Haute-Garonne (17 intercommunalités) et l'Hérault (16 intercommunalités).

Toutefois, le poids économique et démographique des 19 intercommunalités demeure limité : à l'exception de Rodez Agglomération (55 187 habitants⁵), de la communauté de communes Millau Grands Causses (29 585 habitants) et de celle du Villefranchois (27 341 habitants), leur population varie de 5 026 à 19 517 habitants.

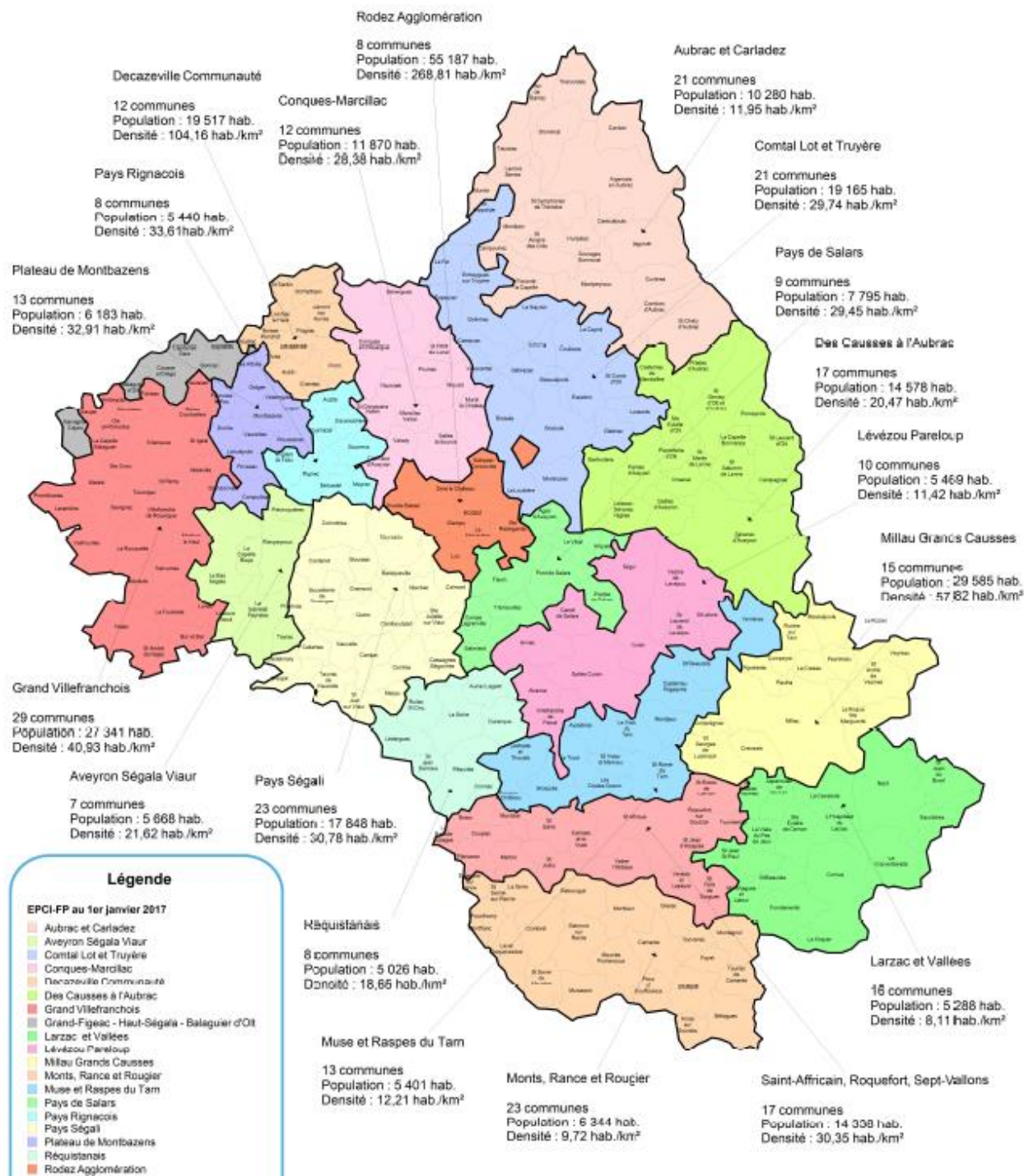
Parmi ces 19 intercommunalités, 2 sont interdépartementales et ont leur siège dans le département. Par ailleurs, 6 communes sont groupées dans la communauté de communes du Grand Figeac, dont le siège est situé dans le Lot.

³ « Mecanic Valley » est un *cluster*, ou SPL (système productif local), labellisé par la Datar en mars 1999, implanté sur un espace économique totalisant environ 210 entreprises totalisant 13 000 emplois, répartis territorialement sur 2 régions (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) et 6 départements (Aveyron, Lot, Corrèze et Haute-Vienne depuis 2005, mais aussi plus récemment les parties limitrophes du Cantal et de la Dordogne est) et dans trois principaux secteurs d'activité en mécanique : l'aéronautique, l'équipement automobile et la machine-outil.

⁴ Rationalisation de l'intercommunalité induite par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

⁵ RP 2014, Population municipale légale au 1^{er} janvier 2017.

carte 3



L'Aveyron compte également trois pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) :

- le PETR du centre ouest Aveyron (énergies renouvelables) ;
- le PETR du Haut Rouergue (développement touristique) ;
- le PETR du Lévézou (animation culturelle).

1.2. Le contexte socio-économique

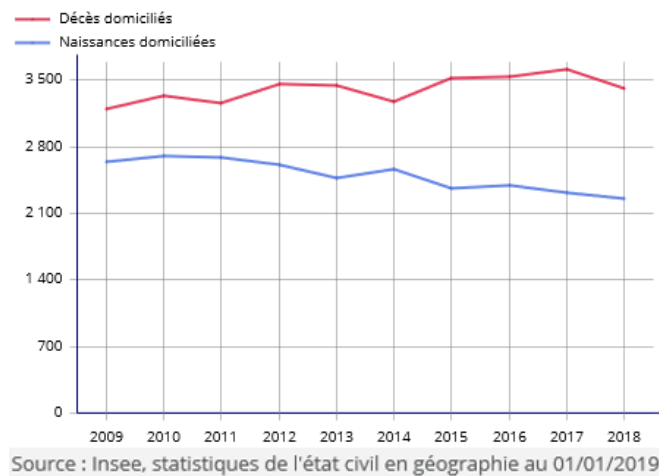
1.2.1. Une population vieillissante

L'Aveyron est un département à la population vieillissante : un peu plus du quart⁶ des habitants a plus de 65 ans. À l'opposé, les jeunes sont relativement peu nombreux, les moins de 20 ans représentant 21 % de la population totale.

L'indicateur de vieillissement, qui rapporte le nombre des 65 ans ou plus à celui des moins de 20 ans, est élevé : l'Aveyron compte 127 séniors pour 100 jeunes.

En outre, la croissance démographique est faible (+ 0,2 % par an en moyenne contre + 0,8 % pour la région Occitanie). Elle est uniquement due à l'excédent migratoire, le solde naturel étant déficitaire.

graphique 1



1.2.2. Un contexte économique relativement favorable au regard des données régionales

Comme d'autres départements ruraux, l'Aveyron est relativement peu touché par le chômage : son taux de chômage, au sens du recensement, est de 5,5 % (contre 8,4 % en Occitanie et 7,0 % en France métropolitaine)⁷.

L'Aveyron se classe 57^{ème}⁸ des départements français en termes de niveau de vie médian. Le revenu médian des aveyronnais (19 875 €⁹) se situe légèrement en deçà du revenu médian régional (- 30 €), mais il est significativement inférieur au niveau national¹⁰ (- 934 €). Au niveau régional, il arrive en 4^{ème} position derrière le Gers et devant les Hautes-Pyrénées.

Les 10 % d'Aveyronnais les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 365 € par an. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie au moins 2,9 fois supérieur, au-delà de 33 215 €. Les disparités entre ces deux extrêmes, mesurées par le rapport entre ces deux revenus, sont moins grandes que celles observées dans la région et en France métropolitaine, du fait d'un revenu moins

⁶ Selon le RP 2016 de l'Insee, 26,4 % des habitants de l'Aveyron ont 65 ans et plus.

⁷ Données Insee provisoires du deuxième trimestre 2020.

⁸ Rang sur 88 départements de province (données Insee 2014).

⁹ Données Insee 2016.

¹⁰ France métropolitaine.

élevé pour les personnes les plus aisées et d'un revenu plus élevé pour les plus pauvres. Cette situation entraîne certes un pourcentage des ménages fiscaux imposés moins important que dans la région Occitane (46,7 %) et qu'en France métropolitaine (52 %), mais le taux de pauvreté¹¹ (13,7 %) est plus faible que celui constaté aux niveaux régional (16,9 %) et national (14,7 %).

La part des pensions et retraites¹² représente plus de 30 % des revenus, comme dans beaucoup de départements ruraux. La part de l'ensemble des prestations sociales est faible (4,9 % des revenus contre 6,3 % en Occitanie et 5,4 % en France métropolitaine) et témoigne là encore d'une disparité sociale moins importante qu'aux niveaux régional et national.

tableau 1 : données comparatives Insee

	Aveyron	Région Occitanie	France métropolitaine
Taux de chômage au sens du recensement* (en %)	5,5	8,4	7
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)	19 875	19 905	20 809
Rapport interdécile (sans unité)	2,9	3,4	3,5
1er décile (en €)	11 365	10 402	10 948
9e décile (en €)	33 215	35 279	37 880
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	44,9	46,7	52,0
Part des Pensions, retraites et rentes dans le revenu (en %)	34,6	31,7	28,5
Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu (en %)	4,9	6,3	5,4
Taux de pauvreté (en %)	13,7	16,9	14,7

Source: Données INSEE pour l'année 2016 (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccma, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2019)
* Le taux de chômage est issu des données INSEE provisoires du deuxième trimestre 2020

1.2.3. Un territoire enclavé

De par sa position géographique au sud du Massif Central, le département est confronté à un éloignement des grandes infrastructures de communication, des principaux flux économiques et des pôles et équipements des métropoles de Toulouse, Montpellier ou Clermont-Ferrand. Il convient de préciser que l'A75, seule infrastructure autoroutière traversant le département, est relativement récente¹³.

Le désenclavement du département constitue une priorité du conseil départemental qui s'engage fortement pour que soit rapidement finalisée la mise à deux fois deux voies de l'ensemble de la RN88 qui traverse le département d'est en ouest et qui est connectée à l'A75. Le département participe financièrement aux aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'État (cf. § 7.9).

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Avec 279 169 habitants sur une superficie de 8 735 km², l'Aveyron est un département peu densément peuplé. Le département reste marqué par la ruralité et la population a tendance à se concentrer sur quatre aires urbaines principales, notamment celles de Rodez et de Millau. Avec

¹¹ Pourcentage de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté monétaire qui s'élève à 1 026 € par mois en 2016.

¹² 34,6 %.

¹³ L'achèvement de l'A75 en 1998 puis l'ouverture du viaduc de Millau en 2004 ont permis un raccordement plus rapide de l'Auvergne à Montpellier par l'autoroute.

une faible croissance démographique, la population du département est vieillissante. Les indicateurs économiques sont plutôt favorables, le taux de chômage dans le département restant nettement inférieur aux taux moyens de la région Occitanie et de la France.

2. INTERVENTIONS ANTÉRIEURES DE LA CHAMBRE

Le conseil départemental a fait l'objet d'un précédent contrôle (notifié le 1^{er} février 2017) portant sur les exercices 2010 et suivants. En plus des aspects financiers, ce contrôle portait sur la gestion des ressources humaines ainsi que sur les relations du département avec l'association « Mission départementale de la culture ».

À l'issue de ce contrôle, sept recommandations ont été formulées :

1. achever la mise en œuvre d'un logiciel de gestion et de suivi du patrimoine ;
2. améliorer le taux d'exécution budgétaire de la section d'investissement ;
3. veiller à la complétude des comptes administratifs en matière de subventions et de personnels ;
4. se conformer à la réglementation en vigueur pour l'octroi de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) au titre de l'encadrement d'équipe ;
5. revoir les modalités de rémunération des repos compensateurs pour les agents de catégorie A ;
6. mettre en œuvre un outil de suivi en temps réel des comptes épargne temps (CET) ;
7. délibérer sur les conditions d'usage des véhicules de service.

Aucune délibération n'a été adoptée à ce jour par la collectivité pour faire évoluer son règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service. Dans son précédent rapport, la chambre recommandait au département de l'Aveyron de distinguer, dans son règlement intérieur, les véhicules de fonction des véhicules de service, afin que ces derniers ne puissent pas être utilisés à des fins privées. Dans ces conditions, la chambre considère que la recommandation n° 7 n'a pas été mise en œuvre et la réitère.

Recommandation

1. **Délibérer sur les conditions d'usage des véhicules de service. *Non mise en œuvre.***

3. LA QUALITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

La qualité de l'information financière et comptable est satisfaisante. Même si l'information présentée lors du débat d'orientation budgétaire pourrait être enrichie, ce constat n'affecte pas la sincérité de l'ensemble de l'information financière et comptable du conseil départemental.

Le débat d'orientation budgétaire : une information riche mais perfectible

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire des départements. L'instruction budgétaire et comptable M52 précise qu'il « s'insère dans les mesures

d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au président de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur ».

Son contenu est réglementé et doit être conforme aux articles L. 3312-1¹⁴ et D. 3312-12¹⁵ du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les rapports sur les orientations budgétaires (ROB) présentés à l'assemblée délibérante du conseil départemental de l'Aveyron apportent une information qui reste perfectible. Si les hypothèses d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement sont indiquées, le niveau d'épargne apparaît uniquement comme « suffisant » ou « bon » mais n'est jamais chiffré. L'ordonnateur pourrait améliorer le contenu des ROB et rendre l'information plus claire en précisant notamment les niveaux d'épargne brute et nette prévisionnels à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Il en est de même pour l'endettement. Si l'encours de dette au 31 décembre de l'exercice antérieur est précisé, ainsi que les perspectives d'emprunt de l'année en cours, ces éléments apparaissent sur des parties distinctes et ne permettent pas de donner une information claire sur l'encours de dette prévisionnel à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Concernant les engagements pluriannuels, les ROB présentent les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec une prévision des dépenses et des recettes ainsi que les orientations en matière d'autorisations de programme, qui ne sont toutefois pas accompagnées d'un échéancier de crédits de paiements.

Bien que la situation financière du département soit actuellement satisfaisante, la politique d'investissement soutenue¹⁶ mériterait d'être confortée par un échéancier de crédits de paiement de nature à renforcer l'information des élus, *a fortiori* au regard des nouvelles contraintes induites par la crise sanitaire (cf. *infra*).

¹⁴ Article L. 3312-1 du CGCT : « Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du conseil départemental présente au conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail [...] ».

¹⁵ Article D. 3312-12 du CGCT :

« A. - Le rapport prévu à l'article L. 3312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par le département portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le département et le groupement propre dont il est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. - Le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 3312-1 [...] comporte les informations relatives :

1° À la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans le département. [...] ».

¹⁶ 75 M€ de dépenses d'investissement prévues en 2020 contre 61 M€ de dépenses d'investissement exécutées en 2015 (BP initial, avant correction par DM du 20 juillet 2020).

Sur ces points, la chambre recommande à l'ordonnateur de préciser l'information transmise aux élus à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Recommandation

2. Enrichir, dans le rapport d'orientation budgétaire, les informations transmises aux élus lors du débat d'orientation budgétaire, notamment sur les engagements pluriannuels. *Non mise en œuvre.*

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La qualité de l'information financière et comptable appelle peu de remarques. L'information présentée lors du débat d'orientation budgétaire pourrait être enrichie notamment sur l'épargne, l'endettement et les engagements pluriannuels. Ce constat mineur n'affecte pas la sincérité de l'ensemble de l'information financière et comptable du conseil départemental.

4. L'ANALYSE FINANCIÈRE RETROSPECTIVE

4.1. Présentation financière

4.1.1. Budget principal et budgets annexes

Sur la période contrôlée, outre le budget principal, le conseil départemental de l'Aveyron a comptabilisé huit budgets annexes. Le service des transports ayant été transféré à la région et deux zones d'aménagement concertée (ZAC) ayant été clôturées, la collectivité compte actuellement cinq budgets annexes en activité :

- la maison départementale de l'enfance et de la famille,
- l'aire de Brocujouls,
- la chaufferie bois Sarrus,
- l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Toulouse,
- la production d'énergie panneaux photovoltaïques.

tableau 2 : budget principal et budgets annexes

Libellé budget	Libellé de l'organisme	Nomenclature	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
			Recettes de (en €)	%	Recettes de (en €)	%	Recettes de (en €)	%	Recettes de (en €)	%	Recettes de (en €)	%	Recettes de (en €)	%
Budget principal	DEP AVEYRON	M52	343 433 781	94,68%	340 856 856	94,60%	345 047 173	94,84%	339 226 957	94,85%	333 679 648	98,68%	345 341 606	99,04%
Budget annexe	SCE DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS-DEPT	M43	15 561 365	4,29%	16 114 253	4,47%	15 577 835	4,28%	16 135 954	4,51%				
Budget annexe	FOYER DE L'ENFANCE-DEP AVEYRON	M52	2 317 325	0,64%	2 217 703	0,62%	2 198 506	0,60%	1 222 984	0,34%	3 381 133	1,00%	2 219 761	0,64%
Budget annexe	AIRE DE BROCUJOULS-DP AVEYRON	M52	828 455	0,23%	831 885	0,23%	742 816	0,20%	773 856	0,22%	775 948	0,23%	772 673	0,22%
Budget annexe	ZAC A75 SEVERAC LE CHATEAU-DP AVEYRON	M52	284 090	0,08%	718	0,00%								
Budget annexe	CHAUFFERIE BOIS-DEP AVEYRON	M41	192 951	0,05%	159 492	0,04%	124 438	0,03%	172 249	0,05%	157 493	0,05%	159 054	0,05%
Budget annexe	CENTRE UNIVERSITAIRE ESPE-DP AVEYRON	M52	100 176	0,03%	115 396	0,03%	117 609	0,03%	126 303	0,04%	127 095	0,04%	182 690	0,05%
Budget annexe	ZAC A75 LA CAVALERIE-DP AVEYRON	M52	9 298	0,00%	4 537	0,00%								
Budget annexe	PRODUCTION D'ENERGIE- DPT AVEYRON	M41					5 734	0,00%	5 949	0,00%	5 531	0,00%	11 277	0,00%

Source : Logiciel ANAFI d'après les comptes de gestion

L'analyse des flux financiers portera sur le budget principal¹⁷, qui représente 99 % du total des recettes de fonctionnement.

La situation bilancielle ne sera pas abordée avec des éléments consolidés à l'ensemble des budgets du département, les budgets annexes étant d'envergure résiduelle et la dette étant portée en intégralité par le budget principal.

Les comparaisons sont effectuées au regard des moyennes constatées par la direction générale des finances publiques pour la strate des départements de 250 000 à 499 999 habitants.

4.1.2. Les caractéristiques principales du département depuis 2014

Depuis 2014, l'évolution des grandes masses financières du département est la suivante :

tableau 3 : évolution 2014-2019 des grandes masses financières

BP - en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moy 2014-2019 / Cumul sur les années
Produits de gestion (A)	338 159 700	330 724 827	339 268 209	334 188 088	327 249 700	337 729 409	0,0%
Charges de gestion (B)	279 811 874	283 893 926	280 293 659	283 696 741	275 101 725	280 664 463	0,1%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	58 347 826	46 830 901	58 974 550	50 491 347	52 147 975	57 064 946	-0,4%
CAF brute (C)	51 086 651	41 323 369	54 504 362	46 227 456	48 862 121	54 070 988	1,1%
Annuité en capital de la dette (D)	14 738 732	15 669 082	15 477 511	15 811 730	16 154 379	17 877 052	95 728 485
CAF nette ou disponible (C-D)	36 347 920	25 654 287	39 026 851	30 415 726	32 707 742	36 193 937	200 346 463
Recettes d'inv. hors emprunt (TLE, taxe d'aménagement, FCTVA, subv ^d d'intrms reçues, produits de cession)	13 047 470	19 540 102	12 592 339	12 599 084	14 194 584	14 118 669	86 092 248
Financement propre disponible	49 395 390	45 194 389	51 619 189	43 014 810	46 902 326	50 312 606	286 438 711
<i>Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)</i>	108,3%	92,6%	126,9%	89,4%	87,7%	104,7%	100,6%
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	45 600 843	48 809 633	40 673 986	48 093 308	53 461 935	48 071 434	284 711 138
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	16 807 990	11 326 729	15 380 853	17 274 849	11 642 491	17 100 381	89 533 294
- Participations et investissements financiers nets	-2 817 897	-1 082 733	-468 024	-857 495	393 369	2 126 562	-2 706 216
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	0	0	0	0	0	0	0
+/- Variation autres dettes et cautionnements	-378	762	-536	152	152	-457	-305
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	-139 927	-219 075	-421 775	-559 264	-655 012	-622 028	-2 617 081
Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-10 335 095	-14 079 077	-4 388 865	-22 055 268	-19 250 634	-17 607 341	-87 716 280
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	4 850 000	13 000 000	13 000 000	10 000 000	16 000 000	20 000 000	76 850 000
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	-5 485 095	-1 079 077	8 611 135	-12 055 268	-3 250 634	2 392 659	-10 866 280
Fonds de roulement net global	14 930 301	13 851 224	22 997 209	10 941 986	8 139 319	10 531 978	-6,7%
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	19	17	29	14	11	14	
Besoin en fonds de roulement global	-9 074 425	-4 094 116	-13 630 138	-9 467 125	-16 485 127	-1 191 741	-33,4%
Trésorerie nette	24 004 726	17 945 340	36 627 347	20 409 111	24 624 446	11 723 718	-13,4%
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	31	23	47	26	32	15	
Encours de dette du BP au 31 décembre	191 170 016	188 500 172	186 023 197	180 211 315	180 056 784	182 180 190	-1,0%
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	3,7	4,6	3,4	3,9	3,7	3,4	

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

- L'évolution 2014-2019 laisse apparaître une stabilité des produits de gestion et une très légère progression des charges de gestion (+ 0,1 % en moyenne annuelle) ;
- l'excédent brut de fonctionnement est en conséquence en légère baisse (- 0,4 % en moyenne annuelle) ;
- la capacité d'autofinancement brute est en progression (+ 1,1 % en moyenne annuelle) grâce à la diminution des charges d'intérêts ;
- les dépenses d'équipement (comprises entre 41 M€ et 53 M€ par an) sont totalement autofinancées (à 100,6 % en moyenne). À ces dépenses d'investissement s'ajoutent les

¹⁷ Les références financières sont issues des restitutions issues du logiciel d'analyse financière des juridictions financières Anafi à partir de la base de données, dite flux CCI, en provenance de la DGFIP.

subventions d'équipement versées (entre 11 M€ et 17 M€ par an), ce qui explique le recours à l'emprunt ;

- avec un encours de dette en diminution jusqu'en 2018 et une capacité de désendettement comprise entre 3,4 et 4,6 ans, l'endettement semble maîtrisé ;
- toutefois, en limitant son endettement, le conseil départemental mobilise fortement son fonds de roulement, qui apparaît faible en fin d'exercice (entre 11 et 29 jours de charges courantes).

4.2. Le fonctionnement courant

4.2.1. Des produits de gestion atones

Entre 2014 et 2019, les produits de gestion sont restés stables car la baisse des ressources institutionnelles (- 1,8 %, soit - 10,1 M€) cumulée à celle des ressources d'exploitation (- 6,4 %, soit - 5,7 M€) et de la fiscalité reversée (- 3,7 %, soit - 4,4 M€) est venue absorber l'augmentation des ressources fiscales propres (+ 2,2 %, soit + 19,8 M€), elles-mêmes impactées suite au transfert de la compétence transports.

tableau 4 : évolution 2014-2019 des produits de gestion

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Ressources fiscales propres	172 794 382	175 624 171	187 516 872	175 473 332	182 651 213	192 587 924	2,2%
+ Fiscalité reversée	26 171 967	23 349 239	22 705 364	34 032 123	22 973 306	21 723 868	-3,7%
+ Ressources institutionnelles (dotations et participations)	118 864 589	112 189 466	110 814 604	106 990 312	106 901 705	108 810 272	-1,8%
+ Ressources d'exploitation	20 328 762	19 561 951	18 231 369	17 692 321	14 723 476	14 607 345	-6,4%
+ Production immobilisée, travaux en régie	0	0	0	0	0	0	N.C.
=Produits de gestion (A)	338 159 700	330 724 827	339 268 209	334 188 088	327 249 700	337 729 409	0,0%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

4.2.1.1. Des ressources fiscales propres en progression grâce à un contexte économique favorable

Les ressources fiscales atteignent 192,6 M€ en 2019, ensemble constitué pour l'essentiel des contributions directes (89,5 M€), des taxes liées aux véhicules (49,4 M€), des droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (30,0 M€), des impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles (18,8 M€) et d'autres taxes (4,9 M€). Elles représentent entre 51 et 57 % des produits de gestion.

tableau 5 : évolution 2014-2019 des ressources fiscales propres

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Contributions directes nettes	88 871 165	91 034 062	96 997 583	84 813 465	86 954 662	89 536 323	0,1%
+ Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme	18 830 617	23 442 351	24 257 029	27 121 737	28 575 942	29 990 969	9,8%
+ Taxes liées aux véhicules (y.c. taxes sur conventions d'assurance TSCA)	46 035 393	42 725 145	47 411 640	44 587 010	48 177 101	49 398 118	1,4%
+ Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles (y.c. taxe intérieure sur les produits pétroliers TIPP et la taxe int. de consommation sur les produits énergétiques à p. de 2014)	19 057 206	18 422 613	18 850 184	18 951 076	18 943 393	18 806 020	-0,3%
+ Autres impôts et taxes (dont Fraction de TVA à/c 2018)	0	0	436	44	116	4 856 495	N.C.
= Ressources fiscales propres	172 794 382	175 624 171	187 516 872	175 473 332	182 651 213	192 587 924	2,2%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Des contributions directes dynamiques bien qu'impactées dans leur répartition

Le montant des contributions directes (319 € par habitant en 2019) est supérieur à la moyenne de la strate (298 € par habitant). Elles se composent de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

tableau 6 : évolution 2014-2019 des contributions directes

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Contributions directes	88 871 165	91 034 062	96 997 583	84 813 465	86 954 662	89 536 323	0,1%
- Reversements et restitutions sur contributions directes	0	0	0	0	0	0	N.C.
=Contributions directes nettes	88 871 165	91 034 062	96 997 583	84 813 465	86 954 662	89 536 323	0,1%
dont Taxe foncière sur les propriétés bâties	60 036 030	61 765 997	66 928 099	67 763 847	69 556 390	71 394 272	3,5%
dont Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	24 387 484	24 762 775	25 519 058	12 333 105	12 563 657	12 030 075	-13,2%
dont Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	4 447 651	4 505 290	4 550 426	4 716 513	4 834 615	6 111 976	6,6%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Leur évolution 2014-2019 est quasi nulle (+ 0,1 %), en raison notamment d'une nouvelle répartition de la CVAE à compter de 2017. En effet, suite au transfert¹⁸ de la compétence transports du département à la région, la répartition de la CVAE, entre les trois niveaux de collectivités, a été modifiée¹⁹ : les départements ne perçoivent plus que 23,5 % de la CVAE due au titre de la valeur ajoutée imposée dans chaque commune de leur territoire (contre 48,5 % avant 2017). La part de CVAE revenant au département de l'Aveyron a donc été réduite d'un peu plus de la moitié, passant de 25,5 M€ en 2016 à 12,3 M€ en 2017.

Ainsi, si l'évolution des contributions directes sur la période 2017-2019 (+ 2,7 %) est moins soutenue que celle constatée sur la période 2014-2016 (+ 4,5 %), elle reste néanmoins dynamique, principalement du fait de la progression de la taxe foncière sur les propriétés bâties²⁰ (+ 3,5 % en moyenne par an) dont le taux a été augmenté, passant de 19,41 % à 20,69 % en 2016.

L'IFER a également progressé (+ 6,6 % en moyenne par an), particulièrement en 2019 (1,3 M€ de plus qu'en 2018) du fait, d'une part, d'une erreur de déclaration d'un redevable²¹ pour un montant de 415 k€ et, d'autre part, de l'imputation à tort d'un acompte de 642 k€ de CVAE sur le compte 73114 « IFER ». En réalité, l'IFER n'a progressé que de 2,6 % en moyenne par an (221 k€ de plus qu'en 2018), la CVAE « corrigée » étant en légère augmentation (+ 1,4 % en moyenne par an sur la période 2017-2019).

À compter de 2021, suite à la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020, le conseil départemental sera confronté à la perte de son produit de taxe foncière sur les propriétés bâties et percevra en contrepartie une fraction du produit net de la TVA. Il perdra ainsi son dernier levier fiscal et par conséquent une part de son autonomie financière. De plus, il sera exposé à l'évolution de la TVA, et donc à de potentielles baisses en cas de retournement conjoncturel (comme celle constatée en 2009).

¹⁸ Transfert de compétence induit par la loi NOTRÉ.

¹⁹ Modifiée par la loi de finances pour 2016, avec une application à compter du 1^{er} janvier 2017.

²⁰ La TFPB est le seul impôt direct sur lequel l'assemblée départementale dispose d'un pouvoir de fixation de taux.

²¹ L'erreur porte sur la puissance électrique installée déclarée par un redevable (106 475 kW au lieu de 106 kW). Le département conserve le bénéfice de cette erreur, un dégrèvement à la charge de l'État ayant été prononcé.

Les taxes liées aux véhicules

Au cas d'espèce, il s'agit uniquement de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) versée par l'État afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, mais également pour contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours. Elle varie de + 1,4 % en moyenne par an et s'élève à 49,4 M€ en 2019 (soit 26 % des ressources fiscales propres).

Des droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme bénéficiant d'un contexte favorable

Les conseils départementaux perçoivent les droits de mutation à titre onéreux (DMTO²²) sous forme de taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement²³ ainsi que de taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement²⁴. Le département de l'Aveyron a perçu 28,8 M€ en 2019 (contre 17,1 M€ en 2014) au titre de ces deux taxes, soit une augmentation significative de 11 %. Cette forte progression est due à la dynamique du marché immobilier ainsi qu'à la majoration du taux²⁵ (de 3,80 % à 4,50 %) intervenue à compter du 1^{er} mai 2014. Compte tenu du contexte de crise sanitaire, la collectivité a anticipé, à l'été 2020, une forte contraction du marché immobilier, et donc une baisse du produit des DMTO (cf. partie 5).

tableau 7 : évolution 2014-2019 des droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	17 061 618	21 482 862	22 218 269	24 952 747	26 617 624	28 774 421	11,0%
+ Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles	167 039	11 071					
+ Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	7						
+ Taxe d'aménagement	1 601 953	1 948 418	2 038 761	2 168 989	1 958 317	1 752 261	1,8%
- Autres reversements sur droits d'enregistrement						535 714	
= Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme	18 830 617	23 442 351	24 257 029	27 121 737	28 575 942	29 990 969	9,8%

Source : Balance des comptes

En matière d'urbanisme, la taxe d'aménagement, qui s'est substituée²⁶ à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et à la taxe départementale destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), a progressé de 1,8 % en moyenne par an, bien que la tendance soit à la baisse depuis 2018 (1,8 M€ en 2019, soit 417 k€ de moins qu'en 2017). Son taux de 1,50 %²⁷ (part départementale) demeure inchangé depuis 2011²⁸.

²² Les droits de mutation, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Ce transfert de propriété peut se faire à titre gratuit, lors d'une donation ou d'une succession. Quand ce transfert de propriété se fait à titre onéreux (vente, apport à société), les droits d'enregistrement sont appelés « droits de mutation à titre onéreux » (DMTO).

²³ Elle s'applique aux mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose...). Article 1594 A du code général des impôts.

²⁴ Elle s'applique notamment aux mutations à titre onéreux de fonds de commerce, de clientèle (ex : architectes, avocats, dentistes...), d'offices ministériels. Article 1595 du code général des impôts.

²⁵ Le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % par l'article 1594 D du code général des impôts. Mais les départements ont un pouvoir de modulation entre un taux plancher (1,20 %) et un taux plafond (4,50 %). Ce taux plafond, anciennement à 3,80 %, a été relevé par la loi de finances pour 2014.

²⁶ L'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 a réformé intégralement la fiscalité de l'urbanisme.

²⁷ Le taux de la part départementale de la taxe ne peut excéder 2,5 % (article L. 331-17 du code de l'urbanisme).

²⁸ Délibération du 29 juin 2011.

Il convient de préciser qu'en 2019, le département a reversé 536 k€ au titre du fonds de soutien interdépartemental des départements (FSID)²⁹.

Les impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles

Il s'agit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques³⁰ (15,4 M€ en 2019, soit - 0,4 % par an en moyenne) et de la taxe sur la consommation finale d'électricité (3,4 M€ en 2019, soit + 0,2 %).

Le conseil départemental n'a aucun pouvoir de fixation de taux sur la TICPE puisqu'il s'agit d'un droit perçu par l'État sur la consommation de produits énergétiques, dont les montants par unité produite sont fixés par les lois de finances. De plus, cette taxe est peu dynamique compte tenu de la baisse tendancielle de consommation des produits pétroliers.

tableau 8 : évolution 2014-2019 des impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 381 073	3 254 833	3 344 372	3 400 752	3 450 012	3 419 095	0,2%
+ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	15 676 133	15 167 780	15 505 811	15 550 324	15 493 380	15 386 925	-0,4%
= Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	19 057 206	18 422 613	18 850 184	18 951 076	18 943 393	18 806 020	-0,3%

Source : Balance des comptes

En revanche, pour la taxe sur la consommation finale d'électricité, le conseil départemental fixe les tarifs en appliquant aux montants déterminés par la loi³¹ un coefficient multiplicateur unique. En Aveyron, c'est le coefficient 4 qui est appliqué et les sommes perçues au titre de cette taxe sont stables.

Autres impôts et taxes : une nouvelle recette en 2019 qui contribue à la progression des ressources fiscales propres

En 2019, 4,9 M€ ont été perçus au titre du fonds de soutien interdépartemental des départements (FSID)³², ce qui a significativement contribué à la progression des ressources fiscales propres. La collectivité ayant reversé 536 k€ au titre de ce même fonds (cf. paragraphe sur les droits d'enregistrement), le solde net s'établit à 4,3 M€.

²⁹ Ce fonds institué par l'article 261 de la loi de finances pour 2019 est un mécanisme de péréquation horizontale qui s'inscrit dans le cadre plus global des mesures devant contribuer à répondre aux difficultés des départements notamment liées au financement des allocations individuelles de solidarité. Ce fonds est alimenté, à hauteur de 250 M€, par un prélèvement proportionnel sur le montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus par les départements en 2018.

³⁰ La TICPE est un droit perçu par l'État pour compenser les charges résultant de la généralisation du RSA. Une TICPE complémentaire (distincte de la TICPE attribuée au titre du RSA) est versée pour l'ensemble des départements (par application d'une fraction du tarif de cette taxe aux quantités de carburant vendues chaque année sur l'ensemble du territoire national) pour compléter le financement des transferts de compétences prévus par la loi LRL du 13 août 2004 dont l'assiette de TSCA mobilisée s'est révélée insuffisante.

³¹ Article L. 3333-3 du CGCT.

³² Ce fonds institué par l'article 261 de la loi de finances pour 2019 est un mécanisme de péréquation horizontale qui s'inscrit dans le cadre plus global des mesures devant contribuer à répondre aux difficultés des départements notamment liées au financement des allocations individuelles de solidarité. Ce fonds est alimenté, à hauteur de 250 M€, par un prélèvement proportionnel sur le montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus par les départements en 2018.

4.2.1.2. Une diminution significative des ressources institutionnelles

Les ressources institutionnelles (108,8 M€ en 2019) représentent entre 32 et 35 % des produits de gestion. Elles regroupent les dotations de l'État (DGF³³, DGD³⁴ : 70,0 M€ en 2019), les participations (24,9 M€, notamment celles versées au titre des aides individuelles de solidarité), les autres attributions, participations et compensations (12,6 M€, notamment la DC RTP³⁵ et la DTCE-FDL³⁶), ainsi que le FCTVA³⁷ (1,3 M€).

tableau 9 : évolution 2014-2019 des ressources institutionnelles

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Dotation Globale de Fonctionnement	81 117 622	76 390 157	72 242 021	67 681 279	67 472 177	67 218 947	-3,7%
Dont dotation forfaitaire	40 331 180	35 786 373	31 286 565	26 720 689	26 511 587	26 258 357	-8,2%
Dont DGF concours particuliers	40 786 442	40 603 784	40 955 456	40 960 590	40 960 590	40 960 590	0,1%
+ Dotation générale de décentralisation	2 787 058	2 795 130	2 787 058	2 802 078	2 787 058	2 787 058	0,0%
Dont dotation générale de décentralisation	2 787 058	2 795 130	2 787 058	2 802 078	2 787 058	2 787 058	0,0%
+ FCTVA	0	0	0	1 240 980	1 203 827	1 256 282	N.C.
+ Participations	19 491 337	18 722 095	21 956 982	22 686 544	23 262 596	24 928 438	5,0%
Dont Etat (dont fonds d'appui aux politiques d'insertion à/c 2018)	72 185	225 645	594 617	713 661	1 330 001	2 025 061	94,8%
Dont régions	46 647	55 611	3 975	0	0	700 189	71,9%
Dont départements	0	0	0	0	21 194	41 045	N.C.
Dont communes et structures intercommunales	0	0	0	0	0	1 000	N.C.
Dont fonds européens	137 211	159 821	0	0	112 729	28 290	-27,1%
Dont autres	19 235 295	18 281 018	21 358 390	21 972 883	21 798 672	22 132 853	2,8%
+ Autres attributions, participations et compensations	15 468 571	14 282 083	13 828 544	12 579 431	12 176 047	12 619 547	-4,0%
Dont péréquation	14 691 200	13 535 244	13 202 599	11 738 365	11 718 473	11 489 436	-4,8%
Dont autres (CNSA, fonds départementaux PH et insertion...)	777 371	746 839	625 945	841 066	457 574	1 130 111	7,8%
= Ressources institutionnelles (dotations et participations)	118 864 589	112 189 466	110 814 604	106 990 312	106 901 705	108 810 272	-1,8%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Elles ont diminué de 1,8 % en moyenne par an (en 2019 : 10,1 M€ de moins qu'en 2014) du fait de la baisse de la partie forfaitaire de la DGF (- 14,1 M€) ainsi que des attributions de péréquation et de compensation (- 3,2 M€).

Jusqu'en 2017, la baisse significative de dotation forfaitaire était due à la contribution au redressement des comptes publics (au total, - 14,8 M€ sur la période 2014-2017) s'inscrivant dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité. Depuis 2018, si le dispositif de contribution n'a pas été reconduit, la dotation forfaitaire est toujours en baisse, mais dans des proportions moindres (- 462 k€ en cumul sur 2018 et 2019). Cette diminution est due à deux nouvelles composantes de la dotation forfaitaire : l'évolution de la population et un écrêtement calculé en fonction du potentiel financier. Ainsi, en 2019, la dotation forfaitaire du département de l'Aveyron a été minorée de 41 k€ (baisse de la population) et écrêtée de 212 k€ (potentiel financier).

La diminution des attributions de péréquation et de compensation provient essentiellement de la baisse de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale

³³ Dotation globale de fonctionnement.

³⁴ Dotation générale de décentralisation.

³⁵ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle instaurée par l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances initiale pour 2010 vient abonder les budgets des collectivités qui enregistrent un manque à gagner à la suite de la disparition de la taxe professionnelle, afin de leur assurer un plancher de ressources.

³⁶ La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale instituée par l'article 77 de la loi de finances pour 2010, au profit des départements et des régions, est une dotation se substituant aux compensations de fiscalité directe locale supprimées à l'occasion de la réforme de la fiscalité directe locale de 2010.

³⁷ Le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'État.

(en 2019 : 1,7 M€ de moins qu'en 2014) et de celle de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (en 2019 : 1,0 M€ de moins qu'en 2014).

Les participations ont augmenté de 5 % en moyenne par an. Cette progression est due notamment aux participations versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA : + 848 k€ sur la période) et du fonds d'appui SAAD³⁸ (960 k€ en 2019), mais également aux participations versées par l'État pour le remboursement des dépenses engagées pour l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés (1,1 M€ en 2019).

4.2.1.3. Une fiscalité reversée en baisse

Le département bénéficie de cinq reversements de fiscalité :

- les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (7,0 M€ en 2019)³⁹ ;
- le FNGIR⁴⁰ (6,7 M€ par an) ;
- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux⁴¹ et le fonds de solidarité⁴² (au total : 6,3 M€⁴³ en 2019) ;
- les attributions de compensation CVAE⁴⁴ versées par la région à compter de 2017 suite au transfert de la compétence transports ;
- le fonds de péréquation de la CVAE⁴⁵, non perçu en 2019, le département ayant perdu le critère d'éligibilité.

³⁸ Le fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) a été créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 dans le cadre de la démarche de refondation de l'aide à domicile mise en œuvre au niveau départemental afin de conforter la dynamique d'amélioration des pratiques conduite localement.

³⁹ Le dispositif de compensation péréquée (DCP) prévu à l'article 42 de la LFI 2014, attribue aux départements les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties jusque-là perçus par l'État afin de financer les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH).

⁴⁰ Le fonds national de garantie individuelle des ressources a été mis en place en 2011 pour permettre aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme de la fiscalité directe locale d'être compensées par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ».

⁴¹ Le fonds de péréquation des DMTO est un dispositif de péréquation horizontale mis en place en 2011 afin d'accompagner la suppression de la taxe professionnelle. Ce fonds est alimenté par deux prélèvements, un premier prélèvement sur « stock » lié au niveau des DMTO du département, un second prélèvement sur « flux » prenant en compte la dynamique de progression des recettes de DMTO d'un département. Article L. 3335-2 modifié du CGCT.

⁴² Le fonds de solidarité (FSD) a été créé en loi de finances pour 2014 afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA). Ce fonds est alimenté par un prélèvement égal à 0,35 % du montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus par les départements. Il est reversé de manière ciblée en tenant compte, notamment, du reste à charge par habitant de chaque département. Article L. 3335-3 du CGCT.

⁴³ 5,4 M€ au titre du fonds de péréquation et 2,7 M€ au titre du FSD diminué des 1,8 M€ de contribution à ce même fonds.

⁴⁴ Au titre du transfert de la compétence transports prévu par la loi NOTRe, une attribution de compensation financière est versée par la région au département. Cette attribution est égale à la différence entre le montant correspondant à 25 % du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée perçue par le département et le coût net des charges transférées. Article 89 de la loi de finances pour 2016 (dispositions III.A). Cette attribution de compensation (6,4 M€ en 2017 et 1,8 M€ à compter de 2018) a été complétée par une participation de la région (5,7 M€ en 2017 et 561 k€ en 2018) dans le cadre de la délégation de compétence effectuée afin d'assurer la continuité du service pour l'année 2017. Cette délégation de compétence a été effectuée pour une durée de 12 mois pour le transport interurbain et pour une durée de 4 mois pour le transport scolaire.

⁴⁵ Le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est un mécanisme de péréquation horizontale pour les départements. Ce dispositif fait suite à la réforme de la fiscalité directe locale de 2010 (article 78 de la loi de finances pour 2010) et a été modifié par l'article 113 de la loi de finances initiales pour 2013 (article L. 3335-1 du CGCT).

tableau 10 : évolution de la fiscalité reversée

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
+/- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	6 658 019	6 658 019	6 658 019	6 658 019	6 658 019	6 658 019	0,0%
+ Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	678 757	948 686	952 130	1 017 608	657 219	0	-100,0%
+ Attributions de compensation CVAE	0	0	0	12 115 149	2 346 888	1 786 288	N.C.
+ Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (à p. 2014)	7 409 002	7 167 989	7 194 893	7 141 621	6 948 954	6 962 608	-1,2%
+ Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	11 426 189	8 574 545	7 900 322	7 099 726	6 362 226	6 316 953	-8,5%
= Fiscalité reversée	26 171 967	23 349 239	22 705 364	34 032 123	22 973 306	21 723 868	-3,7%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

La fiscalité reversée du département a diminué de 3,7 % par an en moyenne et est insuffisante pour faire face au poids des dépenses sociales. En effet, selon l'ordonnateur⁴⁶, le reste à charge des allocations individuelles de solidarité a augmenté de 10,1 M€ sur la période 2014-2019.

4.2.1.4. Des ressources d'exploitation également en baisse

Les ressources d'exploitation représentent entre 4 et 6 % des produits de gestion. Elles regroupent pour l'essentiel le recouvrement des dépenses d'aides sociales (11,3 M€ en 2019).

tableau 11 : évolution 2014-2019 des ressources d'exploitation

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Ventes de marchandises et de produits finis	10 673	6 331	6 589	18 262	9 685	1 567 141	171,2%
+ Domaine et récoltes (dont redevances de stationnement et forfait de post-stationnement à/c 2018)	821 705	867 007	989 349	931 974	821 652	757 360	-1,6%
+ Travaux, études et prestations de services	974 682	390 494	85 306	68 579	59 704	59 555	-42,8%
+ Mise à disposition de personnel facturée	0	0	0	0	0	0	N.C.
+ Remboursement de frais	570 512	519 133	504 760	489 268	454 853	490 371	-3,0%
= Ventes diverses, produits des services et du domaine et remboursements de frais (a)	2 377 571	1 782 964	1 586 005	1 508 083	1 345 893	2 874 428	3,9%
+ Revenus locatifs et redevances (hors délégation de service public)	198 643	272 132	216 926	182 598	196 282	165 097	-3,6%
+ Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale	647 007	401 838	343 204	248 280	279 740	227 393	-18,9%
+ Recouvrement de dépenses d'aides sociales et participation des bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social personnalisé	17 105 541	17 105 017	16 085 234	15 753 360	12 901 561	11 340 427	-7,9%
= Autres produits de gestion courante (b)	17 951 191	17 778 987	16 645 364	16 184 238	13 377 583	11 732 917	-8,2%
Production stockée (c)	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Ressources d'exploitation (a+b+c)	20 328 762	19 561 951	18 231 369	17 692 321	14 723 476	14 607 345	-6,4%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Les ressources d'exploitation ont diminué de 6,4 % en moyenne par an (en 2019 : 5,7 M€ de moins qu'en 2014). Cette baisse provient essentiellement de la diminution des recouvrements des dépenses d'aides sociales, notamment suite à la mise en place de l'aide sociale à l'hébergement nette⁴⁷.

Il convient de préciser qu'en 2019, les ressources d'exploitation ont été majorées du montant de la cession⁴⁸ de la ZAD⁴⁹ A75 de La Cavalerie à la communautés de communes Larzac

⁴⁶ Source : document TDB année 2019, page 58.

⁴⁷ La part du résident est déduite de la part versée à l'établissement.

⁴⁸ Au total, 1,6 M€ ont été comptabilisés au compte 7015 (contrepartie au compte 27634 « Créances sur structure intercommunale » car paiement différé par les acquéreurs). Dans Anafi ces 1,6 M€ abondent les ressources d'exploitation (7015) ainsi que les « participations et investissements financiers nets » (27634) qui viennent en diminution du financement propre disponible.

⁴⁹ Zone d'activité départementale.

et Vallées (803 k€) et de la ZAD A75 de Séverac d'Aveyron à la communauté de communes des Causses à l'Aubrac (752 k€).

4.2.2. Des charges de gestion maîtrisées

Entre 2014 et 2019, les charges de gestion connaissent une évolution quasiment nulle (+ 0,1 % en moyenne par an) car la baisse des autres charges de gestion (- 7,8 % soit - 14,6 M€ depuis 2014) est venue atténuer l'augmentation des dépenses de personnel, des charges à caractère général, des aides à la personne et des subventions (au total + 15,4 M€). Cette baisse significative résulte de la suppression de la subvention d'exploitation versée au budget annexe transports suite au transfert⁵⁰ de la compétence à la région Occitanie (12 M€ en 2017).

tableau 12 : évolution 2014-2019 des charges de gestion

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne	Structure moyenne des charges courantes
Charges à caractère général	23 015 702	23 513 722	22 767 171	23 954 887	26 466 690	26 634 348	3,0%	8,6%
+ Charges de personnel	66 614 545	71 406 856	71 706 072	72 000 345	72 729 133	75 334 510	2,5%	25,1%
+ Aides à la personne:	135 804 274	134 658 225	133 231 701	135 939 873	135 308 072	137 945 760	0,3%	47,5%
dont Aides directes à la personne	76 594 497	77 387 627	76 843 715	76 075 857	77 812 611	78 515 704	0,5%	
dont Aides indirectes à la personne	59 209 777	57 270 598	56 387 985	59 864 016	57 495 461	59 430 057	0,1%	
+ Subventions de fonctionnement	10 849 406	11 656 328	10 816 952	10 569 438	11 760 382	11 780 720	1,7%	3,9%
+ Autres charges de gestion	43 527 947	42 658 796	41 771 764	41 232 197	28 837 448	28 969 125	-7,8%	13,3%
=Charges de gestion	279 811 874	283 893 926	280 293 659	283 696 741	275 101 725	280 664 463	0,1%	
+ Charges d'intérêt et pertes de change	5 881 412	5 387 161	4 928 047	4 294 349	3 440 698	3 211 838	-11,4%	1,6%
= Charges courantes	285 693 285	289 281 087	285 221 706	287 991 089	278 542 423	283 876 301	-0,1%	
Charges d'intervention / charges courantes	47,5%	46,5%	46,7%	47,2%	48,6%	48,6%		
Charges personnel / charges courantes	23,3%	24,7%	25,1%	25,0%	26,1%	26,5%		
Intérêt et pertes de change / charges courantes	2,1%	1,9%	1,7%	1,5%	1,2%	1,1%		

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

74 % des charges courantes (en moyenne) concernent des postes sur lesquels il existe des marges de manœuvre limitées (essentiellement les aides à la personne, les charges de personnel et les charges financières). Cette rigidité des charges, qui s'élève à 777 € par habitant en 2019 (773 € pour la strate), reflète les contraintes budgétaires pesant sur le conseil départemental.

4.2.2.1. Les aides à la personne : premier poste de dépenses

Les aides à la personne (137,9 M€ en 2019) représentent entre 47 et 49 % des charges de gestion et constituent le premier poste de dépenses du conseil départemental. On distingue les aides directes (78,5 M€) et les aides indirectes (59,4 M€).

Les aides directes à la personne

Ce sont pour l'essentiel les prestations versées au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), du revenu de solidarité active (RSA) ainsi que les allocations aux personnes handicapées.

⁵⁰ Transfert de compétence induit par la loi NOTRÉ.

tableau 13 : évolution 2014-2019 des aides directes à la personne

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Aides directes à la personne (en €)	76 594 497	77 387 627	76 843 715	76 075 857	77 812 611	78 515 704	0,5%
<i>Dont revenu de solidarité active (RSA)</i>	19 329 774	20 999 630	22 232 975	22 261 928	23 240 623	24 269 199	4,7%
<i>Dont aide personnalisée d'autonomie (APA)</i>	46 728 787	45 567 769	43 504 220	42 510 684	43 095 461	42 457 687	-1,9%
<i>Dont allocations personnes handicapées</i>	8 783 364	9 091 086	9 377 918	9 647 472	9 870 006	10 198 673	3,0%
<i>Dont famille et enfance</i>	889 682	943 288	933 905	866 376	869 850	878 409	-0,3%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

L'APA est la dépense d'intervention la plus importante (42,5 M€ en 2019). Elle est destinée aux personnes d'au moins 60 ans en perte d'autonomie. Le montant versé en euros par habitant est supérieur à celui observé sur la strate (en 2019 : 152 € en Aveyron contre 112 € pour la strate). Le département de l'Aveyron a en effet un taux élevé de personnes âgées (33,7 %⁵¹ de sa population a plus de 59 ans contre 25,4 % pour la moyenne nationale). Toutefois, les dépenses au titre de l'APA diminuent de 1,9 % en moyenne par an (soit 4,3 M€ de moins qu'en 2014).

Le RSA (24,3 M€ d'aides versées en 2019) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Rapporté à l'habitant, il est deux fois moins élevé que la moyenne de la strate : 87 € par habitant contre 168 € pour la strate. Pour autant, les dépenses versées au titre du RSA ont progressé de 4,7 % en moyenne par an (soit 4,9 M€ de plus qu'en 2014).

Les allocations aux personnes handicapées (10,2 M€ en 2019, soit + 3 % en moyenne par an) sont essentiellement constituées de la prestation de compensation du handicap (PCH), aide financière versée afin de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH (35 € par habitant en Aveyron) est légèrement supérieure à celle observée sur la strate (30 €).

Les aides indirectes à la personne

Il s'agit principalement des frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil pour les adultes handicapés (32,3 M€ en 2019), les enfants (10,6 M€) et les personnes âgées (10,1 M€). Ces dépenses sont stables (+ 0,1 % par an en moyenne) et comparables à la moyenne de la strate (213 € par habitant contre 212 € pour la strate).

tableau 14 : évolution 2014-2019 des aides indirectes à la personne

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Aides indirectes à la personne (en €)	59 209 777	57 270 598	56 387 985	59 864 016	57 495 461	59 430 057	0,1%
<i>Dont frais de scolarité</i>	149 092	124 964	148 369	138 802	146 257	163 382	1,8%
<i>Dont accueil familial et frais de séjours</i>	59 055 218	57 144 632	56 231 392	59 720 851	57 343 637	59 266 580	0,1%
<i>Dont autres frais (hospitalisation, inhumation, prévention spécialisée)</i>	5 468	1 002	8 224	4 363	5 567	95	-55,5%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

4.2.2.2. Charges de personnel : une réduction des effectifs accompagnée toutefois d'une augmentation du coût moyen par ETP

Les charges de personnel (75,3 M€ en 2015) représentent entre 24 et 27 % des charges de gestion et progressent en moyenne de 2,5 % par an. Bien que leur évolution soit modérée, ces

⁵¹ Source Insee : évolution et structure de la population en 2016.

charges sont supérieures à la moyenne de la strate (270 € par habitant en 2019, soit 49 € de plus que la strate).

tableau 15 : évolution 2014-2019 des dépenses de personnel

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Rémunérations du personnel	46 109 595	49 936 896	50 159 350	50 299 425	51 291 178	53 095 207	2,9%
+ Charges sociales	17 404 454	18 325 812	20 699 627	20 875 558	20 490 126	20 886 971	3,7%
+ Impôts et taxes sur rémunérations	700 084	735 875	696 537	702 639	714 926	732 569	0,9%
+ Autres charges de personnel	2 259 895	2 258 327	33 952	0	0	0	-100,0%
= Charges de personnel interne	66 474 027	71 256 910	71 589 465	71 877 622	72 496 230	74 714 747	2,4%
<i>Charges sociales en % des CP interne</i>	<i>26,2%</i>	<i>25,7%</i>	<i>28,9%</i>	<i>29,0%</i>	<i>28,3%</i>	<i>28,0%</i>	
+ Charges de personnel externe	140 517	149 946	116 606	122 723	232 903	619 763	34,6%
= Charges de personnel totales	66 614 545	71 406 856	71 706 072	72 000 345	72 729 133	75 334 510	2,5%
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>20%</i>	<i>22%</i>	<i>21%</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>	
<i>CP externe en % des CP total</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,8%</i>	

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

En 2019, le conseil départemental comptait 1 602,9 équivalents temps plein (ETP), contre 1 654,4 en 2014. Deux plans de réduction des effectifs ont été adoptés sur la période : le premier, en 2013, portait sur une suppression de 122,5 postes et le second, en 2017, sur 86 postes⁵².

Par ailleurs, un gel des recrutements et une réduction des effectifs de remplacement ont été observés sur les exercices 2016 et 2017 et 11 postes du service des transports ont été transférés⁵³ à la région Occitanie à compter du 1^{er} janvier 2018.

Malgré cette baisse des effectifs, une augmentation significative des dépenses de personnel est observée en 2015, 2018 et 2019. De fait, sur la période 2014-2019, si les effectifs ont diminué de 3 %, les charges de personnel ont augmenté de 13 % et le coût moyen par ETP de 17 %, passant de 40 k€ en 2014 à 47 k€ en 2019.

La forte progression relevée en 2015 (4,8 M€ de plus qu'en 2014) provient essentiellement de l'actualisation du régime indemnitaire. Ce dernier a été modifié dans le cadre des engagements pris en contrepartie du plan de réduction des effectifs, pour préserver l'attractivité de la collectivité et s'assurer du niveau de compétences nécessaire à l'exécution des missions assignées aux services.

En 2018, après deux années de gel, les recrutements d'agents des services techniques et routiers ont repris, les postes vacants ont été pourvus et huit emplois d'assistants socio-éducatifs ont été créés pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA). Les dépenses de personnel ont ainsi progressé de 729 k€ par rapport à 2017.

En 2019, la forte augmentation des dépenses de personnel (2,6 M€ de plus qu'en 2018) est due notamment aux recrutements effectués dans le secteur social pour l'accompagnement des MNA, à la progression des dépenses de remplacement de personnels absents dans les collèges (absentéisme⁵⁴), au reclassement des travailleurs sociaux en catégorie A et à l'impact du PPCR⁵⁵.

⁵² Début 2020, il restait 1 emploi à supprimer par rapport au plan de réduction des effectifs voté en 2013, et 25 postes à supprimer au titre du plan voté en 2017. Source : *Rapport sur les orientations budgétaires 2020* - Délibération du 31 janvier 2020.

⁵³ Transfert de la compétence transports induit par la loi NOTRÉ.

⁵⁴ Un très fort absentéisme est constaté pour le personnel des collèges, malgré les efforts d'organisation du travail et du suivi d'activité développés notamment par la direction du patrimoine départemental et des collèges. Cette situation est liée à plusieurs facteurs : vieillissement de la population des agents concernés, pénibilité de certaines activités, faible reconnaissance professionnelle, gestion antérieure déficiente avant le transfert... (Source : *Rapport sur les orientations budgétaires 2020*).

⁵⁵ L'accord relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.

4.2.2.3. Les autres charges de gestion : une diminution entraînée par la perte de la compétence transports

Les autres charges de gestion (29,0 M€ en 2019), qui regroupent les contributions obligatoires, les participations et les indemnités des élus, ont diminué de 14,6 M€ par rapport à 2014. Cette baisse significative résulte de la suppression de la subvention d'exploitation (12 M€ en 2017) versée au budget annexe transports suite au transfert⁵⁶ de la compétence à la région Occitanie.

tableau 16 : évolution 2014-2019 des autres charges de gestion

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Contributions obligatoires (a)	12 810 112	12 987 945	12 980 363	12 808 660	13 416 575	13 736 354	1,4%
<i>Dont dotation de fonctionnement des collèges</i>	4 542 108	4 408 666	4 378 052	4 458 283	4 403 669	4 509 620	-0,1%
<i>Dont contribution au service incendie</i>	7 290 008	7 508 708	7 583 796	7 697 500	7 805 265	8 048 091	2,0%
<i>Dont contributions à des fonds sociaux</i>	604 054	689 863	626 859	223 168	762 741	692 266	2,8%
Participations (b)	28 552 100	27 581 024	26 644 951	26 196 702	13 083 901	12 785 772	-14,8%
<i>Dont organismes de regroupement (syndicats mixtes notamment)</i>	3 019 876	2 767 970	2 800 561	2 929 688	1 986 358	1 790 580	-9,9%
<i>Dont contrats aidés</i>	823 621	821 775	890 464	827 466	626 975	697 876	-3,3%
<i>Dont coopération décentralisée</i>	5 100	3 900	0	0	5 307	3 538	-7,1%
<i>Dont autres participations</i>	24 703 504	23 987 380	22 953 925	22 439 548	10 465 261	10 293 777	-16,1%
Indemnités et frais des élus et des groupes d'élus (c)	2 004 022	1 934 901	1 959 375	2 016 786	2 026 371	2 038 574	0,3%
<i>Dont indemnités (y c. cotisation) des élus</i>	1 791 505	1 734 401	1 734 700	1 800 897	1 808 343	1 822 203	0,3%
<i>Dont autres frais des élus (formation, mission, représentation)</i>	119 133	105 540	119 703	117 851	123 363	115 851	-0,6%
<i>Dont frais de fonctionnement des groupes d'élus</i>	93 384	94 961	104 972	98 038	94 665	100 520	1,5%
Autres charges diverses de gestion (d)	161 713	154 925	187 076	210 049	310 601	408 425	20,4%
<i>Dont pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur)</i>	161 713	154 925	187 075	210 048	310 601	408 423	20,4%
Autres charges de gestion (a+b+c+d)	43 527 947	42 658 796	41 771 764	41 232 197	28 837 448	28 969 125	-7,8%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

4.2.2.4. Des charges à caractère général supérieures à la strate

Les charges à caractère général (26,6 M€ en 2019, soit 3,6 M€ de plus par rapport à 2014) ont progressé de 3 % par an en moyenne en raison de l'augmentation des charges d'entretien et réparations⁵⁷ (+ 2 M€) ainsi que des contrats de prestations de service⁵⁸ (+ 1,1 M€).

⁵⁶ Transfert de la compétence transports induit par la loi NOTRe.

⁵⁷ Le département a eu recours à l'externalisation pour compenser la réduction des effectifs.

⁵⁸ Il s'agit de dépenses pour le transport adapté des élèves en situation de handicap. Ces dépenses, anciennement comptabilisées sur le budget annexe des transports, sont restées à la charge du département et sont désormais comptabilisées au budget principal.

tableau 17 : évolution 2014-2019 des charges à caractère général

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Charges à caractère général	23 015 702	23 513 722	22 767 171	23 954 887	26 466 690	26 634 348	3,0%
<i>Dont achats (y c. variation de stocks)</i>	4 778 546	4 668 616	4 221 626	4 345 017	4 413 970	4 747 797	-0,1%
<i>Dont crédit-bail</i>	0	0	0	0	0	0	N.C.
<i>Dont locations et charges de copropriétés</i>	667 591	580 874	549 960	629 404	587 046	536 345	-4,3%
<i>Dont entretien et réparations</i>	9 705 520	10 300 237	10 839 240	10 925 016	11 869 370	11 751 455	3,9%
<i>Dont assurances et frais bancaires</i>	452 852	545 726	504 075	573 798	548 219	555 320	4,2%
<i>Dont autres services extérieurs</i>	2 044 201	2 036 916	1 927 215	2 259 969	2 232 172	2 134 436	0,9%
<i>Dont contrats de prestations de services avec des entreprises</i>	766 847	931 415	840 346	725 083	2 035 569	1 910 733	20,0%
<i>Dont honoraires, études et recherches</i>	1 453 855	1 558 747	1 083 850	1 321 222	1 516 781	1 550 750	1,3%
<i>Dont publicité, publications et relations publiques</i>	786 358	656 900	542 209	702 219	674 837	937 397	3,6%
<i>Dont transports collectifs et de biens (y c. transports scolaires)</i>	791 904	681 216	698 547	706 523	799 381	893 799	2,5%
<i>Dont déplacements et missions</i>	618 832	635 911	632 443	601 221	628 100	541 097	-2,6%
<i>Dont frais postaux et télécommunications</i>	804 499	763 909	788 677	1 035 234	1 026 186	952 729	3,4%
<i>Dont impôts et taxes (sauf sur personnel)</i>	144 697	153 255	138 982	130 181	135 060	122 488	-3,3%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Elles sont supérieures⁵⁹ à la moyenne de la strate (95 €/habitant en 2019 contre 61 €/habitant). Ce constat peut s'expliquer notamment par des charges d'entretien de voirie importantes du fait d'un réseau routier très étendu dans un département où les contraintes topographiques et météorologiques sont fortes (cf. partie 7 du présent rapport).

4.2.2.5. Des subventions de fonctionnement stables

Les subventions de fonctionnement (11,8 M€ en 2019) sont essentiellement versées aux associations aveyronnaises (10,4 M€). Elles ont progressé de 1,7 % par an en moyenne.

tableau 18 : évolution 2014-2019 des subventions de fonctionnement

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Subventions de fonctionnement	10 849 406	11 656 328	10 816 952	10 569 438	11 760 382	11 780 720	1,7%
<i>Dont subv. autres établissements publics</i>	842 577	1 004 884	825 820	1 064 362	1 425 569	1 358 340	10,0%
<i>Dont subv. aux personnes de droit privé</i>	10 006 829	10 639 204	9 986 544	9 495 234	10 330 520	10 381 490	0,7%
<i>Dont remises gracieuses</i>	0	122 39,98	4 588,37	9 841,5	4 292,33	40 890,4	N.C.

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

4.2.3. Une diminution significative des charges financières

Les charges financières ont significativement diminué. En 2019, elles s'élèvent à 3,2 M€ (soit 2,7 M€ de moins qu'en 2014) et ne représentent plus que 1,1 % des charges courantes (contre 2,1 % en 2014).

Cette diminution importante est la conséquence de la réduction de l'encours de dette jusqu'en 2018 et de taux d'intérêts très attractifs (contexte financier favorable).

⁵⁹ La comparaison est effectuée à partir de la rubrique « achats et charges externes » des fiches établies par la DGFIP qui ne prend pas en compte, contrairement au logiciel Anafi (dans sa rubrique « charges à caractère général »), les impôts et taxes (comptes 635 et 637).

tableau 19 : évolution 2014-2019 des charges d'intérêts

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Charges d'intérêts et pertes nettes de change	5 881 412	5 387 161	4 928 047	4 294 349	3 440 698	3 211 838	-11,4%
<i>Intérêt et pertes de change / charges courantes</i>	<i>2,1%</i>	<i>1,9%</i>	<i>1,7%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,1%</i>	

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

4.3. Les performances financières

4.3.1. Un autofinancement qui reste stable

Sur la période 2014-2019, le niveau de l'excédent brut de fonctionnement (EBF), c'est à dire le niveau d'épargne que la collectivité dégage de sa gestion courante hors opérations financières et exceptionnelles, est en légère diminution (- 0,4 % en moyenne par an), les charges de gestion évoluant un peu plus (+ 0,1 % par an) que les produits de gestion, qui demeurent atones. Il convient toutefois de relever que le transfert de la compétence transports à la région Occitanie, avec en corollaire la baisse du niveau des charges et des produits associés, s'est traduit par une progression de l'EBF de 9,4 % entre 2018 et 2019 (- 4,7 % sur la période 2014-2017). Il s'établit à 57,1 M€ en 2019.

tableau 20 : évolution 2014-2019 de l'EBF et de la CAF

BP - en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moy 2014-2019 / Cumul sur les années
Produits de gestion (A)	338 159 700	330 724 827	339 268 209	334 188 088	327 249 700	337 729 409	0,0%
- Charges de gestion (B)	279 811 874	283 893 926	280 293 659	283 696 741	275 101 725	280 664 463	0,1%
= Excédent brut de fonctionnement (A-B)	58 347 826	46 830 901	58 974 550	50 491 347	52 147 975	57 064 946	-0,4%
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>17,3%</i>	<i>14,2%</i>	<i>17,4%</i>	<i>15,1%</i>	<i>15,9%</i>	<i>16,9%</i>	
+/- Résultat financier	-5 881 412	-5 387 161	-4 928 047	-4 294 349	-3 440 698	-3 211 838	-11,4%
+/- Autres produits et charges excep. réels	-1 379 764	-120 371	457 859	30 457	154 843	217 881	N.C.
= CAF brute	51 086 651	41 323 369	54 504 362	46 227 456	48 862 121	54 070 988	1,1%
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>15,1%</i>	<i>12,5%</i>	<i>16,1%</i>	<i>13,8%</i>	<i>14,9%</i>	<i>16,0%</i>	
- Annuité en capital de la dette	14 738 732	15 669 082	15 477 511	15 811 730	16 154 379	17 877 052	95 728 485
= CAF nette ou disponible	36 347 920	25 654 287	39 026 851	30 415 726	32 707 742	36 193 937	200 346 463

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Rapporté à l'habitant⁶⁰, son niveau (205 €) est supérieur à la moyenne de la strate (170 €). Il représente 16,9 % des produits de gestion, ce qui reste sensiblement inférieur au seuil de 20 % communément admis par les juridictions financières comme étant satisfaisant.

Après prise en compte des charges d'intérêts (en forte diminution) et des opérations exceptionnelles, la capacité d'autofinancement (CAF) brute est en augmentation de 10,7 % sur la période 2018-2019 et s'élève à 54,1 M€ en 2019. Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, pourtant en hausse, la CAF nette suit la même tendance (36,2 M€ en 2019).

4.3.2. Le financement des investissements : un niveau de financement propre disponible important

En 2019, le financement propre disponible des dépenses d'investissement (50,3 M€) provient pour l'essentiel de la CAF nette (36,2 M€), du fonds de compensation de la TVA (8,6 M€) et des subventions d'investissement reçues (2 M€).

⁶⁰ Les données de comparaison sont basées sur 2018.

tableau 21 : financement de l'investissement de 2014 à 2019

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul sur les années
CAF brute	51 086 651	41 323 369	54 504 362	46 227 456	48 862 121	54 070 988	296 074 947
- Annuité en capital de la dette	14 738 732	15 669 082	15 477 511	15 811 730	16 154 379	17 877 052	95 728 485
= CAF nette ou disponible (C)	36 347 920	25 654 287	39 026 851	30 415 726	32 707 742	36 193 937	200 346 463
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7 042 595	7 897 808	7 734 533	6 799 885	8 466 340	8 558 612	46 499 773
+ Subventions d'investissement reçues	2 099 833	4 774 655	1 462 519	2 084 937	2 170 925	1 985 551	14 578 420
+ Fonds affectés à l'équipement (amendes de police en particulier)	3 200 816	3 286 951	3 202 756	3 290 084	3 087 667	3 205 417	19 273 690
+ Produits de cession	704 227	3 580 687	192 531	424 179	469 652	369 089	5 740 365
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	13 047 470	19 540 102	12 592 339	12 599 084	14 194 584	14 118 669	86 092 248
= Financement propre disponible (C+D)	49 395 390	45 194 389	51 619 189	43 014 810	46 902 326	50 312 606	286 438 711
<i>Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)</i>	<i>108,32%</i>	<i>92,59%</i>	<i>126,91%</i>	<i>89,44%</i>	<i>87,73%</i>	<i>104,66%</i>	<i>100,61%</i>
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	45 600 843	48 809 633	40 673 986	48 093 308	53 461 935	48 071 434	284 711 138
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	16 807 990	11 326 729	15 380 853	17 274 849	11 642 491	17 100 381	89 533 294
- Participations et investissements financiers nets	-2 817 897	-1 082 733	-468 024	-857 495	393 369	2 126 562	-2 706 216
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	0	0	0	0	0	0	0
+/- Variation autres dettes et cautionnements	-378	762	-536	152	152	-457	-305
= Besoin (-) capacité (+) de financement propre	-10 195 168	-13 860 002	-3 967 090	-21 496 004	-18 595 622	-16 985 313	-85 099 199
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	-139 927	-219 075	-421 775	-559 264	-655 012	-622 028	-2 617 081
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	-10 335 095	-14 079 077	-4 388 865	-22 055 268	-19 250 634	-17 607 341	-87 716 280
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	4 850 000	13 000 000	13 000 000	10 000 000	16 000 000	20 000 000	76 850 000
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement	-5 485 095	-1 079 077	8 611 135	-12 055 268	-3 250 634	2 392 659	-10 866 280

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

De 2014 à 2019, 374 M€⁶¹ ont été consacrés à l'investissement (dont 285 M€ de dépenses d'équipement et 90 M€ de subventions d'investissement), hors remboursement du capital de la dette. Ces dépenses ont été financées à 77 % (286 M€) par les ressources propres disponibles du conseil départemental, à savoir la CAF nette (200 M€), le FCTVA (46 M€), les fonds affectés à l'équipement⁶² (19 M€), les subventions d'investissement reçues (15 M€) et les produits de cession (6 M€). Le solde (88 M€), c'est-à-dire le besoin de financement de la section d'investissement, a été financé par l'endettement (77 M€) et par prélèvement sur le fonds de roulement (11 M€). Fortement mobilisé, ce dernier représente, au 31 décembre, entre 11 et 29 jours de charges courantes.

Le ratio d'autofinancement des investissements, soit le pourcentage de dépenses d'équipement financées par l'ensemble des ressources propres de la commune, s'élève à 101 % en moyenne sur la période 2014-2019 (99 % sans les produits de cession). En y intégrant les subventions d'équipement versées, ce ratio s'élève à 77 % et demeure important, ce qui permet de soutenir la politique d'investissement départementale.

4.3.3. Une politique d'investissement soutenue

Sur la période examinée, 284,7 M€ ont été consacrés à l'équipement direct et 89,5 M€ à des subventions d'équipement. Ces dépenses d'investissement sont supérieures à la moyenne de la strate (237 € par habitant en 2019, soit 53 € de plus que la strate).

La part la plus importante des investissements concerne la voirie départementale : près de 260 M€ y ont été consacrés sur la période 2014-2019 (dont 23 M€ de fonds de concours versés à

⁶¹ Dépenses et subventions d'équipement diminuées des participations et investissements financiers nets, des variations d'autres dettes et cautionnement et augmentées du solde des opérations pour compte de tiers.

Il convient de préciser que les participations et investissements financiers sont importants en 2019 (2,1 M€) du fait de la comptabilisation de 1,6 M€ au compte 27634 « Créances sur structure intercommunale » suite à la cession des zones d'activité A75 (contrepartie au compte 7015) et au paiement différé par les acquéreurs (prix de vente payé par les acquéreurs au fur et à mesure de la revente des terrains). Ainsi, dans Anafi ces 1,6 M€ abondent les ressources d'exploitation (7015) ainsi que les « participations et investissements financiers nets » (27634). Ces dernières viennent en diminution du financement propre disponible.

⁶² Essentiellement la dotation globale d'équipement, la dotation départementale d'équipement des collèges, la dotation de soutien à l'investissement des départements et les amendes de radars automatiques et amendes de police.

l'État pour le financement de la RN88⁶³). 50 M€ ont été dépensés pour le développement local, 28 M€ pour les collèges, 26 M€ pour les équipements mobiliers et immobiliers, et 15 M€ pour la téléphonie et le très haut débit.

4.4. La situation bilancielle

4.4.1. Une dette maîtrisée

La dette est portée en intégralité par le budget principal. L'encours de dette connaît une variation annuelle moyenne de - 1 %, en constante diminution jusqu'en 2018 où il atteint son niveau le plus bas (180 M€), avant de légèrement augmenter en 2019 (182 M€ au 31 décembre).

tableau 22 : évolution de l'encours de dette

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Encours de dettes du BP au 31 décembre	191 170 016	188 500 172	186 023 197	180 211 315	180 056 784	182 180 190	-1,0%
Capacité de désendettement BP en années (Dette / CAF brute BP)	3,7	4,6	3,4	3,9	3,7	3,4	
Charges d'intérêts et pertes nettes de change	5 881 412	5 387 161	4 928 047	4 294 349	3 440 698	3 211 838	-11,4%
Taux d'intérêt apparent du budget principal	3,1%	2,9%	2,6%	2,4%	1,9%	1,8%	

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

De 2014 à 2019, l'encours de dette est demeuré supérieur à la moyenne de la strate (654 € par habitant en 2019, soit 93 € par habitant de plus que la strate).

La capacité de désendettement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement brut, est comprise entre 3,4 et 4,6 années (3,4 années en 2019). L'endettement reste donc maîtrisé.

Au 31 décembre 2019, la structure de la dette repose sur 49 produits. Constituée à 95,75 % d'emprunts sans risque avéré (classés « A » au sens de la classification de la charte Gissler), 3,37 % d'emprunts classés B1 et 0,90 % classés C1, elle permet à la collectivité de présenter un bon niveau de sécurisation.

4.4.2. Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie

4.4.2.1. Un niveau de fonds de roulement faible

Le fonds de roulement net global (FRNG)⁶⁴ au 31 décembre est compris entre 8,1 M€ et 23 M€ et représente entre 10,7 et 29,4 jours de charges courantes. Son niveau, inférieur à 30 jours de charges courantes (excepté en 2017), est donc faible.

⁶³ Mise à 2x2 voies entre Tanus et Rodez.

⁶⁴ Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Il révèle donc, par différence entre les ressources stables et les emplois stables, les besoins en financement ou les excédents que la collectivité a dérogés au cours du temps.

tableau 23 : fonds de roulement au 31 décembre

au 31 décembre en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Dotations, réserves et affectations	1 378 784 567	1 423 709 578	1 460 333 517	1 505 669 900	1 545 114 911	1 585 608 708	2,8%
+/- Différences sur réalisations	-10 172 134	-8 622 069	-9 418 071	-9 226 896	-9 982 839	-10 166 859	0,0%
+/- Résultat (fonctionnement)	37 027 203	27 280 291	38 536 280	30 303 265	31 931 828	18 804 596	-12,7%
+ Subventions	118 631 362	125 249 551	132 125 597	136 020 413	139 751 369	143 413 921	3,9%
<i>dont subventions transférables</i>	11 320 545	10 970 735	10 839 504	10 521 619	10 072 421	9 839 937	-2,8%
<i>dont subventions non transférables</i>	107 310 817	114 278 816	121 286 093	125 498 794	129 678 948	133 573 984	4,5%
+ Provisions pour risques et charges nettes des neutralisations pour R&C sur emprunts	800 000	0	550 000	1 225 000	1 420 000	1 048 300	5,6%
<i>dont provisions pour R&C sur emprunts</i>	300000	0	0	0	0	0	-100,0%
=Ressources propres élargies	1 525 070 998	1 567 617 351	1 622 127 322	1 663 991 682	1 708 235 269	1 738 708 666	
+ Dettes financières (hors obligations)	191 170 016	188 500 172	186 023 197	180 211 315	180 056 784	182 180 190	-1,0%
=Ressources stables (E)	1 716 241 014	1 756 117 523	1 808 150 519	1 844 202 997	1 888 292 053	1 920 888 856	
Immobilisations propres nettes (hors encours)	1 482 436 677	1 579 613 390	1 584 316 939	1 663 363 699	1 663 360 998	1 753 794 424	3,4%
<i>Dont subventions d'équipement versées</i>	109 959 682	112 468 913	119 028 062	127 530 821	129 735 790	136 840 087	4,5%
<i>Dont autres immobilisations incorporelles</i>	6 366 805	5 114 648	5 128 832	4 650 533	5 719 484	6 374 405	0,0%
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	1 354 232 534	1 451 234 906	1 449 833 146	1 521 712 940	1 518 042 950	1 598 590 596	3,4%
<i>Dont immobilisations financières</i>	11 877 656	10 794 923	10 326 900	9 469 405	9 862 774	11 989 336	0,2%
+ Immobilisations en cours	113 700 659	54 749 649	91 292 123	59 423 707	104 300 108	42 292 744	-17,9%
+ Immobilisations nettes concédées, affectées, affermées ou mises à disposition	6 713 638	7 210 067	7 210 067	7 210 067	7 169 264	7 169 264	1,3%
+ Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation	97 203 099	99 217 479	100 436 691	100 806 784	102 210 598	103 366 652	1,2%
+ Immobilisations sous mandats ou pour compte de tiers (hors budgets annexes)	1 256 640	1 475 715	1 897 490	2 456 753	3 111 766	3 733 793	24,3%
= Emplois immobilisés (F)	1 701 310 712	1 742 266 299	1 785 153 310	1 833 261 010	1 880 152 734	1 910 356 878	
= Fonds de roulement net global (E-F)	14 930 301	13 851 224	22 997 209	10 941 986	8 139 319	10 531 978	
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	19,1	17,5	29,4	13,9	10,7	13,5	

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Ce faible niveau de FNRG est la conséquence de ressources stables qui progressent peu face aux emplois immobilisés (dépenses d'investissement). Les ressources stables augmentent essentiellement grâce aux excédents de fonctionnement capitalisés et au FCTVA. En revanche, le résultat de fonctionnement ainsi que l'encours de dette sont en diminution. En limitant son recours à l'emprunt tout en maintenant une politique d'investissement soutenue, le conseil départemental a ainsi fortement mobilisé son fonds de roulement en 2014, 2015, 2017 et 2018.

4.4.2.2. Un besoin en fonds de roulement négatif qui permet d'augmenter la trésorerie

Le besoin en fonds de roulement (BFR)⁶⁵ au 31 décembre est négatif (- 1,2 M€ au 31 décembre 2019) sur la période 2014-2019, essentiellement grâce aux encours fournisseurs⁶⁶. Il constitue ainsi une ressource pour la collectivité et a contribué aux réserves de trésorerie à hauteur de 10 % en 2019 (entre 10 et 67 % sur la période). En 2019, son niveau chute en raison d'encours fournisseurs beaucoup moins importants (11 M€ de moins qu'en 2018), entraînant une forte diminution de sa contribution aux réserves de trésorerie.

⁶⁵ Le BFR est la traduction du décalage dans le cycle de l'exploitation entre la perception de recettes et le paiement des dépenses.

⁶⁶ Décalage favorable entre la perception des recettes (notamment institutionnelles) et les dépenses.

tableau 24 : besoin en fonds de roulement au 31 décembre

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Stocks	0	0	0	0	0	0	0
+ Redevables et comptes rattachés	560 359	580 134	867 922	824 106	603 117	552 215	664 642
<i>Dont redevables</i>	518 425	514 694	850 421	786 356	550 878	533 248	625 670
- Encours fournisseurs	11 713 842	11 921 943	22 307 612	15 012 459	18 480 511	7 308 968	14 457 556
<i>Dont fournisseurs d'immobilisations</i>	144 060	286 203	5 369 891	194 819	7 242 252	443 288	2 280 086
= Besoin en fonds de roulement de gestion	-11 153 484	-11 341 809	-21 439 691	-14 188 353	-17 877 394	-6 756 753	-13 792 914
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	-14,2	-14,3	-27,4	-18,0	-23,4	-8,7	
- Dettes et créances sociales	41 126	8 189	220 192	28 207	13 075	982	51 962
- Dettes et créances fiscales	30 692	-21 049	-26 929	-42 690	-47 156	-70 377	-29 585
- Autres dettes et créances	-2 150 876	-7 234 833	-8 002 816	-4 706 746	-1 358 187	-5 495 618	-4 824 846
<i>Dont dépenses à classer ou régulariser (qui augmentent le BFR)*</i>	1 577 964	1 784 030	1 720 631	1 882 523	1 933 992	2 044 199	1 823 890
<i>Dont recettes à classer ou régulariser (qui diminuent le BFR)*</i>	242 247	1 200	197 294	5 882	43 440	12 535	83 766
<i>Dont autres comptes créditeurs (dettes d'exploitation qui diminuent le BFR)</i>	2 254 341	14 065 925	14 551 518	3 653 065	3 833 930	1 189 593	6 591 396
<i>Dont autres comptes débiteurs (créances d'exploitation qui augmentent le BFR)*</i>	4 595 136	4 952 098	5 357 324	6 336 372	5 037 311	4 809 791	5 181 339
<i>Dont compte de rattachement avec les budgets annexes (un solde créditeur (+) diminue le BFR, un solde débiteur (-) l'augmente)</i>	2 525 095	-11 878 871	-9 863 832	1 513 773	3 651 532	3 943 723	-1 684 763
= Besoin en fonds de roulement global	-9 074 425	-4 094 116	-13 630 138	-9 467 125	-16 485 127	-1 191 741	-8 990 445
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	-11,6	-5,2	-17,4	-12,0	-21,6	-1,5	

* présentation en valeur absolue

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

La trésorerie nette, différence entre le FRNG et le BFR, est en conséquence plus faible au 31 décembre 2019 et ne représente que 15 jours de charges courantes (32 en 2018). Toutefois, le conseil départemental ne s'est jamais trouvé en situation de rupture de trésorerie, le pilotage prévisionnel des réalisations budgétaires, des anticipations de besoin d'emprunt ainsi que le suivi quotidien de la trésorerie ayant permis d'ajuster le montant et la date de mobilisation de l'emprunt au besoin réel.

tableau 25 : trésorerie nette au 31 décembre

au 31 décembre en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Fonds de roulement net global	14 930 301	13 851 224	22 997 209	10 941 986	8 139 319	10 531 978	-6,7%
- Besoin en fonds de roulement global	-9 074 425	-4 094 116	-13 630 138	-9 467 125	-16 485 127	-1 191 741	-33,4%
= Trésorerie nette	24 004 726	17 945 340	36 627 347	20 409 111	24 624 446	11 723 718	-13,4%
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	31	23	47	26	32	15	-13,2%

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Sur la période 2014-2019, la situation financière du conseil départemental est restée satisfaisante. Si les produits de gestion n'ont pas varié, la collectivité a été confrontée à une baisse de ses ressources institutionnelles, de ses ressources d'exploitation et de la fiscalité reversée, qui a pu être compensée par l'augmentation des ressources fiscales propres. Dans le même temps, les charges de gestion sont restées maîtrisées et n'ont que très légèrement progressé. Si les charges de personnel ont augmenté sur la période, à un rythme annuel moyen de 2,5 %, les dépenses sociales sont restées stables et les autres charges de gestion ont diminué, notamment du fait du transfert de la compétence transports à la région Occitanie.

Dans ces conditions, l'excédent brut de fonctionnement est en légère baisse (- 0,4 % en moyenne annuelle sur la période). La capacité d'autofinancement brute a toutefois progressé à un rythme annuel moyen de 1,1 % grâce à la diminution des charges d'intérêt et la capacité d'autofinancement nette est restée globalement stable.

La collectivité a maintenu sur la période 2014-2019 un rythme d'investissement soutenu (285 M€ de dépenses d'équipement), principalement pour l'entretien du réseau routier départemental et pour l'aménagement des collèges. Le niveau d'autofinancement des dépenses d'investissement est élevé, avec un recours maîtrisé à l'endettement et une mobilisation importante du fonds de roulement. Le niveau de la dette a eu tendance à diminuer entre 2014 et 2019 et la capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 3,4 années en 2019.

Le fonds de roulement, fortement mobilisé afin de limiter le recours à l'emprunt, ne représente que 13,5 jours de charges courantes au 31 décembre 2019. La collectivité n'a toutefois jamais connu de tensions sur sa trésorerie au cours de la période contrôlée, le montant et la date de mobilisation de l'emprunt étant ajustés au besoin réel.

5. L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE BUDGET 2020

Le conseil départemental de l'Aveyron a adopté son budget primitif le 28 février 2020 (BP 2020), devenu caduque du fait de la crise sanitaire. Afin d'intégrer les impacts de cette crise sur sa construction budgétaire, la collectivité a adopté le 20 juillet 2020 une première décision modificative (DM1) ajustant les prévisions réalisées en début d'année.

5.1. L'impact de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement

5.1.1. Des recettes réelles de fonctionnement en diminution

Dans sa globalité, la DM1 prévoit une diminution des recettes réelles de fonctionnement de 5,1 M€ par rapport au BP 2020.

tableau 26 : comparatif BP/DM1 2020 des recettes de fonctionnement (budget principal)

Chap.	Libellé	Budget Principal 2020 (en €)		
		Budget Primitif	Budget après DM1 (hors RAR)	Ecart entre budget primitif et DM1
013	Atténuations de charges	1 258 500,00	1 258 500,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	17 135 000,00	17 649 572,00	514 572,00
017	Revenu de solidarité active	1 162 000,00	1 162 000,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 078 000,00	1 078 000,00	0,00
73 (+731)	Impôts et taxes (dont impôts locaux)	215 182 299,00	209 482 645,00	-5 699 654,00
732*	dont droit d'enregistrement et taxes d'urbanisme	36 059 000,00	30 859 000,00	-5 200 000,00
735*	dont taxes sur l'énergie	18 812 096,00	18 362 096,00	-450 000,00
73111*	dont taxe foncière	72 630 742,00	72 517 002,00	-113 740,00
73112*	dont CVAE	12 824 461,00	13 293 208,00	468 747,00
73114*	dont IFER	5 400 000,00	4 995 339,00	-404 661,00
74	Dotations et participations	88 643 290,00	88 617 700,00	-25 590,00
75	Autres produits de gestion courante	11 958 000,00	11 958 000,00	0,00
752*	dont revenus des immeubles	160 000,00	160 000,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		336 417 089,00	331 206 417,00	-5 210 672,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	160 000,00	160 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	200 000,00	336 620,00	136 620,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		336 777 089,00	331 703 037,00	-5 074 052,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 546 662,00	1 546 662,00	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 546 662,00	1 546 662,00	0,00
R002	Résultat reporté	0,00	9 911 896,49	9 911 896,49
TOTAL des recettes de fonctionnement		338 323 751,00	343 161 595,49	4 837 844,49

Source: BP 2020 et DM1 2020

La perte de recettes réelles de fonctionnement spécifiquement liée à la crise sanitaire est estimée à 5,65 M€. Il s'agit principalement d'une baisse des DMTO à hauteur de 5 M€ (- 20 % par rapport au BP). Pour autant, cette baisse pourrait s'avérer moins prononcée que ce qui est

anticipé par le conseil départemental. En effet, la collectivité a indiqué que, selon les notaires de l'Aveyron et le secteur bancaire, les transactions immobilières avaient repris à un rythme soutenu à la fin du premier confinement.

La DM1 prévoit également une baisse d'autres recettes en raison du ralentissement de l'activité économique, mais dans une moindre mesure :

- taxe sur la consommation finale d'électricité (- 300 k€, chap.73) ;
- taxe départementale d'aménagement (- 200 k€, chap.73) ;
- taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques⁶⁷ (- 150 k€, chap.73).

5.1.2. Des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation

Mesures hors crise sanitaire comprises, la DM1 prévoit une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 7,9 M€ (soit + 2,7 % par rapport au BP 2020).

tableau 27 : comparatif BP/DM1 2020 des dépenses de fonctionnement (budget principal)

Chap.	Libellé	Budget Principal 2020 (en €)		
		Budget Primitif	Budget après DM1 (hors RAR)	Ecart entre budget primitif et DM1
011	Charges à caractère général	29 341 685,00	30 138 522,69	796 837,69
606*	dont achats	5 144 174,00	5 639 149,81	494 975,81
615*	dont entretiens et réparations	11 675 412,00	11 767 812,92	92 400,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	77 329 610,00	77 999 210,00	669 600,00
014	Atténuation de produits	1 913 000,00	1 913 000,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	1 000,00	11 500,00	10 500,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	45 884 300,00	46 650 427,00	766 127,00
017	Revenu de solidarité active	28 735 000,00	29 652 000,00	917 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	112 387 019,00	115 973 119,00	3 586 100,00
6561*	dont org.de regroup.(synd. Mixte, entente)	3 054 596,00	4 054 596,00	1 000 000,00
6568*	dont autres participations	10 256 205,00	12 329 453,00	2 073 248,00
6586	Frais de fonct. des groupes d'élus	158 200,00	158 200,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		295 749 814,00	302 495 978,69	6 746 164,69
66	Charges financières	3 200 000,00	3 200 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	171 500,00	198 500,00	27 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct.	200 000,00	1 373 789,00	1 173 789,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		299 321 314,00	307 268 267,69	7 946 953,69
023	Virement à la section d'investissement	18 376 251,00	10 035 333,51	-8 340 917,49
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	20 626 186,00	20 626 186,00	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		39 002 437,00	30 661 519,51	-8 340 917,49
D002	Résultat reporté	0,00	0,00	0
TOTAL des dépenses de fonctionnement		338 323 751,00	337 929 787,20	-393 963,80

Source: BP 2020 et DM1 2020

6,6 M€ sont directement liés à l'impact de la crise sanitaire, avec pour principales composantes :

- la création d'un fonds intitulé « primes et fonds de soutien exceptionnel Covid » aux ESSMS⁶⁸ relevant de la compétence du conseil départemental, à hauteur de 2 M€ (chap.65) ;
- une augmentation de 1,17 M€ du chapitre 022 (dépenses imprévues) au regard des nombreuses incertitudes liées à la crise sanitaire ;
- une enveloppe de 1 M€ pour le fonds exceptionnel à destination du monde associatif (chap.65)⁶⁹ ;

⁶⁷ TICPE.

⁶⁸ Établissements et services sociaux et médico-sociaux.

⁶⁹ Selon le département, l'intégralité de cette enveloppe ne sera pas utilisée, les dépenses ne s'élevant qu'à hauteur de 88 k€ au 31 août 2020.

- une participation à la reprise d'activité de la compagnie aérienne Amelia à hauteur de 1 M€ (chap.65) ;
- l'achat d'équipements de protection (masques, blouses, surblouses, gants, visières, gel hydro-alcoolique, produits de désinfection) à hauteur de 1 M€ (chap.011) ;
- une dépense supplémentaire de 900 k€ au titre du RSA (chap.017) suite à une progression de 5 à 10 % des bénéficiaires du RSA ;
- une participation de 180 k€ (chap.65) au syndicat mixte Jean-Henri Fabre pour compenser les pertes de recettes dans le cadre de la gestion de Micropolis, la cité des insectes ;
- une prime exceptionnelle aux assistants familiaux qui accueillent des enfants de l'aide sociale à l'enfance pour leur forte implication durant la période de confinement : 200 € par enfant accueilli sur les mois de mars et avril, soit une dépense totale de 165 k€ (chap.012) ;
- une diminution des crédits inscrits sur divers postes de fonctionnement à hauteur de 859 k€.

Ainsi, afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire mais également les dépenses nouvelles (d'envergure résiduelles) et les restes à réaliser de l'année N-1 de la section de fonctionnement (5,2 M€ en dépenses), le conseil départemental a modifié l'équilibre budgétaire prévu initialement avec un excédent de fonctionnement reporté de 9,9 M€ et une diminution du virement à la section d'investissement de 8,3 M€ (soit - 45,4 % par rapport au BP).

tableau 28 : équilibre de la DM1 en section de fonctionnement

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Augmentation des dépenses réelles de fonc.	7 946 953,69	Diminution des recettes réelles de fonc	-5 074 052,00
RAR N-1 en dépenses de fonc.	5 231 808,29	Excédent de fonctionnement reporté (R002)	9 911 896,49
Diminution du viremt à la sect° d'investissement	-8 340 917,49		
TOTAL	4 837 844,49	TOTAL	4 837 844,49
<i>Source: DM1 2020</i>			

5.2. L'impact de la crise sanitaire sur la section d'investissement

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les recettes réelles d'investissement. L'augmentation des subventions d'investissement inscrite en DM1 (1,4 M€) concerne le financement de nouveaux travaux sans lien avec la crise sanitaire.

tableau 29 : comparatif BP/DM1 2020 des recettes d'investissement (budget principal)

Chap.	Libellé	Budget Principal 2020 (en €)		
		Budget Primitif	Budget après DM1 (hors RAR)	Ecart entre budget primitif et DM1
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 461 768,00	10 820 157,00	1 358 389,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	35 500 000,00	35 500 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement		44 961 768,00	46 345 157,00	1 383 389,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 100 000,00	8 100 000,00	0,00
102222*	dont FCTVA	8 100 000,00	8 100 000,00	0,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	0,00	17 246 681,70	17 246 681,70
138	Autres subv. d'invest non transf	0,00	0,00	0,00
165 et 16449	Dépôts et cautionnements/Op* de tirage ligne de tr	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 106 428,00	1 106 428,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 720 800,00	1 720 800,00	0,00
Total des recettes financières		15 927 228,00	33 173 909,70	17 246 681,70
45...2	Total des opé. pour compte de tiers	672 683,00	672 683,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		61 561 679,00	80 191 749,70	18 630 070,70
021	Virement de la section de fonctionnement	18 376 251,00	10 035 333,51	-8 340 917,49
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	20 626 186,00	20 626 186,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	2 034 191,00	2 034 191,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		41 036 628,00	32 695 710,51	-8 340 917,49
R001	Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL des recettes d'investissement		102 598 307,00	112 887 460,21	10 289 153,21

Source: BP 2020 et DM1 2020

Les dépenses réelles d'investissement diminuent quant à elles de 7 M€ (soit - 7 % par rapport au BP 2020).

tableau 30 : comparatif BP/DM1 2020 des dépenses d'investissement (budget principal)

Chap.	Libellé	Budget Principal 2020 (en €)		
		Budget Primitif	Budget après DM1 (hors RAR)	Ecart entre budget primitif et DM1
018	Revenu de solidarité active	30 000,00	30 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 967 000,00	2 116 601,00	-850 399,00
204	Subventions d'équipement versées	15 619 848,00	16 454 749,00	834 901,00
21	Immobilisations corporelles	4 518 632,00	4 028 532,00	-490 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	48 792 000,00	42 750 069,51	-6 041 930,49
Total des dépenses d'équipement		71 927 480,00	65 379 951,51	-6 547 528,49
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 806 000,00	24 806 000,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 733 974,00	1 613 974,00	-120 000,00
020	Dépenses imprévues Invest.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		26 539 974,00	26 419 974,00	-120 000,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers	550 000,00	260 000,00	-290 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		99 017 454,00	92 059 925,51	-6 957 528,49
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 546 662,00	1 546 662,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	2 034 191,00	2 034 191,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 580 853,00	3 580 853,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	16 839 724,11	16 839 724,11
TOTAL des dépenses d'investissement		102 598 307,00	112 480 502,62	9 882 195,62

Source: BP 2020 et DM1 2020

La baisse des dépenses réelles d'investissement spécifiquement liées à la crise sanitaire s'établit à 10,2 M€ (- 10,3 % par rapport au BP 2020). Résultat d'une réduction de crédits atténuée par de nouvelles dépenses, elle se décompose comme suit :

- une diminution des crédits inscrits de 12 M€ :
 - - 5 M€ sur les travaux de voirie (ce qui représente 12 % des dépenses d'investissement sur le réseau routier départemental, soit une part importante du plus gros poste de dépenses d'investissement)⁷⁰ ;
 - - 4,9 M€ sur les travaux relatifs aux bâtiments et collèges ;
 - - 2 M€ de subventions d'équipement aux collectivités ;
- une contribution au fonds régional « l'OCCAL » à hauteur de 840 k€ (chap.204) qui a pour vocation de soutenir les secteurs du tourisme, de l'artisanat et du commerce de proximité ;
- un soutien aux collectivités dans le cadre du projet « agir pour nos territoires » pour un montant de 1 M€ (chap.204).

Ainsi, la collectivité prévoit un soutien supplémentaire aux secteurs en difficulté à hauteur de 1,8 M€ et diminue parallèlement le montant prévisionnel de ses investissements de 12 M€.

Cet ajustement des dépenses d'investissement était nécessaire compte tenu de la diminution du montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (- 8,3 M€). Les restes à réaliser (407 k€ de dépenses nettes) ainsi que le déficit d'investissement reporté (16,8 M€) sont pour leur part financés par les excédents de fonctionnement capitalisés (17,2 M€).

tableau 31 : équilibre de la DM1 en section d'investissement

Emplois (en €)		Ressources (en €)	
Diminution du virement de la section de fonc.	8 340 917,49	Diminution des dépenses réelles d'inv.	6 957 528,49
		Augmentation des recettes réelles d'inv. (hors 1068)	1 383 389,00
<i>Sous-total 1</i>	<i>8 340 917,49</i>	<i>Sous-total 1</i>	<i>8 340 917,49</i>
RAR N-1 d'inv. (dépense nette)	406 957,59	Excédents de fonc. Capitalisés (1068)	17 246 681,70
Déficit d'investissement reporté (D001)	16 839 724,11		
<i>Sous-total 2</i>	<i>17 246 681,70</i>	<i>Sous-total 2</i>	<i>17 246 681,70</i>
TOTAL	25 587 599,19	TOTAL	25 587 599,19

Source: DM1 2020

Il convient de préciser qu'un emprunt de 35,5 M€ (15,5 M€ de plus qu'en 2019, soit + 77,5 %) était initialement prévu au budget primitif 2020 afin de financer un programme d'investissement en augmentation de 21 % par rapport à 2019. Dans le contexte de la crise sanitaire, cette prévision a permis un ajustement de la section d'investissement par la baisse des dépenses, sans emprunt supplémentaire.

5.3. Une évolution plus favorable que celle initialement prévue lors de la DM1

La baisse des DMTO subie au cours des mois d'avril et de mai a été entièrement compensée en juin et juillet. Selon l'ordonnateur, le produit des DMTO en 2020 est même supérieur à celui de 2019. Ainsi, la diminution de recettes de 5 M€ opérée en DM1 a été entièrement ré-abondée à l'occasion d'une deuxième décision modificative (DM2), prise à l'automne 2020. À ces 5 M€ de DMTO s'ajoutent de nouvelles recettes qui ont permis de corriger à la hausse le virement de la

⁷⁰ Il s'agit d'un report des opérations d'entretien ou d'aménagement du réseau routier encore non engagées (cf. partie 7 du présent rapport).

section de fonctionnement à la section d'investissement. Cet ajustement a permis de rétablir les dépenses d'investissement qui avaient été diminuées en DM1.

Par ailleurs, le recours à l'emprunt a été moins important que prévu (21 M€ au lieu des 35,5 M€ inscrits au budget primitif).

5.4. Impact de la crise sanitaire sur les réserves budgétaires 2020

Le fonds de roulement budgétaire (résultat de clôture 2019) du budget principal s'établissait à 10,3 M€ (contre 10,5 M€ en 2017 et 7,5 M€ en 2018). Sur la base d'une affectation de 17,2 M€ à la section d'investissement 2020, montant nécessaire pour couvrir le déficit d'investissement reporté, et d'un résultat prévisionnel des deux sections évalué par la collectivité à 20,0 M€, le fonds de roulement budgétaire s'établirait à 13,1 M€ au 31 décembre 2020, soit 2,8 M€ de plus qu'en 2019.

tableau 32 : estimation du fonds de roulement budgétaire au 31 décembre 2020

En milliers d'€	Fonds de roulement budgétaire au 31/12/2019	Affectation à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020 prévisionnel	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre	Fonds de roulement budgétaire prévisionnel fin 2020
Budget principal	10 319	17 247	20 040	0	13 112

Source: CG 2019 et estimations du département

Ainsi, les réserves du département de l'Aveyron n'auraient pas été détériorées suite à la crise sanitaire. Bien au contraire, elles seraient abondées de 2,8 M€.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La crise sanitaire née en mars 2020 a conduit le conseil départemental à adopter une décision modificative (DM1) le 20 juillet 2020 intégrant les conséquences de la pandémie de Covid-19. Les prévisions de recettes de fonctionnement ont à cette occasion été revues à la baisse, notamment du fait d'une contraction du produit des DMTO. À l'inverse, les dépenses de fonctionnement ont été ajustées à la hausse, en particulier parce que la collectivité a procédé à des achats exceptionnels (masques, etc.) et fait le constat d'une nette progression de ses charges sociales.

Dans ces conditions et sur le plan budgétaire, le conseil départemental a dû retenir un montant moindre pour le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Les dépenses d'investissement ont également été corrigées à la baisse, notamment en réduisant les dépenses d'équipement dans le secteur des routes.

Toutefois, la baisse des recettes de fonctionnement a été compensée sur les mois de juin et juillet, ce qui a permis à la collectivité, dans une deuxième décision modificative (DM2), d'ajuster à nouveau ses dépenses d'investissement, à la hausse cette fois. Au final, en 2020 le produit des DMTO s'est même avéré supérieur à celui de 2019.

Ainsi, les réserves budgétaires de la collectivité n'ont pas été impactées à la baisse. Bien au contraire, le fonds de roulement budgétaire prévisionnel au 31 décembre 2020 est supérieur de 2,8 M€ par rapport à celui de l'année précédente.

6. LA SITUATION FINANCIÈRE PROSPECTIVE

La situation financière du conseil départemental, déjà saine en début d'année 2020, devrait vraisemblablement le rester à l'issue de l'exercice 2020, malgré la crise sanitaire. Toutefois, en raison des impacts économiques et sociaux durables de cette crise, la collectivité devra faire face à une augmentation des dépenses sociales qui pourrait devenir plus structurelle et peser sur ses capacités d'investissement.

6.1. La prospective financière à l'horizon 2021

Compte tenu, d'une part, des nombreuses incertitudes liées au contexte de crise sanitaire et, d'autre part, du calendrier des élections départementales (juin), la présente prospective financière, construite à partir des données et tendances connues en janvier 2021, se limite à l'exercice 2021 et doit être considérée avec beaucoup de réserve.

Les recettes de fonctionnement 2021 se contracteraient de 1,3 % par rapport aux prévisions d'exécution 2020 (soit - 4,4 M€).

Pour leur part, les dépenses de fonctionnement (hors charges d'intérêts) 2021 connaîtraient une augmentation de 5,1 % (+ 15,1 M€). Cette augmentation concernerait principalement les aides individuelles de solidarité (AIS), et en particulier le RSA.

En 2021, l'annuité de la dette (capital + intérêts) serait également en hausse de 2,1 M€ par rapport à l'exercice 2020, déjà en progression de 1,6 M€ par rapport à l'année précédente.

Ainsi, avec des recettes en baisse ainsi que des dépenses et une annuité de la dette en augmentation, l'épargne nette diminuerait significativement et s'établirait à 8,8 M€ (- 71 % par rapport à la prévision d'épargne nette 2020).

Le calendrier électoral 2021 rend toute prospective délicate en matière d'investissement. Compte tenu de la forte contraction de l'épargne nette, une baisse des dépenses d'investissement est à prévoir. Toutefois, pour limiter cette baisse, le conseil départemental de l'Aveyron prévoit de recourir fortement à l'emprunt (30 M€, soit 9 M€ de plus qu'en 2020). Ainsi, le fonds de roulement budgétaire (résultat de clôture) diminuerait de moitié par rapport à l'exercice 2020 (6,5 M€, soit 6,6 M€ de moins qu'en 2020).

6.2. Tendances au-delà de 2021

S'il est difficile de prévoir les évolutions de la crise sanitaire et l'ensemble de ses conséquences, il est probable que l'impact à moyen terme se traduise davantage par une augmentation des dépenses (notamment sociales) que par une diminution des recettes⁷¹. Le conseil départemental constate en effet une dégradation croissante des indicateurs sociaux et un potentiel dérapage de ses dépenses sociales, très difficile à évaluer précisément à ce stade. À titre d'exemple, au 31 août 2020, les dépenses de RSA étaient déjà en augmentation de 1,2 M€, soit + 7,6 % par

⁷¹ La baisse du produit des DMTO constatée au premier semestre 2020 a été largement compensée, la reprise des transactions immobilières à l'issue de la période de confinement ayant été très rapide. Au final, en 2020, le produit des DMTO s'est même avéré supérieur à celui de 2019.

rapport au 31 août 2019. Ainsi, l'augmentation des dépenses sociales pourrait devenir plus structurelle, ce qui accentuerait mécaniquement la part des charges sociales dans les dépenses de fonctionnement du département.

Face à des recettes atones, cette augmentation des dépenses continuera de peser sur l'autofinancement, et nécessairement sur les dépenses d'investissement (en particulier le premier poste concerné, à savoir le domaine des routes). Par voie de conséquence, cette situation pourrait entraîner des répercussions sur le tissu économique local. D'ores et déjà, les entreprises locales du BTP s'inquiètent d'une possible diminution de la commande publique⁷² en raison de la contraction prévue des investissements sur la voirie.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Une prospective financière pour les exercices 2021 et suivants est délicate à établir, les aléas liés à la crise sanitaire étant difficilement prévisibles.

Les premiers éléments prospectifs tendent à montrer que la crise impactera la situation financière du conseil départemental principalement au niveau des dépenses de fonctionnement. En effet, il est vraisemblable que l'augmentation des charges sociales induite par les conséquences de la crise (avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations sociales) se confirme et s'accroît en 2021.

En conséquence, l'épargne nette dégagée par la collectivité risque de se contracter fortement en 2021, ce qui aura un impact sur le niveau d'investissement de la collectivité. Toutefois, pour limiter cette baisse, le département de l'Aveyron prévoit en 2021 de recourir fortement à l'emprunt.

7. L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER

Le domaine public routier comprend l'ensemble des biens du domaine public de l'État, des départements et des communes, affectés au besoin de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées. Les voies qui font partie du domaine public routier départemental sont dénommées routes départementales (RD) par la loi. Les dépenses relatives à leur construction, leur aménagement et leur entretien sont à la charge du département.

Dans le cadre de la préparation d'un rapport public thématique de la Cour des comptes sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé, la chambre a mené des investigations sur l'état et l'usage du réseau départemental de l'Aveyron, la politique d'entretien et d'exploitation conduite par la collectivité, l'organisation des services et la gestion des moyens dédiés à ces missions, et enfin le bilan économique, financier et environnemental de l'action publique.

⁷² La direction des routes et des infrastructures signale que des PME locales, notamment dans le domaine du terrassement, s'inquiètent de l'impact des reports de petites opérations d'aménagement routier sur lesquelles elles souhaitaient candidater.

7.1. Les caractéristiques du territoire et de son réseau routier

7.1.1. Les déterminants du transport sur le territoire

Avec une superficie de 8 735 km², le département de l'Aveyron est le 5^{ème} département français le plus étendu. Si la population a tendance à se concentrer sur les aires urbaines de Rodez et de Millau, le département se caractérise par un habitat diffus et dispersé.

Situé sur les contreforts sud du Massif Central, le département de l'Aveyron est marqué par un relief accidenté, dont les monts d'Aubrac constituent le point culminant⁷³. De hauts plateaux anciens, d'une grande variété géologique, sont entaillés par de profondes vallées creusées par la Truyère, le Lot, l'Aveyron ou le Tarn. Ces caractéristiques topographiques ont une incidence forte sur le réseau routier : près de 80 % des routes départementales (4 555 km sur un linéaire total de 5 910 km) sont situés à plus de 400 mètres d'altitude. Le réseau routier départemental est jalonné de nombreux ouvrages d'art et l'altitude moyenne impose de prévoir la viabilité hivernale du réseau.

Sur le plan démographique, avec une population de 279 169 habitants⁷⁴, le département de l'Aveyron est l'un des moins densément peuplé de France (31,9 habitants par km², pour 106 habitants par km² en moyenne nationale). L'habitat assez diffus a entraîné la constitution d'un maillage routier étendu, y compris dans des zones isolées et peu densément peuplées. Néanmoins, le département connaît une croissance démographique régulière depuis le début des années 2000 : la population a augmenté de 5,8 % entre 2000 et 2018 (passant de 263 808 à 279 169 habitants).

Le département bénéficie d'un certain attrait touristique qui entraîne une fréquentation accrue des routes départementales pendant la période estivale. Le tourisme vert, qui s'est développé autour des sites naturels remarquables du département (Aubrac, Larzac, monts et lacs du Lévézou, coulée basaltique de Roquelaure, etc.), est en forte croissance. La crise sanitaire récente a contribué à renforcer, au moins à court terme, l'attractivité touristique du département : la fréquentation touristique a augmenté de 14 % sur la saison estivale 2020 par rapport à 2019⁷⁵.

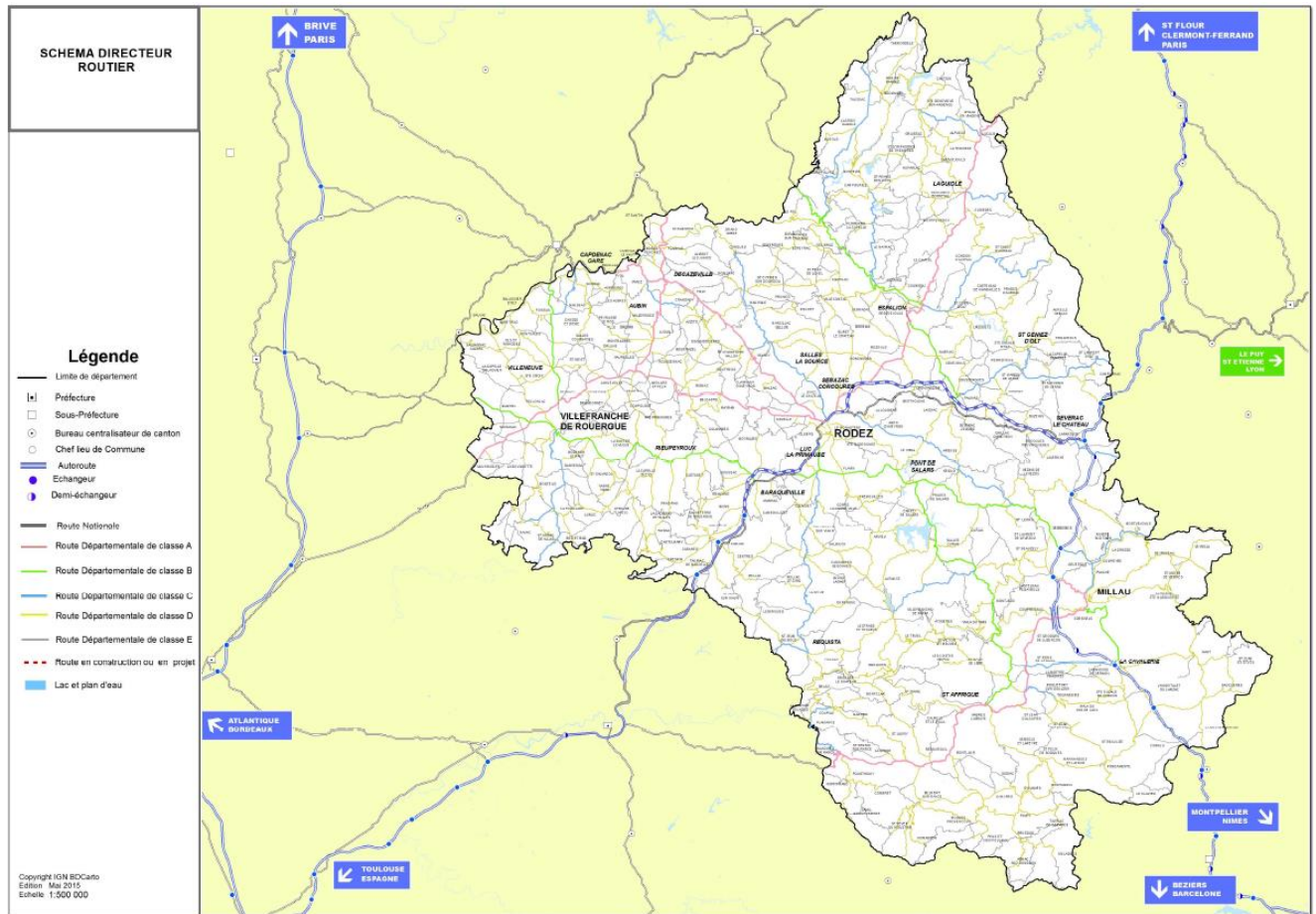
Le département de l'Aveyron se caractérise enfin par un certain enclavement. Le département n'est traversé par aucune ligne ferroviaire à grande vitesse et ne bénéficie que d'une desserte aéroportuaire et ferroviaire modeste. L'A75 est le seul axe autoroutier qui traverse le département, dans sa partie orientale, sur un axe nord-sud. La RN88, qui permet de relier Toulouse à l'A75, traverse le département d'est en ouest via Rodez mais n'est pas intégralement aménagée en deux fois deux voies (cf. *infra*). Dans ces conditions, les routes départementales jouent un rôle majeur pour la mobilité des habitants de l'Aveyron et la qualité de leur entretien constitue un enjeu économique fort.

⁷³ Le point culminant du département est situé à Cazalets, à 1 453 mètres d'altitude.

⁷⁴ Population légale (telle qu'elle a été publiée au Journal officiel) au 1^{er} janvier 2018.

⁷⁵ Source : comité départemental du tourisme de l'Aveyron.

carte 4 : le réseau routier départemental



Source : département de l'Aveyron

7.1.2. Les caractéristiques du réseau

7.1.2.1. Les chaussées : un linéaire très important

Au 1^{er} janvier 2019, le linéaire du réseau routier départemental s'établit à 5 910 km. Il s'agit d'un linéaire très important lié à la superficie du département et à ses caractéristiques topographiques. Par comparaison, le linéaire du département de l'Hérault s'élève à 4 520 km⁷⁶ et celui du département du Gard à 4 637 km. Le conseil départemental de l'Aveyron doit donc supporter l'entretien d'un réseau routier départemental très important au regard de sa faible population⁷⁷.

⁷⁶ Après transfert de 400 km de voiries départementales à Montpellier Méditerranée Métropole.

⁷⁷ Un calcul très théorique permet de montrer qu'il y a 4,1 m de routes départementales par habitant dans l'Hérault, 6,2 m dans le Gard mais 21,2 m dans l'Aveyron.

tableau 33 : données d'ensemble du réseau départemental

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Observations
Linéaire total de RD (en km)	5911	5 909	5 908	5 907	5 906	5 910	
dont réseau en 2X1 voies	5 841	5 841	5 839	5 838	5 837	5 833	
dont réseau en 2X2 voies	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	
dont réseau en agglomération	575	575	574	573	572	576	
dont rocade urbaine							
dont réseau au dessus de 400 m d'altitude	4 556	4 554	4 553	4 552	4 551	4 555	
dont réseau au dessus de 1000 m d'altitude	239	239	239	239	239	239	
dont routes classées à grande circulation	271	271	271	271	271	271	Au sens de l'article L. 110-3 du code de la route.
dont itinéraires d'intérêt régional						374	Au sens de l'article L. 111-1 du code de la voirie routière. Vote du Conseil Régional Occitanie du 26/07/2019
Nombre de ponts et viaducs d'une portée supérieure à 2 m	1446	1 448	1 455	1 459	1 461	1 461	
Nombre de tunnels et tranchées couvertes	9	9	9	9	9	9	
Surface de ponts et viaduc d'une portée supérieure à 2 m (en m ²)	193541	193 681	196 581	196 820	196 934	196 934	
Nombre des murs de soutènement	5431	5 432	5 433	5 436	5 437	5 439	2020 : environ 570 000 m ² de murs de soutènement
Trafi poids lourds (PL) moyen	~ 250	~ 250	~ 250	~ 250	~ 250	~ 250	La donnée recueillie est celle définie par l'observatoire national de la route comme suit. Il s'agit de la moyenne des trafics constatés par section (PL/jour/sens), pondérée par le linéaire. Cette moyenne se limiterait aux routes de première catégorie (réseau structurant) dans la mesure où les comptages y sont les plus nombreux. La formule de calcul serait donc: somme des (trafic PL x linéaire de la section considérée), rapportée au total des linéaires toutes sections confondues.

Source : département de l'Aveyron

Le linéaire du réseau routier départemental a très peu varié depuis 2014 et aucun transfert de voirie n'a été effectué sur la période examinée. Le conseil départemental effectue un travail d'actualisation et de régularisation de son réseau : les sections qui n'ont plus vocation à rester départementales font systématiquement l'objet de procédures de déclassement⁷⁸ et l'inventaire du réseau routier départemental, très correctement tenu, est mis à jour chaque semestre.

La RN88, qui traverse le département d'est en ouest, constitue un enjeu important pour le département. La mise à deux fois deux voies de cet axe a été engagée sur une partie de son tracé, la plupart du temps par construction d'une nouvelle infrastructure qui remplace progressivement celle existante. Les tronçons de l'ex-RN88 ont vocation à être transférés au conseil départemental dès la mise en service des nouveaux aménagements et la collectivité est attentive à ce que ces opérations s'accompagnent d'une exacte compensation des charges financières. Son principal objectif est d'aboutir rapidement à une mise à deux fois deux voies complète de la RN88 pour améliorer la desserte du territoire et faciliter la liaison entre Rodez et l'A75 (cf. *infra*).

Sur un linéaire total de 5 910 km, 4 555 km de routes départementales sont situés au-delà de 400 m d'altitude et 239 km au-delà de 1 000 m, ce qui impose d'apporter une attention particulière au dispositif de viabilité hivernale. Les routes classées à grande circulation⁷⁹ représentent 271 km, tandis que la région Occitanie a adopté en 2019 un réseau d'intérêt régional qui comprend 374 km dans l'Aveyron.

⁷⁸ Selon l'ordonnateur, les procédures de déclassement peuvent être soit consécutives à des travaux de modernisation de voiries, soit concerner des voiries ne présentant pas d'intérêt pour le maillage départemental.

⁷⁹ Définies à l'article L. 110-3 du code de la route.

7.1.2.2. De très nombreux ouvrages d'art

Le patrimoine routier du département de l'Aveyron comprend 1 459 ouvrages d'art (ouvrages dont la portée est supérieure à deux mètres). On distingue deux types de ponts :

- les ponts importants (portée supérieure à 10 mètres) : 345 ouvrages ;
- les ponts courants (portée comprise entre 2 et 10 mètres) : 1 114 ouvrages.

Les ouvrages d'art représentent 26,9 km de voies et une surface totale de tabliers de pont d'environ 190 600 m². L'entretien doit permettre de maintenir leur état général de façon à garantir la sécurité des usagers qui les utilisent. Il a également pour objectif de prévenir, par des interventions programmées et appropriées, les très grosses réparations, voire les reconstructions très coûteuses et lourdes de conséquences (économiques notamment).

Le réseau routier départemental aveyronnais compte neuf tunnels :

- trois sur la RD907 ; ils sont de faible longueur (inférieure à 45 m) et n'entrent pas dans la catégorie des ouvrages présentant des risques particuliers ;
- six sur la RD200 (cantons de Monts du Réquistanais, Raspes et Lévézou et Saint-Affrique), d'une longueur supérieure à 45 m, dont trois d'une longueur supérieure à 300 m.

7.1.2.3. Les dépendances

Le conseil départemental de l'Aveyron n'a établi aucun recensement des caractéristiques de ses dépendances routières⁸⁰. Elles sont suivies à travers le plan de gestion des plantations et le plan de fauchage des accotements.

7.2. La stratégie de mobilité

7.2.1. La politique de mobilité et le schéma directeur routier

En 2004, le conseil départemental de l'Aveyron avait adopté un schéma directeur routier portant sur la période 2004-2014. Les objectifs poursuivis consistaient principalement à ouvrir le département vers l'extérieur et à désenclaver les communes. À son échéance, la collectivité a dressé un bilan de sa stratégie routière en vue de l'élaboration d'un nouveau plan pour la période 2016-2025. À cette occasion, elle a fait plusieurs constats : une amélioration globale du réseau routier départemental, une augmentation des trafics routiers (+ 4 % entre 2009 et 2014), la nécessité de renforcer les mesures pour lutter contre l'insécurité routière⁸¹, des temps de parcours encore élevés, la nécessité d'une RN88 intégralement à deux fois deux voies et, enfin, le besoin de prendre en compte les critères de développement durable.

⁸⁰ Les dépendances des infrastructures linéaires de transport correspondent à l'ensemble du domaine public de l'infrastructure (accotements, talus, fossés) à l'exception de l'emprise affectée au déplacement (chaussée, plateforme ferrée, chenal de navigation). Une dépendance routière regroupe les accotements, les fossés et noues, les merlons, les buttes, les talus, les terre-pleins centraux, les ronds-points, les échangeurs, les filots directionnels, ainsi que les circulations douces, les chemins latéraux d'accès ou de desserte agricole, les aires de repos, les points d'arrêt, les aires de stockage ou de service et les bassins de rétention ou de stockage des eaux de voirie.

⁸¹ Malgré une tendance de long terme à la baisse, le nombre de tués sur les routes départementales était passé de 15 en 2012 à 32 en 2014.

Dans le cadre du schéma directeur routier 2016-2025, le conseil départemental s'est fixé plusieurs objectifs :

- poursuite de la mise à deux fois deux voies de la RN88 ;
- poursuite de l'amélioration de la sécurité routière ;
- amélioration du confort de l'utilisateur ;
- amélioration des temps de parcours ;
- poursuite de l'amélioration du réseau départemental ;
- prise en compte des enjeux liés au développement durable.

Le schéma s'articule en plusieurs thématiques au sein desquelles sont insérées des fiches techniques et des présentations synthétiques, claires et didactiques :

- la modernisation du réseau ;
- la sauvegarde du réseau ;
- la viabilité de la route ;
- la gestion du domaine public ;
- les aides départementales.

Si le schéma directeur est bien structuré et articulé autour de thématiques qui reprennent les constats effectués lors du bilan du schéma précédent, il souffre de plusieurs limites.

Le premier objectif concerne certes un enjeu routier majeur pour le département mais ne relève pas directement de la compétence de la collectivité (cf. *infra*). Le schéma routier est constitué d'un document de cadrage général et de fiches annexes qui mentionnent des indicateurs chiffrés, notamment en matière de rythme de renouvellement des chaussées ou de visites de suivi du réseau routier et des ouvrages d'art. Toutefois, le schéma routier ne décline pas d'objectifs précis en matière d'amélioration du réseau départemental, de réduction des temps de transport ou de sécurité routière. La programmation financière des opérations routières ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble des moyens alloués à la politique routière (moyens humains par exemple). Dans ces conditions, l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs fixés dans le schéma restera difficile. Enfin, le présent schéma départemental n'est pas suffisamment articulé avec les différents schémas régionaux. Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur précise toutefois que le réseau routier d'intérêt régional, approuvé par la région Occitanie le 19 juillet 2019, a été élaboré en coordination avec les départements concernés. La chambre constate toutefois que le schéma départemental ne fait pas renvoi, rappel ou référence au schéma régional, ce qui aurait permis de donner du corps à cette coordination.

Une actualisation à mi-parcours du schéma routier départemental pourrait être l'occasion de corriger les principales limites, notamment en précisant les objectifs assignés à la politique routière et en détaillant l'ensemble des moyens consacrés à la mise en œuvre du schéma, dans une perspective pluriannuelle.

Recommandation

3. Actualiser le schéma directeur routier en détaillant l'ensemble des moyens alloués à la politique routière, dans une perspective pluriannuelle. *Non mise en œuvre.*

7.2.2. L'adaptation au changement climatique et à la protection de l'environnement

Le conseil départemental de l'Aveyron a intégré dans sa politique routière les enjeux liés au développement durable définis par la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

Engagée depuis le début des années 2000 dans une politique de réduction de l'utilisation des produits chimiques pour le désherbage des abords des routes, l'une des mesures notables prise par la collectivité a été l'acquisition en 2014 d'un outil de fauchage mécanique sous les glissières de sécurité afin de réduire la quantité employée de produits phytosanitaires.

Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique, le conseil départemental généralise également le recours à des techniques innovantes d'enrobés à froid ou tièdes, moins émettrices en gaz à effet de serre (GES). D'autre part, la collectivité a opté, dans le cadre du programme de sauvegarde de son réseau secondaire, pour l'enduit superficiel d'usure à l'émulsion de bitume, moins énergivore que les techniques ayant notamment recours à des bitumes fluxés. Enfin, le conseil départemental a élaboré un guide technique⁸² pour l'utilisation des gravillons basaltiques sur les chantiers d'enduits superficiels de son réseau secondaire. Cette démarche, qui vise à exploiter des gisements locaux disponibles, permet de diminuer les émissions de GES générés par le transport des gravillons.

En matière de gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, la collectivité décline les principes du fauchage raisonné, qui vise à préserver les écosystèmes en permettant à la végétation d'assurer des cycles végétatifs complets et en préservant des habitats diversifiés situés en bordure des routes. Pour aller plus loin dans la démarche, des expérimentations sont en cours pour identifier, protéger et mettre en valeur des sites « refuge » pour la flore et la faune.

Afin d'améliorer le suivi de la consommation de sel, le conseil départemental a équipé ses saieuses d'un système de thermologie qui permet d'adapter automatiquement la quantité de sel répandu en fonction des conditions météorologiques, de la température ambiante et de la température au sol. Chaque année, ce système permet de réduire d'environ 15 % les quantités de sel répandu ce qui représente, outre un gain financier, une amélioration de la préservation de la biodiversité en limitant les rejets de sel dans l'environnement. Selon les études menées par la direction des routes et des infrastructures au cours des hivers 2017-2018 et 2018-2019, le recours à la thermologie permet à la collectivité de réduire sa consommation de sel de 640 tonnes sur un hiver moyen (soit une économie de 51 200 €), et de 1 280 tonnes sur un hiver rigoureux (soit une économie de 102 400 €).

7.2.3. La stratégie d'entretien et d'exploitation du réseau

En l'absence d'éléments chiffrés précis, la stratégie d'entretien et d'exploitation du réseau, telle qu'elle est définie dans le schéma directeur 2016-2025, reste très générale et fixe essentiellement de grandes orientations.

⁸² Ce guide a reçu l'agrément national de l'IDRRIM (l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité).

Le bilan du schéma 2004-2014 mettait en évidence la bonne qualité globale des infrastructures routières du département. La stratégie 2016-2025 propose des niveaux d'intervention différenciés :

- pour le réseau structurant (catégories A, B et C) : l'objectif est de moderniser ces axes pour réduire les temps de parcours, améliorer la sécurité routière et le confort des usagers. Dans cette perspective, les travaux de déviation des agglomérations déjà engagés sont prioritaires (Villefranche, Rignac, Pont-de-Salars, Curlande, Espalion). Sont également envisagés des aménagements de carrefours, rectification de virages dangereux, etc. ;
- pour le réseau de desserte locale (catégories D et E) : l'objectif est de favoriser le désenclavement des communes en améliorant la largeur de la chaussée et les accotements et en maintenant des revêtements de qualité homogène.

En terme d'exploitation, le conseil départemental a fait le choix de conserver une régie routière dont l'activité essentielle est la surveillance des réseaux, le fauchage et le petit entretien, les principaux travaux d'entretien et de renouvellement étant externalisés. Le principe retenu est de n'appliquer des enrobés que sur les routes du réseau structurant et des enduits superficiels sur le réseau de desserte locale.

7.2.4. La démarche de hiérarchisation

Le schéma directeur routier définit cinq niveaux de voies :

- catégorie A : réseau assurant la continuité du réseau national (298 km) ;
- catégorie B : liaisons d'aménagement du département (260 km) ;
- catégorie C : liaisons de décloisonnement économique et touristique (411 km) ;
- catégorie D : liaisons de rabattement communal (2 363 km) ;
- catégorie E : réseau de désenclavement de proximité (2 578 km).

Les catégories A, B et C (969 km) composent le réseau structurant qui vise à permettre l'ouverture du département vers les métropoles régionales et les départements voisins. Les catégories D et E (4 941 km) composent le réseau de desserte locale qui a pour objectif de relier les territoires du département entre eux et de répondre aux exigences économiques et touristiques.

À partir de la classification établie, le schéma directeur définit le cahier des charges des normes techniques applicables à l'aménagement d'une nouvelle route (géométrie, structure), à la signalisation, à la visibilité et à l'entretien et l'exploitation des routes.

La hiérarchisation permet également de définir les périodicités des actions de sauvegarde : pour les catégories A à D, 15 ans au maximum, pour la catégorie E, 20 ans au maximum.

Il est à noter que le conseil départemental de l'Aveyron utilise une hiérarchisation de son réseau en cinq niveaux⁸³ alors que l'observatoire national des routes (ONR) propose, pour les départements, une grille comportant trois catégories (réseau structurant / réseau principal / réseau local). L'adoption par la collectivité d'une telle classification, même si elle ne constitue

⁸³ Selon le conseil départemental, cette classification en cinq catégories permet de trouver une plus grande homogénéité dans chacune d'elles.

aucunement une obligation, serait de nature à faciliter le travail d'analyse et de consolidation mené par l'ONR sur les réseaux routiers départementaux.

Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur précise que le département de l'Aveyron a adopté une hiérarchisation en cinq catégories depuis l'établissement de la première politique routière en 1989 afin de tenir compte de l'hétérogénéité du réseau routier départemental.

7.3. L'état des infrastructures et son suivi

7.3.1. Les méthodes de connaissance de l'état du réseau

7.3.1.1. Les chaussées

La méthodologie de contrôle de l'état des chaussées est adaptée à la typologie du réseau. Sur le réseau structurant (catégories A, B et C), la connaissance de l'état des routes repose d'abord sur les inspections visuelles des équipes de patrouilleurs, à un rythme hebdomadaire : les agents relèvent leurs observations sur des fiches synthétiques et peuvent directement effectuer une réparation si celle-ci est d'une durée inférieure à deux heures. De façon complémentaire, le conseil départemental fait appel à un prestataire externe pour effectuer un relevé des dégradations et des mesures d'analyse de la texture des chaussées et de leurs éventuelles dégradations. Le diagnostic est effectué par un véhicule équipé d'un poste d'observation visuelle roulant à 30 km/h. L'opérateur collecte les dégradations observées et leur localisation, le véhicule effectuant également une mesure par laser des déformations et des affaissements. L'objectif du conseil départemental est de vérifier l'état de l'ensemble de son réseau structurant dans un délai de deux ans au maximum.

Sur le réseau de desserte locale (catégories D et E), le contrôle de l'état des chaussées est uniquement effectué par les équipes de la régie routière à l'occasion de leur mission de surveillance quotidienne. L'objectif fixé est qu'il y ait au moins une observation visuelle toutes les six semaines au maximum sur l'ensemble du réseau local.

Afin de mieux connaître l'état général de son réseau routier, la collectivité a confié à un prestataire externe une auscultation globale du réseau recensant les caractéristiques de déformation de toutes les chaussées. Les données pourront être déployées dans un outil cartographique dédié permettant à la collectivité d'avoir une vision exhaustive de l'état de son réseau routier.

Recommandation

4. Déployer dans un outil cartographique dédié les relevés exhaustifs de l'état du réseau routier. *Mise en œuvre en cours.*

7.3.1.2. Les ouvrages d'art




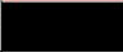
Le conseil départemental de l'Aveyron a mis en place une procédure de surveillance régulière de ses ouvrages d'art avec la réalisation d'inspections périodiques. La périodicité des inspections des ouvrages d'art varie entre cinq et huit ans en fonction de l'importance des ouvrages et de la vulnérabilité de leur structure.

Les ponts courants font l'objet de visites réalisées en régie et organisées par les subdivisions. La périodicité des visites est de cinq ans. La méthodologie de contrôle diffère selon qu'il s'agit d'ouvrages en maçonnerie, en béton armé ou de buses métalliques. Les ouvrages d'accès difficiles (16 ponts sur l'ensemble du département) sont inspectés par un bureau d'études spécialisé capable d'assurer la visite avec des contraintes particulières (encordage, etc.).

Les ponts importants, dont la surveillance impose des connaissances et des techniques particulières, font l'objet de visites confiées à des bureaux d'études, dans le cadre de marchés à bon de commande. C'est actuellement la société ARTEIS qui réalise les inspections, selon une périodicité de six ans. Les inspections des ponts partiellement immergés sont confiées à des entreprises spécialisées disposant de plongeurs professionnels.

L'état de service des ouvrages est défini au sein d'une échelle comportant quatre stades (cf. tableau 34).

tableau 34

CATEGORIES	DEFINITION	
BON ETAT	ouvrage d'art ne présentant pas ou très peu de dégradations	
ETAT MOYEN	ouvrage d'art présentant des dégradations ne mettant pas en cause sa pérennité	
MAUVAIS ETAT	ouvrage d'art présentant des dégradations mettant en cause sa pérennité	
TRES MAUVAIS ETAT	ouvrage d'art présentant des dégradations mettant en cause sa pérennité à cours terme.	

Chaque ouvrage d'art est divisé en trois parties :

1. les fondations / appuis : parties immergées, culées et piles ;
2. la structure : voûte et tympans, tablier ;
3. les équipements : chaussés, trottoirs et dispositifs de sécurité.

L'analyse de chaque partie de l'ouvrage d'art permet de déterminer l'état général de l'ensemble (cf. tableau 35).

tableau 35

ETAT DE SERVICE	ETAT DES PARTIES
BON ETAT	3 en BON ETAT 2 en BON ETAT, 1 en ETAT MOYEN
ETAT MOYEN	1 en BON ETAT, 2 en ETAT MOYEN 3 en ETAT MOYEN 2 en BON ETAT, 1 en MAUVAIS ETAT 2 en ETAT MOYEN, 1 en MAUVAIS ETAT
MAUVAIS ETAT	1 en BON ETAT, 2 en MAUVAIS ETAT 1 en ETAT MOYEN, 2 en MAUVAIS ETAT 3 en MAUVAIS ETAT
TRES MAUVAIS ETAT	Au moins 1 en TRES MAUVAIS ETAT

L'analyse peut être reprise dans le tableau 36 de synthèse, basée sur l'état de chaque partie d'un ouvrage d'art. Tous les ouvrages d'art du département peuvent ainsi être présentés de façon synthétique avec un même code de couleurs qui permet une cartographie rapide de leur état.

tableau 36

ETAT	Partie 1	Partie 2	Partie 3
BON			
MOYEN			
MAUVAIS			
TRES MAUVAIS			

7.3.2. L'état du réseau

7.3.2.1. Les chaussées⁸⁴

L'âge moyen des couches de roulement du réseau routier départemental est d'environ 10 ans, un âge globalement stable. Les différences d'âge selon la typologie du réseau sont peu significatives.

tableau 37 : l'âge moyen des couches de roulement (en années au 31 décembre)

	2018	2019	Observations
Toutes catégories confondues	10,93	10,04	La donnée recueillie doit correspondre à la moyenne des âges de chaque section de route, pondérée par le linéaire (formule de l'ONR : somme de (âge x linéaire de chaque section), ramenée au linéaire total. Cela signifie que la donnée reflète les dates d'intervention réelle et non une fréquence moyenne de renouvellement. L'âge moyen résulte de la fréquence de renouvellement des chaussées, qui varie selon le type de réseau (plus ou moins fréquenté) et les choix des maîtres d'ouvrage.
Catégorie 1 (réseau structurant)	9,97	9,97	
Catégorie 2 (réseau principal)	8,28	7,29	
Catégorie 3 (réseau local)	11,25	10,3	

Source : département de l'Aveyron

Le conseil départemental considère que son réseau routier est globalement en bon état. Selon l'appréciation de ses services, 68 % des chaussées sont en bon état, 20 % nécessitent un entretien et seulement 9 % sont en mauvais état. Si le réseau structurant et les axes principaux sont généralement en meilleur état, le réseau de desserte locale n'est nullement délaissé et se révèle dans un état sensiblement équivalent à la moyenne départementale.

⁸⁴ Pour renseigner le tableau 35 et le tableau 36, le département de l'Aveyron a utilisé une classification de son réseau routier basée sur la grille de l'ONR (3 catégories) à partir de ses propres données basées sur une hiérarchisation en 5 niveaux. Ce travail de « conversion » est nécessaire pour mener des consolidations à l'échelle nationale dans le cadre de l'enquête de la Cour des comptes sur le réseau routier non concédé.

tableau 38 : l'état des chaussées

	Bon état		Nécessitant un entretien		Mauvais état		Non évalué	
	en km	en %	en km	en %	en km	en %	en km	en %
Global	4030	68	1131	20	513	9	202	3
Catégorie 1	385	70	101	19	54	10	8	1
Catégorie 2	326	80	45	11	26	6	13	3
Catégorie 3	3319	67	986	20	433	9	180	4

Source : département de l'Aveyron

7.3.2.2. Les ouvrages d'art

La mise en place de la surveillance systématique des ponts depuis le début des années 1990 permet aujourd'hui à la collectivité d'avoir une bonne connaissance de l'état de son patrimoine. Dans l'ensemble, elle considère que 80 % des ouvrages d'art ne posent pas de problèmes importants et se trouvent dans un état bon ou moyen, 20 % du patrimoine, en mauvais ou très mauvais état, nécessitant des interventions.

tableau 39 : l'état des ouvrages d'art

Classement	Au 31 décembre 2017				Au 31 décembre 2018				Au 31 décembre 2019				Observations	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		
Nombre de ponts	Béton armé	415	27	31	1	416	27	31	1	416	27	31	1	Le système de notation est celui retenu par le CEREMA dans le cadre de l'observatoire national de la route: 1 (ouvrage en bon état structure) 2 (ouvrage dont la structure présente des défauts nécessitant des travaux d'entretien spécialisé) 3 (ouvrage dont la structure est altérée et qui nécessite des travaux de réparation) 4 (ouvrage dont l'altération de la structure peut conduire à une réduction de la capacité portante à court terme). La déclinaison par type de structure permet d'identifier des fragilités particulières.
	Béton pré-contraint	26	0	0	0	26	0	0	0	26	0	0	0	
	Maçonnerie	527	69	90	15	533	67	88	13	541	63	84	13	
	Buses métalliques	114	10	21	1	122	2	21	1	126	2	17	1	
	Buses béton	27	1	3	0	28	1	3	0	28	1	3	0	
Métal et mixte	32	8	2	0	32	8	2	0	32	6	2	0		
Nombre de murs de soutènement	5366		40	30	5359		48	30	5371		43	25		

Source : département de l'Aveyron

Depuis 2014, il peut être relevé :

- une amélioration de l'état des ponts à structure particulière (béton précontraint, suspendu, béton armé) ;
- une amélioration de l'état des ponts dont le niveau de service est important ;
- une forte disparité entre les ponts importants (11 % en mauvais ou très mauvais état) et les ponts courants (23 % en mauvais ou très mauvais état).

L'analyse des procès-verbaux (PV) détaillés rédigés à l'issue de chaque inspection permet de relever les problématiques qui affectent les ponts considérés en mauvais ou en très mauvais état. Les ponts à buse métallique sont ceux qui présentent les pathologies les plus rapidement évolutives. Les PV proposent systématiquement des actions de sauvegarde pour corriger les défauts constatés.

Selon les services du conseil départemental, aucun ouvrage d'art, même identifié en mauvais ou très mauvais état, ne poserait de problème de sécurité pour les usagers de la route et ne nécessiterait de limitation de son accès. Cependant, la collectivité pourrait analyser l'évolution du trafic routier sur les ouvrages d'art classés en mauvais ou en très mauvais état afin de s'assurer que la circulation constatée reste compatible avec l'état de l'infrastructure et ne nécessite pas la présence d'une signalétique adaptée.

7.4. Le trafic et la relation avec les usagers

7.4.1. La mesure et la gestion du trafic

Sur le réseau structurant (catégories A, B et C, soit un linéaire de 969 km), le conseil départemental dispose de 62 stations de comptage permanentes de type SIREDO⁸⁵. Sur le réseau de desserte locale (catégories D et E, soit un linéaire de 4 941 km), 174 sections de voies ont été identifiées et sont comptées tous les trois ans, soit 58 sections par an. Chacune de ces sections est comptée au cours de l'année durant quatre périodes de deux semaines, réparties au printemps, en été, en automne et en hiver, afin d'obtenir une valeur moyenne représentative.

En complément, divers comptages ponctuels ou analyses de vitesse sont réalisés en cours d'année. À titre d'exemple, en 2019, 116 comptages ponctuels et 44 analyses de vitesse ont été réalisés à l'aide de radars de comptages capables de différencier les véhicules (poids-lourds, véhicules légers), tout en les dénombrent, et de mesurer les vitesses.

Ces données sont utilisées pour établir une cartographie annuelle des trafics et suivre leur évolution sur plusieurs années. Sur la période 2014-2019, le trafic global (tous véhicules confondus) a ainsi augmenté de 5,9 % sur l'ensemble du département (de 3,8 % pour le seul trafic des poids-lourds).

7.4.2. Les relations avec les usagers

De façon classique, le conseil départemental a créé un site internet dédié aux informations routières : « www.inforoute12.fr ». Il permet de visualiser en temps réel l'état du réseau grâce aux relevés effectués sur le terrain par les équipes de la collectivité. Il est particulièrement consulté lorsque les conditions météorologiques se dégradent, notamment en hiver, période pendant laquelle les données sont actualisées plusieurs fois par jour. En cas de crise, le conseil départemental utilise également son compte *Twitter* pour diffuser des informations utiles à ses 3 440 abonnés.

Les relations avec les usagers de la route restent réduites. Le compte *Facebook* de la collectivité permet de recueillir les avis et doléances de la population, mais n'est que peu utilisé. Il est probable que les habitants s'adressent parfois directement, et de façon non formalisée, aux élus du conseil départemental pour signaler des difficultés liées à l'état du réseau routier. Le conseil départemental n'a pas mis en place de comités permettant de recueillir de façon plus structurée l'avis des habitants de l'Aveyron sur leur réseau routier départemental. Dans ses réponses aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur précise toutefois que les usagers de la route sont consultés lors d'opérations de renouvellement ou de rectification de tracés.

⁸⁵ Système informatisé de recueil de données routières.

7.4.3. La sécurité routière

7.4.3.1. L'évolution contrastée des données de la sécurité routière

Si la sécurité routière relève d'abord de la compétence de l'État, le conseil départemental de l'Aveyron participe à la politique de lutte contre l'insécurité routière.

Le schéma directeur routier synthétise les différentes actions menées par la collectivité :

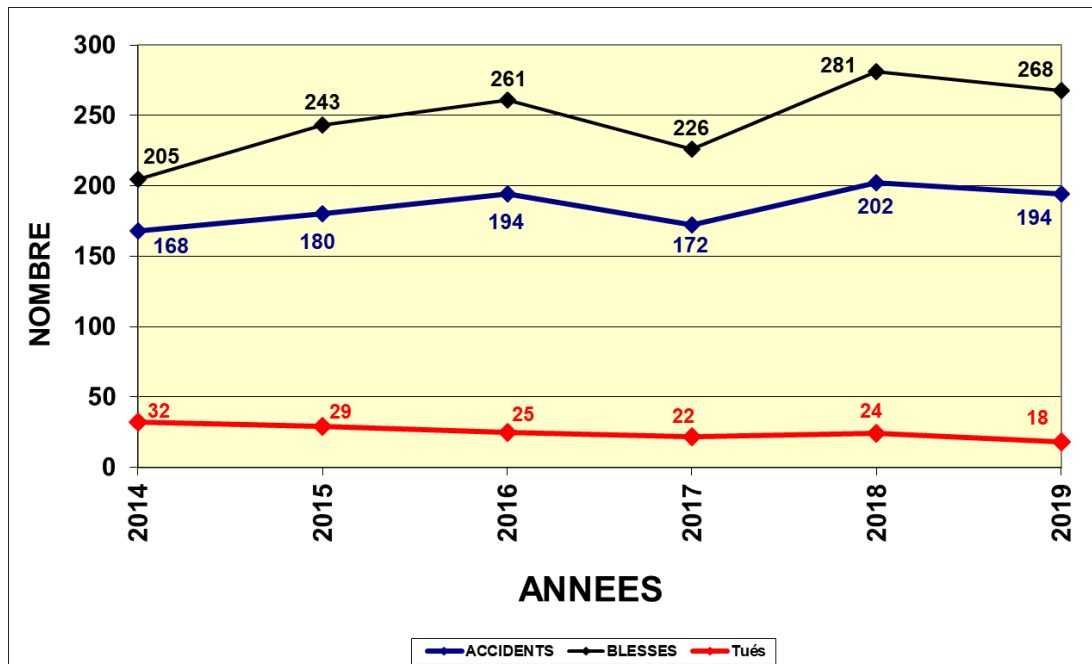
- en matière d'équipements de sécurité, une attention forte aux dispositifs de prévention (marquage routier, signalisation verticale, balisage, dispositifs de retenue, écrans de protection motocyclistes, etc.) ;
- en matière d'aménagements routiers, des opérations spécifiques basées sur les données d'accidentologie : aménagements de carrefours, suppression d'obstacles latéraux, rectification de virages dangereux, aménagement de créneaux de dépassement, etc. ;
- en matière d'urbanisme, une vigilance sur les accès au réseau départemental, en particulier dans la mise en œuvre de zones d'activités industrielles ou commerciales ;
- enfin, la gestion de la sécurité dans les tunnels implique la participation du conseil départemental à des exercices, sous l'autorité de la préfecture.

Les aménagements réalisés pour améliorer la sécurité routière sur les routes du département représentent chaque année des montants financiers importants. Sur l'exercice 2019, près de 5 M€ ont ainsi été consacrés à des aménagements routiers visant à réduire l'accidentologie⁸⁶ (aménagement du tracé sur la RD42 pour 396 k€, aménagement du carrefour à Ceyrac sur la RD59 pour 428 k€, etc.). Parallèlement, toujours en 2019, 1,3 M€ a été consacré à la signalisation de sécurité sur les routes départementales.

Néanmoins, au-delà des engagements de principe, le conseil départemental de l'Aveyron ne s'est pas doté d'objectifs précis en matière de lutte contre l'insécurité routière et ne dispose pas d'un plan spécifique relatif à la sécurité routière. Or l'analyse des données de l'accidentologie, consolidées par les services de la préfecture, met en évidence une évolution contrastée dans le département de l'Aveyron depuis 2014. Si le nombre de tués sur les routes du département, qui constitue l'indicateur le plus repris par les médias, a tendance à baisser sur la période contrôlée, les autres indicateurs, eux, se dégradent.

⁸⁶ Ces montants englobent cependant les aménagements réalisés pour améliorer la sécurité des usagers de la route et la sauvegarde de la chaussée.

graphique 2 : les données de la sécurité routière (2014-2019)



Source : CRC d'après les données du département

Le nombre de tués sur le réseau routier de l'ensemble du département (routes nationales et traversées d'agglomération comprises) a certes diminué, passant de 32 à 18 victimes de 2014 à 2019, mais le nombre d'accidents a progressé (de 168 à 194, soit une hausse de 16 %), de même que le nombre de blessés sur les routes (de 205 à 268, soit une hausse de 31 %).

Dans ces conditions, le conseil départemental de l'Aveyron pourrait renforcer sa politique de lutte contre l'insécurité routière. Certes, les actions à envisager relèvent principalement des services de l'État, mais la collectivité pourrait davantage structurer sa stratégie en se dotant d'un plan dédié. Celui-ci, à partir d'une analyse fine des données d'accidentologie, pourrait proposer des actions concrètes dans une perspective pluriannuelle et déterminer des objectifs précis. Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur indique que les services du département effectuent un suivi de l'accidentologie sur le territoire⁸⁷, en analysant les causes de l'accidentologie après chaque accident mortel survenu sur les routes du département, et proposent des interventions sur les infrastructures lorsque cela s'avère nécessaire.

7.4.3.2. L'évolution de la vitesse maximale autorisée

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le code de la route prévoit que, hors agglomérations, la vitesse des véhicules est limitée à 80 km/h hors autoroutes ou routes à deux fois deux voies séparées par un terre-plein central⁸⁸.

Cette réduction de la vitesse maximale autorisée est destinée à faire baisser la vitesse moyenne sur le réseau secondaire, sur lequel se produisent 55 % des accidents mortels. L'impact sur l'accidentologie de cette mesure devait être évaluée au terme d'une période de deux ans de mise en œuvre. Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités promulguée le 24 décembre

⁸⁷ Suivi effectué grâce notamment à un accès aux données du portail *Accidents Traxy* tenu par l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

⁸⁸ Article R. 413-2.

2019, le Parlement a introduit dans le CGCT un nouvel article⁸⁹ qui prévoit que le président du conseil départemental peut fixer, pour des sections de route hors agglomérations relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse moyenne autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route. Cette décision doit prendre la forme d'un arrêté motivé du président, pris après avis de la commission départementale de la sécurité routière que préside le préfet⁹⁰, sur la base d'une motivation précise appuyée par le résultat d'une étude d'accidentologie pour chacune des sections de route concernées.

Dans ce cadre, et malgré une évolution contrastée des données de l'insécurité routière, le président du conseil départemental de l'Aveyron envisage de relever la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur une partie du réseau routier départemental. Un travail d'identification des itinéraires sur lesquels cette mesure s'appliquerait, basé sur une étude de l'accidentologie, est en cours de réalisation et a été finalisé fin 2020. Le conseil départemental a relevé la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur un linéaire d'environ 1 000 km, ce qui correspond à 17 % du réseau routier départemental.

Il n'appartient évidemment pas à la chambre d'émettre un jugement sur le souhait affiché par la collectivité de relever la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur une partie de son réseau. La chambre regrette simplement qu'il n'existe aucun cadrage national, ni aucune méthodologie commune entre les départements, permettant d'harmoniser les critères de sélection des itinéraires pouvant être relevés à 90 km/h. Entre les départements qui maintiennent la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur tout leur linéaire, ceux qui la relèvent à 90 km/h sur tout leur linéaire et ceux qui la relèvent sur une partie de leur réseau, il n'est pas certain que l'utilisateur de la route s'y retrouve aisément. Au cas d'espèce, la proposition en cours de préparation pendant l'instruction ayant été définitivement adoptée par le président du conseil départemental de l'Aveyron, l'utilisateur de la route sera inévitablement confronté à de multiples changements de vitesse maximale autorisée, notamment aux croisements entre deux routes départementales⁹¹.

Enfin, les modifications de la vitesse maximale autorisée induisent un coût financier lié à l'installation de nouveaux panneaux. Au 1^{er} juillet 2018, avec la mise en place de la limite à 80 km/h sur l'ensemble du réseau, l'investissement est resté limité à 26 k€. En effet, seules les sections à deux fois deux voies restant à 90 km/h ont dû être identifiées. Le relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur 1 000 km de routes départementales ayant été adopté, la collectivité devra apposer 400 nouveaux panneaux, pour un coût d'environ 200 k€.

7.5. La politique d'entretien et d'exploitation sous contrainte renforcée

7.5.1. La définition des niveaux de service

La viabilité de la route recouvre les actions d'exploitation, d'entretien courant et de conservation du domaine public routier départemental. Ce sont soit des interventions d'urgence destinées à faire face à des événements non programmables (dénéigement, accidents, etc.), soit des interventions programmables (fauchage élagage, etc.).

⁸⁹ Article L. 3221-4-1 du CGCT.

⁹⁰ Il s'agit uniquement d'un avis simple.

⁹¹ La direction des routes et des infrastructures a indiqué être fréquemment sollicitée par des éditeurs de cartographie pour GPS qui souhaitent proposer des mises à jour rapides à leurs utilisateurs.

Ces missions sont définies dans cinq plans d'intervention qui précisent les niveaux de service à l'utilisateur retenus par le conseil départemental ainsi que les méthodes de mise en œuvre. De façon générale les niveaux de service différencient le réseau structurant du réseau de desserte locale.

7.5.1.1. Le plan d'intervention « viabilité hivernale » (PIVH)

Le PIVH organise les interventions hivernales :

- astreinte hivernale de mi-novembre à mi-mars autour d'un coordonnateur et de trois chefs d'astreinte pour chaque subdivision ;
- prise de décision de déclenchement de l'intervention sur la base :
 - des patrouilles réalisées sur le réseau,
 - des prévisions météorologiques à partir d'un site dédié à la météo routière ;
- interventions de déneigement ou de déverglçage selon les niveaux de services retenus par le conseil départemental. Exemple : en viabilité hivernale, du sel est épandu uniquement sur les itinéraires structurants (environ 1 000 km) ;
- information des usagers sur les conditions de circulation accessible sur le site du conseil départemental, rubrique Inforoute⁹², ou sur téléphonie mobile.

7.5.1.2. Le plan d'intervention « surveillance active » (PISA)

Le PISA organise les missions de surveillance générale du réseau :

- 11 centres de surveillance active, qui ont pour mission de surveiller le réseau selon une fréquence adaptée à chaque catégorie de route, de signaler le danger, d'informer des dysfonctionnements et d'effectuer la maintenance courante ;
- une astreinte « dite d'été » est mise en place de mars à novembre. Elle est composée d'un chef d'astreinte et de trois équipes d'intervention pour chaque subdivision ;
- des interventions curatives mécanisées réalisées par les centres routiers (par exemple les chantiers réalisés au Point A temps automatique (PATA) ou à l'enrobeur-projeteur pour la réparation des nids de poules, de rives ou des faïençages).

7.5.1.3. Le plan d'intervention « végétation » (PIV)

Le PIV définit les modalités de programmation et d'exécution des travaux d'entretien de la végétation du domaine public routier. Les principales interventions sont :

- le fauchage sur accotement et sous les glissières de sécurité ;
- le débroussaillage des fossés et des talus ;
- le traitement chimique ponctuel des ouvrages et des équipements de la route ;
- l'élagage au lamier des arbres dépendant du domaine public routier ainsi que certaines opérations ciblées de taille/élagage (PICE).

⁹² inforoute.aveyron.fr.

7.5.1.4. Le plan d'intervention « convergence des efforts » (PICE)

Le PICE organise toutes les actions complémentaires et préalables aux opérations de sauvegarde en vue de la remise à niveau de l'ensemble des ouvrages de la route :

- assainissement et accotements ;
- signalisation et équipements de sécurité ;
- ouvrages d'art et de soutènement.

7.5.1.5. Le plan d'intervention « ouvrages d'art » (PIOA)

Le PIOA définit les modalités de gestion et d'entretien du patrimoine que constituent les ouvrages d'art. Les ouvrages concernés sont les suivants : les ponts, les murs de soutènement, les tunnels, les sites particuliers de confortement ou de drainage, les déblais et remblais de grande hauteur. Les missions qui relèvent du PIOA se déclinent en plusieurs opérations :

- recensement du patrimoine ;
- surveillance périodique et inspection détaillée ;
- méthodes d'évaluation ;
- entretien courant.

7.5.2. L'exercice de programmation des opérations d'entretien

7.5.2.1. La méthodologie retenue

Le processus de programmation des opérations d'entretien s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par le schéma routier départemental : améliorer les temps de parcours, améliorer la qualité du réseau routier, améliorer la sécurité routière.

Sur une enveloppe d'investissement de l'ordre de 45 M€ par an, la majorité des crédits alloués est destinée aux travaux de voirie qui représentent chaque année entre 75 % et 80 % des crédits consommés.

tableau 40 : la part des investissements consacrés aux travaux de voirie (en €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions d'équipement versées (dont RN88)	8 221 858	2 654 759	5 426 057	6 625 400	1 961 778	5 007 981
Frais d'étude voirie	651 541	918 452	875 018	1 041 180	1 212 227	904 452
Acquisitions foncières voirie	379 832	415 041	272 614	276 429	242 292	168 465
Travaux de voirie	31 972 533	34 112 633	30 004 438	37 551 092	40 035 175	34 955 835
Autres dépenses d'investissement voirie	2 452 078	2 367 959	1 982 241	2 207 851	2 583 192	2 187 567
Total des dépenses d'investissement de voirie	43 677 843	40 468 844	38 560 369	47 701 953	46 034 664	43 224 300

Source : CRC d'après les données du département

Le programme de réparation des voiries, avec des montants alloués de 11 à 13 M€ par an entre 2014 et 2019, recouvre les travaux d'entretien préventifs et les travaux d'entretien curatifs.

Le programme annuel d'entretien est établi par la direction des routes et des infrastructures (DRI) en fonction des besoins exprimés par les services sur le terrain. En pratique, l'activité de la DRI fait l'objet d'une programmation détaillée au travers de la construction d'un état prévisionnel. Cette démarche permet de planifier l'ensemble des travaux associés aux problématiques d'entretien courant et de grosses réparations, qu'ils soient réalisés par la régie ou externalisés.

L'état prévisionnel est une prévision annuelle et globale des besoins liés à l'entretien routier. Dans le détail, chaque subdivision présente son propre état prévisionnel à la DRI qui les analyse et répartit les moyens financiers au sein d'un état prévisionnel global et consolidé, dans le respect de l'enveloppe qui lui est allouée. La DRI ouvre à chaque subdivision un montant financier lui permettant d'assurer l'entretien des voiries de son territoire. Les états prévisionnels validés sont ensuite exécutés sur l'année au sein de chaque subdivision. Ils peuvent être ajustés ou modifiés en fonction des événements et des marges financières qui peuvent apparaître en cours d'année.

La méthodologie fait débiter la démarche par l'analyse des missions obligatoires puis se décline vers les autres missions. Les différents bilans réalisés dans le cadre du suivi d'activité permettent de vérifier la cohérence des états prévisionnels.

7.5.2.2. Une nette amélioration du taux d'exécution des dépenses d'investissement

De façon générale, la méthodologie retenue, ainsi que le choix d'une programmation en AP/CP⁹³ à partir de 2018, ont permis à la direction des routes et des infrastructures d'améliorer significativement le taux d'exécution de ses dépenses d'investissement depuis 2014.

tableau 41 : le taux d'exécution des dépenses d'investissement sur la voirie (en €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant programmé	86 507 225	83 967 473	67 586 968	70 768 955	52 648 217	46 968 824
Montant exécuté	43 779 528	40 568 882	38 716 200	47 806 161	46 125 402	43 389 870
Taux d'exécution	50,6%	48,3%	57,3%	67,6%	87,6%	92,4%

Source : CRC d'après les données du département

Le taux d'exécution, qui n'était que de 50 % en 2014, est de plus de 92 % en 2019. Si le niveau des dépenses d'investissement en général, et des dépenses liées aux opérations d'entretien en particulier, est resté constant sur l'ensemble de la période 2014-2019, le taux d'exécution s'est nettement amélioré. Cette amélioration est liée à une volonté de la DRI de programmer ses opérations d'entretien au plus près de ses besoins.

⁹³ Autorisations de programme / crédits de paiement.

tableau 42 : détail du taux d'exécution des dépenses d'investissement sur la voirie (2019, en €)

Programmes	BP 2019	CA 2019	Taux d'exécution	Commentaires
Aménagements de RD en traverse	1 587 986	1 178 267	74,20%	Aides apportées aux communes au titre de l'aménagement des RD en traverse d'agglomération qui sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale
Déviation d'Espalion	369 526	353 030	95,54%	
Acquisition de matériels, outillages et véhicules	2 251 617	2 234 231	99,23%	Véhicules du parc départemental
Frais d'études	1 118 298	904 452	80,88%	Diverses études dans le cadre de l'aménagement des routes
Événements exceptionnels	2 834 287	2 731 164	96,36%	Il s'agit essentiellement de travaux de confortement et de rectification de tracé.
Frais d'insertion	122 226	118 906	97,28%	
Travaux de modernisation de la voirie	2 161 084	2 134 924	98,79%	Il s'agit notamment d'aménagement de giratoires ou de transitions entre ancienne et nouvelle N88
Opérations diverses sur voirie	224 223	197 859	88,24%	Travaux de déplacement des réseaux d'eau potable sur la liaison Rodez - Causse Comtal
Opérations de sécurité	6 147 977	4 969 994	80,84%	Il s'agit de travaux d'aménagement de tracés, de carrefours pour des raisons de sécurité
Signalisation de sécurité	1 336 077	1 322 470	98,98%	
Ouvrages d'art	1 209 003	1 086 158	89,84%	Opérations d'entretien et de réparation des ouvrages d'art
Programmes quiquennaux	2 144 353	1 986 257	92,63%	Correspond à l'aménagement de nouvelles voies et de nouveaux carrefours
Subvention RN88	3 631 856	3 631 856	100,00%	Le département participe aux côtés de l'Etat et de la région au doublement de la RN88. Il verse une participation financière sous la forme de fonds de concours pour la section entre le viaduc de Viaur et Rodez (23,08 % de l'investissement total, soit 49,615 M€).
Liaison Rodez-Causse Comtal (RN88)	9 791 951	8 810 299	89,97%	Le département réalise et finance à 100 % le dédoublement de la RN88 sur la section Rodez - Causse Comtal, sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.
Opérations de sauvegarde (chaussées)	11 591 655	11 561 538	99,74%	Travaux d'entretien et de réparation des chaussées
Divers	446 705	168 465	37,71%	
TOTAL	46 968 824	43 389 870	92,38%	

Source : CRC d'après les données du département

Sur l'exercice 2019, le taux d'exécution des travaux d'entretien et de réparation des voiries est proche de 100 %. Par le biais des états prévisionnels, la DRI est en capacité d'effectuer une programmation fine de ses opérations d'entretien, très proche de ses besoins effectifs. De façon marginale, les événements exceptionnels qui surviennent en cours d'année sont pris en compte à l'occasion des décisions modificatives adoptées par la collectivité⁹⁴.

Il est à noter que les événements survenus en 2020 obligent la DRI à un exercice inédit. En raison de la crise sanitaire, le conseil départemental a adopté, en juillet 2020, une décision modificative (DM1) qui a de forts impacts sur la programmation des investissements réalisés au sein de la DRI. En effet, cette dernière a dû proposer dans ce cadre un ajustement à la baisse de ses dépenses d'investissement programmées en 2020. En retirant l'ensemble de ses opérations non engagées, la DRI a réduit son enveloppe de 5 M€, soit environ 12 % des montants initialement programmés. À ce stade, l'ajustement proposé implique des reports d'opération sans incidence immédiate sur la stratégie d'entretien du réseau routier départemental.

⁹⁴ À titre d'exemple, entre septembre et octobre 2014, le sud du département de l'Aveyron a subi plusieurs épisodes de pluies intenses qui ont nécessité des interventions de sauvegarde en urgence en fin d'année sur le réseau routier. La collectivité a dû adopter une décision modificative en toute fin d'exercice accordant 150 k€ de crédits supplémentaires.

7.5.2.3. Le suivi des opérations d'entretien

Le suivi de l'activité est assuré à l'aide du logiciel de comptabilité analytique Prosper. Abondé au niveau de chaque centre d'exploitation, il permet une gestion et une connaissance précises des différents coûts d'entretien du réseau. Le bilan réalisé annuellement retrace les activités des centres d'exploitation et permet notamment d'analyser l'emploi du personnel, l'utilisation des matériels et calcule les coûts unitaires. L'externalisation est donc privilégiée lorsque les coûts des opérations d'entretien font ressortir la pertinence économique de l'externalisation.

La bonne exécution des opérations d'entretien confiées à des prestataires externes est facilitée par la présence, en interne à la DRI, d'un laboratoire. Le laboratoire effectue la vérification technique de la bonne exécution des prestations, en réalisant des prélèvements et sondages sur toutes les opérations effectuées par les services ou externalisées. L'action du laboratoire, qui est resté un service interne à la DRI, permet d'assurer la bonne exécution des cahiers des charges.

7.5.2.4. Une adéquation entre l'analyse de l'état des chaussées et la programmation des opérations d'entretien à formaliser

Si la collectivité précise qu'elle programme ses opérations d'entretien en fonction des relevés de terrain réalisés par ses équipes et son prestataire externe, il n'existe aucune méthodologie détaillée matérialisant une telle démarche. En l'absence d'un outil centralisé recensant de façon globale l'état des chaussées, l'adéquation entre les constats effectués sur place et la programmation des travaux d'entretien reste par conséquent à formaliser et à affiner.

Si la collectivité précise qu'elle programme ses opérations d'entretien en fonction des relevés de terrain réalisés par ses équipes et son prestataire externe, il n'existe aucune méthodologie détaillée formalisant le lien entre l'analyse de l'état des chaussées et la programmation des travaux d'entretien. La démarche actuellement entreprise pour analyser et cartographier l'état général des chaussées pourrait permettre de formaliser l'adéquation entre les constats effectués sur place et la programmation des travaux d'entretien.

Recommandation

5. Définir une méthodologie détaillée permettant de formaliser l'adéquation entre l'état des chaussées et la programmation des travaux d'entretien. *Non mise en œuvre.*

7.5.3. L'exploitation des réseaux

L'exploitation des réseaux s'opère à l'échelle des subdivisions⁹⁵. L'organisation tient compte des contextes propres à chaque territoire (caractéristiques du réseau, conditions topographiques et météorologiques, etc.).

À titre d'exemple, les subdivisions « nord » et « centre » se situant sur des territoires davantage soumis à l'enneigement ont une attention particulière aux dispositifs de viabilité

⁹⁵ Voir également le paragraphe 7.6.1.

hivernale. Ces deux subdivisions bénéficient donc de moyens spécifiques pour le déneigement (saleuses notamment) et d'une plus forte logistique pour l'achat et le stockage des consommables en hiver (sel en particulier). La subdivision « centre » est celle qui a la plus petite superficie, et donc le linéaire de réseau le plus faible, mais elle concentre davantage d'itinéraires structurants, qui convergent sur Rodez. Ses capacités d'intervention sont donc renforcées dans la mesure où elle bénéficie d'un nombre équivalent d'agents pour une superficie et un linéaire plus réduits. Enfin, la subdivision « sud », marquée par un réseau plus urbain autour de Millau, a concentré des moyens humains sur ce secteur.

Au sein des subdivisions, divisées chacune en trois secteurs, l'unité opérationnelle d'exploitation du réseau routier est le centre d'exploitation. Le conseil départemental dispose de 30 centres d'exploitation, soit 1 à 3 par secteur en fonction de ses caractéristiques et de sa superficie. Chaque centre d'exploitation compte de 6 à 13 agents.

Le conseil départemental s'est doté d'un outil de suivi d'activité par géolocalisation nommé ERAS 12⁹⁶. Ce système est composé d'une interface centralisée et de tablettes numériques utilisées par les agents sur le terrain. Il permet de géolocaliser et de suivre l'avancement de certaines missions (surveillance du réseau, fauchage débroussaillage, viabilité hivernale), qu'elles soient réalisées par les équipes en régie ou par les entreprises mandatées par la collectivité. Le système permet également de faciliter la saisie d'informations (constats de surveillance, relevés divers, etc.) et constitue une aide à la conduite (alerte obstacles en viabilité hivernale, zones à saler, alerte en cas d'immobilisation du véhicule, etc.).

7.6. Les moyens employés et l'organisation

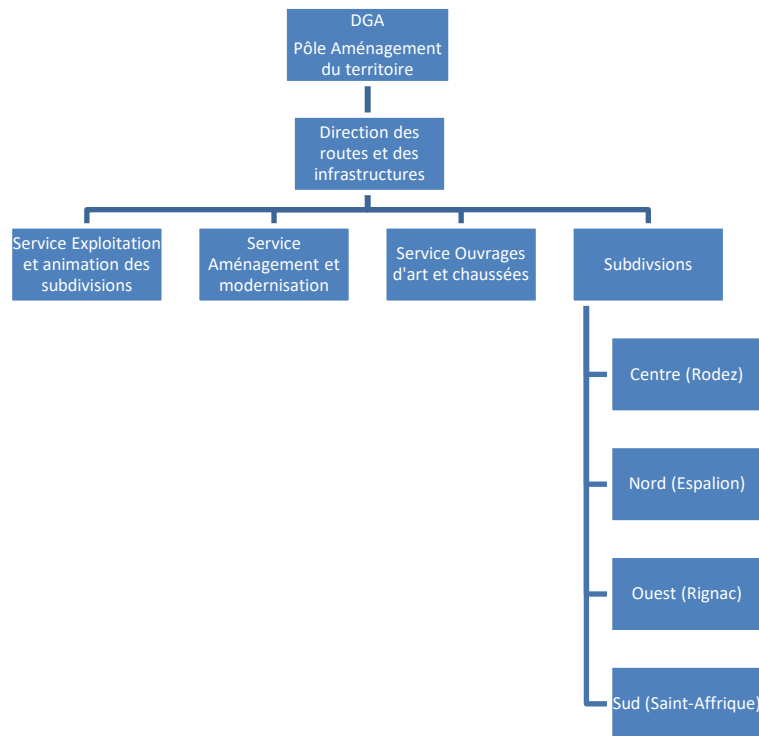
7.6.1. L'organisation administrative et territoriale

La DRI est rattachée au pôle « aménagement du territoire » qui constitue l'une des directions générales adjointes du conseil départemental⁹⁷.

L'organisation de la DRI répond à une double logique de spécialisation et de territorialisation. Elle s'articule autour de trois services compétents sur l'ensemble du département et de quatre subdivisions territoriales.

⁹⁶ ERAS = Entretien du réseau assisté par satellite. Il s'agit d'un logiciel conçu en interne par le département de l'Aveyron et développé avec l'appui d'un prestataire informatique.

⁹⁷ Les intitulés des différentes directions ont été revus à l'occasion d'une mise à jour de l'organigramme du département début 2020. La précédente dénomination de la direction en charge des routes était DRGT : direction des routes et des grands travaux.

graphique 3 : organigramme des services en charge des routes départementales

Source : CRC d'après l'organigramme général des services du département de l'Aveyron

Les subdivisions structurent le département en quatre territoires (le centre, le nord, l'ouest et le sud), chacun étant eux-mêmes divisés en trois secteurs. Chaque subdivision est en charge de la surveillance et de l'exploitation de la route, ainsi que de l'établissement et du suivi d'un état prévisionnel territorial. Les subdivisions effectuent les travaux courants, alors que les tâches plus spécialisées sont effectuées par le service en charge des chaussées et des ouvrages d'art. Les travaux effectués en régie restent réduits, les grosses réparations et les nouveaux aménagements étant confiés à des prestataires externes sous forme de marchés publics.

Le maillage territorial (quatre subdivisions elles-mêmes divisées en trois secteurs, chacun de un à trois centres d'exploitation) permet une exploitation et un suivi du réseau au plus près du territoire. Cette organisation pyramidale, héritée des anciennes directions départementales de l'équipement (DDE), a été rationalisée en 2017 : le nombre de centres d'exploitation a été abaissé de 37 à 30 et le nombre de subdivisions de 13 à 4.

Le département dispose d'un laboratoire⁹⁸, rattaché au service des ouvrages d'art et chaussées, qui compte cinq agents. Le laboratoire intervient sur tous les projets routiers :

- en phase de conception, il réalise des essais de diagnostic et d'état initial, ce qui permet d'affiner le choix et le dimensionnement des structures des chaussées à mettre en place, qu'il s'agisse d'un projet neuf ou d'un renforcement. De telles interventions permettent notamment d'améliorer la rédaction des cahiers des charges pour toutes les opérations qui sont externalisées ;
- en phase de réalisation, il effectue un contrôle des matériaux utilisés, pour s'assurer de leur conformité, ainsi qu'un contrôle de leur mise en œuvre. De telles interventions permettent de contrôler la mise en œuvre des différents chantiers ;

⁹⁸ Le conseil départemental de l'Aveyron est l'un des rares départements à avoir conservé un laboratoire en régie. Au sein de la région Occitanie, outre l'Aveyron, seuls les départements du Gard et de la Haute-Garonne en ont conservé un.

- enfin, il intervient dans le domaine de l'exploitation routière, par exemple en effectuant des relevés de profondeur de gel pendant la période hivernale ; les informations collectées sont essentielles à la mise en œuvre de mesures conservatoires de type barrière de dégel⁹⁹.

Malgré des effectifs modestes, l'activité du laboratoire est soutenue et des interventions sont réalisées sur l'ensemble des opérations routières, à l'exception des interventions qui demandent une technicité dont il ne dispose pas (recherche d'amiante par exemple). La présence d'un laboratoire en interne permet au conseil départemental de conserver une forte réactivité en période hivernale et un suivi étroit de ses marchés.

7.6.2. La gestion des ressources humaines

À l'issue des différents transferts de personnels en provenance des services de l'État opérés dans le cadre de l'acte II de la décentralisation¹⁰⁰, la direction des routes et des infrastructures comptait 489 agents en 2010.

Le conseil départemental de l'Aveyron a entrepris un effort de rationalisation qui a permis de réduire progressivement le nombre d'agents en charge du réseau routier. En 2019, la DRI compte 403 agents pour 392,8 ETP. Le nombre d'ETP a diminué sur l'ensemble de la période examinée, passant de 414,2 en 2014 à 392,8 en 2019, soit une diminution de 5,2 %.

Sur l'ensemble des effectifs de la DRI, environ 60 % (238 ETP pour 210 agents, hors personnel d'encadrement) sont directement affectés à l'exploitation des routes¹⁰¹ et rattachés à l'un des 30 centres d'exploitation (environ 8 ETP par centre d'exploitation en moyenne).

⁹⁹ Une barrière de dégel consiste à fermer une voie routière qui a été affectée par un gel qui a traversé l'ensemble de sa structure au moment du dégel. En effet, laisser les véhicules rouler sur une voie dont le sous-sol a gelé puis dégelé (ce qui la rend instable) peut l'affecter irrémédiablement.

¹⁰⁰ En 2007, les agents de la DDE, en 2010 les agents du parc départemental.

¹⁰¹ Soit un ratio de 3,5 agents d'exploitation pour 100 km.

tableau 43 : les effectifs en ETP

en ETP	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total d'agents permanents de l'entité	1 654,40	1 658,10	1 629,80	1 622,10	1 605,70	1 602,90
<i>dont nombre d'agents permanents affectés à la voirie</i>	414,2	411,1	402,1	393,5	393,4	392,8
<i>dont agents permanents exerçant des missions de maîtrise d'œuvre (études)</i>	23,8	24,8	25	24,8	24,8	24,8
<i>dont agents permanents exerçant des missions de maîtrise d'œuvre (suivi de travaux)</i>	24,8	23,8	23,8	23,6	22,8	24
<i>dont agents permanents travaillant directement sur la route.</i>	260	251	249,67	237,08	241,53	238,16
<i>dont agents permanents affectés au matériel de voirie</i>	15	15	15	15	15	15
Coût unitaire moyen d'un ETP travaillant sur la route			36 106,09	37 559,28	39 441,71	39 723,23
ETP dédiés à la VH	79,9	102,1	81	106,8	106	Non disponible
<i>dont agents non permanents</i>	1,3	1,3	1,3	1,3	2	1,3

Source : département de l'Aveyron

La direction des routes et des infrastructures concentre 24 % des emplois permanents du conseil départemental.

La masse salariale des effectifs de la voirie s'élève à 16,9 M€ en 2019, en très faible augmentation depuis 2014, la réduction du nombre d'ETP ayant permis de compenser l'effet du GVT¹⁰². Globalement, la part des dépenses de personnel consacrées à la voirie représente 22 % des charges de personnel de la collectivité en 2019, ratio qui a tendance à se réduire depuis 2014, la masse salariale globale croissant plus rapidement que celle des effectifs de la voirie.

7.6.3. Les moyens matériels

Le parc des véhicules a été transféré au conseil départemental le 1^{er} janvier 2010. Au 1^{er} janvier 2020, il s'élève à 391 véhicules.

¹⁰² GVT : glissement vieillesse-technicité.

tableau 44 : le parc de véhicule de la direction des routes et des infrastructures (2020)

Type	Nombre	Age moyen
Véhicules Légers	82	4 ans
Véhicules Utilitaires Légers	96	4 ans
Véhicules Utilitaires - Fourgons	23	5 ans
Camions de 6,5 Tonnes (VH)	42	8 ans
Camions de 19 Tonnes (VH)	68	8 ans
Tracteurs épareuses	23	6 ans
Tractopelles	30	8 ans
Chargeurs balayeuses	17	17 ans
Pelle	5	7 ans
Niveleuse	1	12 ans
Fraises	4	35 ans

Source : CRC d'après les données fournies par le département

Le rythme de renouvellement du matériel roulant est fixé au maximum à 12 ans ou 10 000 heures pour les camions, et à 10 ans ou 160 000 km pour les véhicules légers. La règle reste indicative, des véhicules ayant été renouvelés nettement avant ou après cette échéance, comme l'illustre l'âge moyen de certains types de véhicules.

Le conseil départemental indique tenir compte du niveau de mobilisation des véhicules et de leurs éventuels défauts initiaux, notamment pour les camions. La collectivité a conservé un atelier en régie qui lui permet de disposer en interne des compétences techniques spécifiques aux plus gros engins, compétences difficiles à trouver en externe. Les opérations d'entretien peu techniques, en particulier sur les véhicules légers (type vidanges) sont par contre partiellement externalisées. Le conseil départemental dispose en outre d'un logiciel de gestion qui lui permet d'assurer un suivi de chaque véhicule.

Les investissements réalisés sur les équipements de la DRI s'élèvent à environ 4,5 M€ en 2019, dont près de 2 M€ d'investissement sur le matériel roulant et près de 2,5 M€ sur l'immobilier.

tableau 45 : bilan des investissements réalisés en moyens matériels

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Matériels roulants	2 263 147	2 146 082	1 693 202	2 032 904	2 448 028	1 979 952
Installations fixes dans les ateliers (ponts élévateurs...)	21 120	0	0	7 112	10 765	1 353
Immobilier (construction ou rénovation de centres d'exploitation)	2 675 297	2 623 300	2 110 969	1 199 928	2 553 558	2 470 029

Source : département de l'Aveyron

7.7. La commande publique

7.7.1. L'organisation interne

Créé en 2005 et rattaché au pôle « ressources et moyens », le service des marchés est compétent de la mise en concurrence jusqu'au suivi administratif de l'exécution des marchés. Il compte huit agents répartis en trois secteurs d'activité (le secteur des routes compte à lui seul la moitié des effectifs, soit quatre agents, le secteur du patrimoine un agent et les autres domaines d'intervention deux agents). Une part importante des marchés traités par le service est donc

directement liée à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier. Le service exerce également un rôle de conseil auprès des différentes entités du conseil départemental.

Tous les marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT (c'est-à-dire la quasi-totalité des marchés dans le domaine des routes) sont saisis dans le logiciel SIS Marchés. Lors de la saisie initiale de la consultation dans l'outil, un numéro d'affaire est délivré puis, lors de l'attribution du marché, le logiciel délivre un numéro de marché en affectant une lettre dans la numérotation selon le service ou la direction à l'origine de l'achat¹⁰³.

Le service des marchés a rédigé un guide de la commande publique, destiné à l'ensemble des services « acheteurs » du département. Suite aux différentes évolutions législatives et réglementaires, notamment l'entrée en vigueur de la dématérialisation des procédures au 1^{er} octobre 2018 puis du code de la commande publique au 1^{er} avril 2019, le guide fait l'objet d'une mise à jour et une version actualisée devrait être prochainement disponible. Dans l'attente, et suite à l'augmentation du seuil de dispense des procédures de 25 000 à 40 000 € HT au 1^{er} janvier 2020, les tableaux actualisés récapitulatifs des procédures en fonction des seuils ont été diffusés à l'ensemble des services du département.

La direction des routes et des infrastructures privilégie les appels d'offres par opération pour faciliter la mise en concurrence entre un maximum d'entreprise différentes. Les marchés passés dans le domaine des routes sont donc principalement des marchés à procédure adaptée (MAPA) ou plus rarement des appels d'offres ouverts pour les plus grosses opérations (aménagement de la nouvelle deux fois deux voies Rodez - Causse Comtal par exemple). Toutes les opérations routières s'inscrivant dans le cadre de la programmation annuelle, qu'il s'agisse de grosses réparations ou de nouveaux aménagements, sont réalisées sous forme de MAPA ou d'appels d'offres ouverts. Les marchés à bon de commande sont utilisés uniquement pour le petit entretien courant, les installations de signalisation ou les opérations d'urgence non programmées.

Il est à noter que le conseil départemental a mis en place une commission *ad hoc* pour les marchés de travaux passés en MAPA d'un montant supérieur à 214 000 € HT, ce qui constitue la très grande majorité des MAPA passés dans le domaine des routes (plus de 80 %).

7.7.2. La passation des marchés de travaux routiers

La chambre a analysé un échantillon limité de marchés, à savoir quatre marchés de travaux routiers passés sous forme de MAPA, répartis sur l'ensemble du territoire départemental et mobilisant des techniques différentes de renouvellement de chaussée (enrobés à chaud ou à froid).

¹⁰³ La lettre R est utilisée pour la direction des routes et des infrastructures.

tableau 46 : présentation d'un échantillon de quatre marchés

N° Marché	Objet	Titulaire	Date conclusion	Procédure				Montan HT en €	Nombre de candidatures sur ces 4 marchés
				Choix	AAPC	Date limite remise des offres	Critères		
20-R-034	RD N° 920 - Réfection de la couche de roulement PR 33.750 à 37.215	SA Entreprise GREGORY	10/06/2020	MAPA	17/04/2020	04/05/2020	- Prix: 60% - Valeur technique: 40%	214 251,80	3 sur 4
20-R-031	RD N° 993 - Réfection de la couche de roulement PR 0.620 à 4.620	COLAS	04/06/2020	MAPA	18/02/2020	12/03/2020	- Prix: 60% - Valeur technique: 40%	259 129,00	4 sur 4
20-R-040	RD N° 68 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement PR 0.000 à PR 6.502	SNC EIFFAGE ROUTE GRAND SUD MIDI PYRENEES	17/06/2020	MAPA	20/04/2020	11/05/2020	- Prix: 60% - Valeur technique: 40%	189 420,00	4 sur 4
20-R-041	RD 502 PR 0.000 à 9.203, RD 232 PR 0.000 à 1.329, RD 183 PR 0.000 à 9.602 et RD 580 PR 11.1126 à 14.380 Réfection de la chaussée	ETPL et V	15/06/2020	MAPA	22/04/2020	11/05/2020	- Prix: 60% - Valeur technique: 40%	227 880,00	2 sur 4

Source: actes d'engagement et raprts d'analyse des offres

Si le choix de la procédure adaptée est conforme, l'analyse de ces quatre marchés appelle toutefois les observations suivantes :

Une absence d'allotissement qui génère des coûts

Le conseil départemental de l'Aveyron privilégie le recours à des consultations spécifiques à chacun des marchés et non le recours à une seule procédure portant sur des marchés allotis en fonction de l'objet et/ou du lieu géographique. Il s'agit d'une pratique coûteuse tant pour la collectivité (qui multiplie les frais de publicité, les frais de rédaction et d'analyse, etc.) que pour les entreprises candidates.

Ainsi, au cas d'espèce, une seule procédure de quatre lots (allotissement géographique) aurait pu se substituer aux quatre procédures initiées, d'autant que ces dernières ont été lancées sensiblement à la même période. Le recours à l'allotissement pourrait offrir aux entreprises candidates une meilleure visibilité leur permettant d'optimiser leurs offres, sans dégrader les conditions d'accès des PME du territoire à la commande publique.

Une insuffisante prise en compte du critère technique dans l'analyse des offres

Sur ces quatre marchés, le département a effectué un classement des offres selon deux critères : le prix des prestations assorti d'un coefficient de pondération de 0,60 et la valeur technique des prestations avec un coefficient de pondération de 0,40.

La valeur technique attribuée à chaque offre est calculée sur la valeur technique de base 100 « à laquelle on retranche des points de pénalités pour chaque renseignement absent, incomplet ou insatisfaisant » : 10 points de pénalités maximum pour l'organisation générale du chantier, 20 points pour la provenance et qualité des principales fournitures, 40 points pour les procédures et moyens d'exécution, 10 points pour les mesures en faveur du développement durable, 15 points pour les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité et l'hygiène chantier, 5 points pour le planning prévisionnel. Ainsi, la valeur technique, telle que définie, s'apparente à un critère de recevabilité et non à un véritable critère d'analyse de la valeur technique.

Pour les quatre marchés sous revus, tous les candidats ont obtenu la note maximale pour la valeur technique (40), le pouvoir adjudicateur n'ayant appliqué aucune pénalité. Ainsi,

l'attribution des marchés repose sur le seul critère du prix, celui de la valeur technique ayant été neutralisé, ce qui est contraire aux règles de la commande publique¹⁰⁴.

Dans ses réponses aux observations de la chambre, l'ordonnateur précise que le département a appliqué des pénalités sur le critère technique pour d'autres marchés. Néanmoins, les services du département ne semblent réaliser qu'une vérification formelle de la complétude des dossiers techniques. Sur l'échantillon examiné par la chambre, le conseil départemental n'a pas effectué d'analyse qualitative du critère technique et a privilégié le critère du prix dans l'attribution de ses marchés.

L'absence de négociation

Le conseil départemental a choisi de passer ces quatre marchés sous la forme de procédures adaptées mais n'a pas fait usage de l'un des avantages qu'offre cette procédure, à savoir la possibilité pour le maître d'ouvrage de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre : le prix, d'une part, y compris lorsque toutes les offres sont inférieures au montant de l'estimation, l'estimation du prix ayant pu être mal calibrée ; les aspects techniques et administratifs, d'autre part (la durée et l'organisation du chantier par exemple).

7.7.3. L'attribution des marchés de renouvellement de chaussée

La chambre a analysé l'attribution des marchés de renouvellement de chaussées, soit la part la plus importante des marchés récurrents réalisés dans le domaine routier sur les exercices 2018 et 2019. Deux procédés différents sont utilisés par les services du conseil départemental :

- les techniques d'enrobés à chaud pour le réseau structurant ;
- les techniques d'enrobés à froid pour le réseau de desserte locale.

Au total, la collectivité a passé 31 marchés de renouvellement de chaussées en 2018 (18 par enrobés à chaud, 13 par enrobés à froid), et 27 en 2019 (13 par enrobés à chaud, 14 par enrobés à froid).

7.7.3.1. L'attribution des marchés d'enrobés à chaud

Sur les marchés d'enrobés à chaud, tous réalisés sous forme de MAPA, qui mobilisent les techniques les plus lourdes et qui sont réservés aux axes structurants, six entreprises se sont positionnées en 2018 et en 2019, aussi bien des sociétés d'envergure nationale (Colas, Eurovia et Eiffage) que locales.

¹⁰⁴ Sauf exception pour l'achat de services ou de fournitures standardisés dont la qualité est insusceptible de variation d'un opérateur économique à l'autre ou si le coût est déterminé selon une approche globale (cf. article R. 2152-7 du code des marchés publics).

tableau 47 : l'attribution des marchés d'enrobés à chaud en 2018

Marchés	Montant HT du marché	Entreprises candidates					
RD994 - Capdenac	238 533,00 €	x		x	x	x	
RD911 - Giratoires	135 084,00 €	x					x
RD28 - Gabriac	395 868,00 €		x	x			x
RD911 - Les Potences	468 714,00 €	x		x	x		x
RD84 - La Labardie	192 456,00 €	x		x	x		
RD963 - St Santin	497 602,80 €	x		x	x	x	
RD1 - Lanuéjols	273 592,80 €	x		x	x	x	
RD840 - Decazeville	293 810,40 €	x		x	x	x	
RD920 - Entraygues	164 337,60 €	x		x	x	x	
RD45 - St Saturnin	174 960,00 €	x	x	x			x
RD995 - Séverac	146 184,00 €	x	x	x			x
RD900 - Brommat	145 855,50 €	x		x	x		
RD23 - Roquefort	195 612,00 €			x			x
RD221 - Decazeville	369 019,80 €	x		x	x	x	
RD994 - Rignac	462 400,80 €	x		x	x	x	
RD903 - St Jean Delnous	193 812,00 €	x		x	x		x
RD12 - Ste Radegonde	233 604,00 €	x		x	x		x
RD911 - Martiel	234 319,68 €	x			x	x	
Nombre de marchés attribués		3	2	2	2	3	6
Montant total attribué	4 815 766,38 €	583 785,90 €	570 828,00 €	486 266,40 €	696 720,48 €	1 105 155,60 €	1 373 010,00 €

Source : CRC d'après les données fournies par le département de l'Aveyron

tableau 48 : l'attribution des marchés d'enrobés à chaud en 2019

Marchés	Montant HT du marché	Entreprises candidates					
RD840 - Aeroport	147 004,08 €	x		x	x	x	
RD200 - Tunnels	597 693,60 €	x		x			x
RD922 - Loupiac	169 692,00 €			x	x	x	
RD995 - Séverac	143 970,00 €		x				x
RD992/41 - Millau	289 494,00 €						x
RD809/888 - Séverac	263 449,80 €	x					x
RD988 - Bozouls	280 941,60 €	x	x	x	x		x
RD911 - Rieupeyroux	694 687,92 €	x		x	x	x	
RD911 - Martiel	307 897,20 €			x	x	x	
RD45 - Coussergues	343 362,00 €		x		x		x
RD988/904 - Tremblant	83 660,40 €	x		x	x		
RD809 - Millau	816 810,00 €	x		x			x
RD888 - Moulin de Gary	425 169,00 €	x					x
Nombre de marchés attribués		4	0	1	1	1	6
Montant total attribué	4 563 831,60 €	775 055,88 €	0	307 897,20 €	694 687,92 €	169 692,00 €	2 616 498,60 €

Source : CRC d'après les données fournies par le département de l'Aveyron

L'analyse de l'attribution des différents marchés de renouvellement de chaussées par enrobés à chaud révèle que la commande publique bénéficie autant au tissu économique local qu'aux entreprises implantées nationalement. Les trois entreprises nationales cumulent 7 marchés sur 18 en 2018 et 6 marchés sur 13 en 2019.

Par ailleurs, aucune entreprise ne semble en position hégémonique dans l'attribution des marchés. L'entreprise qui remporte le plus de marchés est l'entreprise Sévigné, qui totalise six

marchés pour un montant de 1,4 M€ en 2018 (soit 28 % du montant total attribué) et six marchés pour un montant total de 2,6 M€ en 2019 (soit 57 % du montant total attribué).

7.7.3.2. L'attribution des marchés d'enrobés à froid

Les marchés d'enrobés à froid mobilisent des moyens techniques moins lourds. De ce fait, le vivier des entreprises candidates apparaît plus important. En 2018 et 2019, ce sont au total neuf entreprises qui se sont portées candidates. Aux trois grandes entreprises de rang national s'ajoutent six entreprises locales.

tableau 49 : l'attribution des marchés d'enrobés à froid en 2018

Marchés	Montant HT du marché	Entreprises candidates								
RD46 - Lunel	183 288,00 €	x	x	x	x	x	x	x	x	
RD32 - Belmont	704 940,00 €	x	x	x		x		x		
RD20 - Golinhac	613 080,00 €	x	x	x		x	x	x		
RD635/127	357 072,00 €	x		x	x	x	x			
RD25 - St Izaire	370 644,00 €	x		x				x		
RD39/339 - Najac	274 794,00 €	x		x	x	x*	x*			
RD809 - Auberoque	239 232,00 €	x	x	x		x		x		
RD96/902/31	319 405,20 €			x				x	x	x
RD60/33 - Coupiac	839 083,20 €	x		x		x		x		
RD224/623/66/57/193/641	367 440,00 €	x		x	x	x*	x*	x		
RD556/556E/537/42	377 460,00 €	x		x		x*	x*			
RD285/227/627/513/229	346 068,00 €	x		x	x	x	x			
RD15 - Laguiole	417 900,00 €	x		x		x	x			x
Nombre de marchés attribués		3	0	1	1	3	3	4	0	1
Montant total attribué	5 410 406,40 €	1 368 439,20 €	0,00 €	704 940,00 €	357 072,00 €	713 785,80 €	305 908,20 €	1 542 361,20 €	0,00 €	417 900,00 €

(*) groupés

Source : CRC d'après les données fournies par le département de l'Aveyron

tableau 50 : l'attribution des marchés d'enrobés à froid en 2019

Marchés	Montant HT du marché	Entreprises candidates								
RD162 - Ste Radegonde	113 917,80 €	x	x	x		x		x		
RD42 - Boisse Penchot	116 965,80 €	x		x		x	x			
RD235 - Séverac	100 308,00 €	x	x					x		
RD12/902/101/104/117	537 009,60 €	x						x		
RD988 - Bozouls	101 988,00 €	x	x			x		x		
RD659/577	204 756,00 €	x	x	x		x		x		
RD7/999 - Saucières	809 496,00 €	x						x		
RD39/544/612	427 872,00 €	x		x	x	x	x			
RD997/80 - Naucelle	286 350,00 €	x		x	x	x		x		
RD79/636/138/201	429 564,00 €	x	x	x		x	x	x		
RD285 - Belcastels	124 291,20 €	x		x	x	x	x			
RD15 - Aubrac	460 842,00 €	x	x			x				x
RD13/631/525/637/189	455 220,00 €	x			x	x	x	x		
RD27/904 - Sébazac	575 904,00 €	x	x	x	x	x	x	x		
Nombre de marchés attribués		4	3	1	2	0	0	4		0
Montant total attribué	4 744 484,40 €	1 054 243,20 €	1 138 734,00 €	124 291,20 €	883 092,00 €	0	0	1 544 124,00 €	0	0

Source : CRC d'après les données fournies par le département de l'Aveyron

L'attribution des marchés de renouvellement de chaussées par enrobés à froid se révèle assez équilibrée, tant en nombre de marchés qu'en montants consolidés. Sur les neuf entreprises qui se sont portées candidates sur l'ensemble de ces marchés, sept en ont remporté un ou plusieurs. Comme pour les marchés d'enrobés à chaud, l'entreprise Sévigné a remporté une part importante

des marchés en 2018 et en 2019 (en montant attribué, elle représente 28 % de la commande publique en 2018 et 32 % en 2019).

De façon générale, il peut être relevé que le conseil départemental de l'Aveyron dispose, pour ses marchés de travaux routiers, d'un large vivier d'entreprises candidates, y compris locales et de taille modeste. L'analyse de l'attribution des marchés de renouvellement de chaussées révèle une répartition assez équilibrée de la commande publique, qui bénéficie autant aux entreprises du département et de la région qu'aux grands groupes implantés nationalement.

7.8. La charge financière

7.8.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement affectées à la voirie s'élève à 28,4 M€ en 2019, ce qui représente près de 10 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Cette proportion est globalement stable sur l'ensemble de la période examinée.

Elles sont principalement constituées des charges de personnel (16,9 M€ soit 59,4 % des dépenses en 2019) et des charges d'entretien et d'exploitation de la voirie (6,4 M€ soit 22,5 % des dépenses en 2019). Les prestations d'entretien de la voirie, confiées à des entreprises privées, représentent le poste de dépenses qui a le plus augmenté entre 2014 et 2019 (+ 25 % en six ans).

tableau 51 : les dépenses de fonctionnement (en €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses totales de fonctionnement (réelles et mixtes)	288 815 765	292 272 768	288 799 533	291 720 351	282 066 563	288 581 498
Charges de personnel totales (chapitre 012)	66 302 082	70 663 639	70 989 133	71 416 095	71 944 269	74 396 846
Charges de personnel (voirie départementale) (1)			16 698 347	16 137 918	16 155 453	16 906 314
<i>Dont charges agents affectés au matériel de voirie</i>	547 081	533 074	535 721	557 706	587 711	592 231
<i>Dont charges agents affectés à des travaux d'investissement en régie</i>	1 967 261	1 973 822	1 993 836	2 057 186	2 124 747	2 193 996
<i>Dont masse salariale correspondant aux heures supplémentaires et aux astreintes quelle qu'en soit la raison</i>			768 000	753 411	755 139	742 320
<i>Dont masse salariale correspondant aux heures supplémentaires et aux astreintes (viabilité hivernale)</i>	531 378	508 976	498 722	617 668	592 846	Non disponible
Achats de biens nécessaires à la compétence voirie (2)	5 010 321	4 523 323	4 134 781	4 325 867	4 331 880	5 039 600
<i>Dont achats pour l'entretien/maintenance du matériel de voirie</i>	818 393	720 203	706 530	684 554	686 205	808 634
<i>Dont signalisation horizontale et verticale</i>	961 698	733 166	863 853	770 898	869 918	730 649
<i>Dont carburants</i>	1 153 053	965 166	874 703	994 787	1 075 610	1 239 875
<i>Dont consommables VH</i>	309 736	516 617	210 446	381 981	387 265	466 576
Prestations d'entretien et d'exploitation de voirie (3)	5 140 608	5 197 559	6 092 987	6 139 428	6 909 796	6 400 237
<i>dont réseau catégorie 1</i>	487 097	492 493	577 339	581 739	654 735	606 452
<i>dont réseau catégorie 2</i>	358 364	362 334	424 756	427 994	481 698	446 176
<i>dont réseau catégorie 3</i>	4 295 148	4 342 732	5 090 891	5 129 694	5 773 363	5 347 609
<i>dont couches de roulement</i>	225 498	258 209	390 443	427 739	400 110	316 436
<i>dont maîtrise d'œuvre (études et suivi de travaux)</i>	6 320	4 323	5 603	4 243	4 541	3 502
<i>dont fauchage et entretien du patrimoine arboré</i>	760 665	739 386	962 355	973 825	1 221 482	1 044 918
<i>dont viabilité hivernale</i>	278 583	343 790	218 649	280 243	425 444	542 085
<i>dont signalisations horizontale et verticale</i>	1 037 312	858 745	1 017 688	893 500	827 480	925 470
Autres dépenses de voirie (4)	158 645	547 014	37 988	247 597	23 383	115 353
Amortissement constaté	1 688 152	1 750 829	1 650 479	1 862 607	1 965 459	1 951 310
Total des dépenses de fonctionnement voirie (1+2+3+4)			26 964 103	26 850 809	27 420 512	28 461 504

Source : département de l'Aveyron

7.8.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement liées à la voirie départementale s'élèvent à 43,2 M€ en 2019 et représentent 62,2 % des dépenses d'investissement du département.

Elles sont restées stables de 2014 à 2019, malgré une baisse sensible constatée en 2016 et compensée sur l'exercice suivant. La part des investissements routiers sur l'ensemble des dépenses d'investissement du conseil départemental a tendance à se réduire sur la période (de 68,8 % en 2014 à 62,2 % en 2019).

tableau 52 : les dépenses d'investissement (en €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement totales	63 427 416	61 076 227	58 002 236	67 082 395	67 725 226	69 440 938
Subventions d'équipement versées totales	16 795 319	11 283 052	15 360 879	17 254 401	11 620 344	17 070 625
<i>Dont subventions accordées pour des réseaux de voirie infra-départementaux</i>	836 258	371 759	974 057	2 025 400	1 525 778	1 507 981
<i>Dont subventions accordées pour des réseaux de voirie de l'Etat</i>	7 385 600	2 283 000	4 452 000	4 600 000	436 000	3 500 000
Frais d'étude voirie	651 541	918 452	875 018	1 041 180	1 212 227	904 452
Acquisitions foncières voirie	379 832	415 041	272 614	276 429	242 292	168 465
Travaux de voirie	31 972 533	34 112 633	30 004 438	37 551 092	40 035 175	34 955 835
<i>Dont couches de roulement</i>	13 678 398	10 537 224	8 836 621	13 048 624	11 935 306	11 561 538
Autres dépenses d'investissement voirie	2 452 078	2 367 959	1 982 241	2 207 851	2 583 192	2 187 567
Total des dépenses d'investissement de voirie	43 677 843	40 468 844	38 560 369	47 701 953	46 034 664	43 224 300

Source : département de l'Aveyron

Les travaux de voirie (grosses réparations et nouveaux aménagements) représentent une part prépondérante des investissements réalisés (près de 35 M€ en 2019, soit 80 % des dépenses d'investissement liées à la voirie).

Le montant des subventions versées à l'État dans le cadre de l'aménagement de la RN88 (portion entre Tanus et Rodez) s'élève à 22,6 M€ sur l'ensemble de la période 2014-2019, montant auquel s'ajoute l'investissement réalisé en maîtrise d'ouvrage déléguée sur la section Rodez - Causse Comtal (cf. *infra*).

Dans le détail, les travaux de voirie sont constitués des grosses réparations des chaussées (renforcement de structure et renouvellement des revêtements), des grosses réparations des ouvrages d'art, et des aménagements ou modernisation de voirie.

tableau 53 : le détail des dépenses d'investissement sur la voirie (en €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Grosses réparations voirie	13 678 396	10 537 223	8 836 620	13 048 622	11 935 303	11 561 536
<i>dont réseau catégorie 1</i>	4 126 967	3 281 183	1 740 877	6 572 025	4 030 638	4 338 139
<i>dont réseau catégorie 2</i>	4 113 589	2 753 124	2 382 907	959 573	2 655 424	808 264
<i>dont réseau catégorie 3</i>	5 437 840	4 502 916	4 712 836	5 517 024	5 249 241	6 415 133
Grosses réparations ouvrages d'art	1 226 310	1 015 658	848 220	1 195 187	2 388 996	1 086 157
<i>dont réseau catégorie 1</i>	9 964	424 423	3 099	420 463	1 065 672	329 568
<i>dont réseau catégorie 2</i>			36 957	9 648	257 858	113 245
<i>dont réseau catégorie 3</i>	1 216 346	591 235	808 164	765 076	1 065 466	643 344
Autres travaux d'investissement (amélioration, modernisation, développement)	15 731 446	21 355 712	19 026 072	22 004 915	24 508 857	20 985 668
<i>dont réseau catégorie 1</i>	8 350 289	8 665 725	10 569 567	10 307 220	13 249 232	11 774 790
<i>dont réseau catégorie 2</i>	1 273 303	3 574 261	180 860	3 484 136	2 470 701	1 871 572
<i>dont réseau catégorie 3</i>	3 360 723	5 527 796	4 875 082	4 671 798	5 372 936	4 593 682

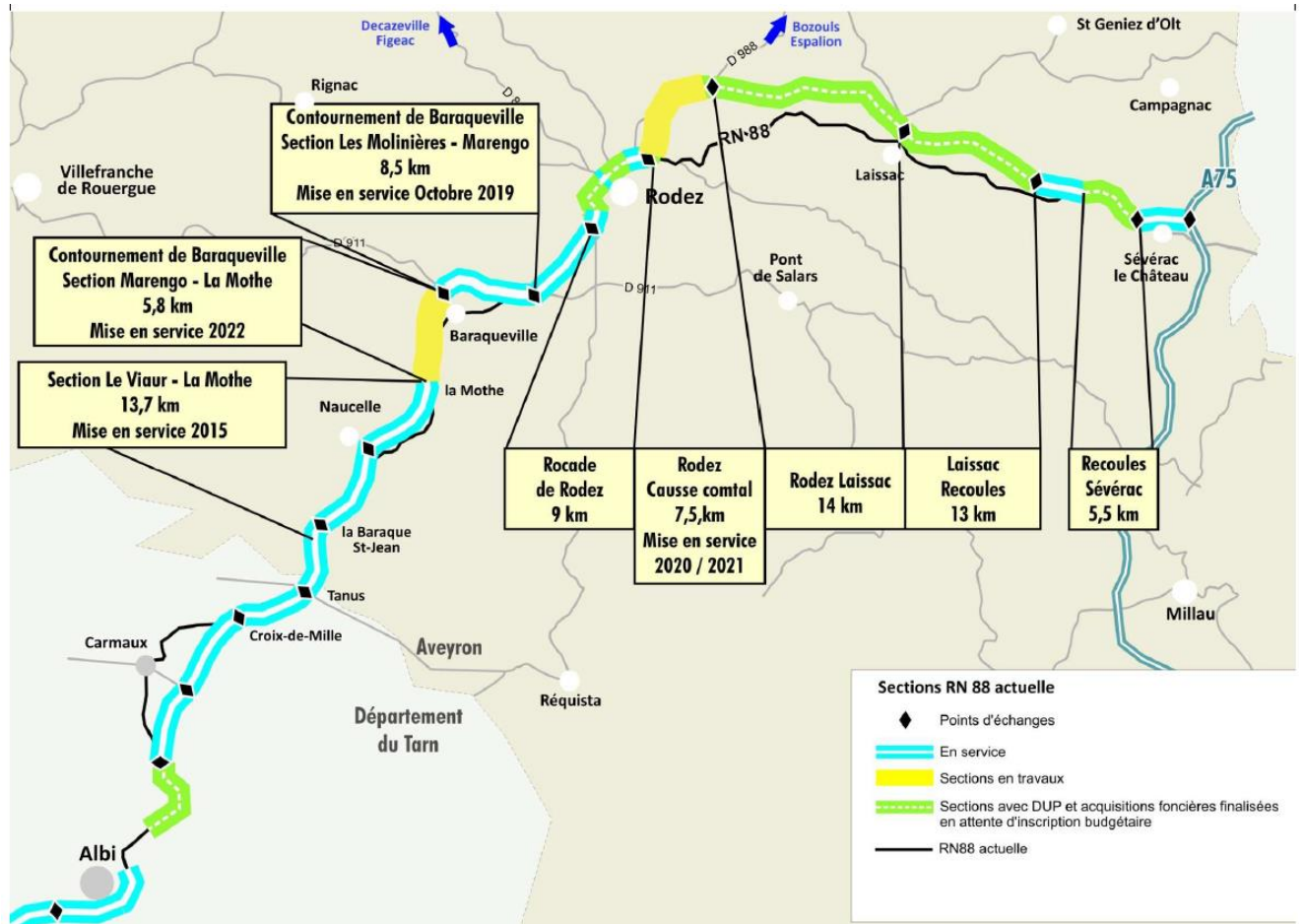
Source : département de l'Aveyron

7.9. L'enjeu de la mise à deux fois deux voies de la RN88

La RN88, qui relie Toulouse à l'A75 et traverse le département d'est en ouest via Rodez, constitue un axe structurant majeur pour le développement du territoire. Elle est sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

Le conseil départemental de l'Aveyron souhaite que soit rapidement finalisée la mise à deux fois deux voies de la RN88 sur l'ensemble du linéaire traversant le département. En 2010, l'État a entrepris les travaux d'aménagement à deux fois deux voies de la portion située entre Tanus et Rodez (partie ouest du département) après avoir signé une convention de financement avec la région et le département de l'Aveyron. Aux termes de cette convention, signée le 5 janvier 2010, les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'État sont financés à 53,84 % par l'État, à 23,08 % par la région et à 23,08 % par le département. Pour le conseil départemental de l'Aveyron, cela représente un montant global de 49,6 M€ (dont 22,6 M€ engagés sur la période 2014-2019). Les dernières sections encore en travaux seront livrées en 2022.

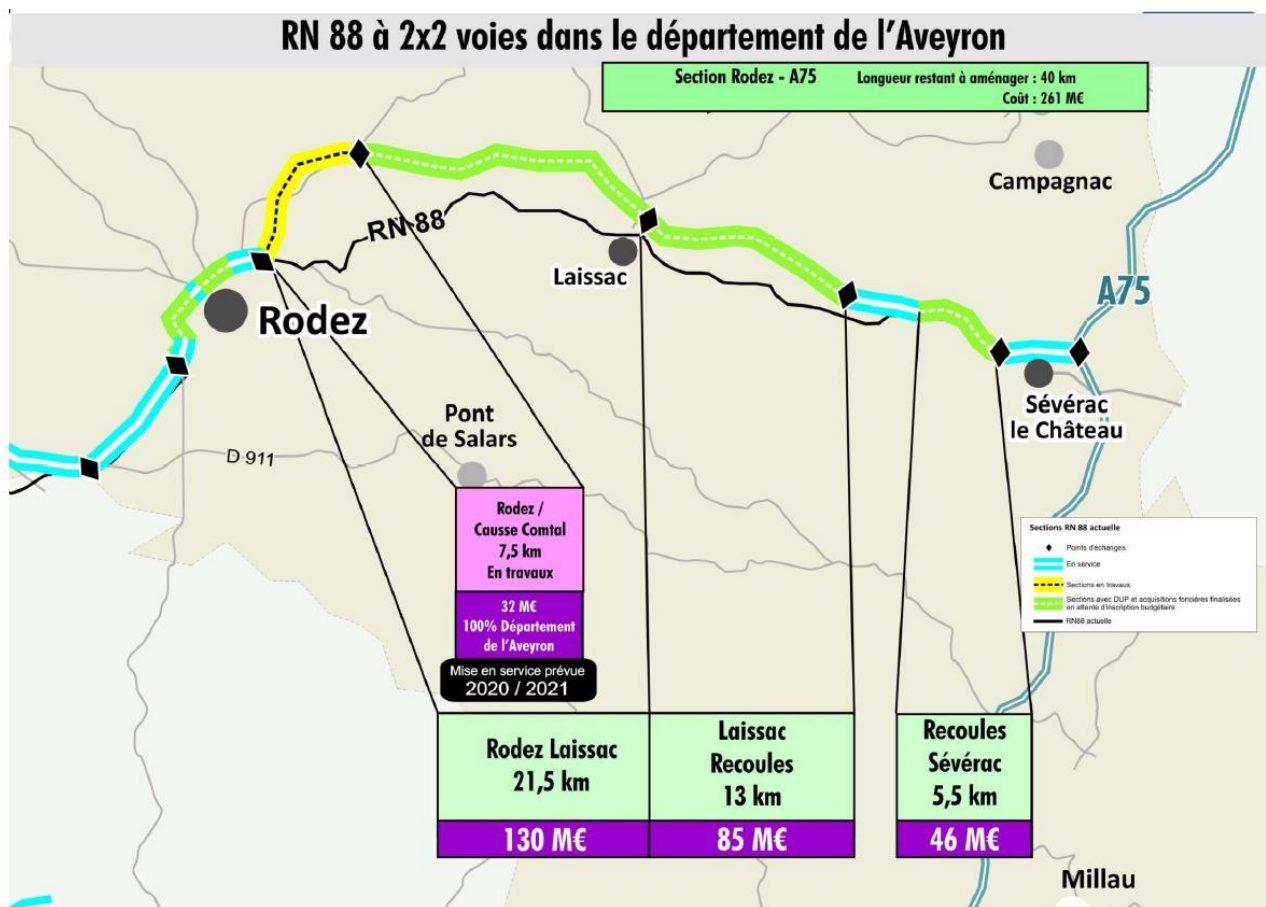
carte 5 : l'aménagement à 2x2 voies de la RN88 sur l'ensemble du département



Source : département de l'Aveyron

Actuellement, il reste un linéaire de 40 km qui n'est pas aménagé à deux fois deux voies, entre Rodez et l'A75 (partie est du département) et pour lequel aucun engagement financier n'a encore été arrêté. Le projet d'aménagement à deux fois deux voies implique la construction d'une nouvelle infrastructure sur un tracé situé au nord de l'actuelle RN88.

carte 6 : l'aménagement à 2x2 entre Rodez en l'A75



Le conseil départemental de l'Aveyron réalise déjà l'aménagement du tronçon Rodez - Causse Comtal sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, pour un montant d'investissement de 32 M€, qu'il finance intégralement, avec une mise en service prévue en 2021.

L'État a réalisé les acquisitions foncières sur l'ensemble du futur tracé à deux fois deux voies et une déclaration d'utilité publique (DUP) permet d'ores et déjà la réalisation des travaux. À ce stade, aucun engagement financier n'a été pris par l'État pour la réalisation des 40 km manquant, le dossier ayant été renvoyé à de futures négociations sans qu'aucun calendrier précis n'ait été défini. Les aménagements prévus, sur trois sections distinctes, représentent un coût estimé de 261 M€. Le conseil départemental de l'Aveyron, en lien avec la région Occitanie, a alerté à plusieurs reprises le ministère des transports¹⁰⁵ sur l'urgence du dossier et proposé de réaliser les travaux soit par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée (sous réserve d'un engagement financier de l'État), soit par le biais d'une convention de financement semblable à celle signée en 2010.

Il est indéniable que l'aménagement intégral de la RN88 à deux fois deux voies contribuera au désenclavement du département de l'Aveyron. Au-delà des aspects financiers du dossier, et de la nécessité de tenir un calendrier le plus resserré possible, les modalités retenues par l'État pour permettre la mise en œuvre des aménagements devraient être reliées à la problématique du transfert

¹⁰⁵ Courriers des 6 mars 2018, 12 avril 2018 et 21 juin 2019 co-signés par la présidente de la région Occitanie et le président du département de l'Aveyron adressés à Mme Elisabeth Borne, ministre des transports / Réunion du 6 mars 2018 au ministère des transports.

de l'ancien tracé au département et s'accompagner d'une réflexion sur l'exploitation de la nouvelle infrastructure¹⁰⁶.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le département de l'Aveyron dispose d'un réseau routier de 5 910 km, ce qui représente un linéaire particulièrement important au regard du nombre d'habitants. Le département, localisé sur les contreforts sud du Massif Central, doit faire face à des contraintes météorologiques et topographiques et reste relativement enclavé.

Les dépenses de fonctionnement affectées à la voirie s'élèvent à 28,4 M€ en 2019, ce qui représente près de 10 % des dépenses de fonctionnement du conseil départemental. Elles sont principalement constituées des dépenses de personnel et des charges de petit entretien et d'exploitation de la voirie. Les dépenses d'investissement liées à la voirie départementale s'élèvent à 43,2 M€ en 2019, ce qui correspond à 62 % des dépenses d'investissement du département. C'est de loin le premier poste d'investissement de la collectivité.

Le conseil départemental de l'Aveyron dispose d'un schéma directeur routier portant sur la période 2016-2025 et s'articulant autour d'objectifs définis à partir du bilan du précédent schéma. Le schéma routier reste très général et gagnerait à préciser l'ensemble des moyens alloués à la politique routière, dans une perspective pluriannuelle. Il met en évidence les efforts entrepris par la collectivité pour tenir compte des enjeux environnementaux : amélioration des techniques d'enrobés, déclinaison des techniques de fauchage raisonné, réduction de la consommation de sel en hiver grâce à la thermologie. Il précise également la hiérarchisation du réseau routier et la stratégie d'entretien et d'exploitation.

L'état des chaussées et des ouvrages d'art est connu grâce aux inspections réalisées en régie et aux missions de contrôle confiées à des entreprises spécialisées. Le conseil départemental de l'Aveyron a confié à un prestataire externe une auscultation globale du réseau. Les données pourront être déployées dans un outil cartographique dédié permettant à la collectivité d'avoir une vision exhaustive de l'état de son réseau routier. Le département considère que son réseau routier est globalement en bon état et qu'aucun ouvrage d'art ne pose de problème de sécurité pour les usagers.

La collectivité établit une cartographie annuelle du trafic routier à partir des comptages effectués sur le terrain. Sur la période 2014-2019, le trafic global a augmenté de 5,9 %. Le site internet du conseil départemental est l'outil de base utilisé pour sa communication auprès des usagers auquel s'ajoutent des comptes *Twitter* et *Facebook*. Les relations avec les usagers restent cependant peu formalisées.

Le conseil départemental de l'Aveyron participe à la politique de sécurité routière, conjointement à l'action de l'État, en réalisant des aménagements destinés à réduire l'accidentologie sur son réseau. L'évolution des données de l'accidentologie entre 2014 et 2019 est contrastée, les accidents et le nombre de blessés sur les routes ayant augmenté malgré une diminution du nombre de tués. La politique de sécurité routière de la collectivité gagnerait en cohérence et en lisibilité en étant articulée autour d'un plan d'action dédié. Le président du conseil départemental a relevé la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur une partie des routes départementales, comme les nouvelles dispositions du CGCT l'y autorisent. Un travail

¹⁰⁶ La RN88 constitue le seul axe routier encore sous maîtrise d'ouvrage de l'État dans le département de l'Aveyron, pour un linéaire total de seulement 90 km.

d'identification des itinéraires sur lesquels cette mesure s'applique, basé sur une étude de l'accidentologie, a été mené.

Le conseil départemental de l'Aveyron réalise la programmation de ses opérations d'entretien à partir des prévisions annuelles réalisées au sein des subdivisions de la direction des routes et des infrastructures (DRI). L'adéquation entre la programmation et l'état effectif des chaussées reste cependant encore à formaliser.

La DRI, qui est rattachée au pôle « animation du territoire », est organisée en trois services compétents sur l'ensemble du territoire et quatre subdivisions. Le maillage territorial est fin, chaque subdivision étant divisée en trois secteurs pour un total de 30 centres d'exploitation sur l'ensemble du département. La DRI compte 392,8 ETP en 2019, dont environ 60 % sont directement affectés à l'exploitation du réseau. La DRI dispose d'un parc de 391 véhicules.

La commande publique s'opère avec l'appui du service des marchés. La majorité des marchés passés dans le domaine routier sont des marchés à procédure adaptée. La collectivité privilégie des marchés spécifiques pour chaque opération routière. Sur l'échantillon de marchés analysés, il apparaît que le critère technique a été neutralisé et que l'attribution s'est faite sur le seul critère du prix. De façon générale, l'attribution des marchés en matière de travaux routiers bénéficie à un vivier large d'entreprises, y compris locales.

Le conseil départemental de l'Aveyron attache une grande importance à la finalisation de la mise à deux fois deux voies de la RN88, axe structurant qui traverse le territoire d'est en ouest et le connecte à l'A75. La portion à l'ouest de Rodez est en cours d'achèvement, avec la participation financière de la collectivité. Sur la portion à l'est de Rodez, il reste environ 40 km de voies non réalisées et dont le financement n'a pas encore été arrêté. Au-delà des aspects financiers du dossier, les modalités retenues par l'État pour permettre la mise en œuvre des aménagements devraient être reliées à la problématique du transfert de l'ancien tracé au conseil départemental.

GLOSSAIRE

A75	autoroute 75
APA	allocation personnalisée d'autonomie
BP	budget principal
BTP	bâtiments et travaux publics
CAF	caisse d'allocations familiales
CCMSA	caisse centrale de mutualité sociale agricole
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CG	compte de gestion
CGCT	code général des collectivités territoriales
CNAF	caisse nationale des allocations familiales
CNAV	caisse nationale d'assurance vieillesse
CNSA	caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CRC	chambre régionale des comptes
Datar	délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DGFIP	direction générale des finances publiques
DM	décision modificative
DMTO	droits de mutation à titre onéreux
DOM	département d'outre-mer
DRI	direction des routes et des infrastructures
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
ETP	équivalent temps plein
FCTVA	fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
HT	hors taxes
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
k€	kilo euros = millier d'euros
LFI	loi de finances initiale
LRL	loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
M€	million d'euros
ONR	observatoire national des routes
PCH	prestation de compensation du handicap
PETR	pôle d'équilibre territorial et rural
PH	personnes handicapées
PME	petites et moyennes entreprises
RAR	restes à réaliser
RD	route départementale
RN	route nationale
RSA	revenu de solidarité active
TFPB	taxe foncière sur les propriétés bâties
TLE	taxe locale d'équipement
TSCA	taxe spéciale sur les conventions d'assurance
TVA	taxe sur la valeur ajoutée

**Réponses aux observations définitives
en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières**

Une réponse enregistrée :

- Réponse du 4 août 2021 de M. Arnaud Viala, président du département de l'Aveyron.

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».




Les publications de la chambre régionale des comptes
Occitanie

sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Chambres-regionales-des-comptes-CRC/Occitanie>

Chambre régionale des comptes Occitanie
500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie@crtc.ccomptes.fr

 **@crococcitanie**

Rodez, le 4 AOUT 2021

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 15 juillet, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des Comptes, suite au contrôle de la gestion du département de l'Aveyron au cours des exercices 2014 et suivants.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de ce rapport qui porte à la fois sur la gestion financière et sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier. Je constate avec satisfaction, qu'il n'a été relevé aucune irrégularité dans la gestion des finances et la politique routière du Département et que la situation financière est jugée satisfaisante à l'issue de la période de contrôle.

Les recommandations qui sont faites par la Chambre, tendent à améliorer et formaliser des dispositifs existants au niveau départemental. Naturellement, je ne peux qu'y souscrire.

En revanche, la présentation qui est faite de la gestion de la politique routière, appelle de ma part des remarques et des précisions.

Je vous adresse, en annexe, les éléments de réponse que je souhaite apporter en complément de votre rapport définitif au titre de l'entretien et l'exploitation du réseau routier.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération sincère.

Arnaud VIALA

Madame Marie-Aimée GASPARI
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes Languedoc-Roussillon,
500, avenue des États du Languedoc
34064 Montpellier

Eléments de réponse aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant l'entretien et l'exploitation du réseau routier.

1. Au titre du schéma routier départemental, en réponse à la remarque portant sur le manque de précision des moyens financiers, humains et matériels consacrés à la réussite du schéma, il est indiqué :

La politique routière, qui existe dans le département de l'Aveyron depuis 1989, repose sur un document d'orientation qui définit la stratégie du Conseil départemental dans ce domaine et établit des programmes pluriannuels destinés à mettre en œuvre cette stratégie.

Tout d'abord, ce document établit une classification du réseau routier départemental, et assigne à chaque catégorie de route de cette classification un objectif très précis en termes de caractéristiques géométriques. En outre, la stratégie d'amélioration du réseau routier se traduit dans la politique routière par le critère également très précis que constitue la réduction des temps de parcours par rapport aux autoroutes et routes nationales, ainsi que par rapport aux routes départementales de classes A et B.

De manière plus générale, la stratégie définie par la politique routière départementale est déclinée et précisée dans les documents relatifs aux opérations de modernisation, de sauvegarde, et de viabilité du réseau. Des objectifs conformes aux orientations de la politique routière sont fixés dans chacun de ces domaines, dans le cadre de programmations pluriannuelles, ou de niveaux de service. A chaque mise à jour de la politique routière, un bilan est dressé et figure en introduction de la politique suivante.

Dans le domaine de la modernisation

Le Conseil Départemental cherche constamment à renforcer la sécurité des usagers, et à améliorer son réseau par le biais d'opérations de modernisation répondant aux orientations de la politique routière.

Une programmation pluriannuelle (10 ans) des opérations de modernisation, qui précise les moyens financiers nécessaires, figure dans la politique routière, et fait l'objet d'un bilan à chaque renouvellement de cette politique (cf. annexe DRI n° 1 - doc route programmation des opérations 2016-2025, communiquée au cours de l'instruction).

Dans le domaine de la sauvegarde et de la viabilité

Pour ce qui concerne la sauvegarde et la viabilité, les différents plans d'intervention déclinent cette politique routière de façon opérationnelle et précisent les objectifs à atteindre dans chacun de ces domaines. Comme décrit dans les annexes communiquées au cours de l'instruction, cela se traduit par :

- des objectifs de suivi et de renouvellement des revêtements routiers (cf. annexe DRI n° 2 - doc sauvegarde, page 11),
- des objectifs de suivi et de sauvegarde des ouvrages d'art (cf. annexe DRI n° 3 doc sauvegarde patrimoine, page 16),
- des objectifs de mise en œuvre et de renouvellement des équipements de sécurité (cf. annexe DRI n° 4 doc sauvegarde, page 24),

- des objectifs de niveaux de services en matière de viabilité (cf. annexe DRI n° 5 doc viabilité).

Les moyens financiers affectés à l'ensemble de ces missions figurent dans le tableau de programmation.

Par rapport à la remarque indiquant que « le schéma départemental n'est pas articulé avec les différents schémas régionaux », il est précisé que, la Région Occitanie a approuvé, par délibération en date du 19 juillet 2019, l'identification d'un Réseau Routier d'Intérêt Régional construit en concertation avec l'ensemble des départements concernés au cours de l'année 2018, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

La Politique Routière du Département de l'Aveyron est mise à jour régulièrement. A ce titre elle a fait l'objet d'une actualisation le 23 février 2018, avant l'adoption du SRADDET. La prochaine mise à jour de cette politique intègrera bien évidemment l'ensemble des enjeux porté par ce dispositif à l'échelle du territoire aveyronnais.

Par rapport à la hiérarchisation du réseau routier en cinq niveaux, au lieu de trois comme préconisé par l'observatoire national des routes, il est indiqué que la décision de hiérarchiser le réseau routier départemental a été prise lors de l'établissement de la première Politique Routière en 1989. Cette distinction en 5 catégories est apparue indispensable en raison de l'hétérogénéité pouvant exister entre les différents itinéraires (intérêt, caractéristiques géométriques, trafic). Les 5 catégories permettent de trouver une plus grande homogénéité dans chacune d'elles, ce que ne permettrait pas un découpage en seulement 3 catégories.

Comme le précise le guide de conception routière, les caractéristiques géométriques mises en œuvre dans le cadre de la modernisation sont définies en fonction de cette hiérarchisation. La pertinence d'une telle distinction s'est imposée à chaque actualisation de la politique routière.

- 2.** L'observation faite sur les méthodes de connaissance du réseau routier ne prend pas du tout en compte la réalité des systèmes d'informations mis en place par le Conseil départemental de l'Aveyron. En effet, le Conseil départemental s'est doté en 1994, d'un Système d'Information Géographique (ARC GIS) pour, entre autre, la gestion de son patrimoine routier. Le Département a été dès lors un précurseur en ce domaine, se donnant les moyens de cartographier et de qualifier l'ensemble des sections composant son réseau routier.

Depuis cette date, le Conseil départemental a enrichi cette base de données avec différentes familles de données :

- Caractéristiques des chaussées (largeur de route, nombre de voies, nature et largeur des accotements, présence de fossé ou de drainage, ...);
- Caractéristiques et dimensionnement des différents des carrefours (carrefours en T, en croix, tourne à gauche, tourne à gauche borduré, giratoires, échangeurs dénivelés ...);
- Equipements de la route (aire de covoiturage, arrêt bus, aire d'arrêt, réseau Haut Débit, ...);

- Equipements de sécurité (glissières, écrans moto, signalisation horizontale et verticale, jalonnement, ...)
- Trafics (trafic poids lourds, VL, analyse de vitesse, ...)
- Accidentologie (nombre d'accidents, blessés légers, blessés graves, décès, causes, ...)
- Structure des chaussées (superposition des différentes couches de chaussées réalisées depuis 1970 en précisant la nature, l'épaisseur, l'année de réalisation, ...)
- Dégradation de chaussée (fissures transversales et longitudinales, orniérage, déformation en profil en travers et en profil en long, réparations, ...)
- Adhérence sur réseaux A, B et C (relevé tous les 2 ans depuis 1998 des mesures du coefficient de frottement transversal et de la longueur de la macro-texture, localisation des travaux de grenailage et hydrorégénération)
- Présence amiante et Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (localisation des carottages effectués en vue de rechercher la présence d'amiante et de HAP)
- Assainissement (présence de toutes les canalisations d'assainissement avec diamètre, longueur et exutoire,)
- Végétalisation (arbres d'alignement, haies, plantes invasives, relevés d'arbres dangereux, ...)
- ...

Ces différentes données permettent au Conseil départemental d'élaborer plusieurs analyses multicritères afin de construire des propositions de programmation d'entretien routier, de les comparer et déterminer la solution optimale. Pour illustrer ce propos, la connaissance fine des structures de chaussées alliée à la possibilité de mobiliser le Laboratoire départemental en phase étude, permet de ne pas systématiser des renforcements de structure dont l'analyse détermine qu'elles ne sont pas indispensables. Cette méthodologie est à l'œuvre depuis une vingtaine d'année et démontre son efficacité au travers d'un vieillissement des chaussées maîtrisé.

Enfin, en complément de ces mesures d'adhérence, le Conseil départemental procède actuellement à l'auscultation générale de son patrimoine (relevé de dégradation, mesure de l'uni transversal, mesure des dévers et rayons de courbure). Ces mesures sont exploitées graphiquement grâce à un logiciel dédié (Q-GIS)

Le SIG est donc un outil d'aide à la décision indispensable pour la gestion du domaine public routier départemental et pour l'optimisation des crédits d'entretien routier. Le développement, l'exploitation et la mise à jour de cette technologie mobilise une cellule dédiée au sein de la Direction des Routes et des Infrastructures.

En outre, beaucoup de départements ont visité et se sont inspirés du modèle aveyronnais pour mettre en place leur politique routière.

3. Sur les relations avec les usagers de la route, il est précisé que le Conseil départemental n'a effectivement pas mis en place de comités dédiés au recueil d'avis des administrés concernant son réseau routier. En revanche, des actions spécifiques visant à informer les usagers et recueillir l'avis du public sont régulièrement menées :
 - Comme le précise le rapport, l'application « Inforoute », accessible sur le portail internet du Département de l'Aveyron, est le support essentiel de la communication d'informations relatives aux conditions de circulation à destination des usagers ;

- Les données disponibles sur cette application sont en outre accessibles aux plateformes applicatives tierces type « Waze », largement utilisées par les usagers de la route. A titre d'information, on recense près de 100 000 connexions sur la période de Novembre 2020 à Mars 2021. Les événements recensés sur le réseau routier départemental (chantiers, accidents ...) sont donc consultables en temps réel par le biais de ces applications. Une radio locale (Radio TOTEM) relaie également plusieurs fois par jour les conditions de circulation et les événements survenus sur le réseau routier ;
- Le public est par ailleurs largement consulté lors de l'élaboration des projets de tracés neufs et de rectifications par le biais de concertations spécifiques (permanences et réunions en mairie) ;
- A chaque début de mandat, le Président du Conseil départemental rencontre dans le cadre de déplacements spécifiques l'ensemble des élus du territoire (Conseillers départementaux, Maires et Présidents d'intercommunalités) à l'effet de présenter le projet de mandature voté par l'Assemblée départementale. Les derniers déplacements se sont déroulés de 2015 à 2017 et ont concerné les 23 cantons du département ;
- L'actualisation des modalités à l'œuvre en matière de relation avec les usagers fait également l'objet d'une réflexion spécifique associant l'ensemble des services du Département dans le cadre du Projet d'Administration de Demain porté par le Conseil départemental (groupes de travail en cours).

4. Concernant la sécurité routière, contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport et comme l'explique l'ensemble des éléments transmis à la Chambre régionale des comptes, la politique routière du Département de l'Aveyron identifie clairement les enjeux de sécurité routière en tant qu'objectif prioritaire de l'ensemble des actions menées sur son réseau routier. Le Département met en œuvre à ce titre des mesures fortes pour améliorer la sécurité routière et réduire l'accidentalité sur routes départementales :

- Opérations de modernisation ;
- Entretien et renforcement des équipements de la route ;
- Suivi de l'adhérence et réfections de revêtements réalisées en fonction des résultats obtenus ;
- Patrouillage et surveillance du réseau ;
- Suivi de l'accidentalité.

En 25 ans, le nombre d'accidents sur le réseau routier aveyronnais a ainsi été divisé par 4 et le nombre de blessés par 5 alors que le trafic routier a doublé dans le même temps, étant précisé que, contrairement à ce qu'indique le rapport de la Chambre, les données reprises dans le tableau agrègent l'accidentologie sur les réseaux national, départemental et communal (et non pas uniquement sur réseau routier départemental).

5. Concernant la programmation des opérations d'entretien, il ne peut être dit que la collectivité ne dispose d'aucune méthodologie détaillée pour la programmation des opérations d'entretien, car, comme indiqué ci-dessous, la Politique Routière, décrit

équipes spécialisées si la réparation n'a pas été possible et de renseigner la base de données. Le système de géolocalisation facilite cette saisie de données et fiabilise leur exactitude.

Le rythme de patrouillage de l'ensemble du réseau routier départemental est le suivant :

- Toutes les semaines pour le réseau de catégories A et B ;
- Toutes les 2 semaines pour le réseau de catégorie C ;
- Toutes les 6 semaines pour le réseau de catégories D et E.

Les modalités d'organisation de l'entretien courant sont décrites dans le Plan d'Intervention de Surveillance Active contenu dans la politique routière en cours de validité.

Cette mission de patrouillage permet à la fois d'améliorer la sécurité des usagers et d'aider à la programmation des travaux d'entretien.

Enfin, les subdivisions territoriales chargées de réaliser les missions d'entretien courant programment leur activité dans le cadre d'un état prévisionnel de gestion (EPG) établi chaque année. Cet EPG détaille les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'entretien courant du réseau routier départemental de chaque subdivision. Ce document est construit sur la base :

- De relevés thématiques (adhérence, dégradations de chaussée, état des ouvrages hydrauliques routiers, signalisation, dispositifs de sécurité, dépendances vertes, etc...) ;
- Des relevés de terrains effectués par les missions de surveillance actives ;
- De l'application des programmes pluriannuels

Un bilan d'activité est établi annuellement sur la base de la réalisation des EPG, à partir notamment du suivi d'activité réalisé à l'aide du logiciel PROSPER.

- Concernant la passation des marchés de travaux routiers, il est précisé que Le département a abandonné l'allotissement dans les années 2000 - 2010 au profit des marchés spécifiques car il avait constaté que l'allotissement engendrait des coûts plus importants.

L'enquête sur les niveaux de prix des enduits superficiels réalisée par le département du Lot sur la région Midi Pyrénées est à ce sujet très significative. Elle confirme clairement que l'allotissement et le recours aux marchés à bons de commande a pour conséquence une augmentation du prix des travaux pouvant atteindre 50% avec une moyenne de 23%, selon les chiffres communiqués par le Département du Lot.

Il est donc erroné d'affirmer qu'il s'agit d'une pratique couteuse, les frais de publicité et d'analyse des offres étant marginaux en comparaison des économies réalisées.

de manière très précise la méthodologie mise en œuvre pour définir, programmer et réaliser les différentes opérations d'entretien, qu'elles soient périodiques ou courantes.

Encore une fois, le département de l'Aveyron était précurseur dans ce domaine et beaucoup de départements s'en sont largement inspirés.

Aspect entretien périodique :

Ces opérations d'entretien périodique sont organisées comme cela est détaillé dans le Plan d'Intervention Convergence des Efforts (PICE) qui précise :

- Les objectifs de renouvellement, de sécurité, de conservation, de traitement par itinéraire. Ces objectifs sont déclinés par catégories de route ;
- Les méthodes en phase étude, pour l'établissement des programmes pluriannuels glissants ou des programmes annuels ;
- Les méthodes en phase travaux, qu'il s'agisse des travaux préparatoires ou de la réfection des chaussées ;
- Les modalités de montage technique et financier des dossiers ;
- Les actions de communication associées.

Le PICE définit le cadre d'établissement du programme pluriannuel glissant et du programme annuel constitué par le projet de viabilité.

Ces documents de planification sont établis chaque année et chaque programme fait l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif. Les résultats des mesures d'adhérence et la vétusté des revêtements (cartographiés sur le SIG) constituent un élément déterminant dans l'établissement des programmes de travaux.

Ces programmes d'entretien périodiques des chaussées sont croisés avec la planification des opérations de modernisation dans l'objectif de ne pas être amené à engager des travaux de modernisation sur une couche roulement récemment renouvelée.

Aspect entretien courant :

De même et comme cela a été précisé à plusieurs reprises, le Conseil départemental dispose, depuis plusieurs années, d'un outil informatique centralisé permettant de recenser de façon globale l'état des chaussées, l'adéquation entre les constats effectués sur place et la programmation des travaux d'entretien. Cet outil permet donc d'optimiser les crédits d'entretien routier.

En 2008, le Conseil départemental a complété ce SIG avec un outil de géolocalisation des engins d'entretien routier baptisé ERAS. Cet outil permet de suivre en temps réel toutes les tâches d'entretien routier (fauchage, débroussaillage, viabilité hivernale, etc..) effectuées en régie ou par des entreprises privées.

Cette géolocalisation permet de calculer automatiquement la productivité, les rendements et l'état d'avancement des tâches d'entretien routier.

Cet outil est également utilisé pour les équipes de patrouillage. En effet, le Conseil départemental a mis en place 11 équipes de patrouillage qui ont pour mission de circuler sur l'ensemble du réseau routier afin de recenser les dégradations, de les réparer si l'intervention n'est pas trop longue, de programmer l'intervention des

Tels sont les éléments et compléments d'informations qu'il me paraît indispensable d'apporter en réponse au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, pour décrire la réalité de la gestion de la politique routière aveyronnaise.

Le Président
Arnaud VIALA



Rodez, le

CERTIFIE CONFORME

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin
peut être consulté auprès de la Direction de l'Assemblée
et des Commissions**

**Centre administratif Foch - Bâtiment D
1 rue Louis Blanc - 12000 RODEZ
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr**
